

[redacted]

L'Ambigu,

ou

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES;

RECUEIL PÉRIODIQUE,

Publié le 10, 20 *et* 30 *de chaque Mois*,

PAR

M. PELTIER.

VOL. XLVII.

Multa dies, variusque labor mutabilis ævi,
Rettulit in melius, multos alterna revisens
Lusit, et in solido rursùs fortuna locavit.
VIRG. ÆN.

A LONDRES:

IMPRIMÉ POUR SCHULZE ET DEAN,

13, Poland-Street, Oxford-Street, Chez qui l'on peut s'abonner,

AINSI QUE CHEZ M. PELTIER, No. 60, WELBECK-STREET.

Le Prix de la Souscription est de Cinq Guinées par An.

1814.





L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCCXV.—Le 10 Octobre, 1814.

HISTOIRE D'UN AUTRE NAPOLÉON,

Usurpateur de la Souveraineté de Milan dans le 12e Siecle.

Quelques personnes n'ayant d'abord voulu voir dans le nom de Napoléon que celui de Nicolas, et ne pouvant plus résister au témoignage des calendriers italiens et du martyrologe où l'on trouve S. Napoléon, se retranchent dans la fausse supposition que ce nom n'a vraiment acquis de la célébrité qu'au commencement du 19e siecle. Les biographies italiennes pourraient, jusqu'à un certain point, les détromper à cet égard ; mais elles n'y réussiraient pas aussi bien qu'un fait historique du 13e siecle. Il nous est fourni pas les annales de Milan, cette même ville où nous avons vu naguere Buonaparté créer une république, s'en faire ensuite le président, la transformer en

un royaume à son profit, et relever pour son compte le trône d'Odoacre, de Théodoric et de Charlemagne.

Quand les descendants de Charlemagne eurent cessé de régner sur l'Italie, après la mort de Charles-le-Gros, arrivée en 888, les Milanais furent amenés par une longue suite d'événements, à se constituer au 12e siecle en une république mixte. Cette forme de gouvernement, née de la jalousie des nobles contre l'archevêque, à cause des priviléges que la dynastie de Charlemagne avait accordés à son siége, finit bientôt par rendre la noblesse victime des prétentions toujours exagérées du peuple. En vain les nobles, pour conserver leur primauté, eurent la précaution de s'y former en deux conseils suprêmes, dont le principal avait le titre imposant de *credenza de consoli* (crédence des consuls), les plébéiens qu'ils ne purent empêcher d'avoir aussi un conseil auquel ceux-ci donnerent le nom respecté de S. Ambroise, *credenza di S. Ambrogio*, parvinrent à subjuguer les deux autres; et le chef de ce conseil des plébéiens, tout en se qualifiant *Anziano* (ancien, ou doyen de leur *credenza*), les asservit bientôt eux-mêmes.

Cette dignité avait été obtenuè, non sans intrigues, vers 1250, par le petit-fils d'un seigneur du territoire de la *Valsasina*, *Pagan de la Torre* qui, trente ans auparavant, avait recueilli, sauvé, et reconduit à Milan les débris de quelques légions patriotico-milanaises, battues près de *Cortenuova* par leur Roi, l'Empereur Frédéric II, contre lequel elles avaient pris parti. La reconnaissance que le peuple en conservait servit l'ambition de ce petit-fils de Pagan, nommé Martin. Il ne fut pas plutôt *Anziano*, qu'il fit décerner le droit de lui succéder à son fils Philippe.

Celui-ci vit alors son pere mourir en peu de temps ; mais il ne lui survécut pas de beaucoup.

Derriere eux était un fils de Pagan qui, né avec une ambition plus forte, avait jugé par les succès de Martin et de Philippe, de tout ce qu'il pouvait oser pour la satisfaire. Ce fut lui qui vint aussitôt s'emparer hardiment des prérogatives et de la puissance dont ils avaient joui. Or, cet homme s'appelait Napoléon, nom que les Milanais ont souvent transformé en celui de *Napo*, suivant l'usage où ils ont toujours été de syncoper les mots un peu longs, en disant *Colà* pour *Nicolà*, *Secchina* pour *Franceschina*, etc., etc.

Mais Napoléon, pour cacher ses projets et ne point effaroucher les esprits, s'abstint de prendre le titre de *podesta*, que Philippe s'était fait décerner, et se contenta de celui d'*Anziano del popolo*, mais il y fit ajouter le mot *perpetuo*, par lequel il se constituait d'abord le chef et le consul à vie de la nation.

Il profita si bien de cet avantage qu'en peu de temps il rendit sa puissance très-grande. Avec le pouvoir et les forces dont il jouissait, il aurait pu, dit Verri, se faire déclarer aussitôt seigneur et souverain de Milan ; mais il trouvait plus convenable à sa politique de gouverner dans les commencements sous le titre qu'il venait de se faire déférer.

Comme il se trouvait en possession de richesses immenses qui auraient pu offusquer le peuple, il chercha à s'en faire un mérite vis-à-vis de lui, en les employant à contenir les nobles, à lui donner des fêtes, à répandre d'abondants secours parmi les pauvres, à procurer à la ville des embellissements, et même à faire pour son utilité des travaux de la plus haute importance. Ce fut lui qui, en 1269, élargit et rendit navigable en l'amenant jusque sous les murs de la cité, depuis

Tornavento, dans un espace de huit à dix lieues, ce fossé qui, tiré du Tesin en 1179, n'avait été ouvert que pour servir à l'irrigation des terres. Napoléon le rendit capable d'amener les bateaux du lac Majeur jusqu'à Milan, où par ce moyen arriverent dès lors avec facilité tous les comestibles et autres objets de nécessité que pouvait fournir toute la contrée, même au-delà du lac: ouvrage admirable qu'on appelle aujourd'hui le *Naviglio grande*.

Cependant au milieu des dépenses énormes que Napoléon faisait pour se rendre de plus en plus agréable au peuple, il ne s'oubliait pas lui-même dans ses constructions. Il se faisait élever en même temps un magnifique palais, auquel il ajoutait de vastes et beaux jardins. Tous les membres de sa famille se regardant déjà comme des princes du sang royal, se construisaient aussi de superbes hôtels dans les environs. Enfin le moment lui parut propice pour faire un pas de plus vers la souveraineté.

Les empereurs d'Allemagne qui, depuis plusieurs siecles, n'avaient plus que le titre de rois d'Italie, sans aucune autorité, se trouvaient encore flattés lorsqu'un homme puissant leur demandait à prix d'argent quelque diplôme de vicaire-impérial en Italie. Napoléon en sollicita un de vicaire-impérial à Milan, et l'obtint avec facilité. Quand il se vit muni d'un tel titre, il se crut dispensé de mettre aucune modération dans les actes de son gouvernement; mais le despotisme qu'il exerçait, laissa trop apercevoir sa tendance vers une souveraineté absolue; il devint suspect aux plébéiens eux-mêmes. Ce qui contribua le plus à les éclairer sur ses desseins ultérieurs, et à indisposer le peuple contre lui, fut la rage effrénée avec laquelle, sans aucun motif, il vexait de toutes manieres les nobles, et com-

mettait envers eux des cruautés inouïes. Les uns et les autres comprirent qu'il voulait asservir la patrie commune; mais les plébéiens réduits à un état de misere tel qu'ils n'avaient presque plus d'autre ressource que sa munificence pour subsister, ne pouvaient que gémir, en désirant que les nobles dirigeassent quelqu'attaque contre lui.

Plusieurs d'entre ceux-ci, dont il avait séquestré les biens en les bannissant de la cité, et d'autres qui, pour se soustraire à ses fureurs, s'étaient volontairement retirés dans leurs terres, allerent se réunir autour de l'archevêque Othon Visconti qui, depuis quinze ans, exilé par Martin, errait sur les frontieres du Milanez. Le corps d'armée qu'ils formerent vint attaquer et surprendre Napoléon et les siens à *Desio*, bourg peu éloigné de Milan, Napoléon, fait prisonnier, fut enfermé dans une cage de fer où il resta un an et demi: il n'en sortit que pour être décapité.

Othon Visconti rentré triomphant dans Milan, s'y vit déférer par le peuple transporté de reconnaissance et de joie, la souveraineté de la ville et des pays qui en dépendaient; et ce fut là le principe de celle que les Visconti de sa famille y exercerent dans la suite sous le titre de ducs. Othon se démit de la sienne, après onze ans, entre les mains de son petit neveu, Mathieu, qui se contenta des titres de capitaine du peuple et de podesta. Par là, sa puissance se trouvait de beaucoup moindre que celle de son grand oncle, et il n'avait plus les forces suffisantes pour résister à des attaques redoutables. Les parents de Napoléon jugeant alors qu'ils pourraient rétablir la tyrannie de leur famille dans Milan, firent de nombreuses recrues au-dehors; et après vingt-cinq ans d'exil, ils vinrent sous le commandement de trois d'entre eux se ren-

dre maîtres de la cité. Guy ou *Guido*, l'un des trois, plus entreprenant que les deux autres, les vit bientôt mourir, et resta seul maître de Milan.

Mais Henri de Luxembourg, nouvellement élu empereur, s'étant avancé avec ses troupes, Guy, contre lequel elles se dirigeaient, s'en alarma; et, dans sa crainte, il transigea avec Mathieu Visconti, qui vint partager l'autorité avec lui. Le perfide Guy se proposait bien de le chasser de nouveau, quand l'armée de Henri se serait éloignée. Voyant qu'elle ne se retirait point, il engagea Mathieu à se réunir à lui pour la combattre et la détruire, sous le prétexte qu'elle attentait aux droits des Milanais. Mathieu, qui pénétrait ses desseins, consentit en apparence à la proposition que Guy lui fit d'une attaque simultanée contre elle à l'improviste; mais au signal convenu il retourna ses armes contre ce parent de Napoléon, en les réunissant à celle de Henri. Tout ce qui restait de la race de *Della Torre* ou *Torriani*, fut massacré, leurs palais, leurs maisons encombrées de cadavres furent démolis aussitôt, et le nom de *Case rotte* (maisons rompues ou délabrées) est demeuré au quartier qu'elles occupaient, comme pour y perpétuer à jamais la haine des usurpateurs, autant que le souvenir de leurs attentats. On érigea dans ce quartier, auquel est contigu ce fameux grand théâtre *Della scala* où, comme Roi d'Italie, Buonaparté s'est fait donner des fêtes si splendides, une église encore subsistante, dont la destination primitive fut de servir, sous l'invocation de St. Jean-Décollé, à la sépulture des malfaiteurs que le glaive de la justice immolerait à la sûreté publique.

LES VOYAGES D'UN SÉNATEUR.

How bless'd is he who leads a country life,
Unvex'd with anxious wares and void of strife.

DRYDEN.

Le bonheur ne se trouve que dans une vie champêtre, exempte de trouble et de soucis rongeurs.

Heureux l'homme qui peut regarder en arriere, sans être forcé de baisser les yeux, et qui se rappelle toutes les actions de sa vie sans être obligé de rougir d'aucune ! Dans quelque circonstance que le destin l'ait placé, soit que le hasard l'ait comblé des dons de la fortune, ou qu'une main invisible l'accable de malheurs, il jouit partout de la paix que donne une conscience pure, et se rit également des clameurs de l'envie et des injures de la pitié.

Un des Sénateurs oubliés dans la création des pairs de France, M. le comte D.... parlait, il y a quelques jours, du désir qu'il avait de faire une tournée dans les départements. *Ce législateur à la suite*, dont l'existence est assurée depuis qu'il a perdu une place dont il conserve les appointements, a résolu de dépenser une partie de ses revenus en frais de route. Il est bien aise de connaître un peu par lui-même ce bon peuple, qu'il a par hasard aidé à gouverner pendant vingt-cinq ans, et qui ne peut manquer de lui en témoigner toute sa reconnaissance ; mais pour échapper aux acclamations publiques, aux transports d'enthousiasme, il a l'intention de voyager sans suite, sans équipage et sans gardes ; il veut que son passage ne coûte aucun regret, que sa présence n'excite aucune plainte, que son séjour

ne fasse couler aucune larme.....Les sénateurs n'ont pas toujours voyagé à si bon marché! et cependant il fut un temps où chaque département voulait voir au moins un de ces Messieurs; nos provinciaux demandaient alors des sénateurs, comme les libraires d'autrefois demandaient des *St. Evremont* et *des Lettres persanes*.

Bien décidé à quitter pour quelques mois le séjour de la capitale, M. le comte se consultait afin de savoir de quel côté il dirigerait ses pas. Sa conduite a toujours été la même; les motifs qui l'ont fait agir ont toujours été purs, et aucuns des gouvernements qui se sont succédés en France, n'ayant eu à se plaindre de lui, M. le comte peut se présenter partout, et choisir indistinctement parmi les bonnes villes du royaume, celle qui lui paraîtra mériter davantage l'honneur de le posséder.

Si je ne me trompe, se disait-il à lui-même en estropiant le vers de Tancrede: *aux cœurs bien nés la patrie est toujours chere*, et je me rappelle en ce moment qu'il y a long-temps que je ne pensais plus à la mienne; mais puisque me voilà forcé d'être libre, je profiterai de cette occasion pour faire un petit voyage dans mon pays. Que de souvenirs j'y receuillerai! que de plaisirs j'y goûterai en retrouvant les vieux amis de mon enfance! et dans les transports de sa joie, M. le comte sonne ses laquais, leur ordonne de faire ses malles, de préparer sa chaise de poste et de seller ses chevaux. Déjà son imagination le transporte au milieu de ses compagnons de collége: son amour-propre jouit de leur surprise, s'amuse de leur embarras, sourit avec complaisance à tous leurs éloges; les dîners, les bals, les concerts se succedent avec une rapidité effrayante: il ne peut suffire à toutes les invitations qu'on lui adresse, aux fêtes dont il est l'objet; il est rassasié

d'encens, fatigué d'hommages....Une seule difficulté l'arrête : ses amis le reconnaîtront-ils ? depuis si long-temps il a perdu l'habitude de les voir ! Quelques-uns, pendant les voyages qu'ils ont faits dans la capitale, se sont présentés chez l'ex-sénateur qui, bien malgré lui, n'a jamais eu le temps de les recevoir....

Si, à leur tour, ils allaient être occupés ! si M. le comte était renié par ses amis de Bordeaux, sous le vain prétexte qu'il leur a fermé sa porte à Paris....M. le comte frémit à la possibilité de cette conduite ; il sait par expérience que l'ingratitude n'est point un de ces vices dont le siecle présent se montre par trop avare ; aussi ne voulant point exposer ses amis à rougir devant lui, il renonce sans regret à la douceur de les embrasser, et dit un adieu éternel aux rives de la Garonne.

Ce pays, quoique fort agréable, n'est pas le seul que l'on puisse visiter avec plaisir, et M. le comte a bientôt jeté les yeux sur une autre partie de la France. Lyon appelle son attention : ce dernier boulevard de la monarchie, cette ville tour à tour célebre par sa richesse et ses malheurs, son commerce et ses principes, son dévouement et ses manufactures ; cette ville qui renferme dans son sein des édifices nombreux, des hommes instruits et des femmes charmantes, lui paraît un séjour délicieux et capable de lui faire oublier Paris. C'est donc à Lyon que M. le comte ira passer ses vacances...Cependant il a une idée confuse d'avoir déjà visité l'ancienne capitale des Gaules ; en l'an III ou IV il fut, à ce qu'il croit se rappeler, chargé de certaine mission contre la *ville rebelle* ; et quoiqu'à cette époque il ait adouci, autant qu'il était en son pouvoir, les ordres rigoureux dont il était porteur, il craint que son ancien séjour n'ait laissé dans la mémoire des habitants une de ces impressions

fâcheuses qu'on a bien de la peine à détruire. M. le comte souffre en secret de cette injustice; mais comme il ne veut faire qu'un voyage d'agrément, il abandonne sur-le-champ la route de Lyon pour prendre celle de Strasbourg.

La famille de notre sénateur a toujours habité le Nord de la France, où sa misere et sa probité sont depuis long-temps passées en proverbe; le hasard n'a fait d'exception qu'en faveur de M. le comte qui, je l'avoue, s'est toujours montré digne de cette honorable distinction. Forcé de renoncer à ses amis, il veut au moin visiter ses parents, dont sa présence comblera tous les vœux : ces pauvres gens seront si charmés de le revoir riche! car enfin il est garçon et ils sont ses héritiers! Avec quel respect ils accueilleront un parent dont la conduite les couvre de gloire! un homme qui s'est constamment distingué par un attachement invariable aux différents principes qui ont gouverné son pays, et dont le nom se trouve lié à toutes les époques mémorables, qui ont signalé nos diverses révolutions....Cette fois son parti est pris; rien ne peut l'arrêter : M. le comte part irrévocablement pour Strasbourg..; mais à l'instant où il acheve de prendre cette résolution, notre ex-sénateur se rappelle involontairement que, depuis vingt-cinq ans, il a beaucoup négligé cette famille, qui du reste lui a toujours été chere. En y réfléchissant bien, il pense qu'il a même à se plaindre de l'exigeance de quelques-uns de ses parents, qui le tourmentaient pour obtenir de petites places qui certainement ne valaient pas la peine qu'un sénateur compromît son crédit pour les obtenir....

D'ailleurs il s'était fait une loi de n'apostiller aucune pétition, ni d'intercéder pour qui que ce fût, et la justice dont il fait profession exigeait de lui qu'il n'exceptât pas sa famille de cette me-

sûre générale. Peut-être a-t-il poussé un peu loin cette sévérité de principes ? peut-être n'a-t-il pas mis dans ses refus cette honnêteté qui console et désarme ceux même qu'on afflige ? Qui sait si même sa famille ne lui fera pas un crime de ce qu'il appelle une vertu ? Hélas ! dit M. le comte en secouant la tête, ces gens-là ne se doutent guere de ce qu'ils me doivent. Ils ignorent que je me suis toujours intérieurement intéressé à leur bonheur, et ne croiront jamais que je n'ai cessé de former des vœux pour leur prospérité. Je ne le vois que trop : je suis destiné à faire des ingrats ; mais du moins on ne me forcera pas au désagrément de les voir, et puisque ma famille ne rend pas justice à mes intentions, je romps tout commerce avec elle, ou, pour mieux dire, je ne changerai point de conduite avec mes parents.

Cependant, parce que je ne puis aller ni à Bordeaux, ni à Lyon, ni à Strasbourg, ce n'est pas une raison pour rester à Paris. Consultons un peu notre carte, et voyons enfin s'il n'y a pas en France quelque ville où je puisse me montrer avec assurance.

Je ne retournerai point à Rennes : la ville est désagréable, et puis on s'y souvient peut-être encore de certaine proclamation qui m'est échappée à une époque que tout le monde devrait bien oublier.

On me reverrait avec plaisir à Tours, sans cette derniere levée en masse que j'y ai organisée avec une activité qui vraiment me faisait beaucoup d'honneur.

A Orléans, je me rappelle la querelle que me valut mon opinion en faveur de la république ; à Brest, la dispute que me suscita mon discours en faveur du rétablissement de la monarchie....Je ne sais comment cela s'est fait, mais cette place

de sénateur m'a brouillé avec tout le monde. Les uns me confondaient avec ceux qui n'avaient pas de caractere, les autres me rangeaient dans la classe de ceux qui en changeaient à tout moment. C'est l'esprit de corps qui nous a perdus. Le fait est que lorsque nous étions réunis, nous étions très-faibles, et que cependant nous étions très-forts en particulier. Il fallait nous entendre crier tous bas contre la tyrannie! nous déchaîner en secret contre les projets d'agrandisement, d'abaissement, d'envahissement de l'usurpateur ! Il n'y a pas eu une seule mesure adoptée à l'unanimité par le sénat, que nous n'ayons tous désapprouvée individuellement. Moi-même je me suis surpris souvent avec l'intention de parler *contre*, et cependant j'opinais *pour*. J'ai été tenté plusieurs fois de glisser une boule noire à l'un de nos scrutins secrets; je ne sais comment cela se faisait; cette boule là me restait toujours dans la main. Je crois, en vérité, que l'empereur avait fait faire à l'urne une ouverture assez petite pour laisser passer les boules blanches et rejeter les boules noires, qui, dans le fait, étaient, à ce qu'on m'a dit, un peu plus grosses que les autres.

Désolé des contrariétés qu'il éprouvait, M. le comte jeta un nouveau coup-d'œil sur la carte. Après avoir parcouru tous les chemins, abordé toutes les villes, il fit appeler ses gens et leur ordonna de défaire les malles, de dételer ses chevaux et de remiser sa chaise de poste.

VARIÉTÉS.

Jean-Philippe Palm, Libraire à Nuremberg, exécuté par ordre de Napoléon, le 26 Août 1806.

Tel est le titre d'un ouvrage remarquable que vient de publier, en langue allemande, le comte de Soden, d'après des pieces authentiques qu'il fait connaître Cet ouvrage contient la relation détaillée d'un fait jusqu'ici peu connu en France, et sur lequel les Allemands même n'avaient pas osé écrire avant la révolution qui a changé leur situation politique.

Au printemps de l'année 1806, il parut en Allemagne une brochure ayant pour titre : *De l'Allemagne dans son profond abaissement.* La maison Stein, de Nuremberg, dont Jean-Philippe Palm était le chef, expédia cette brochure à Augsbourg, avec d'autres articles de commission qui lui avaient été adressés, es qu'elle ne connaissait pas, comme Palm l'a toujours soutenu. Le facteur de la maison d'Augsbourg la fit connaître dans cette ville, où il y avait garnison française. Elle fut dénoncée au gouvernement français comme un libelle contre l'empereur, et comme ayant pour but de susciter une insurrection en Allemagne. La police extérieure de Buonaparté se mit aussitôt en mouvement ; elle découvrit la trace d'Augsbourg à Nuremberg, et Palm devint l'objet principal de ses recherches. Instruit des soupçons qu'on avait sur lui, ce libraire fit des démarches auprès des magistrats de la ville pour se justifier. Il crut même devoir s'absenter, et se rendit à Erlangen. Mais désirant de revoir sa famille et de veiller à ses affaires, il retourna, au bout de quelques jours, à Nuremberg. On

l'engagea cependant à se tenir caché dans sa maison. Un jour, un jeune homme mal vêtu arrive au magasin, demande une aumône pour la veuve d'un soldat, et présente, pour appuyer sa demande, des attestations de plusieurs personnes connues. Ayant témoigné un grand désir de voir Palm lui-même, il est introduit, reçoit un secours pour la veuve, et disparaît. On avait voulu s'assurer de la présence du libraire, et connaître son domicile. A peine le jeune homme était sorti de la maison, que deux gendarmes français se présenterent, monterent droit à la chambre de Palm, lui enjoignirent de s'habiller sur-le-champ, et de se rendre chez le commandant. Celui-ci lui demanda s'il avait connaissance de la brochure, et d'où il l'avait reçue ? Le libraire répondit qu'elle lui avait été envoyée dans un ballot, sans qu'il sût encore par qui, comme cela arrive dans le commerce de librairie en Allemagne. Vous serez, lui répondit le commandant, aux arrêts chez vous jusqu'à ce que vous fassiez connaître d'où vous avez reçu la brochure. Le même jour un officier se rendit à la maison de Palm, en inspecta toutes les chambres, et ayant déclaré qu'il ne pouvait y être gardé assez sûrement, le fit conduire à l'Hôtel-de-Ville. Le lendemain, des gendarmes le ramenerent chez lui, et demanderent à sa femme de leur fournir sur-le-champ une voiture pour le conduire à Anspach. La femme, saisie de frayeur, fondit en larmes, et demanda que son mari pût être accompagné par un homme de loi ; ce qui fut accordé. Arrivé à Anspach, Palm fut enfermé dans une prison publique.

Il demanda à pouvoir parler au général-en-chef ; mais on lui répondit que ce serait en vain, l'ordre de son arrestation étant venu immédiatement de Paris. D'Anspach il devait être conduit

à Braunau, et on lui dit que s'il ne pouvait payer une voiture, on l'y ferait aller à pied. Il se procura une voiture, et se mit en route, prenant congé de l'homme de loi, qui retourna à Nuremberg. Le 22 Août, Palm arriva à Braunau. Plusieurs autres libraires et des aubergistes, étaient également accusés d'avoir répandu la brochure; mais on n'avait pu saisir que le nommé Schœderer, marchand de vin à Donawerth. Une commission militaire ayant été nommée, par un décret impérial, les prévenus comparurent. Schœderer avait un défenseur, mais Palm n'en avait point, celui qu'il avait demandé n'ayant pas paru, et ses juges ayant refusé d'en nommer un autre. Interrogé de nouveau, il persista dans la déclaration qu'il avait faite auparavant, et parla avec autant de franchise que de fermeté. Cependant l'arrêt de mort fut prononcé. Les absents furent condamnés par contumace, et Schœderer, après avoir langui long-temps dans la prison, obtint sa grâce. Palm avait espéré également la sienne, lorsque le 26 Août, à onze heures du matin, il fut appelé de nouveau devant le tribunal. Il était persuadé qu'il allait être rendu à sa famille, à son commerce; mais on lui lut la sentence, et il apprit qu'il était condamné, sans appel, à être fusillé, comme traître et séditieux. A deux heures, le même jour, cette sentence devait être exécutée. Saisi, accablé, il répandit un torrent de larmes, et demanda les secours religieux. Il était protestant, et il n'y avait point d'ecclésiastique de sa religion dans la ville; deux prêtres catholiques se rendirent auprès de lui: ils ne troublerent point sa croyance: mais, touchés, attendris, ils le serrerent dans leurs bras, et lui adresserent des paroles de paix et de consolation, de la part du pere commun des chrétiens. Plusieurs dames des meilleures maisons

de la ville se rendirent auprès du gouverneur, le général Saint-Hilaire, tenant leurs enfants à la main, et le supplierent de différer, au moins, l'exécution de l'arrêt. Il ne cacha point son émotion ; mais il déclara qu'il ne pouvait leur accorder leur demande, les ordres ayant été donnés par Napoléon lui-même.

A deux heures environ, on vint prendre Palm pour le conduire au lieu du supplice. Il fut traité comme un vil criminel ; on lui attacha les mains sur le dos, et on le jeta dans une charette. Les habitants de la ville exprimaient leur indignation ; mais toutes les mesures avaient été prises pour les contenir. Des soldats, le sabre à la main, escortaient la charette, qui fut conduite par des rues détournées ; les canons des remparts étaient chargés, et sur la place de l'exécution tout un régiment était sous les armes. Les deux prêtres assisterent le malheureux Palm jusqu'à ses derniers moments ; ils l'engagerent à se laisser bander les yeux, pour qu'il eut plus de recueillement : " Mais avec quoi les couvrirai-je, leur dit-il ? je n'ai que ce mouchoir, trempé de mes larmes, et je veux le léguer à ma femme ; je vous prie même instamment de le lui faire parvenir." L'un des prêtres tira de sa poche un mouchoir blanc, et Palm s'en couvrit les yeux. On tira sur lui à la distance de dix à douze pas, et on le manqua deux fois. Il respirait encore lorsque deux soldats appliquerent leurs fusils sur la tête et firent sauter le crâne.

Ainsi fut immolé, à la fleur de l'âge, un citoyen utile, un pere de famille estimable. Il n'avait pas été convaincu, et l'on pouvait tout au plus supposer dans sa conduite un manque de prudence ; c'était aux autorités de son pays à le juger d'après les formes reçues, et il ne pouvait ressortir d'un tribunal étranger, encore moins

d'une commission militaire. Telles sont les observations du Rédacteur de l'ouvrage, et qui doivent se présenter à tous les hommes qui ont le sentiment de la justice, à tous les Français jaloux de la gloire de leur nation. Déjà au moment de l'exécution on entendit des murmures parmi les soldats français, et plusieurs officiers exprimerent leur mécontentement.

Il est aisé de se représenter l'effet que cette scene cruelle produisit en Allemagne. Palm fut honoré comme un martyr ; et malgré la terreur qui s'était répandue, on ouvrit des souscriptions publiques pour la veuve et les enfants ; plusieurs familles allemandes, établies en Russie, firent des collectes, auxquelles l'empereur Alexandre et l'impératrice douairiere contribuerent généreusement. Le sort de l'infortuné Palm fit la plus grande sensation en Angleterre ; on ouvrit une souscription au café de Lloyd, et une société d'hommes estimables se chargea de recueillir les sommes, de les faire valoir dans les fonds publics, et de les remettre au moment de la pacification générale.

LOUIS XVI.

Louis XVI fut le meilleur et le plus vertueux des hommes ; aucun Roi n'eut plus d'amour pour son peuple, ne souhaita plus ardemment son bonheur, et ne fut plus disposé à faire tous les sacrifices que le bien public semblait exiger. En montant sur le trône, il remit à ses sujets le droit de joyeux avénement : ainsi, le premier acte de son pouvoir fut un acte de bienfaisance. Il supprima la corvée, abolit la question, remplaça par la peine des travaux publics la peine de mort prononcée contre les déserteurs, détruisit les restes

de servitude qui existaient encore dans quelques provinces, et rendit aux protestants leurs droits civils dont ses prédécesseurs les avaient privés; il appela au ministere et dans son conseil les hommes que la voix publique lui désignait comme les plus capables, les plus integres, et surtout les plus favorables à la cause du peuple. Il porta la plus sévere économie dans ses dépenses personnelles; il donna constamment l'exemple des vertus domestiques et des bonnes mœurs; enfin, en quinze années d'un regne commencé à vingt-ans, dans l'âge de l'inexpérience et des passions, il en fit plus qu'il ne fallait pour être compté parmi, les meilleurs Rois qui aient gouverné la France et pour faire bénir sa mémoire jusqu'à la derniere postérité. Tous ces faits sont incontestables: la calomnie, dans ses plus noires fureurs, ne les a pas démentis, n'a pas même essayé d'en ternir le pur éclat.

Jusqu'en 1789, époque à jamais déplorable, Louis XVI était chéri de son peuple autant qu'il le chérissait lui-même. Trois ans après, ce même Roi, vanté pour la sincérité de ses discours et l'humanité de ses actions, est conduit à l'échafaud comme un tyran perfide et sanguinaire. Une affreuse révolution a tout changé, tout perverti: tous les sentiments ont été effacés, tous les principes anéantis; des grands, soutiens naturels du trône, en sont devenus les adversaires et les destructeurs; des hommes, amis de la sagesse et de l'humanité, se sont montrés frénétiques et barbares; un peuple doux et docile a été transformé en une bête féroce, capable de tous les excès et de tous les crimes. Cependant, Louis a-t-il changé, quand tout changeait autour de lui? L'amour des Français a-t-il mérité de devenir leur exécration? A-t-il, à force de perfidies et de cruautés, poussé le peuple à ce degré de fureur

qui explique tous les crimes, s'il ne les justifie pas ?

Ayant appelé au secours de l'Etat les trois Ordres qui le composaient, il avait accordé une double représentation au plus nombreux, à celui qui semblait avoir besoin d'une plus grande force pour lutter sans désavantage contre les prétentions de deux ordres privilégiés. Cette assemblée qui tenait de lui seul, sinon ses droits, du moins son existence actuelle, abusant bientôt de la puissance qu'il avait donnée lui-même au parti populaire, anéantit presque entierement le pouvoir qui l'avait créé, et renversa la constitution du Royaume, dont elle devait seulement réparer les finances. Ces changements flattant la multitude avide de nouveautés, Louis, toujours prêt à condescendre au vœu du peuple, consentit à tout, abdiqua sans résistance et sans murmure l'autorité absolue dont il avait hérité, employa de bonne foi au maintien du nouvel ordre de choses l'autorité insuffisante qu'on lui avait laissée, et fit à peine usage, dans des occasions qui intéressaient sa conscience ou son cœur plutôt que sa prérogative, du droit qu'il avait de suspendre momentanément l'exécution des lois. Mais les factieux avaient juré sa perte ; après l'avoir une fois insulté et menacé dans son palais, ils allerent l'y attaquer de vive force avec l'intention de lui ôter à la fois le trône et la vie. Louis alors, ne voulant pas que sa présence rendît nécessaire une résistance qui eût fait couler du sang des deux côtés, crut devoir se soustraire à ses assassins, et il alla se jeter dans les bras de ceux mêmes qui les avaient armés. Après quelques mois d'une horrible captivité, des furieux, sans respect pour sa grandeur passée, et sans pitié pour son malheur présent, le firent comparaître devant eux comme un vil criminel. Foulant aux pieds les

principes éternels de la justice, en se rendant à la fois ses accusateurs et ses juges, violant leurs propres lois qui mettaient sa personne sacrée à l'abri de toute atteinte juridique, ils oserent lui imputer leurs propres forfaits, lui reprocher le sang qu'ils avaient répandu eux-mêmes, et ils firent couler le sien sur un infâme échafaud !.... Quel odieux démenti donné aux faits les plus avérés ! Louis XVI sanguinaire et assassin du peuple! lui qui, le 6 Octobre, empêcha ses propres gardes de se défendre contre une populace furieuse ! lui qui, à Varennes, aima mieux revenir captif dans Paris que d'autoriser la moindre résistance ! lui qui, au 10 Août, abandonna son palais pour que ses défenseurs ne fussent point dans l'obligation de repousser par la force les brigands qui venaient l'y attaquer ! lui, enfin, qui, lorsque son arrêt de mort était porté, apprenant que de bons Français avaient juré d'en empêcher l'exécution ou de périr avec lui, dit en pâlissant, à M. de Malesherbes : " Les connaissez-vous? Retournez à l'Assemblée, tâchez de les rejoindre, d'en découvrir quelques-uns ; déclarez-leur que je ne leur pardonnerais pas s'il y avait une seule goutte de sang versé pour moi. Je n'ai pas voulu qu'il en fût répandu, quand peut-être il aurait pu me conserver le trône et la vie, et je ne m'en repens pas." Il eut tort de ne pas s'en repentir : c'était là la grande faute de son regne. La postérité rendra sur lui un jugement tout contraire à l'arrêt infâme qui le priva de la vie. On l'accusa d'avoir fait couler le sang ; elle lui reprochera de n'avoir su répandre que le sien. Combien il en eut épargné, et du plus pur, du plus précieux, si, dans l'origine des troubles, il avait noyé les germes de la sédition dans celui des principaux factieux!

En retraçant rapidement ces faits connus du monde entier, en exprimant ces opinions que

toute la France partage, à Dieu ne plaise que j'aie voulu renouveler d'anciennes haines, réveiller des ressentiments assoupis par le temps, et ranimer l'esprit de vengeance contre des hommes que notre monarque a placés sous la sauve-garde de sa clémence. Je me suis laissé aller à plaindre la victime, sans avoir l'intention de faire exécrer davantage ses bourreaux. Pourquoi l'histoire des malheurs de Louis est-elle aussi celle de leurs crimes ? Pourquoi ne peut-on retracer les uns, sans faire en même temps la peinture des autres ? Au surplus, de ces hommes qui ont envoyé à la mort le plus populaire, le plus humain des Rois. la plupart ont péri victimes des mêmes fureurs dont ils avaient été complices. Parmi ceux qui survivent, plusieurs, dit-on, sentent toute l'énormité de leur forfait, et détestent, ceux-ci la lâche pusillanimité, ceux-là l'égarement furieux qui le leur fit commettre : abandonnons-les à leurs remords ; s'ils sont aussi grand que leur crime, leurs plus cruels ennemis ne pourraient leur souhaiter un plus cruel supplice, et les autres sont presque autorisés à les plaindre.

Il était dans la destinée du malheureux Louis XVI que toutes ses vertus tournassent contre lui. Cette espece de fatalité s'attacha à lui dès le commencement de son regne, et ne l'abandonna plus. La cour, que les dernieres années de Louis XV avaient corrompue et avilie, n'était pas digne de ses mœurs simples et austeres. Des hommes, accoutumés à tout emporter par l'intrigue, à réparer aux dépens de l'Etat le désordre scandaleux de leur fortune, et à s'élever jusqu'aux plus hautes dignités en rempant devant une courtisane titrée, ne trouverent plus leur compte avec un jeune Roi qui n'avait ni maîtresse ni favori, ne mettait le trésor public à la discrétion de personne, et ne voulait accorder les emplois qu'au mérite.

Ils s'en vengerent en le ridiculisant : ses manieres un peu burlesques et privées d'élégance prêtaient à leurs sarcasmes ; ils ne les lui épargnerent pas : il fut du bon air de se moquer de tout ce que faisait et disait le Roi. Un jour on lui présente une liste de jeunes gens à admettre dans les écoles militaires ; tous les noms étaient accompagnés de ceux des plus puissants protecteurs : un seul nom se trouvait sans aucune recommandation. *Puisque celui-ci n'a pas de protecteur*, dit le Roi, *il faut bien que je lui en serve : je le nomme le premier.* On m'a assuré que ce trait, digne d'être inscrit avec honneur dans la vie du meilleur des princes, avait soulevé toute la cour, est-il rien de plus absurde et de plus ridicule, disait-on, que de préférer aux protégés des plus grands seigneurs et des princes même de la famille royale, un misérable petit gentilhomme qui ne peut se réclamer de personne à Versailles ? Voilà comme Louis XVI était jugé par ses courtisans ; voilà comme les imprudents préparaient sa chute et la leur, en le dépouillant du respect dû à son rang et à son caractere personnel, en le livrant, pour ainsi dire, nu et désarmé à la rage des factieux, qui continuerent de le diffamer jusqu'à ce qu'ils l'eussent égorgé. Pour l'avilir aux yeux de la nation qui l'aimait, on le représenta livré au plus ignoble des penchants, à celui de l'ivrognerie, tandis qu'il était d'une extrême sobriété. On le peignit aussi comme ignorant et presque stupide, quoiqu'il fût un des hommes les plus éclairés et les plus judicieux de son Royaume, sût parfaitement le latin et l'anglais, écrivît dans sa propre langue avec autant de noblesse que d'élégance, connût à fond l'histoire, et fût un savant géographe.

SUR UNE NOUVELLE BROCHURE DE M. MÉHÉE.

Dénonciation au Roi des Actes et Procédés par lesquels les Ministres de S. M. ont violé la Constitution, dénaturé l'Esprit de la Lettre des nouvelles Ordonnances, et détruit l'excellent Esprit public qui avait accueilli le Retour des Bourbons; par M. Méhée de Latouche.

La police est une institution moderne, qui tire son excuse comme ses moyens de la dépravation publique; c'est un système de délation organisé, dont on ne peut s'empêcher de déplorer l'existence alors même que l'on est forcé d'en reconnaître la nécessité. La société peut consentir à lui devoir sa sûreté; quelquefois même son salut; mais elle repousse à jamais de son sein les êtres dangereux qui en sont les utiles instruments. Aussi les récompenses qu'attire ce genre de services sont-elles autant de flétrissures, et l'éclat même de ces récompenses ajoute à l'infamie de ceux qui les reçoivent. La police elle-même les livre au mépris public; elle ne se croirait pas assez purifiée par les services qu'elle rend à l'état, si elle n'y joignait le sacrifice de ses propres agents; c'est une expiation qu'elle offre à la morale trop souvent outragée par les moyens qu'ils mettent en usage.

Dans tous les pays, ceux qui se donnent, ou plutôt qui se vendent à la police, sont hors la législation commune; c'est une regle générale, qu'elle a le droit de haute justice sur tous ceux qu'elle emploie ou a employés; car il en est des contrats que l'on passe avec elle comme des pactes avec les *êtres invisibles*; ils sont indissolubles. N'est-il pas juste, en effet, que toujours

elle ait le droit de punir ceux qu'elle a pu récompenser; que toujours elle ait le droit d'éloigner du centre des intrigues ceux qu'elle a pu avoir intérêt d'y appeler; que toujours enfin elle ait le droit de faire taire ceux qu'elle a pu faire parler.

C'est à regret que nous nous voyons obligés d'interrompre ces considérations générales, pour entretenir nos lecteurs d'une nouvelle brochure de M. Méhée, intitulée: *Dénonciation au Roi des actes et procédés par lesquels les ministres de S. M. ont violé la Constitution, dénaturé l'esprit et la lettre des nouvelles ordonnances et détruit l'excellent esprit public qui avait accueilli le retour des Bourbons.*

Lorsqu'un homme s'adresse dans un écrit public au Roi, lorsqu'il se plaint, lorsqu'il accuse au nom de la nation, la premiere question qui se présente à l'esprit, est de demander quels sont ses titres à une semblable mission. Nous nous abstiendrons toutefois de faire cette question à l'auteur de la nouvelle brochure: elle réveillerait dans son esprit de trop tristes souvenirs, et le blesserait trop profondément dans ses nouvelles affections. Car, il faut bien le dire, M. Méhée se montre aujourd'hui à nous sous un jour tout nouveau. Le trône et l'auguste dynastie qui l'occupe ont en lui un défenseur de plus. Il nous parle de la joie pure que lui a causée le retour du Roi: s'il nous entretient en même temps de ses craintes pour l'avenir, c'est que ces craintes sont excessives. Il se peint partout comme un sujet fidèle, mais alarmé. Pour désigner le Roi qui nous est rendu, il se sert souvent de cette expression naïve et populaire, *notre bon Roi.*

Nous l'avouerons cependant, ces assurances de respect, ces expressions d'amour ont exercé peu de séduction sur notre âme; elles l'ont même

contristée. Soit que M. Méhée n'ait pas su se défendre de ces formes de langue qui étaient en usage à l'époque où il a publié ses premiers écrits, soit que nous-mêmes nous ayions cédé à d'injustes préventions, la lecture de cette nouvelle brochure nous a reportés involontairement aux jours déplorables qui ont précédé l'époque la plus désastreuse de notre histoire ; chaque page nous a rappelé ces lettres, ces écrits de toute espece, ces *dénonciations* que l'on adressait alors à un autre Roi, dont, pendant long-temps aussi, on loua la bonté......

Le lecteur jugera, par les citations que nous allons mettre sous ses yeux, si la faute en est à nous ou à M. Méhée :

" La sécurité que vos douces paroles avaient inspirée (dit M. Méhée en s'adressant au Roi), a fui devant les mesures prises coup sur coup par vos ministres ; et ces agents infideles ou maladroits se sont conduits comme s'ils avaient pris à tâche de prouver que les principes consolateurs proférés par V. M. n'étaient qu'un piége pour tromper la nation, et l'un de ces moyens que le machiavélisme des tyrans a toujours employés pour endormir ses victimes avant de les immoler."

N'est-ce pas là précisément le langage que l'on tenait sous le *tyran* Louis XVI ! Ne parlait-on pas aussi du machiavélisme de la cour, de piéges tendus à la nation, de victimes que l'on endormait avant que de les immoler, à une époque où il existait des piéges et du machiavélisme partout hors à la cour, à une époque enfin où les seules victimes que l'on comptât encore, se trouvaient parmi les défenseurs du trône !

Voyons, au moins, si M. Méhée est plus précis et plus vrai dans les dénonciations qu'il adresse aujourd'hui contre les ministres, que ne l'étaient les écrivains qui dénonçaient aussi les

ministres de l'époque que sa brochure a le malheur de rappeler toujours.

" Les agents de l'autorité royale ne sont " pas plutôt nommés, que tous les employés " de l'ancien gouvernement sont renvoyés sous " le prétexe d'économie, mais dans le fait, pour " faire place à une nuée de prêtres à l'ambition " desquels le service des autels n'offre plus rien " de satisfaisant. On se plaignait naguere de " la pénurie où nous étions tombés dans ce " genre; il n'existait pas, disait-on, assez de " ministres pour desservir les temples! Il faut " que Dieu ait fait en leur faveur un miracle " particulier, car en six mois on a trouvé moyen, " non-seulement d'en fournir les églises, mais " encore les ministres, les administrations, les " bureaux, les agences et tous les postes où il y " a de l'argent à gagner, et des chefs de famille " à remplacer." Le moyen, en lisant ce paragraphe, de ne pas se rappeler, malgré soi, l'époque où les *prêtres* et les *agents de l'autorité royale* se trouvaient constamment réunis dans les mêmes dénonciations! Quant à la véracité, quant à la bonne foi qui a présidé à de pareilles assertions, le public en est juge.

M. Méhée défend en ces termes les hommes qui, suivant son expression, ont adopté, *dans le procès de Louis XVI, l'opinion fatale à ce malheureux prince.* " Depuis quand, dit-il, les " hommes établis juges par une grande nation, " sont-ils responsables de l'arrêt que leur cons" cience, bien ou mal éclairée, leur a dictée?" Nous ferons observer à M. Méhée qu'il va ici beaucoup plus loin que la convention elle-même; car près de la moitié des membres de cette assemblée déclarerent positivement qu'ils étaient incompétents, et les autres ne prétendirent pas avoir été *établis juges* par la nation; mais ils

soutinrent qu'ayant reçu des mandats illimités, le pouvoir de juger le Roi s'y trouvait implicitement compris, etc.

Nous passons par-dessus plusieurs autres objets qui fournissent à M. Méhée matiere à dénonciation, pour arriver à la question de la liberté de la presse. Dans ce qu'il en dit, M. Méhée saisit avec plaisir l'occasion d'appuyer son opinion sur celle de M. de Montgaillard; mais il ne peut toutefois s'empêcher de blâmer la timidité que montre ce dernier.

" Un écrivain (dit-il), qui a défendu avec " talent la liberté de la presse, M. le comte de " Montgaillard, dit dans sa derniere lettre que, " quelle que soit la décision des chambres, *le de-* " *voir de tout Français sera d'obéir à la loi sitôt* " *qu'elle sera rendue.*

" Voilà une concession qui me paraît peu né- " cessaire; et le mot *devoir* est peut-être ici " un peu hasardé. On obéira, sans doute, mais " on obéira comme on obéissait à l'Empereur " Napoléon; peut-on appeler *devoir* la soumis- " sion du faible au fort? soumission dont on " s'affranchit dès qu'on devient plus fort que " celui qui l'avait imposée?...."

Il est sans doute très-remarquable de voir au sixieme mois qui a suivi la restauration, M. de Montgaillard loué par M. Méhée, dans un écrit public adressé à Sa Majesté Louis XVIII!.... Mais il est peut-être inouï que, dans un pays où le respect pour la loi doit être d'autant plus grand que les formes qui président à sa formation sont plus populaires, on ose imprimer qu'alors même qu'un projet de loi aura été adopté par les deux chambres, et revêtu de la sanction royale, on n'aura néanmoins pour cette loi qu'une soumission semblable à celle du faible au fort, soumission dépouillée de tout sentiment de devoir,

et dont, par conséquent, il est permis de s'affranchir toutes les fois qu'on le peut?

Nous bornerons ici nos citations et nos remarques. Mais, pour finir cet article comme nous l'avons commencé, c'est-à-dire par des réflexions générales, nous nous permettrons de dire aux ministres de S. M., sans avoir toutefois la prétention de les éclairer, et encore bien moins l'intention de les *dénoncer*, que tout ce qui paraît méprisable n'est pas pour cela sans danger; que la sécurité qui résulte de la bonté de sa cause et de la droiture de ses intentions, peut être un sentiment louable chez un individu, mais n'est autre chose que de l'imprévoyance dans un gouvernement; que la confiance que montrent les méchants est aujourd'hui le seul moyen qu'ils aient d'augmenter leur nombre, parce que l'affaiblissement des idées de devoir et des opinions de parti est venu à un point que le succès est la seule divinité à laquelle chacun immole; que d'ailleurs vingt-cinq ans de révolution ont laissé une telle confusion dans les souvenirs de la nation, qu'il est peu de noms aujourd'hui qui puissent prêter leur appui à une bonne cause, et qu'il n'en est point qui puissent en décréditer entierement une mauvaise; et qu'enfin si, de l'aveu de tous les bons esprits, l'art de savoir ne rien faire est une partie importante de l'art de gouverner, ce n'est cependant pas la seule qu'il faille cultiver.

Nouvelles Observations sur le même Ouvrage.

Parmi les nombreux bienfaits que les bons Français attendaient du retour si désiré des princes de la maison de Bourbon et du rétablissement légitime de l'autorité royale, il en est un qu'ils n'ont point obtenu, quelque infaillible qu'il dût leur paraître, et quelque désirable qu'il fût en effet: c'est le silence de certains hommes dont la

voix n'avait retenti qu'au milieu de nos désastres, et ne s'était élevée que pour enfanter des crimes ou pour en faire l'apologie, pour ourdir des trahisons, les proclamer avec effronterie, et s'en faire une honteuse gloire. On se disait, et il semblait qu'on avait droit de se dire, si un homme malheureusement connu dès 1792, a figuré dans les journées les plus criminelles et les plus horribles de cette époque, s'il a osé dire dès lors ces paroles exécrables : " Si jamais ce qu'on appelle un Roi, ou quelque chose qui ressemble à cela, ose se présenter en France...." la plume se refuse à achever cette phrase épouvantable ; si, depuis, cet homme, se mettant aux gages d'un tyran, lui a bassement servi d'espion, a enlacé dans ses piéges les plus loyaux et les plus fideles serviteurs du roi, les a remis dans les mains de leur ennemi le plus implacable et le moins généreux ; s'il a reçu le salaire d'une pareille infamie, et s'il a quelque temps insulté par son faste à la commisération publique qu'excitait le malheureux sort de tant d'intéressantes victimes, certainement cet homme va dorénavant se taire : il sera trop heureux qu'on l'oublie, il sait que les gens de bien et d'honneur sont loin d'avoir une mémoire implacable ; il profitera de cette heureuse disposition, et se gardera bien de réveiller les souvenirs odieux dont il peut être l'objet. Si cet autre, siégeant dans une assemblée politique à jamais exécrable, a osé y prononcer le plus inique et le plus monstrueux des jugements, il pleurera son crime, et il gardera un silence commandé, ou par ses remords, ou par sa honte, ou par son intérêt. Si un troisieme, auquel sa naissance aura procuré un plus facile accès auprès des princes augustes que l'infortune et la proscription devaient lui rendre encore plus chers et plus sacrés, n'a usé de cet avantage que

pour les trahir et les calomnier, assurément il s'éloignera, il se cachera, il se dérobera à tous les regards, il ne voudra jamais attirer sur lui, ni par ses discours, ni par ses écrits, l'attention des hommes qui ne peuvent plus que l'oublier ou le maudire et le flétrir, etc. etc. Eh bien ! nous avons été trompés dans une espérance si bien fondée ; tous ces hommes parlent, écrivent, se plaignent, semblent même menacer encore ! on voit à chaque instant paraître quelque nouvel et insolent opuscule de MM. tels et tels....; mais parlons de celui de M. Méhée.

M. Méhée se fâche d'abord de ce que le Roi commence toutes ses ordonnances par cette antique formule connue et aimée des Français ; *Louis par la Grâce de Dieu.* Il faudrait, pour plaire à M. Méhée, dire : *Louis par le choix libre de la nation.* Il est très choqué que le roi date ses actes et les lois du royaume de l'an 19e de son regne. Il est extrêmement scandalisé de ces prieres expiatoires offertes aux mânes de tant de victimes de la révolution, et qui ont attiré dans nos temples tous les Français religieux et sensibles. M. Méhée aurait voulu qu'on eût tout-à-fait oublié et les augustes victimes du Temple, et surtout celles qui furent immolées au 2 Septembre. Il a assisté cependant à la cérémonie funebre, célébrée récemment en l'honneur de ces martyrs de leur foi et de leur attachement au Roi et à la monarchie, et il nous apprend même qu'il a été très-content du sermon prêché dans cette circonstance par M. l'abbé Legris-Duval. Il se plaint amerement de ce que les conventionnels qui ont voté la mort du Roi n'occupent pas les premieres places de l'Etat ; de ce que les acquéreurs des biens d'émigrés ne sont pas suffisamment rassurés ; de ce que la garde et la maison militaire

du Roi ne sont pas composées comme lui, M. Mehée, l'aurait désiré, etc. etc.

Je pense qu'il est bien inutile de discuter sérieusement de pareilles plaintes, de semblables accusations. Il serait difficile, dans cette discussion, de garder son sang-froid, de ne pas montrer de l'humeur, même de l'indignation, et ce n'est pas la peine ; tous les bons Français les jugeront, les apprécieront, les mépriseront, et quant aux autres, s'il en est encore, on sait bien qu'ils ne se laissent convaincre ni par l'évidence des faits, ni par l'évidence des raisonnements : mais il est curieux de voir par quels raisonnements M. Mehée voudrait nous convaincre nous-mêmes. Ainsi, par exemple, il prétend que si nous avons le droit de faire une commémoration touchante et pieuse des victimes immolées le 2 Septembre, ils auront aussi eux, le droit de faire des fêtes funebres en l'honneur des patriotes tués le 10 Août à l'attaque sacrilége du château ; et après cette insolente comparaison, il ajoute encore : "Croyez que vous êtes aussi intéressés que nous à cet oubli (l'oubli du passé) ; il serait pénible pour nous de paraître récriminer ; mais si l'émigration venait nous reprocher les pertes qu'elle a faites dans la guerre heureusement terminée, nous lui rappellerions la réponse que fait un personnage de la Fable à la lionne qui avait perdu son faon :

......Ma commere,
Ceux que vous avez étranglés
N'avaient-ils ni pere ni mere ?"

Mais est-ce les pertes que l'émigration a faites *dans la guerre* qui excitent ses reproches et ses accusations ? Est-ce leur sang versé dans les combats que les émigrés regrettent ? Est-ce ces victimes, quelqu'intéressantes qu'elles soient, qui ont été les objets de ces services funebres qui tien-

nent tant au cœur de M. Méhée ? Non : ce sont ces nombreuses victimes sans défense, ces femmes, ces vieillards, ces hommes désarmés plongés dans des cachots, traînés sur les échafauds, assassinés dans leurs prisons même, précipités dans les fleuves, fusillés à Quiberon* contre la foi des traités. Voilà ceux que vous avez *étranglés*, pour me servir des termes de l'apologue que vous citez si à propos. Les émigrés, les royalistes ont-ils fait quelque chose de semblable ? Comment donc *récrimineriez*-vous contre eux ? Comment pouvez-vous assimiler les victimes de vos *communes*, de vos comités, de vos tribunaux, à celles qui dans la guerre sont tombées sous les coups des émigrés combattant avec bravoure et avec honneur pour leur défense personnelle, et, ce qui est bien plus sacré encore, pour la défense de leur Roi et de la monarchie ?

M. Méhée invoque aussi cet oubli qu'on ne demanderait pas mieux que de lui accorder, ainsi qu'à tous ses amis, en faveur des *régicides*. Mais parce qu'on veut bien les oublier, s'ensuit-il qu'il faille les récompenser, et qu'on doive les conserver dans les places les plus éminentes de l'administration et de la magistrature ? Est-il rien, au contraire, qui s'oppose plus à cet oubli, qui rappelle plus et leurs personnes et leurs crimes, que les fonctions importantes dont on veut qu'ils restent revêtus ? Quoi ! on dira à ces hommes que la nation française réprouve, vous avez des terres, des châteaux, des richesses ; gardez-les ; on n'examine point à quels titres vous les avez

---

* Voy. le *Tableau des Victimes de Quiberon*, ou liste nominative de MM. les émigrés ou insurgés de la Bretagne et des provinces voisines, pris le 2 Juillet 1795 (3 thermidor an II) dans la presqu'île de Quiberon, et fusillés en vertu des jugements de commissions militaires.

acquis; jouissez de tous les avantages qui sont attachés à la fortune; vous aurez tout, excepté la considération; vous aurez même des flatteurs, et des écrivains à vos gages; mais abandonnez des places que souille le caractere d'infamie dont vous êtes ineffaçablement revêtus, des places qui pourraient vous donner des rapports immédiats avec la famille dont votre jugement a *assassiné* le chef. En vain M. Méhée prétend que les journaux qui vous appellent *assassins* sont *dirigés par les ministres*. Non, les journalistes, organes dans cette occasion de la nation entiere ne prennent point conseil des ministres pour vous appeler ainsi. Peut-être même les ministres, plus circonspects, les en détourneraient-ils. En vain encore M. Méhée voudrait-il rendre le peuple français complice de votre crime, en assurant que deux millions d'hommes ont approuvé votre jugement, et doivent actuellement s'armer pour le soutenir : vous prouvâtes assez, en rejétant avec fureur l'*appel au peuple*, la conviction où vous étiez que le peuple casserait cet épouvantable jugement; et, quand le même apologiste ose affirmer que l'arrêt de mort de Louis XVI vous a été dicté par *votre conscience bien ou mal éclairée*, je vous le demande à vous-même, est-ce *votre conscience* qui vous a dicté cet exécrable arrêt?

Il est encore un autre objet des tendres sollicitudes de M. Méhée, ce sont les acquéreurs de biens d'émigrés; ils ne sont pas assez rassurés, s'écrie-t-il. Mais à qui est la faute si on ne peut jamais les rassurer assez, et ne pourrait-on pas tirer de ces alarmes, que rien ne saurait dissiper, un terrible argument contre eux? Est-il possible de changer la nature de leur propriété, et de faire qu'une pareille acquisition soit une propriété antique et respectable? Tout ce qu'on peut leur

dire, c'est qu'on la respectera comme si elle l'était, mais ils ne peuvent pas se le persuader ; que faire à cela ! C'est un fait, dit M. Méhée, " que tout propriétaire d'un bien d'émigré qui voudrait aujourd'hui le vendre, ou hypothéquer sur ledit bien la dot de ses enfants, ou un emprunt nécessaire à l'activité de son industrie, serait obligé d'y renoncer, ou de souffrir une perte notable contre la volonté du Roi et de la constitution qu'il nous a donnée." En vérité, je ne savais pas cela, ou du moins je ne le savais pas aussi bien, et je remercie M. Méhée de me l'apprendre; je ne sais si les acquéreurs des biens d'émigrés l'en remercieront d'aussi bon cœur ; mais encore un coup, que faut-il faire pour rassurer ces *pauvres* acquéreurs? Ils descendent au fond de leur conscience ; ils y trouvent des remords, ils croient que ce sont des terreurs, et se méprennent sur la nature du sentiment : ils voient à la porte de leurs châteaux les anciens propriétaires mourant de faim, et demandant presque l'aumône ; cela leur paraît criant, et ils s'imaginent qu'on crie : c'est un malheur ; mais comment empêcher les gens d'avoir peur? Il y a long-temps, d'ailleurs, que Sganarelle l'a dit ; *Qui terre a, guerre a.* Pourquoi les acquéreurs des biens d'émigrés seraient-ils seuls exempts de cette loi commune?

M. Méhée ne veut pas absolument que le Roi prenne des régiments suisses à sa solde ; mais attendons que les capitulations avec la Suisse soient signées et connues pour discuter ce point avec lui : en attendant, il accuse les Suisses d'avoir tiré les premiers sur le *peuple* le 10 Août. Il est probable que si nous voulions chercher dans les journaux de cette époque, nous trouverions qu'il a lui-même raconté la chose différemment. Du reste, il ne parvient même pas ici à la raconter

d'une maniere désavantageuse aux Suisses ; mais il blâme leur trop *scrupuleuse fidélité* : ailleurs, il loue une fidélité sans contredit beaucoup moins honorable, et dans ses variations sur la fidélité, il désapprouve sans doute que le Roi ait récompensé celle des braves gardes-du-corps qui défendirent si vaillamment Louis XVI, et la Reine dans les journées des 5 et 6 Octobre, puisqu'il aurait voulu que, composant différemment sa maison militaire, il les eût privés de l'honneur de garder sa personne. Mais en voilà bien assez, et même trop sur la brochure de M. Méhée, et je demande pardon au public de l'en avoir si longtemps entretenu.

CLUB DES OPPRIMÉS.

Procès-Verbal de la première Séance.

En vertu d'une circulaire, adressée aux hommes de 10 Août, du 21 Janvier et des plus belles journées de la révolution, les *Opprimés* se réunissent, le 1er Octobre, *rue de la Convention*, n°.... dans une salle basse, au fond de la cour.

M. Carnot est invité à prendre le fauteuil, et M. Méhée sert provisoirement de secrétaire.

Le Président. La patrie est en danger. Tacite a dit que la liberté est toujours inquiete. Or, le calme regne en France. Tout y tend à l'harmonie et au repos : la France est donc perdue. Agitons les esprits pour recommencer les beaux jours dont elle a joui depuis le 10 Août 1792, jusqu'au 18 Brumaire de l'an VIII. Nous sommes opprimés. Mettons-nous à la hauteur des circonstances. Ne *pactisons* point avec nos devoirs. Nous avons

décrété une république impérissable, et la république a péri. Levons-nous!

Tous les membres se levent.

Mehée. Je dénonce le bonheur dont un Roi prétend nous faire jouir, au mépris de la république.

Je dénonce un repos perfide, qui annonce l'esclavage.

Je dénonce le calme et la tranquillité que nous donne la monarchie.

Je dénonce la restauration, le bonheur, la joie publique, et toute la France, qui est en contre-révolution.

Si nous n'y prenons garde, il n'y aura plus rien à faire pour nous. Je demande à *travailler* l'opinion, et qu'on me laisse faire.

Mlle. Raoul. Je m'appelle Fanny; je suis opprimée, vous êtes opprimés, nous sommes opprimés: c'est une horreur, Président, annoncez l'hommage que je fais de mes trois. Vos du *Véridique.* Le Roi de Dannemarck est un lâche, et je le crois fou. Je vous dénonce le grand *Mamamouchi* de Turquie, qui ne veut point supprimer les eunuques, et le pape, qui aime trop la musique pour renoncer.....

Méhée. Le feu est dans notre maison, *proximus ardet*: commençons par l'éteindre; puis nous verrons ce qu'on pourra faire au-dehors. Je dépose sur le bureau la 1ere et 2e édition de ma grande *Dénonciation* des ministres: *proximus ardet.*

Mlle. Raoul. Vous voilà encore, mon frere, avec votre *proximus*, dont on a tant ri!

L'avocat Delorme. Tout le monde n'est pas obligé de savoir le latin. Il est vrai que dans deux éditions la même faute saute aux yeux. Mais soyons *censeurs* indulgents pour nous-mêmes. Une autrefois, ma sœur, vous corrigerez les

épreuves du frere, et vous mettrez *proximus ardet*....Je déclare faire hommage du *Censeur* aux *Opprimés*.

M. le marquis de Montgaillard. Je dépose sur l'autel de la patrie mon marquisat, ma réputation et mes ouvrages ; mais je désire qu'on ne mentionne au procès-verbal que le volume sur la *Restauration*, et les deux lettres *sur la liberté de la presse*.

Grand tumulte. *A l'ordre ! à la porte !*

Mlle. Raoul. Il y a ici un faux frere. Nous sommes trahis ! (le tumulte redouble.)

Le président agite sa sonnette et la casse : voilà ma sonnette cassée !

Le président. Avant tout, il faut organiser le bureau des *Opprimés*, former la liste des membres, nommer un comité de sûreté générale, un comité ds salut public, un comité des inspecteurs de la salle, un comité des pétitions, un comité d'instruction publique, un comité de la liberté de la presse, et mettre *le danger de la patrie* à l'ordre du jour.

Le secrétaire provisoire. Le régistre est ouvert. On peut venir s'inscrire.

Mlle. Matthea et Mlle. Raoul volent au bureau. Il y a 21 membres présents. Cinq déclarent ne savoir signer.

Mlle. Raoul. Je signe avec paraphe.

On procede à l'élection du président. En sa qualité de *Véridique*, Mlle. Raoul fait les fonctions de scrutateur. M. Carnot réunit onze suffrages : il est proclamé président. Mlle. Matthea tire de son ridicule un bonnet rouge qu'elle a fait avec le lambeau d'un vieux cachemire, et en coiffe délicatement le président au bruit des *bravos* de tous les freres.

Un membre. Nous faisons trop de bruit, on pourrait nous entendre.

Le président ordonne de fermer la porte et les fenêtres.

Mlle. Raoul. On étouffe. Messieurs les Opprimés, ne nous opprimons pas nous-mêmes; ayons au moins la liberté de l'air.

Le président. Je vais consulter l'assemblée sur la question de savoir si les fenêtres seront ouvertes.

Les Opprimés. Non, non. Nous sommes en comité secret.

Le président. Les fenêtres resteront fermées.

Méhée. Souvent trop de prudence annonce trop de peur. Nous devrions tenir nos séances sur la place de la Révolution.

Le marquis de Montgaillard. Nous y viendrons.

On procede à la nomination des secrétaires. Mlle. Raoul et l'avocat Delorme obtiennent la majorité des suffrages.

Le président. Décrétons la formule du serment.

L'avocat Delorme. Je demande que la discussion soit ouverte.

Un conventionnel. Nous avons fait serment à la constitution de 1791, à la république de 1792, au gouvernement révolutionnaire de 1793, à la constitution de l'an III, et même, hélas! à la constitution de l'an VIII, et nous avons violé tous ces serments.

Mlle. Raoul. N'importe; il faut toujours jurer.

Tous les *Opprimés* se levent, jurent et s'embrassent. Mlle. Raoul attache une cocarde tricolore au bonnet de Mlle. Matthea.

Mlle. Matthea. Il faut tous nous *tricoloriser*: voilà ma motion.

Plusieurs voix. Appuyé.

Mlle. *Matthea* vide son ridicule sur le bu-

reau, et fait voler les cocardes *nationales* dans la salle. *Bravo !* Les *Opprimés* chantent tout bas :

Allons, enfants de la patrie !

Le président. Je dépose sur le bureau mon *Mémoire* contre les Rois en faveur des *Opprimés.*

Méhée. Je demande que ce soit le manifeste de la grande nation dont nous sommes les représentants, et que la vertu soit mise à l'ordre du jour.

Mlle. Raoul. Oui, la vertu et les dénonciations ; c'est bien dit. Il n'y a que les *Opprimés* qui soient vertueux. Je réclame la liberté de la presse et la liberté de la parole, et toutes les libertés possibles.

Le marquis de Montgaillard. Ah ! Ah !

M. S , imprimeur. Je dénonce les *pasquinades d'un certain journal intitulé* LA QUOTIDIENNE. Cette feuille a fait la contre-révolution. On y prétend que la nation n'est point opprimée. Je demande que le No. d'aujourd'hui soit brûlé sur l'autel de la patrie.

Mlle. Matthea. Voilà, voilà ce fameux No. accompagné de plusieurs autres. Brûlons ! Brûlons !

Une voix. Et la liberté de la presse !

Le marquis de Montgaillard. Nous la voulons pour nous ; cela suffit.

Mlle. Raoul. Oui, oui, la liberté pour nous ; c'est convenu. Brûlons !

Les *Opprimés* s'arrachent les Nos. de la *Quotidienne*, les déchirent à *noires* dents, et les brûlent sur le bureau. Le schall de Mlle. Raoul prend feu. Elle crie au secours, et M. S éteint les flammes en jetant sur le foyer de l'incendie cinquante nouveaux pamphlets du Palais Royal.

Les *Opprimés* arrêtent ensuite qu'ils auront un journal *officiel*. Sera-ce le *Censeur?* sera-ce le *Véridique?*—Renvoyé à la prochaine séance.

Le président. Et la formation des comités!

Mlle. Raoul. Il faut recruter auparavant. Vous proposez six comités, et nous ne sommes que dix-huit *Opprimés*, sans compter le bureau; et sur ces dix-huit, cinq déclarent ne savoir pas lire. Il ne reste donc que treize *Opprimés* actifs; et ce nombre est malheureux.

La société arrête qu'il sera fait un recrutement.

Le marquis de Montgaillard lit le dernier bulletin de l'île d'Elbe; il est ainsi conçu. "Le grand homme a des sueurs froides; il faut trente serviettes brûlantes pour le réchauffer. Il a été fait pacha à trois queues. Le Grand-Turc lui donne trois cents mille janissaires à commander. Le lion dort, mais il se réveillera."

Un vieux Cordelier. Je demande qu'il soit envoyé une députation au grand homme, afin qu'il nous paie le salut de la patrie.

Méhée. Il a de l'argent; il faut qu'il vienne au secours des *Opprimés*.

Le marquis de Montgaillard. Il faut qu'il paie le recrutement. Nous aurons des héros de cinq cents livres.

Mlle. Raoul. Je veux qu'il fasse prendre trente mille abonnements au *Véridique*.

L'avocat Delorme. Et trente mille au *Censeur*.

Mlle. Matthea. J'aurai mes *tricoteuses*; mais il faut de l'argent.

Le président. C'est le nerf de la république. Nous avons beaucoup à imprimer pour *le bonheur commun*. L'opinion publique est dépravée.

M*lle. Raoul*. La contre-révolution s'opere aux cris de *vive le Roi!*

Tous les Opprimés. De l'argent! de l'argent! Déclarons la patrie en danger.

Le président se couvre et dit : Au nom du peuple français, je déclare la patrie, c'est-à-dire la république en danger.

Tous les Opprimés. Bravo! La patrie est en danger.

La séance est levée à minuit.

Signé Carnot, président des Opprimés.
Fanny Raoul et Delorme, *secrétaires.*

Nota bene. Les *Opprimés* serrent leurs cocardes, *à pas de loup*, se dispersent en apercevant de loin une patrouille, et vont la plupart *fumer* dans les estaminets.

Sur LOUIS XVIII,

Et sur la Situation de la France au 5 Octobre.

(Extrait du Journal des Débats.)

Accoutumés depuis long-temps aux prodiges, à peine remarquons-nous ceux qui se passent aujourd'hui sous nos yeux : il est vrai de dire cependant, que de tous les miracles qui se sont opérés depuis quelques années, aucun n'est plus frappant que le bonheur actuel de la France. Pouvions-nous raisonnablement nous attendre à un calme aussi profond après une si longue tempête ? Pour mieux juger de notre position, au mois d'Octobre de cette année, rappelons-nous l'état où nous nous trouvions au mois de Mars de cette même année.

La France était envahie depuis le Rhin jusqu'à la Loire, depuis les Alpes jusqu'aux montagnes d'Auvergne, depuis les Pyrénées jusqu'à la Garonne. Paris était occupé par l'ennemi. Cinq cent mille Russes, Allemands, Prussiens,

restés de l'autre côté du Rhin étaient prêts à seconder les efforts de leurs compatriotes par une seconde invasion, qui aurait achevé la désolation de la France; toute l'Espagne se préparait à franchir les Pyrénées sur les traces de l'armée anglaise, espagnole et portugaise. Plus d'un million de Français avait, en moins de treize mois, été appelé sur le champ de bataille. Un insensé, à qui l'on ne cessait d'offrir la paix, s'osbtinait à arracher le dernier homme et le dernier écu à notre malheureuse patrie pour soutenir au dehors un monstrueux système de guerre, au dedans une tyrannie plus monstrueuse encore. S'il parvenait à prolonger la guerre, la France courait le risque de ne plus offrir, en quelques mois, qu'un monceau de cendres; s'il acceptait enfin la paix, cette paix ne pouvait plus être faite qu'à des conditions aussi déshonorantes pour lui que pour notre patrie: il aurait fallu payer des contributions énormes, céder nos places frontieres en garantie des traités. Buonaparté, humilié dans son orgueil, trompé dans son ambition, eût couvert le Royaume de deuil et de proscriptions. Déjà les listes étaient dressées, les victimes désignées, les villes entieres condamnées: les confiscations, les expropriations auraient suivi les supplices; la guerre civile aurait peut-être couronné toutes les dévastations de la guerre étrangere, et un despotisme sanglant se serait assis pour jamais sur les ruines de la France.

Quel était dans ce moment notre unique espoir! Une famille que nous avions accablée de tous les maux, en reconnaissance de tous les biens qu'elle avait versés sur nous depuis tant de siecles! cette famille exilée, presque oubliée de ses enfants ingrats, ne trouvait pas chez les étrangers plus de souvenirs et plus d'appuis. Ce

n'était point pour elle qu'on se battait; aucun des malheurs qui accablaient alors la France, par suite d'une guerre désastreuse, ne pouvait être imputé à cette famille: à Chatillon, on traitait de bonne foi avec Buonaparté. A peine permettait-on à Monsieur de suivre presque seul, et de très-loin, les armées envahissantes; il venait coucher dans les ruines que Buonaparté avait faites, essuyer les pleurs des paysans qui s'attroupaient autour de lui, secourir nos conscrits blessés, ne pouvant exercer des prérogatives royales que ces bienfaisantes vertus qu'il avait héritées du sang de Saint-Louis. Mgr. le duc d'Angoulême n'était reconnu que comme simple volontaire à l'armée de lord Wellington; à Jersey, Mgr. le duc de Berry sollicitait en vain la faveur d'être jeté, avec ses deux aides-de-camp, sur les côtes de France; et il comptait si peu sur le succès de ses courageuses entreprises, qu'il avait fait renouveler le bail de sa maison à Londres.

C'est dans ce moment désespéré que la Providence acheva l'ouvrage dont elle avait voulu se charger seule, afin de rendre sa main visible à tous. Les étrangers entrent dans Paris: Dieu change le cœur des princes, ouvre les yeux des Français; un cri de *vive le Roi!* sauve le Monde. Buonaparté s'écrie qu'on l'a trahi, grand Dieu! et par qui, si ce n'est par lui-même! Vit-on jamais une fidélité plus extraordinaire, plus touchante que celle de son armée? jamais les soldats français ne se sont montrés plus héroïques que dans l'instant même où, détestant l'auteur de nos infortunes, ils respectaient encore en lui leur général, et seraient morts avec lui si lui-même avait su mourir.

Mais lorsqu'il eut emporté sa vie avec les millions qu'il avait eu le courage de demander, la France se tourna vers notre véritable pere,

qni arrivait de l'exil sans stipulations, sans traités, sans trésors, rentrant les mains vides, comme il était sorti, mais le cœur plein de cette tendresse et de cette miséricorde naturelle à la race de nos Rois.

Qu'est-ce que le Roi trouva en arrivant? 400 mille étrangers dans le cœur de la France, 17 cents millions de dettes, des armées désorganisées et sans solde depuis plusieurs mois, plus de trente mille officiers qui avaient droit à un sort et des récompenses, 400 mille prisonniers prêts à rentrer dans leur patrie et à augmenter l'embarras du moment, une constitution à faire, des craintes à calmer, des espérances à remplir, des partis en présence, et tous les éléments d'une guerre civile. Il paraissait sage à quelques personnes, que le Roi, au milieu de tant d'embarras, ne connaissant ni le terrain sur lequel il marchait, ni l'état des opinions, ni le caractere des hommes en France, inconnu lui-même à son peuple, il paraissait sage, disons-nous, que le Roi conservât auprès de lui une force étrangere. Le Roi rejeta noblement cette idée; une paix honorable fit sortir les alliés du Royaume: il ne nous en coûta ni contributions, ni places fortes; nous conservâmes nos anciennes frontieres, et même nous nous agrandîmes du côté de la Savoie. Les monuments des arts nous restèrent: tout cela fut le fruit de l'estime des alliés pour le Roi. Une charte assura nos droits politiques. Bientôt cette armée si embarrassante par le nombre de ses soldats, a vu, comme par miracle, presque tout son arriéré acquitté, et le reste de cet arriéré au moment de l'être. Les officiers qui n'ont pu trouver place dans la nouvelle organisation militaire, reçoivent, au sein de leur famille, une pension qui leur assure cet honorable repos, récompense naturelle de la gloire. Les propriétés ont

été garanties, la confiance renaît; les manufactures reprennent leurs travaux. tout marche vers la prospérité. La modération, le génie et les vertus d'un seul homme ont opéré ces prodiges; et il n'en a pas coûté une goutte de sang à la France; et personne n'a été ni inquiété, ni persécuté pour son opinion; et aucune prison ne s'est ouverte, sinon pour rendre la liberté à quelques victimes; et aucun acte arbitraire du pouvoir ne s'est mêlé à tant d'actes de clémence et de bonté! Nous sommes trop près de ces merveilles pour les apprécier comme elles le méritent; mais l'histoire les présentera à l'admiration des hommes: elle ajoutera au nom de Louis-*le-Desiré* le surnom de *Sage*, que la France a déjà eu la gloire de donner à l'un de ses Rois.

Si on en avait cru quelques personnes qui avaient leurs raisons pour semer de pareilles alarmes, la France, à l'arrivée des Bourbons, allait devenir le théâtre des réactions et des vengeances. Que pourraient-elles dire aujourd'hui? Quoi! pas une exécution, pas un emprisonnement, pas un exil pour consoler leurs prophéties! Au retour de Charles II en Angleterre, le Parlement fit mettre en jugement plusieurs coupables. Au retour de Louis XVIII en France, tout le monde conserve la vie, la fortune, la liberté; rien pour de certains hommes n'est perdu *fors l'honneur!* Quelque opinion que l'on ait eue, on convient généralement que jamais la France n'a été aussi heureuse à aucune époque, que dans les quatre mois qui se sont écoulés depuis le rétablissement de la monarchie. Il n'y a aucun Français qui ne porte avec joie en lui-même le sentiment de son affranchissement et de sa pleine liberté. Chacun s'endort, sûr de n'être pas réveillé au milieu de la nuit, pour être traîné par des espions à la police, ou par des gendarmes à

un tribunal militaire. Le propriétaire sait qu'il conservera son bien, la mere son enfant; elle ne tremble plus dans la crainte de voir chaque matin, au coin de la rue, afficher quelque nouvelle conscription. Le fermier, l'artisan ne se mettent plus d'avance à la torture, pour savoir comment ils racheteront le seul fils qui leur reste; le conscrit, qui ne le sera plus, ne songe plus à se mutiler pour se dérober à la mort. Les taxes seules pesent encore sur la France; mais du moins on est certain qu'elles seront réduites dans un temps donné, qu'elles ne seront point imposées arbitrairement par la premiere autorité de l'Etat, et jusque par des préfets, des sous préfets, des maires et des adjoints. L'Etat a des dettes; il faut bien les payer. Et qui les a contractées ces dettes? Est-ce le Roi, ou l'homme de l'île d'Elbe? Si le Roi avait voulu dire: "Je ne suis pas obligé de reconnaître les dettes de Buonaparté; la fortune que la plupart des fournisseurs ont faites, les dédommagera assez de la perte qu'ils éprouveront," qu'aurait-on eu à répondre? Mais le Roi a cru qu'il y allait de son honheur, comme de celui de la France, d'acquitter scrupuleusement toute dette qui pouvait être regardée comme dette de l'Etat; et, par cette bonne foi digne d'un descendant de Henri IV, il donne à la France un crédit qui doublera la fortune publique.

Ainsi, les grands malheurs dont nous menaçait le retour des Bourbons, se réduisent à quelques murmures; et ces murmures, quand on veut aller au fond de la chose, naissent tous de quelque espérance trompée, de quelque place qu'on demandait et qu'on n'a pas obtenue. La moitié de la France, sous le despotisme qui vient de finir, était payée par l'autre. Le moyen de soutenir un pareil abus? Buonaparté lui-même,

s'il fût resté sur le trône sans être le maître de l'Europe, aurait-il pu maintenir toutes les places qu'il avait créées? Il ne les payait déjà plus. Pour faire taire les mécontents, il les aurait fusillés. D'ailleurs, toutes les traces d'une révolution de 25 années peuvent-elles être effacées dans l'espace de six mois? A la mort d'Henry IV, il se trouva encore de vieux Ligueurs qui applaudirent au parricide de Ravaillac. Il faut donc nous attendre à voir encore long-temps, et peut-être toute notre vie, les opinions des Français partagées sur une foule d'objets: les uns détester ce que les autres aimeront; ceux-ci vanter, ceux-là dénigrer le gouvernement.

Selon les constitutionnels, la constitution n'est pas assez *libérale*. Selon les anciens royalistes, on se serait bien passé d'une constitution. Ne peut-on pas dire aux premiers: "S'il y a quelque chose de défectueux dans la constitution actuelle, le temps y apportera remede? La constitution anglaise, objet de votre admiration, n'a pas été l'ouvrage d'un jour. Il suffit que les fondements de la liberté publique soient établis parmi nous, que le peuple soit représenté, qu'il ne puisse être imposé que du consentement de ses représentants, qu'aucun homme ne puisse être ni dépouillé, ni exilé, ni emprisonné, ni mis à mort arbitrairement. Asseyons-nous un moment sur ces grandes bases, et respirons du moins après une course si violente et si rapide."

Ne peut-on pas dire aux derniers: "L'ancienne constitution du royaume était sans doute excellente. Mais pouvez vous en réunir les éléments? Où prendrez-vous un clergé indépendant, représentant par ses immenses domaines, une partie considérable des propriétés de l'Etat? Où trouverez-vous un corps de gentilhommes assez nombreux, assez riche, assez puissant pour

former, par leurs anciens droits féodaux, par leurs terres seigneuriales, par leurs vassaux et leur patronage, par leur influence dans l'armée, un contre-poids à la couronne? Comment rétablirez-vous ces priviléges des provinces et des villes, les pays d'États, les grands corps de magistratures qui mettaient de toutes parts des entraves à l'exercice du pouvoir absolu? L'esprit même de ces corps dont nous parlons n'est-il pas changé? L'égalité de l'éducation et des fortunes, l'opinion publique, l'accroissement des lumieres, permettraient-ils aujourd'hui des distinctions qui choqueraient toutes les vanités? Les institutions de nos aïeux, où l'on reconnaissait les traces de la sainteté de notre religion, de l'honneur de notre chevalerie, de la gravité de notre magistrature, sont sans doute à jamais regrettées; mais peut-on les faire revivre entierement? Permettez donc, puisqu'il faut enfin quelque chose, qu'on essaie de remplacer l'honneur du chevalier par la dignité de l'homme, et la noblesse de l'individu par la noblesse de l'espece. En vain voudriez-vous revenir aux anciens jours: les nations, comme les fleuves, ne remontent point vers leurs sources: on ne rendit point à la république romaine le gouvernement de ses rois, ni à l'Empire d'Auguste le sénat de Brutus. Le temps change tout, et l'on ne peut pas plus se soustraire à ses lois qu'à ses ravages."

Qu'il reste donc encore un peu de chaleur dans nos opinions; cela ne peut être autrement. Le despotisme qui vient de finir nous avait fait sortir de l'ordre naturel. Toutes nos passions étaient exaltées: le soldat ne songeait qu'à devenir maréchal de France, au prix de la vie d'un million de Français; le plus mince commis aux douanes voyait en perspective un ministere. L'ouvrier, sorti de sa boutique, ne voulait plus y

rentrer. La jeunesse, débarrassée du joug domestique, se plongeait dans toutes les jouissances et dans toutes les chimeres de son âge. Un devoir qui se réduisait à une bassesse, *obéir aveuglement à la volonté d'un maître*, remplaçait toute la morale de la vie. Buonaparté était le chef visible du mal, comme le démon en est le chef invisible. Toutes les ambitions désordonnées se rassemblaient autour de lui, à peu près comme les Songes qui viennent se suspendre à l'arbre funeste que Virgile place à la porte des Enfers :

Aujourd'hui, il nous en coûte de rentrer dans le devoir ; le repos nous paraît insipide. Mais comme l'ordre est l'état naturel des choses, nous reprendrons malgré nous le goût des choses honnêtes et des jouissances légitimes. Il est curieux de voir la surprise des hommes accoutumés à gouverner par les moyens violents du despotisme. Ils prédisent des révolutions, des soulevements qui n'arrivent pas ; ils prennent leurs opinions particulieres, leur humeur, leurs intérêts secrets pour l'opinion, l'humeur et l'intérêt de la France, *On n'administre pas*, disent-ils, *Cela n'ira pas* ; *cela ne peut pas aller*. Eh pourquoi ? parce qu'on n'a pas fusillé ce matin à la plaine de Grenelle ; parce que la police n'a pas mis à Vincennes cette nuit une douzaine de personnes ; parce qu'on n'a pas amené du bout de la France des prisonniers dans des *cages* de postes ; parce qu'on n'a pas payé assez d'espions ; parce qu'on n'empêche personne de parler, d'écrire, d'imprimer même ce qu'il veut ; parce qu'on ne s'est mêlé ni des opérations du commerce, ni de celles de l'agriculture ; parce que le conseil d'Etat n'a pas pris dans un seul jour cent arrêtés contradictoires ; parce qu'ayant à choisir sur vingt-cinq millions de Français, on n'a pas cru que tous les talents fussent exclusivement ren-

fermés dans les têtes de quelques hommes que l'opinion publique repousse, et qu'on n'a pas appelés ces hommes au gouvernement! Ces personnes (distinguées d'ailleurs par l'expérience des affaires) sont cependant de mauvais juges de la marche d'un gouvernement légal : elles n'ont connu que la révolution et ses violences ; uniquement occupées de la force physique, elles n'ont aucune idée de la force morale. Elles sont étonnées que tout aille sans efforts, et presque sans qu'on s'en mêle : elles ne savent pas qu'un roi légitime est une plante qui étend naturellement ses branches et ses racines, s'affermit, donne de la protection et de l'ombre, par la seule raison que la terre et le ciel lui sont favorables, et qu'elle croît dans son sol natal. Il est impossible que ce sentiment de sécurité qu'on éprouve ne pénetre pas à la longue toutes les âmes, n'entre pas dans les chaumieres et dans les palais, et qu'à la fin on ne se dise pas : " Mais nous sommes cependant heureux !"

Que ceux qui croient le gouvernement si faible l'examinent d'après les faits et les résultats, et ils verront qu'il est déjà beaucoup plus fort que ce gouvernement de fer auquel il a succédé. Aurait-on pu, par exemple, laisser imprimer contre le dernier despotisme les livres que l'on imprime aujourd'hui contre l'autorité existante, sans que le despotisme en eût été ébranlé ? Les plus infâmes libelles, les ouvrages les plus audacieux se colportent, se vendent publiquement : cela fait-il rien à personne ? Qui est-ce qui lit ces ouvrages ? et si on les lit, quels sont les lecteurs qui se laissent persuader ? On dira que les auteurs, en signant les libelles, détruisent l'effet même de leurs ouvrages, comme les poisons se neutralisent ; que l'infamie de l'écrivain corrige le venin de l'écrit. Par une raison ou par une autre, il est

cependant certain qu'un gouvernement qui compte à peine quatre ou cinq mois d'existence, qui s'est établi, comme nous l'avons vu, au milieu de tant de factions et de tant de malheurs, résiste à une épreuve qui eût renversé Buonaparté au plus haut point de sa puissance. Dans les cafés, dans les salons, on juge hautement les actes du ministere, les lois discutées dans les deux Chambres ; on critique, on crie, on blâme, on loue : la marche du gouvernement en paraît-elle dérangée ?

La France est ouverte de toutes parts : on y voyage comme on veut. S'il y a des ennemis secrets ils peuvent y entrer, en sortir comme bon leur semble. Ils peuvent correspondre, se donner des rendez-vous ; en un mot, *conspirer* ouvertement sur les places publiques et au coin des rues. Les craint-on ? Pas du tout. Buonaparté aurait-il pu leur laisser cette liberté ? On ne daignerait pas même se mettre en défense : ils viendraient échouer devant la douceur et l'indulgence d'un gouvernement paternel qui arrêterait le bras prêt à les punir : le Roi les accablerait du poids de son pardon et de sa bonté. On ne peut rien de redoutable contre une autorité fondée sur la légitimité et la justice. La France est remplie de parents et de créatures de Buonaparté, et ils sont protégés comme les autres citoyens, sans que l'on songe à se prémunir contre eux. Une grande princesse est venue sous la généreuse protection du Roi, prendre les eaux dans nos provinces, et pourtant la plaie était bien vive et bien récente ! Cette princesse pouvait réveiller de puissants souvenirs ! Eh bien ! qu'est ce que sa présence à produit ? Se représente-t-on Mad. la duchesse d'Angoulême aux eaux d'Aix sous le gouvernement si robuste de la tyrannie, lorsque le seul nom de Bourbon faisait trembler le Roi des Rois ? Enfin un frere de l'étranger est établi sur

notre frontiere, où il se montre avec une richesse qu'il serait plus décent de cacher. En a-t-on témoigné la moindre inquiétude? A-t-on demandé son éloignement? Qu'on apprenne donc à juger de la force d'un gouvernement, non par ses actes administratifs, mais par son plus ou moins de morale, de modération et de justice. La force des Rois est inébranlable quand elle vient des lumieres de leur esprit, et de la droiture de leur cœur.

Les Bourbons ont erré, presque sans asile, sur la surface de la terre; exposés aux craintes de l'usurpateur, ils ne pouvaient surtout approcher des frontieres de France, sans courir les risques de la vie, témoin l'infortuné duc d'Enghien. Aujourd'hui ils ne poursuivent point ceux qui les ont si cruellement poursuivis; ils les laissent se montrer autour d'eux, sans leur montrer la moindre crainte, sans prendre même les précautions qui paraîtraient si naturelles. Qui n'admirerait une confiance aussi magnanime; une absence aussi absolue de tout ressentiment? Louis XVIII a raison: c'est en s'abandonnant ainsi à la loyauté des Français qu'il prouve invinciblement la légitimité de ses droits et la solidité de son trône. Il semble qu'il nous ait crié en arrivant à Calais, comme Philippe de Valois aux portes du château de Broye: "Ouvrez, c'est la fortune de la France!" Nous lui avons ouvert; et nous lui prouverons que nous sommes dignes de l'estime qu'il nous a témoignée lorsqu'il a si noblement confié à notre foi ses vertus et ses malheurs.

DE SAINT-DOMINGUE,

De ses Guerres, de ses Révolutions, de ses Ressources et des Moyens à prendre pour y rétablir la Paix et l'Industrie; *par* M. Drouin de Bercy, *Créole et Propriétaire à Saint-Domingue, Inspecteur de Culture, etc.*

Dieu soit loué ! les amateurs de café et de sucre qui, d'après le rapport fait le 16 Septembre à la Chambre des Députés sur la situation de Saint-Domingue, ont pu s'imaginer que nous n'étions pas près de voir baisser le prix de ces précieuses consommations, n'en auront eu que la peur, M. Drouin de Bercy publie son plan de campagne et de restauration, et Saint-Domingue est reconquis, ou autant vaut. Il est vrai que cela n'ira pas tout-à-fait aussi vîte que la parole, et qu'il y faut bien quelques petites façons. Accordons en conséquence et de bonne grâce à M. Drouin quelques mesures préliminaires qu'il réclame pour pouvoir rentrer sur sa plantation, et nous en expédier le *Moka* que Corazza verse aux amateurs. Le Moka ! Ah ! M. Drouin y pensez-vous?

Quand, à la suite d'un banquet splendide, nous savourons cette liqueur parfumée, soit au café des Mille Colonnes, sous les regards de la belle limonadiere, soit à la rotonde, sous ceux des nymphes très-nombreuses qui parcourent ces lieux célebres, soit enfin chez Beauvilliers ou chez Véry, allons-nous nous inquiéter de ce qu'elle a coûté ? Un proverbe très-sage dit : *qui veut la fin veut les moyens*. Voyez quand le profond génie de M. le comte de Montgaillard eut calculé que, pour rendre la paix à la France,

il était indispensable qu'elle lui sacrifiât quelques six ou huit millions d'hommes, s'il y plaignit la dépense. La fin que se propose M. Drouin n'est pas tout-à-fait de la même importance; aussi ses demandes sont-elles beaucoup plus modérées : qu'on en juge par ce petit aperçu. Trente mille hommes pour commencer, renforcés successivement de seize mille autres envoyés par quatre mille à la fois : des vivres et des munitions pour un an et pour quatre-vingt mille hommes; une trentaine de millions pour payer la troupe, et autres menus frais; des bâtiments de transport et de guerre en proportion, les uns pour le service de l'armée, les autres pour entourer l'île et empêcher que le commerce de contrebande n'y apporte des munitions aux negres; voilà le principal de ce qu'il lui faut pour ramener à la raison *ces êtres à figure humaine.*

M. Drouin s'attend bien qu'ils auront d'abord quelque peine à convenir de leurs torts; mais, nous l'avons dit, il a tout prévu; son plan d'opérations est si sûr, si bien combiné, qu'il ne daigne pas même le cacher à l'ennemi. D'ailleurs, comme tout ce qui est grand, il est extrêmement simple. L'armée, en arrivant, se divisera par petits corps de 4, 5, 6 à 7 mille hommes qui n'oublieront pas de porter de l'eau-de-vie avec eux pour se rafraîchir dans les haltes; ils cerneront, ils traqueront les negres par une battue générale; chemin faisant ils détruiront leurs vivres et porteront le fer et le feu dans toutes leurs retraites; quand on pourra les joindre, on tombera sur eux en criant à tue-tête : *Tien bé io, tien bé io*, ce qui est, dit M. Drouin, le cri de ces barbares quand ils sont résolus *à massacrer leurs prisonniers de la maniere la plus féroce;* enfin, après les avoir ainsi resserrés de position en position et acculés à leur dernier fort, on en exterminera

le plus que l'on pourra, et l'on ramenera le reste *à cette précieuse ignorance qui fit deux cents ans leur bonheur et celui de la colonie.* Nous citons exactement M. Drouin.

Il y aurait peut-être une petite observation à faire sur cette expéditive campagne ; c'est que M. Drouin a oublié *d'arrêter* dans son plan que les Negres n'en contrarieraient, n'en empêcheraient aucune des dispositions, chose dont pourraient douter ceux qui se souviennent du résultat de la tentative qui suivit la paix d'Amiens. Du reste ne lui objectez pas que la destruction d'une population de 4 à 500 mille individus qui de son aveu peuvent fournir encore 48 mille combattants, est une de ces mesures qu'on pourrait ranger dans la classe de celles qu'un de nos Solons révolutionnaires a qualifiées spirituellement de formes *un peu acerbes.* M. Drouin vous répondrait, qu'est-ce que la perte de ces *êtres à figure humaine* pleins d'ambition, d'insolence et de cruauté ? que sont ces mulâtres sur lesquels *la nature, épouvantée d'horreur, empreignit en caracteres ineffaçables les traits de la férocité et de la perfidie*, ces mulâtres, *vil rebut de la nature*, et qui voient dans le mélange de leurs couleurs *la preuve incontestable de leur dégradation?* D'après d'aussi bonnes raisons, quand il s'agit surtout de rétablir la suprématie et l'excellence du blanc sur le noir, on voit que ce serait un bien sot scrupule que de ne pas tailler, comme on dit, en plein drap.

Mais enfin s'il faut absolument user de quelque condescendance pour les consciences timorées, il n'est pas inutile qu'on sache qu'au fond M. Drouin n'est pas pour les Noirs aussi diable qu'il est blanc. D'abord il sauve les enfants jusqu'à l'âge de sept ans : ensuite il consent qu'on mette à la disposition du gouvernement tout ce

qui se montrera docile et soumis ; qu'on les transporte en France, en prenant soin d'écarter de leur esprit *l'idée de la noyade*. M. Drouin ne nous dit pas positivement si au fait ils en seront garantis ; mais cet aveu naïf peut au moins servir à apprendre à ceux qui l'ont ignoré jusqu'ici que ce mode de déportation, dont la France n'entend encore parler qu'avec horreur, fut en effet employé dans la précédente expédition ; que l'on y noya les Negres par milliers ; et que les Français refusant d'exécuter ces froides barbaries, on y employa un ramassis d'espagnols, à qui le souvenir de leurs ancêtres avait sans doute laissé des principes propres à leur faire traiter cette affaire avec moins de scrupule.

Plus rigoureux, comme de raison, à l'égard des negres rebelles et armés, M. Drouin n'est pas encore inaccessible à toute composition ; et pour peu qu'on le presse, il en sauvera cinq ou six mille des plus robustes et des moins pervertis par leurs idées philosophiques, pour les faire travailler aux travaux forcés, aux défrichements trop pénibles, aux chemins, aux canaux, aux mines, etc.

Mais il est parmi eux des castes ou classes qui n'obtiendront aucune capitulation. Ce sont ceux que les Negres désignent par les noms de *Docteurs*, de *Caprelatas*, de *Don-Pédro* et de *Vaudous*. Il est tout simple que M. Drouin, qui s'est convaincu de tous les avantages de l'ignorance, ne veuille pas souffrir de *Docteurs* parmi les Negres, ni même de *Caprelatas*. Mais si nous disons ce que sont ces *Caprelatas* et ces *Docteurs* que poursuit sa vengeance, ne courons-nous pas risque de le noircir lui-même aux yeux de certains blancs ? Le Negre *Docteur*, dit aussi *Candio*, est le petit-maître, l'homme à bonnes fortunes de sa couleur. Beau parleur, beau danseur, couru, soutenu par les femmes, il est l'âme des

cercles et des bals par son babil, par sa gaieté; on l'accuse quelquefois de *noirceurs* à l'égard des belles. Mais ses aventures le rendent plus intéressant ; c'est le Lovelace de la gent noire et crépue. D'ailleurs, sans un peu de scandale, que deviendrait la société ? Quant au *Caprelata*, c'est tout uniment le diseur de bonne aventure, le tireur de cartes du pays. Il est accusé d'augmenter ses profits par son adresse ; mais à quoi servirait le talent, s'il n'était pas utile à celui qui l'acquiert ?

M. Drouin, considérant que tout arbre qui ne rapporte pas de fruit sera coupé et jeté au feu, a prononcé l'arrêt des *Docteurs* et des *Caprelatas* de Saint-Domingue, comme gens fainéans et inutiles. Heureusement que sa tendresse exclusive pour la race blanche permet de croire que ses principes ne sont point applicables aux *Docteurs* et aux *Caprelatas* d'Europe, que peut-être même les premiers ne sont coupables que pour avoir pris des licences qui ne doivent être que le privilége des *blancs*. Toutefois si M. Drouin devenait jamais directeur de la police, je conseillerais à force gens distingués aujourd'hui dans Paris de ne pas négliger de s'entretenir la peau blanche et le teint clair.

Pour les Negres de la profession des *Don Pedro* et des *Vaudous*, ils forment, selon M. Drouin, des associations secretes de voleurs et d'empoisonneurs. Ils ont, surtout les *Vaudous*, des initiations terribles, où ils adorent un serpent, et où ceux qui se montrent faibles dans les épreuves sont poignardés. Ces mysteres semblent rappeler l'association du *Pourrah* qui existe chez quelques Negres de la Guinée, association dont au reste on ignore encore le but secret.

Ici quelques-uns de ces raisonneurs qui se sont dits *philosophiques*, *amis des noirs*, etc. ne

publications sur le même sujet, intitulées, l'une: --*Coup d'œil sur St.-Domingue*, par J. R. Charault, et l'autre--*De St.-Domingue, considéré sous le point de vue de sa restauration prochaine*, par M. Berquin de St.-Domingue.

M. Charault est assez raisonnable. Il prévoit qu'on trouvera cette isle, jadis si intéressante par la bonté de ses ports, son étendue et la richesse de ses productions, entièrement dévastée par deux années d'une guerre ruineuse et mal conduite, et son sol encore arrosé tous les jours du sang de deux partis acharnés l'un contre l'autre. Il craint que les negres ne veuillent pas se soumettre à la voix du prince qui les rappellera *à leurs devoirs* (les devoirs des esclaves!) qu'ils ne cherchent à conserver la possession de l'isle. " Ces hommes *nouvellement affranchis*, dit-il, (ils l'ont été quatre fois depuis 1792 jusqu'à 1795 par décrets, proclamations, arrêtés, etc.) et chez lesquels aucune institution morale, consacrée par le temps, n'a pu réprimer les passions, accoutumés à la propriété et à la licence qui en aura été la suite, auront de la peine à rentrer dans l'ordre, et ne voudront point s'assujétir aux réglements sages des peuples anciennement policés. Pour se remettre en possession de cette colonie, il faudra donc s'y présenter *avec une grande force militaire*."...il faut surtout que la marche du gouvernement pose sur des principes fixes et invariables. Lors de la derniere expédition de Leclerc, on ne vit qu'irrésolution. Les negres jusqu'ici, dit M. Charault, n'ont jamais pu connaître les véritables intentions du gouvernement français, parce qu'une proclamation détruisait presque toujours l'effet d'une autre proclamation, etc."

La grande force militaire que M. Charault recommande de faire partir pour la conquête de cette toison d'or, est de 90,000 hommes. Mais surtout il faut flatter les mulâtres. Sans les mulâtres point de salut. Des deux chefs qui se disputent la souveraineté de Saint-Domingue, Pétion, dit-il, est celui qui a le plus de ressources, (ce monsieur-là connaît bien Saint-Domingue, comme on voit!) Pétion a reçu son éducation en France; Pétion y a fait ses premieres armes; Pétion est avide de gloire et d'honneurs; Pétion sera peut-être le plus facile à gagner: il suffira de flatter l'amour-propre de Pétion, et d'intéresser la vanité de Pétion par l'offre d'un emploi supérieur. Puis de la fermeté, puis de la résolution, puis marche en avant, tout rentre dans l'ordre dans l'espace d'une année, et il faut qu'au bout de ce temps, il ne reste plus que quelques negres marrons dans les mornes.

M. Charault qui se plaint qu'on a toujours trompé les

noirs par des proclamations contradictoires, dit lui-même, page 20, qu'en n'usant jamais du mot d'esclavage et en assurant aux negres cultivateurs *qu'ils sont libres*, on pourrait les attacher à l'habitation de façon qu'ils ne puissent pas la quitter. Et, à la page suivante; il dit en propres termes: " Le temps n'est pas encore venu de donner pleine liberté au negre, il n'est pas mûr pour en jouir; il en ferait un mauvais usage," etc. etc,

Nous trouvons pourtant dans la brochure de M. Charault une note fort explicite, et qui a elle seule vaut toutes les brochures sur Saint-Domingue. La voici:

" Si par un systême de finance trop retréci, l'on craignait les dépenses qu'occasionnera la reprise de cette île, le Roi ne serait-il pas *obligé* de s'occuper enfin du sort des malheureux colons,* et de leur procurer des moyens honorables d'existence, par des emplois ou par des pensions, qui à la longue péseraient autant sur le trésor, que les frais d'une expédition? Souffriront-ils toujours des maux d'une révolution à laquelle ils n'ont point eu de part, et qui ne les aurait point atteints, si des monstres vomis par la France, n'avaient porté le fer et le feu dans leur beau pays?"

M. Berquin n'exige pour soumettre les 20,000 hommes armés à quoi il réduit les 60 mille qui y existent, que six à huit mille hommes, pourvu qu'ils soient commandés par le général Hédouville, accompagné de M. Daure pour intendant, et d'un évêque nommé par le Roi. " J'ose assurer, dit-il, page 23, que la réalisation d'un telle mesure, d'après les notes et indications *reçues à ce sujet de la part du général Pétion et des autres principaux chefs*, et mûrement réfléchies, amenerait l'ordre et la paix dans l'intérieur de la colonie, avant l'expiration complete des trois mois qui suivraient la promulgation authentique de cette grande et salutaire détermination."

Tout cela doit partir avant le 15 Novembre, dit M. Berquin, sans quoi il ne répond de rien!!!

---

* Et si le Roi est obligé de s'occuper du sort des assassins du colonel Mauduit et des bourreaux des freres Ogé, objets de pitié d'un bout du monde à l'autre, et des membres de l'assemblée de Saint-Marc qui imitait si bien la Convention, enfin des quatre-cinquiemes des colons, exécrables sujets; si déjà l'on a fait demander à notre bon Roi des secours pour les Espagnols traîtres à la maison de Bourbon et que leur pays repousse avec horreur, M. Charault voudra-t-il bien nous dire quand il croira le Roi *obligé* d'indemniser enfin de vieux et fideles serviteurs, nommés les émigrés, qu.

Maintenant que dit le fier M. Drouin de Bercy à ces douces propositions de ses collegues, à ces cajoleries à Pétion et aux mulâtres, qui ont déjà envoyé des notes et des indications, et qui donneront indubitablement leur concours à M. d'Hédouville ? Voici ses propres paroles : (*Page* 124.)

"Il existe aux isles une caste particuliere, mélange impur du blanc et du noir, et connue sous le nom de mulâtres. La nature, épouvantée d'horreur à la vue de ce monstre, empreignit sur cet être en caracteres ineffaçables, les traits de la férocité, joints à ceux de la perfidie la plus insigne. Jaloux du blanc qu'il ne saurait égaler, le mulâtre s'irrite à la vue du noir qui lui a donné le jour ; vil rebut de la nature, il ne voit dans ces deux couleurs que la preuve incontestable de sa dégradation, et le reproche éternel de son affreuse existence. Le mulâtre en un mot possede les traits et les vices du blanc et du noir, sans en avoir aucune des vertus. Cette caste, contre la nature, monument affreux de l'avilissement des blancs, disparaîtra si le gouvernement approuve les envois que je propose."

M. Drouin qui est pour l'annihilation franche et *loyale* de toute la race noire et jaune, répond en un paragraphe aux partisans de la traite des negres, et son témoignage est d'autant moins suspect qu'il a habité 30 ans les colonies et qu'il est d'une riche famille d'armateurs négriers de Nantes. *P.*122.

" Oui, je le soutiens et j'en ai l'expérience, les blancs peuvent sans crainte cultiver la terre à Saint-Domingue ; ils peuvent labourer dans les plaines, depuis six heures du matin jusqu'à neuf, et depuis quatre heures de l'après-midi jusqu'au soleil couché. Un blanc, avec sa charrue, fera plus d'ouvrage dans sa journée que cinquante negres à la houe et la terre sera mieux labourée. Les blancs, en outre, seront plus propres à cultiver les jardins, à former et entretenir les prairies dont on manque dans ce pays pour l'amélioration des bestiaux, des chevaux et autres animaux."

Que conclure de tant de contradictions furibondes, sinon que les plus grands ennemis des colons de St.-Domingue, sont les colons eux-mêmes ?

---

n'ont assassiné personne ni blancs ni noirs, qui ne demandent point aujourd'hui la mort des 600 mille personnes pour ravoir leurs terres et leurs châteaux, et qui sans emplois et sans pensions ne voyent de ressources et d'asile pour eux que dans l'autre monde vers lequel deux d'entr'eux viennent de s'expédier le mois dernier en se suicidant ; M. le comte de Chamois et un autre.

SUR LES AMÉRICANS ET LES ANGLAIS.

Extrait du Journal des Débats.

Paris, 1er Octobre.

Ce n'est point, sans doute, sans un véritable sentiment de peine que nos lecteurs auront vu les détails que nous leur avons donnés sur la prise et la *destruction* de la capitale des Etats-Unis d'Amérique. Ainsi donc la guerre se poursuit dans le Nouveau-Monde, avec le même caractere de fureur qui a si long-temps porté la désolation dans l'ancien; elle y donne le même spectacle de dévastation et d'horreur, au moment où l'on se flattait de voir renaître, même au milieu des combats, les principes d'humanité et du droit des gens que ne doivent jamais méconnaître les nations polies et civilisées. Voudrait-on donc offrir une excuse à celui qu'on avait justement accusé de fouler aux pieds tous ces principes, en imitant son barbare exemple? Quoi! les Anglais qui lui reprochaient, avec tant de force et de raison, de porter partout sur ses pas le pillage et l'incendie, de ruiner et de détruire les villes que lui soumettaient ses armées, s'emparent aujourd'hui de Washington, la pillent, la dévastent, font sauter tous ses établissements et ses principaux édifices, et emportent sur leurs vaisseaux tout ce qu'ils n'ont pas voulu détruire par le fer et par le feu! Ce n'est point une ville entierement étrangere, et à laquelle aucun lien, aucune de ces anciennes relations, qui doublent les droits de l'humanité, ne dussent garantir un sort moins rigoureux qu'ils ont ainsi traitée: c'est une ville, pour ainsi dire anglaise, qui parle la même langue, qui a les mêmes mœurs, et composée d'habitants dont les peres furent Anglais!

Dans cette derniere guerre qui a divisé l'Angleterre des Etats-Unis, nos vœux et nos sentiments ont été constamment pour la prospérité des armes anglaises. Les Anglais combattaient l'ennemi commun de l'Europe, l'ennemi de la France surtout. Le gouvernement américain semblait s'être allié à la cause odieuse de notre tyran; il entravait la guerre active qui lui était faite, en déclarant lui-même la guerre

à l'Angleterre que nous regardions comme l'âme des puissances coalisées, et à laquelle nous savions tant de gré de jouer un rôle tout à la fois si brillant et si honorable. Nous voyions d'ailleurs dans M. Madison et son parti, des partisans de ces principes démocratiques qui nous avaient fait tant de mal : nous désirions donc que ce parti succombât. Mais combien il eût été à souhaiter que les combats eussent cessé en Amérique comme en Europe, à la chute de celui qui en avait donné le signal dans toutes les parties du monde ! Pourquoi du moins la guerre elle-même ne s'est-elle pas ressentie du bonheur et des bienfaits de cette chute ? Pourquoi se fait-elle à la maniere des pirates qui descendent sur une côte pour la ravager, et se rembarquent ensuite précipitamment, ne se sentant point assez forts pour l'occuper et s'y maintenir ? N'est-ce pas comme eux que les Anglais ont débarqué au nombre de cinq mille, dit-on, à Washington, et qu'ils se sont enfuis après avoir ruiné et fait, pour ainsi dire, disparaître une des plus belles capitales du monde, celle qui avait le plus frappé, par sa magnificence et ses établissements, un des plus célebres voyageurs de notre époque, M. de Humboldt ? Est-ce ainsi que le héros qu'ils presentent avec un juste orgueil à l'admiration de l'Europe, a fait la guerre en Portugal, en Espagne et en France ?

Les Anglais ont souvent proclamé de fort beaux principes de morale et d'humanité ; ils ont souvent et avec justice reproché à leurs ennemis de violer ces principes ; mais qu'ils y prennent garde : leurs édifiantes prédications et leurs vifs reproches perdront beaucoup de leur force, s'ils se rendent eux-mêmes coupables des excès dont ils ont accusé les autres. Leurs ennemis prétendent que c'est plutôt leur propre intérêt que celui de l'humanité qui dirige ordinairement et leur morale et leur conduite ; que dans ce moment-ci, par exemple, où ils plaident avec tant de zele la cause des Negres, c'est moins par amour pour les Africains, que par jalousie contre les colonies françaises : nous n'en croyons rien assurément ; mais, il faut l'avouer, des exemples fréquents, tel que celui qu'ils viennent de donner à Washington, embarrasseraient furieusement leurs amis.

SUR LE MÊME SUJET.

Extrait du Journal de Paris.

On reçoit tous les jours de nouveaux détails sur l'horrible catastrophe qui vient d'anéantir une des plus belles villes du monde. On se demande comment une nation éminemment civilisée s'est conduite à Washington, avec autant de barbarie que les vieilles bandes d'Attila et de Genséric? On se demande si cet acte d'une vengeance atroce n'est pas un délit contre l'humanité toute entiere. Que Robespierre, secondé par ses exécrables complices du comité de salut public, ait fait incendier les villes de la Vendée, qu'il ait ordonné les massacres de Toulon et de Bedoin, qu'il ait fait démolir la ville de Lyon, c'était Robespierre, et son nom est voué à l'exécration des siecles. Que les vandales révolutionnaires qui ont dévasté la France en 1795, aient pris un plaisir féroce à détruire ou mutiler les monuments des arts, c'étaient des hommes sortis des derniers rangs de la société; de misérables sans-culottes agités de toutes les furies de la révolution.

Mais que du sein d'une des nations les plus éclairées du monde, il soit sorti un chef d'armée qui, sans fanatisme, sans motif extraordinaire de vengeance, sans aucune de ces violentes passions qui troublent l'entendement, ait imité les fureurs des hordes les plus sauvages; qu'il ait porté le fer et la flamme au sein d'une ville dont la richesse et la beauté étaient un des plus précieux monuments du progrès des arts et de l'industrie humaine; qu'il ait fait la guerre, non à ses ennemis, mais aux colonnes des temples, des édifices publics, des palais; qu'il ait dévasté pour le plaisir de dévaster; voilà ce qu'on ne peut apprendre sans un profond sentiment de douleur et d'indignation.

Pendant vingt ans l'Europe a gémi des horreurs enfantées par l'affreux génie des révolutions. L'Angleterre a tonné justement contre ces excès; et c'est lorsque les sentiments d'humanité rentrent dans tous les cœurs, qu'elle renouvelle en Amérique ces scenes de carnage et de désolation.

Au reste, si elle a cru, en se livrant à cette sanglante exécution, porter l'effroi dans l'âme de ses ennemis et les vaincre par la terreur, elle s'est trompée dans ses cruels

calculs. L'injustice et la barbarie révoltent encore plus qu'elles n'effraient. Elles communiquent aux âmes une énergie inconnue; elles soulevent les esprits même les plus pacifiques, et produisent les déterminations hardies et désespérées qui assurent le salut et l'indépendance des peuples.

Au Rédacteur du même Journal.

Monsieur, en rappelant aujourd'hui une partie de la lettre que S. M. le roi de Prusse m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 17 Août dernier, vous ajoutez: " Le " général Dufresse avait fait construire un blockhaus au-" dessus de la belle statue du grand Frédéric, placée sur " l'estrapade de la ville de Stettin *pour la garantir* en cas de " bombardement."

Ce trait de conservation n'est pas de moi, il appartient tout entier à M. le lieutenant-général Grandeau qui, à cette époque, commandait en chef la place de Stettin et je serais faché que cet officier-général pût croire que je voulusse lui enlever une action qui atteste son respect pour les arts.

J'ai l'honneur d'être, etc. Le maréchal-de-camp, *Dufresse.*

Extrait du Times, *sur les deux Articles qui précédent.*

Il est arrivé des papiers de Paris jusqu'au 7 de ce mois. Les événements qu'ils rapportent sont en général d'un assez faible intérêt; mais un des petits journaux tâche de compenser pour ses souscripteurs la nullité de ses nouvelles, en se livrant encore une fois à ces attaques pleines d'aigreur contre l'Angleterre, que nous avons déjà eu beaucoup d'occasions de relever. Cette petite méchanceté ne doit point être attribuée aux journaux de Paris en général, ainsi que le font quelques-unes de nos feuilles. C'est une grande erreur que d'imaginer qu'ils sont tous mus par la même influence, et une plus grande erreur encore que d'attribuer cette influence au gouvernement français. Le *Journal de Paris* auquel nous faisons allusion, paraît être dirigé par une influence toute différente. Il est impossible de douter que ses puériles rhapsodies sur la destruction de Washington ne soient la production de quelque déclamateur boursoufflé des Etats-Unis d'Amerique, dont le goût est amplement flatté d'a-

dresser des injures à ces chiens d'Anglais, surtout si elles sont passablement violentes et qu'elles ressemblent à du pathétique. Ce jeune professeur Madisonien du Droit de la Nature et des Gens, commence par nous apprendre que les richesses et les beautés de la cité de Washington étaient un des monuments les plus précieux du progrès des arts; puis il nous dit qu'en l'attaquant nous n'avons pas fait la guerre à nos ennemis, mais aux colonnes des temples, des édifices publics, des palais, et il a la bonté de peindre ce genre de guerre comme une scene de carnage, une exécution sanguinaire qui fait naître dans son cœur un profond sentiment de douleur et d'indignation. Nous avouons que cètte sympathie pour des briques et du mortier est un essor de tendresse que nous ne pouvons atteindre. Nous sommes trop obtus pour cela. Nous ne pouvons pas plus la partager que nous ne pouvons sentir les amours des triangles; et tout ce que nous avons à mettre en avant pour alléger les chagrins de ce sensible auteur, est de lui dire qu'il est dans une bien grande erreur au sujet de la perte extrême et irréparable que les arts ont faite par la chûte du *capitolium ingens* qui élevait une tête menaçante sur les bords de la Potowmack. Une légion de vigoureux charpentiers et maçons yankees raccomodera bientôt tout cela, et la muse mélancholique de l'architecture, s'il en est une, pourra sourire aussi grâcieusement que jamais sur les monuments du progrès des arts de l'autre côté de l'Atlantique. La véritable perte qu'a éprouvée l'hounête Jonathan, a porté sur son endroit sensible,—sa poche. La perte de trois ou quatre millions sterling en bons cordages, en gros cables, en belles pieces de chêne, et en mâtures du Nouveau Brunswick, lui causera plus de déboire et de mal au cœur que la destruction absolue de toutes les beautés d'architecture qu'on a jamais vues ou qu'on verra jamais sur le Continent Colombien.

L'éditeur du papier, quelqu'il soit, fait en passant un petit compliment au général Dufresse, qui commandait à Stettin, et auquel il paraît que le roi de Prusse a écrit une lettre de compliment, pour remercier ce général de ne point avoir abusé de son autorité sur les habitants de cette ville. Nous sommes très-aises d'être informés de ce fait, d'autant qu'il offre un contraste frappant avec la barbarie de Davoust et de quelques autres qui, dans des occasions semblables, ont si notoirement déshonoré le nom du soldat français: mais avec tout le respect que nous devons à M. Dufresse, nous ne pensons pas que sa conduite ait pu causer plus de satisfac-

rion aux habitants de Stettin que la conduite de l'amiral Cockburn et du général Ross n'en a donné aux habitants de Washington. Suivant un ancien proverbe anglais, les comparaisons sont odieuses ; mais nous pourrions nommer en ce moment au moins cinquante villes qui ont été visitées par des généraux français depuis douze ans, et qui se trouveraient aujourd'hui très-heureuses de pouvoir échanger cet honneur contre celui d'avoir eu dans leur sein ou ces deux généraux ou tous autres officiers anglais. La comparaison du général et de l'amiral britannique avec Genséric et Attila peut passer comme un heureux trait d'érudition ; mais pourquoi fait-on paraître ici sur la scene le pauvre Robespierre? Puisqu'on cite ici les grands destructeurs modernes, pourquoi ne pas aller tout d'un coup à Napoléon Buonaparté, auprès de qui Robespierre n'est qu'un enfant? Ce Buonaparté ne commença-t-il pas sa carriere par une canonade au cœur de la ville de Paris? Respecta-t-il plus les colonnes du temple de Saint-Roc et les hôtels du quay des Théatins que ses prédécesseurs les sans-culottes et les Marseillais avaient respecté le palais des Thuilleries quelques années auparavant? N'a-t-il pas signalé les derniers jours de sa tyrannie en brûlant de fond en comble la ville de Brienne où il avait reçu son éducation aux frais du roi? A-t-on oublié qu'il détruisit Lugo? Ne nous souvenons-nous pas tous qu'il créa Suchet maréchal d'empire pour avoir pris Tarragone d'assaut et pour y avoir tout passé au fil de l'épée : et qu'il le nomma ensuite duc d'Albufera pour de semblables exploits à Valence? Voilà des actes de barbarie, voilà des horreurs, Monsieur le Rédacteur, qui vont plus droit au cœur de l'homme que l'incendie des châteaux de carte et des palais de bois du président Madison à Washington ; mais ce n'est pas dans le *Journal de Paris* que l'on peut espérer de voir retracer de semblables souvenirs. Non. Le digne rédacteur aura bien soin de ne pas censurer un système que plusieurs de ses abonnés ont sans doute contribué à supporter, ou peut-être aussi ne voudra-t-il pas être sévere sur les principes d'un héros que peut-être il admire encore en secret. Il est certain que des injures à l'Angleterre sont la grande mystification que Buonaparté hérita du directoire, et qu'il employa avec le plus de succès pour tromper le peuple français. Il les employa comme un jongleur se sert de grimaces et d'exclamations niaises pour arrêter l'attention tandis qu'il vide vos poches. Le même artifice sera sans doute mis en usage par tous les faiseurs de journaux ou de brochures en France.

Ils ont tous, ouvertement ou secretement, de l'aversion pour l'heureux état de tranquillité, dont la permanence peut seule faire la véritable gloire de la France: mais il ne faut point chercher les sentiments du gouvernement français dans de semblables sources. Profondément pénétré de la grande vérité que dans l'état actuel du monde les intérêts de la France s'identifient avec ceux de l'Angleterre, le gouvernement français, nous en sommes bien persuadés, ne donnera ni cours ni encouragement à aucunes imputations odieuses sur le caractere d'un pays qu'il a tant de raisons de respecter, ou d'un souverain auquel il est si fortement attaché par les liens de la reconnaissance. Dans le fait, le gouvernement français est lui-même dans le moment actuel plutôt l'objet que l'auteur de la calomnie. Il est attaqué en ce moment avec la plus grande indécence par des écrivains dont le nom seul ne peut être prononcé sans dégoût par les parisiens, ces ouvrages ne sont pas seulement des libelles, ils sont de plus séditieux, mais ils sont pleins de la plus haute trahison, puisqu'ils s'adressent directement aux passions et aux préjugés de la classe d'hommes la plus dangereuse en France—les mécontents de l'armée.

Ces ouvrages ont été répandus avec une grande activité, et l'on a naturellement intenté une poursuite juridique contre les imprimeurs et les libraires qui ont prêté leur ministère à leur circulation. Qu'est-ce qu'on nous dit à ce sujet? C'est que ces mêmes personnes portent des plaintes à la Chambre des Députés sur leur arrestation arbitraire; et que plusieurs personnes à Paris sont mécontentes que des individus soient arrêtés pour avoir écrit contre des mesures de la cour. Assurément, si la seule faute de ces écrits était d'être opposés aux sentiments de la cour, nous nous réunirions avec chaleur à ceux qui réprouvent les mesures prises pour les supprimer; mais ces ouvrages sont, ainsi que leurs auteurs, infâmes, scandaleux pour la morale, et absolument destructifs du bon ordre de la société. Qu'est-ce que les ministres du roi ont à faire? Ils ont proposé une loi sur la liberté de la presse; cette loi ne serait certes pas bonne pour la Grande-Bretagne; mais elle a été jugée bien adaptée à l'usage et aux habitudes de la France. Aussitôt il s'éleve une clameur générale contre elle. Une classe d'hommes crie au roi: Vous n'emploierez aucune mesure de prévention contre des écrits licencieux; et dans le même moment une autre classe d'hommes lui dit: Vous

ne punirez point les offenses après qu'elles auront été commises.

Nous voyons avec bien de la peine qu'un homme comme le maréchal Macdonald prête l'appui de son nom à une attaque vague et déclamatoire sur la loi proposée. Le maréchal n'est pas peu en contradiction avec lui-même. Il nie d'abord qu'il existe aucune inquiétude, surtout dans l'armée. Un instant après, il trouve que ces inquiétudes ont été répandues par les ennemis du trône de France; que ces inquiétudes sont très-honteuses, mais que cependant quelques militaires les ont conçues; et à la fin, il découvre avec peine et regret que ces inquiétudes ne sont pas sans quelque fondement. Et quel est ce fondement? Serait-ce parce que dans une révolution, qui a donné la paix à l'Europe, il y aurait eu des proscriptions, des massacres, des confiscations, des banqueroutes publiques ou particulieres, ou quelques-uns de ces maux auxquels la France était si familiarisée? Rien de semblable. C'est parce qu'il y a eu quelques changements dans les bureaux du gouvernement!!! Si le maréchal Macdonald est aussi sincèrement animé qu'il le dit du désir de l'ordre et de la tranquillite, il doit, s'il y réfléchit, rougir d'avoir eu la sottise d'avoir attribué l'inquiétude générale à une cause aussi futile.

Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 24 Septembre, reçue à Glasgow et affichée au Café de Lloyd.

" Je suis convaincu que la goëlette américaine qui est entrée ici Samedi dernier, s'arme pour une croisiere. Elle n'a encore à présent que 50 hommes, mais le bruit se répand qu'il y en a 70 de plus d'engagés, et il est évident qu'elle prend de nouveaux canons."

Le *Courier* a fait à ce sujet les observations suivantes:

" Ce n'est pas la premiere plainte de ce genre que nous ayons à faire à la France. Elle sert à faire voir le biais de la France en faveur des Américains; il a sans doute été fait des remontrances, et nous nous flattons qu'elles auront du succès. Mais nous ne pouvons pas laisser passer de pareilles manœuvres avec impunité. Elles sont une violation directe de la paix avec ce pays-ci."

Le Morning Chronicle ajoute à ces observations ce qui suit :

« La question de droit public, savoir : si les vaisseaux des belligérants peuvent entrer dans un port neutre et s'y réarmer dans des vues hostiles, doit avoir été réglée depuis long-temps. Il y a assurément une grande différence entre ce cas et celui des bâtiments en détresse qui entrent dans un port afin d'y chercher un abri contre la tempête, et y prendre des provisions pour la continuation du voyage; et nous pensons fermement que ce ne serait pas une réponse suffisante que de dire que des bâtiments britanniques ont la même liberté d'entrer dans les ports français, de s'y réparer, et de s'y armer en guerre, parce que ce serait là nous accorder une faveur que nous ne demandons pas et qui ne nous est pas nécessaire. Cela démontre évidemment de la part de la France un grand penchant pour les Américains ; et de la maniere dont la chose est présentée dans ce journal ministériel, il est aisé de voir sous quel jour le gouvernement considere cette affaire.

« Il est impossible de douter que les Français ne soient fort disposés à montrer des dispositions malveillantes à notre égard. Nous avons souvent averti que nous devions nous tenir sur nos gardes, et qu'il devait être parfaitement égal à l'Angleterre qui, de Buonaparté ou d'un Bourbon, fût assis sur le trône de France, que l'esprit de rivalité et d'hostilité continuerait toujours, et que tous les efforts de la France continueraient d'être dirigés contre l'Angleterre qu'elle a toujours regardée comme la seule puissance qui l'empêche d'exercer une influence illimitée sur le continent. Nous ajoutions que la seule bonne politique pour nous était de ménager nos ressources, et de ne combattre pour aucune dynastie quelconque, ni en Espagne ni en France, cela étant un objet qui ne concernait que ces pays-là eux-mêmes, et pour lequel nous ne devions en aucune maniere nous appauvrir.

« Combien ces vérités, dont nous avons si souvent, quoique inutilement, cherché à pénétrer nos lecteurs, doivent paraître convaincantes en ce moment ! Qu'avons-nous gagné par tous nos efforts, par tous nos sacrifices ? La main de tous les royaumes paraît aujourd'hui levée contre nous, et ceux dont nous avons été le plus amis sont ceux qui nous témoignent le plus d'inimitié. Notre seul ennemi

déclaré est abrité et réarmé dans ses ports. Nos vues, lors même qu'elles n'ont d'autre but que celui de la bienfaisance chrétienne en faveur de notre prochain qui ne differe de nous que par la couleur, l'abolition de la Traite, nos vues, disons-nous, sont entravées et calomniées. La grande question des droits maritimes est prononcée ouvertement et sans équivoque contre l'interprétation que nous lui avons donnée, avant même que la discussion ait été entamée à cet égard; et les branches les plus importantes de nos manufactures nationales sont exclues des ports du royaume que nous avons sauvé de sa ruine!

« Il ne faut pas oublier non plus que lorsque par nos efforts et nos sacrifices nous nous sommes imposés un tel fardeau de taxes que nous nous sommes mis hors d'état par le haut prix des fermes et du travail, de porter nos blés au marché au-dessous de trois pounds dix-huit schellins, ou même quatre pounds le quartier, les habitants du pays pour la délivrance duquel nous nous sommes réduits à la mendicité, sont sortis de cette lutte contre la tyrannie qui les opprimait à si peu de frais qu'ils peuvent nous fournir du blé pour les deux-tiers du prix auquel nous pouvons nous-même le faire venir; aussi l'on voit par les états de déchargement sur le port de Londres, que la semaine derniere la quantité de blé qui a été importée d'Angleterre et d'Ecosse dans la Tamise, n'a été que de 5804 quartiers, tandis que les Français y en ont importé 45,420 quartiers. Ainsi, après leur avoir donné la paix, l'indépendance, et la sûreté, nous leur donnons maintenant des *capitaux*, au détriment de notre propre agriculture; et la reconnaissance qu'ils nous témoignent pour tant de bienfaits, est qu'ils abritent, qu'ils réparent et qu'ils arment chez eux les bâtiments de guerre de nos ennemis, et que non contents de cela, ils leur envoyent des officiers pour discipliner et commander leurs armées."

Arrivée des Souverains à Vienne pour la Tenue du Congrès.

Vienne, 26 Septembre.

S. M. l'empereur de Russie a fait le voyage de Saint-Pétersbourg à Vienne avec une vitesse incroyable. L'artillerie placée sur toute la route de Brunn jusqu'ici, donna hier matin le signal de l'arrivée de S. M. à Brunn, et, à onze heures de son arrivée à Wolkersdorff; l'empereur Alexandre trouva là le roi de Prusse qui l'attendait, et les deux monarques continuerent ensemble leur route

Aussitôt que S. M. l'empereur d'Autriche fut instruit de l'approche de ces illustres hôtes, S. M. sortit de son palais, et monta à cheval accompagnée des princes, archiducs et de toute la généralité, pour se rendre au-devant des souverains étrangers.

Cependant toute la garnison, les arquebusiers et la garde noble hongroise en gala, se tenaient en parade à l'entrée du Prater et à l'Etoile. Bientôt la garde bourgeoise se réunit à ces corps.

Les trois monarques se rencontrerent sur la rive gauche du Danube, à l'extrémité du Pont-Thabor, et, après les compliments les plus affectueux, l'empereur de Russie et le roi de Prusse monterent sur des chevaux de cour qu'on leur avait amenés; tout le cortége commença son entrée solennelle dans la capitale de l'Autriche.

Le régiment d'uhlans du prince de Schwartzenberg ouvrait la marche; il était suivi immédiatement du régiment des cuirassiers Albert, commandé par S. A. R. le prince Albert de Saxe Teschen en personne. Quelques bataillons de grenadiers s'étaient réunis à ce régiment.

Arrivait S. M. l'empereur et roi, ayant à sa gauche l'empereur de Russie; à sa droite, le roi de Prusse. Un état-major nombreux et brillant suivait LL. MM.; la garde noble et d'autres corps militaires fermaient la marche.

La marche dura plus d'une heure; plus de mille coups de canon furent tirés des remparts.

Comme le temps était beau, et que c'était un Dimanche, on peut dire que toute la population de Vienne et des environs était accourue pour être témoin d'un spectacle qui ne s'était jamais vu, de trois monarques de l'Europe, sincerement et intimément unis pour le repos du monde. L'air retentissait d'acclamations et de cris d'allégresse qui ont accompagné LL. MM. jusqu'au palais impérial, où paradaient les gardes.

Le roi de Dannemarck a rendu avant hier matin aux princes archiducs la visite qu'il en avait reçue. Le roi de Wurtemberg est allé hier à Schœnbrunn faire une visite à S. A. I. le prince héréditaire. (*Gazette de la Cour.*)

Vienne, 26 September.

La journée d'hier a présenté le spectacle le plus magnifique. LL. MM. l'empereur de Russie, et le roi de Prusse, ont fait leur entrée solennelle dans cette capitale. Le prince Guillaume les avait précédés hier. A dix heures du matin, l'empereur d'Autriche, accompagné de tous les archiducs, des généraux autrichiens, russes et prussiens, de beaucoup d'illustres étrangers, entre autres, des ducs de Saxe-Cobourg et d'Aremberg, des lords Castlereagh et Claucarty, du prince Talleyrand, du prince Ypsilanti de Moldavie, du général Jomini, du comte de Wrede, est allé à la rencontre de ses augustes hôtes, à une lieue au-delà du pont de Tabor. Les deux gardes nobles, allemande et hongroise, environnaient la voiture dans laquelle les trois monarques firent leur entrée. Le beau régiment de l'empereur, chevau-légers, était disposé sur la route. Les régiments d'élite et la bourgeoisie formaient la haie. Le canon des remparts ne cessait de tirer; toutes les cloches sonnaient. Un peuple immense s'était répandu dans le faubourg de Léopoldstadt, et jusque dans le Prater; ceux qui eurent le bonheur d'approcher du cortége, criaient d'une voix unanime: *vivent les empereurs,! vive le roi de Prusse! vive le congrès!* Les monarques, partis des environs de Wolkersdorf, à Midi, arriverent à deux heures au château impérial, où ils trouverent toute la famille royale réunie, ainsi que S. A. I. la grande duchesse Catherine d'Oldenbourg, qui avait avait quitté son auguste frere à Iglau, afin d'éviter les embarras de la cérémonie; elle est accompagnée de son fils, le prince Alexandre, âgé de quatre ans et demi. Nous possédons également l'autre soeur de l'empereur Alexandre, la grande duchesse de Weymar, et nous attendons demain S. M. l'impératrice de toutes les Russies.

Le roi et la reine de Baviere arrivent le 28.

Les conférences contre les ministres sont déjà très-fréquentes. Le plus profond secret en couvre encore les résultats. On assure, que le sort de la Pologne est réglé, et qu'on s'occupe des arrangements de l'Italie. Les ministres anglais doivent avoir demandé l'adhésion formelle de la France à la réunion de la Belgique à la Hollande. Ce n'est qu'après la conclusion des arrangements relatifs à tous ces pays, que l'on traitera des affaires de l'Allemagne. Les réclamations des princes de l'empire sont discutées dans un comité particulier, nommé par le prince de Metternich. On espere que le premier travail général des ministres pourra être soumis aux souverains avant le 4 Octobre prochain

Réflexions tirées du Journal des Débats *sur le Congrès de Vienne.*

Paris, 6 Octobre.

Les lettres les plus récentes de Vienne nous apprennent que l'ouverture du congrès ne sera point différée. On peut donc se livrer à toutes les espérances que la convocation de cette assemblée a fait naître : on peut s'y livrer sans anxiété, sans défiance. L'Europe a l'expérience de ses longs malheurs et le besoin de la paix. Les dernieres épreuves qu'elle a subies devaient détruire la civilisation ou en avancer la maturité. C'est ce dernier résultat qu'elles ont produit d'une maniere bien inopinée, mais bien rassurante pour la tranquillité du monde. L'Allemagne, si long-temps déchirée par la guerre et par l'ambition, divisée, donnée et reprise au gré des caprices d'un conquérant, privée de toutes les ressources de l'état social et du bienfait même de la premiere instruction que la clôture des Universités venait d'interdire au peuple, l'Allemagne a plus d'intérêt qu'aucune autre nation à entretenir, à cultiver, à défendre contre d'injustes projets, contre des tentatives insensées, les germes précieux du systême européen qui va se développer au milieu d'elle. Les princes qui composent par eux-mêmes ou par leurs mandataires cet auguste sénat de rois, forment la représentation naturelle de l'Europe civilisée, de l'Europe éclairée, de l'Europe au dix-neuvieme siecle; et tout à prouvé à l'Europe qui les contemple que le ciel n'avait pas pris au hasard les dépositaires de ses plus grands desseins. Dans l'état actuel de la société, dans les dispositions présentes des peuples, et surtout d'après la connaissance intime que nous avons du caractere des souverains qui présideront à ce congrès, nous pouvons le regarder comme une assemblée de famille occupée d'intérêts communs, et qui les balance avec impartialité, mais avec tendresse. La plupart d'entr'eux nous ont démontré qu'ils n'avaient pas d'autre idée de leur mission, et cette idée est si bien entendue pour leur gloire, qu'ils ne pourraient plus s'en départir sans perdre quelque chose aux yeux de la postérité. Quelles vertus méritent plus de confiance que celles que l'expérience a éprouvées tant de fois. Ces arbitres de la destinée des Etats, dont nous at-

tendons les décisions avec impatience, et toutefois avec sécurité, ne sont-ils pas ceux mêmes que nous aurions investis de ce grand ministere, si nos voix avaient été prises individuellement ? N'est-ce pas cet Alexandre, qui, si jeune encore, a déjà effacé toutes les renommées historiques, ce héros magnanime qui n'a pas trouvé un détracteur, même chez ses ennemis, et que ses peuples ont appelé le *Béni* par anticipation sur le jugement de l'avenir ? N'est-ce pas ce Frédéric-Guillaume, aussi grand par sa généreuse modération que par son intrépide valeur, et dont nous avons admiré la noble et touchante simplicité ? N'est-ce pas ce François II qui a dû deux fois au bonheur du monde le sacrifice de ses affections les plus cheres, et qui a donné deux fois l'exemple de ce dévouement encore sans modele dans l'histoire des Rois ? N'est-ce pas ce Prince Régent d'Angleterre qui joint à la maturité des monarques les plus renommés par leur prudence l'éclat de toutes les vertus chevaleresques ? N'est-ce pas surtout notre Roi lui-même, dont la haute sagesse et la sollicitude paternelle veillent si assidûment à nos moindres intérêts, dont toutes les pensées ont pour objet notre bonheur et notre gloire, qui a fait de nous et de nos destins le but et le soin de sa vie ? Jamais, on ne doit en convenir, une assemblée plus imposante de grands princes et de grands ministres ne fut appelée à résoudre des questions plus graves, à prendre des dispositions plus solennelles ; jamais l'ordre social ne fut représenté par un corps qui unît au même degré la garantie de la bonté et de la vertu à celle du pouvoir et du génie. Les calamités de l'Europe ont été le résultat d'une maladie politique qui n'existe plus, et dont tous les levains sont détruits. L'ambition d'un seul homme avait fomenté des guerres cruelles, et occasionné d'affreux déchirements qui ne se renouvelleront point, et qui n'auraient jamais existé sans sa funeste activité pour le mal, parce qu'autour de lui, et par une précaution tendre et merveilleuse, la Providence avait placé sur tous les trônes la sagesse et l'humanité. L'ordre naturel des empires interverti pendant vingt cinq ans sera rétabli pour toujours : la légitimité du pouvoir et la modération des Rois sont les sauve-gardes les plus sûres de la tranquillité des nations.

M. le marquis de Riviere, maréchal-de-camp, aide-de camp de Monsieur, ambassadeur à Constantinople; M. le comte Jules de Polignac, colonel et aide-camp de Monsieur, ministre plénipotentiaire à la cour de Munich; M. le comte Trogoff, maréchal-de camp et aide-de-camp de Monsieur, ministre plénipotentiaire à la cour de Stuttgard; M. le comte de Montlezun, officier des gardes du-corps du Roi, résident à la cour de Carlsruhe, ont été présentés au Roi, par M. le comte de Jaucourt, ministre-d'état, ayant par intérim le portefeuille des affaires étrangeres.

M. Sarazin, maréchal-de-camp, a eu l'honneur d'être présenté au Roi par M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, et d'offrir à S. M. un ouvrage de sa composition, intitulé *Histoire de la guerre d'Espagne et de Portugal*; en le présentant, M. Sarazin a dit au Roi.

« Sire, louer ce qui est utile, censurer ce qui est nuisible, rendre odieux l'usurpateur et faire chérir le souverain légitime, tels sont les principes d'après lesquels j'ai composé l'histoire de la guerre d'Espagne et de Portugal que V. M. a la bonté de me permettre de lui présenter. J'ose espérer que cet ouvrage prouvera à V. M. que je n'ai rien négligé pour remplir dignement le serment que je lui fis à Londres en Avril dernier, et que je lui renouvelle aujourd'hui, de mon dévoument sans bornes à l'auguste famille des Bourbons et d'une fidélité inviolable à la personne sacrée de V. M.

Le Roi, après avoir écouté le général avec la plus grande attention, a daigné accepter son ouvrage, et lui dire, du ton le plus affectueux, qu'il le lirait avec beaucoup d'intérêt.

Rome, 10 Septembre.

Rien ne transpire encore des affaires de l'église de France à Rome; mais on s'en occupe beaucoup, et on espere que bientôt on pourra en connaître le résultat. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a une parfaite intelligence et une confiance réciproque entre les deux cours. L'ambassade français réunit tous les suffrages, et le saint-pere met une grâce particuliere à tout. On ne peut se faire une idée de l'affection singuliere qu'il porte à S. M. Louis XVIII, et de sa prédilection pour l'église de France. Tout le sacré collége partage les mêmes sentiments; le séjour des cardinaux en France les a mis à même d'apprécier l'excellent esprit et le bon cœur des vrais français; ils en parlent toujours avec attendrissement et ils s'intéressent vivement au

Les libraires et imprimeurs, Dentu, Chaumerot, Roux, Ferra, Charles et Becquet, ont été arrêtés, conduits à la Force, et mis en jugement pour avoir imprimé, vendu et colporté des libelles. Ils avaient présenté une pétition à la Chambre des Députés, qui a décidé qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur son contenu. Les libelles pour lesquels ils vont être jugés sont, 1°. un mémoire présenté au Roi par le Sieur Carnot, au mois de Juillet dernier, dans lequel cet ancien membre du comité de salut public fait l'apologie du régicide, et en accuse la nation entiere qui avait confirmé le jugement de Louis XVI par la Convention, et ose dire que les véritables régicides sont les émigrés, parmi lesquels le Roi actuel et tous les autres princes de la maison de Bourbon, alors hors de France, se trouvent compris.

L'autre libelle est la réimpression et publication, dans le dessein exprès d'avilir le Roi de France, de deux extraits du Moniteur des 20 et 30 Germinal, an 6, contenant, sous la rubrique de pieces trouvées dans les papiers du Sieur Durand Maillane, les impostures les plus dégoûtamment absurdes, les rhapsodies les plus impertinentes contre la personne de S. M. Ces pieces furent insérées dans le Moniteur par le Directoire, dans le temps où il vit se préparer la conspiration royaliste qui se termina si malheureusement par le 18 Fructidor.

Imprimé pour Schulze et Dean, 13, Poland St., Oxford-St. chez lesquels on peut souscrire, à Londres, ainsi que chez M. PELTIER, 50, Welbeck Street. Prix, Cinq Guinées par An.



L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCCXVI.—*Le* 20 *Octobre*, 1814.

MÉLANGES.

UN DÎNER DE PAUVRES GENS.

> Celui-là est ferme que la crainte des disgrâces, de la douleur, de la mort même, l'espérance de la gloire, de la fortune ou des plaisirs, ne peuvent écarter du parti qu'il a jugé le plus raisonnable et le plus honnête.—*Enc. VI*, 527.

Le siecle dernier avait mis les soupers à la mode. Ces repas, où l'on servait beaucoup d'esprit, faisaient parfois la réputation de l'Amphytrion et celle des convives. Du sein de ces réunions charmantes, s'échappaient une foule de bons mots, d'épigrammes clandestines qui, voyageant sur l'aile de la médisance, parcouraient la capitale, en frappant de ridicule la réputation de la veille, le grand homme du jour et les projets du lendemain. La révolution, qui a détruit tant d'institutions aimables, n'a pas épargné les sou-

pers ; elle est entrée, avec la Discorde, dans ces joyeux temples où siégeait le plaisir ; la hache plébéïenne a brisé l'autel de Comus et dispersé ses desservants : heureux encore quand on n'a pas, suivant l'expression de Murinais, *fondu la batterie de cuisine de ceux dont on avait renversé la marmite.*

En attendant que cette coutume de nos bons aïeux soit tout-à-fait rétablie, on cherche à y suppléer par la longueur de nos dîners, qui n'en sont pas pour cela plus aimables. Je redoute singulièrement ces repas interminables où l'ennui occupe la premiere place, et je préfere à la triste splendeur des dîners d'étiquette la joyeuse liberté d'un dîner de cabaret. Balaine* vaut pour moi tous les financiers d'autrefois, tous les grands seigneurs d'aujourd'hui.

Je me rendais Vendredi dernier chez le pere nourricier de la gaîté française ; † sa porte était entourée d'un grand nombre d'équipages. A l'instant où je m'amusais à les regarder, une voiture très-belle s'arrêta près de moi ; les armoiries, quoique neuves, étaient à moitié effacées ; l'attelage était magnifique, mais le cocher paraissait avoir un peu souffert, et l'on voyait, à l'ampleur de ses habits, qu'il n'avait pas toujours été aussi maigre. Les laquais avaient un air de politesse qui les gênait extrêmement ; je remarquai avec surprise qu'ils se dispensaient de cet air-là avec leur maître ; car, après l'avoir fait long-temps attendre pour lui ouvrir la portiere, ils le laisserent descendre tout seul. Quant à lui, il entra chez Balaine avec une telle rapidité, qu'il me fut impossible de voir sa figure. J'aperçus seule-

---

* Propriétaire du Rocher de Cancale.

† C'est chez Balaine que se rassemblent les membres du Caveau moderne, dont les séances ont lieu le 20 de chaque mois.

ment, à la boutonniere de son habit, une douzaine de petits rubans qui ressemblaient beaucoup à des faveurs.

J'aurais bien interrogé sa livrée, mais ce n'était pas du mal que je désirais savoir. J'entrai chez Balaine, et je demandai à l'un de ses garçons s'il connaissait le grand personnage qui venait d'arriver....Hélas! Monsieur, me répondit-il avec un air contrit, c'est un de ces pauvres réformés, une des victimes du temps présent. Il y a là-haut une demi-douzaine de ses collegues qui n'attendaient que lui pour se mettre à table. Une demi-douzaine de réformés! m'écriai-je.—Vous voyez leurs équipages; ils arrivent de leurs châteaux, tous les quinze jours, pour dîner ici, et retiennent d'avancc ce qu'il y a de plus rare et de plus fin....Rien n'est trop bon pour ces *pauvres gens-là*; aussi, il faut voir comme ils paient! Ah! ce sont de bien bonnes pratiques pour la maison.—Ne pourriez-vous pas, dis-je au garçon, me procurer le plaisir de connaître un peu mieux ces *pauvres gens-là?*—Volontiers, Monsieur; je vais vous placer dans un cabinet d'où vous entendrez tout ce qu'ils diront....C'est un poste fort agréable; il nous est retenu, le 20 de chaque mois, par de bons vivants qui, de cette maniere, sont témoins invisibles des séances du Caveau moderne, et ne partent jamais d'ici sans emporter les refreins des chansons de ces Messieurs."

J'acceptai la proposition. A peine étais-je placé, que j'entendis une voix que je reconnus sur-le-champ pour être celle du comte ***. "Messieurs, disait-il à ses pauvres camarades, cette révolution-ci est terrible. Je sais bien qu'elle n'a coûté ni sang ni larmes, qu'elle nous laisse nos biens, nos titres, nos châteaux; mais nous n'en sommes pas moins très à plaindre. Le Roi, dit-on, nous accorde un pardon généreux;

il oublie un crime qui, chez plusieurs d'entre nous, fut, il est vrai, le crime de la faiblesse ; mais s'il l'oublie, tout le monde se le rappelle. Et d'ailleurs, puisqu'il nous pardonne, pourquoi le Roi ne se plaît-il pas à nous voir ? Pourquoi ne nous accorde-t-il pas une confiance que nous méritons si bien, et ne daigne-t-il pas nous charger des intérêts de son royaume ? En quelles mains plus sûres pourrait-il les remettre ? Sera-ce dans celles de ces hommes assez bornés pour n'avoir jamais eu qu'une seule opinion ? ou dans les mains de ces Français qui se prétendent des sujets fideles, parce qu'ils n'ont servi ni la république, ni l'empire ? Les véritables Français sont ceux qui se sont dévoués à leur pays, et qui, sages comme le roseau de la fable, ont plié à tous les vents ; et, dieu merci, Messieurs, nous sommes l'élite de ces Français-là.....Le Roi a tort de ne pas compter sur notre fidélité.

Certainement, répliqua un personnage dont le ton mielleux contrastait avec celui de son prédécesseur, certainement, le Roi a le plus grand tort ; on nous accuse d'avoir prolongé l'exil de la famille légitime ; mais n'avons-nous pas, les premiers, abandonné le tyran qui nous comblait de bienfaits et de dignités ? N'avons-nous pas déclaré incapable de régner celui que nous avions trouvé si digne du trône, et qui, tous les ans, conduisait à la mort les Français que nous avions l'habitude d'y condamner ? N'avons-nous pas, enfin, tourné notre pouvoir contre celui de qui nous tenions notre pouvoir ! et cela sans efforts, sans regret ?....Le Roi a tort de ne pas compter sur notre fidélité.

Eh ! Messieurs, ne blâmez pas tant Sa Majesté, dit un troisieme interlocuteur ; elle se connaît en hommes : depuis vingt-cinq ans vous avez crié *vive le Roi ! vive la convention ! vive la répu-*

blique! vive le directoire! vivent les consuls! vive l'empereur! ce qui prouve, sans doute, une grande douceur de caractere, mais non pas une grande fermeté de principes....Vive moi, Messieurs, je n'ai jamais changé; vous m'avez constamment entendu crier *à bas le Roi! à bas la convention! à bas la république! à bas le directoire! à bas les consuls! à bas l'empereur!* et voilà que je recommence. J'ai vécu sous tous les gouvernements en déclamant sans cesse contre eux; je me suis fait un rôle de mécontent que je trouve moyen d'introduire dans toutes les pieces qu'on joue: je l'ai été, je le suis, je le serai toujours. A la vérité personne n'a plus de droits de se plaindre que moi: le Roi m'a conservé mon grade, mes honneurs, mes pensions; mais, sous prétexte que j'ai jeté quelques cris, Sa Majesté a jugé à propos de ne pas les augmenter; ce qui borne mon misérable avenir à un titre de *comte*, à une place d'*inspecteur-général* et à une pension de 30,000 fr. En voilà, j'espere, plus qu'il ne faut pour être *mécontent.*

Eh! qui ne l'est pas aujourd'hui? continua un quatrieme. Tous les hommes de bonne foi, *comme nous*, voient avec douleur la mauvaise tournure que prennent les affaires: j'en suis fâché, mais le Roi ne pourra jamais se soutenir tant que nous ne serons pas en place. La France n'ose pas le dire, mais moi je le dis pour elle. Depuis que j'ai cessé de m'en mêler, les finances vont, Dieu sait comme! Je viens de l'avancer dans mon mémoire, quitte à le prouver une autre fois. On me dit à cela que le gouvernement paie. Eh! qui le sait mieux que moi, qui viens de toucher à l'instant mes appointements de *sénateur réformé?*....On paie, on paiera toujours.... Eh! sans doute; mais cela cela n'empêche pas qu'au fond les finances n'aillent fort mal....Par-

courez les bureaux du trésor, vous n'entendrez qu'un concert de plaintes ; on y confond l'arriéré et le courant ; on acquitte le tout ensemble sans ordre, sans distinction d'exercice; on solde les nouveaux mémoires, comme s'ils étaient anciens ; les actions de la banque s'élevent à 1200 fr. on ne sait pourquoi ; la rente monte à 75 fr. sans l'intervention du ministere....C'est à ne s'y plus reconnaître, mes pauvres amis ; il n'y a plus de finances !

Ajoutez : Et plus de législation, répliqua une voix sonore, qui appartenait sans doute à l'un de nos jeunes orateurs du regne expiré.... De mon temps, on faisait des lois avec une facilité, une grâce, une promptitude dignes d'admiration....J'ai vu des semaines où nous en fabriquions sept à huit par jour....Il est vrai qu'avant la fin du mois nous étions quelquefois obligés de les rapporter ; mais cela n'exigeait qu'une façon nouvelle, et les lois ne nous coûtaient pas plus que les impôts ; il ne fallait que nous en demander....D'ailleurs, les lois ne sont pas faites pour toujours durer ; elles doivent se plier aux besoins, aux circonstances, et changer avec nos mœurs, qui n'ont pas laissé que de changer souvent....Aujourd'hui, ce n'est plus cela : on tâtonne, on discute, on raisonne un projet de loi avec une mesure, une gravité qui me fait rire ...Aussi, que de temps perdu ! Les sessions sont si longues, que les législateurs sont obligés de négliger leurs affaires personnelles.... Il faut des heures entieres où nous n'employions que des minutes ; et l'on met à faire une seule loi mille fois plus de temps et de soins que nous n'en avons mis à brocher tout le code civil....Un gouvernement qui marche comme cela ne peut pas aller loin....La prudence a toujours été, selon moi, une marque de faiblesse.

On se passerait plus aisément de lois que de police, s'écria une voix de stentor qui me fit frémir malgré moi, et cependant cette administration paternelle renie un de ses enfants !.... Elle oublie en un seul jour, vingt-cinq ans de services signalés qui m'ont valu l'honorable mépris de toutes les nations de l'Europe ; injure flatteuse, dont je jouis avec orgueil ; distinction glorieuse que n'a point effacé l'or méprisable du tyran qui a osé m'employer, et que je n'ai servi que pour le perdre.

Combien de malédictions n'ai-je pas amassées sur sa tête en lui livrant l'infortuné duc d'Enghien, en allant lui chercher le brave Pichegru, en poussant à l'échafaud l'intrépide Georges et tant d'autres fideles serviteurs de mon Roi ! Que de victimes mon adresse amenait à l'usurpateur qui se hâtait de les immoler, sans se douter que ma bassesse était une vertu et mon dévoûment une perfidie !.... Ah ! si le Roi connaissait tous mes talents, s'il savait de quoi je suis capable, Sa Majesté ne laisserait pas mes services sans récompense ; et, malgré tout le plaisir que j'ai à me retrouver avec mes pauvres amis, je doute que le gouvernement m'en laissât la liberté.

Personne n'est à sa place, répondit aussitôt une petite voix grêle qui sortait sans doute d'un corps sec et maigre... S'il y avait un peu de justice en France, ni vous ni moi ne serions où nous sommes. Puisque l'on convient généralement que c'est l'excès de nos maux qui a ramené dans notre patrie l'auguste famille des Bourbons, je me flatte d'avoir plus que personne contribué à cet heureux retour : Sa Majesté ne saurait oublier qu'elle me doit *la loi des suspects*, etc. etc.... Et malgré tout ce que j'ai fait, je siége

cependant encore parmi les juges.... Vous le voyez, il n'y a pas de justice.

Cette réflexion si simple me fit faire une exclamation qui parvint à l'oreille de mes voisins, troubla leur assemblée, et suspendit un instant leur conversation. Au bout de quelques minutes, le seul homme qui n'avait point encore parlé, se leva et dit : Mes amis, nos plaintes sont justes ; notre mécontentement est fondé ; cependant, si vous m'en croyez, nous imposerons silence à nos réclamations ; que chacun de nous se taise et s'éloigne prudemment du théâtre de sa gloire passée, car il y a des circonstances où il est dangereux d'être traité selon ses mérites.

LE BOURGEOIS DE PARIS A LA CAMPAGNE.

La campagne a toujours eu pour moi bien des charmes; et quoique né dans les murs de Paris, dont je suis bien rarement sorti, je puis dire que j'ai des goûts champêtres très-prononcés. Ces goûts ne peuvent que faire honneur à mon cœur : ils supposent en moi des mœurs douces et innocentes, telles qu'on n'en a pas toujours dans le quartier que j'habite, aux environs du Palais-Royal, je veux dire dans la rue de Grenelle-St-Honoré. Je vous dirai donc, Messieurs, afin que vous veuillez bien en faire part à vos abonnés, qui s'intéressent sûrement beaucoup à moi, je vous dirai que je me suis décidé à louer une petite maison de campagne aux environs de Paris, pour y aller respirer un air pur et balsamique, pour y aller étudier l'aimable et belle nature, tous les Samedis et tous les Dimanches. Vous ne serez pas fâchés peut-être que je vous fasse la description de cette maison, où je me promets de si beaux jours, et que j'ai nommée agréablement *les Délices*, à l'imitation de Voltaire. Elle est située à un quart de lieue de Paris; je ne vous dirai pas précisément où, si vous le permettez : car je ne veux pas donner publiquement mon adresse. L'avenue qui conduit chez moi est très-large; elle est proprement pavée au milieu, et bordée d'un bout à l'autre de maisons rouges, jaunes, grises, blanches et de toutes couleurs. Dans la plupart de ces maisons on donne à *boire*, *à manger proprement*, on fait noces et festins à des tables de cent couverts; on loge à pied et à cheval; on débite du tabac en vertu de licences; on vend de l'eau-de-vie, de l'avoine, du sel, etc.; enfin cela

fait un coup-d'œil très-varié et très-piquant. On arrive bientôt aux environs de *mes Délices*, qu'on n'aperçoit pas de loin, par la raison qu'ils ne sont pas placés sur une hauteur, et qu'ils sont entourés de sept ou huit cents maisons un peu hautes; on voit enfin, après plusieurs détours agréables, le numéro 180. (*Mes Délices* sont au numéro 180.) Deux ceps de vigne bien encaisssés, et un petit accacia planté près de la porte de ma cour, annoncent d'abord une habitation champêtre, et ont, si on peut le dire, un petit air de campagne qui fait plaisir. On entre dans une cour qui a plus de trente pieds carrés. La maison est composée de trois étages et d'un entre-sol : j'ai choisi l'entre-sol pour mon logement ; le reste est loué à plusieurs familles parisiennes qui aiment aussi la campagne, et qui font deux ou trois fois par mois la partie de *prendre l'air*. Mon appartement est heureusement fort indépendant, grâce à quelques petits escaliers dérobés pris dans l'épaisseur des murs. J'y ai donc toute la somme de liberté qu'on peut avoir à la campagne, excepté pourtant de garder mon chapeau sur la tête : car je suis d'une assez haute taille, mes plafonds sont un peu bas, et je les touche avec la forme de mon chapeau quand je veux demeurer couvert ; mais c'est un mince inconvénient, et on sent bien que quand il fait beau, ce qui arrive au moins un jour ou deux dans la semaine, on sent bien que je ne demeure pas entre quatre murailles, et que je demeure le plus long-temps possibledans notre beau jardin commun. Il est anglais d'un bout à l'autre, sauf les trois murs de seize pieds de haut dont il est hermétiquement entouré. L'air y vient parfaitement d'en-haut, et cet air est sans contredit plus pur que celui qui pourrait arriver horizontalement par les côtés. Je ne vous ferai pas une description exacte de ce jardin ; ce qui serait un peu long, à cause de la foule des détails sur les-

quels j'aurais à m'appesantir ; un feuilleton n'y suffirait pas, et cela exigerait un bon poëme, que je ne puis vous faire en ce moment-ci ; mais je n'y renonce pas. Je vous dirai seulement que je jouis avec délices de la vue d'une petite prairie, qui est à peu près de la grandeur d'un beau billard. Elle est entourée de plates-bandes semées de capucines, de boutons d'or, d'œillets-d'inde et autres fleurs odoriférantes, sans compter les inodores, qui se glissent modestement dans l'herbe à côté de l'humble violette. Au bout de la prairie figure un bois composé de dix arbres de haute-futaie, et de quinze arbres nains ou arbustes. Un ramage continuel de moineaux et de gros-becs rend ce bois infiniment harmonieux, comme disent les poëtes. Là je vais tous les matins, en pantoufles et en bonnet de nuit, me livrer à de tendres et douces rêveries, à des contemplations sublimes sur la beauté des œuvres du Tout-Puissant. Mes rêveries et mes contemplations ne finiraient point, si je n'en étais détourné quelquefois par deux de mes plus proches voisins, dont l'un est maréchal et l'autre charpentier. Le bruit assez violent de leur enclume et de leur scie me réveille en quelque sorte, et fait un contraste assez piquant avec le doux ramage et le roucoulement des chantres ailés.

Je ne vous parlerai pas d'une douzaine de pots de fleurs remplis de rézédas et d'hortensias, distribués avec goût dans notre jardin ; si je ne vous parle pas de trois bancs de pierre de taille, établis solidement dans trois bosquets de lilas et de charmille, et qui invitent à un doux repos ; je ne vous dis rien d'une petite fontaine artificielle, qui est tous les jours alimentée par un porteur d'eau.... C'est là, messieurs, où je me suis mis à couler, dans une douce incurie, deux ou trois jours de la semaine. Mon bonheur serait

sans mélange, si, dans mon goût extrême pour la solitude, je ne rencontrais pas trop souvent mes différents voisins dans un jardin qui n'est pas assez grand pour que chacun puisse s'y promener et s'y asseoir sans être aperçu. Il est vrai de dire que ces rencontres fréquentes sont quelquefois fâcheuses, car j'ai affaire à des familles assez nombreuses ; les peres, les meres, les enfants, les bonnes inondent ma solitude et empoisonnent un peu *mes délices*.... Hélas! il n'y a rien de parfaitement délicieux dans ce monde ; mais dans l'état où sont les choses, je n'en suis pas moins de temps en temps un des plus heureux campagnards qui existent dans la nature : la nature a tant fait pour moi et pour ma maison de campagne !

J'ai l'honneur de vous saluer.

VERDURET.

Mémoire adressé au Roi, en Juillet 1814, *par* M. Carnot, *Lieutenant-Général, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, Membre de la Légion-d'Honneur, de l'Institut de France, etc.*

(Journal *des Débats*.)

Je m'étais fait une bien fausse idée de cette brochure. Je m'étais imaginé, je ne sais sur quel fondement, que l'auteur était un assez fort dialecticien, et je comptais sur un chef d'œuvre de l'art sophistique. Quoique bien affermi dans une opinion qui n'est pas celle de M. Carnot, je n'attendais pas, sans un peu d'inquiétude, la présence d'un adversaire que je me figurais armé de tout ce que l'argumentation a de plus subtil, de plus captieux et de plus pressant. Je rassemblais toutes mes forces, et je me piétais, si j'ose ainsi parler, pour soutenir son choc, et

n'en être pas ébranlé. Je ne sais si j'ai été plus satisfait que surpris, en voyant combien mes craintes étaient vaines. Jamais champion d'une plus mauvaise cause ne l'a défendue avec des armes d'une plus mauvaise trempe, et, pour quitter la figure, jamais rien ne m'a paru plus faible, plus faux, plus misérable en raisonnement que le Mémoire de M. Carnot. Je m'engage à prouver ceci jusqu'à l'évidence.

M. Carnot a-t-il prétendu faire l'apologie du régicide? On croit dans le public que c'est là l'objet et même le titre de sa brochure. Quand on a lu l'écrit, on est embarrassé de savoir ce que l'auteur a voulu faire, et il est permis de croire qu'il ne le savait pas bien lui-même.

M. Carnot, long-temps le plus obstiné des républicains, commence par condamner franchement la révolution et particulierement la république. "Nous crûmes, dit-il, avoir saisi le fantôme de la félicité nationale; nous crûmes qu'il était possible d'obtenir une république sans anarchie, une liberté illimitée sans désordre, un système parfait d'égalité sans factions. L'expérience nous a cruellement détrompés." Oui, Messieurs, votre expérience a été *cruelle*, mais bien plus cruelle pour d'autres que pour vous. Combien n'y a-t-il pas eu de victimes de vos erreurs, dont tout le crime était de ne pas les partager, et que vous avez mises hors d'état de les déplorer avec vous aujourd'hui! Il en est une de ces victimes, que tout vous ordonnait de respecter, son rang, ses vertus, sa bonté, vos serments; et tandis que des bourreaux subalternes frappaient toutes les autres par vos ordres, c'est celle-là que vous avez voulu immoler vous-mêmes de vos propres mains. "Non! s'écrie M. Carnot, ce ne sont pas ceux qui ont voté la mort du Roi qui sont les régicides; ce sont les transfuges, ce sont

ceux qui ont pris les armes contre leur mere-patrie : les autres ont voté cette mort comme juges constitués par la nation, et qui ne doivent compte à personne de leur jugement." M. Carnot, une récrimination n'est pas une justification : en vous excusant ainsi, vous vous accusez vous-mêmes de ce qui vous est reproché. Vous avouez donc que vous étiez des furieux, qui en vouliez aux jours du Roi, et qui l'avez égorgé lorsque ceux qui pouvaient le défendre se furent éloignés. Vous comparez les émigrés, quand ils vous appellent régicides, " à ces filous qui, pour détourner les soupçons de leurs personnes, crient au voleur plus haut que tous les autres, pendant qu'ils cherchent à se perdre dans la foule." Mais vous, ne ressemblez-vous pas à des assassins de grand chemin qui voudraient rejeter leur crime sur la maréchaussée, parce qu'elle ne se serait pas trouvée là pour les empêcher de le commettre?

On peut penser, et je pense, en mon particulier, que les émigrés auraient peut-être mieux fait de rester en France ; mais ce tort, si c'en est un, n'est qu'un faux calcul, un mauvais moyen employé pour une bonne fin : le vôtre est un véritable crime d'intention et de fait. Vous dites que, relativement aux obligations envers le Roi, il y avait une grande différence entre des royalistes comblés de ses faveurs et des républicains qui n'avaient rien reçu de lui. Le devoir dépend-il d'un calcul ? Vous-mêmes ne deviez-vous rien à un Roi qui avait donné à tous ses sujets tant de marques de sa constante affection ? Vous étiez républicains ! En l'avouant, vous essayez de vous justifier d'une action criminelle, par une opinion qui ne l'était guere moins à l'époque où vous avez commencé presque tous à la professer. Tant qu'a duré le système monarchique, des républicains étaient des factieux, de véritables ennemis de leur pays. Des républi-

cains d'ailleurs sont-ils dispensés d'être justes? Vous ne l'avez été ni dans le fond ni dans la forme de votre jugement. Louis était inviolable, et vous l'avez mis en accusation ; Louis était innocent, et vous l'avez mis à mort.

Vous prétendez que *la nation vous avait constitués les juges du Roi*. Cela est faux. La nation (si toutefois on peut donner ce nom aux hommes qui composaient alors les assemblées électorales), la nation vous avait envoyés pour décider de la forme future du gouvernement, et non pas pour *juger* le Roi qui déjà ne l'était plus, qui déjà, pour parler votre langage, était jugé et puni par sa déchéance.

Vous ne deviez, dites-vous, *compte à personne de votre jugement*. Quoi! pas même à cette nation qui, selon vous, vous avait *constitués juges*? On a bien vu, Messieurs, que vous n'étiez pas très-rassurés sur la légitimité de ce prétendu mandat, ni sur celle du jugement que vous aviez rendu en conséquence, lorsque vous avez rejeté avec tant de fureur *l'appel au peuple*. Si vous n'avez pas soumis votre jugement au peuple, c'est que vous avez craint qu'il ne l'annulât. C'est au nom du peuple que vous avez fait périr Louis XVI, et ce peuple l'eût certainement sauvé s'il eût eu à prononcer sur son sort.

“Si les juges du Roi se sont trompés, dit M. Carnot, ils se sont trompés avec la nation entiere qui a provoqué le jugement, qui y a ensuite adhéré par des milliers d'adresses venues des communes.” Est-ce de bonne foi que M. Carnot donne pour le vœu et l'assentiment de la *nation entiere*, des adresses fabriquées dans chaque commune par huit ou dix forcenés qu'on avait exprès nommés aux places municipales, à l'exclusion des honnêtes citoyens? Comment ose-t-on invoquer le témoignage des adresses? Ce

Buonaparté, que M. Carnot hait et méprise tant, en a reçu plus que la Convention elle-même, et elles n'étaient jamais plus nombreuses, plus unanimes, plus approbatives, que lorsqu'il avait commis quelque action criminelle, ou pris quelque mesure désastreuse.

M. Carnot poursuit : " Ils se sont trompés avec toutes les nations de l'Europe qui ont traité avec eux." C'est-à-dire, que les Rois qui ont fait la paix avec la Convention, parce que les victoires de nos valeureuses armées les y avaient contraints, ont donné, par le seul fait du traité, leur approbation au crime du meurtre de Louis XVI, à ce crime qui les avait tous frappés d'horreur, et leur avait mis à tous les armes à la main ! Je demande si l'on peut déraisonner plus complétement.

L'inviolabilité du Roi, prononcée par la constitution, seule loi qui pût lui être appliquée, était un rempart sacré derriere lequel il devait être à l'abri de toute action et de toute condamnation personnelle, quelques délits qu'il eût commis dans l'exercice de ses fonctions. M. Carnot (qui le croirait ?) approuve en général cette espece de dogme politique. " Il est avec raison, dit-il, établi en principe, chez les nations civilisées, que la personne des Rois doit être sacrée et inviolable ; mais le sens de ce principe et son application ne sont pas bien déterminés." Si le principe de l'inviolabilité, approuvé par M. Carnot lui-même, n'admettait pas d'exception, il est évident que, de son propre aveu, il se serait rendu coupable d'un assassinat, en envoyant Louis XVI à la mort. Il croit donc que tel Roi peut n'être pas inviolable, ou que tel autre peut cesser de l'être ; il va donc rechercher avec soin tous les cas dans lesquels peut avoir lieu la privation ou la perte de cette prérogative, et en trouver au moins un qui s'applique à Louis XVI. Ecou-

tons M. Carnot. Il demande: 1°. Un usurpateur est-il inviolable? 2°. Un monstre sur le trône, tel que Tibere, Sardanaple, Néron, etc., est-il inviolable? 3°. Lorsqu'il y avait à Rome douze empereurs à la fois, élus par autant d'armées, tous ces empereurs étaient-ils inviolables? Comme il n'y avait en France qu'un seul Roi, que ce Roi était légitime, et qu'il n'était un monstre ni de vices ni de crimes, on ne voit pas ce que les trois demandes de M. Carnot font à la question. M. Carnot et ses consorts ont tué un Roi qu'ils n'avaient ni le droit ni le sujet de tuer; voilà ce que nous disons, ce que M. Carnot voudrait pouvoir réfuter, et ce qu'il prouve lui-même chaque fois qu'il essaie aussi infructueusement de prouver le contraire. Ce n'était pas la peine de discuter le principe de l'inviolabilité, pour arriver toujours à ce même résultat.

"Louis ne pouvait plus vivre, dit M. Carnot, du moment qu'il n'avait plus moyen de contenir les factions; ainsi sa mort ne doit pas être imputée à ceux qui ont prononcé sa condamnation comme on prononce celle d'un malade dont on désespere." En quoi la mort de Louis a-t-elle contenu *les factions?* Elles se sont déchaînées après sa mort avec plus de fureur qu'auparavant. Pourquoi Louis *ne pouvait-il plus vivre?* N'y avait-il que sa mort qui pût vous satisfaire? Son emprisonnement ou son bannissement eût-il empêché votre république de subsister? Pas plus que sa mort ne l'a empêché de périr. J'entends: vous voulez dire que si vous n'aviez pas tué le Roi d'autres l'auraient tué. Effectuer un crime parce qu'il est à craindre, et le commettre soi-même pour que d'autres ne le commettent pas, c'est pousser loin la prévoyance et la sollicitude. Le médecin qui désespere d'un malade, le condamne, c'est-à-dire prononce, et quelquefois il a-

tort, qu'il ne peut manquer de mourir; mais il ne l'égorge pas pour confirmer son pronostic. Vous étiez de terribles médecins, messieurs de la Convention.

A la force des arguments, M. Carnot ajoute la puissance des autorités. Cicéron a pensé qu'on avait eu raison de tuer César qui, né membre d'une république, avait voulu établir le pouvoir monarchique dans sa patrie : il faudrait en inférer, suivant M. Carnot, qu'on n'a pas eu tort d'assassiner Louis XVI qui, né monarque, ne s'était pas prêté d'assez bonne grâce à ce qu'on établît une république dans son royaume. En d'autres termes, on a dû infliger la même peine à celui qui avait tâché de renverser le gouvernement de son pays, et à celui qui avait essayé de le maintenir. Caton, Romain dur et *féroce*, comme l'appelait Horace, disait qu'*un roi est toujours de sa nature une bête ravissante et qui vit de proie* ; cette saillie brutale d'un homme élevé dans la haine des rois, prouverait, toujours selon M. Carnot, qu'on a bien fait en France de mettre à mort un roi qui pourtant ne vivait pas, que je sache, de la chair et du sang de ses sujets. Les autorités profanes ne suffisent-elles pas, en voici de sacrées: la Bible, ce livre que nous respectons tous, et qui est le fondement de notre religion, la Bible professe ouvertement la doctrine du régicide. Comment, d'après cela, ose--on reprocher aux membres de la Convention, qui presque tous croyaient à la Bible autant qu'à l'Alcoran, d'avoir fait périr Louis XVI ? Cependant M. Carnot, en citant de telles autorités, les qualifie lui-même de *détestables*, et il s'afflige d'avoir été forcé de les alléguer : " mais, dit-il, il faut bien montrer à ces messieurs que notre justification est dans leurs livres." On en croit à peine ses yeux, quand on rencontre de pareilles absurdités dans l'ouvrage d'un homme qui passait pour avoir

quelque sens, et l'on rougit presque d'y opposer le raisonnement : le ridicule en ferait mieux justice ; mais il serait peu séant en un semblable sujet. Si M. Carnot *déteste* la doctrine régicide de la Bible, comment peut-il s'en faire un moyen de justification ? Que des puritains du temps de Cromwel aient prétendu trouver dans les livres saints de quoi légitimer l'assassinat de Charles Ier, on en est révolté, mais peu surpris ; ils étaient de bonne foi dans leur fanatisme sanguinaire. Mais qu'un révolutionnaire incrédule affecte de puiser dans la même source de quoi justifier un régicide plus odieux encore, ce ne peut être de sa part qu'une horrible dérision.

J'ai rapporté avec une fidélité scrupuleuse tous les raisonnements de M. Carnot, sans en omettre un seul ; je n'en ai affaibli aucun, car cela est impossible ; je n'en ai pas détruit l'enchaînement, car il n'y en a pas. J'ai cité presque toujours textuellement, et j'ai employé, pour combattre les misérables arguments de l'auteur, des raisons dont le triomphe ne peut me faire aucun honneur, tant elles étaient faciles à trouver, tant était faible la résistance qu'elles avaient à vaincre. Je le répete, jamais plus mauvaise cause n'a trouvé un plus mauvais défenseur. Quelle malencontreuse idée M. Carnot a-t-il donc eue de vouloir ajouter à tout l'odieux d'un grand crime tout le ridicule d'une justification absurde qu'on n'exigeait pas de lui !

P.S. M. Carnot vient de déclarer que son Mémoire a été imprimé *sans son aveu et contre son intention*. Il n'en est pas moins imprimé, il n'en circule pas moins dans le public. Ce n'est donc point, si l'on veut, à l'auteur, mais à l'ouvrage que nous avons eu affaire, et que nous avons répondu. Au surplus, nous nous sommes livrés sans scrupule à cette discussion, parce qu'elle est sans danger pour personne.

Sur le même Ouvrage.

Extrait du Journal de Paris.

Premier article, par M. Salgues.

Quel est donc ce génie de confusion et de discorde qui semble encore vouloir souffler sur notre patrie ? Quand tous les orages de la révolution sont dissipés, et que l'horizon de la France s'offre à nos regards pur et sans tache ; quand tous les cœurs ne sont animés que d'un même sentiment que d'une même pensée, l'union et le bonheur public ; quand le vertueux et sage monarque, objet de tant de vœux, de confiance et d'amour, proclame solennellement l'oubli des maux passés ; quand sa voix paternelle invite tous les enfants de sa grande famille à vivre en freres, d'où vient que Caïn trouve encore des imitateurs ? Et de quel mauvais démon sont agités ceux qui prétendent réveiller les partis, ranimer les haines, susciter des désordres ?

Dès les premiers instants de notre heureuse restauration, je vois d'ardents sectateurs de la morale et des lois troubler la sérénité de nos beaux jours, s'élever contre les solennelles et bienfaisantes promesses du monarque, opposer l'autorité de leurs écrits à l'autorité de ses augustes décrets, et reporter le trouble dans les consciences par des alarmes inattendues.

D'autres moins austeres dans leurs principes, moins purs dans leurs intentions, feignant des sentiments que nous pouvons apprécier, exhalent leur royalisme en déclamations hyperboliques ; et toujours occupés de leurs intérêts, cherchent à se faire un mérite de leurs feintes démonstrations d'amour et de dévouement. Chaque jour, dans leurs feuilles fugitives, ils se font une triste

et désolante étude de rappeler les plus funestes catastrophes de la révolution, de signaler au ressentiment public ces hommes que la fievre et le délire de la révolution ont emportés au-delà des limites de la raison, de la justice et de l'humanité, et de les marquer du sceau de la réprobation.

Je dirais aux premiers : " Imprudents amis de la justice, ne voyez-vous pas quel incendie vous êtes prêts d'allumer. Vous ne voulez point pactiser avec les principes. Mais n'est-il pas de principe d'aimer sa patrie, de révérer les lois de son pays, et de respecter les volontés de son prince ?"

Je dirais aux seconds : " Prudents amis de toutes les autorités, vous dont l'intérêt et l'ambition sont l'unique loi, vous dont la plume dégoutte encore des serviles adulations que vous avez prodiguées à Buonaparté, et qui, de la même main, attaquez aujourd'hui ce que vous encensiez hier, ne craignez-vous pas que vos propres accusations ne reviennent jusqu'à vous ? et lorsque vous avez besoin de pardon pour vous-mêmes, croyez-vous qu'il soit sage de n'en pas vouloir pour les autres ? Vos provocations engendreront des provocations ; vos combats produiront d'autres combats ; et quand tous nos vœux doivent tendre vers la paix, vos téméraires agressions ne nous donneront que la guerre.

" Ne voyez-vous pas ces anciens chevaliers de la terreur et du reproche tout prêts à en ressaisir l'étendard. Un d'eux est déjà entré dans la lice et vous l'avez combattu ; mais quel honneur vous est-il revenu de votre victoire ? et n'est-ce pas déjà une assez grande humiliation que d'être réduit à descendre en champ-clos avec un adversaire qui se nomme Méhée !

" Un autre paraît aujourd'hui la lance en arrêt. Il est célèbre dans l'art des combats. Le

nom qu'il porte rappelle de grands talents et de funestes souvenirs. Nous eussions voulu ne nous rappeler que les talents; mais il veut lui-même que nous nous occupions des souvenirs. Et quelle est la cause qu'il défend? celle qui devrait nous rappeler éternellement ces mots d'un grand historien: *Excidat illa dies*, etc."

Dans ces temps de délire et d'anarchie où le fanatisme de la liberté avait égaré une partie des français, où l'audace des factions remplaçait la salutaire autorité des lois, où par le renversement de tous les principes, on vit un grand monarque appelé en jugement par ses sujets, M. Carnot eut le malheur de donner la boule noire à son souverain. Cette terrible sentence frappa d'horreur toute l'Europe, et le souvenir en est encore gravé dans tous les cœurs. Mais telle était la vertu de l'auguste victime, qu'en mourant elle ne réclama que le pardon de ceux qui la frappaient. Long-temps son trône parut renversé pour jamais. Mais de grands événements, enveloppés dans le secret de celui qui gouverne tout, l'ont enfin relevé, et l'héritier de Louis XVI ne s'est montré au milieu de ses sujets que le testament de son frere à la main.

Son retour a été marqué par tout ce que la sagesse et la bonté ont de plus rassurant et de plus précieux. Son regne est un regne d'oubli, de concorde et de paix; et jamais depuis la fatale époque de nos dissensions civiles, nous n'avons goûté des jours aussi heureux que ceux dont nous jouissons depuis six mois. Cependant des esprits inquiets, habiles à se créer des fantômes, fatigués de ne pouvoir se plaindre du présent, se forgent des alarmes pour l'avenir, et assiégent le trône même de leurs terreurs. Eh! pourquoi, dirais-je à M. Carnot, ces plaintes, ces mémoires, ces observations sans objet? Quoi! vous avez la parole du

prince, de ce prince successeur de celui qui disait: “ Si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle devrait trouver un asile dans le cœur des rois;” et au lieu de vous reposer dans la foi du monarque, vous aimez mieux justifier un jugement que rien ne saurait excuser. Et de quels arguments pouvez-vous appuyer le vote malheureux que vous avez émis dans le trop mémorable procès de Louis XVI? Vous étiez juge, dites-vous, vous avez prononcé selon votre conscience, et en écoutant les conseils qu'elle vous donnait, vous n'avez violé aucune loi.

Et moi, je vous dirai, sans haine, sans passion, avec toutes les dispositions de paix que m'ordonnent et la volonté du prince et l'intérêt de ma patrie, et mes sentiments particuliers, je vous dirai: vous avez violé toutes les lois.

Vous les avez violées lorsque, sans mandat, sans autorisation de vos commettants, vous vous êtes, de votre propre autorité, constitués juges de Louis XVI. Vous les avez violées, quand, après vous être constitués juges, vous avez décidé préalablement que vos arrêts seraient sans appel au peuple, sans appel à ce peuple dont vous teniez toute votre puissance; dont vous proclamiez si hautement la souveraineté, pour étayer votre trône républicain. Vous les avez violées quand, malgré la constitution qui déclarait le prince inviolable, vous l'avez traîné en jugement, quand vous avez réduit l'innocence et la vertu dans toute leur majesté à comparaître à votre barre, à subir votre interrogatoire, à se défendre comme le dernier des accusés. Vous les avez violées quand vous avez abrogé pour lui les dispositions de la loi qui exigeait les trois cinquièmes des voix pour la condamnation d'un accusé, quand vous avez prononcé l'arrêt de votre souverain à une majorité de cinq voix. Vous les avez violées quand

vous avez défendu, contre l'opinion de M. Rouzet de Folmon et de quelques autres estimables députés, de donner suite à l'appel interjeté par le roi, à la nation. Mais vous les aviez bien antérieurement violées, quand, de votre bon plaisir et de votre pleine autorité, vous avez aboli la monarchie et décrété la république.

Qui donc vous avait chargés d'établir une république? les Français vous l'avaient-ils demandée? Non, messieurs; mais il vous fallait une république, parce que vous vouliez vous en partager les profits. Il vous était facile de pressentir que la fondation d'une république contre le vœu national coûterait des fleuves de sang, couvrirait votre pays de monceaux de ruines, de cendres et de cadavres; mais que vous importait, pourvu que ce fût devant vous qu'on portât les faisceaux républicains?

Louis ne pouvait plus vivre, me dites-vous, depuis le jour qui avait vu tomber son trône; sa mort était nécessaire pour contenir les factieux. Ici, souffrez que je vous arrête. S'il était nécessaire que le roi mourût pour comprimer les factieux; si, comme Caïphe, en condamnant le juste, vous avez dit: *Expedit unum pro populo mori*; ce n'est donc pas comme juge que vous avez prononcé son arrêt; ce n'est pas sur son innocence ou sa culpabilité que vous avez réglé votre jugement; c'est un moyen de salut public dont vous avez prétendu faire usage. Ainsi tantôt vous vous retranchez dans votre conscience, et tantôt vous en sortez pour n'être plus qu'un homme d'état, un membre du souverain qui veut réprimer les factieux.

Mais qu'entendez-vous par factieux? Etaient-ils des factieux ces Français qui s'indignaient de tant de crimes commis en leur nom? étaient-ils des factieux ceux qui, fideles au trône, s'irri-

taient de votre tyrannie. Pourquoi, quand vous avez décrété la république, n'avez-vous pas consulté la nation, vous auriez su alors quels étaient les factieux ? Cicéron dit que l'on a eu droit de tuer César, qui voulait changer les lois de son pays, et vous prétendez tirer un argument de l'autorité de Cicéron. Mais c'était donc vous qu'il fallait tuer puisque c'était vous qui vouliez changer les lois de l'état.

Vous osez nous présenter le jugement de Louis XVI comme le résultat de la volonté générale ; et pour appuyer vos opinions, vous citez les innombrables adresses des communes. Est-ce donc sérieusement que parle M. Carnot ? Quoi ! lui, qui a parcouru toutes les phases de la révolution, qui en connaît tous les secrets, voudrait nous persuader que ces adresses sont l'expression du vœu national (Non ; la nation ne consentira point à se charger de vos iniquités, elle vous en laisse le poids tout entier.) Ce n'était pas la nation, ce n'étaient pas les communes qui vous envoyaient ces adresses, c'étaient vos sociétés populaires, c'étaient ces hommes sans conscience, sans principes et sans instruction, qui recevaient l'impulsion de votre société des jacobins. Les communes ou se faisaient, ou s'opposaient à ces adresses. L'auteur de cet article peut vous en fournir des preuves personnelles.

Que M. Carnot cesse donc de défendre une erreur que l'on peut oublier, mais que rien ne peut absoudre. Ses connaissances, ses talents, et de grands services rendus à la chose publique, lorsqu'il était directeur, nous inspiraient encore quelque intérêt pour lui. On regrettait de retrouver sur le manteau du sage quelques taches du sang de l'agneau. Qu'il ne nous enleve pas ces bienveillantes dispositions, et qu'il nous permette toujours de ne voir en lui que le grand

géometre, l'habile tacticien, et l'homme probe et désintéressé. Je n'ai jusqu'à présent examiné qu'une partie du Mémoire de M. Carnot ; le reste de cet étrange ouvrage me fournira peut-être le sujet d'un nouvel article.

Second Article.

Extrait du Journal de Paris.

Connaissez-vous vous-même, a dit un sage. Si avant de s'engager dans une lutte périlleuse, M. Carnot se fût rappelé cette prudente maxime, il se serait demandé si c'était à lui qu'il appartenait d'élever des plaintes contre les ministres, contre une partie de la France, contre le trône même. Il se serait demandé si en attaquant cette noblesse française qui a cru, en quittant sa patrie, pouvoir plus sûrement défendre le trône, il ne s'exposerait pas à de cruelles représailles ; si les reproches qu'il leur adressait ne seraient pas repoussés par des reproches plus graves.

Quand on s'est associé aux troubles de l'état, quand on a partagé les égarements des factions, quand on s'est précipité dans les erreurs les plus déplorables, convient-il de se produire de nouveau sur la scene, et n'a-t-on pas à craindre, même en professant la haine des factions, de paraître encore réveiller des factions ?

Il faut donc s'étonner de voir M. Carnot renoncer à toutes les regles de la sagesse pour se livrer aux accusations les plus ameres, se faire le chevalier des amis de la révolution, imputer aux autres les fautes dont il est coupable lui-même, et provoquer leur ressentiment par des expressions outrageantes.

Cependant, je dois le dire, M. Carnot fait quelquefois de justes interpellations à ses adver-

saires, à ces hommes qui, fiers de ce qu'ils n'ont pas fait dans le cours de nos dissensions civiles, parlent avec hauteur de leur constance, de leur fidélité, de ce qu'ils appellent leur *pureté*.

Vous nous accusez, leur dit-il, vous nous accusez exclusivement de tous les maux de la révolution. Mais vous qui venez après la tempête recueillir quelques débris du naufrage, comment vous justifierez-vous ? par quels secours, par quel sacrifice, par quel acte de dévouement avez-vous manifesté votre amour ? Quel Curtius a-t-on vu parmi vous prêt à se précipiter dans le gouffre pour sauver la patrie ?

Parlements, vous avez tout refusé au Roi, vous avez placé cet excellent prince entre la banqueroute qui devait ruiner l'état, ou les états-généraux qui pouvaient renverser le trône ; et vous saviez bien que sa probité choisirait les états-généraux.

Princes de l'église, abbés, évêques, religieux de tous les ordres, vous possédiez des biens immenses, fruits généreux de la libéralité de nos souverains, et vous n'avez rien voulu en détacher pour conserver la couronne sur le front du meilleur des souverains.

Grands de l'état, seigneurs, gentilshommes, vous, que l'honneur, la naissance plaçaient autour du trône pour en être les appuis, avez-vous fait tout ce qu'il fallait faire pour le sauver ? On vous demandait le sacrifice d'une partie de vos privilèges ; les avez-vous généreusement abandonnés ? Et quand vous avez quitté la patrie pour chercher au-dehors des secours incertains et former des plans hasardeux, avez-vous suffisamment consulté les lois de la prudence ? Vous nous faites un crime de nos erreurs, n'en avez-vous point commises vous-mêmes ?

J'avoue que ces reproches sont graves, que

plusieurs de ces apostrophes sont terribles ; mais le poids ne peut-il en retomber en partie sur celui qui les fait ? Que pourrait me répondre M. Carnot si je lui disais : " Qu'étiez-vous à l'époque de la révolution ? dans quel rang l'éducation, la fortune vous avaient-elles placé ? Vous étiez capitaine dans l'arme du génie ; un prince du sang royal vous avait honoré d'une protection particuliere. Vous aviez fait serment de fidélité au monarque. Dans quel ordre de l'état le monarque pouvait-il se flatter de trouver des défenseurs, sinon dans l'armée et parmi les officiers? Je vous vois décoré de la croix de Saint-Louis, et si j'en crois mes souvenirs, c'était de la main de Louis XVI que vous l'aviez reçue ; et c'est un chevalier de Saint-Louis qui condamne à mort un petit-fils de Saint-Louis. C'est lui qui s'occupe des soins du sacrifice, qui aiguise d'avance le fer qui doit frapper la victime !"

Faut-il, imprudent complice de tant de calamités, faut-il vous rappeler tout ce que vous avez fait dans le sein de cette assemblée législative, dont toutes les pensées, toutes les actions, n'eurent pour but que le renversement du trône? Faut-il apprendre à vos lecteurs que vos premieres opinions furent dirigées contre les princes; que vous votâtes leur mise en accusation ; que vous fûtes un des plus ardents désorganisateurs de l'armée ; que vous fîtes rayer des réglements le principe de l'obéissance passive du soldat envers l'officier ; que vous proposâtes la fabrication de trois cent mille piques pour armer trois cent mille brigands? Faut-il enfin parler de ce terrible comité de salut public dont vous avez souffert, partagé ou signé les sanglantes proscriptions ? De quelles excuses, de quels prétextes pourriez-vous colorer tant de funestes égarements?

Vous ne parlez que de la volonté nationole,

de l'insurrection du peuple contre le trône. Vous prétendez que vous n'avez pu sauver le prince parce que vous eussiez été victimes d'un mouvement populaire. Ainsi, tantôt c'est votre conscience, tantôt la raison d'état, et tantôt la crainte qui vous font agir. Mais ces mouvements populaires que vous feignez de redouter, par qui étaient-ils provoqués? dans quel foyer de conspirations étaient-ils préparés? quels hommes susciterent l'insurrection du 20 Juin? quelle main déchaîna sur le palais de nos rois les brigands de Marseille et de Brest?

L'expérience nous a appris suffisamment que le peuple reste tranquille quand la faim ou l'or des factieux ne l'agitent pas; et l'or des factieux est plus puissant encore que la faim, puisque nous avons vu en 1795 ce peuple souverain que vous gouverniez alors despotiquement parce que vous n'aviez plus besoin de l'agiter, nous l'avons vu mourir physiquement de faim dans les rues, sans oser seulement présenter une pétition à votre barre; et s'il vint une fois troubler vos séances, et vous assiéger jusques dans le lieu de vos assemblées, il fallut que de nouveaux agitateurs répandissent de nouvelles largesses pour le porter à cette insurrection.

Détournons notre pensée de ces affligeantes images, cessons de rappeler de cruels souvenirs qui nous donneraient trop d'avantages et que tout nous fait un devoir d'ensevelir dans l'oubli. Mais cessez aussi d'exciter des alarmes parmi les citoyens, cessez de semer la défiance et le soupçon dans le camp de nos guerriers, cessez de troubler la sérénité des premiers jours de bonheur dont nous avions joui, en jetant sur l'avenir de sinistres présages.

« Loin de moi, dites-vous, toute pensée qui pourrait fournir le moindre prétexte à de nou-

veaux troubles." Est-ce donc comme gage de paix que vous nous présentez ces funestes prophéties:

"On n'attaquera d'abord que ceux qui ont voté la peine capitale, pour n'avoir pas affaire à trop de monde à-la-fois. Mais une fois que l'on se sera défait de ceux-ci, les autres qui ont voté la réclusion ou le bannissement, et tous ceux qui ont déclaré la culpabilité, croient-ils en être quittes? Viendront ensuite tous ceux qui ont voté des adresses de provocation, d'adhésion, de félicitation, c'est-à-dire, plus de deux millions de citoyens, dont les familles seront proscrites. Après ceux-là, les acquéreurs de domaines nationaux, puis les nobles non émigrés, et enfin les défenseurs de la patrie, à qui l'on fera un crime irrémissible d'avoir porté les armes contre leur souverain légitime, c'est-à-dire, que la France entiere sera couverte de proscrits et d'ilotes."

Qui pourrait reconnaître à ce langage un ami de l'ordre, un sujet fidele, un loyal chevalier? Non, M. Carnot, vous ne croyez pas que les mœurs de la partie de la nation la plus douce, la plus disposée aux sentiments de bienveillance puissent s'altérer tout-à-coup, et transformer tant d'hommes vertueux et paisibles en héros du 10 Août ou du 2 Septembre.

Vous ne croyez pas que le Roi veuille renoncer à ce caractere de bonté, de générosité, de sagesse, qui le rend si cher à son peuple, pour se livrer à des projets de vengeance que son cœur abhorre, et que la nation entiere désavouerait. Tous nos bras se réuniraient autour du trône, si jamais les factieux osaient encore nourrir contre lui des projets sacriléges. Mais nous couvririons de nos corps ceux dont nous avons promis d'oublier les erreurs, si jamais des hommes turbulents tentaient une nouvelle réaction et demandaient

encore du sang. Du sang! la terre n'en veut plus; celui de l'innocent l'afflige, celui du coupable la souille.

Revenons donc à des pensées meilleures. Répondons mieux aux sentiments magnanimes de notre auguste souverain, et quand du haut de son trône, séjour de la sagesse et de la clémence, sa voix paternelle nous invite à la paix, n'affligeons pas son cœur par de tristes et inutiles discussions.

Je parle et à ceux qui se disent les amis exclusifs du trône, et à ceux qui, en révérant le trône, se disent encore les amis de la liberté. La liberté et le trône n'auront rien à craindre quand nous serons unis. Je dirai aux amis de la liberté: pourquoi vous livrer à des alarmes contre lesquelles et la volonté et le noble caractère du prince vous rassurent assez?

Je dirai aux amis exclusifs du trône: Pourquoi provoquer ces alarmes par la hauteur de vos prétentions, l'imprudence de vos écrits et l'insigne étourderie de vos discours? Croyez-vous être amis du trône quand vous nous promettez de nouvelles lois, un nouvel ordre de choses; quand vous nous dites mystérieusement: attendez encore quelque temps et justice sera faite à tout le monde; quand vous affectez d'établir une distinction entre les royalistes du dehors et les royalistes de l'intérieur, comme si c'était un problême résolu que de savoir si l'émigration a rendu service à la monarchie, s'il valait mieux défendre le trône de loin que de combattre de près pour lui? Vous vantez votre dévouement, vos sacrifices, vos souffrances. N'avons-nous donc ni dévouement, ni sacrifices, ni souffrances à opposer aux vôtres. Etions-nous, en 1793, sur des lits de roses? venez voir l'horreur de nos prisons, la paille de nos cachots.

Si vous étiez rentrés vainqueurs, si, les armes à la main, vous aviez terrassé la faction qui nous tenait dans ses fers, vous pourriez réclamer le prix de la victoire. Mais la fortune a trahi votre courage. Vous recevez des bienfaits que vos périls et vos bras ne vous ont point acquis. Ce sont les Français de l'intérieur qui vous ont appelés ; c'est à eux que vous devez le retour dans votre patrie. Quand le cri de *vive le Roi!* s'est élevé dans les murs de Bordeaux, quand il a retenti dans l'enceinte de notre vaste capitale, étaient-ce les Français de l'intérieur ou ceux du dehors qui le faisaient entendre?

Nous sommes tous freres, nous sommes tous Français, a dit *Monsieur*, en parlant au nom de son auguste frere ; que ce mot sacré soit sans cesse présent à notre mémoire, et répétons sans cesse : *Nous sommes tous Français, nous sommes tous freres.*

Sur le même Ouvrage.

Extrait de la Gazette de France.

Quelques personnes dont les intentions sont pures, mais qui n'examinent les choses que légerement, blâment ceux de nos écrivains qui rappellent aujourd'hui les événements passés : elles semblent considérer le retour du souverain légitime comme l'unique cause de ces récriminations, sans songer que ce ne sont pas les honnêtes gens qui attaquent certaines personnes, mais bien certaines personnes qui s'efforcent d'inquiéter et de tourmenter les honnêtes gens, en leur inspirant des craintes sur le repos public, sur les bonnes intentions du monarque, etc. Ces messieurs se taisaient lorsque la plupart d'entr'eux recevaient de Buonaparté des honneurs et des richesses, et que les autres avaient la persuasion d'être fusillés au moindre mot ; mais dès que le

roi, par la modération d'un gouvernement paternel, leur a rendu l'espoir de l'impunité, ils ont pris la plume.

Sans doute le peuple français se serait efforcé d'imiter la générosité de son roi ; et s'il n'eût point oublié (car l'oubli n'est point un sentiment volontaire), qu'il était soumis à la charte constitutionnelle, il aurait du moins observé le silence promis, si les hommes qui le réclament, et qui en ont si grand besoin, étaient assez prudents pour se taire eux-mêmes. Mais comment reconnaître dans différents écrites les principes et les discours de 1793, et ne point se rappeler cette terrible époque? Est-ce notre faute si telle ou telle signature a le privilége de faire frissonner les honnêtes gens? si l'indignation s'empare de nous lorsque nous voyons certains hommes s'opiniâtrer à se mêler de nos affaires, de notre gouvernement, et s'efforcer encore de troubler le repos de la France? Ils craignent pour eux, disent-ils ; mais comme ils ne peuvent avancer aucun fait qui justifie leur crainte, ils ont pris le parti de prophétiser. Dans l'espoir d'inquiéter la nation, les prédictions les plus absurdes ne leur coûtent rien ; il n'est point de moyens qu'ils n'emploient pour lier tous les citoyens à leur cause, et ce sont surtout nos armées qui excitent leur *tendre intérêt*.

M. Carnot, par exemple, après nous avoir annoncé que *plus de deux millions de familles seront proscrites*, ajoute qu'on finira *par attaquer les défenseurs de la patrie, auxquels on fera un crime d'avoir porté les armes contre leur souverain légitime; c'est-à-dire*, poursuit-il, *que la France entière sera couverte de proscrits et d'ilotes. De bonne foi, croit-on que ceux qui ont vaincu l'Europe se laisseront avilir à ce point? Et a-t-on déjà oublié ce que c'est que le réveil d'un peuple opprimé?* De bonne foi, M. Carnot, lorsqu'on est si loin d'a-

voir proscrit qui que ce soit; lorsque nos maréchaux, nos généraux entourent le trône; lorsque nos princes ont choisi leurs aides-de-camp parmi nos jeunes guerriers, qu'ils comblent sans cesse de témoignages d'estime, est-il d'un honnête homme de se permettre des suppositions aussi funestes que fausses, pour avoir le plaisir d'amener une phrase révolutionnaire? Mais nos braves ne répondent point à votre appel. Nous avons vu dans ce journal la réclamation d'un militaire contre un certain paragraphe de M. Méhée de la Touche; les sentiments qu'elle exprime sont, sans aucun doute, ceux de toute l'armée, et nos guerriers ont trop l'habitude de l'honneur pour ne pas se ranger autour du trône à la premiere alarme, s'il vous était encore possible d'en exciter. Le temps n'est plus, Messieurs, où vos discours pouvaient égarer; vous parlez de ce que *nous verrons*: nous savons ce que nous avons vu, et la terrible expérience sert d'égide à la nation. Jouissez donc en paix de cette liberté individuelle que vous feignez de réclamer, lorsqu'aucun de vous n'en est privé; jouissez des richesses, des dignités que vous avez acquises, sans exiger que le frere de Louis XVI s'empresse de vous en accorder de nouvelles, et n'écrivez plus; autrement la plus faible plume s'exercera contre vous, et d'une maniere triomphante: car celui qui parle au nom de l'humanité et de la raison peut se passer d'éloquence. Craignez de renouveler le deuil des familles, et que le souvenir de nos pertes, trop vivement rappelé, ne détruise dans nos cœurs ces sentiments de clémence auxquels nous étions disposés, et dont nos souverains nous donnent le sage et généreux exemple.

LETTRE A M. CARNOT,

Lieutenant-Général, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc.

S. M. Louis XVIII a promis d'oublier le passé; elle tient religieusement sa parole. A l'exemple du Roi, toute la France abandonne les auteurs de ses maux à la justice du ciel, et aux jugements de l'histoire. Depuis l'heureuse époque de la restauration, on prononçait à peine les noms des régicides, de peur d'éveiller leurs remords et de rappeler de cruels souvenirs; mais tant de modération n'a point obtenu l'effet qu'on devait en attendre : ceux mêmes qui avaient le plus d'intérêt à se faire oublier, ont rompu le silence. Après vingt ans de révolution, ils entreprennent de justifier de sang froid un attentat qu'ils ont commis dans l'ivresse; ils parlent aujourd'hui comme ils parlent alors. On leur accorde le pardon, ils demandent presque des éloges, on les accuse d'avoir désolé la patrie, ils se vanteront bientôt de l'avoir sauvée : à les entendre, la constitution n'est faite que pour les protéger ; les lois ne doivent veiller que pour eux ; la justice est bannie de la France, s'ils ne forment pas une classe privilégiée parmi les citoyens, et s'ils ne sont revêtus de cette inviolabilité qu'ils n'ont pas voulu reconnaître dans les rois. Qui pouvait s'attendre à cet excès d'ingratitude et de témérité? S'il est un crime aussi grand que celui qu'ils ont commis autrefois, n'est-ce pas celui qu'ils commettent aujourd'hui? Chercher des excuses ou donner des éloges au parricide, n'est-ce pas, en quelque sorte commettre un autre parricide?

Vous voyez, Monsieur, par ce que je viens de dire, que j'ai lu votre mémoire au Roi. Ce mémoire, dont on a fait tant de bruit, m'a fait oublier le défenseur d'Anvers, et ne m'a prouvé qu'une chose, c'est que vous vous entendez mieux à défendre une place de guerre qu'à défendre un grand crime. Vous avez eu grand tort, sans doute, d'avoir entrepris une tâche dans laquelle le succès même serait impardonnable; mais vous pouvez du moins vous applaudir de n'avoir pas réussi. La pauvreté de vos raisonnements pourra servir à désabuser vos lecteurs, et l'extrême faiblesse de votre ouvrage vous tiendra lieu d'excuse.

Qui pourra jamais le croire! vous imputez la mort de Louis XVI aux victimes de la révolution! Jusqu'à ce jour on avait cru, d'après la maxime de Cicéron, qu'un crime devait être imputé à ceux qui en ont tiré quelque avantage; mais vous dédaignez les maximes de l'antique justice, et vous ne rougissez pas d'affirmer que la mort du meilleur des Rois est l'ouvrage de ceux qui l'ont pleuré, de ceux qui ont souffert avec lui, qui ont tant perdu avec lui. La cause de Louis XVI n'a-t-elle donc pas trouvé de courageux défenseurs et d'honorables martyrs, dans les journées du 14 Juillet, du 5 et du 6 Octobre 1789? dans les journées du 10 Août et du 2 Septembre 1792? Évoquerez-vous les ombres de tant de victimes, pour leur reprocher le trépas d'un Monarque qu'elles ont voulu sauver au prix de leur vie!

Mais vous consentirez peut-être à pardonner aux morts, si on fait le procès à ceux qui ont survécu et qui ont passé leurs tristes jours dans l'exil. Il est fâcheux, sans doute, que tous les royalistes n'aient pas succombé, et qu'il existe encore des Français qui, en rentrant dans leur patrie, sont venus pleurer sur la tombe de Louis XVI. Leur présence a troublé le repos des

régicides; leurs regrets, exprimés publiquement, ont éveillé des remords. Descendez au fond de votre conscience, et vous conviendrez que c'est là leur plus grand crime à vos yeux.

Peut-être leur pardonnerez-vous d'être partis; mais vous ne leur pardonnez point de n'être pas morts dans l'exil. Si pourtant nous remontons au passé, que nous consentons à oublier, et que vous ne voulez pas qu'on oublie, nous verrons que l'amour pour le Roi a été une des premieres causes de l'émigration. Les agents de la tyrannie révolutionnaire avaient rempli la France de troubles et de séditions; toutes les lois de la monarchie étaient méconnues; on ne savait plus où était la patrie: le Roi gémissait dans les fers, et les Français fideles se trouvaient dispersés comme des brebis sans pasteurs; des femmes, des enfants, des vieillards furent obligés de fuir cette terre de feu qui dévorait ses habitants.

Un grand nombre de Français, qui pouvaient porter les armes, quitterent alors la France, et se rallierent autour de ce panache blanc qui était pour eux l'image de la patrie et le symbole de la royauté. Ils étaient sortis du Royaume comme on sort d'une maison livrée aux flammes, pour chercher des secours contre l'incendie. Tandis que des royalistes, sans peur et sans reproche, se faisaient égorger près du trône de Louis XVI, d'autres, non moins braves, non moins valeureux, suivaient les restes dispersés de la postérité d'Henri IV, et veillaient au salut de cette famille, espoir de la France et de la monarchie.

Voilà les hommes que vous accusez, en 1814, d'avoir abandonné leur Roi. En 1793, leur plus grand crime était de rester fideles à leur Roi; leur dévouement à la cause royale a plusieurs fois excité votre colere impie. Vous les avez dépouillés de leurs biens; vous avez persécuté leurs familles; vos décrets de mort les ont

poursuivis jusque chez les nations étrangeres. Lorsque la misere, la guerre ou la tempête les rejetait sur le territoire, vous étiez plus cruels envers eux que la tempête, la misere et la guerre. Depuis qu'ils sont rentrés en France, ils ne vous ont point cherché pour vous demander compte des biens qu'ils ont perdus, des maux qu'ils ont soufferts; pourquoi élevez-vous donc contre eux une voix téméraire et imprudente? pourquoi leur reprochez-vous les crimes qui ont souillé la patrie lorsqu'ils étaient dans l'exil, et que vous étiez tout-puissants?

Je suppose un moment avec vous que Louis XVI ait été abandonné; mais l'excès de son infortune ne devait-il pas vous toucher? Vous ne respectez donc la justice et l'innocence que lorsqu'elles sont protégées par la force? Vous êtes donc comme ces malfaiteurs qui surprennent les habitations solitaires, et qui attaquent le voyageur sans défense! Mais Louis XVI, dites-vous, était déjà condamné. Qui avait donc prononcé sa condamnation? qui avait pu la prononcer? Si les hommes du 21 Janvier, dites-vous encore, n'avaient pas fait mourir Louis XVI, d'autres l'auraient fait mourir. Savez-vous tout ce qu'il y a d'ignoble dans ces raisonnements? Si l'homme qui exerce le honteux emploi d'exécuter les arrêts de la justice criminelle était déféré à l'opinion publique pour l'une de ses exécutions, il répondrait comme vous et avec plus de raison que vous. Les motifs que vous alléguez en votre faveur, seraient pour lui une excuse fort plausible; mais votre situation n'est pas la même. Vous avez été un de ceux qui se sont faits juges malgré les lois; vous avez rejeté l'appel au peuple; vous vous êtes chargé de la responsabilité toute entiere; vous ne pouvez donc pas dire pour votre justification ce que le bourreau dirait pour la sienne.

Vous invoquez dans tous vos raisonnements je ne sais quelle doctrine de fatalisme qui trouble votre raison. Pour justifier ce qu'ont fait les régicides, vous ne trouvez rien de mieux que d'en faire les serviles instruments d'un aveugle destin. Vous voulez nous faire croire que vous n'avez obéi qu'à la voix impérieuse de la nécessité; mais on sait que la nécessité est presque toujours l'excuse des tyrans et des hommes qui abusent de la puissance : lorsqu'on lit votre *factum* pour les régicides, on voit que vous faites tous vos efforts pour qu'on les compare au glaive qui frappe et qui ne connaît point celui qu'il a frappé; à la flamme qui dévore, et qui ne sait point le mal qu'elle a fait. Après vous être égaré dans de vaines abstractions, vous cherchez dans l'antiquité des autorités et des exemples pour justifier un crime que l'antiquité n'a pas connu. Vous croyez avoir cité une autorité sans replique, en nous présentant Cicéron qui applaudit à la mort de César; l'exemple de Cicéron vous condamne plus qu'il ne vous justifie. Né républicain, le prince des orateurs défendait la république, et s'élevait contre un usurpateur; pour vous, né dans une monarchie, vous avez provoqué la mort d'un monarque, et changé sans mission les lois de votre patrie.

Vous nous citez un propos de Caton contre les Rois comme si les Français avaient besoin de l'opinion de Caton pour apprécier les vertus de Louis XII, de Henri IV et de Louis XVI. Vous allez jusqu'à invoquer certains passages des Livres Saints, comme si l'Ecriture avait prêché le régicide, comme si Dieu n'avait pas dit aux hommes, par la voix des prophètes : *Vous respecterez le prince du peuple.*

Je ne réfuterai point sérieusement de pareilles objections; il est d'ailleurs aisé de voir que vos arguments ne vous paraissent point suf-

fisants à vous-même ; vous vous arrêtez sans cesse pour chercher autour de vous et loin de vous une classe de citoyens qui puissent, non pas vous justifier, mais porter avec vous le poids d'un grand crime. Où trouverez-vous cette classe d'hommes que vous cherchez ? sera-ce dans la capitale ? Mais rappelez-vous le deuil et la consternation qui régnerent à Paris au 21 Janvier ? les maisons, les comptoirs, les spectacles étaient fermés ; chaque famille était en pleurs, comme si elle eût perdu son soutien. La même désolation régna dans les provinces, lorsqu'on y apprit la mort de Louis XVI. L'indignation et le désespoir souleverent les villes de Lyon et de Toulon contre les régicides ; tout le peuple de la Vendée prit les armes pour venger la cause des Rois ; l'armée du Nord, commandée par le général Dumourier, s'arrêta tout-à-coup dans sa marche victorieuse, et jura de combattre ceux qui venaient d'assassiner un Roi et de renverser la monarchie. La convention, menacée de toutes parts, proclama la terreur, pour contenir l'indignation des citoyens et des soldats ; la France se couvrit de prisons et d'échafauds, et fut sur le point de descendre toute entiere dans la tombe où venait d'être précipité le meilleur des Rois.

La France, je le répete, consent à oublier tous les maux que vous lui avez faits ; mais il lui importe de remettre en vigueur les maximes qui veillent au salut d'une monarchie ; or, ces maximes exigent que le meurtre d'un Roi soit regardé comme un exécrable attentat, de même que les maximes de la famille exigent que le parricide soit mis au rang des plus grands crimes que l'homme puisse commettre.

Le testament de Louis XVI à la main, le Roi promet d'oublier les coupables ; mais, de votre côté, souffrez du moins que le crime soit à

jamais flétri dans l'opinion des hommes. On peut pardonner à des sujets égarés ; mais on ne peut changer ni l'opinion, ni la morale des nations : on respectera votre repos, mais on ne peut respecter votre doctrine.

Ce que je viens de vous dire, Monsieur, n'est point une abstraction. J'en atteste les remords des régicides; dans le temps même de la révolution, n'avons-nous pas vu l'un d'eux, Le Charlier, se précipiter d'une fenêtre dans la rue, en criant qu'il avait tué son Roi. Sous le régime même de la convention, sous le regne du directoire, sous celui de Buonaparté, plusieurs autres sont morts dans les convulsions du désespoir. Si les régicides se plaignent aujourd'hui de la sévérité de nos jugements, c'est qu'ils se jugent eux-mêmes avec sévérité, et qu'ils croient entendre dans toutes les bouches les reproches qu'ils s'adressent dans leur propre cœur. Ceux qui se plaignent le plus sont ceux qui se pardonnent le moins. Non, Monsieur, l'inviolabilité des Rois n'est point une idée chimérique, comme vous le prétendez ; elle se lie au bonheur comme à la morale et à la liberté des peuples. Les destinées d'une grande nation sont liées à celles du Roi qui la gouverne, comme les destinées de la famille sont liées aux destinées de celui qui en est le chef. Il est nécessaire que le pere de famille soit respecté, pour que la famille soit paisible et heureuse ; de même qu'il est nécessaire que les Rois soient inviolables, pour que les nations le soient aussi : attaquer l'inviolabilité des Rois dans une monarchie, c'est attenter à la liberté publique, c'est outrager la morale éternelle des sociétés.

Pour suppléer à la faiblesse de vos raisonnements, vous cherchez à intéresser l'armée à votre cause ; vous voulez faire accroire à nos braves que leurs lauriers sont flétris, et qu'on calomnie

leur valeur lorsqu'on vous accuse. Mais que peuvent avoir de commun avec les régicides ces militaires qui couvrirent le nom français d'une gloire immortelle, tandis que les régicides lui imprimaient une tache ineffaçable ? Vous appelez à votre secours les patriotes et les républicains de 1789 ; mais n'avez-vous pas détruit dans un jour toutes les espérances que la révolution leur avait données ? N'avez-vous pas désenchanté à leurs yeux la république, que vous avez noyée dans des torrents de sang ? N'avez-vous pas enfanté au 21 Janvier l'affreux régime de la terreur, et l'horrible tyrannie de Buonaparté ? Vous en appelez à la génération naissante, qui n'a point vu tomber l'antique monarchie ; mais les peres ont dit à leurs enfants les malheurs que les régicides ont accumulés sur la France.

C'est donc en vain que vous appelez à votre secours les jeunes gens et les vieillards, les républicains et les royalistes, le peuple et l'armée ; personne ne vous répond ; tout le monde se sépare de vous ; une profonde solitude regne autour de vous. Ne mêlez donc plus les plaintes séditieuses d'un régicide aux cris d'amour, aux concerts de bénédictions qui s'élevent de toutes parts vers le trône des Rois. Croyez-moi, ne réveillez point, par vos clameurs, les passions endormies.... Aidez-nous à vous oublier, et que le silence soit pour vous comme un asile.

RELATION CIRCONSTANCIÉE DE LA CAMPAGNE DE RUSSIE ;

Ouvrage orné des Plans de la Bataille de la Moskwa, etc., par Eugene Labaume, *Capitaine au Corps royal des Ingénieurs-Géographes, etc.*

L'ouvrage dont je vais parler est d'un intérêt bien plus puissant que ceux du même genre dont jusqu'à présent j'ai rendu compte. Ici, c'est l'auteur lui-même qui peint ce qu'il a vu. Spectateur et acteur dans le cours de cette déplorable expédition, il a écrit jour par jour les événements qui se sont passés sous ses yeux. C'est à la lueur de l'incendie de Moscou qu'il décrit le sac de cette ville; c'est sur les rives ensanglantées de la Bérésina qu'il trace, avec les couleurs les plus vives, les désastres de cette nuit fatale à tant de Français. Son ouvrage, écrit avec énergie, avec feu, souvent avec éloquence, renferme la plus grande leçon que les hommes puissent donner aux hommes. Tout y est intéressant, tout y excite tour à tour la pitié, l'attendrissement et l'indignation. Et ce sublime spectacle d'un peuple livrant aux flammes ses richesses et ses villes pour conserver l'honneur et l'indépendance ; le spectacle terrible de cette armée immense, aujourd'hui triomphante, et demain anéantie; ce grand pouvoir d'un homme qui faisait trembler les souverains, et qui seul, fuyant sur un traîneau, abandonnait honteusement les braves qui mouraient pour lui ; enfin, tous les événements effroyables de cette campagne ont trouvé un historien à la fois sage, fidelé et impartial. Son livre sera lu de tous les bons Français ; on le mettra entre les mains des meres pour leur apprendre ce que le tyran faisait de leurs enfants ; on le mettra entre les mains d'unejeunesse égarée par une éducation sans religion et sansmorale, pour lui apprendre à détester l'ambition effrénée des conquérants, et à mépriser une fausse gloire qui ne conduit qu'au crime et à la mort.

M. Eugene Labaume, après avoir montré la France organisée par ban et arriere-ban, nous transporte au milieu de cette armée formidable composée de Piémontais, de Milanais, de Toscans, de Romains, de Napolitains, de Bavarois, de Saxons, de Westphaliens, d'Autrichiens, de Prus-

siens, de Polonais et de Français, qui marchaicnt à la mort en croyant marcher à la victoire, comme pour vérifier cette *prophétie* que Buonaparté adressait à la Russie : *La fatalité les entraîne, que les destins s'accomplissent !* Je ne m'arrêterai point, avec M. Labaume, à peindre la marche rapide de notre armée, et ses nombreuses victoires jusqu'à la bataille de la Moskwa, il me suffira de faire observer que même au milieu de leur triomphe, les soldats n'avaient conservé ancune discipline, et que cette réunion de guerriers de tant de nations différentes portait la désolation jusque chez les peuples qu'elle regardait comme amis. Le désordre était porté à un si haut point, que le sous-préfet de New-Troki, venant de Wilna pour se rendre à son poste, fut dépouillé de ses habits par son escorte même. On le vit arriver à pied, et dans un état si misérable, que tous les habitants de la ville prirent pour un espion celui qui venait pour être leur premier magistrat.

C'est à la bataille de la Moskwa que, malgré l'indiscipline de nos troupes, on put voir leur supériorité sur les troupes russes. Des retranchements hérissés de canons furent enlevés en cinq heures : quinze mille hommes y périrent ; mais les Russes perdirent quarante mille hommes en cherchant vainement à les reprendre ; ils resterent à Buonaparté, qui, poursuivant ses succès, abondonna le lendemain le champ de bataille et tous les blessés dont il était couvert. Ce trait horrible, que M. Labaume a passé sous silence, est attesté par l'armée, et jette un grand jour sur le caractere féroce de l'usurpateur, pour ne pas tenir une place dans son histoire. Ainsi, les plus légers secours furent refusés à plus de quinze mille guerriers, qui expirent dans toutes les horreurs d'une longue agonie, seuls au milieu de ces déserts. La description que M. Labaume fait du champ de bataille, peut seule ajouter quelque chose à cette horrible idée : « Sur un espace d'environ une lieue carrée, il n'y « avait pas un endroit qui ne fût couvert de morts ou de « blessés : on voyait sur cette plaine des montagnes de ca- « davres ; et le peu d'endroits où il n'y en avait pas étaient « couverts par les débris d'armes, de lances, de casques ou « de cuirasses, ou bien par des biscayens aussi nombreux que « des grêlons après un violent orage. Mais le plus effrayant « à voir était l' intérieur des ravins : presque tous les blessés, « par un instinct naturel, s'y étaient traînés afin d'éviter de « nouveaux coups ; c'est là que ces malheureux, entassés « l'un sur l'autre nageant dans leur sang, poussaient des « gémissements horribles, invoquaient à grands cris la mort,

« qui devait mettre un terme à leur affreux supplice". Deux mois après, lorsque l'armée en désordre traversait, dans un morne silence, cette plaine témoin de tant de douleurs et de tant de gloire ; lorsqu'elle ne découvrait de tous côtés que des ossements humains rongés par les chiens et les oiseaux de proie, elle entendit tout-à-coup des cris plaintifs, des gémissements douloureux qui s'élevaient du sein de ces horribles débris, et un homme défiguré, mutilé, lui apparut en implorant sa pitié ; l'infortuné, seul, abandonné au milieu des cadavres, se traînant sur ses deux jambes fracassées, avait vécu d'herbes, de racines et de quelques morceaux de pain trouvés sur ses camarades expirants : la chair des chevaux, disait-il, avait cicatrisé ses blessures, aussi bien que les meilleurs médicaments, et maintenant il espérait encore revoir sa patrie, et sécher les larmes de sa famille !

Cependant les Français s'avançaient rapidement vers Moscou, et chaque jour ils éprouvaient des pertes considérables : les hameaux et les villes ne leur apparaissaient que dévorés par les flammes. Tantôt en s'élançant dans les rues d'une cité, ils les trouvaient jonchées de morts et de mourants ; tantôt un silence effroyable leur annonçait que tout était désert autour d'eux. L'amour de la patrie, un fanatisme généreux, les arrêtaient à chaque pas, et les remplissaient d'une terreur qu'ils cherchaient en vain à écarter. Quelquefois un homme seul s'avançait devant leurs bataillons : un poignard était dans sa main, ses yeux égarés étincelaient, le désespoir décomposait tous ses traits ; il s'écriait en écumant de rage : *Nous n'avons plus d'autels ; notre Empire est flétri. Arrachez-moi la vie, elle m'est odieuse* ; et agitant son poignard, il se précipitait au milieu des rangs, et tombait sous les baïonnettes des soldats. Enfin, la ville de Moscou parut dans l'éloignement : c'est là que l'armée espérait trouver la récompense de ses victoires : mais un silence effrayant régnait autour de ses murs ; un désert l'environnait, pas un seul habitant ne se montrait dans la campagne, aucun bruit, aucun cri ne sortait de cette imposante solitude, seulement une épaisse fumée environnait déjà ses dômes resplendissants d'or et d'argent. L'armée s'avançait avec une espece de crainte ; elle ne pénétrait qu'avec terreur dans ses murs sacrés ; sa marche avait quelque chose de morne et de triste ; les rues longues et désertes se déroulaient devant elle ; elle y était seule. « Les âmes les plus intrépides, dit M. Labaume, étaient émues d'un pareil isolement, on se précipitait dans les palais, dans les églises, mais on ne trouvait dans les uns que des enfans, des vieillards et

des soldats mutilés; et dans les autres les autels étaient parés comme pour un jour de fête; mille flambeaux allumés, brûlants en l'honneur du Saint protecteur de la patrie, attestaient que jusques au moment de leur départ, les pieux Moscovites n'avaient point cessé de l'invoquer. Cet appareil imposant et religieux rendait puissant et respectable le peuple que nous avions vaincu, et nous pénétrait de cette terreur que cause une grande injustice: nous n'osions plus marcher que d'un pas timide au milieu de cette effrayante solitude: souvent même nous nous arrêtions pour regarder derriere nous, et quelquefois, saisis de crainte, nous prêtions une oreille attentive; car, l'imagination effrayée de notre immense conquête, partout nous faisait entrevoir des piéges; et au moindre bruit nos sens troublés croyaient entendre le tumulte des armes ou les cris des combattants."

A ce silence effrayant, à ce tableau de douleur et de mort, devaient succéder des tableaux plus effrayants encore: la flamme allait dévorer tous ces palais, tous ces temples magnifiques; les rues désertes devaient bientôt être jonchées de cadavres, de débris et des marchandises les plus précieuses. Le pétillement des flammes, les cris des soldats, l'aspect des solives embrasées, les portiques qui s'écroulaient avec fracas, les huiles, résines qui se consumaient dans les magasins souterrains, et qui jetaient des torrents de feu; des armées de forçats et de prostituées qui, se livrant au pillage, partageaient leur trésor sur des monceaux de cadavres; les incendiaires qui apparaissaient sur les toits, des flambeaux à la main; une populace effrénée qui, s'élançant de ses habitations détruites, courait les rues en criant qu'*il valait mieux périr que de survivre à la patrie et à la religion*; les hurlements de plus de vingt mille blessés qui se traînaient à moitié consumés à travers les décombres fumants des hôpitaux et des églises; tel est le spectacle lamentable qui attendait Buonaparté à Moscou; spectacle digne de lui, et qui ne put ni calmer sa fureur ni lui arracher une larme. C'est alors que ne se croyant plus en sûreté au milieu de cette ville malheureuse, on le vit descendre du Kremlin, et passer froidement sur les ruines qu'il venait de faire.

Il est impossible d'entrer ici dans tous les détails de cette effroyable catastrophe. C'est dans l'ouvrage de M. Labaume qu'il faut lire cette suite de tableaux dont je n'ai pu donner qu'une bien faible esquisse. On y verra l'effet que produisit sur notre armée le dévouement héroïque de cette généreuse nation. Déjà le découragement s'emparait de tous les cœurs; la cavalerie touchait à sa ruine; on com-

mençait à s'apercevoir que l'imprévoyance du chef n'avait rien ménagé pour faciliter le retour. Que faisait, pendant ce temps, cet homme dont on avait dit, avec tant d'impudence, *qu'il était au-delà de l'histoire humaine*; *qu'il appartenait aux temps héroïques, qu'il était au-dessus de l'admiration, et qu'il n'y avait que l'amour qui pût s'élever jusqu'à lui?** Cet homme s'amusait à faire jouer la comédie† au Kremlin, et dans son aveuglement, laissait approcher le jour qui devait anéantir une puissance déshonorante pour l'Europe.

C'est ici que commence l'histoire de cette retraite à jamais mémorable, dont les nations sont encore épouvantées. Ici les scenes les plus terribles se succedent avec une rapidité effrayante. Toute la puissance de la parole s'anéantit devant le spectacle de tant de douleurs. Et comment peindre cette armée formidable s'avançant, chargée de dépouilles, au milieu des neiges et des frimas; combattant tous les élémens; jetant ses armes, abandonnant ses richesses, ses bagages, ses canons; s'égarant au milieu des déserts, y laissant des bataillons entiers immobiles, glacés et surpris par le froid; revoyant avec indifférence, sur les champs témoins de sa gloire, les cadavres défigurés de ses plus braves soldats; incendiant, pour sa sûreté, toutes les villes qui lui donnaient l'hospitalité; marquant son passage par de longues files de morts; fuyant enfin sans ordre, sans discipline, tandis que des nuées de corbeaux obscurcissaient les airs et poussaient des cris sinistres en dévorant les cadavres, et que des troupeaux de chiens venus de Moscou hurlaient autour des soldats, comme pour hâter le moment où ils devaient leur servir de pâture!

C'est dans l'ouvrage de M. Eugene Labaume qu'il faut lire le récit de cette horrible catastrophe. Il peint avec chaleur; l'indignation dicte ses pages les plus éloquentes; et rien n'égale l'horreur dont elles ont rempli mon âme, si ce n'est l'horreur que m'inspire le monstre qui fut la cause d'une aussi effroyable calamité!

Dans un second article, qui suivra immédiatement celui-ci, je donnerai quelques détails absolument nouveaux sur le passage de la Bérésina, détails qui étonneront encore, même après ce qu'on vient de lire.

---

* *Moniteur* du 29 Juillet, 1807, p. 817.

† Nous devons la connaissance de ce fait à Mad. Aurore Bursay, alors directrice du Théâtre-Impérial de Moscou, et l'une des victimes de Buonaparté.

Relation de l'Assaut donné le 6 Juillet* 1809 *au Palais Quirinal, et de l'Enlevement du Souverain Pontife le Pape Pie VII.

Après l'invasion des Etats qui restaient encore à l'Eglise, et de la capitale elle-même, on conçut à Rome de vives inquiétudes pour la sûreté personnelle du Saint-Pere. Le Pape avait fait placer des gardes dans plusieurs endroits du palais Quirinal, où il s'était renfermé : il avait surtout recommandé la plus grande vigilance, afin qu'averti à temps, il ne fût pas surpris. Depuis quelque temps, de soi-disant *patriotes*, étrangers à la ville de Rome, proféraient des paroles injurieuses et menaçantes, et donnaient comme certain que le Saint-Pere serait déporté. Ces rumeurs prirent plus de consistance vers le commencement du mois de Juillet ; mais ces misérables craignirent que Sa Sainteté, en informant le peuple romain du danger qu'elle courait, n'excitât un soulevement au moment de l'attaque, et qu'alors ils ne fussent tous massacrés : ce qui était d'autant plus vraisemblable, que le peu de troupes françaises qui se trouvaient là pour les protéger, n'aurait pu contenir la populace insurgée. Dans cet état de choses, le général Miollis,*

* Il est fâcheux que le général Miollis ait été chargé d'une telle commission. Ce militaire fils d'un conseiller au parlement d'Aix, a toujours servi avec honneur, d'abord dans le régiment de Soissonnais, et ensuite dans la guerre de la révolution. On cite de lui des traits qui le rendent très-recommandable. Par exemple, pendant son commandement à Florence, il y eut plusieurs jours de disette dans la ville. Les officiers municipaux, reconnaissants de la maniere noble et généreuse dont il se comportait envers les habitants, vinrent lui offrir diverses provisions dont Florence manquait elle-

qui commandait ces troupes, et avait des ordres pour effectuer la déportation de S. S., jugea convenable de les exécuter sans délai. Il fit ses dispositions de maniere à se ménager à lui-même et à ses soldats les moyens d'échapper aussitôt, dans le cas où quelque mouvement aurait lieu parmi le peuple.

Le 5 Juillet, vinrent se joindre à eux, à environ deux heures après-midi, cinq à six cents conscrits de Naples, qui étaient casernés dans le château Saint-Ange. Le soir, ils rassemblerent secretement dans le quartier de la *Piletta* une grande quantité d'échelles de maçon, de pioches, des cordes et autres instruments de siége ; les échelles avaient été enlevées de force des ateliers de Joseph Forneri, entrepreneur des bâtiments à Saint-Marc ; les hommes nécessaires à l'opération préméditée furent réunis par Mathieu Lovatti, fils du maître maçon employé par le gouvernement. Le comptable des galériens détenus pour le service du château Saint-Ange, Joseph Pignani, fils du fourrier attaché au même château, fut chargé de procurer des torches et des fusées incendiaires, pour l'assaut qui se préparait contre le palais Quirinal.

Leur plus grand mérite fut d'avoir amené avec eux le galérien François Bossola, qui avait auparavant servi dans le palais en qualité de portefaix, et qui, ayant commis un vol dans les

---

même : il les refusa en disant qu'il était homme comme eux, et qu'il voulait partager le sort de leurs administrés. On sait aussi, qu'épris de l'amour des lettres, il éleva à Mantoue un obélisque magnifique à Virgile, qu'il sait, dit-on, par cœur. Enfin il fut l'un de ceux qui s'opposerent le plus vivement au consulat à vie. Il paraît qu'indépendamment des ordres de Buonaparté, les opinions politiques, qui dénaturent souvent les plus belles qualités, ont dirigé toute sa conduite en cette occasion. *(Note de l'Editeur de la Relation.)*

appartements de M. Braga, chapelain privé de S. S., avait obtenu grâce de la vie de la clémence du Pape lui-même ; il était réservé pour l'occasion actuelle, et devait servir de guide aux satellites destinés à attaquer le palais, et à s'emparer du vénérable Pontife, le Pape Pie VII. On lui avait promis, pour ce service, une somme de cent piastres ; en conséquence, il leur indiqua toutes les portes, tous les escaliers et toutes les issues par où ils devaient passer pour exécuter leur dessein criminel. Cependant les esprits les plus turbulents, qui s'étaient enrôlés dans la garde bourgeoise, étaient assemblés dans le palais Quirinal même, sous le commandement de leurs officiers, François Marescotti, Joseph Giraud, César Marucci, etc. Après-minuit, un piquet d'infanterie et quatre chevaux furent détachés sur les ponts pour surveiller les mouvements du peuple dans le quartier Transteverin, avec ordre de se retirer en cas de tumulte. On envoya aussi d'autres patrouilles autour de la ville pour le même objet ; et le reste des forces, qui ne montait pas à plus de mille hommes, y compris l'infanterie, la gendarmerie et les officiers de police, fut placé à des distances convenables autour du palais et sur la place Quirinale, ayant leur quartier-général au palais Rospigliosi. Le général Miollis, avec son état-major, était dans le jardin du palais Colonne, sur les murs duquel il veillait à l'exécution de son entreprise.

Le général Radet, inspecteur de la gendarmerie française et de la police de Rome, fut chargé de diriger l'assaut, et de s'emparer de la personne de S. S.

La même nuit, environ à une heure, tous les soi-disant patriotes dont il vient d'être parlé sortirent de la Pilotta, où ils étaient assemblés, et, armés de sabres et de pistolets, ils s'avancerent

en silence vers le palais, à la lueur de leurs torches allumées, à la tête de plusieurs détachements qui avaient été postés d'avance aux environs. Dès qu'ils eurent gagné le palais, le signal de l'assaut fut donné.

Dans l'intérieur de l'édifice, les gardes n'ayant aperçu aucun mouvement (il était alors près de deux heures du matin), se crurent en sûreté pour la nuit; le Saint-Pere lui-même et leurs éminences les cardinaux, qui s'étaient enfermés avec lui, après être restés à veiller jusqu'à ce moment, penserent qu'ils pouvaient prendre un peu de repos. A deux heures, les assiégeants avaient atteint les murs du palais: les gardes-suisses avertirent aussitôt le majordome de leur arrivée, dont le Pape fut informé en même temps, ainsi que les autres habitants du palais, qui étaient tous alors dans leur premier sommeil. L'assaut commença sur trois principaux points: le premier dans l'appartement des gens de service, vis-à-vis le Noviciat, où deux gendarmes entrerent par les fenêtres du rez-de-chaussée, et monterent l'escalier appartenant aux chambres des domestiques de M. Sagrista, confesseur du Pape, et de l'un des valets-de-chambre de S. S. Ne pouvant ouvrir ou passer à travers la fenêtre donnant sur la grande porte du palais, ni pénétrer dans l'appartement de M. Joseph Moiraghi, premier valet-de-chambre, ils casserent les vitres, et entrerent par une fenêtre contigüe à cet appartement: ce qui leur donna la facilité de se faire un passage dans l'intérieur, et d'ouvrir la grande porte du Noviciat. Le second assaut eut lieu par les hautes fenêtres de l'entrée de la chapelle pontificale, communément apppelée *Sala Regia*, où ils briserent la derniere fenêtre pres la porte de la chapelle commune, et, traversant les galeries, en jetant des cris terribles, ils répandirent la consternation dans tout le palais.

Au bruit qui éclatait de toutes parts, M. Raphaël Bonomi sortit de sa chambre ; on tira sur lui, mais il ne fut point blessé. Néanmoins, les sbires le saisirent et le conduisirent au corps-de-garde situé dans la place, où il resta prisonnier toute la matinée.

Une attaque se fit par la rue de la Daterie, sur les fenêtres du second hôtel occupé par la maison du Pape. Par là, on s'empara aussi des galeries opposées, conduisant à la résidence pontificale.

Mais l'assaut le plus violent se livra sur la grande Panneterie ; dans cette odieuse tentative, quelques-uns des assaillants tomberent, se briserent la tête, les jambes, et autres parties du corps, comme on le vit le jour suivant aux longues et nombreuses traces de sang répandues sur la place. Parmi ces malheureux était Philippe Tomburlani, qui perdit à la fois la jambe gauche, le bras droit, et eut une côte enfoncée dans la poitrine.

Aussitôt qu'ils eurent gagné la cour de la Panneterie, un grand nombre d'hommes armés se précipiterent dans le petit escalier, qui, de là, menait à la principale cour ; et, guidés par François Bossola, ils entrerent dans les appartements de l'auditeur, et jusque dans la chambre à coucher du chirurgien, Dominique Frosoni, d'où ils enleverent une grande quantité de linge. De là, ils pénétrerent dans la grande cour pontificale ; d'autres escaladerent les murs du jardin, pour monter dans l'appartement de S. S. Le plombier attaché à la fontaine de Trévi, qui se nommait Louis Cappellini, alla jusqu'à l'une des fenêtres de cet appartement ; mais ne pouvant l'ouvrir, il perdit le mérite de cette grande promesse.

Tous les obstacles qu'opposaient les portes et autres sauve-gardes, étant enfin renversés, les assaillants se réunirent dans la grande cour ; et

après qu'ils eurent repoussé tous les domestiques et tous les gardes-suisses dans leurs quartiers respectifs, la grande porte de la rue fut enfoncée, et le général Radet, dont la mission était de s'emparer du Saint-Pere, fit son entrée par cette porte. Aussitôt soldats, gendarmes et sbires, monterent l'escalier tournant sous la cloche, afin de gagner l'appartement du Pape ; et au moyen de bêches et de haches, il s'ouvrirent un passage dans celui de son médecin, le docteur Porta. Il leur fallut beaucoup de temps pour arriver jusqu'à l'appartement pontifical ; le chirurgien Ceccarini ayant refusé de leur servir de guide, ils l'accablerent de coups de poing et de crosse de fusil, et l'entraînerent mourant au corps-de-garde.

A peine eurent-ils pénétré dans la premiere antichambre, que le Pontife, ayant été informé de l'assaut par Son Eminence le cardinal Pacca, premier secrétaire d'Etat, sortit de son lit et passa une robe de chambre. Le cardinal que nous venons de nommer, qui revêtu des habits affectés à sa dignité et absolument sans suite, était parvenu, quoiqu'avec beaucoup de peine, à la chambre du Pape ; le cardinal Despuig, qui avait été également instruit de ce qui se passait par M. Maffei, le caudataire ; et, avec eux, d'autres personnes de la maison, se presserent tous autour de la personne de S. S. Le Saint-Pere, aussitôt qu'il eut ouvert la porte de sa chambre à coucher, prit le cardinal Despuig par la main, et lui dit : " M. le cardinal, me voilà avec mes vrais amis." Son Eminence répondit : " Saint-Pere, il est temps maintenant de déployer votre courage, et d'implorer les lumieres du Très-Haut, afin que vous puissiez nous donner l'exemple à tous. V. S. me permet-elle de lui rappeler que nous sommes dans l'Octave de la fête de S. Pierre ?" " Vous avez raison, répondit le Pape." Cepen-

dant le bruit, dans la seconde antichambre, allait toujours croissant ; le même cardinal lui dit : “ Si V. S. le désire, nous sommes encore à temps de passer dans votre chapelle privée, pour implorer la grâce du Seigneur, au pied de ses autels.” Mais le tumulte augmentant de plus en plus, le Pontife s'assit dans le fauteuil dont il se servait ordinairement, après avoir mis à la hâte ses habits pontificaux, la Morette et l'Etoile, tandis que les cardinaux s'étaient rangés à ses côtés.

Le cardinal Pacca avait déjà donné des ordres pour empêcher qu'on ne répandît hors des portes l'alarme parmi le peuple, qui, s'il eût été informé de ce qui se tramait, aurait certainement fait échouer cette entreprise impie. Mais le Saint-Pere, se résignant à la volonté du Tout-Puissant, était déterminé à attendre la consommation de l'horrible iniquité ourdie contre sa personne sacrée. Soutenu par les deux cardinaux et d'autres personnes de sa cour, il conserva le plus grand calme et la plus grande intrépidité. Après avoir demandé le crucifix qu'il avait coutume de porter sur lui, il renferma son bréviaire dans son étui, et il mit à son doigt l'anneau qu'avait son prédécesseur Pie VI, lorsqu'il fut, de la même maniere, enlevé à sa capitale.

Dans ce moment, les assaillants essayerent de briser la porte de l'antichambre de la salle destinée à l'audience publique. Le cardinal Despuig proposa alors au Saint-Pere, afin d'éviter le désordre qu'entraînerait nécessairement l'entrée tumultueuse de ces misérables dans son asile sacré, de dépêcher quelques serviteurs dans le vestibule pour demander ce qu'on voulait. S. S. approuva cette proposition, et envoya quatre personnes qui se rendirent dans la galerie précisément à l'instant où la porte allait être enfoncée. Alors l'abbé Maury (neveu du cardinal), attaché

à la chancellerie d'Etat, demanda qui était là et ce que l'on voulait ? Ils répondirent, "Nous voulons le Pape." L'abbé Maury répliqua : "Je vais parler à S. S., et, si elle me l'ordonne la porte sera ouverte." L'ordre ne fut pas donné immédiatement, et les assaillants allaient renouveler leurs efforts pour enfoncer la porte, quand le Pape ordonna enfin qu'on l'ouvrît. Aussitôt le général Radet entra, accompagné de ses gendarmes, de soldats armés des mousquets, et de quelques soi-disant patriotes, entr'autres de Diana de Ceccano, ville du diocese de Florence, d'Antoine Cardelari, de Fignani, etc., en tout vingt individus, et il se présenta la tête couverte et sans s'incliner, ainsi que tous ceux qui l'accompagnaient. S'adressant ensuite à S. S., devant qui était le cardinal Despuig, le général lui dit : "Saint-Pere, je viens, par ordre de mon souverain l'Empereur des Français, vous dire que V. S. doit renoncer au domaine temporel des Etats de l'Eglise." Le Pape, toujours assis, répondit : "Je ne le puis." Le général reprit : "Si V. S. veut consentir à cette renonciation, je ne doute pas que les affaires ne s'arrangent heureusement : l'Empereur traitera V. S. avec les plus grands égards." Le Saint-Pere se levant, répondit : "Je ne le puis ; je ne le dois pas ; je ne le veux pas. J'ai promis devant Dieu de conserver à la sainte Eglise toutes ses possessions, et je ne manquerai jamais au serment que j'ai fait de les maintenir." Le général reprit : "Saint-Pere, je suis très-affligé que V. S. ne veuille pas souscrire à cette demande, puisqu'en refusant vous ne faites que vous exposer à de nouveaux malheurs." Le Pape répondit : J'ai dit : rien sur la terre ne peut me faire changer, et je suis prêt à verser la derniere goutte de mon sang, à perdre la vie à l'instant même, plutôt que de violer le serment

que j'ai fait devant Dieu." "Eh bien! dit le général, la résolution que vous prenez deviendra peut-être pour vous la source des plus grandes calamités." Pie VII répondit : "Je suis décidé, et rien ne peut m'ébranler." "Puisque telle est votre résolution, répliqua le général, je suis fâché des ordres que mon souverain m'a donnés et de la commission que j'ai reçue de lui." A ces mots, le Saint-Pere changea ce ton majestueux et imposant qu'il avait gardé jusqu'ici, et qui était si digne de son caractere sacré, et prenant celui d'un pere, avec un air plein de compassion pour le général, il lui dit : "En vérité, mon fils, cette commission n'attirera pas sur vous les bénédictions du Ciel." Ces paroles firent quelque impression sur le général ; néanmoins, suivant toujours ses instructions, il ajouta : "Saint-Pere, il faut que j'emmene V. S. avec moi." Le Pape répondit : "Voilà donc la reconnaissance qui m'est réservée pour tout ce que j'ai fait en faveur de votre Empereur ! Voilà donc la récompense de ma grande condescendance pour lui et pour l'Eglise gallicane ! Mais peut-être suis-je à cet égard coupable devant Dieu ; il veut m'en punir : je me soumets avec humilité." "Telle est ma commission, dit le général. Je suis fâché d'être obligé de l'exécuter, puisque je suis catholique et fils de l'Eglise." Ici le cardinal Pacca fit observer qu'il était convenable que S. S. fût accompagnée des personnes nécessaires pour le gouvernement de l'Eglise. Le général répondit ; "Tout ce que V. S. voudra avoir à sa suite, lui sera sans doute accordé ; mais, pour obtenir cette derniere permission, il faut que vous en traitiez avec S. Exc. le commandant en chef, qui maintenant est absent du quartier-général." Le cardinal dit alors que S. S. aurait des préparatifs à faire pour son voyage. On lui répondit également

d'une maniere équivoque. Cependant le Saint-Pere dressa une liste composée de cardinaux, de prélats, de secrétaires des dépêches latines, brefs et mémorials, de quatre autres personnes attachées à la chancellerie d'Etat, de deux gentilshommes de service, d'un médecin, d'un chirurgien et de deux domestiques ordinaires ; ajoutant que, relativement à M. Sagrista, son confesseur, il regardait la permission de l'emmener, comme toute accordée ; " C'est là, dit-il en finissant, ma volonté, si j'en puis avoir une."

En ce moment, le général fut accosté par un de ses aides-de-camp, qui, après lui avoir dit quelque chose à l'oreille, ajouta, à haute voix, que c'était l'ordre de l'Empereur que personne n'accompagnât le Pape, excepté le cardinal Pacca. Toutefois on supposait qu'on donnerait au moins le temps à S. S. de faire les préparatifs convenables pour son départ. Mais voyant que le général laissait déjà échapper quelques signes d'impatience, le cardinal Pacca demanda combien de temps il serait accordé pour cela? " Une demi-heure, répondit le général." Alors le Saint-Pere se leva, et dit à ses conducteurs : " Allons, que la volonté de Dieu s'accomplisse en moi !"

Le général informa S. S. qu'elle était libre de retourner dans son appartement ; il témoigna la plus grande surprise quand le cardinal Despuig lui apprit que l'appartement où ils se trouvaient actuellement, avec une chambre à coucher contigüe, composait tout l'appartement de S. S. Bientôt après, le Saint-Pere alla dans sa chambre à coucher pour quelque besoin particulier, et il y fut impudemment suivi par le général et d'autres individus de sa trempe. Il en sortit avec une tranquillité et une résignation vraiment sublimes, n'emportant rien que le crucifix qui était suspendu à son cou sous sa soutane ; et prenant les deux

cardinaux, Pacca et Despuig, par la main, il s'adressa au dernier et lui dit: "Assurez toutes les Eminences, que je suis fâché de ne pouvoir prendre congé d'elles, et leur donner ma bénédiction." Ils traverserent ainsi les antichambres, et quand ils se trouverent au pied de l'escalier tournant, et presque sous le portique, le général fit retourner le cardinal Despuig, et donna des ordres pour que tous les Romains eussent à quitter la cour du palais, afin de faire place aux troupes françaises qui y devaient entrer. Le cardinal Despuig en se séparant du Pape, versa des larmes, et saisit la main du vicaire de J. C., qui lui donna sa bénédiction. Il se remit ensuite lui-même aux gendarmes chargés de l'escorter jusqu'à son appartement.

Le Saint-Pere, conduit par les satellites du général Radet, fut suivi de plusieurs de ses domestiques jusqu'à la porte extérieure du palais: on attendait une voiture dans laquelle on le fit entrer avec le cardinal Pacca, destiné à l'accompagner. Le général ferma la portiere sur eux; puis il monta dans le cabriolet attaché à la voiture.

Ils tournerent par la porte *Pia*, gagnerent la porte *Salara*, et de là la porte *del Popolo*. Là, ils trouverent une autre voiture toute prête, dans laquelle on fit monter S. S. avec le cardinal. Un instant après, le général Radet s'adressa encore une fois au Pape, et lui dit: "Il est encore temps pour V. S. de renoncer aux Etats de l'Eglise." Le Souverain Pontife répondit: "Non." Le général alors ferma de sa propre main la portiere de la voiture, et l'arrêta avec un cadenas; après quoi il remonta dans le cabriolet, et l'on prit la route de Florence. C'est ainsi que le Souverain apostolique de Rome fut arraché à sa capitale, entre trois et quatre heures du matin, le 6 Juillet 1809. A Pontemolle, il fut rejoint par le général

Miollis, qui renouvela les instances qu'il lui avait déjà faites de renoncer à ses États, mais toujours sans succès. En conséquence ils continuèrent leur voyage.

Note du Rédacteur. Nous avons extrait textuellement ce récit du premier chapitre d'une brochure très-curieuse qui a été publiée aujourd'hui, et dont voici le titre: *Relation authentique de l'Assaut donné le* 6 *Juillet* 1809, *au Palais Quirinal et de l'Enlevement du Souverain Pontife le Pape Pie VII, par les généraux Miollis et Radet*; suivie du Journal circonstancié du Voyage de Sa Sainteté de Rome en France, et de son retour à Savone. Traduite de l'italien par M. Lemierre d'Argy. Brochure in-8°.

SUR L'INFAME MÉHÉE DE LA TOUCHE.

Il paraît deux brochures en réponse au sieur Méhée de la Touche. La première, imprimée chez C F Patris, le 12 Octobre, a pour titre: *Le Cri d'indignation, par le chevalier de Barrey, mousquetaire noir*; in-8vo de 16 pages. La seconde est intitulée: *Réponse à M. Méhée de la Touche, dénonçant au Roi*, etc; par *M. Drumare*, in-8vo. de 52 pages. En attendant que nous rendions compte de ces deux écrits, nous citerons ce passage de la réponse de M. le chevalier de Barrey.

« Sommes-nous donc revenus aux funestes jours de 1792? La France n'a-t-elle pas assez payé ses erreurs?.... Lorsque l'historien, dans les siecles futurs, parcourra d'un œil effrayé cette foule de pamphlets enfantés depuis vingt-cinq ans par le délire démagogique, s'il ouvre la *Dénonciation au Roi*, le *Véridique*, la brochure de M. Carnot, l'*Extrait du Moniteur*, etc. etc., sans doute il croira trouver une erreur de dates, et pensera que de telles horreurs n'ont pu être imaginées et écrites que dans les jours où triomphaient les Marat et les Robespierre.

Cessez, vils corrupteurs, de tenter d'égarer ce peuple

trop long-temps malheureux sous l'empire de vos dignes émules. Quels titres avez-vous à sa confiance? ... Vous présumez trop de vos forces; vous comptez sur l'axiome favori d'un de vos coryphées: *Les honnêtes gens n'assassinent pas.* Non, sans doute, les honnêtes gens n'assassinent pas; mais la justice parle, et les tribunaux punissent.

"La douceur et la clémence n'excluent pas une vigueur nécessaire.... Qui peut donc justifier cette indulgence dont vous abusez sans pudeur?.... Vous avez déchiré le sein de cette patrie désolée; et c'est, trempées dans le sang que vous avez fait couler, que vos plumes barbares s'apprêtent à propager vos affreux principes! L'inaltérable bonté du Roi, ses promesses paternelles vous rassurent, quoique vous éleviez des doutes sur leur exécution; mais si sa clémence lui permet le pardon des crimes passés, la justice lui ordonne le châtiment des crimes à venir."

Voici un extrait de la *Gazette Française* du 20 Germinal an IV (9 Avril 1796.)

Chaumont-sur-Marne, le 3 Avril 1796.

"Jai lu, citoyens, dans divers journaux, une citation à la requête du citoyen Méhée contre le citoyen Jolivet, dit Barallere, en réparation, comme l'ayant inculpé d'avoir signé des ordres de paiement relatifs aux affreuses journées des 2 et 3 Septembre. Afin de procurer au citoyen Jolivet une preuve complete, voici des faits positifs que j'affirme véritables:

"Dans la nuit du 26 au 27 Août, je fus arrêté et conduit à la mairie. Vers les onze heures du matin je fus introduit dans un bureau où étaient les citoyens Sergent et Panis. Après un court interrogatoire, je fus transféré à l'Abbaye et déposé dans la même chambre où était le ci-devant président Molé de Champlatreux, mon ancien et respectable ami. Le Dimanche, 2 Septembre, vers midi, la femme du concierge me permit de descendre dans la Chambre du Conseil. L'instant d'après, arriva le citoyen Maillard, surnommé depuis le *tape-fort* et *le tape dru*, accompagné de deux hommes à longs sabres et à grandes moustaches. A peine m'eût-il aperçu, qu'il donna ordre de me faire rentrer dans mon cachot. J'ignorais alors qui il était et quelle était sa puissance; aussi je ne pus m'empêcher de lui témoigner ma surprise sur la maniere dure avec laquelle il me traitait; sa réponse fut qu'il me reverrait

bientôt. En effet, quelle fut ma surprise et mon effroi, la nuit suivante, de le voir revêtu du pouvoir de grand-juge du peuple! Je le fus bien davantage, lorsqu'au nom de ce même peuple il me sauva la vie. Cette action fut pour moi un poids de reconnaissance qui me détermina, quelques temps après, à chercher l'occasion de le voir. Il logeait alors place de Greve, maison d'un boulanger, en face de l'Hôtel-de-Ville: il fut flatté de ma visite; il se glorifia de m'avoir sauvé la vie; il fit plus, il voulut me faire connaître deux de ses agents, à qui il avait confié le dessein de me sauver. Alors il me fit confidence que Sergent et Panis cherchaient à le perdre dans l'esprit des membres du comité de sûreté générale; mais qu'il était possesseur de deux pieces originales qui le mettaient à l'abri de toute recherche. En effet, il me communiqua deux ordres ainsi conçus:

Au Nom du Peuple.

" Mes camarades,

" Il vous est ordonné de juger tous les prisonniers de l'Abbaye, sans distinction, à l'exception de l'abbé Lenfant, que vous mettrez dans un lieu sûr.

" A l'Hôtel-de-Ville, le 2 Septembre.

(Signé) " PANIS, SERGENT, administrateurs.
" MÉHÉE, secrétaire-greffier."

Au Nom du Peuple.

" Mes camarades,

" Il est enjoint de faire enlever les corps morts, de laver et nettoyer toutes les taches de sang, particulierement dans les cours, chambres, escaliers de l'Abbaye. A cet effet, vous êtes autorisés à prendre des fossoyeurs, charretiers, ouvriers, etc.

" A l'Hôtel-de-Ville, le 4 Septembre.

(Signé) " SERGENT, PANIS administrateurs.
" MÉHÉE, secrétaire-greffier."

" Comme mon assertion pourrait ne pas suffire au citoyen Jolivet, je l'engage à se donner la peine de faire les

informations nécessaires pour se procurer les pieces originales ; elles doivent être entre les mains de la veuve Maillard : elles sont connues de son pere et de son frere ; elles le sont également des citoyens Ployer, Moustache, de Joseph et de Jean (deux freres du chirurgien de feu Maillard), qui tous vivaient dans son ménage. Le citoyen Thomas, alors secrétaire-greffier de la gendarmerie, de service à l'infâme tribunal révolutionnaire, peut aussi vous indiquer où elles sont déposées. Le citoyen Lamerliere, chef d'un des bureaux de liquidation de la trésorerie nationale, peut aussi vous donner les plus grands renseignements sur cet objet ; il en a eu, comme moi, une connaissance parfaite.

(Signé) L. SIMON."

POLITIQUE.

Coup-d'œil sur l'Etat politique de l'Europe.

(Extrait du *Journal Français* du 13 Octobre.)

Au moment où le Congrès de Vienne va établir les bases sur lesquelles doivent désormais reposer le bonheur et la tranquillité du monde, il ne sera peut-être pas inutile de jeter un coup-d'œil rapide sur la situation politique des états prépondérants, qui, par leur puissance, sont les régulateurs de la grande association européenne. Depuis dix ans la France avait, par les triomphes de ses armees et sa politique astucieuse, acquis dans tous les cabinets une si grande influence, que l'on pouvait la regarder comme une puissance hors de ligne ; tout lui était permis, et les cours de Pétersbourg et de Londres étaient les seules qui conservassent encore leur dépendance politique : toutes les autres, asservies aux volontés du Cabinet des Tuileries, obéissaient par crainte ou par dévouement aux ordres du tyran de l'Europe.

Il était aisé de prévoir que cet état violent ne pouvait être de longue durée ; que les souverains humiliés saisiraient avec empressement la premiere occasion favorable de secouer le joug de la tyrannie, et de reconquérir leur indépendance. Les désastres de Moscou, les fautes accumulées qui en furent la suite, la désorganisation totale de la plus belle armée que la France eût jamais eue à son service,

l'arrivée des troupes russes sur les bords de la Vistule, les offres généreuses de l'empereur Alexandre, l'insurrection de la nation prussienne, sous les auspices du roi et de ses ministres, MM. de Stein et d'Hardenberg, tout annonçait la délivrance prochaine de l'Europe. Les victoires de Lutzen et de Bautzen parurent un moment suspendre la fortune du monde et l'espérance des nations; mais les défaites de la Bober et de Berlin, les triomphes de Lord Wellington en Espagne, la coopération active de l'Autriche assurerent le succès de la cause commune des monarques et des peuples. La fameuse bataille de Leipzic rendit les uns et les autres à la liberté, à l'indépendance. L'élan, jusque-là comprimé, des gouvernements et des peuples, prit dès lors un essor que rien ne put arrêter; et bientôt nos armées, contraintes à repasser le Rhin, laisserent à toute l'Allemagne la faculté de se lever en masse contre ce colosse de puissance qui l'opprimait depuis si long-temps. Le gouvernement français, privé des ressources étrangeres, réduit à celles d'un territoire épuisé par vingt ans de guerres continuelles, et attaqué sur tous les points, se vit bientôt dans l'impossibilité de faire face à un si grand nombre d'ennemis; la nation, fatiguée d'un joug oppresseur, faisait en secret des vœux pour le renversement d'un étranger, qui, depuis dix ans, immolait à son insatiable ambition sa population et ses trésors: ses vœux furent enfin exaucés, le tyran fut renversé, et les Bourbons rentrerent dans la possession du royaume de leurs ancêtres.

Cette révolution politique, sans laquelle l'Europe n'eût jamais été tranquille, ne faisait rien perdre à la France de son ancienne dignité, de sa premiere influence; mais elle détruisait cette odieuse tyrannie, ce despotisme qu'elle exerçait sur toutes les puissances, et dont l'existence était incompatible avec l'honneur des souverains et l'indépendance des peuples. Le système de violence et de force étant détruit, il est de la sagesse des premieres puissances de l'Europe de donner à cette vaste association une constitution qui ne puisse être renversée par le premier ambitieux auquel il arriverait de rêver, dans son délire, le projet d'une monarchie universelle. Depuis dix ans toutes les idées, toutes les ambitions, tous les projets ont été tournés du côté de la guerre; tout a été sacrifié à cet état hors de nature: il est temps que les peuples reprennent une situation plus calme; qu'ils partagent leurs talents, leurs moyens, leur existence entre les différentes sources de la richesse publique, pour

les faire prospérer toutes ; que l'agriculture, les manufactures, le commerce, l'industrie reprennent leurs anciens droits ; que chacun puisse suivre ses goûts, ses talents ; que la crainte des conscriptions, des levées en masse n'étouffe plus, dès le principe, tout projet d'établissement, d'entreprise et de spéculations ; en un mot, que l'avenir des hommes puisse entrer pour quelque chose dans les calculs du temps présent.

C'est pour rétablir enfin cette fixité si nécessaire pour la prospérité des fortunes publiques et particulieres, que la balance politique de l'Europe doit être établie sur des principes solides ; et ils ne peuvent l'être qu'autant qu'ils auront pour base l'éternelle justice, et non pas des intérêts passagers.

Cinq grandes puissances sont appelées à fixer ces bases : l'Angleterre, la Russie, la France, l'Autriche et la Prusse. Aucune de ces puissances n'a des intérêts véritablement opposés au grand intérêt commun des nations européennes.

La Prusse, inférieure à l'Autriche par la force de ses armées et les ressources de ses finances, doit toute son influence à cette énergie morale par laquelle elle s'est placée à la tête des états allemands protestants. La Prusse n'est une grande puissance que tant qu'elle restera le centre de plusieurs monarchies secondaires. Cette force d'opinion ne saurait, sans s'affaiblir, s'étendre au-delà de la sphere où regnent les idées, les mœurs et la religion de l'Allemagne septentrionale. La Prusse doit donc, autant par ambition que par l'intérêt de sa conservation, travailler à rétablir cet équilibre européen de l'absence duquel elle serait la premiere à souffrir. Elle doit s'opposer même aux injustices qui tendraient en apparence à l'agrandir, mais qui au fond la priveraient de l'affection et de l'estime de ses confédérés naturels. Sa voix, pour être prépondérante, doit être l'organe de la justice et de la liberté européennes.

L'Autriche est jusqu'ici, de toutes les puissances belligérantes, celle qui paraît avoir le plus gagné aux changements politiques qui ont eu lieu depuis six mois ; elle a acquis une grande augmentation de territoire, et son ambition ne semble pas encore satisfaite. L'Autriche seule ne sera jamais à redouter pour la France ; mais aujourd'hui il est de l'intérêt de la Baviere, du Wirtemberg, et même du royaume de Naples, de se réunir à elle ; et cette réunion de moyens peut devenir d'autant plus alarmante, que le Piémont, dont il nous importe tant d'augmenter la puissance

en Italie, est le seul allié que nous puissions espérer d'avoir dans tout le vaste territoire qui sépare les frontieres de France de celles de l'Autriche.

La Russie, séparée de nous par des distances immenses, ne peut, dans l'ordre ordinaire des choses, être seule une ennemie redoutable pour nous ; mais, réunie à l'Angleterre, elle peut facilement nous inquiéter. Cette puissance a, depuis la guerre injuste que nous lui avons si impolitiquement faite, acquis dans l'Europe une immense prépondérance, et surtout une grande force d'opinion. Protectrice de la Prusse, redoutée de la maison d'Autriche, elle est encore la seule puissance que sa position rende redoutable à l'Angleterre. Maîtresse de toute la navigation de la mer Caspienne, elle n'a plus qu'un établissement à former, vers le sud-est de cette mer, pour menacer, d'une maniere terrible, toutes les possessions anglaises dans l'Inde ; c'est-à-dire, pour attaquer cette puissance dans la premiere source de ses richesses, et menacer son existence politique. Tous nos intérêts nous portent donc à resserrer nos liens avec la Russie, à établir avec cette puissance les relations les plus étroites, à lui persuader que nos intérêts sont communs, et qu'une union intime est le seul moyen de mettre l'Europe à l'abri de l'influence commerciale de l'Angleterre.

Cette derniere puissance, que ses richesses et son commerce ont élevée au premier rang des puissances européennes, par les ressources qu'elle a développées, par la constance de ses principes, par l'argent qu'elle a prodigué, n'a pas de grands intérêts territoriaux à discuter ; mais ses intérêts commerciaux l'associent à toutes les discussions, et ces intérêts seront les plus difficiles à régler. Pendant que les capitaux des particuliers, en France, étaient détruits par les confiscations, ou par la guerre, ceux des Anglais étaient employés en spéculations utiles, en inventions ingénieuses, et leur industrie a fait des progrès immenses dans l'art de substituer les machines aux frais énormes de la main-d'œuvre; leurs succès ont même été si loin dans ce genre d'invention, que nous avons vu le peuple s'élever contre ces progrès, et briser les métiers, comme un obstacle à ses ressources. Le prix des objets manufacturés est, par ces utiles inventions, tombé à si bas prix, que toutes les fois qu'ils sont exportés, et libres par conséquent de l'impôt appelé de consommation intérieure *(home consumption)*, aucune manufacture étrangere ne peut en soutenir la concurrence. Le fer, par exemple, qu'ils ont trouvé le moyen de fabriquer avec le

charbon de terre, et de travailler à l'aide du laminoir, les Anglais peuvent le donner à trois-cinquiemes meilleur marché que nous. D'un côté, privera-t-on le particulier, dans toute l'Europe, de la faculté d'acheter 100 francs, ce qu'il est obligé d'acheter 250? de l'autre, laissera-t-on tomber nos usines, nos forges, de maniere à ne pouvoir nous procurer des fers, quand nous ne pourrons pas en tirer d'Angleterre et de Suede? Ces objets, me dira-t-on, sont le sujet d'un traité de commerce; mais un traité de commerce, à moins qu'on n'y fasse des changements chaque année, serait désastreux pour nous; il faudrait ensuite que ce traité fût commun à toutes les puissances continentales, du moins pour certains objets, et qu'il y eût une volonté bien déterminée dans toutes les parties intéressés, ce qui est presqu'impossible à présumer.

Les fixations de limites ne seront pas difficiles à établir; les grandes bases en sont déjà jetées: quelques villages de plus ou de moins ne brouilleront point la paix; ainsi ces limitations ne seront point les affaires importantes du Congrès; mais ce qui doit surtout y occuper les ambassadeurs des puissances, ce sont les liaisons politiques à former. L'Angleterre, toujours habile dans ses opérations diplomatiques, a le grand avantage d'avoir déjà des traités particuliers avec presque toutes les puissances, et il n'en est pas qui n'ait pris des engagements avec elle: ce pays a rendu, dans ces dernieres années, de si grands services à toute l'Europe, en ne désespérant jamais de son salut, et soutenant le courage abattu de tous les souverains, qu'il est difficile qu'il ne conserve pas la plus grande influence; et cette influence sera d'autant plus grande, qu'elle est fondée sur la reconnaissance et les services les plus importants. Mais la politique impose des bornes à cette reconnaissance, et elle ne peut aller jusqu'à mettre le continent européen dans la dépendance absolue de l'Angleterre. Une semblable ambition n'entre pas même dans ses véritables intérêts. C'est à elle à confondre, par sa générosité, le langage de ses ennemis. "Le grand objet de cette puissance, son but unique, c'est la suprématie du commerce, et elle ne pourra jamais l'avoir qu'à un certain degré, tant que nous conserverons nos colonies; aussi, n'en doutons pas, c'est vers leur destruction que vont se diriger dans le Congrès tous les efforts de ses négociations. L'Angleterre n'a d'autre intérêt que celui-là; il lui importe fort peu que la Russie, ou l'Autriche, aient quelques villages de plus ou de moins, pourvu que ce soit elle qui fournisse aux uns et aux autres le sucre, le café,

l'indigo, les épiceries, toutes les denrées coloniales, en un mot, et qu'elle attire ainsi à elle tout l'argent de l'Europe." Sans doute c'est ainsi que pensent les boutiquiers de Londres; mais les hommes d'état, les grands négociants même, doivent voir plus loin; ils doivent sentir que cet esclavage commercial amènerait peu à peu l'épuisement et la ruine du continent, et, par contre coup, la chute même de ce commerce universel dont on aurait voulu s'assurer. Il n'y a qu'une émulation libre et générale de toutes les nations qui puisse assurer l'accroissement constant des richesses de chaque peuple: il n'y a que cet accroissement constant qui, à son tour, garantisse aux nations commerçantes la continuation et l'extension du débit de leurs marchandises. Espérons donc que l'Angleterre concevra que sa prospérité est liée à celle de l'Europe, et que, par conséquent, elle ne s'opposera point au rétablissement de la liberté des mers, objet des vœux unanimes des nations, et qui intéresse spécialement l'honneur de la France et de la Russie.

Extrait de la Gazette de France. *L'Angleterre justifiée des attaques de quelques Journaux de Paris.*

La France a long-temps donné des leçons de goût, de politesse et d'urbanité au reste de l'Europe. Quatorze siecles de gloire, et le beau regne de Louis-le-Grand avaient imprimé à la nation française un sentiment si profond de sa dignité, que nos mœurs en avaient contracté une habitude de supériorité qui les faisait imiter par toutes les nations civilisées. Notre littérature était citée pour la pureté de son goût, la grâce de ses formes et la délicatesse de son langage, et nos modes elles-mêmes rendaient les étrangers tributaires de la France par l'empressement qu'ils mettaient à les prendre pour modeles.

Cet empire, que nous exercions sur l'opinion de l'Europe, a été détruit par la révolution. Nos mœurs françaises s'étant altérées dans nos agitations politiques, le prestige de notre influence a cessé avec la monarchie qui l'avait fait naître. Mais, parmi les causes qui ont le plus efficacement contribué à nous faire perdre la considération morale que nous avions acquise, il faut mettre au premier rang le désordre des écrits sortis des presses françaises. Les factieux, qui voulaient tout dénaturer en France, ont commencé par corrompre les lettres, afin de mieux corrompre nos mœurs; et la littérature, sous les gouvernements qui ont successive-

ment usurpé le pouvoir, n'était plus qu'un instrument de tyrannie au-dedans, et un atelier de poisons que les nations voisines s'empressaient de repousser de leur sein. Porta-t-on jamais plus loin le cynisme et l'impudence que Buonanaparté dans ses libelles officiels? Y a-t-il dans le monde un seul peuple, un seul souverain qu'il n'ait dévoué à l'opprobre de ses louanges ou de ses satires impériales? Les gens de lettres, dont la destination est si noble, qui exercerent long-temps une influence si respectable, n'étaient-ils pas devenus, dans ses mains, de véritables harpies qui empoisonnaient les objets les plus purs et les plus révérés?

La France, revenue à son ancien gouvernement, reviendra sans doute aussi aux sentiments de justice, de décence et de modération qui avaient si puissamment étendu son influence. Il est temps que nous reprenions ces anciennes formes de bienveillance et d'urbanité qui nous avaient placés au premier rang parmi la famille européenne. Mais pourquoi, lorsque le rétablissement de nos institutions les plus cheres serait si propre à nous faire oublier nos malheurs passés, quelques écrivains, qui se montrent d'ailleurs animés d'un bon esprit, affectent-ils de nous rappeler le temps où nous nous arrogions le privilége de distribuer la louange ou le blâme aux gouvernements étrangers? Quel droit avons-nous de citer les nations voisines à notre tribunal, et de les juger sur des mesures qui ne nous touchent en rien, et que nous ne connaissons pas? Le *Journal des Débats*, il y a quelques jours, crut pouvoir blâmer ouvertement l'expédition de l'Angleterre contre la ville de Washington: il assurait que la conduite des généraux anglais était une violation des lois de la guerre. Le *Journal de Paris* renchérit bientôt sur l'exagération du *Journal des Débats*, et ses reproches, adressés à une nation éclairée et amie, étaient des injures grossieres: le journaliste évoquait les ombres d'Attila, de Genseric et même de Robespierre, pour leur comparer la conduite des Anglais en Amérique; et toute cette réthorique avait pour but de prouver que la prise de Washington était non-seulement une violation des lois reçues de la guerre, mais un attentat aux droits de l'humanité!....Il n'y a pas un homme de bon sens qui n'ait remarqué l'inconvenance d'un tel langage, et qui n'ait déploré la légereté des journalistes à prononcer sur une affaire dont ils paraissaient ne point connaître les détails. Nous regrettons sans doute la prolongation de la guerre entre deux nations qui sont nos amies; mais nous ne pouvons voir dans la conduite des généraux [anglais] le fondement des reproches graves qu'on leur fait.

Chargés de porter un coup décisif à la puissance américaine, ils se sont décidés, par un privilége malheureusement attaché aux droits du vainqueur, à brûler ou à détruire les bâtiments publics de Washington, sa capitale, dont ils s'étaient rendus les maîtres. Il ne paraît pas même que des coups de fusil, tirés, contre les lois de la guerre, de la maison de M. Gallatin, et qui tuerent plusieurs soldats à côté du général, aient en rien influé sur la résolution qu'avaient prise les chefs de l'expédition de détruire les établissements publics servant au gouvernement américain; car le général Ross, qui venait d'avoir son cheval tué sous lui, contint l'indignation de ses soldats, maintint avec une grande fermeté l'ordre et la tranquillité, et fit par tout respecter les propriétés particulieres. Un fait attesté par un journal américain prouve à quel point les généraux anglais avaient à cœur de ne point laisser violer le respect des propriétés individuelles: au moment où un détachement de l'amiral Cockburn était occupé a détruire l'un des bâtiments désignés pour être renversés, on vint représenter à l'amiral que la ruine de cet édifice pourrait entraîner celle de plusieurs bâtiments particuliers qui étaient adjacents; le général rappela aussitôt sa troupe, et se contenta de faire enlever les objets qui y étaient enfermés, ce qui retarda de plusieurs heures la durée de l'expédition.

Les édifices publics d'un pays appartiennent au vainqueur qui s'en empare. Il serait fâcheux, sans doute, qu'il se crut toujours intéressé à user du droit qu'il a de les détruire; mais je ne connais aucune loi qui fasse de l'exercice de ce droit une *violation du droit des gens, un attentat aux lois de l'humanité.*

Que nous nous moquions des modes anglaises, qui en effet me paraissent fort bizarres; que nos faiseurs de caricatures rivalisent d'esprit et de fécondité avec les caricatures de Londres, la guerre est juste, parce qu'elle est égale en ridicule de part et d'autre. Mais que des écrivains, sans souvenir du passé, sans prévoyance de l'avenir, sans attention même sur le présent, où se discutent tous les grands intérêts de l'Europe et s'agitent peut-être toutes les passions, viennent sur la foi d'un journal accuser une nation amie, la rendre responsable des hasards de la guerre ou des emportements du soldat, et la calomnier sur des faits dont nous ne pouvons ni ne devons nous mêler, c'est en vérité abuser, non de la liberté, mais de la licence même de la presse, et donner une étrange mesure de son irréflexion et de son imprudence.

Nous nous sommes long-temps refusés à croire aux troubles qui, disait-on, agitaient et affligeaient l'Espagne à peine sauvée ; mais les deux pieces qui suivent ne permettent pas de douter des commotions intestines qui menacent cet intéressant pays de malheurs nouveaux.

Pampelune, le 29 Septembre.

Voici deux pieces officielles qui jettent un grand jour sur l'état des choses dans cette partie de l'Espagne, et sur les motifs qui paraissent avoir déterminé le général Ezpoz-Mina à se déclarer contre son gouvernement.

Proclamation du Vice-Roi de Navarre, Comte Ezpeleta de Veyre. (Elle est adressée à la Chambre des Députés, ou Députation de la Province.)

« Très-illustres Seigneurs,

« Par ordre du 15 du courant, que j'ai reçu le 23, S. M. a bien voulu que le maréchal-de-camp don François Ezpoz-Mina fût attaché à l'armée de cette province, avec les appointements de non-activité de son grade, et résidence fixe dans cette ville ; S. M. voulait en même temps que les troupes qui servent sous ses ordres fussent mises à la disposition du capitaine-général de l'Aragon, qui les distribuerait à sa volonté dans les villes de son commandement.

« Cet ordre ayant été communiqué sur-le-champ audit maréchal-de-camp, il me répondit le jour même qu'il l'avait reçu, le 23, et qu'il se rendrait incessamment à Pampelune.

« En même temps j'avais envoyé un hussard avec une dépêche contenant copie de l'ordre de S. M. au capitaine-général de l'Aragon, auquel j'exposai la situation déplorable de ce pays, et l'urgente nécessité de transférer les troupes de Mina à d'autres destinations.

« Dans l'après-midi du 25, le courrier de l'Aragon

vint se présenter à moi, se plaignant d'avoir été arrêté vers une heure du matin aux environs d'Olite, par deux hommes à cheval, qu'il suppose être officiers des hussards de Navarre, lesquels, sans lui rien voler, ni le maltraiter, se sont emparés de sa valise, et ont disparu aussitôt.

« La nuit derniere, poussé par un esprit d'insurrection et de révolte, ledit général don François Ezpoz-Mina a voulu troubler la tranquillité et l'ordre public de cette capitale et province, en se livrant aux plus grands excès. Il est venu avec le 1er régiment de volontaires chercher à surprendre cette ville, s'étant à cet effet muni d'échelles pour escalader les remparts, et agissant de concert avec les chefs du 4e régiment, qui était en garnison dans la place. Ceux-ci ont passé une partie de la nuit sur les remparts avec d'autres officiers du parti du général Mina, et son neveu du même nom. Mais la main visible de la Providence, les sentiments d'honneur qui animent les dignes lieutenants-colonels et officiers du 1er régiment de Navarre, ont fait avorter les projets de Mina. Ces derniers m'ont envoyé un d'entre eux pour me prévenir de cette insigne perfidie, m'assurer de leur inviolable fidélité, et s'offrir à braver tous les dangers pour le soutien des décrets de S. M., et l'exécution de mes ordres.

« Je vous fais part de ces événements, afin que, persuadés de toute l'importance qu'on doit y attacher, et de la nécessité d'instruire les habitants de la province du véritable état des choses, vous fassiez sur-le-champ imprimer et circuler un manifeste, où il soit dit aux Navarrais, que si Ezpoz, Gorriz, Asura, Mina, Cia et quelques autres de leurs partisans ont voulu s'emparer de cette capitale, et renouveler les horreurs de la guerre contre leurs propres compatriotes, de la part desquels ils ont reçu tant de bienfaits, il s'est trouvé parmi eux des officiers, des simples soldats, des citoyens fideles au roi et à la patrie, qui ont déjoué leurs projets téméraires.

« Dieu vous garde, etc.

« Pampelune, 27 Septembre, 1814.

(Signé) Le comte Espeleta.

Proclamation.

« Habitants de la Navarre,

« Il est impossible de vous peindre la douleur dont

nous sommes pénétrés : jusqu'à ce jour nous avions regardé le général Ezpoz-Mina comme un héros, qui, par son courage, avait ressuscité la gloire et la fidélité de nos ancêtres. Mais depuis cet événement, qui est un véritable attentat contre la souveraineté d'un monarque si bienfaisant, si digne de notre amour, d'un monarque qui a rétabli et juré de conserver nos droits et nos priviléges, nos cœurs sont remplis d'amertume.

« Navarrais, notre fidélité au roi ne s'est jamais démentie. Nous avons bravé tous les périls, et fait tous les sacrifices possibles pendant six années d'une guerre épouvantable. Après avoir payé de notre sang et de notre fortune la paix et la liberté de notre souverain, renoncerions-nous à cette gloire qui nous met au-dessus des nations les plus héroïques? Voudrions-nous voir se renouveler les horreurs d'une guerre plus cruelle que celle qui vient de finir? La tolérance, l'indifférence (car nous ne pouvons supposer l'adhésion) vous rendraient aussi criminels que votre conduite passée vous a rendus dignes d'estime aux yeux de tout l'univers.

« Navarrais, votre honneur est encore sans tache; votre fidélité n'a point été douteuse. Quoique le général Ezpoz ait entraîné avec lui quelques partisans, nous nous félicitons, dans ce funeste événement, de voir les officiers et les soldats qui étaient sous ses ordres se refuser noblement à seconder ses desseins contre cette capitale; nous espérons que les autres citoyens imiteront ce bel exemple de loyauté, en repoussant avec la même constance les suggestions des hommes égarés qui veulent obscurcir notre gloire.

« Voici le moment de donner des preuves de notre fidélité, de notre amour pour le souverain, en obéissant aveuglément aux autorités constituées, et surtout à notre digne vice-roi, capitaine-général, dont les hautes qualités sont bien connues.

« Par ordre du royaume de Navarre, et en son nom,

(Signés) « FRANÇOIS VERAMUNDO, évêque de Pampelune; VINCENT AZCONA DE SARRASA, MANUEL-MONTERO DE SPINOSA.

« Par mandement de leurs très-illustres seigneuries,

« DON DIEGUE, MARIE BASSET, secrétaire."

S. M. l'Empereur Alexandre a écrit à M. le comte de Saint-Priest, ancien ministre secrétaire-d'état, lieutenant-général des armées du Roi, une lettre de condoléance à l'occasion de la mort de son fils. Voici cette lettre, qui honore également le souverain qui l'écrit et la personne qui a mérité cette faveur.

" J'ai trop bien su apprécier, M. le comte, les talents et le mérite de votre fils aîné, qui a si honorablement terminé une vie glorieuse, pour ne point partager les regrets que vous donnez à sa mémoire, et pour ne pas souscrire à la demande que vous me faites relativement au cadet. Puisse sa présence auprès de vous contribuer à adoucir les peines que vous éprouvez, et auxquelles je ne serai jamais étranger par le souvenir que je conserve à feu votre fils, et par l'estime que je vous porte.

" Pétersbourg, le 31 Août 1814.

(Signé) ALEXANDRE."

La promesse de S. M. I. est déjà accomplie. M. le comte Louis, troisieme fils de M. le comte Saint-Priest, a obtenu son congé de l'Empereur Alexandre, et a été admis, par Mgr. le duc d'Angoulême, à la place de gentilhomme d'honneur de sa personne royale.

Le prince de Belmonte-Vintimille est mort ces jours derniers à Paris, à l'âge de quarante-sept ans. A peine arrivé dans cette ville, une maladie de poitrine, dont il était atteint depuis long-temps, vient de l'enlever aux amis anciens et fideles qui l'y attendaient avec impatience pour lui prodiguer leurs soins.

Grand d'Espagne de la premiere classe, chevalier de l'Ordre de Saint-Janvier, gentilhomme de la chambre et ministre d'état de S. M. Sicilienne, le prince de Belmonte rehaussait encore l'éclat de sa naissance et de ses dignités par les qualités les plus distinguées de l'esprit et du cœur, les connaissances les plus variées, et le goût des beaux-arts qu'il avait si heureusement transporté dans sa patrie. Homme d'état profond et passionné pour le bien de son pays, il laissera de longs regrets dans le cœur de tous les vrais Siciliens. Ami tendre et constant, il sera long-temps pleuré par la réunion choisie qui avait le bonheur de l'entourer.

Il a vu approcher sa fin prématurée avec la fermeté et le courage qui l'avaient soutenu dans les nombreuses vicissitudes de sa vie; la religion lui a prêté ses secours, et les bontés particulieres d'une personne illustre, alliée au sang de ses maîtres, ont répandu de la douceur sur ses derniers moments.

Extrait d'un Papier Anglais.

Les dernieres nouvelles de Vienne contenues dans les Journaux de Paris jusqu'au 16, sont du 5 de ce mois. Elles ne font aucune mention spécifique de l'ouverture du Congrès, quoique nous puissions facilement présumer que les intrigues et les négociations les plus actives fussent déjà en train. Talleyrand, est-il dit, était dans l'intention de remettre, à l'ouverture du Congrès, une note de la plus haute importance. Cette notification a fait naître des conjectures à perte de vue. L'homme—l'objet—l'un et l'autre donnent matiere à spéculation, mais échappent à la découverte. L'homme a joué tant de rôles dans sa vie, dans tous il a déployé tant d'habileté, que *sa* note de *la* plus haute importance doit signifier quelque chose d'un intérêt vraiment extraordinaire. On ajoute ensuite qu'il a été reçu avec la plus grande distinction par les deux Empereurs, ainsi que par le Roi de Prusse. C'est ainsi du moins que les papiers français l'annoncent, ce qui est tout naturel. Il serait à-peu-près inutile de chercher à deviner le but et l'objet de cette importante communication. Elle peut être relative ou à la question de nos droits maritimes, ou à l'extension de la frontiere française du côté du Brabant et du Rhin. A la premiere, notre mission s'opposera très-certainement; quant à la derniere, tous les Princes d'Allemagne y résisteront. Nous pouvons avancer

sans crainte que notre plénipotentiaire exercera plus d'influence au Congrès que le ministre de France. L'Angleterre a tout fait *pour* l'Europe; les Français ont tout fait *contre* elle. Nous ne sommes pas assez visionnaires pour nous fabriquer des hypotheses éblouissantes fondées sur la reconnaissance des gouvernements, quoique pourtant nous soyons bien éloignés d'assurer qu'un tel sentiment ne dirige pas quelque fois leur conduite. Mais le motif qui nous fait croire que l'Angleterre aura plus de poids que la France dans les négociations, est parce que notre puissance est moins que celle de tout autre pays un objet d'envie et d'appréhension pour la grande majorité des états de l'Europe. L'ascendant que nous possédons est employé à conserver; celui de la France, à renverser; et tandis que cette vérité est presque universellement admise, nous avons d'amples moyens d'assurer notre rang dans le monde politique et de soutenir nos prétentions légitimes. Il n'y a pas de nation qui ait moins à craindre les autres états, et qui ait plus de moyens de leur faire du mal, que la Grande Bretagne. Si la politique de la France se trouve en collision avec la nôtre, et si celle-ci négocie contre nous au Congrès, nous ne verrons pas dans cette conduite de grands sujets d'alarme ni d'inquiétude. Nous ne doutons pas que les deux missions ne soient en contestation sur plusieurs points importants; et mettant de côté l'influence relative des deux gouvernements, nous pouvons certainement mettre l'habileté, les connaissances générales, l'adresse et les qualités personnelles de Lord Castlereagh, en compétition avec celles de M. Talleyrand. Lequel des deux, nous le demandons, paraît au Congrès avec la meilleure réputation? Nous faisons ces remarques parce qu'il a été donné à entendre que la France est

dans l'intention de faire quelque proposition hostile à nos droits maritimes. Nous ne craignons pas la discussion. La marine britannique a été la plus forte barriere contre l'ambition toujours croissante de la France; et dans presque tous les cas elle a été employée à protéger le faible contre le fort. L'Angleterre ne peut ni ne veut abandonner ces droits. On lui a déjà tâté le pouls sur cette question. Plutôt que de céder, elle a combattu, et combattrait encore, une confédération générale de l'Europe. Tous les cabinets connaissent notre détermination; et probablement ils regarderont toutes les tentatives qui seront faites pour mettre ce sujet en discussion, comme un piége tendu pour troubler l'harmonie du Congrès.

Les journaux français ont l'air de se faire en ce moment une guerre d'opinion. L'Angleterre est la cause principale de ce schisme, et pendant que nous sommes faiblement défendus, l'attaque est poussée avec art et suivie avec amertume. Nous ne nous plaignons pas de ce machiavélisme. L'Angleterre est et sera toujours pour les Français l'objet de la plus vive jalousie, de l'envie la plus acharnée. Le changement qui s'est opéré dans leur gouvernement n'a apporté aucune altération dans ce sentiment; il l'a plutôt irrité; et lorsque quelque murmure se fait entendre contre les Bourbons, il provient de la partialité qu'on leur suppose en faveur de l'Angleterre. Le premier dogme qu'on inculque aux jeunes politiques français, est que nous formons une barriere à leur ambition, et que toutes les mesures sont bonnes pour la renverser. La presse française n'est donc dans ses attaques que l'écho du sentiment populaire, et un des organes de l'autorité supérieure. Les premiers agissent par une impulsion aveugle et

une antipathie impossible à déraciner. Les derniers esperent rendre la guerre que nous faisons avec l'Amérique impopulaire sur le continent, et affaiblir notre influence au Congrès en nous accusant de férocité et d'ambition. Non-seulement le gouvernement connive à ces accusations, mais peut-être même les approuve et les dicte-t-il; car il n'aurait qu'à dire un mot, et l'attaque cesserait sur-le-champ. A la vérité, les journalistes français vantent la liberté dont ils jouissent; mais il est assez singulier qu'ils ne l'exercent qu'en injuriant les états étrangers, tandis qu'ils ne laissent jamais échapper même la plus légère remarque sur leur propre gouvernement. Est-ce là une preuve de leur privilége si vanté de pouvoir discuter librement? Ils peuvent tromper un Parisien, mais ils n'en imposeront pas à aucune autre créature humaine, ayant un grain de sens commun, dans aucune autre capitale de l'Europe.

Le sort des Américains excite une grande sympathie en France, où, nous n'en doutons pas, le vœu général est d'interférer en leur faveur: mais l'idée d'une guerre maritime n'a aucune attraction pour des Français; ils aimeraient autant faire une seconde campagne d'hiver en Russie que de se trouver face à face avec nos matelots. On semble aussi y nourrir quelques doutes sur la stabilité de l'indépendance américaine. Ces craintes ne nous paraissent pas être absolument imaginaires. Mais les principes d'instabilité se trouvent avant tout dans le caractere moral et politique des Américains. Nos opérations offensives peuvent accélérer la catastrophe, et même les Français, tout en s'interférant, ne seraient probablement pas en état de la prévenir. Talleyrand connaît les défauts de la constitution des Etats-Unis, la faiblesse de cette confédéra-

tion malheureuse et mal cimentée. Personne n'en connaît mieux les parties vulnérables; et personne peut-être ne prévoit avec plus de certitude sa destruction. L'événement serait alors aussi défavorable à la politique de la France qu'il serait avantageux aux intérêts de l'Angleterre. Cela rendra raison des alarmes qu'on a conçues à ce sujet dans le premier de ces deux pays, en même temps que cela expliquera toutes les faussetés que l'on a propagées contre notre système de guerre. Si nous ne sommes pas entraînés dans une nouvelle guerre continentale (ce qui n'est pas vraisemblable dans ce moment, mais cela doit dépendre de l'issue du Congrès,) si nous avons les mains libres le printemps prochain, et que nous puissions faire passer en Amérique des forces suffisantes, l'Europe sera étonnée de la facilité avec laquelle l'union Américaine sera dissoute. Le faible lien déjà si relâché, qui attache le peuple au gouvernement, et qui unit les différents états les uns aux autres, n'est pas capable de résister à un choc violent; et si notre gouvernement agit avec libéralité, ainsi qu'avec vigueur et promptitude, il sera possible que les états du Nord se séparent de la confédération. Si nous agissons sur le principe de la conquête, nous ne réussirons pas; mais si l'on adopte la politique la plus sûre qui est celle de diviser, le succès est infaillible. Il faudra, comme de juste, garantir l'indépendance de chaque état qui se détachera de l'union.

Dans un comité secret de la Chambre des Députés, M. Lainé a fait, le 13, un rapport sur les projets présentés le 16 Septembre, par M. Desfourneaux, relativement à St.-Domingue. Il a observé que la question se divisait en deux parties; la premiere avait rapport à l'expédition projetée contre cette isle; cet objet étant dans les attributions du pouvoir exécutif, a été renvoyé au Roi, et nous avons quelques raisons de croire que Sa Majesté n'adoptera aucunes mesures que lorsqu'elle sera instruite du résultat de la mission des trois enfants perdus partis le 15 Juillet, ce qu'on ne peut pas savoir avant la fin de Novembre. L'autre partie de la question concernant le payement des anciennes dettes des planteurs, n'a pas été mise en délibération; la Chambre des Pairs discutant dans ce moment un projet de loi qui lui a été présenté à cet effet, la Chambre des Députés attendra la résolution de celle des Pairs pour l'accepter ou la rejeter.

Les dernieres nouvelles de Vienne sont du 6. A cette époque le Congrès général ne s'était pas encore ouvert, et l'on ne s'attendait pas qu'il s'ouvrît avant le 16 ou le 18, jours anniversaires des immortelles batailles de Leipzick, appelées les batailles des nations et des rois. Ce fut dans ces mémorables journées que furent brisées pour jamais les chaînes du plus affreux despotisme, et certes, on ne pouvait pas choisir des jours plus sacrés pour l'ouverture solennelle d'une assemblée, dont les travaux ont pour but de fonder sur une base solide les libertés de l'Europe.

Il ne souffle pas, suivant l'expression de Buonaparté, un seul vent venant de France qui n'apporte quelque chose d'hostile contre l'Angleterre. Hier soir les journaux français annonçaient l'espoir qu'ils avaient que la Grande-Bretagne serait obligée à Vienne de renoncer à son monopole du commerce maritime!!!

"Voilà, donc, dit aujourd'hui un excellent journal, comme on en impose aux hommes par de grands mots, et par des assertions spécieuses! Chaque nation n'a-t-elle pas les mêmes facilités naturelles de commerce que celles que possede ce pays-ci, quoiqu'elles n'aient pas la même industrie et le même capital? Les journalistes français, ces éternels pédagogues, ces grands enfants en politique, voudraient-ils

nous faire diminuer nos manufactures et les réduire au niveau de celles des autres états et partager avec l'Europe nos navires, nos colonies, nos capitaux, notre numéraire? Ou bien prétendent-ils que nous ne devons pas tirer avantage des traités que nous faisons avec des gouvernements amis? S'ils n'entendent pas tout ceci, alors ils ne font que dire des absurdités, et nous ne nous donnerons pas la peine de combattre des chimères.

Il en est ainsi de leur éternel refrain : que nous voulons la destruction de *leurs* colonies; comme s'ils avaient d'autres colonies que celles que nous avons bien voulu donner à *leur* roi, afin que S. M. pût apporter en quelque sorte aux Français son présent de reconciliation. A-t-on jamais été jaloux de ce qu'on donne? Et connaît-on quelque pouvoir ou quelque combinaison de pouvoir qui pût forcer l'Angleterre, si elle ne l'avait pas voulu, à se désaisir, en 1814, de Pondichery, de Bourbon, du Sénégal, de Cayenne, de la Martinique et de la Guadéloupe? On a donné ces colonies à la France valant deux fois ce qu'elles valaient lorsqu'on les a conquises; plaisante maniere certes de vouloir la destruction d'un pays que de l'enrichir! Du reste, comme nous reprendrons ces colonies quand nous le voudrons, leur restitution devrait être pour nous le garant de la reconnaissance du gouvernement; et si quelque chose doit nous étonner, c'est que le Roi de France ou son ministre de la presse n'aient pas imposé depuis long-temps silence à ces impertinents déraisonneurs sur les droits maritimes de l'Angleterre, sortis de l'école d'Hauterive, en leur opposant ce vers du *Méchant* :

" La faute en est aux dieux qui la firent *une île*."

Il a été célébré, le Samedi 15, dans la Chapelle Royale du Château des Thuileries un service solenuel, pour le repos de l'âme de S. M. la feue Reine de France, Marie-Antoinette. Toute la famille royale a assisté à cette cérémonie lugubre; Madame la Duchesse d'Angoulême était dans une tribune particuliere, baignée de larmes. C'est M. l'évêque de Carcassonne qui a officié.

Imprimé pour SCHULZE et DEAN, 13, Poland-St., Oxford-St. chez lesquels on peut souscrire, à Londres, ainsi que chez M. PELTIER, 50, Welbeck Stieet. Prix, Cinq Guinées par An.



L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCCXVII.—*Le* 30 *Octobre*, 1814.

RELATION CIRCONSTANCIÉE DE LA CAMPAGNE DE RUSSIE;

Ouvrage orné des Plans de la Bataille de la Moskwa, etc.; par Eugene Labaume, *Capitaine au Corps Royal des Ingénieurs-Géographes, etc.*

SECOND EXTRAIT.

Le camp des Français était encore éclairé par les flammes qui dévoraient l'ancienne capitale des Czars, lorsque, du milieu des ruines, on vit sortir notre armée triomphante et chargée de dépouilles. Mais cette grande masse d'hommes n'avait plus cette tenue imposante, cet aspect formidable qui avait été si long-temps la terreur des ennemis. Chaque soldat, métamorphosé en marchand, vendait à vil prix les effets les plus

précieux. Les uns couraient dans des caleches magnifiques attelées de plusieurs chevaux, et restaient sourds à la voix de leurs chefs ; les autres, quoique campés dans les champs, et exposés à une pluie continuelle, achetaient généreusement les mets les plus délicats, mangeaient dans des assiettes de porcelaine, buvaient dans des coupes d'or et d' argent, et possédaient tout ce que le luxe a pu imaginer de plus somptueux et de plus élégant. Leurs vêtements offraient un contraste non moins singulier : tous les magasins du Bazard ayant été pillés, on voyait de simples soldats couverts des plus riches fourrures ; il y en avait de vêtus à la tartare, à la cosaque, à la chinoise ; l'un portait la toque polonaise, l'autre le haut bonnet des Persans, des Baskirs ou des Kalmouks ; les pelisses les plus riches flottaient sur les épaules d'un pauvre soldat ; enfin, l'armée offrait l'image d'un véritable Carnaval : ce qui fit dire par la suite que la retraite avait commencé par une mascarade, et fini par un enterrement : " Quiconque n'a point vu l'armée française sortir de Moscou" dit M. Labaume " ne peut " avoir qu'une bien faible idée de ce qu'étaient " les armées grecques et romaines lorsqu'elles " abandonnerent les ruines de Troie et de Carthage. Mais tous ceux qui dans ce moment " observerent la nôtre, retrouverent la répétition " des scenes avec lesquelles Virgile et Tite Live " ne cessent de nous émouvoir. Ces longues " files de voitures, qui, sur trois ou quatre rangs, " s'étendaient à plusieurs lieues, chargées d'un " immense butin ; ces paysans moscovites, " devenus nos domestiques, nous montraient les " esclaves que les anciens traînaient à leur suite. " D'autres, emmenant avec eux des femmes, des " enfants ou des filles, rappelaient ces guerriers " à qui des captives étaient échues en partage.

" Enfin, plusieurs caissons remplis de trophées
" où se trouvaient des drapeaux turcs et persan,
" enlevés des voûtes du palais des Czars, et sur-
" tout la fameuse croix de St.-Iwan, fermaient
" glorieusement la marche de l'armée"....

Cependant, les Russes ne nous laissaient aucun repos : il fallait combattre à chaque pas et l'acharnement était si grand que les villes entieres disparaissaient sous le canon : telle fut celle de Malo-Jaroslawetz ; on ne distinguait l'alignement des rues que par les cadavres dont elles étaient jonchées : les maisons ne formaient qu'un monceau de ruines fumantes, sur lesquelles apparaissaient des membres mutilés, des squelettes à demi consumés, et des têtes humaines écrasées par les pieces d'artillerie. Un morne silence regnait sur tous ces décombres, et n'était interrompu que par les voix mourantes de quelques blessés qui soulevaient avec effort leurs figures noircies et couvertes de plaies sanglantes. L'âme la plus féroce eût été émue de ce spectacle lamentable : celle de Buonaparté ne le fut pas, mais il ne put s'empêcher de témoigner sa surprise de l'acharnement avec lequel on avait combattu, et de louer la valeur de tant de braves soldats que sa folie conduisait à la mort. Ce monstre précédait d'une journée le corps d'armée où servait l'auteur de cette relation, et faisait brûler et anéantir tout ce qui se trouvait sur son passage. Ainsi, la route entiere était éclairée par les tourbillons de flammes qui s'élevaient des hameaux et des villes incendiées. Le danger augmentait lorsqu'il fallait faire passer les caissons chargés de poudre au milieu de ces villes en feu ; mais telle était la misere de l'armée, que souvent on voyait les soldats transis de froid s'arrêter sur les débris des cités, et se coucher avec plaisir sur les cendres encore chaudes

des maisons qui avaient été brûlées la veille : " Les " soldats de la suite de Buonaparté" dit M. Labaume, " étaient tellement portés à la dévastation, qu'ils incendiaient aussi les lieux où " nous devions nous arrêter ; notre corps, à son " tour, brûlant le peu de maisons qu'on avait " laissées, enlevait à celui du prince d'Eckmülh, " qui faisait l'arriere-garde, la faculté de trouver un asile et des provisions." Ainsi ces trois armées ne marchaient que pour détruire, et s'avançant de ruines en ruines, préparaient mutuellement leur perte ; ainsi la fureur de Buonaparté l'aveuglait au point de lui faire oublier que ses soldats seraient les premieres victimes de ses immenses dévastations.

Déjà la faim se faisait sentir ; on commençait à se cacher pour dévorer un morceau de pain. Un froid terrible frappait de mort les hommes et les chevaux ; on les voyait mourir par milliers. L'atmosphere, qui jusqu'alors avait été pure et brillante, se couvrait d'épaisses vapeurs ; les vents soufflaient avec force et faisaient sortir des bruits épouvantables du sein des profondes forêts : les tourbillons de neige, chassés par l'orage, aveuglaient les soldats, et couvraient la campagne, qui n'offrait plus qu'une surface unie où l'on cherchait en vain une route. Les nuits les plus affreuses étaient encore troublées par les coups de canon qui retentissaient dans ces grandes solitudes. Il n'y avait pas un seul moment de repos à espérer ; les attaques réitérées des Russes et les houras des Cosaques forçaient à chaque instant les soldats à courir aux armes et à veiller sur la neige, où on les trouvait glacés le lendemain. Espérait-on recevoir quelques secours dans une ville, on marchait pour la trouver ; mais les yeux étonnés cherchaient vainement ses dômes et ses hautes tours ;

tout avait disparu, jusqu'à ses cendres chassées par le vent : on avait beau la demander, ses débris même n'étaient plus " Une fois seule-" ment" dit M. Labaume, " nous aperçûmes un " clocher qui s'élevait isolé sur des monceaux de " ruines, et son horloge sonnait encore les heures " lorsque la ville n'existait plus."

On avait vu Buonaparté en Syrie ordonner l'empoisonnement des pestiférés de Jaffa, et faire fusiller au bord de la mer jusqu'à cinq mille prisonniers qui l'embarrassaient ; ces atrocités n'étaient que le prélude d'atrocités plus grandes encore : sa fureur devait croître avec ses désastres. C'est avec peine que je me suis décidé à rapporter le trait qu'on va lire : l'horreur qu'il m'inspirait avait glacé ma main ; mais enfin il a fallu l'écrire, et cette page sanglante semble arrachée à la vie de ces noirs démons dont le Dante a peuplé son enfer. L'armée conduisait avec elle trois mille prisonniers qu'elle avait faits à Moscou ; durant la marche, on n'avait rien à leur donner, et, chaque soir on les plaçait dans une étroite enceinte, *où ils restaient parqués comme des bestiaux*. Là, livrés à toutes les angoisses de la faim, ils ne pouvaient s'écarter un moment des soldats qui les gardaient. Nus, mourants de froid, étendus sur la glace, sans secours, sans espérance, on les vit se dévorer les uns les autres, et manger, avec une joie horrible, la chair de leurs camarades morts de faim........ On les vit, et on fut sans pitié. O généreux Alexandre ! ô souverain vraiment magnanime ! toi que Buonaparté appelait un barbare, les débris de tes cités fument encore ; ton cœur paternel est déchiré par le souvenir des gémissements de ces braves qui dévorent leurs membres palpitants : que vas-tu faire ? quelle vengeance tireras-tu de tant d'atrocités ? Te voilà sous les murs de la capitale de la

France, et tu t'écries, en voyant ouvrir ses portes, et en arrêtant la fureur de tes soldats: *Enfin, Paris est donc sauvé!*

Mais le récit de nos calamités n'est point achevé; il ne le sera que lorsque l'armée entiere n'existera plus. On arrive sur les bords de la Bérésina, à l'endroit même où Charles XII passa cette riviere pour aller à Moscou. Les efforts de l'ennemi ne peuvent empêcher d'y construire deux ponts. Pendant ce temps, les troupes ne cessaient pas de s'avancer sur ses bords; la foule était si grande, qu'il n'y avait plus moyen de circuler. Les soldats, pâles, défaits, couverts de peaux de moutons sanglantes et à moitié brûlées, se précipitaient sur la rive en poussant des cris douloureux: les uns cherchaient vainement à allumer du feu, et restaient glacés auprès de l'arbre qu'ils ne pouvaient embraser; d'autres s'arrachaient avec fureur un lambeau de cheval ou quelques racines desséchées; on se refusait une goutte d'eau; on s'asséyait froidement sur les monceaux de cadavres qui environnaient les feux, et l'insensibilité augmentait encore toutes ces longues miseres. Buonaparté, dit M. Labaume, *par le secours de sa garde, se fit jour à travers cette cohue immense.* Bientôt la nuit vint augmenter des souffrances auxquelles le malheur semblait ne rien pouvoir ajouter. « L'obscurité était horrible; le vent apportait sur les visages une neige glaciale: les officiers, pour éviter d'être gelés, ne faisaient que courir, quoique accablés de fatigue; les collines, les forêts ne présentaient plus que des masses blanchâtres; on ne voyait distinctement que la funeste riviere, à moitié gelée, et dont l'eau troublée et noirâtre, en serpentant dans la plaine, se faisait jour à travers les glaçons que charriaient ses ondes.

"Quoiqu'il y eût des ponts, l'un pour les voitures et l'autre pour les fantassins, néanmoins la foule était si grande et les approches si dangereuses, qu'arrivés près de la Bérésina, les hommes réunis en masse ne pouvaient plus se mouvoir. Cependant, malgré ces difficultés, les gens à pied, à force de persévérance. parvenaient à se sauver; mais, vers les huit heures du matin, le pont réservé *ayant rompu*, les bagages et l'artillerie s'avancerent vers l'autre pont, et voulurent tenter de forcer le passage. Alors s'engagea une lutte affreuse entre les fantassins et les cavaliers. Beaucoup périrent en s'égorgeant entr'eux; mais un plus grand nombre encore fut étouffé vers la tête du pont et les cadavres des hommes et des chevaux obstruerent à un tel point les avenues, que pour approcher de la riviere il fallait gravir des montagnes de cadavres ; il y avait des soldats qui respiraient encore, et qui luttant contre les horreurs de la mort, pour se relever, se saisissaient de ceux qui montaient sur eux ; mais ceux-ci, pour se dégager, les repoussaient avec violence et les foulaient aux pieds. Pendant cette lutte, la foule qui suivait, semblable à une vague en furie, engloutissait et grossissait le nombre des victimes." C'est au milieu de cette confusion effroyable que le canon de l'ennemi se fit entendre ; bientôt le sommet des montagnes voisines fut couvert de bataillons russes qui ne cessaient de tirer sur cette foule condamnée à mourir. Chacun voulait traverser le premier ; le plus fort jetait dans l'eau le plus faible; les bagages et les canons écrasaient les malades et les blessés; on se précipitait dans la riviere; on se faisait un passage le fer à la main; une rage frénétique s'était emparée de tous les esprits, et pour comble de malheur, le feu ayant pris au pont, on voyait les bataillons passer sur ses poutres embrasées, et

disparaître dans les flammes ou se précipiter dans les flots.

Ma plume s'arrête malgré moi; elle se refuse à décrire tant de crimes et tant d'horreurs. Toute l'éloquence, toute l'énergie de M. Labaume suffisent à peine pour en donner une idée. C'est à son ouvrage que je renvoie ceux qui pourraient encore regretter l'homme de l'*île d'Elbe*. J'arrive de suite au dénoûment de cette horrible catastrophe. Vingt mille infortunés, reste déplorable de plus de cinq cent mille guerriers, échapperent seuls à la mort.

A peine arrivé à Smorghoni, Buonaparté les abandonna, et de tous côtés on n'entendit que ces cris d'indignation: " Quoi! s'écriaient les soldats, est-ce ainsi qu'il abandonne ceux dont il se disait le pere? Où est donc ce génie qui, au comble de la prospérité, nous exhortait à supporter patiemment nos souffrances? Celui qui prodigue notre sang a-t-il peur de mourir avec nous?.... Nous traitera-t-il comme l'armée d'Egypte, qui, après l'avoir bien servi, lui devint indifférente du moment qu'en vil transfuge il se fut éloigné du péril?...." Ah, c'est lorsque, parmi une jeunesse élevée pour combattre, il se trouve encore quelques insensés qui regrettent ces jours de guerre et de calamité, qu'il est nécessaire de répéter ces plaintes douloureuses. Mais que regrettent-ils? Sont-ce les honneurs militaires? ils n'en auraient pas joui; la mort la plus horrible les attendait; chaque année renouvelait les armées du tyran. Il dévorait les générations à venir; tous périssait pour lui donner la joie de détruire ou d'élever des trônes. Celui qui espérait des récompenses expirait mutilé sur un champ de bataille, où sa voix appelait vainement du secours! O braves qui marchiez à Vienne, à Berlin, à Moscou, à Dresde! levez-vous du champ

qui vous vit mourir, et racontez quelles étaient vos espérances, et quel fut votre sort ! Dites à vos enfants, à vos amis, au petit nombre de vos camarades échappés à la fureur du tyran, quelles furent vos angoisses, quelle fut votre agonie ! Nommez-leur votre bourreau et celui de l'Europe ; et lorsque des sentiments vraiment français rempliront leurs cœurs, montrez-leur ce Roi, qui a juré d'être leur pere ; ce digne fils de Henri IV et de Saint-Louis, dont la présence inespérée nous a donné la paix et nous assure le bonheur !....

DES RÉACTIONS POLITIQUES.

A Tunis, les révolutions sont, de temps immémorial, à peu près périodiques ; aussi, leur théorie a-t-elle été singulierement perfectionnée. La nation, si toutefois il y a une nation à Tunis, a la faculté de demeurer neutre, et ceux-là seuls se mêlent du combat qui ont l'espoir de profiter de la victoire. Ce sont, si l'on peut parler ainsi, des révolutions réduites à leur plus simple expression. Aussitôt qu'elles s'annoncent, les gens tranquilles, les indifférents rentrent chez eux, ferment leurs portes et leurs fenêtres, tandis que, dans les rues, la lutte s'engage entre les *contents* et les *mécontents :* elle se prolonge quelquefois pendant plusieurs jours. Enfin, dès que les vainqueurs ont achevé de tuer, mutiler, ou jeter à la mer leurs antagonistes, ils se distribuent les emplois, et en prennent aussitôt possession. Un héraut parcourt les rues pour annoncer qu'un nouveau prince est monté sur le trône ; les portes et fenêtres s'ouvrent, et chacun reprend le cours de ses affaires. Quant au gouvernement, les visages seuls ont changé ; il est fondé sur les

mêmes droits que celui qu'il a remplacé, les mêmes maximes le dirigent, et un sort semblable l'attend.

A quelques différences près, résultant de la différence des mœurs, ces révolutions barbaresques ressemblent assez bien à ces *journées* si fréquentes sous le regne du directoire et de nos assemblées politiques dans lesquelles un petit nombre de factieux se disputaient le pouvoir, ou plutôt le privilége passager de pressurer la France à leur profit. Les vengeances que le parti vainqueur exerçait, par politique ou par haine, sur le parti vaincu, s'appelaient *réaction*. Le plus souvent, ces réactions n'étaient malheureusement que des représailles qui punissaient le meurtre par des meurtres, la proscription par des proscriptions. Aujourd'hui que ce cercle d'horreurs est à jamais fermé; aujourd'hui qu'un gouvernement légitime impose à tous les Français des devoirs semblables, et leur accorde en échange une égale protection, il ne peut plus y avoir de réaction. Quelques personnes continuent cependant à employer ce mot, et croient voir une réaction dans le retour aux idées religieuses et aux principes monarchiques que provoquent les amis du trône, et qui seul peut completter la *restauration*.

Les personnes auxquelles nous faisons allusion ici peuvent d'ailleurs être recommandables par les habitudes de leur vie, et même par les lumieres de leur esprit; car nous ne parlons pas de ces hommes qui crient à la réaction quand on les nomme, parce qu'effectivement leur nom équivaut à un acte d'accusation; de ces restes impurs de tous les partis, dont ils étaient depuis long-temps l'opprobre, et qui obéissant aujourd'hui aux lois de l'affinité, s'allient, se combinent ensemble, et composent en commun la fange de la révolution. Nous ne parlons pas non plus de ces hommes qui, ayant eu le malheur

de confondre dans leur conduite toutes les idées du juste et de l'injuste, voudraient aujourd'hui en déplacer les regles invariables, et chez qui l'orgueil a étouffé le remords : ces hommes peuvent être dangereux ; mais ni leurs opinions, ni leurs discours ne sauraient l'être. Malheureusement il existe en France une classe innombrable d'êtres faibles, d'âmes incertaines qui ont constamment servi de marche-pied aux méchants ; ils parlent aussi de réaction, parce que le nouveau jour de la restauration, qui se réfléchit sur les hommes et sur les choses, blesse leur vue débile, et parce que, accoutumés qu'ils sont à parler bas depuis vingt ans, toute voix forte les effraie ; à leurs yeux tout tableau des crimes de la révolution est condamnable, et ceux qui les rappellent leur semblent presque aussi coupables que ceux qui les ont commis.

Cette classe si nombreuse n'a pas de nom parmi nous ; mais elle a constamment été représentée dans nos assemblées politiques par cette partie qui a été désignée par le nom ignoble de *ventre*. Elle se compose d'hommes qui n'ont jamais eu, ou qui ont perdu l'habitude et le pouvoir d'avoir une volonté ou une opinion sur un objet quelconque. Un doute universel, fruit de ce philosophisme sceptique qui a produit la révolution, et que la révolution a fortifié, a énervé dans leurs âmes tous les sentiments forts, et oblitéré dans leur esprit toutes les idées positives. Incapables de trouver en eux-mêmes le principe de leurs déterminations, ils reçoivent les regles de leurs jugements comme l'impulsion de leur conduite, du seul concours des événements. Ils manquent de sagacité pour les prévoir, de force pour les combattre ; mais ils ne manquent jamais de raisons pour les justifier. Tout ce qui s'est fait en France depuis 1789 leur a successivement paru très-bien, ou au moins

très-excusable ; encore aujourd'hui ils trouveraient des raisons pour tout justifier ; et s'ils consentent à blâmer le passé, c'est uniquement par déférence pour le présent. Mais soit qu'ils louent, soit qu'ils blâment, ils laissent trop voir ce manque de vigueur qui trahit à la fois et l'incertitude de leurs pensées et le vague de leurs sentiments. Par une étrange confusion d'idées, ils se croient obligés d'user, dans les jugements qu'ils portent sur les choses, des ménagements qui sont dus tout au plus aux personnes. Ils appliquent les lois de la politesse à tout : s'ils ont, par exemple, à rendre compte d'un crime épouvantable, ils se gardent bien de l'appeler par son nom ; ils ont recours à des circonlocutions qui, atténuant les idées d'horreur et d'indignation qui s'y rattachent, le rapetissent, le civilisent, pour ainsi dire, de maniere à ce qu'il ne soit pas trop en disproportion avec le degré de blâme dont ils se sentent la force de le frapper.

N'avons-nous pas vu dernierement un journal, qui aspire sérieusement à la réputation d'impartialité, et qui, jusqu'à présent, n'a mérité que celle de frivolité et d'indifférence ; ne l'avons-nous pas vu dans le compte qu'il a rendu de l'*apologie du régicide*, par M. Carnot, conserver un calme si philosophique, balancer le pour et le contre avec tant d'impartialité, et traiter enfin l'auteur et l'ouvrage avec une *mesure si parfaite*, qu'en vérité, après l'avoir lu, on ne sait ni ce qu'il en pense, ni ce que l'on doit en penser.* Sans doute qu'il réserve toute sa chaleur et toute son indignation pour une meilleure occasion, et l'un de ces jours quelque pauvre poëte aura à en supporter tout le poids pour avoir manqué à l'une des trois unités !

---

* Voyez notre dernier Numéro, l'article par M. Slagues, extrait du *Journal de Paris*, page 107.

Nous nous permettrons de dire à ces hommes si polis que c'est agir contre les institutions de son pays que d'atténuer, par des considérations philosophiques, le plus grand attentat auquel des sujets puissent se porter contre leur souverain, ou de chercher à adoucir, par des circonlocutions officieuses, l'horreur que le nom seul de ce crime est fait pour inspirer. Dans une monarchie, l'acte qui fait périr un Roi est le plus grand des attentats, et il convient de le dire hautement ; aux yeux même des philosophes ce doit être la plus grande des calamités, et ceux-là au moins doivent en être frappés d'épouvante qui n'en sont pas transportés d'horreur. Quand on juge les actions des hommes sous le rapport social, il faut se servir des balances de la société et graduer ses sentiments d'après l'échelle qu'elle-même a établie. Le niveau de la balance philosophique est à peine altéré par les plus grands forfaits, et c'est ce qui rend les jugements que l'on rend d'après elle si dangereux pour la société. En effet, quand on considere la faiblesse de l'homme et l'extrême dépendance où il est des principes d'égarement qu'il porte en lui-même et des circonstances extérieures qui le maîtrisent entierement, il n'est point d'indignation qui ne s'évanouisse pour faire place à une honteuse indulgence. Si, par malheur, une telle disposition d'esprit devient générale, elle finit par amollir toutes les âmes, et par ébranler tous les principes sur lesquels repose la société. Aux yeux du philosophe, l'homme moral est un roseau qu'un souffle fait pencher vers le bien, ou qu'un souffle courbe vers le mal; et c'est là en effet la plus grande énigme de la destinée humaine. Toutes les institutions sociales ont pour objet de soutenir ce roseau ; mais en même temps qu'elles prêtent à l'homme leur appui, elles donnent de la gravité

à toutes ses actions, et elles finissent par l'étonner lui-même en lui montrant l'énormité des crimes qu'un instant d'égarement peut lui faire commettre. Nos sociétés modernes, nos monarchies chrétiennes reposent plus qu'aucune autre sur ces idées de devoirs dont la ligne de démarcation a besoin d'être fortement tracée par des croyances positives et des habitudes séveres qui, malheureusement, sont incompatibles avec l'esprit philosophique.

Début d'un Poeme sur le Bonheur, par M. Berchoux.

Plus d'un poëte, hélas! sur le bonheur
A composé de malheureuses rimes;
Sur ce sujet maints prosateurs sublimes
Ont échoué, tant il porte malheur!
Helvétius, avant lui Fontenelle,
M'ont ennuyé voulant me rendre heureux *.
Maudite soit la muse criminelle
Qui fait bâiller avec l'*aide des dieux*.
Puisse la mienne avoir le bien suprême
De n'être point trop coupable à vos yeux!
Il est affreux d'ennuyer ce qu'on aime;
Mais vous m'aimez, et les vers d'un ami,
Tant durs soient-ils, ne blessent point l'oreille.
Si quelquefois on en est endormi,
C'est doucement; on n'y dort qu'à demi.
Pour applaudir, l'amitié se réveille.
Sur votre cœur il m'est doux de compter;
Je ne peins point un bonheur chimérique,
Un homme heureux est un sujet unique:
Je suis cet homme, et je vais me chanter.

---

* Séneque a fait un livre intitulé *De Vitâ Beatâ*. Madame du Châtelet a laissé un traité *sur le Bonheur*. L'abbé Trublet a aussi écrit sur cette matiere.

Mémoires de Renée Bordereau, dite Langevin,

*Touchant sa Vie militaire dans la Vendée, rédigés par elle-même, et donnés à Mmes. ***, qui les lui avaient demandés.*

L'honneur des armes françaises brille d'un éclat immortel au milieu de la honte et des excès de la révolution. Nous devons à nos victoires de n'être pas tombés, parmi les nations, au dernier degré de l'avilissement. Les contemporains savent, et la postérité remarquera que si les crimes commis dans ces jours déplorables sont l'ouvrage des factions, la gloire de nos armées est tout-à-fait nationale.

L'auguste Famille de nos Rois, si long-temps proscrite dans ce même royaume qui lui devait deux siecles de gloire et de prospérité, a toujours honoré dans l'exil le courage de nos guerriers ; et aujourd'hui, en oubliant tous les crimes, elle ne se souvient que de nos triomphes et de nos malheurs.

Les femmes, qui, pendant les troubles de la révolution, montrerent si souvent un courage héroïque, un dévoûement sublime ; qui braverent la mort pour venger la vertu, et le fer des assassins pour sauver des victimes, les femmes ont eu aussi dans les rangs des braves leurs héroïnes, excitées moins par l'amour de la célébrité que par celui de la patrie, et dont la plupart ne s'armerent que pour combattre l'anarchie et défendre la cause des Rois. Elles se signalerent surtout dans la guerre de la Vendée, où des Français armés pour le rétablissement du trône et de l'autel, combat-

tant contre des Français qui ne pouvaient raisonner l'obéissance, devaient offrir une suite longue et sanglante de succès et de revers.

Parmi ces vaillantes héroïnes, si constamment fideles à leur Souverain, que la faiblesse d'un sexe timide et délicat ne trahit jamais sur le champ de bataille, il faudra mettre au premier rang *Renée Bordereau*, dite *Langevin*.

Née de parents pauvres, mais honnêtes, dans le village de Soulaines, près d'Angers, elle avait vu périr quarante-deux personnes de sa famille dans les premiers temps de l'insurrection, et son pere venait d'être massacré sous ses yeux, lorsque, dans son désespoir, elle jura de le venger. Sous des habits d'homme, avec un fusil à deux coups, elle partit pour la Vendée, où bientôt, quoiqu'elle déguisât son sexe sous le nom de son frere *Hyacinthe*, elle ne fut connue que sous celui de *Langevin*. " Je pris, dit-elle, la résolution de sacrifier mon corps au Roi, d'offrir mon âme à Dieu, et je jurai de me battre jusqu'à la mort ou la victoire." Dans les premiers combats elle vit chanceler son courage, et s'écria, les bras tendus vers le ciel : *Bon Dieu, ne me donnerez-vous pas plus de cœur pour combattre vos ennemis !* Depuis cette époque, continue-t-elle, *je n'ai plus eu peur de rien*.

Nous ne suivrons pas l'héroïne dans l'étonnante carriere de ses exploits. Elle servit sous MM. de Lescure, de Bonchamp, de la Roche-Jaquelin, Stofflet, le prince de Talmont. Elle se trouva aux batailles de Thouars, de Saumur, du Mans, de Savenai ; aux sieges de Nantes et d'Angers ; à plus de deux cents combats où, pendant six ans, elle se distingua par un courage exalté, qui tenait à une forte passion de l'âme, et que l'amour seul de la gloire ne pouvait donner.

Toujours aux avant-gardes, et dans les postes

les plus périlleux, à cheval ou à pied, la derniere sur les champs de bataille, elle décidait la victoire, ou, dans les jours malheureux, assurait les retraites, prenait des blessés en croupe, et se battait en fuyant. Par son exemple et par sa constance, elle soutenait les esprits abattus dans les revers. Toujours infatigable, ses compagnons cédaient-ils au besoin du repos? elle veillait pendant leur sommeil. Etaient-ils menacés de quelques dangers? elle se dévouait pour les en garantir. Si, dans cette guerre sanglante et funeste, Rénée Bordereau combattit avec acharnement; si elle se montra toujours terrible, et quelquefois impitoyable à ses ennemis, elle mit du moins autant de zele que d'humanité à défendre les siens. Elle exposa mille fois sa vie pour délivrer des proscrits, pour sauver des blessés, des vieillards, des femmes, des enfants. Plusieurs fois on la vit, après la dispersion des corps qui combattaient avec elle, lorsque officiers et soldats étaient rentrés dans leurs foyers, ou cachés dans les bois, parcourir les villages et les campagnes, ranimer leurs habitants découragés, les réunir encore, et voler à de nouveaux dangers, n'ayant d'autre ambition, d'autre pensée que celle d'assurer le rétablissement de la Monarchie et le triomphe de la Religion.

Dans son style simple et naïf, elle peint avec une effrayante vérité toute l'horreur des guerres civiles. "Les républicains, dit-elle, étaient commandés par leur général du Houx, pendant que nous étions commandés par son propre frere, le chevalier du Houx, l'un de nos plus braves chefs." En décrivant un combat, livré le soir, dans les landes, auprès de Laval, elle ajoute: "Nous étions tellement confondus avec l'ennemi, que nous prenions des cartouches aux mêmes cais-

sons, ne nous reconnaissant qu'à la lumiere du fusil."

Jamais dans les dissensions publiques on ne montra tant d'acharnement et tant de fureur. C'était une guerre d'incendie et d'extermination. Les conventionnels l'avaient ainsi voulu. Leurs décrets étaient effroyables. Le gouvernement révolutionnaire, épuisant dans la Vendée toute sa rage, cherchait moins à vaincre qu'à détruire, et exécutait cet affreux et vaste système de dépopulation, conçu par des cannibales qui ne croyaient pouvoir assurer leur vie que par des massacres, et ne savaient gouverner que par la mort....

Sur toute la rive gauche de la Loire, les villes, les bourgs et les chaumieres avaient été livrés aux flammes. On se battait sur des ruines ou dans des déserts. Les prisonniers étaient fusillés en masse, ou noyés à Nantes, aux Ponts de Cé, à Angers. Nous avons vu imprimée sur des têtes de lettre cette effroyable inscription: *Mort aux intrigants et* AUX INUTILES!...La fureur alluma le désespoir, et la vengeance amena les représailles. Renée Langevin ne pouvait rester calme dans cette grande ivresse de sang et de carnage: "Je trouvai, dit-elle, mon oncle à la tête d'une compagnie républicaine....Moi, qui me rappelais qu'il était à la tête de ceux qui avaient massacré mon pere, qu'il avait chassé le bon curé de notre paroisse, et que s'il avait pu il aurait égorgé jusqu'au dernier des royalistes, je me mis en si grande fureur, que je lui coupai le cou, *sans que je l'aie vu souffler.*"

Elle désigne toujours les républicains par le nom de *Bleus*: c'est ainsi qu'on les appelait dans la Vendée. "A St.-Lambert, ajoute-t-elle, j'en attrapai quatre que je tuai de ma propre main. L'un d'eux avait un enfant d'environ six mois *enfilé dans sa baïonnette avec deux poulets!*"...

Dans un combat auprès des Ponts de Cé, elle tua vingt et un ennemis. " Je me jettai si fort dans la mêlée que mon cheval reçut un coup de baïonnette au col, et moi je sabrais de droite et de gauche avec tant d'ardeur, que je lui donnai aussi un coup de sabre à la jambe droite, mais tout cela ne l'empêcha pas de marcher " Souvent, pour combattre à pied, elle abandonnait son cheval qui alors était tenu par l'abbé Ferré, ou par l'abbé Sigogne de Sablé. Un jour, n'ayant avec elle que vingt-cinq hommes sur les Ponts de Cé, elle fit un si grand feu sur les républicains, vivement poursuivis par l'armée royale, qu'ils se jetterent dans la Loire, et il en périt plus d'un mille de cette maniere. " Je me rappelle, dit l'héroïne, que leurs chapeaux couvraient la riviere." Peu de temps après, elle délivra 450 prêtres qui étaient enfermés au mont St.-Michel. Une autre fois, elle sauva 600 femmes qui allaient être égorgées à Chemillé. " Je déclare, écrit-elle, que je ne me suis jamais battue avec tant d'ardeur que dans cette occasion. La férocité des républicains m'avait transportée de rage, et j'en ai tué deux dans un même moment, l'un d'un coup de pistolet, et l'autre d'un coup de sabre."

On voit, par ces courtes citations des *Mémoires* de Rénée Bordereau, qu'elle entend mieux l'art de se battre que l'art d'écrire. Son style est toujours incorrect, mais souvent énergique; les faits sont rapportés avec l'exactitude et la franchise d'un soldat. Cependant cette exactitude n'est pas dans les dates. La chronologie paraît un peu brouillée dans la tête de la guerriere: c'est que sa relation a été faite de mémoire, dix-huit années après les événements. L'éditeur nous apprend que des dames distinguées par leur esprit et par leur rang ayant demandé à Renée Bordereau le récit de ses campagnes, " il fut décidé

que l'on conserverait à ce récit toute sa simplicité, qu'on ne corrigerait pas même les fautes de langue, et que, par respect pour le caractere de vérité dont il est empreint, on présenterait au public un tableau grossier et imparfait, sans doute, mais où la vivacité et la franchise de l'auteur se montrent dans tout leur éclat." On aimera mieux cet informe tableau dénué d'ornements, écrit par l'héroïne elle-même, que s'il eût été rédigé, poli et altéré par quelque académicien.

Après la pacification de la Vendée, Renée Langevin fut persécutée, surveillée, emprisonnée plusieurs fois. Son sexe n'était pas encore connu. Il paraît qu'elle n'approuvait pas une paix qui laissait l'autel sans honneur et le trône renversé. "Ma tête, dit-elle, avait déjà été mise à prix plusieurs fois par les républicains, tant dans la Bretagne que dans la Vendée. Il fut affiché, dans toutes les paroisses, que l'on pouvait me tuer, et me mettre en pièces, partout où l'on me rencontrerait, et celui qui apporterait ma tête aurait quarante mille francs de récompense." Elle reprit les armes en 1799 ; et après la mort des généraux Charette et Stofflet, elle se vit contrainte de se cacher : "J'étais à la fin devenue si malheureuse, dit-elle, que je fus réduite à charrier de la chaux avec un cheval, pendant la nuit, pour gagner de quoi vivre." Bientôt elle fut arrêtée et accusée d'un crime dont elle ne put se justifier qu'en faisant connaître son sexe. Plongée dans les cachots, enfermée pendant dix-huit mois avec des folles, enchaînée et conduite au mont St.-Michel, n'ayant pour nourriture qu'un pain noir et l'eau du ciel gardée dans des citernes ; elle n'a recouvré sa liberté, après cinq ans de détention, que lorsque la France a retrouvé, dans le retour des Bourbons, la paix et le bonheur.

Les *Mémoires de Renée Bordereau* sont ornés

de deux gravures au trait, dont l'une représente l'héroïne en cavalier vendéen, et l'autre en femme, avec la décoration du lys, qui lui a été donnée par S. A. R. le duc de Berry.

L'accueil favorable fait à cette guerrière par S. M. et par les Princes de la Famille royale, l'ont consolée de ses infortunes et de sa longue captivité. La lecture de ses *Mémoires*, en faisant connaître les malheurs qui suivent les guerres civiles, ajouterait, s'il était possible, à l'attachement des Français pour leur Souverain légitime, et à l'indignation dont l'opinion publique poursuit les hommes qui, dans leur effroyable délire, voudraient encore nous replonger dans le sanglant chaos d'une révolution.

Anniversaire de la Mort de Marie-Antoinette, Reine de France (16 *Octobre*).

Tous les cœurs sensibles seront émus en ce jour par de douloureux souvenirs : la France fut étrangere au meurtre de la Reine ; elle en a frémi. Que tous les ans, le 21 Janvier et le 16 Octobre soient consacrés à la douleur et aux regrets ! Que tous les théâtres soient fermés ! Que, dans toutes les villes, dans toutes les paroisses du royaume, la commémoration funebre d'un double attentat à la Majesté royale devienne le souvenir immortel de la mort du Juste, des Vertus traînées à l'échafaud, et des Grâces immolées par les Furies ! Que les crimes de la révolution ne soient point vengés, mais qu'ils s'expient !

Il est une génération toute entiere qui ne connaît point, ou qui connaît imparfaitement les malheurs de la France. Il faut l'éclairer en dé-

roulant devant ses yeux le tableau de la révolution. Il faut qu'elle apprenne jusqu'où peuvent mener les prédicateurs de réformes; les champions de la liberté ; ces hommes imperturbables dans le crime, qui se plaignent sans cesse du gouvernement, qui l'accusent, qui veulent des changements et qui, dans un pénible délire, essayent l'apologie du régicide et de leurs longs assassinats.

Depuis la mort du Roi, la France était divisée, déchirée par les factions, courbée sous une affreuse tyrannie; plongée dans le deuil et dans la consternation. Les augustes Prisonniers du Temple avaient vu chaque jour se multiplier les outrages, et leurs fers rendus chaque jour plus pesants.

Le 1er Juillet, en vertu d'un arrêté du comité de salut public, Louis XVII fut arraché des bras de sa mere et livré aux fureurs brutales d'un cordonnier, nommé *Simon*. Un ivrogne crapuleux se vit érigé en précepteur d'un fils de Saint-Louis ! Les régicides appelaient ce jeune prince *le Louveteau du Temple*, et ils désignaient la fille des Césars sous le nom de *Louve autrichienne*.

Le 1er Août, on fit à la convention un rapport sur la conjuration de l'Europe contre la liberté française. Le ridicule y touche à l'atrocité. Suivant le rapporteur, on devait incendier, le même jour, les fourrages de toutes les armées *dans toutes les villes de la république*. "Est-ce " l'oubli des crimes de l'Autrichienne, s'écriait-il, " est-ce notre indifférence pour la famille Capet, " qui a abusé ainsi nos ennemis ? Eh bien ! il " est temps d'extirper tous les rejetons de la " royauté." La conclusion du rapport fut que Marie-Antoinette serait renvoyée au tribunal révolutionnaire ; que *tous les individus de la famille Capet* seraient déportés, excepté ceux qui étaient placés sous le glaive de la loi ; qu'il ne serait plus fourni *aux deux enfants de Louis Capet* que ce

qui était nécessaire pour l'entretien et la nourriture, et qu'*Elisabeth* resterait au Temple jusqu'après le jugement de Marie-Antoinette, attendu qu'elle pouvait y être compromise. . . .

Il est à remarquer que chaque nouvel attentat contre la famille royale était le signal de nouvelles fureurs contre le peuple. En même temps, la convention décréta que les biens des personnes hors la loi étaient déclarés appartenir à la nation ; que tous les étrangers de pays en guerre avec la France seraient arrêtés ; que le fer et la flamme détruiraient la population, les maisons, les forêts et les moissons de la Vendée. Toutes ces horribles mesures furent décrétées *sur-le-champ et sans discussion*.

La nuit suivante (2 Août), la Reine fut transférée à la Conciergerie à trois heures du matin. On l'enferma dans une chambre basse, étroite et humide. " Elle y respirait, dit M. Hue, " l'odeur infecte qui s'exhalait du voisinage. " L'humidité avait séparé de la toile le papier " dont le mur avait été couvert ; il n'en restait " plus que des lambeaux. Des sangles renouées " en plusieurs endroits avec des cordes, une pail- " lasse à demi-pourrie, un matelas déchiré, une " couverture aussi usée que mal-propre, compo- " saient le lit de la Reine de France ; un mau- " vais paravent lui tenait lieu de rideaux. " C'était là que S. M. passait la nuit à essayer de " reposer sa tête des douloureuses méditations de " la journée."

Cependant on différait de mettre la reine en jugement. On craignait de soulever l'opinion publique ; mais la France était muette de terreur. Ceux qui voudraient rejeter aujourd'hui sur le peuple leurs exécrables forfaits, peuvent-ils détruire les monuments de l'histoire ? Feront-ils oublier par leurs vaines déclamations, qu'un décret rigoureusement exécuté dans toute la

France, déclarait suspects tous les prêtres insermentés, tous les nobles, tous les magistrats, toutes les personnes réputées riches, et ordonnait leur arrestation? De qui se composait donc alors le peuple approbateur des régicides? et où étaient les citoyens qui osassent élever librement leur voix et émettre une opinion entre la prison et l'échafaud? Le peuple *souverain* n'était que dans les comités révolutionnaires, et dans les clubs des jacobins.

La Reine conservait dans les fers le courage calme de la vertu, et toute la dignité du malheur. On lui disait un jour qu'il n'y avait aucune piece à sa charge, et qu'elle serait incessamment reconduite au Temple: "Vous le croyez, répondit-" elle; pour moi, je suis loin de l'espérer. Ils " ont immolé le Roi! ils me feront périr comme " lui. Non, je ne reverrai plus mes malheureux " enfants, ma tendre et vertueuse sœur!" Et les larmes coulaient de ses yeux.

Un Français courageux, M. de Rougeville, avait conçu le projet de sauver la Reine. Il fut introduit mystérieusement dans la chambre de S. M. et lui présenta un œillet, qui renfermait dans son calice un papier roulé contenant ces mots: *J'ai à votre disposition des hommes et de l'argent.* Déjà S. M. traçait avec une épingle cette réponse négative: *Je suis gardée à vue; je ne parle ni n'écris*, lorsqu'un gendarme entra brusquement, saisit le papier, et courut au comité de sûreté générale. M. de Rougeville se sauva; sa tête fut mise à prix, et la Reine enfermée dans une espece de cachot, dont, suivant un procès-verbal, la fenêtre fut *bouchée jusqu'au cinquieme barreau de travers, et le surplus grillé de fil de fer en mailles très-serrées.*

Le 3 Septembre, deux membres du fameux comité de sûreté générale interrogerent la Reine.

La premiere question fut celle-ci : " Est-ce vous " qui vous nommez la veuve Capet !" L'auguste Princesse répondit à diverses interpellations: *Je ne peux être bien qu'avec mes enfants, et sans eux nulle part.—J'ai toujours rempli mes devoirs.* Vers le même temps, Pache, maire de Paris, Chaumette, procureur de la commune, et Hébert, son digne substitut, se transporterent au Temple; les interrogatoires qu'ils firent subir à Louis XVII, à Madame Royale et à Madame Elisabeth sont les monuments historiques les plus affreux de cette affreuse époque. On les lit avec horreur; il serait presque coupable de les citer.

Le 3 Octobre, la convention décréta que le tribunal révolutionnaire s'occuperait sans délai, et sans interruption, du procès *de la veuve Capet.*

Le 11, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Hérault de Séchelles et Robespierre écrivirent à Fouquier-Tinville que le comité de salut public lui envoyait toutes les pieces nécessaires, et qu'il prendrait *toutes les mesures* capables de seconder son *zele.*

Le lendemain, la Reine fut interrogée secretement; " C'est vous, lui dit le président du tribunal de sang, qui avez appris à Louis Capet cet art d'une profonde dissimulation avec laquelle il a trompé trop long-temps le bon peuple français, qui ne se doutait pas qu'on pût porter à un tel degré *la scélératesse et la perfidie.*"—*Oui,* répondit la Reine, *le peuple a été trompé; il l'a été cruellement; mais ce n'est ni par mon mari, ni par moi.*—" Vous n'avez jamais cessé un moment, dit le président, de vouloir détruire la liberté. Vous vouliez régner, à quelque prix que ce fût, et remonter au trône sur les cadavres des patriotes." *Nous n'avions pas besoin,* répondit S. M., *de remonter sur le trône, nous y étions. Nous n'avons jamais désiré que le bonheur de la France.*

Le 14 Octobre, la Reine comparut devant le tribunal révolutionnaire. Les juges-bourreaux étaient Hermann, président; Foucault, Douzé-Verteuil et Lane.* Parmi les jurés se trouvaient un perruquier, un imprimeur, un peintre, un tailleur, un chirurgien, un menuisier et un recors.† C'étaient là les arbitres et les dispensateurs de ce qu'on appelait la justice nationale! C'étaient là les juges effroyables d'une tête couronnée! de l'auguste fille des Césars! L'acte d'accusation était digne d'un pareil tribunal. "A l'instar des Brunehaut, disait Fouquier-Tinville, des Frédégonde et des Médicis, que l'on qualifiait autrefois de reines de France, Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été, depuis son séjour en France, le fléau et la sangsue des Français." Le monstre accusait la Reine d'avoir correspondu avec son frere, *avec l'homme qualifié roi de Bohême et de Hongrie*; d'avoir fait imprimer le *journal à deux liards*; d'avoir décidé le Roi "à apposer son *veto* aux fameux et *salutaires* décrets rendus par l'assemblée législative contre les ci-devant princes, freres de Louis Capet, et les émigrés, et contre cette horde de prêtres réfractaires et fanatiques, répandus dans toute la France;" d'avoir *médité et combiné l'horrible conspiration du 10 Août*; d'avoir *mordu des balles* pour encourager les Suisses qui travaillaient à des cartouches; d'avoir donné l'ordre de tirer sur le peuple, et allumé la guerre civile dans la république...... Il est un chef d'accusation si horrible, inventé par le cordonnier Simon et l'infernal Hébert, que la plume se refuse à le transcrire. Enfin, l'accusateur révolutionnaire appe-

---

* Tous ont péri sur l'échafaud.

† Plusieurs de ces régicides ne tarderent pas à être envoyés à l'échafaud par la convention elle-même.

lait la fille de Marie-Thérese, *nouvelle Agrippine, immorale, perverse et familiere avec tous les crimes!....*

Quarante témoins furent entendus. Les plus furieux furent Laurent Lecointre, Hébert et le cordonnier Simon. Plusieurs, tels que le comte d'Estaing, Bailly, la Tour-du-Pin, ministre de la guerre en 1789, Perceval, Manuel, Michonis, Dangé, Lepitre, parurent plutôt comme accusés que comme accusateurs, et furent interrogés comme complices.

Le ridicule se joint à l'atrocité dans tout le cours des débats. Le président demande à la Reine: " Lisiez-vous l'*Orateur du peuple?* " Il demande à Dangé: " La croyez-vous *patriote?*" Elle est recherchée sur toute sa vie: c'est toute sa vie que l'on prétend la juger. On lui reproche d'avoir " conçu, lors de son mariage, le projet de réunir la Lorraine à l'Autriche," et cette accusation est fondée sur ce qu'elle porte *le nom de Lorraine!* On lui reproche le trop grand nombre de *souliers* qu'elle usait dans sa prison! les fêtes données à Trianon, dont elle était *la déesse*; d'avoir accaparé pour quinze cents mille francs de sucre et de café; d'avoir dépensé des fonds *conséquents* pour un rocher; d'avoir fait de la femme Lamothe sa *victime*, dans l'affaire du fameux collier; d'avoir fait passer 200 millions au roi de Bohême et de Hongrie; d'avoir acheté ou vu *un portrait de Médée*: d'avoir *tenu un conciliabule le jour où le peuple fit l'honneur à son mari de le décorer du bonnet rouge*; d'avoir traité son fils en Roi; d'avoir eu *des pistolets* dans ses poches, etc., etc.

Les pieces du procès furent dignes d'une pareille instruction: c'étaient *des ciseaux, du fil, des aiguilles, un petit miroir, des mémoires de blanchisseuses!....* Tout cela paraîtrait in-

croyable aujourd'hui, si les bourreaux eux-mêmes, ou leurs complices, n'avaient pas été les historiens de leurs turpitudes et de leurs crimes. Tous ces détails n'ont été imprimés ni à Coblentz, ni à Londres : ils sont *officiels*. Il faut dire encore que parmi les pieces contre la Reine, on osa produire *des cheveux du Roi et de ses enfants*, les portraits de madame de Lamballe, et des princesses de Hesse et de Mecklenbourg ! . . .

Dans ses conclusions, l'affreux Fouquier osa reprocher à la Reine les massacres du Champ-de-Mars, ceux de Montauban, de Nimes, d'Arles, de Nancy ; et comme alors s'approchait le jour du procès et du supplice des Girondins, il alla jusqu'à dire que Marie-Antoinette avait des intimités avec *la faction scélérate* des députés. . . . (et la plupart de ces députés avaient voté la mort du Roi !)

Le président commença ainsi son *résumé* : " Un *grand exemple* est donné en ce jour à l'univers, et sans doute il ne sera point perdu pour les peuples qui l'habitent. La nature et la raison, si long-temps outragées " sont enfin satisfaites ; l'égalité triomphe." Il parla de *justice impartiale*, de *conscience*, et même d'*humanité !* Il annonça qu'on avait trouvé *des bouteilles vides et pleines* sous le lit de la Reine ; il déclara *que le peuple français accusait Antoinette*, et qu'il avait été trop long-temps victime des *machinations infernales de cette moderne Médicis.*

Que pouvaient le zele courageux et l'éloquence des défenseurs de la Reine ? MM. Chauveau-la-Garde et Tronson-Ducoudray remplirent avec dévouement ce ministere sacré. Malesherbes, proscrit l'avait ambitionné : " Si je m'absente, écrivait-il à M. Hue quelques jours auparavant, c'est pour conserver avec ma liberté le moyen d'offrir à la Reine les mêmes services que

j'ai pu rendre au Roi. Vous qui ne quittez pas la capitale, dépêchez-moi un courrier à l'instant où vous croirez que mon ministere, et même le sacrifice de ma vie, peuvent être utiles à S. M." Mais M. Hue était alors dans les fers ; et le sublime vieillard et le serviteur fidele ne purent que pleurer et souffrir.

La Reine fut condamnée à l'unanimité, et l'arrêt de mort prononcé le 16 Octobre, à quatre heures et demie du matin. Son visage ne paraissait point altéré. Elle avait répondu avec noblesse, avec dignité, à des questions atroces: elle fut sublime dans son appel au cœur de toutes les meres.

A cinq heures on battit le rappel ; à sept, l'armée révolutionnaire se trouvait rangée en double haie. Des canons furent placés aux extrémités des ponts, des places et des carrefours. La Reine avait quitté ses habits de deuil qu'elle portait depuis la mort du Roi. Elle était vêtue de blanc. Quand l'exécuteur Samson se présenta dans la chambre de Sa Majesté. *Vous venez de bonne heure, Monsieur*, lui dit-elle. Elle était prète ; elle avait coupé ses cheveux elle-même ; elle avait dormi en attendant la mort !..

A onze heures, elle sortit de la Conciergerie, monta dans un tombereau avec l'exécuteur, et un prêtre constitutionnel. Ses mains étaient liées derriere le dos.... Elle ne montrait ni abattement, ni fierté. A cette horrible époque, était-ce donc une peine que de mourir ? La consternation était sur tous les visages. L'auteur des *Révolutions de Paris* en convient lui-même. *Le peuple*, dit-il, *la vit passer paisiblement. En général, on parut oublier tous les maux causés à la France par cette femme.* En montant à l'échafaud, d'un pas ferme et assuré. Marie-Antoinette mit par mégarde, le pied sur celui de l'exécuteur : " *Mon-*

sieur, dit-elle, *je vous demande excuse*".... Une minute après, l'exécuteur élevait en l'air la tête de la Reine, devant la statue sanglante de la Liberté ! !....

Plus de vingt ans se sont écoulés, et tandis que la France rejette avec indignation des crimes qui ne furent point son ouvrage, et dont elle fut la victime; tandis que des jours de paix et de bonheur se sont levés pour elle depuis l'heureux retour des Bourbons, deux ou trois hommes sinistres de la révolution, toujours les mêmes, ne cédant ni à l'expérience, ni aux temps, ni aux événements, ni à la clémence du Prince, ni à leurs remords, repoussent l'ombre salutaire dont ils devraient s'envelopper. Ils écrivent, ils insultent, ils menacent !.... Il est deux manieres de leur répondre : on les accable avec le raisonnement; on les confond avec leur histoire.

Nous avons évité de nommer les vivants. Notre but est d'instruire, et non d'irriter des haines. Marie-Antoinette partagea les sentiments généreux de Louis XVI. Elle n'a maudit ni ses assassins, ni leurs complices. Réunissons-la dans notre amour, dans notre vénération pour la mémoire du saint Roi. La religion jette aujourd'hui un voile de miséricorde sur les coupables. Que certains hommes se taisent, et les Français seront fideles à la loi du pardon.

DIALOGUE DES MORTS.

Méhée.—Mon cher Montgaillard, nous avons beau écrire, l'opinion nous a tués; ainsi, puisque nous voilà, nous pouvons faire un dialogue des morts.

Montgaillard.—Vous n'y entendez rien; ce n'est pas l'opinion publique qui nous tue, c'est *la censure.*

Méhée.—Nous voilà donc morts de deux manieres?

Montgaillard.—Je prouverai bien que je suis vivant... Je ne suis pas homme à mourir du mépris public, et il y a long-temps que vous en vivez... Ah! maudite *censure!*

Méhée.—Je crois que vous m'insultez; mais, mon cher, je n'ai qu'à vous nommer pour vous le rendre.

Montgaillard.—Trève de plaisanterie. Votre dénonciation au Roi m'a indigné, parce qu'il y a une hypocrisie, une impudence digne de vous. Ce mot *notre bon Roi*, ne vous a pas échappé, vous l'avez calculé. Le Roi est très-bon en effet; mais pourquoi vous étiez-vous fait son espion, et pourquoi vouliez-vous faire pis encore?...

Méhée.—Il vous convient bien de parler ainsi: n'avez-vous pas été espion vous-même? L'amour de l'argent ne vous a-t-il pas fait ce que vous êtes? Ne vous ai-je pas vu *décoré* du bonnet rouge? et remarquez que je mets de la malice dans ce mot *décoré*, car il vous coiffait très-bien. Ne vous ai-je pas vu assister pendant trois mois de suite aux séances du tribunal révolutionnaire, et applaudir aux charmants lazzis de Fouquier-Tinville? N'êtes-vous pas parti pour Londres le lendemain de la mort de Robespierre, à

qui vous donniez à Paris, le nom de Pisistrate, pour aller en Angleterre parler de la chûte du tyran, et accrocher mille guinées à la curiosité de M. Pitt ? N'êtes-vous pas revenu de Londres avec un thême fait contre ce même Pitt, et mentir pour avoir un salaire du comité de salut public,

Montgaillard.—Comment avez-vous pu savoir cela ?

Méhée.—Il y a long-temps que je vous sais par cœur, et j'avais deviné que vous finiriez par dire que vous ne donniez des conseils à Buonaparté que pour le perdre. Je le disais, et mes amis ne voulaient pas me croire. Non, vous n'avez été ni traître, ni perfide à son égard; j'aime à vous rendre justice, et j'ai admiré naivement que vous ayez osé vous accuser vous-même de perfidie pour prouver votre Bourbonisme. Je vous envie cet artifice, et j'avoue que vous êtes mon maître.

Montgaillard.—Je vous le répete, treve de plaisanterie, et parlons de votre brochure. Ce n'est pas sans finesse que vous cherchez à inspirer de la crainte pour l'existence des grands coupables. L'armée, dites-vous, a tant de raisons de s'intéresser à eux ! Et quel rapport y a-t-il entre de telles gens et nos braves guerriers ? Cet intérêt que vous leur prêtez est un outrage. Mais rassurez-vous, la charte les a sauvés, et ils vivront. Plût à Dieu qu'ils vécussent assez long-temps pour bien sentir tout le poids de la vie à laquelle ils sont condamnés !

Méhée.—Vous parlez aussi pour vous, car quel rôle jouez-vous dans le monde ?

Montgaillard.—Je suis gentilhomme, et cela me sauve de beaucoup de choses.

Méhée.—Point du tout, c'est ce qui vous accable. Vous ne ressemblez guere à ce brave capitaine, votre aïeul, à qui Henri IV écrivit des

lettres honorables, car Montgaillard n'est pas votre nom. Ce n'est pas que ce capitaine eût un nom bien connu de son temps, mais il le fit connaître par sa fidele bravoure ; et s'il vivait, vous auriez bien à faire...

Montgaillard.—Mon pauvre Méhée, vous parlez comme un bourgeois: écoutez-moi, vous avez quelqu'esprit, quoique votre style soit un peu vulgaire; je veux vous apprendre ce que vous ne savez pas. Nous vivons sous un gouvernement doux et bon, et nous ne crions contre les ministres que parce qu'ils ne daignent pas nous acheter. Voilà notre secret; mais croyez que le Roi n'est pas un homme faible, car, entre nous, il n'a pas manqué de vigueur, quand il a refusé la constitution du sénat, et qu'il nous a donné la sienne. Dans sa position c'était un grand coup à faire, et il l'a fait. Il regne par son droit et par le vœu du peuple. Le mot *par la grâce de Dieu*, qui vous effarouche, est une antique formule. Il faut en effet que Dieu soit à la tête de toutes les institutions politiques. Voyez les Romains qui furent si religieux.

Méhée.—Epargnez-moi vos capucinades; il ne vous manquait plus que de jouer ce rôle, et vous le jouerez. Vous attaquez mon style, et le vôtre n'est-il pas souvent très-commun, souvent sans analogie et toujours disparate? Ne pillez-vous pas sans cesse? et dans tout ce que vous avez écrit y a-t-il une idée mere ou une expression neuve? Croyez moi, vous n'avez ni le génie des idées, ni celui des mots, et vous avez dans l'esprit toute la charlatanerie de votre cœur. Parce que je vous ai appelé mon maître, vous voulez me traiter comme un écolier. Hé bien! je vous dirai, à mon tour, que si le Roi m'eût consulté avant de donner sa charte, et je n'aurais pas été *un instrument perfide*, je lui aurais conseillé d'en consa-

crer la *suspension* pour les moments de *crise*, et de s'investir de la plénitude des pouvoirs. Car enfin, si une vaste insurrection venait à éclater, et que la seconde chambre la favorisât, soit par peur ou par principes, que deviendrait le Roi ? Quand il y avait *crise* chez les Romains, soit au-dedans, soit au-dehors, ils nommaient un dictateur, et la république était sauvée. La dictature est le plus grand éloge qu'on puisse faire du gouvernement monarchique. En politique, la nécessité est la suprême loi ; et après une telle révolution, n'était-il pas nécessaire que le ministere de la police fût le principal ministere ? Et cependant il est le plus faible de tous, et ce qui le prouve, c'est que Méhée, Montgaillard et Carnot parlent et écrivent de maniere à nuire à ce même gouvernement qui les *sauve*. Il n'y a pas même dans la constitution une loi de *contrainte* ; ce qui est inconcevable. Je suis franc : y eut-il un homme plus populaire que Mirabeau ? Hé bien ! la cour le gagna, et il voulut la retirer de l'abîme : je ferai ce qu'il fit, et peut-être ce qu'il voulait faire..

Montgaillard. — Misérable ! Avez-vous ses talents ? Quelle preuve en avez-vous donnée ?.. Quant à moi, ma réputation est faite, et pour la consolider je prépare un ouvrage.. mais cette *censure* m'inquiete.

Méhée—Et moi aussi, car la liberté de la presse est un gagne-pain. Mais, en y réfléchissant bien, et en l'envisageant d'un certain côté, ne nous est-il pas très-utile que la censure existe ? Car, puisque nous avons eu le malheur de nous livrer au public par des écrits très-inconsidérés, de quel déluge de petites satires, sans compter les journaux, ne serions-nous pas accablés ? Vous savez que Voltaire étouffa Pompignan par ses plaisanteries qui se succédaient sans relâche. Le ridicule est une arme terrib le,

cent mille piqûres d'épingles tuent plus douloureusement qu'un coup de poignard.

Montgaillard.—Cette peur ne nous convient pas. *N'a pas d'ennemis qui veut.* Il est beau de mourir accablé sous le nombre. Ces satires, car on ne peut pas nous faire des libelles, nous obligeront à répondre, et nos pamphlets se vendront. *Denari, denari, ed ancor denari.* Voilà notre devise, ou pour mieux dire notre maxime.

Méhée.—Vous avez raison, l'argent console de tout. Mon cher confrere, faisons le contraire de Vadius et de Trissotin qui commencent par se caresser et finissent par se dire des injures. Nous avons commencé par celles-ci, finissons par des caresses. Vous avez plus de mérite que je ne voulais vous en accorder, et sur bien des points vous êtes plus fort que moi. Mais je ne manque ni de ruses, ni d'impudence ; j'ai toute votre immoralité : j'aime la célébrité à quelque prix que ce soit, et j'ai toujours admiré Beaumarchais et Mirabeau d'avoir assez franchement méprisé l'opinion publique pour se mettre au-dessus du mépris, ce qui est le comble de la perfection.

Montgaillard.—Vous voilà donc tel que vous êtes, et je vous reconnais. Je vous dirai à mon tour que vous ne manquez ni d'esprit, ni de suite dans les idées ; que votre cœur est à l'unisson du mien, et que tous les deux réunis nous ferons un monstre parfait : vous savez que monstre signifie prodige. Hé bien ! continuons d'attaquer les ministres, faisons-les regarder comme les violateurs de la charte ; inculpons les deux chambres, harcelons tout ce qui entoure le Roi. Ses vertus sont embarrassantes.. Mais si le moment vient de l'attaquer lui-même. ... Vous, m'entendez... Tous les partis nous appartiennent, et nous appartenons à tous les partis... *Homo multiplex* ; c'est la devise du génie.

Méhée.—Nous étions faits pour être amis, puisque nous sommes complices. Il ne s'agit dans ce monde que de s'entendre. Adieu, nous nous reverrons ; je vous estime comme je vous aime.

Montgaillard.—Et moi, je vous aime comme je vous estime. Adieu.

Fin du Poëme de la Révolution Française, par M. de Frenilly.

Ce titre paraîtra original et même un peu bizarre, jusqu'à ce qu'on ait lu l'avertissement de l'auteur. " Voici dit-il, la fin d'un poëme en " dix chants sur les principaux événements de " la révolution française ; il m'a paru égale- " ment raisonnable d'écrire les deux derniers " chants, et de ne pas écrire les huit autres. Si " j'avais pris mon poëme à sa source, il m'aurait " fallu donner aux siecles de douleur les pré- " mices d'une verve ranimée par les jours d'espé- " rance, et je serais arrivé découragé, au bien " présent, pour le peindre sans énergie quand on " le goûtera sans ivresse. Il faut le siecle à " l'histoire, et la minute au poëte. Dans les " premiers jours d'Avril, dans ces jours que nous " croirons, parce que nous les avons vus, les " conversations, les nouvelles, les journaux, tout " était poëme : l'imagination se mêlait de tout : " elle charmait le présent, créait l'avenir et ef- " façait le passé : il fallait voir et peindre, écou- " ter et transcrire.

" Telles sont les raisons qui m'ont porté à " commencer mon poëme par la fin. Voici " maintenant celles qui m'ont déterminé à en " abandonner le commencement.

" Je me suis aperçu qu'en voulant peindre
" la révolution, la couleur de mon ouvrage serait
" partout la même. Ces sujets, quoique variés
" dans leur succession, ne le sont point dans leur
" forme générale ; ce sont toujours des crimes,
" des victoires, des conspirations, des conquêtes,
" une ambition uniforme dans les vainqueurs,
" une servitude monotone dans les vaincus. C'est
" à ces calculs que mon lecteur devra d'avoir
" évité un poëme épique ; et je désire que le
" sacrifice que je lui fais de huit chants, lui
" inspire un peu d'indulgence pour les deux
" autres."

Il faut en convenir, on ne peut guere donner d'un plan singulier, d'une idée originale, une explication plus ingénieuse : cet avant-propos est écrit d'une maniere neuve, brillante ; il promet beaucoup : le poëme tient parole ; je n'en ferais pas assez l'éloge en affirmant que c'est ce qui a paru de mieux sur l'heureuse époque de la restauration ; en effet, nos poëtes se livrant tout entiers au bonheur de sentir, ont un peu négligé le talent de peindre. M. de Frenilly, mieux inspiré, a su concilier son plaisir et le nôtre : ce sont les circonstances qui ont fait naître son ouvrage, mais c'est son mérite qui le fera vivre.

Le chant neuvieme est consacré à retracer les maux qui ont accablé la France depuis le mois de Janvier jusqu'au mois d'Avril : le dénuement des soldats, la misere des conscrits, la douleur des meres, l'incendie des villages, les mensonges des bulletins, etc. etc., tout cela est peint avec une effrayante vérité ; mais la ressemblance ajoute à l'horreur, et je ne veux point, par des citations, attrister l'esprit des lecteurs. J'aime mieux l'arrêter sur des tableaux riants, sur des images gracieuses, sur le retour des Bourbons.

L'auteur, après avoir dit que MONSIEUR,

Mgr. le duc d'Angoulême et Mgr. le duc de Berry étaient déjà en France, ajoute ;

Un seul se dérobait encore à tous les yeux,
Car les objets sacrés sont tous mystérieux.
« Où donc est-il ce Roi que le ciel nous renvoie ?
« Qu'il nous coûta de pleurs ! qu'il nous promet de joie !
« Aime-t-il, disait-on, son peuple infortuné ?
« Il se souvient de tout : a-t-il tout pardonné ?
« Que dit-il ? que fait-il ? quelle terre chérie
« A pu lui tenir lieu de sa vieille patrie ?
« A-t-il encor cet air si noble en sa bonté,
« Ces traits où la grandeur admettait la gaîté,
« Et ce front de monarque et ce regard de pere ?
« A-t-il encor ce don d'attirer et de plaire,
« Ce goût solide et fin, cet esprit droit et sûr
« Qui devançait en lui les dons de l'âge mur ?
« On dit qu'il est heureux, voudra-t-il d'un empire ?"

M. de Frenilly, si heureux dans les tableaux de grâce et de sentiment, ne l'est pas moins dans le genre descriptif ; l'idée qu'il nous donne de l'amalgame bizarre des troupes russes, asiatiques, etc. etc., dans la croisade de 1814, est aussi exacte que pittoresque.

On voyait circuler dans nos murs populeux
Vingt peuples voyageurs, inconnus même entre eux ;
Leur forme, leurs habits, leur climat, tout differe.
L'un, né voisin du pôle, en un autre hémisphere,
Chasseur fourré d'hermine en son gîte enfumé,
Voituré par ses chiens dans son traîneau fermé,
Se fait un long printemps de l'hiver qui l'assiége,
Et regrette au midi ses champs couverts de neige ;
L'autre, enfant du Caucase, au pied de ses côteaux,
Paît sous un ciel doré ses nonchalants troupeaux,
Et chéri du soleil, nourri dans l'abondance,
Aime les jeux, l'amour, les festins et la danse :
Ceux-ci, peuple Centaure, habitant des déserts,
Vivent sur leurs coursiers parmi les steppes verts ;
Couvrant d'un feutre épais leur toit qui se replie,
Et roulent sur des chars leur mobile patrie.

Nous offrirons à nos lecteurs, pour derniere citation, la peinture aussi touchante qu'animée de l'arrivée du Roi à Calais : c'est pour tous les Français un vrai tableau de famille. L'auteur, après avoir parlé de la flotte qui accompagnait S. M., dit :

Elle approche du port ; un vaisseau la devance.
La rive avec respect se tait en sa présence.
Seulement l'œil observe ; et de loin, sur le pont,
On distingue, au milieu du silence profond,
Un homme, le front nu, la paix sur le visage,
L'œil aux cieux, les deux bras tendus vers le rivage ;
Deux guerriers dont le front triste, mais sans orgueil,
Semble empreint à la fois et de gloire et de deuil ;
Une femme auprès d'eux, modeste autant que belle,
De splendeur et de grâce attendrissant modele,
Et dont les traits gravés d'un touchant souvenir,
Peignaient des maux passés et des biens à venir...
Vous les reconnaissez, ô Français ! ô mes freres !
Non, ce ne sont point là des races étrangeres ;
C'est nous, c'est notre sang qui coule dans leur sein,
Ce sont nos vrais pasteurs, Bourbons, Français enfin :
Le ciel nous a rendu des rois compatriotes ;
Nos fils ne verront plus d'étrangers, de despotes,
Et diront, en fixant ces visages chéris :
" Je suis de leur famille, ils sont de mon pays."
. . . .
Ils arrivent au temple, où LOUIS, de son trône,
Descend aux pieds du Dieu qui lui rend la couronne.
Là, trois Bourbons unis dans un concert pieux,
Prierent pour le peuple, et le peuple pour eux.
Et toi, fille des Rois, fleur innocente et chere,
Seul portrait que la France a gardé de ton pere !
Tu l'invoquais pour elle, et ton vœu maternel
Monta comme un parfum aux pieds de l'Eternel.
Le Ciel fut attentif, la terre fit silence.
Dieu dans les airs muets suspendit sa balance,
Y mit vingt ans d'erreurs, et leur poids amassé,
Par vingt ans de vertus fut enfin compensé.

Cette derniere image a tous les caracteres du sublime antique, et l'expression atteint à la hau-

teur de l'idée. Ceux qui liront l'ouvrage de M. de Frenilly (et je crois m'adresser à beaucoup de monde) se convaincront que j'aurais pu citer encore une foule de morceaux écrits avec un talent distingué. J'ai transcris par goût les passages qui nous entretiennent de ce que nous aimons; c'est une préférence du cœur plutôt qu'un choix de l'esprit: le public lui décernera d'autres éloges pour la hardiesse des pensées, la vigueur du style. Au reste, l'auteur doit être satisfait, rien ne manque à son bonheur ni à sa gloire; il a eu l'honneur d'être présenté à S. M., qui lui a dit avec une extrême affabilité qu'elle était contente de son ouvrage. Jamais le sourire d'un meilleur prince n'a accompagné le suffrage d'un meilleur juge.

Sur le Rapport fait le 17 Octobre,*

A la Chambre des Députés par M. Bedock, *concernant les Biens non vendus d'Emigrés.*

Le 13 du mois dernier, un des ministres de S. M., M. Ferrand, se rendit au sein de la Chambre des Députés pour soumettre constitutionnellement à son examen et à sa délibération un projet de loi tendant à faire restituer aux anciens propriétaires ceux de leurs biens confisqués qui n'ont jamais été vendus. Parlant toujours au nom du Roi, le ministre exposa les motifs de la loi proposée dans un discours si sage et si mesuré, qu'il insinuait bien plus qu'il ne développait les principes d'éternelle justice en cette matiere. Cependant, un mois après, ce discours est devenu, dans la même Chambre, l'objet, non d'une critique ordinaire, mais de la satire la plus violente et la plus amere. Au nom d'une commission centrale, M. Bedock a fait un rapport dans lequel il accuse le ministre d'avoir *ébranlé la confiance publique*, d'avoir *oublié qu'il parlait au nom du Roi et aux Députés de la nation, d'avoir fait croire à d'arriere-pensées contraires aux promesses solennelles et réitérées de*

---

* Voyez ci-après.

S. M., enfin d'avoir *substitué l'aigreur de ses ressentiments particuliers aux sentiments du monarque* : accusations très-graves, sans doute, et qui, si elles étaient fondées, honoreraient le zele et la fermeté du rapporteur! Il ajoute qu'il ne fait qu'exprimer *le vœu unanime des bureaux de la Chambre, et céder au cri de sa propre conscience.* Si tout cela est vrai, louons encore une fois M. Bédoch de la vertueuse indignation avec laquelle il a vengé la cause du Roi et de la patrie. Mais s'il a pris son vœu particulier pour celui de ses collegues, s'il a prêté au ministre des intentions que celui-ci n'a pas même laissé soupçonner, s'il lui a fait dire tout le contraire de ce qu'il a dit en termes clairs, positives, cathégoriques; si la violence de son zele vient uniquement de la violence de certaines opinions qui lui sont personnelles, et que le ministre ne partage pas assurément et ne doit point partager avec lui, il faut, je ne dis pas accuser le rapporteur à son tour, mais le plaindre de s'être si étrangement mépris, et de se trouver si loin encore du progrès des saines idées qui regnent aujourd'hui parmi nous.

Je ne viens donc pas défendre un ministre qui n'a pas besoin de ma voix ni de mes efforts : il est assez défendu par le respect public qui partout acccompagne son nom, et que lui ont mérité ses rares talents, la noblesse et la douceur de son caractere, la droiture et la modération de ses sentiments et une vie entiere consacrée par des vertus et des services : je viens seulement défendre la vérité et la justices blessées.

D'abord, est-il vrai, comme l'avance M. Bédoch, que son rapport soit l'expression du vœu unanime des bureaux de la Chambre? Ce n'est pas à moi, sans doute, à le démentir sur ce point : c'est la Chambre qui va répondre elle-même. Je lis dans tous les journaux qu'après la lecture du rapport, on a demandé qu'il en fût distribué six exemplaires à chaque membre, honneur que l'on accorde toujours aux discours qui paraissent réunir un grand nombre de suffrages. Hé bien! la Chambre a rejeté cette proposition à une *immense majorité.* Or, si le rapporteur avait été l'interprète du vœu unanime des bureaux, il est impossible que ces mêmes bureaux, réunis en séance publique, n'eussent pas reconnu dans son rapport le même vœu qu'ils auraient émis dans leurs conférences particulieres. M. Bédoch s'est donc trompé sur un fait des plus importants, qui cependant ne pouvait guere être douteux pour lui.

C'est le cri de sa conscience qui lui a inspiré son rapport! Fort bien, je n'ai rien à opposer à cela : ma vue ne sait pas pénétrer si avant dans les choses, mais il m'est aisé de prouver qu'en ce cas sa conscience est très-erronée, et c'est tout ce qu'il importe de faire voir.

Qu'a dit, en effet, le ministre de contraire aux intentions et aux promesses du Roi à l'égard des biens nationaux? Lui est-il échappé une phrase ambiguë, une ligne, un seul mot qui laisse entrevoir ces arriere-pensées dont on vient nous parler ; qui fasse soupçonner que son secret désir est qu'on revienne un jour sur les ventes consommées? N'y a-t-il pas, au contraire, rappelé dans son discours, et confirmé au nom de S. M., les déclarations et les ordonnances précédemment émanées du trône? Ne s'est-il pas exprimé en ces propres termes? " La loi commence par maintenir tout ce qui a été fait d'après les lois sur l'émigration jusqu'à la charte constitutionnelle. S. M. l'avait déjà annoncé par son ordonnance (*du 21 Août*), en mettant dans l'art. 1er ces mots : *Sans préjudice du droit des tiers.* Elle donne aujourd'hui à ces mots leur entiere explication, parce qu'elle ne veut laisser ni aucun doute à la paisible possession, ni aucun prétexte à la malveillance".

Entendez-vous maintenant le sens de ces paroles, M. Bédoch? Sont-elles énigmatiques? Offrent-elles une ombre d'obscurité pour des hommes parlant français? Auriez-vous pu vous-même en choisir de plus nettes et de plus précises? Lorsque le ministre vous dit qu'il faut qu'il ne reste aucun doute sur la paisible possession ni aucun prétexte à la malveillance, quel doute son discours vous fait-il concevoir? Quel prétexte avez-vous de l'accuser? Comment vous permettez-vous d'avancer qu'il a oublié qu'il parlait au nom du Roi ; qu'il a substitué l'aigreur de ses sentiments particuliers aux sentiments du monarque? Quelles sont ces opinions particulieres que vous lui supposez? Je ne connais qu'une seule maniere de juger des pensées d'un homme, c'est par ses expressions ; si vous en aviez une autre, elle n'est pas à ma portée, et je ne puis raisonner avec vous.

Le rapporteur prend pour texte de ses inculpations deux phrases du ministre. Les voici telles qu'elles sont dans son discours imprimé par ordre de la Chambre : " Sans doute il (le Roi) doit jouir du bonheur de ceux à qui il va rendre leurs propriétés ; mais croyez aussi qu'il a besoin de cette jouissance pour adoucir les regrets qu'il éprouve

de ne pouvoir donner à cet acte de justice toute l'extension qui est au fond de son cœur: grâces à la sagesse de son administration, grâces aux principes que vous maintiendrez dans les recettes et les dépenses publiques, il est permis de croire qu'un jour viendra où l'état heureux des finances diminuera successivement les pénibles exceptions commandées par les circonstances actuelles".

C'est à ces mots que le rapporteur s'écrie que le Roi n'a et ne peut avoir au fond du cœur que la ferme volonté de tenir ses promesses, c'est-à-dire, de maintenir, comme irrévocables, les ventes consommées, et d'empêcher que les acquéreurs ne soient jamais troublés dans leurs possessions. Le ministre le dit comme lui, et nous le disons comme le ministre. Encore une fois, que veut M. Bédoch ? où trouve-t-il le plus léger indice de ces arriere-pensées qu'il attribue au ministre, et qui seraient contraires à celle du monarque ? Le ministre parle, il est vrai, de pénibles exceptions encore commandées par les circonstances actuelles, et il espere qu'un jour l'état heureux des finances les diminuera successivement. Ici je m'en rapporte à la bonne foi de quiconque voudra lire le discours imprimé, qui n'est pas long : on y verra évidemment que les exceptions dont il s'agit, ne s'appliquent ni directement ni indirectement aux biens vendus, mais seulement et exclusivement à *ceux des biens non vendus* (je copie les paroles du ministre), *qui, étant affectés à un service public, à la Légion-d'Honneur, aux hospices, maisons de charité, et autres établissements de bienfaisance*, ne peuvent encore être restitués à leurs propriétaires légitimes. N'était-ce pas bien le lieu d'exprimer au nom du Roi, comme l'a fait M. Ferrand, la douleur paternelle qu'éprouve S. M. d'être obligée à faire des exceptions préjudiciables à plusieurs de ses fideles et malheureux sujets, et de ne pouvoir donner à son acte de justice *toute l'extension qui est au fond de son cœur*, et dont il serait susceptible d'après les lois, si les finances de l'Etat le permettaient ? Quoi ! la loi proposée excepte pour quelques années de la réintégration précisément les plus infortunés des anciens propriétaires, et l'on ne veut pas que le Roi leur en témoigne ses regrets par son ministre, ni qu'il les console par l'espérance ! Ils voient leurs compagnons d'exil riches maintenant par la restitution de bois considérables qui ont toujours été libres, et pour eux, qui n'ont à réclamer que de modiques propriétés également non vendues, ils en seront encore privés pendant un temps

indéfini, parce qu'elles se trouvent par hasard et malheureusement affectées à des établissements publics ! Leur sort n'est-il pas déplorable ; et n'ont-ils pas besoin d'être soutenus par leur confiance dans la bonté et la sollicitude de S. M. ?

Le ministre s'est donc scrupuleusement renfermé dans les intentions du Roi, et son discours n'a de rapport qu'à la restitution des biens non vendus. Pourquoi M. Bédoch en a-t-il isolé deux phrases qui, dans le texte, ont un sens bien déterminé et bien légitime, et qui, hors de là, sont susceptibles de toutes les interprétations qu'on voudra leur donner ? Ne sait-on pas que si l'on interprétait les écrits de cette maniere, il n'en existerait point d'innocents, pas même l'Evangile ?

Je m'abstiens de qualifier ce procédé du rapporteur, et je passe à ce qui me paraît avoir le plus allumé sa bile.

M. Ferrand a dit : « La loi reconnaît un droit de propriété qui existait toujours ; elle en légalise la réintégration. » C'est ce droit des propriétaires dépouillés que l'on proclame aujourd'hui ; c'est ce mot de *restitution* qui révolte M. Bédoch. Aussi veut-il qu'on substitue *remise* partout où il y a *restitution* dans le projet de loi. « Le mot *restitution*, dit-il, pouvant être pris en mauvaise part, et présenter l'idée d'une spoliation, il est nécessaire de le supprimer. L'Etat, ajoute-t-il, est possesseur, en vertu d'une loi, des biens non vendus des émigrés ; un titre de cette nature ne caractérise certainement pas une usurpation, encore moins un vol : il *légitime* au contraire la possession. » A merveille ! M. le rapporteur, à merveille ! vous raisonnez tout comme on raisonnait dans les années si fortunées de 1793 et de 1794. Les lois de spoliation, rendues par cette Convention de glorieuse mémoire, ont légitimé, selon vous, tous les envahissements de propriétés ! Par conséquent, ses lois de proscription et de mort ont légitimé tous les meurtres révolutionnaires. Celles-ci portaient le titre de loi comme celles-là ; les unes et les autres étaient faites, proclamées, exécutées par les mêmes individus. Et vous nous recommandez l'oubli du passé ! Mais pourquoi le rappeler vous-même ? pourquoi en reproduire vous-même la doctrine ? Heureusement cette doctrine est déjà depuis long-temps flétrie dans l'opinion des hommes, repoussée par le cri de toutes les consciences : nous ne la craignons plus. On sent que j'aurais des choses bien plus fortes à dire ici ; mais je me contiens.

Le Roi a statué, à l'égard des biens nationaux, tout ce

qu'il pouvait statuer. Il a déclaré irrévocables les ventes qui en ont été faites : elles le sont ; leur maintien est nécessaire à la paix intérieure. Ce n'est pas comme juge d'un point de morale particulier : c'est en sa qualité de chef de la grande famille que S. M. a prononcé que les ventes consommées seraient hors de toute atteinte, subordonnant ainsi les intérêts privés au grand intérêt de la tranquillité publique qui, de tous les biens, est le plus précieux pour tous. Nous respectons sa parole sacrée. Si quelqu'un se permettait d'inquiéter les acquéreurs dans leur possession, nous le considérerions comme un perturbateur, et tous les amis de l'ordre s'éleveraient contre lui. Mais ne demandez rien de plus. Nulle puissance humaine ne saurait légitimer ce qui est de soi illégitime. Il existe au fond des cœurs une loi que les hommes n'ont pas faite, qu'ils ne peuvent ni abolir ni changer, et qui réclame éternellement contre l'injustice. Son autorité est supérieure à toutes les autorités ; elle casse tous les arrêts qui ne sont pas conformes à ses décisions. Si tous les acquéreurs, obéissant volontairement à cette loi universelle, qui leur parle à eux comme à nous, se déterminaient, comme on en voit tous les jours des exemples, à transiger avec les anciens propriétaires, rien de mieux pour la société : toute chose se replacerait dans l'ordre, et la conscience ce reconcilierait avec la possession. S'ils refusent d'accomplir ce que leur prescrit la morale, nul n'a le droit de les y contraindre ; leur possession est inattaquable devant la justice humaine : Dieu seul est leur juge. Voilà les vrais principes. Jamais de telles maximes ne troubleront la tranquillité publique.

Je dis franchement, comme on voit, ce que je pense du rapport de M. Bédoch : c'est avec la même liberté que je releverai, dans le discours du ministre, un paragraphe qui me paraît donner lieu à une juste critique, parce qu'il manque de clarté et d'exactitude. Voici le passage : « Il est aujourd'hui bien reconnu qu'en s'éloignant de leur patrie, tant de bons et fideles Français n'avaient jamais eu l'intention de s'en séparer ; que passagerement jetés sur des rives étrangeres, ils pleuraient sur les calamités de la patrie qu'ils se flattaient toujours de revoir : il est bien reconnu que les régnicoles, comme les émigrés, appelaient de tous leurs vœux un heureux changement, lors même qu'ils n'osaient pas encore l'espérer. A force de malheurs et d'agitation, tous se retrouvaient donc au même point : tous y étaient arrivés, les uns suivant une ligne droite, sans jamais en dévier, les autres après avoir parcouru plus ou moins

les phases révolutionnaires au milieu desquelles ils se sont trouvés."

On pourrait croire, d'après ce paragraphe, qu'il n'y a que les émigrés qui aient suivi constamment une ligne droite, puisqu'ils sont seuls nommés dans cette catégorie. Que de régnicoles cependant se sont montrés tout aussi fideles à la cause royale que les émigrés, et ont quelquefois couru, pour le soutien de cette cause, plus de dangers qu'eux! Je suis bien sûr que M. Ferrand n'a pas voulu excepter de ses éloges les royalistes régnicoles: ses sentiments sont trop connus pour qu'il y ait le moindre doute à cet égard; mais, tout entier à son sujet, qui était d'intéresser au sort des royalistes émigrés, il a omis, sans y penser, de nommer ceux de l'intérieur parmi les Français qui n'ont jamais dévié des anciens principes; et cette omission, je la remarque pour être impartial.

Du reste, qui est-ce qui peut approuver les déclamations que M. Bédoch s'est permises à l'occasion du paragraphe que je viens de citer? Il accuse le ministre de se livrer à l'imprudente recherche des erreurs et des torts des différents partis pendant la révolution. Où est le fondement de ce reproche? Ce n'est assurément pas dans son discours: il est bien éloigné d'y faire le procès à personne; il se réjouit au contraire de voir réunis et confondus dans les mêmes sentiments tous les Français et ceux qui ont suivi une ligne droite sans jamais en dévier, et ceux qui ont parcouru plus ou moins les phases révolutionnaires, c'est-à-dire qui ont plus ou moins pris de part à la révolution. Y a-t-il en cela rien qui puisse aigrir ou ressusciter des partis?

Le rapporteur ajoute que, plus prudent que le ministre, il n'entrera pas dans une discussion aussi inutile qu'elle pourrait être funeste; qu'il ne cherchera pas à montrer les liaisons qui existent entre les événements les plus opposés en apparence, à découvrir, par exemple, *que les plus grands attentats n'ont été peut-être que les suites nécessaires des premieres et imprudentes résistances.* Cela signifie, en d'autres termes, que ce sont les royalistes qui sont cause de la mort du Roi. Ah! pour le coup, vous êtes un plagiaire, M. Bédoch; je vous prends sur le fait. Et où allez-vous puiser de si belles idées pour les présenter à une assemblée législative? Dans un écrit anarchique dont la justice poursuit en ce moment l'auteur, les imprimeurs et vendeurs. Ici je m'arrête. De telles assertions ne méritent pas d'être réfutées par le raisonnement: elles le sont assez par l'opinion publique. *(Journal des Débats)*

AUTRE ARTICLE SUR LE RAPPORT DE M. BÉDOCH.

A. MM. les Rédacteurs de la Quotidienne.

J'ai lu avec le plus vif intérêt, Messieurs, votre article sur les *Réactions politiques*, inséré dans votre journal du 20 de ce mois, et je ne connais rien de plus juste que ce que vous dites de ces hommes qui, *par une étrange confusion d'idées, se croient obligés d'user, dans les jugements qu'ils portent sur les choses, des ménagements qui sont dus tout au plus aux personnes.*

Ces *ménagements* produisent le fâcheux effet de donner une fausse direction à l'opinion publique, et ce n'est pas sans éprouver une vive douleur que j'ai remarqué ceux dont s'est servi M. Bédoch dans son rapport à la Chambre de Messieurs les députés des départements, sur le projet de loi relatif aux biens des émigrés. *Que pourrait-il servir*, a-t-il dit, *de reconnaître les liaisons qui existent entre les événements les plus opposés en apparence, et de découvrir, par exemple, que les plus grands attentats n'ont été peut-être que les suites nécessaires des premieres et imprudentes résistances ?*

Je sais bien que Monsieur Bédoch n'appartient pas à la classe de ces hommes à qui leur conscience fait éprouver le besoin des *ménagements* dont il a usé dans son rapport ; j'aime à croire qu'il n'a pas eu l'idée d'excuser cette longue série de crimes que l'histoire indignée voudrait rejeter des annales françaises ; j'aime à penser surtout, quoique son langage paraisse un peu se rapprocher de celui des libellistes dont vous avez réfuté avec tant d'énergie la doctrine, qu'il n'a pas voulu attribuer aux fideles amis du trône l'assassinat du meilleur des rois. Mais

il n'en est pas moins vrai que les misérables qui ont commis cet affreux *parricide* peuvent s'emparer de ses expressions pour le justifier.

Aucune *résistance* n'a pu légitimer un si grand attentat ; et nous ne devons pas oublier, d'ailleurs, que l'infortuné Louis XVI nous ayant accordé lui-même, dans la séance royale du 23 Juin 1789, tout ce que pouvait désirer la saine partie de la nation, et tout ce qui se trouve aujourd'hui consacré dans la charte publiée par l'auguste héritier de son sceptre et de ses vertus, la *résistance* qu'éprouverent alors les factieux qui voulaient renverser l'autel et le trône, fut un devoir de la part des hommes qui la manifesterent. Elle put être *imprudente*, puisqu'elle compromit leur fortune et leur vie ; mais elle fut honorable et juste.

Il faut sans doute repousser avec horreur toute idée de *réaction ;* il faut imiter la clémence et la générosité du monarque sous les lois duquel nous avons le bonheur de vivre ; mais il faut éviter aussi tout ce qui pourrait tendre à affaiblir l'indignation que doit exciter le plus grand de tous les forfaits. Plus cette vertueuse indignation se propagera, moins nous aurons à redouter de voir une minorité turbulente et criminelle renouveler ces scenes d'horreur dont la France a été le théâtre.

Telles sont, Messieurs, les réflexions que j'ai cru devoir opposer aux *ménagements* dont M. Bédoch s'est servi en parlant des *plus grands attentats*, ménagements qui m'ont d'autant plus frappé, que, dans le même discours, il n'en a employé aucun en attaquant un ministre dont les talents, les nombreux services et le caractere bien connu commandent l'estime et la vénération.

S'il faut en croire M. Bédoch, ce ministre (M. Ferrand), en exposant les motifs de la loi, a

ébranlé la confiance publique, a oublié qu'il parlait au nom du roi et aux députés de la nation, a fait croire à d'arriere-pensées contraires aux promesses solennelles et réitérées de S. M., et a substitué l'aigreur de ses ressentiments particuliers aux sentiments du monarque.

Voyons sur quoi reposent ces graves imputations. M. Bédoch les a fondées sur le passage suivant du discours du ministre: "Sans doute, le roi doit jouir du bonheur de ceux à qui il va rendre leurs propriétés; mais croyez aussi qu'il a besoin de cette jouissance pour adoucir les regrets qu'il éprouve de ne pouvoir donner à cet acte de justice toute l'extension qui est au fond de son cœur: grâces à la sagesse de cette administration, grâces aux principes que vous maintiendrez dans les recettes et les dépenses publiques, il est permis de croire qu'un jour viendra où l'état heureux des finances diminuera successivement les pénibles exceptions commandées par les circonstances actuelles."

Disons-le franchement, il faut avoir d'injustes préventions pour trouver dans un tel langage des *arriere-pensées contraires aux promesses solennelles et réitérées du roi.* Le ministre, en parlant des *pénibles exceptions commandées par les circonstances actuelles*, ne voulait parler que des biens non vendus qui, étant affectés à un service public, ne peuvent encore être restitués à leurs propriétaires légitimes; et certes il ne *substituait pas l'aigreur de ses ressentiments particuliers aux sentiments du monarque*; il ne manifestait pas des *arriere-pensées contraires aux promesses de ce Prince*, lorsqu'il disait qu'*il était permis de croire qu'un jour viendrait où l'état heureux des finances diminuerait successivement les pénibles exceptions commandées par les circonstances actuelles.*

Le rapport de M. Bédoch m'a rappelé ces temps déplorables où les membres influents de l'assemblée législative, les *Vergniaud*, les *Guadet*, les *Isnard* dénonçaient tous les ministres, dénaturaient leurs discours, leurs actions les plus sages, et préparaient, sans le vouloir peut-être, le renversement de la monarchie.

Je suis loin de croire que M. Bédoch soit animé par les mêmes sentiments, et veuille arriver au même but : d'autres paraissent y tendre, mais la nation, éclairée par une longue et cruelle expérience, sera sourde à la voix des agitateurs, et se reposera du soin d'assurer sa félicité sur les intentions paternelles du *Prince* éclairé qui la gouverne.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma haute considération,

M. Méjan, avocat.

Chambre des Députés.

Séance du 22 Octobre.

Après l'adoption du procès-verbal et la communication de la correspondance, un membre inscrit pour la parole, est invité à monter à la tribune.

M. Souques.—Messieurs, une assertion coupable, contenue dans une feuille publique à la date d'hier, et qui tendrait à donner une interprétation à l'acte de la chambre par lequel elle a rejetté, à sa séance du 17 de ce mois, la proposition qui lui avait été faite de distribuer à six exemplaires à chacun de ses membres le rapport de la commission sur le projet de loi relatif aux biens non vendus des émigrés ; cette assertion, dis-je, qui pourrait induire le public et l'opinion en erreur, met votre commission dans la nécessité d'entrer à cette tribune dans une explication sur ce qui s'est passé dans les bureaux de la chambre à l'occasion de ce projet de loi. C'est, je le répete, en son nom, que je viens le faire.

Jamais vœu ne fut plus unanime que celui des bureaux sur la loi relative aux biens non vendus des émigrés et sur le discours qui l'a précédé. Tous les bureaux se sont unis à

la pensée généreuse du roi, à ses sentiments pour les Français qu'elle concerne; quelques-uns ont été plus loin que le projet même, et se sont prononcés contre les exceptions que la prudence du gouvernement a cru devoir mettre au principe général.

La même uniformité d'opinion a existé dans les bureaux à l'égard du discours de M. le ministre d'état Ferrand, tous ont demandé sa censure, plusieurs sont allés au-delà.

La commission, fidele à l'esprit de ses commettants, a montré, dans la discussion du projet de loi, la même uniformité de principes et de sentiments qui avait existé dans ses bureaux. Elle a été unanime sur toutes les dispositions principales de la loi; elle l'a été sur la censure du discours de M. le ministre.

Voilà, Messieurs, les faits tels qu'ils se sont passés, tels qu'il importe à la France de les connaître.

Ils répondront à l'assertion du journaliste.

Mais, Messieurs, ce qui devrait fixer encore davantage l'opinion et arrêter peut-être toute espece d'écart, de part et d'autre, dans cette matiere délicate, ce que la commission m'a chargé de proposer à la chambre, ce serait de revenir sur ce qu'elle a décidé relativement à la distribution du discours du rapporteur, par des motifs tout autres que ceux qu'on lui a prêtés, c'est d'ordonner à *six exemplaires* la distribution du rapport de la commission.

La commission ne relevera pas, Messieurs, ce que cette feuille contient d'injurieux contre son rapporteur, le caractere et la conduite de M. Bédoch l'élevent bien au-dessus de ces misérables atteintes! Constant ami de son roi et de sa patrie, il sut braver pour eux les cachots et la mort. La calomnie ne peut flétrir le nom d'un de nos plus estimables collegues; mais le gouvernement ne souffrira pas, sans doute, que la chambre ait jamais à se repentir d'avoir consenti à ce qu'on restreignît momentanément la liberté de la presse.

La proposition de M. Souques est vivement appuyée.

M. le Président consulte la chambre, qui décide à la presqu'unanimité que le rapport de M. Bédoch sera distribué à six exemplaires.

On demande l'impression du rapport de M. Souques et sa distribution au même nombre d'exemplaires.

Ces deux propositions mises aux voix, sont aussi adoptées.

La parole est à un autre membre inscrit pour une proposition.

M. Dupont.—Je demande que le roi soit supplié de présenter le projet de loi suivant :

" Le serment que prêtent les membres de la chambre des pairs et de la chambre des députés, les ministres, les membres du conseil-d'état, des colléges électoraux et des assemblées de canton, les fonctionnaires publics dans l'ordre administratif et judiciaire, les officiers et soldats de terre et de mer, et toutes personnes remplissant habituellement ou momentanément des fonctions, places ou emplois publics, est conçu en ces termes :

" *Je jure obéissance et fidélité au roi, à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume.*"

Je prie la chambre de m'accorder la parole dans la séance de Mercredi, pour lui développer les motifs de ma proposition.

La chambre acquiesce à la demande de M. Dupont.

SUR LES PARTIS.

Extrait du Journal des Mécontents.

Je ne sais pas si ceux qui gouvernent se flattent de plaire à tout le monde ; mais ce que je sais bien, c'est que je n'aurais aucune confiance dans celui qui aurait cette prétention ou cette faiblesse.

Le mécontentement s'accroît souvent de la sagesse et de la fermeté d'une bonne administration ; les intrigants s'en alarment, et les fripons s'en désesperent. Tous les traitants, tous les dilapidateurs, tous les artisans des guerres civiles, éleverent leurs voix contre Sully ; et Henri IV ne régna et ne fit le bonheur de la France qu'au milieu des clameurs, des satires et des complots des mécontents, trahissant au nom de la patrie, mentant effrontément au nom de la vérité, assassinant au nom de l'humanité.

Deux classes d'hommes inconciliables divisent aujourd'hui le royaume ; et je défie un être humain, quel qu'il soit, de les mettre d'accord. L'une a besoin de repos, et l'autre de mouvement ; l'une se trouve assez bien, pourvu qu'elle

ne soit pas mal; l'autre se plaint de tout le mal qu'elle ne fait pas, et de tout le bien qu'on veut lui faire. La premiere, beaucoup plus nombreuse, est confiante, sobre de paroles, sans envie, et sans convoitise; la seconde est jalouse, exclusive, tracassiere et dénigrante. Le calme et la docilité de celle-là contrastent avec les convulsions et l'orgueil de celle-ci.

Pour qui voit dans la paix, l'ordre et les lois, le terme de ses projets, le tombeau de ses intrigues, le frein de ses passions, rien ne paraît utile, rien n'est supportable; tout est une offense, une injustice, une vexation.

Pour qui craint le trouble, les incendies et les voleurs, la sécurité tient lieu d'indépendance; l'espérance, d'ambition; la raison, de jouissances imaginaires; la modération, de richesse et de pouvoir.

Comment concilier des mœurs si diverses, des sentiments si contraires, des vues si opposées? Tous les gens de bien, toutes les âmes droites, sont naturellement portés à l'indulgence, à la docilité, à la patience; tous les pervers, toutes les âmes corrompues, sont naturellement portés à l'outrage, à la haine, à la révolte. Faites embrasser ces deux partis; la bonne foi des honnêtes gens sera tournée en dérision; et lorsque leurs adversaires, par peur ou par calcul, auront donné le baiser de Judas, ils se plaindront de l'avoir reçu; le malaise de leur conscience leur fera voir partout des accusateurs et des dangers. Comment croiraient-ils à la franchise, à l'honneur, au patriotisme? c'est en les outrageant, en les violant à chaque pas, qu'ils ont acquis de l'or et de l'impunité.

Pour être en très-petite minorité, les méchants n'en sont pas moins redoutables. Ils sont un contre dix mille; mais cet un se multiplie à

l'infini ; il remplit le vide, parcourt l'espace en tous sens, crée des chimeres, et s'attaque à des fantômes. Ses cris, ses menaces, ses métamorphoses, ses évolutions, le font apparaître comme une légion toute entiere, et il tient autant de place que dix mille. Il attire dans sa sphere de mouvement les fripons et les malfaiteurs, et les sots de toutes les classe ; cortége imposant, formidable, et, depuis cinq mille huit cents ans, en possession de perfectionner l'œuvre du Créateur, et d'instruire les peuples dans le grand art des révolutions.

Ces infatigables précepteurs *du genre humain*, relevant, à chaque chute qu'ils lui font faire, leur éleve à grands coups de fouet, et le garrottant pour le mener à la liberté, s'irritent qu'il ait brisé ses menottes, et s'obstinent à brandir leur férule. Ils ne voient pas combien leur pédantisme est ridicule, et leur faconde usée et triviale. Philosophes de grands chemins, après avoir dépouillé ceux qui étaient vêtus, et mutilé ceux qui n'étaient pas difformes, ils enseignent à les assassiner.

L'alliance des révolutionnaires et de leurs victimes est donc impossible, quelques concessions, quelques sacrifices, quelques avances que fassent ces dernieres. Il faut se résoudre à les souffrir tels qu'ils sont, implacables et incorrigibles, toujours féroces comme le tigre qu'on n'apprivoise point, rugissant ainsi que lui, au souvenir de la liberté des forêts, et des proies sanglantes qu'ils ont dévorées dans les jours de leur toute-puissance ; ainsi que lui encore, cauteleux dans leur marche, et prompts à déployer leurs griffes et leur agilité lorsqu'ils en trouvent l'occasion. J'en atteste les écrits des *derniers des Romains*, depuis Carnot jusqu'à Méhée.

Que fera cependant le gouvernement qui

voudrait ramener la tranquillité, et qui ne veut pas employer la terreur, quoique ce moyen ait été jusqu'à présent le seul efficace sur ces hommes si intraitables et si audacieux dès qu'on cesse de les opprimer ? Il travaillera pour le grand nombre, il marchera vers son but, malgré les clameurs, les contradictions, les fausses craintes ; il y aura des écrits impudents, des discours presque factieux, une opposition indécente et tracassiere ; mais, au milieu de tout cela, le temps agira, ceux qui sont peut-être trompés maintenant, s'éclaireront ; les méchants perdront, avec l'espoir, le désir du crime ; les bons se reconnaîtront et se réuniront, car ce n'est qu'entre eux que peut s'opérer cette fusion si désirée qui éteindra toutes les haines et fera oublier tous les torts.

MES VŒUX.

Je voudrais être dans un pays où l'on sût être libre avec sagesse, soumis avec dignité, et où l'on appréciât le bienfait d'une autorité douce et légale ;

Où la bonté ne fût pas traitée de faiblesse, la religion de fanatisme, et la probité de sottise :

Où l'on ne se révoltât pas contre Titus, après avoir adoré Néron ;

Où l'infamie ne fût pas un titre pour tout oser : où l'opinion publique fût assez saine pour faire justice du scandale de certains écrits, et surtout du scandale de certains noms ;

Où l'opposition n'eût pas le caractere de la violence et de l'aigreur, et ne troublât pas les discussions par des déclamations révolutionnaires, ressource trop connue de la médiocrité ambitieuse, et de la mauvaise foi ;

Où les feuilles nouvelles, nées sous l'influence d'un gouvernement libéral, n'eussent pas fondé leur succès sur la corruption de l'esprit public ;

Où les feuilles anciennes, qui pourraient exercer une influence salutaire, se prononçassent franchement pour la restauration, au lieu de garder un silence calculé, ou de répéter des articles en style de gazette, dans lesquels il n'y a de changé que les noms ;

Où l'on ne retrouvât pas partout l'influence d'un parti qui, après avoir épuisé sur nous ses fureurs, nous a livrés à celles d'un despote, pour s'assurer, avec l'impunité, le prix honteux du crime et de la bassesse ;

Où ceux qui se plaignent ne fussent pas des gens comblés de richesses et d'honneurs, qui viennent d'obtenir ce qu'ils n'auraient jamais espéré, un titre de légitimité, au lieu d'une possession incertaine et sujette aux chances de la fortune ;

Où la vieillesse et le malheur, honorés par le plus généreux dévouement, ne fussent pas un sujet de mépris et de dérision ;

Où l'on cessât de persécuter et de maudire une classe infortunée qui n'a eu, pendant vingt-cinq ans, pour partage que l'exil, les fers ou l'échafaud ;

Où des hommes qui appelaient l'étranger par leurs vœux, lorsqu'ils croyaient que la France, sanglante et déchirée, tomberait de ses mains dans les leurs, n'excitassent pas les haines nationales aujourd'hui que la reconnaissance est pour nous un devoir, et la paix un besoin ;

Où l'on ne flétrît pas, par les insinuations les plus grossières, le caractère des meilleurs princes que jamais une nation ait eu le bonheur de posséder ;

Enfin, où l'on mît au premier rang des idées libérales la justice, l'humanité, le patriotisme, et non je ne sais quelles fausses théories qui n'ont servi jusqu'à présent qu'à faire des victimes !

Tablettes biographiques du Sieur CARNOT, *Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St.-Louis, Lieutenant-Général des Armées, etc.*

Si M. Carnot s'était tenu à l'écart, et avait cherché à se faire oublier, on n'en aurait pas plus parlé que de ceux qui gardent un silence prudent; mais il a voulu écrire; il a osé dénoncer, accuser (apparemment pour n'en pas perdre l'habitude); il a voulu rejeter sur les émigrés et sur les nobles la mort du meilleur des Rois : alors il faut bien lui rappeler ses arrêtés et ses actions, afin que le lecteur juge si ses victimes ont pu être ses complices.

On nous a envoyé un rapport de la commission des vingt-un, fait le 12 ventôse par le représentant du peuple Saladin, député par le département de la Somme, imprimé en exécution de l'article 12 de la loi du 8 brumaire an 3, le 28 ventôse même année. On y trouve les pieces suivantes :

Arrêté du Comité de Salut public, qui destine le collége des Quatre-Nations à l'usage d'une maison d'arrêt.

" Du quatrieme jour du mois de messidor, l'an 2 de la république française une et indivisible.

" Le comité de salut public arrête qu'il sera destiné, dans la maison dite des Quatre-Nations, un local pour y déposer *momentanément*, et provisoirement, les personnes mandées à Paris par le comité, et qui, aux termes de l'arrêté du 30 prairial, doivent être entendues par le commissaire des administrations civiles; et ce, jusqu'à ce qu'il ait été statué par le comité; et ont signé au registre. *Billaud-Varennes, Robespierre, Collot-d'Herbois, Carnot, Couthon, etc.*

Arrêté du Comité de Salut public, du 25 floréal, relatif aux commissions populaires.

" Le comité de salut public arrête que les tribunaux ou commissions populaires établies pour réprimer les ennemis de la république, enverront chaque jour au comité de Salut public la notice de tous les jugements qu'ils rendront de maniere qu'il puisse connaître les personnes *jugées*, et la nature des affaires.

" L'accusateur public du tribunal révolutionnaire établi

à Paris, remettra en outre au comité, au commencement de chaque décade, la note des affaires qu'il se proposera de porter au tribunal dans le courant de la décade.

Signé au registre : *Robespierre*, *Couthon*, *Billaud-Varennes*, *Collot-d'Herbois*, *Carnot*, *etc*.

Arrêté du Comité de Salut public, du 17 *messidor, relatif aux détenus qui auraient tenté la révolte.*

« Le Comité de salut public arrête qu'il sera fait chaque jour, par la commission de l'administration de police et tribunaux, un rapport à l'accusateur public du Tribunal révolutionnaire, sur la conduite des détenus dans les diverses prisons de Paris. Le Tribunal Révolutionnaire sera tenu, conformément à la loi ,de *juger*, dans les vingt-quatre heures ceux qui auraient tenté la révolte, et auraient excité la fermentation.

« Signé au registre : *Saint-Just*, *Collot-d'Herbois*, *Billaud-Varennes*, *Carnot*, *Couthon*, *Robespierre*, *etc*.

Arrêté du Comité de Salut public, du 25 *floréal an* 2, *relatif aux prévenus de la conspiration de Bicêtre.*

« Le comité de salut public arrête que les nommés etc. etc., seront traduits au Tribunal Révolutionnaire; qu'ils seront extraits sur-le-champ de la maison de Bicêtre, et conduits *à la Conciergerie*, et charge l'accusateur public du dit Tribunal de les faire *juger* sous le bref délai. Autorise, au surplus, la commission des administrations civiles à traduire au Tribunal révolutionnaire tous autres individus détenus dans ladite maison de Bicêtre, qui seraient prévenus d'avoir pris part au complot.

« Signé au registre , *Carnot*, *Robespierre*, *Billaud-Varennes*, *A. Couthon*, *Collot-d'Herbois*, *etc*.

Commune de Paris, et suit une liste de proscrits.

« Comité de salut public, bureaux de la surveillance administrative et de la police générale.

« Extrait des arrêtés du comité de salut public de la Convention nationale, du 2 thermidor, l'an 2 de la république française, une et indivisible.

« Le comité de salut public traduit au Tribunal révolutionnaire les individus ci-dessus nommés, détenus dans ce moment aux Carmes.

« Signé au registre; *Saint-Just*, *Carnot*, *Billaud-Varennes* ; et pour copie conforme : Signé *Saint Juste*, *Couthon*, *Carnot*, *Billaud-Varennes*, *Collot-d'Herbois*.

Nota. Par égard pour les familles, et pour ne point renouveler des souvenirs effacés par le temps, nous n'avons pas voulu transcrire les noms des victimes ; mais nous pouvons assurer qu'ils appartiennent tous à la noblesse, à la magistrature, au militaire et au clergé. En faisant un crime aux émigrés d'avoir fui la hache révolutionnaire, M. Carnot regrette-t-il qu'ils n'aient pas grossi cette horrible liste ?

Arrêté du Comité de salut public, qui charge la Commission des administrations civiles, police, tribunaux, de rechercher les conspirateurs des prisons.

« Du septieme jour de messidor, l'an 2 de la république française une et indivisible.

« Le comité de salut public charge la commission des administrations civiles, police et tribunaux, de rechercher dans les diverses prisons, de Paris ceux qui ont particulierement trempé dans les diverses factions, dans les diverses conjurations que la convention nationale a anéanties, et dont elle a puni les chefs ; ceux qui, dans les prison, étaient les affidés, les agents de ces factions et conjurations, et qui devaient être les agents de ces factions et conjurations, et qui devaient être les acteurs des scenes tant de fois projetées pour le massacre des patriotes et la ruine de la liberté, pour en faire son rapport au comité dans un court délai.

Le charge, en outre, de prendre, de concert avec l'administration de police, tous les moyens d'établir *l'ordre* dans les prisons.

« Signé *Robespierre, Carnot, Couthon, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, etc.*

Rapport relatif a la Colonie de Saint-Domingue.

Fait au Nom de la Commission, par M. Lainé.*

Parmi les questions soumises à l'examen des représentants de la nation, il en est peu qui aient excité un intérêt plus vif que celle du rétablissement de Saint-Domingue. Les opinions sont partagées à cet égard. Les colons, affectés par d'anciens souvenirs et par l'intérêt personnel, tournent sans cesse leurs regards vers ces belles plantations dont les riches produits alimentaient le commerce maritime, et faisaient pencher la balance en notre faveur. Les obstacles s'évanouissent devant leurs espérances tant de fois trompées. Rien ne leur paraît plus facile que de rétablir les liens brisés entre la métropole et ses colonies.

Quelques personnes moins confiantes redoutent de la part des noirs une résistance qui nous a déjà coûté des capitaux considérables et la perte d'une armée florissante. Il est difficile de croire, disent-ils, que des hommes accoutumés depuis vingt ans à l'indépendance, et qui ont combattu pour leur liberté, se soumettent volontairement à des travaux pénibles, dont ils se félicitent d'être affranchis. Quels pourraient être les motifs d'une telle résignation? Ils ont une nouvelle patrie, de nouvelles habitudes, de nouvelles jouissances, une nouvelle ambition; tout enfin les sépare d'un passé qui ne réveille chez eux que des craintes et des ressentiments.

Pour décider entre ces deux opinions, il faudrait bien connaître l'état des hommes et des choses à Saint-Domingue, et nous n'avons encore à ce sujet que des informations vagues et contradictoires. Dans une telle position, nous regardons comme une bonne fortune de pouvoir faire connaître au public le sentiment d'un homme aussi prudent et aussi éclairé que le président de la chambre des députés.

Après quelques considérations générales exprimées avec cette éloquence qui lui est si familiere, M. Lainé examine le fond de la question.

" Avant d'envoyer, dit-il, à Saint-Domingue des forces

* Ce rapport a été prononcé en comité général, le 14 Octobre, et la chambre en a ordonné l'impression et la distribution.

de terre et de mer, il est naturel d'être fixé sur les dispositions des chefs qui, dans cette colonie, ont les armes à la main les uns contre les autres. Sans doute, dès qu'ils auront appris la restauration du roi de France, et la paix de l'Europe, leurs âmes se seront ouvertes à des sentiments plus pacifiques. En montrant à la population qui remue les cendres de l'île, ce pavillon blanc, augure d'un régime colonial, plus pur et plus doux, on fera renaître en elle ces vœux si souvent exprimés de se retrouver sous la domination paternelle d'un roi, de qui tous attendent un meilleur sort.

« Persuadés de la sainteté de la parole royale, les hommes qui sont à Saint-Domingue, fatigués de guerre et de calamités, n'ont plus à craindre les violences qui les ont aigris, convaincus que les promesses qui leur seront faites seront religieusement observées, garanties par l'autorité royale, abri de la France même. Tout présage et la réconciliation des chefs et la soumission des autres.

« Si le gouvernement à lieu de s'attendre à ce bonheur, il n'est besoin de préparer d'autre expédition que celle qui suffit au rétablissement de l'ordre, à la conservation d'une police active, à la protection de toutes les classes, de tous les droits.

« Quelles tentatives préalables a-t-on dû faire ? quelles mesures préparatoires a-t-on dû prendre ? c'est-ce qu'il ne nous est pas donné de savoir ; c'est sur quoi il serait peut-être imprudent de faire expliquer le gouvernement.

« L'époque, la nature d'une expédition, ses forces, ses préalables, tout est subordonné aux faits, aux renseignements, à la prudence de la puissance exécutive. C'est par conséquent au gouvernement qu'il est convenable de s'en remettre.

« Que le Roi juge expédient d'envoyer des agents, soit avant une expédition, soit à l'époque où elle lui paraîtra utile, ces plénipotentiaires, revêtus des pouvoirs d'un roi de France, obtiendront l'ascendant nécessaire au succès de leur mission. Si ces missionnaires de paix ajoutent à l'influence d'un nom respecté une réputation de sagesse et d'équité, ils prépareront heureusement les voies au retour de l'ordre et de la paix*.

---

* Il faut un chef à Saint-Domingue qui soit doué de cette noblesse d'âme et de sentiments qui porte avec elle le caractere de la franchise et de la loyauté : un chef qui sache commander le respect, moins encore par la place qu'il occupe et le pouvoir dont il est revêtu que par l'estime qu'il

" Il est dans la volonté du Roi, dans celle des colons, comme dans le vœu des habitants de l'île, que le sort des cultivateurs soit amélioré ; que celui des propriétaires de tous les rangs, de toutes les couleurs, soit assuré. Mais il est impossible de se livrer ici aux impulsions de l'humanité et de la justice. Il faudrait mieux connaître l'état intérieur de la colonie, pour parler des concessions qu'il peut importer de faire et du régime à établir afin de protéger le travail des uns, l'industrie des autres, les droits de tous.

" Ces choses ne peuvent être que le résultat des rapports avec ceux qui ont exercé l'autorité et qui se trouvent les chefs de la population. Les hommes qui arrosent le plus la terre de leurs sueurs à Saint-Domingue n'ignorent pas eux-mêmes que les anciens rois de France étaient pleins de sollicitude pour leur sort, et il sera facile aux délégués du gouvernement de convaincre les nouveaux chefs et leurs subordonnés, de la bienveillance d'un Roi successeur légitime de celui qu'ils idolâtraient.

" Il est permis d'espérer que de ces communications sortiront des réglements capables de faire cesser toutes les calamités, en mettant un frein à toutes les passions et en dirigeant tous les intérêts selon la justice et la sagesse."

Tout ce qu'on peut dire de plus raisonnable sur le rétablissement de Saint-Domingue se trouve renfermé dans les passages que nous venons de citer. On y reconnaît le désir de concilier les intérêts de l'état avec ceux de la raison et de l'humanité.

Après avoir laissé entrevoir la possibilité de la possession de Saint-Domingue, M. Laîné appelle l'attention de la chambre sur les clauses du traité de paix, qui a ménagé les

---

aura pu s'acquérir. Il devra voir, moins par les yeux des autres que par les siens, prévénir par les recommandations les plus fortes, ces querelles avec les hommes de couleur, que l'orgueil ou la fierté peut enfanter de notre part, mais que l'amour-propre blessé ne concentre jamais qu'avec le désir de la vengeance ; accueillir toutes les réclamations ; ne placer sa confiance que dans des hommes dont il connaîtra toute la prudence, et qui seront à l'abri de l'intrigue et de la corruption par la plus sévere responsabilité."

Cette citation est extraite d'un nouvel ouvrage sur St.-Domingue, par M. de Laujon. Nous en rendrons un compte plus détaillé. Il est intitulé : *Moyens de rentrer en possession de St.-Domingue et d'y établir la tranquillité*, etc.

moyens de réparer dans les colonies les pertes de la population. Cette partie de son rapport est du plus grand intérêt.

" Vous n'ignorez pas, dit le rapporteur, les clameurs qui se sont élevées chez une nation voisine, au sujet d'une clause qui, en un sens opposé, a excité les plaintes de nos colons et de nos villes maritimes. Ces clameurs et ces plaintes doivent être négligées. Les deux gouvernements ont pris pour loi un traité solennel, et puisque la France s'y soumet, elle a le droit d'attendre le même respect des autres parties contractantes.

" Il faut bien se garder, Messieurs, d'ouvrir la porte à de telles discussions, car il est dans cette matiere une grande question préalable : c'est la foi des traités et la dignité nationale.

" Une nation ne veut pas plus se voir commander sa morale que sa religion, et quelque beaux que puissent être les desseins de la philantropie, elle éloignerait les peuples des conseils qu'elle prodigue, si elle voulait les forcer à les suivre par des infractions aux traités destinés à préparer avec prudence l'accomplissement des vœux de l'humanité.

" Aussi, Messieurs, il nous semble qu'on ne doit concevoir aucune inquiétude sur la libre et franche exécution d'un traité de paix qui rend à la France, à la place de ses conquêtes, une partie de ses colonies, et lui conserve un rang parmi les puissances maritimes.

" Nous sommes garantis par la parole des souverains avec qui nos longs différends ont été terminés, et encore par leur propre intérêt. Ils savent qu'on n'essaie pas sans danger d'emprisonner un peuple guerrier sur un territoire auquel la nature a donné trois cents lieues de côtes ; ils savent que, dans l'intérêt même de l'Europe, il faut des conducteurs à l'esprit belliqueux de ce peuple, des aliments à son activité, et des compensations à ses pertes. Aussi, rassurés par la foi et l'intérêt des souverains de l'Europe, nos commerçants et nos marins peuvent sans doute continuer avec sécurité leurs spéculations maritimes."

Le rapporteur avait considéré la question du sursis demandé par les colons pour l'acquittement de leurs dettes. Mais la commission a jugé convenable d'ajourner cet examen jusqu'après la discussion qui aura lieu à la chambre des pairs sur un projet de loi relatif au même objet, et présenté à cette chambre au nom du Roi, par M. le chancelier de France.

M. Lainé a terminé son rapport par la résolution suivante, proposée à la chambre au nom de la commission :

" Attendu que les moyens à prendre pour parvenir à la possession et à la pacification de Saint-Domingue, ainsi qu'à l'établissement d'un régime intérieur analogue aux circonstances, regardent essentiellement la puissance exécutive ;

" Attendu que le rétablissement de Saint-Domingue, objet des vœux de la France, est aussi le constant objet des sollicitudes de S. M. ; que c'est au gouvernement à proposer les subsides qu'il jugera nécessaires pour atteindre ce but ;

" Attendu que M. le chancelier de France a déjà proposé à la chambre des pairs, sur le sursis du payement des dettes des colons de Saint-Domingue, un projet de loi sur lequel la chambre des députés sera bientôt appelée à délibérer,

" La chambre renvoie au gouvernement les pétitions qui lui ont été adressées, le rapport de la commission des pétitions et le présent rapport."

Je ne saurais terminer cet article sans faire une observation qui me paraît propre à rassurer beaucoup de personnes qui croient voir dans les articles virulents des journalistes de Londres, l'opinion du gouvernement anglais ; c'est qu'il est impossible qu'un gouvernement qui entend si bien ses intérêts puisse s'aveugler sur les conséquences qui résulteraient infailliblement pour ses propres colonies, de la séparation absolue de Saint-Domingue d'avec la France. Il arriverait tôt ou tard une époque où l'esprit d'indépendance passerait d'île en île, et enleverait aux gouvernements européens des possessions qui leur sont d'une si grande utilité. Peut-on s'imaginer que les noirs de la Jamaïque soient moins sensibles aux charmes de l'indépendance que ceux de Saint-Domingue? La comparaison qu'ils seraient toujours à même de faire de leur propre situation avec celles de leurs freres, les ducs et pairs d'Hayti, serait-elle sans aucun danger pour le repos des colons anglais et la sécurité de leurs propriétés ? Il ne faut pas avoir des lumieres bien étendues pour répondre à ces deux questions. Il est évident que l'intérêt de l'Angleterre, comme celui de la France, exige la soumission de Saint-Domingue à la métropole.

Quelle que soit la détermination définitive qui sera prise à cet égard, nous espérons que la réussite s'opérera sans qu'il soit nécessaire de recourir à la force des armes, et qu'on n'oubliera jamais que les Africains sont des hommes.

[*Extrait du* Journal de Paris.

CONGRÈS DE VIENNE.

Extrait du *Moniteur*.

DÉCLARATION.

Les Plénipotentiaires des cours qui ont signé le Traité de Paix de Paris du 30 Mai 1814, ont pris en considération l'article 32 de ce Traité, par lequel il est dit que toutes les puissances engagées de part et d'autre dans la derniere guerre enverront des plénipotentiaires à Vienne, pour régler dans un congrès général les arrangements qui doivent complètter les dispositions dudit traité; et, après avoir mûrement réfléchi sur la situation dans laquelle ils se trouvent placés, et sur les devoirs qui leur sont imposés, ils ont reconnu qu'ils ne sauraient mieux les remplir qu'en établissant d'abord des communications libres et confidentielles entre les plénipotentiaires de toutes les puissances. Mais ils se sont convaincus en même temps qu'il est de l'intérêt de toutes les parties intervenantes de suspendre la réunion générale de leurs plénipotentiaires jusqu'à l'époque où les questions sur lesquelles on devra prononcer seront parvenues à un degré de maturité suffisant pour que le résultat réponde aux principes du droit public, aux stipulations du Traité de Paris, et à la juste attente des contemporains. L'ouverture formelle du Congrès sera donc ajournée au 1er. du mois de Novembre, et les susdits plénipotentiaires se flattent que le travail auquel ce délai sera consacré, en fixant les idées et en conciliant les opinions, avancera essentiellement le grand ouvrage qui est l'objet de leur mission commune.

Vienne, le 8 Octobre 1814.

Commentaires officiels tirés du Moniteur.

La déclaration précédente, en exposant les motifs qui font différer l'ouverture du Congrès de Vienne, est le premier garant de l'esprit de sagesse qui dirigera les travaux des plénipotentiaires assemblés. C'est, en effet, par la maturité des conseils, c'est dans le calme des passions que doit renaître la tutélaire autorité des principes du *droit public* invoqués et reconnus dans le dernier Traité de Paris.

Ainsi la juste attente des contemporains sera remplie, et l'on obtiendra, dans les prochaines négociations, un résultat conforme à ce que le droit des gens et la loi universelle de justice prescrivent aux nations entre elles.

A l'époque où de grandes puissances se sont liguées pour ramener dans les relations mutuelles des Etats le respect des propriétés et la sûreté des trônes, on ne peut attendre que des transactions politiques revêtues de cet équitable caractere.

Déjà l'Europe accepte cet heureux augure, et la France, qui n'est jalouse d'aucun des avantages que d'autres Etats peuvent raisonnablement espérer, n'aspire qu'au rétablissement d'un juste équilibre. Ayant en elle tous les éléments de force et de prospérité, elle ne les cherche point au-delà de ses limites; elle ne prête l'oreille à aucune insinuation tendant à établir des systêmes de simple convenance; et reprenant le rôle qui lui assura jadis l'estime et la reconnaissance des peuples, elle n'ambitionne d'autre gloire que celle dont les garanties reposent sur l'alliance de la force avec la modération et la justice; elle veut redevenir l'appui du faible et le défenseur de l'opprimé.

Dans cette disposition, la France concourra aux arrangements propres à consolider la paix générale; et les souverains qui ont si noblement proclamé les mêmes principes, consacreront avec elle ce pacte durable qui doit assurer le repos du monde. (*Moniteur*.)

Extrait de la Gazette de France.

Vienne, 12 *Octobre*.

Hier à midi, il y a eu grand dîner à la cour. Après dîner les monarques, princes et princesses se rendirent à Schœnbrunn; on se promena dans les jardins, et l'on visita avec intérêt les détails de ce beau séjour.

Le soir, l'illustre compagnie se réunit au théâtre du château, où l'on donna *Jean de Paris*.

Après le spectacle, les princes et leur suite se rendirent à l'Orangerie, qui ressemblait à un jardin orné et embelli par les fées. Deux grandes tables, de 62 couverts chacune, étaient réservées aux princes et aux grands officiers de leur cour. L'empereur faisait les honneurs de l'autre. Il y avait d'autres tables moins nombreuses.

Le plan de cette fête était de M. Aloys Pichl, architecte de l'archiduchesse Marie-Béatrix d'Est.

Après souper, la cour et tous les princes sont revenus à Vienne.

On parle beaucoup du mémoire que le prince de Talleyrand a remis le 4 de ce mois, par ordre de son gouverne-

ment, aux ministres plénipotentiaires des autres grandes puissances. On assure que le ministre, dans ce Mémoire, se prononce formellement contre tous les agrandissements qu'il serait aujourd'hui dans l'intention de diverses puissances du premier et du second ordre de réclamer. On prétend qu'il porte en substance que, pour ne pas mettre d'obstacle à la conclusion de la paix si désirée de toutes les nations, la France a consenti à ce que ses frontieres fussent resserrées à-peu-près dans les mêmes limites où elles se trouvaient en 1792; qu'il paraît juste, par conséquent, que les autres puissances adoptent les mêmes bases et ne franchissent pas les limites qu'elles avaient en 1792, sans quoi la France se verrait en contact avec des voisins trop puissans, ce qui romprait l'équilibre et nourrirait des inquiétudes. Le ministre ajoute cependant que si, malgré la sagesse de ces observations, les puissances persistent dans leur système d'agrandissement, et veulent reculer leurs frontieres au-delà de celles de 1792, la France ne s'y opposera pas d'une maniere active, et ne fera aucune démarche pour troubler la paix si heureusement rétablie entre les princes de l'Europe, mais qu'elle se verrait forcée à ne pas reconnaître ces changements, et à déclarer que l'état des possessions de 1792 serait seul régulier à ses yeux. On dit enfin que le prince de Talleyrand souhaite qu'il n'y ait aucunes discussions établies sur des objets de cette nature, mais que les communications se fassent par écrit.

On assure que cette note, parfaitement rédigée, a produit une vive sensation, et que plusieurs diplomates fort éclairés conviennent que les principes qui y sont établis et développés sont conformes à la justice et à l'esprit qui doit maintenant diriger les souverains.

L'un des objets les plus importants qui paraît occuper les ministres plénipotentiaires des grandes puissances, est l'établissement de certains principes généraux du droit des gens, qui doivent désormais être adoptés et reconnus par tous les Etats de la grande famille européenne. On dit que les principes de la France et de la Russie se rapprochent beaucoup sur les points les plus délicats.

Les députés des libraires de l'Allemagne ont eu une longue audience du prince de Metternich, qui les a très-bien accueillis. On assure qu'il a promis d'appuyer leurs réclamations au congrès, pour s'opposer à toutes ces contrefaçons qui inondent l'Allemagne.

RÉFLEXIONS

Extraites de quelques Journaux Anglais, sur la Déclaration qui précede, sur les Commentaires du Moniteur, et sur la Note remise le 4 au Congrès par le Prince de Talleyrand.

Le Moniteur contient une déclaration publiée le 8 à Vienne, par laquelle plénipotentiaires des cinq grandes puissances, qui ajourne l'ouverture du Congrès au 1er Novembre. La raison qu'on y donne de ce délai, est que l'on désire que " les questions sur lesquelles on devra prononcer soient parvenues à un degré de maturité suffisant pour que le résultat réponde aux principes du droit public, aux stipulations du traité de Paris, et, à la juste attente des contemporains. L'intervalle, qui s'écoulera entre la déclaration et celle de l'ouverture du Congrès doit être employé à fixer les idées et à concilier les opinions".

Tel est l'objet de cette importante piece, que le Moniteur accompagne de certaines remarques concises, modérées en apparence, mais pleines d'arriere-pensées, et d'intentions profondes et tortueuses. Quoique revêtues des plus douces couleurs du langage de paix, elles n'en contiennent pas moins un appel très-énergique et très-séduisant à toutes les passions colériques et à tous les mécontentements qui existent en Europe. Nous parlons avec candeur sur des matieres de cet intérêt ; nous cherchons à séparer le sens véritable, mais caché des intentions déclarées, mais fausses ; et nous regardons ces remarques comme les plus artificieuses et les plus insidieuses qui aient peut-être jamais été publiées

sous une forme à la fois spécieuse et imposante.

" La France", y est-il dit, " n'est jalouse d'aucun des avantages que d'autres Etats peuvent *raisonnablement* espérer .... Ayant en elle tous les éléments de force et d'autorité, elle ne cherche point à étendre ses limites: mais reprenant son ancien rôle, elle redeviendra l'appui du faible et le défenseur de l'opprimé".

Certes rien ne peut être plus juste, rien ne peut commander davantage un assentiment général que des sentiments semblables abstractivement considérés: mais lorsque nous les voyons émaner d'une puissance dont l'ambition a été notoire dans tous les siecles, et lorsque nous les envisageons sous le rapport qu'ils ont avec les principes qui ont servi à former le Congrès, nous les trouvons frappés au coin de la fausseté, et l'on y découvre un désir secret de troubler l'harmonie qui doit présider aux discussions.

Des journaux de Francfort qui arriverent hier, jetent quelque jour sur ce sujet. Dans la note que M. de Talleyrand a présentée au Congrès, il proteste contre les augmentations de territoire que réclament certaines puissances, et il dit que comme la France a *consenti* à ce que ses frontieres fussent réduites aux limites de 1792, d'autres puissances doivent consentir de même au rétablissement des limites qu'elles avaient dans la même année, comme bases de la négociation. Il n'a peut-être jamais été mis en avant de réclamation plus insolente sous le masque de la loyauté. La France n'a pas *consenti*, elle a été *contrainte* à réduire ses limites. Ce ne fut point de sa part un sacrifice volontaire fait dans l'esprit de paix ; il fut arraché à ses frayeurs, et ses ennemis le lui dicterent au milieu de sa capitale qui était en leur pouvoir. Et puis, avec

quelle justice, puisqu'elle ne cesse de faire usage de ce mot, peut-elle s'attendre que les autres états reviendront à un ordre de choses qu'elle avait renversé, et qui avait été trouvé insuffisant pour restreindre sa violence ? Si, comme elle le prétend, la justice dirigeait sa conduite et son langage, elle ne s'opposerait point à des arrangement qui sont prescrits aux puissances non-seulement pour leur sûreté, mais encore comme une compensation pour les pertes incalculables que les exactions et les pillages des Français ont fait éprouver à ces états. La France a souvent eu l'impudence de déclarer que ses guerres de la révolution ne lui avaient fait aucun mal ; que sa situation, au contraire, s'en était améliorée ; que sa richesse s'en était augmentée ; ce qui est très-croyable d'après les énormes contributions* imposées par la cupidité féroce de ses généraux. Mais la Prusse, l'Autriche et la Hollande, ne peuvent pas en dire autant. N'ont-elles pas au contraire un droit bien fondé à demander des indemnités pour le mal qui leur a été fait ?

La France ne peut pas mettre en avant des prétentions du même genre. En s'opposant à celles des autres, elle ne fait que démontrer que sa conduite ne répond pas à son langage et qu'elle a aussi peu de notions de justice que de reconnaissance pour la générosité qu'elle a éprouvée de la part des Alliés. Il est aussi nouveau qu'amusant d'entendre aujourd'hui la France prêcher des principes de modération et faire un cours de morale sur l'abus de pouvoir. Lorsqu'elle avait l'influence que les alliés exercent aujourd'hui, son langage était alors calqué sur

* Le général Desfourneaux, dans son rapport sur St.-Domingue, porte ces contributions à 1200 millions.

sa fortune; aujourd'hui on tâche de l'accommoder au changement de circonstances. Qu'on remette le glaive dans ses mains, et ce sera avec la pointe qu'elle dictera encore la loi à ses voisins.

Il n'existe certainement pas en Europe dix personnes, pour peu qu'elles aient du sens et une bonne mémoire, qui ne soient pas de la même opinion que nous. Les factieux, les partisans de la révolution, qui se sont réjouis de toutes ses phases, et qui dans les révolutionnaires français voyent et admirent leurs modeles, affecteront d'être d'un sentiment contraire; mais leur opinion n'est d'aucun poids pour fixer le degré d'estime des hommes publics et la valeur des principes. Il est possible que le langage du Moniteur flatte les vues perverses de semblables aventuriers, et peut-être même qu'il encourage leurs espérances: mais auprès du reste des hommes il passera pour ce qu'il est, pour un langage faux et hypocrite. Nous apercevons dans cette publicacation un esprit encore plus dangereux. Lorsque la France s'annonce publiquement comme le champion des faibles, et qu'elle jete le gand au milieu de l'Europe en faveur des opprimés, il y a quelque chose dans cette ébullition qui passe le burlesque; elle excite les mécontents à la révolte, et elle cherche à rallier encore une fois autour d'elle tous les gens désespérés et sans principes, qui, dans l'Italie, dans la Belgique et sur la rive gauche du Rhin, suivirent ses pas tandis qu'elle parcourait la carriere des conquêtes, et imiterent son exemple pendant le regne de ses violences. Nous ne pouvons jamais rire sérieusement de l'enflure ni du grotesque d'aucune des prétentions des Français; sans cela nous ne pourrions nous empêcher de rire aux éclats à l'idée de voir les maréchaux d'Empire paraître dans le rôle de ministres de la justice et de pro-

tecteurs des opprimés. L'image de ces hommes mis de nouveau en action, nous rend graves, et tout changement de costume, quelque étranger qu'il puisse être à leur caractere, ne pourrait pas altérer notre gravité. Malheur au monde, lorsque la justice dépendra de leur décision, et lorsqu'elle sera expliquée suivant les doctrines de l'école française! Nous étions cependant préparés à lui voir jouer le rôle qu'elle joue dans ce moment; nous le voyions dans les insidieux paragraphes qui découlaient de ses presses; nous l'avions prévu en voyant les faveurs que l'on accordait aux auteurs les plus ambitieux de la tragédie sanglante qu'elle jouait naguerès. Tout concourait à nous faire voir que la justice ne dirigeait point encore sa conduite. Quelques phrases étaient changées, mais les choses restaient comme elles étaient. Quelques acteurs avaient été changés, mais on leur en avait substitué d'autres plus artificieux. L'esprit n'a point varié, seulement on a accommodé la parole et les gestes aux circonstances. La France cherche aujourd'hui à remplir par l'étalage d'une fausse modération le même but qu'elle n'a pu obtenir par la violence; elle poursuit le même objet, mais par une route différente: cet objet est l'ambition, l'ascendant, une influence prépondérante, le droit du plus fort ou du plus rusé. Il lui est fort indifférent comment elle l'atteindra; toutes les mesures lui paraîtront bonnes et louables si elles menent au succès. La politique que la France proclame aujourd'hui est l'œuvre de ténebres d'un prêtre intrigant, élevé dans les écoles de Loyola et de Machiavel, qui voudrait filouter sous le manteau de la modération ce qu'il ne peut plus aujourd'hui extorquer par la menace ou par la violence.

Vienne, 15 Octobre,

On fait depuis le Prater jusqu'à Simmering les préparatifs d'une très-belle fête militaire, qui sera donnée le 18 à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Leipsick. Le matin, la garnison de Vienne et toutes les troupes cantonnées dans les environs de cette capitale se rassembleront dans cette plaine pour rendre à Dieu de solennelles actions de grâces; ensuite elles seront toutes réunies, au nombre de quinze mille hommes, à un banquet dont les frais seront faits par le trésor impérial. Douze cents officiers seront servis à des tables séparées. Les souverains alliés dîneront à une table qui sera placée au centre de cette immense réunion.

On remarque, avec beaucoup d'intérêt, Sir Sidney Smith parmi la foule des étrangers qui sont à Vienne. Ce personnage célebre se distingue en même temps par un excellent ton et une grande urbanité.

Les grandes affaires de l'Europe se traitent avec autant de secret que d'activité: on assure que les résultats en seront connus plus tôt qu'on ne s'y attendait. Les affaires de l'Allemagne sont discutées dans un comité séparé, qui a tenu hier sa premiere séance. Ce comité est composé, pour l'Autriche, de M. le baron de Wessenberg, sous la direction immédiate du prince de Metternich; pour la Prusse, du baron de Humboldt; pour la Baviere, du prince de Wrede; pour le Hanovre, du comte de Munster; pour le Wurtemberg, du baron de Linden.

Extrait d'une Lettre particuliere.

" Le sort de la Saxe vient d'être décidé. Les troupes russes vont occuper ce royaume, et la Prusse en prendra possession. Cette derniere puissance cede la Frise orientale à l'électorat de Hanovre, qui est élevé au rang de royaume. Le pays de Hesse-Cassel aura le titre de grand-duché. Quant à la Pologne, il paraît qu'elle sera sous la domination de la Russie, à l'exception de la Gallicie qui restera à l'Autriche, et de quelques petits districts qui seront incorporés à la Silésie."

Vienne (Autriche), 16 *Octobre.*

Les ministres des quatre puissances alliées ont répondu, le 7 de ce mois, à la note qui leur avait été remise, le 4, par la légation française.

On prétend que le 1er Novembre prochain est le jour fixé pour la prise de possession de diverses parties de l'Allemagne qui sont cédées à quelques puissances.

SAINT-DOMINGUE.

Nous donnons dans ce cahier le seul extrait qui ait été publié à Paris du rapport de M. Lainé, dans un comité secret de la chambre des députés, sur la pétition des colons de Saint-Domingue. On y voit que cette affaire, ayant été jugée du ressort du pouvoir exécutif, a été référée au Roi, pour agir selon ce que la prudence lui dicterait d'après les informations que les ministres doivent avoir reçues. On trouve dans une des feuilles de Paris, du 22 Octobre, le paragraphe suivant:

"On parle beaucoup d'un comité secret qui a eu lieu " ces jours-ci à la chambre des députés, sur la question du " rétablissement des colonies. Le président, M. Lainé, a " quitté le fauteuil pour la tribune, et a parlé avec une éner- " gie, une pureté, une concision qui ont entraîné tous les " suffrages, et qui ont ajouté, s'il est possible, à l'estime " dont il jouit parmi ses collegues: on assure même que des " *bravos* universels ont accueilli son discours, le plus remar- " quable, peut-être, qui ait été prononcé depuis l'ouverture " de la session."

Suivant des avis particuliers de cette capitale, en date du 23, il paraît que le Vendredi 21,

il a été décidé dans un comité secret de mettre à la disposition des ministres de S. M. les fonds nécessaires pour l'armement de l'expédition de St.-Domingue. D'autres avis de Paris du 25 annoncent que néanmoins déjà plusieurs ci-devant colons, moins entêtés que les autres, conviennent qu'il vaudrait mieux traiter avec Hayti comme nation que d'entreprendre de la conquérir, chose impossible dans ce moment.

Les trois commissaires que feu M. Malouet avait fait partir pour la Jamaïque, y sont arrivés dans les premiers jours de Septembre. Ces Messieurs sont : 1°. un Espagnol francisé, natif de Santo-Domingo, nommé le général Médina; 2°. un docteur, se disant le général Dauxion de Lawaysse, auteur d'un assez médiocre ouvrage, publié il y a quelques années, intitulé : *Voyage à la Trinité, etc., etc.*, et 3°. un négociant, partie allemand, partie gascon, et partie créole, nommé Herman-Draveman, qui agit comme secrétaire de la mission.

Ces Messieurs dont la nomination, soit dit en passant, avait fort échauffé la bile du comité colonial séant à Paris, parce qu'ils avaient été nommés par le ministre du Roi sans leur en avoir demandé la permission, étaient porteurs d'une lettre de Lord Castlereagh à Sa Grâce M. le duc de Manchester, gouverneur de la Jamaïque, à l'effet de leur faciliter les moyens de se procurer des notions sur l'état de St.-Domingue. Ils vivaient fort retirés à Kingston, et ne paraissaient pas extrêmement satisfaits des premieres notions qui leur étaient parvenues sur les dispositions des chefs de l'île.

Le 11 Septembre, date des dernieres nouvelles de la Jamaïque, les communications entre les deux îles étaient presque journalieres. On savait que les chefs se tenaient sur la défensive ; que la surveillance la plus rigoureuse s'y exerçait

dans toutes les parties de l'île, et que depuis la connaissance qu'on y avait eue de l'article du traité de paix qui accorde la traite des negres pour cinq années, l'exaspération des esprits y était portée à un tel point qu'aucun négociateur de quelque rang qu'il fût, ne pourrait y mettre le pié sans courir les plus grands risques. Il n'y avait pas plus d'espoir d'amadouer et de tromper le *mulâtre aux mœurs douces* que le *negre sans éducation* qui commandent dans les deux parties de l'île, suivant les expressions de M. le duc de Lévis, dans son discours à la chambre des Pairs.

Il y a donc lieu d'espérer, pour le bonheur de l'humanité, que lorsqu'on sera informé en France de l'état véritable de ce pays, on renoncera à la folle idée d'y perdre en vain 100 millions et 100 mille hommes, et que le Roi sera trop sage pour vouloir, lorsqu'il ne peut pas même secourir ses plus fideles compagnons d'infortune, exposer les dernieres ressources de la monarchie pour fonder une république à 2000 lieues de la France; car lorsqu'on veut bien être de bonne foi, on doit convenir que la colonie de Saint-Domingue, sous les rois, n'a jamais été autre chose qu'une mauvaise république; que le code de Louis XIV ne s'y exécutait pas; que toute l'autorité du gouverneur ne pouvait faire payer une dette de cent piastres à un habitant qui ne le voulait pas; que le régime colonial n'était pas autre chose qu'un système d'indépendance absolue de la métropole, et que le mépris des décrets des assemblées législatives sanctionnés par le Roi a été la premiere cause des malheurs de cette colonie.

Nous n'ignorons pas combien elle était florissante jadis, puisque nous l'avons parcourue dans les années de sa plus grande splendeur, en 1786 et 1787. Nous n'ignorons pas que les premieres familles de France se disputaient l'avan-

tage d'y avoir des plantations; que parmi les noms des propriétaires, on comptait ceux du duc d'Orléans, des ducs de Praslin, de Brancas Cereste, de la Rochefoucault, de Lévis, des Rohan, des Vaudreuil, des Duras, des Choiseul, des princes de Craon, etc. etc. Mais aussi n'y comptait-on pas ceux des derniers hommes de la nature? et faudra-t-il que la France verse encore des torrents de sang pour enrichir les assassins du colonel Mauduit, et ce Fournier l'américain, complice du meurtre du duc de Brissac et des prisonniers d'Orléans ?

Une bien fausse idée regne en France sur la nature des choses et celle des hommes dans cet extraordinaire pays. Une génération absolument nouvelle s'y est élevée et s'y est adonnée à tous les arts mécaniques avec une activité et une adresse incroyables. Ceux qui y gouvernent sont remplis de talent et d'énergie ; des forteresses et des palais magnifiques s'y sont élevés comme par enchantement ; les poëtes noirs y composent en très-bon français pour les cérémonies publiques, des odes et des cantates auxquelles il ne manque que les noms de M. Esmenard, de M. Jouy, ou de M. Arnaud, pour faire croire qu'elles sont composées par des Membres de l'Institut national, impérial ou royal. Le général mulâtre Rigaud, qui y fut envoyé par Buonaparté il y a quatre années, n'y reconnut presque plus personne, et mourut de chagrin de s'y retrouver sans pouvoir et sans influence, après avoir été peu de temps auparavant roi du Sud. Nombre d'habitants disent encore publiquement aujourd'hui à Paris qu'ils sont *adorés* par leurs ateliers qui ne les ont pas vus depuis 25 ans ; et que leurs negres sont encore presque tous sur leurs anciennes habitations à les attendre : illusions frivoles, assertions faites pour tromper ! à cela nous répondrons que nous avons eu l'occasion cette semaine de voir,

dans le même jour, un ancien planteur qui se flattait qu'avant peu sa superbe habitation du Petit Goave lui rendrait comme autrefois 8000 louis de revenu, et un haytien nouvellement arrivé du Port au Prince, qui avait affermé cette même habitation 25 piastres par an pour y donner un asile à un seul vieux negre chirurgien, nommé le Docteur Ramponeau! *ab uno disce omnes.*

Que peut-on cependant conseiller à des infortunés qui veulent toujours conserver de l'espoir? Hélas! que ne sont-ils sages, prudents et résignés! ils pourraient encore obtenir quelque chose, ils auraient des chances de quelque retour de prospérité partielle: mais non; ils ont sucé le lait d'une esclave, ils veulent encore avoir des *esclaves*, ils sortent d'être traités en *esclaves*, et le premier mot qu'ils adressent au roi qui les a tirés d'esclavage, c'est de leur rendre des *esclaves*, de leur faire vendre des *esclaves*, de les mettre à même de tuer d'anciens *esclaves* et de fouetter de nouveaux *esclaves*. *Oh homines ad servitutem natos!* faut-il donc que vous soyez toujours esclaves ou bourreaux?

Il ne faut pourtant pas croire que la cause des Noirs et celle de l'humanité n'aient pas trouvé des défenseurs, même en France. M. Malte-Brun, géographe distingué, auteur d'un journal dans le genre de celui que nous rédigeons, intitulé *le Spectateur*, ou Variétés historiques, littéraires, critiques, politiques et morales, vient de discuter dans son 19e numéro la question de l'abolition de la Traite des Negres, et du régime futur des colonies; et il s'est livré avec chaleur à cette discussion, quoiqu'il fût bien sûr, dit-il, qu'il n'échapperait pas à la rigoureuse haine avec laquelle certains colons réfugiés poursuivent tout ce qui s'éloigne de leurs idées exclusives, tout

ce qui choque leurs prétentions orgueilleuses. Il partage l'opinion que nous avons énoncée il y a quelques semaines, qu'avec très-peu de frais, les bords fertiles du Sénégal pourraient offrir dans vingt ans d'ici à la France un nouveau Saint-Domingue.

« Nous avons, dit M. Malte Brun, recouvré tous nos droits sur la partie anciennement française de la superbe île de St. Domingue ; mais une nation d'Africains, échappés à leurs chaînes, rendus implacables par une attaque perfide, rendus orgueilleux par une longue impunité, regne aujourd'hui en souverain sur cette contrée, devenue sa seconde patrie. Pourvus d'armes et de munitions, ces Haïtiens ont encore pour alliés un climat dévorant et un pays rempli de montagnes d'un accès difficile, (ici il fait l'évaluation des anciens produits de cette colonie, qu'il ne porte qu'à 176 millions, quoique M. le duc de Lévis l'estime à 280 millions par an) et il ajoute :

« Faut-il abandonner l'espoir de replacer cette riche contrée sous les lois de la métropole ?

« Les colons, aveuglés par les illusions de l'intérêt personnel ; les colons, réduits en grande partie à ce degré de désespoir qui fait tout croire et tout oser, voudraient porter la guerre sur les rivages de Hayti, éteindre la rébellion dans des flots de sang, et repeupler l'île par une nouvelle traite d'Africains. Ce projet, jugé chimérique par tout le monde excepté par les auteurs, a été modifié par M. le lieutenant-général *Desfournaux*, qui, dans un discours spécieux, a garanti à la chambre des députés la facile reprise de Saint-Domingue, au moyen d'un amalgame adroit de conquête et de persuasion. Usant de l'autorité que donnent ses connaissances personnelles, il affirme que les chefs de negres indépendants sont plus disposés qu'on ne le pense à rentrer sous l'ancien joug ; ce joug même serait d'ailleurs adouci par les principes d'humanité et de justice que l'auguste maison de Bourbon se glorifie de professer.

« Quoiqu'il soit délicat de contredire des gens qui en appellent à leurs connaissances locales et personnelles, nous ne craignons pas d'avancer que la conquête de Saint-Domingue coûterait des efforts et des sacrifices énormes.

« D'abord, tous les journaux anglais, américains, hollandais, nous apprennent que les *empereurs*, les *princes*, les *gé-*

néraux noirs ne sont nullement disposés à déposer leurs brillants uniformes, et à livrer leur illustre personne au fouet d'un colon. On a beau nous bercer par de fausses nouvelles, nous représenter aujourd'hui le Roi *Christophe* comme prêt à se jeter aux pieds de son ancien maître, nous dire le lendemain que le mulâtre *Péthion*, avec ses républicains, arbore le drapeau blanc ; les renseignements les moins suspects s'accordent à nous montrer les chefs de Hayti prêts à unir leurs armes contre tout ennemi extérieur. La perfidie atroce que feu le général Leclerc exerça contre le généreux, l'infortuné Toussaint-Louverture, a fermé les cœurs des negres contre la voix insinuante de notre politique.

"Une faute commise par nos diplomates et leurs géographes lors de la conclusion du traité, vient encore accroître les difficultés d'une conquête à main armée. Une campagne, conduite avec les égards convenables pour la vie et la santé du soldat, devrait commencer par l'occupation de la partie centrale de l'île, où coulent les sources des rivieres de San-Yago, de l'Artibonite et de la Neyba, où s'éleve le grouppe des monts Cibao. C'est de cette position centrale que le corps d'armée principal, à l'abri des maladies du pays, peut diriger successivement ses attaques contre les divers points de la côte. Eût-il été impossible, en démontrant aux puissances alliées l'indispensable nécessité de l'acquisition d'un territoire presque inculte, inutile à l'Espagne, d'arracher à cette derniere nation une ligne de partage plus favorable ? Il eût fallu demander en même temps la permission d'exporter des colonies espagnoles les mulets et les bœufs nécessaires à l'expédition.

"La conquête absolue de Saint-Domingue, en la supposant possible, n'aurait pour résultat que l'occupation stérile d'un pays dévasté, arrosé du sang de cent ou deux cent mille negres et blancs. La colonie serait à fonder de nouveau.

"Quant à ceux qu'un penchant féroce ou une stupide routine rend sourds à toute proposition qui n'a pas pour base la traite et l'esclavage, nous leur dirons : Allez-vous disputer avec Lord Castlereagh et le roi *Henri Christophe*. Le premier exige rigoureusement l'exécution du traité du 30 Mai, qui promet l'abolition absolue de la traite dans cinq ans d'ici, et il a même eu beaucoup de peine à excuser ce court délai aux yeux du peuple anglais. *Sa majesté noire* vous annonce d'un autre côté, dans un de ses derniers écrits officiels : "que si l'on commence des hostilités contre les negres d'*Hayti*, tout blanc qui tombera dans leur pouvoir, sera sur-le-champ mis

à mort; qu'on ne fera aucun prisonnier; que ni le rang ni l'âge ne produiront aucune exception de cette regle, et que les noirs, décidés à vivre libres ou à mourir, se soumettent de bon cœur au droit du talion."

Séance de la Chambre des Députés du 26.

M. le comte Ferrand, ministre-d'état, et chargé par interim du porte-feuille de la marine, monte à la tribune.—Messieurs, dit-il, pendant que vous preniez sur la colonie de Saint-Domingue les délibérations les plus sages, le Roi, frappé des retards que devait éprouver la restauration de cette île, s'occupait des moyens de concilier les intérêts des colons avec ceux des créanciers. Ces riches propriétaires, dont l'industrie avait porté Saint-Domingue à un si haut point de prospérité, trouvaient facilement, pour augmenter leur culture, à emprunter des capitaux considérables dont les intérêts étaient régulierement acquittés par des récoltes toujours croissantes. Le volcan révolutionnaire a détruit ou détourné une source de richesses qui paraissait intarissable. Ceux des colons qui se sont échappés avec peine des ruines sanglantes de leurs habitations, loin de pouvoir rembourser les capitaux qu'ils avaient empruntés, ne peuvent même pas en payer les intérêts. Cette impossibilité d'autant plus reconnue que beaucoup d'entre eux ne subsistaient que par les secours du gouvernement, l'avait déjà déterminé à intervenir entre les colons et leurs créanciers. Nul doute qu'en principe, cette intervention sortait de l'ordre régulier de ses fonctions: mais, au milieu de la tempête des révolutions, une marche réguliere est quelquefois impossible à suivre; quelquefois même on ne peut la reprendre aussitôt que la tempête est finie, parce que l'homme qui, pour détruire, n'est malheureusement que trop fort par lui-même, pour réédifier a besoin des secours du temps.

Ce n'est qu'avec le temps que la colonie de Saint-Domingue peut se flatter de remonter au rang qu'elle occupait parmi les plus beaux établissements de l'industrie humaine.

On avait pensé d'abord que toutes les poursuites de la part des créanciers devaient être suspendues pendant un temps déterminé, leurs droits restant toujours dans leur entier; mais l'incertitude sur la durée du terme à fixer a fait préférer un autre parti. On peut espérer que, dans le courant de l'année prochaine, on aura sur la restauration de Saint-Domingue des bases qu'on ne peut avoir encore; et c'est alors qu'une

loi sage pourra, d'après ces bases, combiner lès moyens des colons avec les intérêts des créanciers. Etre juste envers les uns comme envers les autres, telle est, Messieurs, l'intention du Roi dans le projet de loi qu'il avait présenté à la chambre des pairs ; telle a été celle de cette chambre dans les amendemeuts qu'elle a proposés, et que S. M. a approuvés ; telle sera la vôtre dans l'examen que vous allez en faire.

Cet heureux accord d'intentions toujours dirigées sur la justice, toujours réglées par la politique, assure à la loi une grande force d'opinion, en imprimant à toutes les parties du pouvoir législatif un caractere de stabilité, et donne aux opérations du gouvernement les avantages de l'ensemble et de l'uniformité.

(Suit le projet de loi, dont la disposition principale est que toute poursuite de la part des créanciers des colons de Saint-Domingue sera suspendue jusqu'à la fin de la session de 1815.

M. le président.—La chambre donne acte à M. le ministre-d'état du projet de loi présenté au nom du Roi.

Paris, 16 *Octobre*.

Naissance d'un Bourbon.

Le 25Octobre. S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans est accouchée ce soir, à cinq heures, d'un prince qui portera le nom du duc de Nemours. Les princes et princesses du sang, et M. le comte de Blacas, ministre de la maison du Roi, ont été présents.

Le Roi, et Madame la duchesse d'Angoulême, ont tenu aujourd'hui sur les fonts de baptême, dans la chapelle des Tuileries, le duc de Nemours, second fils de Mgr. le duc d'Orléans. C'est M. l'archevêque de Reims grand aumônier de France, qui, assisté de M. le curé de la paroisse de St.-Germain-l'Auxerrois, a fait la cérémonie, à laquelle ont assisté Mad. la duchesse douairiere d'Orléans, Mgr. le duc d'Orléans, et les principaux personnages de la cour. M. le comte de Blacas, ministre de la maison du Roi, a dressé l'acte civil.

Restitution aux Emigrés des Biens non vendus.

Un projet de loi présenté au mois de Septembre par le Roi à la chambre des députés relativement à la restitution immédiate aux émigrés de leurs biens non vendus, sous certaines réserves, fait depuis quelque temps dans cette chambre le sujet des discussions les plus animées. Elles sont d'autant plus vives que nombre de membres sont eux-mêmes acquéreurs de biens dits nationaux, (notamment le célebre M. Raynouard, qui n'en possede pas pour moins de 30 mille livres de rente), et que tous ces messieurs plaident en conséquence *pro domo non suá*. M. Ferrand le ministre qui avait porté le projet, l'avait accompagné d'un discours éloquent et pathétique sur le sort de ces nobles victimes de la loyauté, et y avait donné à entendre que le Roi conservait l'espoir d'améliorer encore un jour leur sort. M. Bédoch, rapporteur de la commission centrale, fit le de ce mois un discours de la plus grande violence contre ce qu'il appelait l'arriere-pensée du gouvernement, et quelques phrases à la Carnot semblerent y accuser de nouveau les émigrés d'être les auteurs du meurtre de Louis XVI, et des plus grands attentats. Des journalistes pleins d'honneur et d'enthousiasme, notamment M. Mutin, releverent cette assertion avec véhémence (*voyez dans ce No. page* 200) La chambre des députés prenant feu sur cette attaque, a, sur la motion d'un autre cerveau brûlé, M. Souques, pris des résolutions qui équivalent à une censure de ce bon M. Ferrand. La discussion s'est engagée ensuite ; nous regrettons infiniment que les limites de notre journal ne nous permettent pas d'insérer tous ces discours. Nous cherchons à y suppléer, autant qu'il est en nous, en faisant connaître les meilleures réflexions qui paraissent à cet égard dans

les journaux, et dans lesquelles on retrouve les principaux traits des discours des orateurs. Nous recevons à l'instant le *Times* du 31 Octobre, et nous sommes heureux de pouvoir ajouter les remarques de l'habile éditeur de ce papier à celles des journalistes Parisiens.

Extrait du Times.

Nous voyons avec plaisir que, dans la Chambre des Députés, la restitution des biens non vendus, aux émigrés, proposée par le roi, est si loin de trouver de l'opposition, qu'il a été convenu par presque tous les orateurs de leur restituer en outre tous ceux que le Roi avait exceptés, ceux transférés à la caisse d'amortissement, aux hôpitaux, ceux assignés à la dotation de la légion d'honneur, au sénat, etc. Quelques députés, soit dit à leur honneur, sont encore allés plus loin, et ont proposé qu'on inscrivît en leur faveur sur le grand livre une somme annuelle pour être distribuée comme secours parmi les émigrés dont tous les biens auraient été vendus. Les raisonnements par lesquels on s'est opposé à une proposition aussi juste et aussi modérée, sont de l'espece la plus méprisable. Ils révoltent également le sens commun et l'honnêteté commune. Que la France regarde la conduite de la Grande-Bretagne envers les loyalistes américains; qu'elle prenne exemple de notre libéralité envers ses planteurs de St.-Domingue! Il est bien ridicule à ces Messieurs de dire que la proposition en question inquiete les acquéreurs de domaines nationaux: puisqu'elle tend directement plus que toute autre à les tranquilliser dans la possession de leurs acquisitions, en accordant une espece de compensation à leurs propriétaires. Dailleurs, n'est-il pas aussi malhonnête que cruel de dire à cette classe d'hommes victimes, que tous doivent faire sur l'autel de la patrie le sacrifice de l'oubli de leurs pertes. Après toutes les compensations qui seront ou pourront jamais être accordées aux emigrés, leurs sacrifices seront encore assez amers; mais lorsqu'on ose mettre en avant un prétexte de devoir commun, ceux qui le proposent devraient être les plus empressés à contribuer pour leur part au plus saint des devoirs, la justice. Plusieurs ont été trompés, plusieurs pillés, dit l'avocat de l'injustice; il est impossible de les satisfaire tous; et en conséquence je ne restituerai à aucun aucune partie de ce qui est à lui. Oh! l'admirable morale! la superbe logique!

Extrait d'une Lettre de Porto-Ferraïo.

Notre souverain n'a point fait frapper de nouvelle monnoie, ni avec la légende *Napoleo imperator ubicumque felix*, ni avec l'emblême d'un aigle endormi; du moins on n'en a pas vu dans cette ville. S'il en circule sur le continent, c'est une spéculation des faux monnoyeurs. Napoléon voit moins fréquemment les Anglais, et est en général devenu moins accessible. Il a fait agrandir les exploitations de la mine de fer de Rio ; il fait travailler trois mille hommes à une grande route entre cette ville et Porto-Longone ; cette route magnifique sera bientôt acheveé ; elle liera les deux principaux ports de notre île. Il visite à chaque moment ces travaux. Quelquefois, on le voit se promener gaiement sur le rivage, et lancer, pendant des quarts d'heure, de petits cailloux à la surface des flots ; d'autres fois, il se renferme des journées entieres dans son cabinet, veille les nuits, et brusque tout le monde. . . . Deux lanciers polonais, rappelés chez eux par leurs affaires de famille, ont obtenu une audience de congé, une décoration, et 3 francs par chaque journée d'étape qu'ils ont à faire d'ici en Pologne. . . . Le lieutenant Talhouet, un de nos *amiraux*, a épousé une jolie et riche héritiere de Porto-Longone ; mais il y en a bien d'autres qui s'ennuient. Les communications avec le continent sont peu fréquentes ; il arrive peu de monde et tout le monde n'est pas reçu. Le général Florillo et quelques autres officiers corses, ayant quitté le royaume d'Italie, parce que l'Autriche n'a pas tenu la capitulation, sont arrivés ici ; mais est-ce pour y rester ? est-ce pour s'en retourner dans leur île natale ? . . . Trois jeunes Français s'étant, ces jours-ci, présentés devant Napoléon, il leur dit: Allez-vous-en, servez votre bon roi ; soyez lui dévoués et fideles". . . Il circule en Italie beaucoup de fausses anecdotes sur l'île d'Elbe. En voici une qui est du moins assez plaisante : Les Génois craignent beaucoup pour leur indépendance, ou du moins pour l'intégrité de leur territoire ; chaque voisin en veut un morceau. Le petit Napoléon, duc de Parme, veut, pour son compte, conquérir les environs du golfe de la Spezia. La république de Gênes a envoyé un député auprès du pere,

pour l'engager à modérer l'ardeur conquérante de son fils. Napoléon lui a répondu : Ce n'est pas ici que se tient la grande vente des provinces : allez-vous-en à Vienne ; et si vous voulez assurer votre indépendance, apportez-y trois énormes sacs d'or ; offrez-en un à lord**, un autre au prince**, un troisieme à M. *** : comme ce dernier est fort délicat sur le chapitre des cadeaux, il pourrait vous refuser ; mais je vous donnerai une lettre de recommandation pour lui. *Se non è vero*, etc., etc.

Bordeaux, 22 *Octobre*.

Deux postillons de la suite de Buonaparté, qui l'avaient accompagné jusqu'à l'île de l'Elbe, étant dernierement passés dans cette ville, où l'un d'eux a des parents, ont donné sur ce personnage les détails suivants, que l'on peut regarder comme très-authentiques :

« Les troupes qui se trouvent à Porto Ferrajo s'élevent à mille hommes environ. Ces soldats n'ont rien touché de l'arriéré de solde de la campagne derniere ; mais on leur promet de les payer exactement à l'avenir : ce qui ne les empêche pas de chercher à déserter, et d'en saisir avidement toutes les occasions, tant le séjour de cette île leur paraît insupportable. Persuadé de leurs bonnes dispositions à cet égard, Buonaparté fait surveiller exactement les moindres barques qui s'approchent ; mais, malgré toutes les précautions, il s'en échappe toujours quelques-uns.

« Une seule femme, l'épouse du général Bertrand, se trouve à la cour de Buonaparté, qui se compose en tout de quarante personnes. Cependant les dames de Porto Ferrajo, et suivant l'expression des voyageurs, *les gros du pays* viennent assez fréquemment visiter leur seigneur suzerain. Il s'occupe à faire bâtir deux châteaux, et à rendre viables pour ses voitures, toutes les *grandes* routes de Porto-Ferrajo, à quatre lieues à la ronde".

(*Le Mémorial de Bordeaux*).

Anecdote relative au Général Georges.

Georges pratiquait exactement tous les préceptes de la religion catholique dans laquelle il était né.

Condamné, comme tout le monde sait, à périr sur un échafaud, lorsqu'il y fut monté il dit à son confesseur : " Voici le moment d'invoquer la patrone du genre humain." Et il récita tout haut la *salutation angélique*. Arrivé à ces mots : *Priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant*... il s'arrêta. L'ecclésiastique, entraîné par l'habitude, continuait machinalement : et *à l'heure de notre mort* ; mais sentant l'à propos sublime de sa finale, il se tut aussi en le regardant avec un sentiment de tendre vénération; Georges, guillotiné le premier, se livra au bourreau, sans qu'il parût sur son visage la moindre émotion.

Notre général n'est plus, dit Barbou, en voyant tomber sa tête. Vous allez le revoir, lui répondit le prêtre qui l'accompagnait. Je le sais, répliqua-t-il.

Il paraît depuis quelques jours des mémoires pour servir à l'histoire des expéditions en Egypte et en Syrie par J. Miot, avec cette épigraphe : *la vérité appartient à l'histoire*. L'auteur qui a encouru la disgrâce de Buonaparté pour avoir osé publier son ouvrage dans un temps *où toute vérité n'était pas bonne à dire*, offre aujourd'hui, sous le titre de *2eme édition, revue, corrigée et augmentée d'une introduction, d'un appendice et de faits, pieces et documents qui n'ont pu paraître sous le gouvernement précédent*, un tableau fidele et curieux de la trop fameuse expédition d'Egypte, dont lui-même faisait partie. Cet ouvrage annoncé comme une deuxieme édition, n'en est pas réellement une : c'est un ouvrage entierement refait. Il répand enfin l'éclat de la vérité simple, mais souvent effrayante, sur les faits essentiels d'un épisode important de notre révolution.

Extrait du Journal de Paris *du Jeudi* 27 *Octobre*

" M. le chevalier Couchery, l'un des membres du corps législatif, proscrit au 18 fructidor, maître des requêtes, attaché au cabinet du Roi, est mort hier matin : il est généralement regretté."

Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis que nous avions eu le plaisir d'annoncer que le Roi avait commencé à récompenser le mérite d'un serviteur aussi dévoué et aussi distingué que l'était M. Couchery, en lui accordant des lettres de noblesse, lorsque nous avons eu l'extrême douleur de lire dans les papiers-nouvelles l'annonce de la mort d'un ami et d'un collaborateur qui nous était cher à toutes sortes de titres. Une mort aussi prompte et aussi imprévue paraît peu naturelle, et ces tristes soupçons ne sont que trop justfiés lorsqu'on pense avec quelle chaleur M. Couchery a toujours poursuivi les factieux, et défendu la cause du Roi. D'un commerce sûr, d'une éloquence entraînante à la tribune, d'une imagination aussi brillante que variée, aucun genre de travail et de succès n'était étranger à M. Couchery. Si sa mort a causé des regrets généraux à Paris, elle n'en causera pas moins à Londres qu'il a habité plusieurs années On trouvera dans ce numéro deux des derniers morceaux échappés à sa plume facile et élégante*. Le Roi, juste appréciateur du mérite, venait de le nommer membre de la légion d'honneur, maître des requêtes et surintendant général des journaux français. Il laisse un frere et une jeune fille également intéressants, également inconsolables, et sans autres ressources que les bontés paternelles du monarque. M. Victor Couchery, frere du décédé, a été emprisonné pendant onze ans, comme compris dans la conspiration de Georges et de Pichegru, et n'a dû sa délivrance qu'à la restauration.

Multis ille bonis flebilis occidit,
Nulli flebilior quàm mihi.

---

* *Mes Vœux*, et *sur les Partis* : extraits du Journal des Mécontents, qu'il dirigeait et dont il a paru 15 numéros.

Imprimé pour Schulze et Dean, 13, Poland St., Oxford-St. chez lesquels on peut souscrire, à Londres, ainsi que chez M. PELTIER, 50, Welbeck-Street. Prix, Cinq Guinées par An.



L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCCXVIII—*Le* 10 *Novembre*, 1814.

OBSERVATIONS

En faveur des Acquéreurs de Biens d'Emigrés, et en faveur des Emigrés eux-mêmes, ci-devant Propriétaires de ces Biens.

La charte constitutionnelle, en déclarant, article 9, *toutes les propriétés inviolables*, a assimilé les acquéreurs de *biens nationaux* à tous les autres propriétaires ; et elle n'a même fait aucune distinction entre les biens nationaux provenant des corporations ecclésiastiques ou autres, et ceux provenant du patrimoine des Français émigrés : la paix publique et la raison d'état n'ont pas permis d'exception.

Mais la loi suprême qui a décidé sans retour, comme question politique, cette question de propriété, n'a pas interdit à la puissance législative la faculté d'examiner, dans l'intérêt des acquéreurs, comme dans celui des anciens pos-

sesseurs, s'il ne convenait pas à l'état de pourvoir à l'indemnité des émigrés dépossédés, et si la nation française, après être intervenue par sa puissance pour sanctionner des aliénations faites en son nom, ne devait pas encore interposer sa générosité et sa justice pour réconcilier les anciens et les nouveaux propriétaires, et donner à ceux-ci un nouveau gage de sécurité dans la satisfaction qu'elle accorderait aux autres.

Ce sujet de délibération secondaire rentre lui-même dans les grandes considérations d'ordre public et de paix intérieure ; on a gardé ici de mettre en doute la soumission absolue de tous les Français à l'empire d'une charte donnée et acceptée pour leur bonheur ; mais on peut néanmoins distinguer entre cette obéissance du devoir, purement passive dans ces sacrifices, et cet assentiment intérieur qui, mieux que l'autorité elle-même, assure le pouvoir des lois; or, dans l'état actuel des choses, on ne saurait attendre un pareil assentiment, ni de la part des émigrés ou de leurs héritiers, ni de la part des acquéreurs de leurs biens eux-mêmes.

Il est bien vrai que l'acquéreur ou le détenteur d'une propriété confisquée pour fait d'émigration, cultivera, sans crainte d'éviction, l'héritage dont la puissance publique lui a garanti la possession ; mais sa pensée se reportera souvent vers les droits, les besoins et le malheur de ceux qui, dans l'ordre naturel, devraient posséder encore ; sa tranquillité légale ne sera pas troublée, mais son cœur souffrira ; sa jouissance sera imparfaite : et même au milieu d'abondantes récoltes, il sentira que des champs moins féconds, mais qu'il tiendrait de leur véritable maître, conviendraient mieux à son bonheur.

Vainement aussi la loi imposera respect et silence à l'ancien possesseur ; blessé par ses souvenirs, et tourmenté par sa situation présente, il jettera toujours des regards de tristesse sur un patrimoine qu'il n'a pas mérité de perdre : il aura peine à comprendre qu'on ait pu en disposer sans son

aveu, et qu'en rentrant dans sa patrie il doive rester encore exilé de ses propres foyers et de l'héritage de ses peres.

Ce mécontentement réciproque des anciens et des nouveaux possesseurs triomphera du temps et de la mort même; de part et d'autre on verra les générations se succéder et s'éteindre; mais le monument de la confiscation subsistera et perpétuera, de race en race, les regrets de la famille expropriée, et l'inquiétude des détenteurs qui auront pris sa place.

En multipliant ce sujet de peine par le grand nombre de parties intéressées répandues sur le sol de la France entiere, on trouve là une source éternelle de dissentiments et d'inimitiés qui ne tarderaient pas à dégénérer en troubles civils, si jamais les liens de l'autorité venaient à se relâcher; et ce danger à part, l'opinion publique, de toutes les puissances la plus indomptable, continuera d'imprimer aux domaines confisqués sur les émigrés le sceau flétrissant de leur origine, et de les placer en rang inférieur dans le commerce général des propriétés.

Combien donc ne serait-il pas heureux que l'état des finances permît d'extirper, à sa naissance, ce principe de haines sociales, et que la patrie elle-même faisant les frais du sacrifice, pût réunir, par les liens d'une reconnaissance commune, les seuls de ses enfants entre lesquels il subsiste encore une cause plausible de mésintelligence et de discorde.

Et ce n'est point une vaine espérance, un vœu indiscret qu'on exprime ici: l'œuvre de réconciliation qu'on propose peut s'accomplir sans de trop grands efforts; et la mesure des indemnités à accorder n'excede pas les bornes que l'intérêt et le soin de la fortune publique peuvent prescrire à la munificence de l'état.

Si on jugeait de la consistance et de la valeur des biens vendus sur les émigrés par le nombre des individus inscrits

comme tels dans tous les départements, peut-être aurait-on raison de redouter l'obligation de rendre indemnes tous ceux que la loi de la confiscation a pu atteindre ; mais ce n'est pas sous cet aspect qu'il faut envisager la masse des biens qui ont été réellement vendus, et pour lesquels il y aurait lieu à indemnité.

Les causes suivantes ont considérablement réduit la matiere des confiscations :

1. Dans les premieres années qui ont suivi la promulgation des lois rendues contre les émigrés, il s'est présenté peu d'acquéreurs pour acheter leurs biens, et tant qu'il y a eu d'autres biens nationaux à vendre, on les a préférés ; en sorte que, dès 1795 et 1796, beaucoup de Français momentanément expatriés ont reparu et ont repris possession de leurs propriétés.

2. La plupart des maisons, hôtels et autres édifices que les émigrés possédaient à Paris et dans les grandes villes, ont été employés à former le siége des administrations et des établissements publics ; on ne les a pas vendus, et aujourd'hui on les restitue en nature à leurs propriétaires.

3. Les bois d'une certaine étendue, faisant partie des biens ruraux confisqués, ont été également conservés, et se restituent en nature.

4. Les terres et seigneuries, qui faisaient la meilleure partie de la fortune des émigrés, comprenaient beaucoup de droits et revenus féodaux ; et la suppression de ces droits indépendante de la confiscation, avait opéré déjà une forte diminution dans la valeur de cette nature de biens.

5. Les biens confisqués étaient aussi, pour la plupart, grévés de charges et d'hypotheques ; les créanciers des émigrés sont devenus créanciers de l'état, et le plus grand nombre d'entre eux a requis et obtenu sa liquidation : ainsi il faut encore déduire, sur le prix des biens, la portion repré-

sentée par les dettes dont l'état s'est chargé et dont les émigrés ont été affranchis.

Tous ces objets de retranchement réduisent à un capital beaucoup moindre qu'on ne l'imagine communément, la valeur véritable des biens libres confisqués et vendus pour cause d'émigration.

Lorsque l'assemblée constituante déclara, en 1789, que les biens du clergé étaient à la disposition de la nation, on estimait que le clergé possédait environ un sixieme ou un septieme des biens du royaume, et on en portait la valeur à 2 milliards 400 millions.

Assurément, la fortune présumée de l'universalité des émigrés n'équivalait pas au quart du montant des biens ecclésiastiques.

La noblesse française, celle au moins qui a fourni le plus de sujets à l'émigration (les Princes de la maison de France exceptés), ne possédait qu'une très-petite portion des biens du royaume : beaucoup de militaires et de jeunes gens s'expatriaient ; mais les peres de famille, retenus par l'âge, les infirmités et l'espérance de conserver leur héritage à leurs enfants, resterent presque tous en France, ou y revinrent quand les proscriptions commencerent à se ralentir, et avant que leurs biens fussent vendus.

Ce qui est resté soumis à la confiscation n'a plus formé que la moindre partie de ce qui avait été séquestré dans l'origine ; et, dans le calcul des indemnités, ce résidu se diminue encore, comme on vient de le dire, du montant des droits seigneuriaux supprimés, de l'équivalent des dettes payées par l'état, et de la portion des biens conservés en nature.

Ce serait donc forcer l'estimation des biens libres, vendus pour cause d'émigration, que d'en porter la valeur à 400 millions.

Admettons qu'il y en ait pour 500 millions, pour 600 millions, si l'on veut :

Il ne faut évaluer le revenu de ces 5 ou 600 millions qu'à l'égal du revenu ordinaire des terres et biens-fonds, charges déduites; c'est-à-dire, à raison de 3 pour 100 par an, ou du denier 33 un tiers pour 100.

A ce compte, le capital de 5 ou 600 millions représenterait un produit annuel de 15 ou 18 millions.

Ce serait donc une rente perpétuelle de 15 ou de 18 millions qui formerait l'indemnité complete de tous les émigrés dont on a vendu les biens; et très-probablement par l'événement de la liquidation, cette indemnité serait beaucoup moindre.

Balancerait-on à racheter, moyennant une aussi faible redevance, la dette contractée, au nom de l'état, par d'injustes confiscations? La nécessité où l'on s'est trouvé de légitimer la possession des acquéreurs n'emporte pas celle de méconnaître la créance des propriétaires. Les ventes ont été maintenues, parce qu'on a jugé que leur résiliation pourrait amener de grands désordres; mais en quoi la restitution du prix de ces ventes ou le payement d'une indemnité équivalente, troubleraient-ils l'ordre de la société? Il n'y a point là de familles à inquiéter, point de contrats à résoudre, point de déguerpissements à provoquer; il y a seulement des créanciers à reconnaître et à satisfaire, et des créanciers d'un rang privilégié; car le versement fait au trésor du prix d'un bien ravi à son propriétaire, constitue, à la charge de l'état, une dette encore plus sacrée que celle qu'il a contractées envers un prêteur volontaire.

Mal à propos prétenderait-on que la charte constitutionnelle a prononcé, même implicitement, l'abolition de cette nature de dette; ce n'est pas la confiscation, c'est la vente des biens d'émigrés seulement qui a été sanctionnée par la charte; la preuve en est que l'état restitue les biens confisqués et non vendus, et qu'il n'y a rien de statué, ni directement, ni indirectement, sur l'action en restitution du prix de ceux qui ont été vendus; l'art. 9 de la charte déclare

il est vrai, *inviolables* les propriétés appelées *nationales* ; mais l'article 70 déclare *inviolable* aussi *toute espece d'engagement pris par l'état avec ses créanciers* : la question se réduit donc, en derniere analyse, au point de savoir si celui dont l'état a vendu les biens et en a touché le prix, est *un créancier de l'état ?*

Et comme il suffit d'énoncer une semblable question pour qu'elle soit affirmativement résolue chez tous les bons esprits, par quels motifs serait-il possible, on le demande, de justifier la disgrâce des émigrés dont les biens ont été vendus, à côté de la satisfaction accordée à ceux dont les biens sont encore dans les mains de l'état ? Quelle différence peut-il y avoir entre le droit des uns sur leur chose elle-même et le droit des autres sur le prix de ce qui leur appartenait ? Dira-t-on que la valeur des objets à rendre en nature est moindre que celle des restitutions à faire en argent ou en rentes ? D'abord, l'éclaircissement de ce point de fait exigerait un inventaire de tous les biens confisqués déjà rendus sous le directoire et sous Buonaparté, et de ceux qui restent à rendre aujourd'hui ; mais si on en est réduit à ne plus disputer que sur la quotité des indemnités comparée à celle des restitutions en nature, il faudra donc, dans la sentence qui rejettera le recours en indemnité, s'exprimer en ces termes :

« Un malheur commun avait éloigné de leur patrie un « grand nombre de Français ; ils rentrent tous aujourd'hui « dans le sein de la grande famille, et tous ont un droit égal « à la bienveillance et à la justice du monarque et du pou- « voir législatif ; la disposition arbitraire qu'on a pu faire « de leurs propriétés, pendant leur exil, ne peut pas leur « être imputée, et il est bien certain que si on les a vendues « sans leur aveu, et qu'on en ait touché le prix, on leur « doit ce prix à défaut de la chose vendue ; cependant, « vérification faite du montant des indemnités dont « l'état se trouverait chargé par cet acte de justice, « on a trouvé que ces indemnités seraient d'une somme bien

" plus forte que la valeur même des biens non vendus et à " restituer en nature; et, par cette raison, les émigrés " rentrant en France seront divisés en deux classes, sa- " voir :

" Ceux dont les biens non vendus sont encore dans les mains de l'état, et ceux dont les biens ont été vendus.

" Les premiers seront réintégrés purement et simplement dans leurs propriétés.

" Mais les autres perdront irrévocablement et leurs biens et le prix qui en a été versé au trésor; il en coûterait trop à l'état pour les rendre indemnes".

On défie de motiver la décision autrement que sur la raison d'économie pour l'état; mais, en ce cas, pourquoi n'avoir pas fait l'économie indistinctement aux dépens de l'une et de l'autre classe d'émigrés? C'est une injure de plus envers ceux dont les biens ont été vendus, et à qui on refuse une indemnité, que la prédilection accordée à ceux dont le hasard seul a préservé les propriétés de la mise aux encheres, et auxquels on les restitue.

" *La justice imparfaite est encor l'injustice*", a dit, en traitant le même sujet, l'homme sensible qui déplorait en si beaux vers les malheurs de l'émigration : il n'avait rien à recouvrer pour lui-même, mais il montrait d'avance à ses compagnons d'exil les jours de consolation et de justice qui luisent enfin sur la France; et, en attendant, il mettait sous la garde de la pitié, cette divinité des bons cœurs, leurs propriétés alors livrées à d'iniques encheres.

Unissons nos vœux à ceux de sa muse touchante, pour que, dans le concert de bénédictions qui environne aujourd'hui le trône, nulle voix plaintive ne se fasse entendre, et pour qu'à l'avenir, les yeux fixés sur un héritage confisqué et vendu pour cause d'émigration, l'ancien propriétaire puisse dire : " Je n'ai rien perdu", et le nouveau : " Ceci est bien à moi".

par M. BAROUD.

DE L'ÉMIGRATION.

Ils veulent être libres, et ne savent pas être justes!

SIEYES.

" Heureux temps! s'écriait Tacite au sortir de la tyran-
" nie sanglante de Domitien et sous le regne de Nerva, heu-
" reux temps que celui où il est permis de dire tout ce qu'on
" pense, et de penser tout ce qu'on dit!"

Nous allons parler de l'émigration comme nous croyons que l'histoire en parlera dans quelques siecles, sans prévention pour les uns, sans ressentiment contre les autres; et si nous réveillons de douloureux souvenirs, nous espérons ne pas rallumer de haines.

Tous les grands événements, comme tous les personnages célebres, ont été, parmi les hommes, un *signe de contradiction*, et souvent un sujet de scandale.

L'émigration, l'événement le plus singulier de l'époqu la plus mémorable des temps modernes (la révolution française) a joui plus qu'aucune autre de ce triste privilége.

Jugée par les uns sur les motifs qui l'ont inspirée, elle a été regardée comme un acte sublime de devoûement et le dernier soupir de l'esprit chevaleresque en Europe; jugée par les autres sur les résultats apparents qui l'ont suivie, elle a été blâmée comme inutile, accusée comme dangereuse, ou condamnée comme criminelle.

Nous ne sommes pas de ceux qui rejettent comme un excès tout ce qui est fort et absolu dans les sentiments ou dans la conduite, et qui ne savent se former une opinion qu'en se tenant au milieu de deux opinions opposées; et nous n'hésitons pas à soutenir que les détracteurs de l'émigration ont toujours ignoré ou ne se rappellent plus quels étaient à cette époque, au dedans et au-dehors, les projets, les moyens, la fureur des ennemis du trône et de l'autel.

Le jour où les malheureux Berthier, Foulon, Delaunay, premieres victimes de la révolution, furent immolés, le jour où la demeure du Roi fut violée, ses gardes massacrés, sa personne outragée, lui-même traîné à Paris, précédé par les horribles trophées de la conjuration, et entouré d'une populace enivrée de fureur et de sang, sans que l'autorité eût pu prévenir de si grands attentats, ou que la justice pût les venger, il n'y eut plus en France ni sûreté, ni sécurité, ni gouvernement, ni autorité ; il n'y eut plus rien, et l'individu, retombé dans l'état sauvage et insocial, libre de tout devoir envers une société qui l'abandonnait à ses seules forces, rentra sous l'empire de la loi naturelle et primitive de sa propre conservation.

Dès lors, l'émigration fut une nécessité pour les uns, un devoir pour les autres, un droit pour tous. Louis XVI fut perdu ; car on ne pouvait laisser régner le Roi après avoir abaissé la royauté, et on n'osa pas laisser vivre l'homme après avoir outragé le monarque.

La royauté une fois anéantie, la noblesse ne pouvait subsister ; l'action du pouvoir royal cessait avec le pouvoir lui-même ; le sacerdoce tombait avec la Divinité, et les nobles dans une monarchie sont l'action vivante du pouvoir et comme les prêtres de la royauté.

Il n'était que trop aisé de détruire la famille qui seule exerçait le pouvoir, et dans laquelle même il ne faut compter que les mâles ; mais la noblesse était composée de beaucoup de familles et d'individus de tout âge et de tout sexe, et les sacrificateurs reculaient devant le grand nombre des victimes.

Les princes du sang royal avaient dérobé leurs têtes aux secrets et profonds desseins des conspirateurs, qui, disposant d'un peuple égaré et d'un roi captif, tremblants pour eux-mêmes, mais déjà trop avancés pour pouvoir revenir sur leurs pas, poussaient aux derniers excès, provoquaient

à-la-fois la guerre civile et la guerre étrangere, et cherchaient tous les moyens de salut dans toutes les chances de désordre.

La royauté était absente, puisque la volonté du Roi était dominée, sa personne captive, et que toutes les défenses de la royauté et tous ses moyens d'action, les conseils, le trésor et l'armée étaient aux mains de ses ennemis.

La nature de la société a pourvu dans l'Etat comme dans la famille au cas de l'absence, de la minorité, de la captivité, de l'empêchement enfin du pouvoir, en nommant son plus proche parent tuteur de la famille ou régent de l'Etat.

Saint Louis, Jean, François Ier avaient été captifs chez les étrangers, mais ils étaient alors des généraux d'armée plutôt que des rois, puisque la royauté existait toute entiere en France dans la régence et ses conseils.

Ici c'était tout le contraire; le Roi était captif dans ses propres Etats, et le pouvoir, cet être moral qui n'est borné ni à un temps, ni à un lieu, qui survit même à la mort naturelle de l'homme-roi, et par conséquent à sa mort civile, le pouvoir ou la royauté existait sur un sol étranger; il y régnait sur les affections de ceux qui l'avaient suivi, et de ceux en bien plus grand nombre qui regrettaient de n'avoir pu le suivre; et à la vue de l'épouvantable anarchie qui désolait la France, et de ce gouvernement monstrueux de la convention, qui ne gouvernait que les massacres, les confiscations et la guerre, la France transplantée aurait pu dire, avec plus de raison que Sertorius,

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.

Cependant les violences exercées dans beaucoup de lieux contre la noblesse, et les atroces calomnies dont elle était partout l'objet, avaient forcé plusieurs nobles à se retirer dans les pays étrangers. Les factieux, habiles à tirer parti des circonstances et surtout de celles qu'ils avaient fait

naître, redoublerent de désordres et de violences pour presser l'émigration des propriétaires dont ils dévoraient déjà les biens. Ils la favoriserent en paraissant l'empêcher, et jugerent très-bien que le moyen de la hâter était de la défendre, et que même le danger qu'on pouvait courir en passant la frontiere était une tentation de plus.

Les faits subséquents ont prouvé jusqu'à l'évidence cette habile et odieuse machination. Les prêtres qui n'avaient pas voulu émigrer furent entassés sur des vaisseaux et enfin déportés, parce qu'on n'avait rien à gagner à leur mort. Les nobles et en général les riches propriétaires qui étaient restés en France furent jetés dans des prisons, inscrits quoique présents sur la liste des émigrés, ou vivants sur des listes de morts, enfin traînés à l'échafaud où ils auraient infailliblement péri jusqu'au dernier si le 9 Thermidor n'était venu mettre un terme aux fureurs de la convention.

Ceux qui croient que les émigrés auraient dû rester auprès du roi pour le sauver, ignorent, sans doute, qu'on ne peut sauver un roi malgré lui que lorsqu'on peut le faire agir, ou du moins le faire parler, et qu'une poignée d'hommes, dont un grand nombre même étaient étrangers à la profession militaire, sans chef connu et accrédité, sans point de ralliement, sans moyens de s'organiser, sous les yeux toujours ouverts des factieux, si même ils eussent pu, sans obstacle, venir un à un de leurs provinces, n'auraient pas sauvé celui que n'ont pu sauver, le 21 Janvier, soixante mille hommes réunis et sous les armes, qui presque tous pleuraient sur la victime et détestaient ses bourreaux.

Les factieux regrettent que les défenseurs de la royauté n'aient pas du moins tenté d'arracher Louis XVI des mains de la convention, et, dans leur dépit, ils s'accusent eux-mêmes d'assassinat pour accuser les autres de défection.

« Les émigrés, osent-ils dire dans leurs écrits, auraient « dû rester en France pour nous empêcher d'égorger le « roi. » Il est permis de croire à la sincérité de leurs re-

grets, et facile d'en pénétrer le motif. Les insensés ! ils croient qu'il suffit de tuer pour hériter, et d'envahir pour posséder, et ils ne voient pas que si la Providence n'eût, pour leur propre intérêt, mis un terme à leur frénésie, la France, enivrée de tant de sang innocent et rendue furieuse par tant de crimes, serait devenue un vaste champ de bataille, ou plutôt un repaire d'animaux féroces qui se seraient tous entre-déchirés pour le partage de ces sanglantes dépouilles.

Le roi, une fois sous la main de la convention, n'aurait pu être sauvé que par une insurrection générale de la capitale. Mais, à cette époque, il n'y avait plus de peuple dans Paris ; il n'y avait que des bataillons appartenant à des sections différentes, animés d'un différent esprit, et plus près de se battre entre eux que de s'accorder. D'ailleurs, une troupe rangée ne connaît de passions que celles de ses chefs, et elle n'est plus susceptible des mouvements tumultueux, violents, et quelquefois généreux de la multitude.

L'émigration, forcée pour quelques-uns, fut donc légitime pour tous. Le sol fait la patrie du sauvage ; mais l'ordre entre les hommes constitue la société, vraie et seule patrie de l'homme civilisé ; et la France, à cette horrible époque, livrée à l'anarchie la plus cruelle et la plus extravagante, malgré des formes extérieures de gouvernement, était une société comme les illusions du Panorama sont une contrée.

L'émigration fut noble et généreuse dans ses motifs ; et où pouvaient être, que dans leur conscience et dans le sentiment de l'honneur et du devoir, même avec les chances de succès les plus heureuses, des compensations suffisantes aux sacrifices que faisaient des peres de famille de toute condition, qui, se bannissant volontairement de leur patrie, inconnus la plupart à ceux qu'ils allaient servir, livraient leurs familles et leurs fortunes à la merci de la révolution, et les plaçaient ainsi et se plaçaient eux-mêmes sous le terrible anathème du malheur réservé aux vaincus ?

Sans doute, tous les motifs ne furent pas désintéressés,

et la conduite de tous les bannis ne fut pas toujours digne d'une si belle cause : mais s'il est permis de reprocher à quelques-uns des fautes que l'extrême jeunesse, l'oisiveté, la licence d'une vie errante et guerriere, la misere et à la fin le désespoir peuvent excuser, il est juste de reconnaître que le plus grand nombre d'entre eux, et dans le sexe le moins préparé à l'adversité, et dans les conditions les moins accoutumées aux privations, ont donné les plus grands exemples de fermeté, de patience, de résignation, et qu'ils ont fait honorer par leurs vertus le nom français, que leurs compatriotes illustraient par leurs victoires.

Et qu'on ne dise plus que les émigrés ont porté les armes contre leur patrie : ils n'étaient pas armés pour attaquer la société publique qui n'existait pas en France, mais pour défendre la société domestique, et repousser de l'Europe cet épouvantable droit public qui permit à l'Etat de dépouiller la famille qui existe avant l'Etat, qui peut exister sans l'Etat, et qui même est la seule raison de son existence *.

La plupart des émigrés sont rentrés ; ils ont vécu au milieu de leurs persécuteurs, et je ne sais si l'on a cité un seul trait de cette fureur de vengeance dont la calomnie les avait accusés.

Enfin l'émigration, funeste aux particuliers, n'a pas été inutile à la société, et peut-être en sera-t-il un jour de l'émigration comme des croisades, que la prévention a long-temps jugées sur des faits isolés et particuliers, et que la raison, mieux instruite, commence à juger sur de grands motifs et des résultats généraux. L'émigration a sauvé les restes précieux de la maison royale, et avec elle la France et l'Europe.

C'était la crainte du retour des Bourbons qui a pré-

* Voyez le noble et intéressant ouvrage de *la Défense des Emigrés*, par M. de Lally-Tolendal.

cipité Buonaparté dans ses guerres extravagantes qui ont décidé sa chûte; c'était les Bourbons qu'il poursuivait en Egypte et en Espagne, à Vienne et à Moscou, et il les a cherchés jusqu'à ce qu'il les ait trouvés; c'est l'espoir de les voir remonter au trône qui a nourri dans le cœur des Français ces sentiments dont l'explosion unanime a si puissamment hâté la restauration. La fuite chez l'étranger de tant de familles de toute condition, de membres du clergé et des tribunaux, des plus riches propriétaires, du plus grand nombre des officiers de l'armée, a rempli l'Europe d'étonnement et d'épouvante; et à la vue de circonstances si extraordinaires et de malheurs si grands et si nouveaux, elle a pu juger le danger d'une révolution qui commençait sous de tels auspices. Heureuse si, avertie par les événements et plus éclairée sur ses vrais intérêts, elle eût pris dès-lors des mesures efficaces pour arrêter les progrès de l'incendie et en prévenir les suites!

Cependant les biens des émigrés et plus tard ceux des communes furent séquestrés, confisqués et vendus, comme l'avaient été sous l'assemblée constituante les biens publics, dotation antique et nécessaire de la religion, de la royauté, de la charité publique. Ancienne possession, hypothèque des créanciers, dot des femmes, légitime des enfans, partages de familles: tous ces motifs qu'on fait valoir aujourd'hui en faveur des nouveaux possesseurs ne furent pas même allégués dans l'intérêt des anciens propriétaires. On vendit ou plutôt on donna les biens de ceux qui étaient sortis, de ceux qui étaient restés, souvent de ceux qui étaient morts. La nation dépouilla des pupilles et des mineurs; elle partagea avec les testateurs avant la mort de leurs héritiers, et déshérita des enfants avant leur naissance. Le code des lois sur l'émigration est le monument le plus curieux et le plus décisif du *progrès des lumieres*, et jamais chez aucun peuple on ne porta plus loin le luxe de la cruauté et le raffinement de l'injustice.

Enfin, martyrs de leur fidélité aux lois fondamentales du royaume, les émigrés ont scellé de leurs fortunes et par conséquent de l'existence politique de leurs familles le nouveau pacte qui a rendu aux Français leur roi légitime; et lorsque des régicides réclament publiquement des rangs et des honneurs, heureux du bonheur de la France, ils se soumettent sans murmure à une disposition qui fait de la propriété des anciens serviteurs, le prix et la solde de la fidélité des nouveaux. Etrange destinée de la noblesse; condamnée à *assurer* la société contre les révolutions, ou à la rétablir à ses *frais*!

La postérité, qui reçoit l'appel des malheureux, prononcera entre toutes les parties; elle s'étonnera peut-être de trouver tant de cupidité avec tant de *philosophie*, tant de dureté avec tant de *philantropie*, tant d'injustice avec tant de *moralité*; elle se demandera si lorsqu'il n'y avait en France ni *bienfaisance*, ni *sensibilité*, et qu'il n'y avait que de la religion et de la charité chrétienne, il se serait trouvé seulement, il y a un siecle, entre tous ces enfants d'une même mere, tant de voix pour dénoncer, et tant de mains pour envahir.

Il reste aux émigrés le *triste et fier honneur* de leur dévouement et de leurs sacrifices, et la consolation de pouvoir dire avec l'orateur romain, placé dans les mêmes circonstances, et rendant compte à A. Torquatus des motifs qui l'avaient engagé à quitter l'Italie pour aller auprès de Pompée se réunir à la noblesse romaine. *Nec enim nos arbitror, victoriæ præmiis ductos, patriam olim et liberos et fortunas reliquisse, sed quoddam nobis officium justum et pium et debitum reipublicæ nostræque dignitatis videbamur sequi.* " Ce n'est pas dans le dessein de mettre à profit la victoire " que nous avons abandonné notre patrie, nos enfants et nos " biens; mais dans la ferme persuasion que nous remplis- " sions un devoir sacré qui nous était imposé par le rang " honorable que nous occupions dans l'Etat."

LA CONVERSION D'UN GRAND PÉCHEUR,

Ou Lettre d'un Pénitent de marque à son Confesseur; par l'Auteur des Remontrances du Parterre. (Fouché, Ex-Ministre de la Police.)

Tous les lecteurs ont déjà compris que ce grand Pécheur, c'est Buonaparté, ou si quelque chose les a empêchés de deviner si juste, c'est ce mot de *conversion*, qui paraît ne devoir jamais s'appliquer à un pécheur tel que lui. On désespere assez généralement de son salut, et on le croit destiné à mourir dans une impénitence finale. C'est donc une supposition tout-à-fait invraisemblable de le représenter comme *pénitent*, repentant, *converti*: mais on passe cette supposition à l'auteur de cette brochure, parce qu'elle lui fournit un cadre sinon très-neuf (quel cadre est très-neuf actuellement?) du moins assez heureux pour une juste et ingénieuse satire. Il en a profité avec assez de bonheur dans quelques pages gaies et piquantes de son léger opuscule; mais quelque court qu'il soit, on y trouve cependant bien des longueurs; plusieurs endroits sont vagues et languissants, ce qui est inexcusable quand on n'écrit que trente ou trente-six pages; il y en a même de confus et d'embarrassés. Je crois en avoir pénétré la cause: peut-être la dirai-je, et peut-être ne la dirai-je point; elle n'est pas très-curieuse pour les lecteurs, et l'auteur me dispensera sûrement d'exposer mes conjectures. Quoi qu'il en soit, je parlerai d'abord de ce qu'il y a de plus agréable et de plus spirituel dans sa brochure; peut-être ne me restera-t-il pas d'espace pour le reste.

Le grand Pécheur commence sa confession par l'aveu de quelques peccadilles; c'est l'usage: il s'accuse donc d'avoir follement prodigué les trésors de l'Etat pour payer

de méchants vers, de plates adulations, « Il y a telle ode, « dit-il, telle rapsodie, et telle piece de théâtre qui n'ont « jamais valu six francs de bon argent, et qui m'ont coûté à « moi, en présents et en pensions, plus de cinquante mille « écus. Je suis peut-être le seul homme de France qui n'ait « pas oublié un certain vaudeville, intitulé *la Colonne de « Rosbach*; la raison en est toute simple, c'est qu'en fait de « dépenses ridicules et de libéralités folles, il me rappelle ce « que j'ai fait de plus fou dans ma vie. Il y a bien encore, « quelque part, un couplet qui m'est resté confusément sur « la conscience, et qui m'a coûté dans le temps dix mille « francs de pension viagere, ce qui ne représentait heureuse- « ment que cent mille francs de capital: il me souvient en « gros que les deux tiers de ce couplet s'appliquaient au « brave Dunois, et le reste à moi: comme le brave Dunois « était mort, je payai pour tous deux." Puisque le grand Pécheur a sur ce point la conscience si délicate, il me semble qu'il aurait dû aussi se reprocher cruellement l'argent que lui coûta la description d'un bal masqué qu'il donna aux Tuileries, je ne sais à l'occasion de quelle fête: le poëte prétendit nous expliquer dans sa piece, à nous, *vil peuple, assis aux derniers rangs*, les quadrilles qu'avaient formés les *princes* et *princesses* de cette auguste cour, ainsi que les courtisans des deux sexes; nous n'y entendîmes rien: jamais explication ne fut plus obscure ni mieux payée; elle coûta quatre mille francs de pension qui furent donnés au moderne et flatteur Lycophron. Voilà encore un capital de quarante mille francs heureusement employé!

Mais ce fut surtout à l'occasion de la naissance du *Roi de Rome* que la verve des poëtes redoubla d'ardeur, que les vers se multiplierent, que les dons et les pensions se prodiguerent. « Je m'étais donné," dit le grand Pécheur, « pour « ministre des arts et de la littérature, un homme qui mal- « heureusement n'était pas ministre du goût....Je me rap-

« pelle qu'un matin il entra dans mon cabinet, suivi de deux « grandes corbeilles d'odes, de poëmes et de chansons....Je « ne sais où il ramassait toutes les drogues qu'il me faisait « acheter; mais il abusait indignement de ma qualité « d'étranger, pour me tromper sur des choses dont il savait « bien que je ne connaissais pas la valeur." Peut-être ce ministre n'est-il pas si coupable; peut-être n'avait-il pas autant de malice qu'on lui en suppose; on peut charitablement penser, en effet, qu'il *n'abusait* nullement de l'ignorance et de la *qualité d'étranger* de Buonaparté, mais qu'il était fort étranger lui-même dans toutes les matieres de goût, de littérature et de poésie.

Prodiguer ainsi follement, sans mesure, sans justice, sans goût et sans raison les revenus de l'Etat, c'est assurément un grand tort: mais un tort bien plus grand encore, c'est de voler des particuliers pour subvenir à ces extravagantes dépenses; le *Pénitent de marque* eut encore ce tort-là, et il paraît s'en accuser avec beaucoup de componction; mais il s'en prend encore ici à ce ministre qui, sous prétexte de faire *revivre les siecles d'Auguste et de Louis XIV*, arrivait toujours avec une grosse cargaison d'odes et de chansons. « Comme ma cassette se trouvait un peu avariée, il me pro« posa, dit-il, un expédient que je goûtai fort: c'était de « m'emparer de tout le revenu des journaux, pour le faire « servir de récompense aux poëtes, de gratifications aux co« médiens, et d'encouragement à la police chemin faisant." Il me semble qu'ici le Pénitent manque de mémoire: ceux qui ont le plus profité de l'inique spoliation des propriétaires de journaux, n'étaient point poëtes que je sache, et je crois que ce n'est pas par leurs vers qu'ils sont le plus connus dans le monde; ils n'étaient pas comédiens non plus, ou du moins ils ne jouaient la comédie que sur les tréteaux qu'élevait le maître autour de lui, et sur lesquels ils ne leur laissait remplir que des rôles très-passifs, des rôles que par politesse je

ne veux pas caractériser par une expression plus propre et plus claire. Les poëtes du moins pouvaient ignorer la source où l'on puisait l'argent des pensions qu'on leur accordait si libéralement; mais ceux à qui on distribuait en nature le bien d'autrui, ne pouvaient en prétendre cause d'ignorance, ni mettre à l'abri, sous aucun prétexte, leur délicatessé, si délicatesse y a. Des remords du spoliateur en donneront-ils à ceux qui se sont divisé la dépouille?

Mais pour un tyran tel que Buonaparté, c'était peu de prodiguer les trésors de l'Etat, il prodiguait aussi le sang des citoyens, des plus braves soldats; il sacrifiait à sa folle ambition et à son insatiable esprit de conquêtes, les plus belles et les plus formidables armées qu'aucun souverain ait jamais eues à sa disposition: il s'en accuse pareillement; mais toujours fidele à son habitude de s'excuser un peu en accusant aussi les autres, il en rejette la faute, du moins en partie, sur les demandes dont on l'obsédait de toutes parts, sur les démarches multipliées dont il ne pouvait se débarrasser que par la guerre. "Toutes les familles patriciennes," dit-il, "me demandaient des grades militaires pour leurs enfants, et *elles n'avaient de repos que quand je les avais fait tuer*. Les lieutenants voulaient avoir les épaulettes de leurs capitaines, et les capitaines celles de leurs colonels; ceux-ci souhaitaient mille morts à tous les généraux: les boulets ne portaient pas assez loin." Le grand Pécheur ne veut donc *prendre à sa charge*, dans ces effroyables boucheries qu'il organisait chaque année d'une extrémité de l'Europe jusqu'à l'autre, que les deux cent mille conscrits qu'il lui fallait pour chaque nouvelle campagne: il avoue que ceux-là ne demandaient point la guerre, et qu'ils étaient même si peu enflammés par les magnifiques perspectives de la gloire, que, dans la campagne de Russie, on ne pouvait jamais leur faire comprendre *pourquoi ils étaient là*. Comme parmi nous il y en a beaucoup qui ne l'ont pas mieux compris, il

veut nous l'expliquer ainsi qu'au révérend pere son confesseur, et son explication est d'autant plus plaisante qu'elle a un fond de vérité. Je vais la rapporter textuellement: "Ne "croyez pas, mon révérend pere," dit-il, "que cette fameuse "guerre ait été déclarée sans rime ni raison, comme on l'a "prétendu.

"Le fait est que le sucre était fort cher, et qu'en "France on le payait six francs la livre, tandis qu'en Russie "il ne se vendait que trois francs. Cela venait de ce que "l'empereur Alexandre s'était un peu relâché sur le système "continental que je lui avais fait adopter. Or, n'était-il pas "à craindre que son sucre ne trouvât moyen de filtrer vers "le Midi, et qu'on ne vînt à s'en procurer en France à raison "de quatre francs la livre? Si donc je n'étais pas allé au-"devant de ce malheur avec une armée de cinq cent mille "hommes, on aurait probablement vu le prix du sucre "baisser de deux francs la livre, ce qui aurait été une chose "déplorable et une vraie calamité. Eh bien! il y avait "pourtant des esprits bornés qui ne comprenaient pas cela! "Il y a même des meres qui m'en veulent encore d'avoir fait "tuer leurs enfants pour maintenir le sucre à six francs la "livre, et qui, au risque de ne le plus payer que quatre "francs, auraient mieux aimé garder leur fils à la maison. "Il y a vraiment des gens bien difficiles à contenter!"

Je doute que le révérend pere qui reçoit cette confession soit bien content des dispositions de son pénitent, et qu'il lui donne l'absolution de ses fautes. En effet, ce grand Pécheur ne convient pas de ses plus grands torts; il atténue tant qu'il peut ceux dont il convient, et les rejette sur les autres. Enfin, lorsqu'il s'accuse plus franchement, il assure plus franchement encore qu'il lui est impossible de se corriger. "Je serais à recommencer," dit-il, "que mon caractere "l'emporterait toujours: je me moquerais du Corps Légis-"latif comme je m'en suis moqué l'année derniere; je re-

" fuserais tous les traités de paix et tous les avantages que
" j'ai refusés l'année derniere ; je m'obstinerais à rester en
" Saxe, comme l'année derniere ; je ferais périr quatre cent
" mille hommes, sans motif et sans profit, comme l'année
" derniere ; je menacerais toutes les puissances, je mange-
" rais trois conscriptions, je ruinerais mes finances, je me
" remettrais toute l'Europe sur les bras, et enfin je jouerais
" mon va tout, comme l'année derniere : cela tient à mon
" obstination et à mon invincible opiniâtreté."

Rien, assurément, dans toute la brochure, n'est mieux dit, n'est plus juste ni plus conforme au caractere de Buonaparté ; pourquoi donc l'auteur de la brochure lui fait-il contredire quelques pages plus bas ce trait distinctif de son indomptable naturel ? Pourquoi lui fait-il dire si faussement que *s'il était à recommencer*, il ne choisirait plus pour remplir les places les hommes qui n'avaient d'autre titre que ce qu'on appelait le *dévouement personnel*, c'est-à-dire une aveugle obéissance aux volontés connues ou présumées, aux moindres signes du tyran ? Il est bien probable que ce serait toujours la condition premiere de ses choix et de ses préférences : mais ce qu'il y a de curieux, ce sont les motifs d'après lesquels il changerait de conduite, s'il faut en croire l'auteur de la brochure. Voici en effet le singulier langage qu'il lui fait tenir : " Je vois que j'ai été dupe de ma fatuité ;
" la plupart de ceux que je me plaisais à considérer comme
" des dépendances de ma personne, et de simples instru-
" ments de mon service, appartenaient, en réalité, *beaucoup
" plus à la France qu'à moi :* dans le fond de leur pensée,
" ils me séparaient d'elle ; *c'était elle qu'ils servaient, qu'ils
" préféraient, qu'ils voyaient partout,* et tandis que je les
" croyais obligés à la sacrifier pour moi, ils se croyaient
" obligés à me sacrifier pour elle. Voilà ce qui explique
" pourquoi ils se retrouvent en pied de tous côtés." *Voilà ce qui explique !* singuliere expression vraiment ! On voit qu'elle a été imaginée par un écrivain qui veut bien sacrifier

l'homme qui est tombé, mais qui n'est pas fâché de flatter les autres! Quant à nous, qui ne voulons flatter personne, nous lui dirons que son explication n'explique absolument rien, et c'est tout ce que nous en pouvons dire de plus poli.

L'esprit qui a dicté ce paragraphe en a inspiré quelques autres qui ne sont pas moins déplacés. Mais c'est tout ce que je veux en dire; j'aime mieux terminer cet extrait par une petite anecdote que veut bien nous raconter Buonaparté, et par laquelle il prétend prouver que l'ambition était héréditaire dans sa famille, que c'était un vice ou une qualité du sang qu'il tenait de ses peres, et que d'après cela il ne pouvait pas s'empêcher de bouleverser le monde. Il nous raconte donc que son pere, fils, je crois, d'un procureur d'Ajaccio, avait été envoyé dans une ville d'Italie pour y faire ses études. A son retour, les habitants de l'île furent fort étonnés de le voir arriver avec un cabriolet, deux laquais et un coureur. Le grand-pere se récria fort sur ce luxe, jusque-là inconnu à la famille; il représenta qu'un cabriolet était fort inutile dans une île où il y avait à peine une demi-lieue de route où l'on pût le hasarder; toutes les représentations furent inutiles; on fut obligé d'user de violence; on chassa le coureur et les deux laquais; on fit disparaître le cabriolet. M. Buonaparté le pere en fut malade de chagrin, et crut qu'il en mourrait. Quinze ans après, une route fut construite d'Ajaccio à Bastia. La premiere fois que M. Buonaparté y passa, il se souvint de l'appareil de luxe qu'il avait déployé à son retour d'Italie, de ce cabriolet surtout qui pourrait actuellement rouler superbement sur cette belle route; des larmes inonderent son visage, et il s'écria: "Grand Dieu! que la fortune est bizarre! quand j'avais un "cabriolet, il n'y avait pas de route dans cette île maudite; "à présent qu'il y a une route, je n'ai pas de cabriolet!" Il est certain que le fils d'un tel homme devait être roi de France, et ne pouvait même pas raisonnablement borner là son ambition.

Article *où l'on voit une Chose surprenante, qui est que M.* Musard *l'Emigré est accusé, par M.* Carnot, *d'avoir assassiné un Roi de France. On voit de plus, dans cet Article, comme quoi M.* Musàrd *est en Colere de cette Accusation, et comme quoi il croit en sortir victorieux.*

Je m'en revenais triomphant à Paris, Messieurs, et je levais la tête comme un homme qui a la conscience nette, et qui n'a rien à se reprocher. Je méditais tranquillement les petits projets d'agriculture que j'ai pour cet hiver, et dont je vous ai parlé dernierement. Je songeais à cultiver ma caisse à l'entre-sol champêtre où je vais m'établir, et je faisais cette réflexion consolante: au moins on ne me séquestrera pas cette petite campagne portative et mobiliaire, comme on a séquestré mes anciens immeubles; elle ne sera point vendue par des membres de district, et je serai parfaitement en sûreté à côté d'une propriété qui, dans aucun cas, ne pourra exciter l'envie. Je réfléchissais donc sans fiel, car les agriculteurs ont généralement les mœurs douces; mais quelle a été ma surprise, quand j'ai appris en chemin que j'étais accusé par M. Carnot d'être cause de l'assassinat d'un Roi de France! A cette nouvelle si singuliere, je me suis arrêté tout court. Je n'ai point osé continuer mon voyage, et n'ai point voulu arriver à Paris avant de m'être lavé d'une imputation aussi noire: cela m'a fait souvenir qu'on m'avait déjà accusé, au commencement de la révolution, d'avoir brûlé moi-même mon petit château; mais j'étais parvenu à me justifier pleinement de cette espiéglerie. On vit bien dans le temps qu'il n'était pas bien naturel et bien fin que je me misse de gaîté de cœur, moi et ma famille, à courir les

champs sans asile, sans meubles et sans pain ; mais l'accusation dont il s'agit est bien autrement grave, et j'avoue que je ne m'y attendais guere. Je n'ai pas un instant à perdre pour ma justification : voici mes moyens ; j'ose les croire victorieux.

Il est de *fait* que j'ai émigré, et à la suite d'une dénonciation où j'étais prévenu d'avoir coupé une nuit l'arbre de liberté de Naconne, autour duquel on m'avait fait crier vive l'égalité, en me traînant par les cheveux et en m'accablant de toutes sortes d'outrages. On avait d'abord accusé un ministre anglais et un général autrichien, c'est-à-dire Pitt et Cobourg, de s'être glissés furtivement dans le village, et d'avoir eux-mêmes scié l'auguste signe de la liberté française ; alors Naconne fut *mis* de suite en état de siége ; ma maison fut *mise* au pillage, le séquestre *mis* sur toutes mes propriétés, ma personne *mise* hors la loi, ma tête *mise* à prix, mes parents *mis* en état d'arrestation, monnom *mis* sur la liste des émigrés : on ne pouvait être mieux *mis* que je ne l'étais, comme je vous le mandai à cette époque. Assurément, Messieurs, il fallait bien émigrer de nouveau, ou consentir à être *mis* à mort, ce qui répugne toujours à un honnête homme. Cependant, de quel endroit partaient ces terribles mesures contre Naconne et moi ? Du comité de salut public, et elles étaient signées *Carnot*, qui était membre de ce comité. J'allai donc me réfugier à Copet, ensuite à Nion, de là à Lausanne ; je fus chassé honnêtement de ces petites villes, qui craignaient de se compromettre vis-à-vis le *salut public*, et je me *mis* à errer en différentes villes d'Allemagne. Pendant ce temps-là, ce même comité se *mettait* à assassiner l'infortuné Louis XVI....Je demande à ce comité si je puis être complice de cet assassinat ? Je puis prouver aisément l'alibi au citoyen Carnot, car j'étais en 1793, et notamment en Janvier, à Francfort sur le Mein; on peut s'en informer au *Lion d'or*, qui attestera que j'y

lui le système de dépopulation adopté par Napoléon, Madame de Germancy, sa belle-sœur, voyait approcher avec effroi le moment d'établir sa fille unique. Aucun des partis qui se présentaient ne rassurait la tendresse inquiete de cette bonne mere. Elle redoutait également les malheurs de la gloire et les chances du commerce; elle ne pouvait pas plus se décider à prendre pour gendre un militaire qui se ferait tuer glorieusement le second mois de ses noces, qu'un négociant qui ferait banqueroute la premiere année de son mariage. " A la rapidité avec laquelle on fait rafle de nos jeunes gens, il n'en restera plus pour épouser nos demoiselles," disait Madame de Germancy, avec une expression douloureuse qui faisait rêver sa fille et sourire les assistants.

Un gros homme qui, par goût, ne faisait que des opérations de finance, M. Clément, cousin du propriétaire, ne cessait de déplorer la stagnation du commerce et de se plaindre du peu de travail de ses fonds. La guerre paralysait toutes les spéculations, et il déclamait contre la guerre avec un sentiment d'indignation qui annonçait un grand amour pour la paix.

On se réunissait tons les soirs dans une des salles du château, et l'on mettait en commun le petit contingent de nouvelles qu'on avait recueillies avec soin pendant la journée: on pense bien qu'elles n'étaient pas de nature à diminuer le mécontentement, ni à détruire la haine que l'on portait secretement à Buonaparté....Il en était de lui comme des tyrans, de mélodrames, que l'on regarde en tremblant dès qu'ils entrent en scene, que l'on injurie dans les *à parté*, et que l'on menace dès qu'ils ont disparu.

Une seule personne prenait avec courage le parti du gouvernement, c'était le propriétaire du château, dont le neveu venait d'être fait général de division; selon M. Duperré, la nécessité justifiait toutes les opérations de Buonaparté; il appelait l'occupation de l'Espagne une grande

mesure politique; la campagne de Russie, une conception hardie, et le retour de Moscou une retraite combinée. Quant à moi, je trouvais son opinion un peu hasardée, mais je n'osais le lui dire; son admiration était si forte, qu'il me paraissait impossible qu'elle pût jamais souffrir la plus légere atteinte: cet homme-là était, selon moi, destiné à mourir dans l'impénitence finale.

Tous les esprits étaient dans ces dispositions lorsque je quittai le château pour retourner à Paris; les événements se succéderent avec une telle rapidité, qu'ils amenerent, en moins d'un an, des changements sans exemple dans les annales du monde. Un Roi légitime revint à la voix de ses sujets reprendre une couronne si long-temps illustrée par les Rois ses aïeux; la Paix, tant de fois repoussée du sein de l'Europe, accourut d'elle-même s'asseoir avec lui sur le trône de France, et un seul homme, dans un seul jour, mit un terme à l'agitation des peuples, aux querelles des princes, au deuil des nations!...

Ce fut avec un grand plaisir que je vis arriver l'époque à laquelle j'ai coutume de faire mon pélerinage, et je me promis bien cette année d'aller consoler mon pauvre ami Duperré, et de me réjouir avec ses parents.

Dès le commencement de Septembre je me mis en route pour le château de Belrive.

Aussitôt que M. Duperré m'aperçut, il courut à moi avec empressement; sa figure respirait la joie; il me prit sous le bras, et m'engagea à faire avec lui quelques tours de jardin avant que d'entrer dans les appartements du château. Surpris de le trouver si gai, lorsque je craignais de le revoir si triste, je ne pus m'empêcher de faire une réflexion cruelle, et de penser que mon ami venait peut-être de recevoir quelques mauvaises nouvelles de l'*homme de l'île d'Elbe*... Eh bien! lui dis-je en tremblant, votre héros a mal justifié votre admiration; Buonaparté.....—Ne m'en parlez pas,

répliqua-t-il sur-le-champ; c'est un tyran que j'ai toujours abhorré.—J'ai cru vous avoir entendu vanter...—Son audace. —Vous regardiez ses succès... — Comme des crimes.— Son élévation...—Comme une punition du ciel.—Je vous assure, mon cher Duperré, que dans le mois de Septembre de l'année derniere vous m'avez peint l'affaire d'Espagne...—Comme une perfidie.—La guerre du Nord...—Comme une extravagance.—La retraite de Moscou...—Comme le premier châtiment du grand coupable. Ce n'est pas qu'au fond je n'aie par-ci par-là reconnu quelques qualités à cet homme: il avait un tact sûr pour découvrir et récompenser les gens de mérite; il a accordé la croix d'honneur à mon fils, qui cependant ne pouvait pas le souffrir; c'est assez naturel... il adoptait les sentiments de son pere!... ..Quant à moi, je n'ai jamais eu à m'en louer: il m'a envoyé l'ordre de la Réunion; mais il y était forcé par la voix publique...et d'ailleurs c'était plus pour lui que pour moi qu'il agissait ainsi....Il s'est comporté horriblement avec mon neveu: croiriez-vous, qu'en abdiquant, il lui a fait perdre la moitié de ce qu'il lui avait donné...Je n'ai jamais pu vous dire du bien d'un pareil homme...J'aurai été prudent dans mes expressions, parce que sous son regne la police tendait ses filets partout; mais, au fond du cœur, personne n'en a jamais pensé autant de mal que moi.—Ah! pourquoi ne peut-on pas lire au fond des cœurs! Eh! sans doute; mais ce n'est pas cela dont il s'agit: je suis charmé de vous voir; j'ai besoin de vous pour remettre la paix dans ma famille, qui est bien loin d'avoir mes principes.—Comment?—Mes parents n'ont pas cessé d'habiter mon château; mais que diriez-vous, mon ami, si je vous annonçais qu'ils regrettent le regne du tyran? Pas possible!—Le cœur humain est plein de ces contradictions-là. M. de Leyri vient de recevoir une lettre de son fils qui est licencié, et doit arriver chez lui au premier jour; il en est désolé.—Désolé de revoir son fils, lu qui avait éprouvé

tant de chagrin lors de son départ !—Mon cousin, qui soupirait après la paix, est désespéré que la guerre soit finie. —Vraiment ?—Madame de Germancy regrette le temps où elle pouvait marier sa fille à un officier qui l'aurait rendue veuve avant d'être mere. Ces gens-là me font tourner la tête !...En parlant ainsi, M. Duperré m'entraîna vers le château ; au moment où nous y entrâmes, M. de Leyri tenait encore à la main la lettre de son fils ; je le félicitai sur son retour...—Eh ! Monsieur, me dit-il, plaignez-moi au contraire ; je ne comptais plus sur cet enfant-là ! qu'en vais-je faire ? voilà son état perdu...—N'était-ce pas malgré lui, malgré vous qu'il avait pris du service ?—Certainement ; mais, enfin, c'était une chose faite, et je pensais qu'avec mes connaissances et un peu de bonheur, il aurait pu faire son chemin tout comme un autre. N'a-t-il pas eu un de ses freres qui est mort chef de bataillon ?—C'est une raison pour se réjouir de ce qu'il échappe à un pareil malheur.—Vous direz tout ce que vous voudrez, on est bien aise d'avoir un officier supérieur dans sa famille.—Certainement, dit aussitôt Madame de Germancy ; et voilà ma fille privée de ce bonheur-là. Du moins autrefois nous pouvions épouser des généraux, des colonels, des conseillers d'état et surtout des auditeurs. Je sais bien qu'en général ces Messieurs n'apportaient pas toujours le bonheur en dot à leurs femmes ; mais leurs noms, leur rang flattaient l'orgueil et la vanité, et cette jouissance n'est pas à dédaigner. D'ailleurs, on pouvait commencer par épouser un capitaine, et de veuvage en veuvage on arrivait jusqu'à un général de division...Ces changements-là avaient bien leur mérite...Aujourd'hui, il faudra passer sa vie avec le premier mari qu'on aura épousé...Ah ! dit en soupirant Madame de Germancy, la carriere de l'ambition est fermée pour les femmes !...J'eus beau lui représenter que dans son systême d'élévation ces dames ne pouvaient être heureuses qu'aux dépens de leurs maris, elle n'en per-

sista pas moins à regarder la chose comme très-naturelle, et à déplorer les inconvénients d'un siecle où il se pourra qu'une femme meure sans avoir été veuve. Sa fille ne me parut point partager son avis ; je crus l'entendre dire à demi-voix : au moins je pourrai choisir ! ce qui est toujours un grand plaisir pour une femme.

Eh ! que sont les honneurs auprès de la fortune, dit en se levant M. Clément, sous les dix sept ou dix-huit gouvernements que nous avons eus, j'ai fait et défait la mienne cinq à six fois avec une facilité que je ne retrouverai plus....Les grandes infortunes amenaient les grands sacrifices. Les propriétaires, les négociants avaient recours à nous pour des spéculations qui souvent engloutissaient tous leurs biens, mais pour lesquels ils empruntaient à 15, à 20 pour cent. Hélas! aujourd'hui on fera le commerce tout bonnement, tout simplement ; on n'aura plus la ressource des faillites pour doubler ses capitaux ; s'il vous arrive de courir à la fortune, il vous faudra prendre les sentiers battus, et si vous prenez une route détournée, vous trouverez la justice à moitié chemin... Le véritable commerce est perdu...—Ah ! c'est bien vrai, dit en tournant son chapeau entre ses doigts, le jardinier de M. Duperré, qui venait prévenir son maître qu'on le demandait....gn'y a pus de commerce ; aussi, me v'là ruiné.—Ruiné! dit avec intérêt et vivacité M. de Leyri....—Ah ! oui, mon bon Monsieur, l'abolition de la conscription me casse les bras...—Quoi, Jacques, ce qui fait le bonheur de dix millions de familles...—Fait le malheur de la mienne.—Explique-toi.—Vous savez bian que j'avions eu le bonheur de vendre mon aîné deux mille écus au fils de M. le maire ; et je peux bian dire que c'était pour rien, car c'était un fier homme! J'avions cédé le second à vot' neveu pour une dixaine de sacs de mille francs..., et au moment où çà commençait à aller, où j'avions encore trois biaux gars bian gros, bian gras, que j'avions élevés avec un soin... Fallait

avoir !...J'en sommes pour nos frais...Les v'là qui me restent pour mon compte....Des enfants qui, sous Buonaparté, m'auriont rapporté 12 ou 15,000 f. la piece!....Ah ! c'est bian dur, mon bon Monsieur, de pardre comme çà tout son avoir d'un seul coup de filet !....

Le discours de Jacques fit sur tous les esprits une impression subite plus profonde que n'auraient pu faire mes observations...Chacun rougit intérieurement de donner encore quelques regrets à un gouvernement sous lequel la démoralisation était parvenue au point qu'un pere ne rougissait pas d'élever ses enfants pour les vendre !...

Le jeune de Leyri, qui arriva le lendemain, fut reçu de son pere à bras ouverts, et Madame de Germancy promit à sa fille de la marier avant la fin de l'année, sans contrarier ses inclinations...Aux regards que lui lançait notre jeune garde d'honneur, à la rougeur qui colorait les joues de Mlle. Élise, on peut présumer d'avance que le futur ne tardera pas à se faire connaître, et que le mariage ne sera pas long-temps à se conclure.

L'ARIANE DE MOSCOU.

Pendant l'incendie de Moscou, des soldats français parcouraient les souterrains de l'église de Saint-Michel, destinée à la sépulture des czars. Au lieu des trésors que leur promettait une tradition populaire, ils n'y trouverent que des cercueils. Auprès d'une de ces tombes royales, au fond d'un obscur corridor, une lampe à demi éteinte éclairait un petit autel devant lequel une jeune fille, élégamment vêtue, se tenait prosternée. Au bruit que firent les soldats, l'infortunée pousse un cri de douleur, tombe évanouie, et dans cet état est conduite chez un général français. Pâle et mourante, elle ouvre lentement les yeux, et semble maudire le sort qui la rappelle à la vie. Tous les assistants, tou-

chés de sa destinée, voulurent connaître les événements qui l'avaient amenée dans les voûtes souterraines. Le général, qui parut lui vouer un généreux intérêt, fit éloigner la foule. Alors la jeune personne lui apprit qu'elle était la fille d'un seigneur russe, officier de haute distinction. « Mon nom est *Paulowna**** ; la veille de votre entrée à Moscou, je devais être unie à un des jeunes guerriers qui s'étaient fait remarquer à la bataille de Mojaïsk : mais au milieu des solennités nuptiales, mon pere, apprenant que les Français étaient aux portes de la ville, suspendit notre hymen, et, emmenant mon époux, se hâta de rejoindre l'armée. Le lendemain, au bruit du canon, ma famille, fuyant Moscou, m'emmenait avec elle ; mais, aux environs du Kremlin, une foule immense refluant sur nous, me sépara de mes guides. Je me trouvai seule au milieu de tout un peuple soulevé ; mes cris se perdaient dans le tumulte, dans le bruit des armes ; je me refugiai auprès des tombeaux de nos anciens monarques ; c'est du sein de cet asyle que vos soldats m'ont arraché."

En achevant ces mots, elle versa un torrent de larmes, et, se jetant aux pieds du général, elle le conjura de la respecter et de la rendre à ses parents. Le général, intérieurement plus touché de sa beauté que de ses larmes, feignit de partager ses malheurs, et lui offrit sa maison pour refuge, en lui promettant d'employer son crédit, afin de retrouver son pere et l'époux qui lui était destiné.

Cette apparente générosité n'était qu'un piége tendu à l'ingénue *Paulowna*. Par des soins assidus et par des démonstrations d'une fausse pitié, le général sut si bien tromper l'esprit innocent de sa captive, que bientôt elle crut entrevoir en lui l'ami et le protecteur dont elle avait besoin. Après quelques jours, passés dans le deuil et les larmes, elle se fia aux serments de son nouvel amant : mais, hélas l'infortunée était cruellement trompée ; le général était marié, et l'armée ne voyait plus qu'une esclave déshonorée dans celle qui se croyait son épouse.

Les Français commencerent cette retraite funeste et à jamais mémorable. Paulowna suivait celui qu'elle appelait du doux nom d'époux : elle se faisait un plaisir de partager ses maux et ses privations. Croyant porter dans son sein le gage d'un amour qu'elle jugeait légitime, elle s'énorgueillissait de devenir mere. Cependant, son séducteur ayant appris à Dorogobni qu'on ne prendrait pas de quartier d'hiver à Smolensk, se détermina à rompre une liaison qu'il avait toujours regardée comme passagere. Inaccessible à la pitié, il s'approche de cette innocente victime, et sous un prétexte spécieux lui annonce qu'il faut se séparer. A cette nouvelle, l'infortunée pousse un cri de douleur, et déclare qu'ayant sacrifié sa famille et sa réputation à celui en qui elle croyait voir son mari, le devoir lui prescrivait de le suivre partout, et que ni les fatigues ni les dangers ne pourraient la détourner d'une résolution à laquelle son amour et son honneur étaient également intéressés. Peu sensible à ce tendre attachement, le général lui dit séchement qu'il fallait se quitter, puisque les circonstances ne permettaient plus qu'aucune femme suivît l'armée ; qu'enfin il était marié, et qu'elle ferait mieux de retourner à Moscou pour retrouver l'époux que ses parents lui avaient destiné. A ces mots, la malheureuse Paulowna demeura anéantie ; plus pâle, plus mourante encore qu'elle ne l'était en sortant des tombeaux du Kremlin, elle essaie en vain de parler ; elle ne peut pousser qu'un soupir, et tombe évanouie sur la terre glacée, parmi les neiges amoncelées. Le perfide séducteur s'éloigna promptement, et croyait, dans sa fuite rapide, voir briller sur sa tête le glaive vengeur des Russes.

N. B. Nous tirons le fond de ce récit d'un ouvrage très-intéressant, intitulé : *Relation circonstanciée de la campagne de Russie*, par M. *Labaume*, capitaine ingénieur-géographe, etc.

LA REINE DES DEUX-SICILES.

La mort subite de la reine Caroline a été causée par les mauvaises nouvelles qu'elle recevait sur le changement des dispositions de l'Angleterre à l'égard de ses réclamations sur le trône de Naples; elle avait déjà eu le chagrin de voir l'Autriche échanger des ordres avec le roi Joachim. Cette princesse s'enferma dans le même appartement où elle est venue au monde, et expira devant le portrait de la grande Marie-Thérese. Elle laisse des souvenirs bien différents chez ses amis reconnaissants et chez les victimes de sa politique; elle avait certainement un cœur sensible, une âme bienveillante, quoiqu'elle ait laissé commettre à Naples, en 1798, des horreurs qui ont à jamais déshonoré les noms de....... ....; elle ne mettait malheureusement aucune borne à sa haine envers les partisans des principes républicains. Conséquente dans ce systême, elle admirait en Napoléon le boulevart du despotime; elle détestait la constitution anglaise; et lorsque lord Bentinck donna l'ordre aux Siciliens d'être libres à la façon de Londres, la reine résolut de se jeter plutôt dans les bras de l'empereur des Français. Sa correspondance interceptée ayant prouvé qu'elle tramait quelque chose contre les Anglais, ceux-ci la tinrent en quelque sorte prisonniere; elle brisa pourtant ses chaînes, et se rendit par Constantinople à Vienne, voyage inouï pour une reine âgée de soixante ans....Avant d'être brouillée avec les Anglais, elle avait envoyé son second fils, le prince Léopold, avec une expédition contre les côtes de Naples. Le prince revint avec peu de gloire; la reine se rendit, dans une chaloupe légere, auprès du vaisseau de ligne qui le portait, et lui adressa, en public, un discours d'une extrême énergie. Cette brusque franchise lui était restée jusqu'à la fin de sa vie; elle en a donné quelques preuves à l'impératrice Marie-

Louise. Cette princesse, par goût ou par habitude, parle toujours français ; la reine affectait de lui parler allemand, en disant " qu'elle n'avait pas oublié sa langue maternelle, en " régnant, non pas pendant *trente mois*, mais pendant " *trente ans*, sur un peuple étranger." On assure qu'elle n'a jamais voulu voir le petit prince de Parme, et que l'ayant cependant rencontré, elle le qualifia de *magot*...Son langage était cependant moins énergique encore que ses actions. En 1805, abandonnée tout-à-coup par l'Autriche, l'Angleterre et la Russie, elle aida elle-même les généraux Damas et Medici à tracer un plan de défense très-hardi et très-bien combiné, contre l'armée de Joseph Buonaparté ; elle fit partir le roi, et resta dans la résolution de s'ensevelir sous les débris de son palais ; mais elle se vit encore abandonnée par le peuple napolitain. Sa bienfaisance portait le même caractere d'enthousiasme ; elle se privait pour donner des pensions aux émigrés dont elle avait éprouvé la fidélité. Rencontrait-elle dans les rues de Palerme le Saint Viatique qu'on portait à un pauvre, elle accompagnait souvent le prêtre jusque dans l'affreux séjour de la misere, où elle laissait des consolations et des secours. Un moment après, elle achetait des poignards et des pistolets pour ce fameux chef de partisans *Fra Diavolo*, qui fut enfin pris dans une expédition absurde, dont le but était d'enlever Lucien Buonaparté. Lorsqu'on le pendit à Naples, on porta devant lui une banniere d'or, qu'on disait brodée par la reine...Cette princesse aurait peut-être fait le bonheur et l'orgueil d'une nation allemande ; mais elle régnait sur le peuple le plus léger, le plus volcanique de l'univers. Lorsqu'on eût proclamé à Naples, en 1798, la république parthénopéenne, la populace criait : *Morte al rè tiranno ! viva il popolo sovrano !* En 1802, lors du retour du roi, la même populace crut ne pouvoir mieux exprimer sa loyauté qu'en criant : autour de la voiture du roi : *Viva il re tiranno ! morte al popolo sovrano !* Le trône napolitain est toujours trop voisin du Vésuve. *(Spectateur.)*

CLUB DES OPPRIMÉS.

Séance du Jour des Morts.

Le citoyen de Sainfardeau, vice-président, ouvre la séance à minuit, dans une cave de la rue Mouffetard.

Il brandit la cloche achetée dans la cour du Dragon, sur la motion de la citoyenne Fanny, qui souscrivit pour 25 centimes.

A ce signal, tous les membres tirent de leur poche un bonnet rouge, et en offusquent leur cerveau.

Le vice-président entonne *la Marseillaise*: tous les membres se lévent et déchantent en *chorus*.

Un membre fait hommage de la *baignoire* de Marat: « La voilà, dit-il, cette baignoire immortelle; baignons-la de nos pleurs!"

La société arrête qu'elle servira de tribune aux orateurs.

Mlle. Fanny s'élance dans la baignoire. *(Bravo!)*

Je viens de pousser une terrible botte à un mousquetaire noir: *Monsieur le Mousquetaire* NOIR, *n'étiez-vous pas* GRIS *quand vous avez poussé ce cri d'indignation? Il me semblera toujours voir M. Croque-Mitaine, avec son mousqueton et son poignard* (Voyez le *Véridique*, No. 7). Remarquez que je l'appelle aussi *le chevalier Noir*. Mais aussi de quoi s'avise-t-il de parler de mon *extravagance*? C'est insulter toutes les femmes; et je vous demande, citoyens, puisque c'est aujourd'hui le jour des Morts, que le mousquetaire soit mis à l'ordre du jour. Renvoyé au comité d'exécution.

Le rapporteur du comité de salut public descend dans la baignoire: Citoyens, il n'est plus ce temps où nous faisions des balles avec des cercueils, des sous avec des

cloches, et des révolutions avec des assignats. Il n'est plus ce temps où nous dansions la *Carmagnole*, où nous buvions le vin des émigrés, où nous achetions des châteaux avec des chiffons de papier. Il n'est plus ce temps où nos moustaches et nos cheveux plats faisaient trembler tous les conspirateurs. On ne bat plus monnaie sur la place de la Révolution. Les orgues de Barbarie ne jouent plus que des airs contre-révolutionnaires. Nous ne pouvons ni déjeûner au Rocher de Cancale, ni dîner chez Véri; à peine pouvons-nous nous permettre de temps en temps un plat de goujon à la Rapée. Il est bien triste de ne pouvoir plus prendre les poches d'autrui pour les siennes. Tant que nous avons pu mettre la main à la planche des monnaies nationales, nous avons mené les affaires rondement, largement. Les morts ne revenaient pas, et les vivants avaient grand'peur. D'ailleurs nous tenions tous les gros oiseaux en cage; et il y avait en France quarante mille bonnes cages, sans compter plus de cent mille *violons*; de plus, sur les places publiques cinq à six cents petits instruments qui faisaient un grand effet. Nous étions les maîtres et tout allait bien. Il fallait de la dépopulation; et je vous dénonce la vaccine comme devant mettre avant peu la famine dans l'univers. Je dénonce les vaches d'Irlande et le docteur Jenner. Mettons-les hors la loi, car bientôt la terre ne pourrait plus nourrir ses habitants; il faut retrouver un moyen de les détruire. C'est pourquoi le grand seigneur de l'île d'Elbe faisait vraiment la guerre par humanité. Il flambait, il décimait les nations, et si l'on eût laissé faire, il aurait fait vivre dans une honnête aisance tous ceux qui seraient échappés à sa philantropie.

C'était de tous les souverains le plus économe et le plus libéral. Il ne faisait périr dans une bataille des généraux et des colonels, que pour avoir le plaisir d'en nommer d'autres; il ne faisait tuer vingt mille braves décorés, que

pour distribuer leur vingt mille décorations à d'autres ; il ne perdait par centaines les canons et les caissons, et par milliers les fusils et les chevaux, que pour procurer de l'ouvrage et des profits honnêtes aux charrons, aux fondeurs, aux armuriers et aux maquignons. La guerre vivifie, et la paix tue : c'était sa maxime. Or, la paix amenera la famine ; de la famine naîtra la peste : la paix est donc le plus grand de tous les fléaux. Voyez les Chinois qui tuent les vieillards. Il faut donc *travailler* comme la nature et le temps, qui ne font que détruire. *(Bravo !)* Et je vous le demande : quel est le plus large moyen de *travailler* au *bonheur commun*, si ce n'est la guerre au-dedans et la guerre au-dehors ? *(Applaudissements universels.)*

La France entiere, profondément pervertie, veut la paix : il faut la sauver malgré elle. *(Oui ! oui ! il faut la sauver !)* Je me résume. Tout arbre qu'on n'émonde pas ne portera jamais de fruit. Emondons l'arbre de la liberté, coupons toutes les branches gourmandes ; mettons la république en *coupe réglée*. Je propose le décret suivant :

1°. Il sera établi des comités *anti-restaurateurs* dans toutes les communes.

2°. Le docteur Jenner et les vaches d'Irlande sont déclarés traîtres à l'humanité.

3°. Le *Véridique* et le *Censeur* continueront de prêcher une discorde salutaire avec des idées libérales.

4°. La patrie sera *toujours* entretenue en danger.

Plusieurs membres : Aux voix ! aux voix !

Le citoyen *La Touche :* Je demande, par amendement, qu'au lieu du mot *toujours :* il soit dit, jusqu'à ce que les *amis du peuple* aient réorganisé les quinze armées que la république avait dans l'an II.

Le citoyen *Montbraillard* entre dans la salle : Président, dit-il, faites-moi donner du coton ; mes oreilles sont assourdies : les cloches en sont la cause. La contre-révo-

lution est dans tous les clochers. Tout le monde court aux églises, et le jour des Morts est le supplice des vivants.

La citoyenne *Fanny*: Les fanatiques prétendent que les cloches de Paris disent: *Nous les tenons, c'est pour long-temps*; je demande qu'il soit décrété en principe qu'il n'y aura d'autre cloche que le *tocsin*. Cependant j'aime le *tambour*, et je viens d'écrire au grand-maître de l'Université: *J'avais une dent contre vous pour avoir ôté à mes petits amis des lycées leur tambour*, et vous venez *encore allonger cette dent déjà si longue. Vous allez ramener les freres igorantins, prêcheurs, mineurs, qui rameneront aussi le fouet, et nous revoilà dans 1500 jusqu'au cou. Vous avez rétabli les cloches. N'allez-vous pas aussi habiller vos éleves en capucins? Ne sacrifiez pas Euclide ou Virgile à Marie à la Coque*, etc. (Voyez mon *Véridique*, No. 7, page 108.)

J'ai écrit aussi au grand référendaire de la Chambre des Pairs: *Je me déclare en insurrection contre la Chambre des Pairs, jusqu'à ce qu'elle ait rendu au public la grande entrée du Luxembourg. C'est un* RÉCRI *général. Nous faire faire un coude pour entrer par une cave, cela est horrible, cela est affreux, cela crie vengeance.* J'ai donc écrit au grand référendaire: "Je ne suis pas du tout contente de votre excellence..... On assure que vous êtes très-aimable, monseigneur, plus d'une femme le dit. Si vous daignez ouvrir le Luxembourg, *je dirai du bien de vous dans ma feuille, ce qui sûrement vous fera honneur et plaisir.* (Voyez le *Véridique*, même no., page 105 et suivantes.)

Mon cœur a saigné en voyant dans une gazette allemande la France mise après l'Angleterre. *C'est surtout d'être après les Anglais qui me taquine. Voyez un peu la belle espece pour avoir le pas sur nous! Quand je*

rencontre quelques-uns de nos beaux braves, j'éprouve un sentiment que je ne puis définir.

Montbraillard : Ah ! ah ! un sentiment !...

Plusieurs voix : Définissez ce sentiment.

La citoyenne *Fanny* : " On rencontre journellement à Paris de ces gens à cheval qui vont comme des furieux. Je voudrais qu'on ordonnât de *tirer sur eux comme sur des bêtes féroces.* (Voyez le *Véridique*, même No., page. 105.)

Le citoyen *La Touche* : La citoyenne est un peu vive, et va elle-même comme une petite *furieuse.* Je l'invite à ne plus dire *qu'elle fait cas de l'histoire* NATURELLE ; qu'elle est *éveillée comme une pochée de souris* ; qu'elle voudrait *qu'on enseignât à lire et à écrire aux éléphants* ; qu'elle pourrait bien être *la tante d'un Samoyede, la cousine d'un Albinois, la niece d'un Orang Outang*, et *la petite-fille d'un Pongos.*

Plusieurs voix : Oh ! oh !

Le citoyen *La Touche* : Tout cela est textuellement dans le *Véridique*, No. 7, p. 113, 114 et 115.

Brouhaha général.

Le citoyen *Montbraillard* : Grande, grande nouvelle ! la *Quotidienne n'alléche* plus personne. C'est un fameux journal qui le dit : elle n'a que des abonnés *gratis.* Mais ce qui m'embarrasse un peu dans ma joie, c'est que depuis qu'on est revenu aux principes, une lettre fabriquée et un nom en l'air sont des armes impuissantes : *Telum imbelle sine ictu* ; et je crains bien qu'on n'accuse la *Quotidienne* de descendre que parce qu'elle monte ; ce qui est vraiment un sujet de douleur.

La citoyenne *Fanny : Voilà des choses qui me mettent en fureur. Je trouve mal-adroit d'annoncer .... Mais quand l'inconséquence est là, on ne doit pas s'étonner de la trouver ailleurs.* (Voyez mon 7e. No. du *Véridique*, page 102 et 105.)

Le vice, président : Freres et amis, la commission du recrutement demande à être entendue. Le comité des dénonciations a un très-long rapport à faire ; mais je me donne avant tout la parole : le courier de l'île d'Elbe a apporté de mauvaises nouvelles. Le grand homme se promene tous les jours en carosse avec la fille du président Vandini. Il s'amuse à pêcher avec elle sur les bords de la mer. Il fait bâtir deux petites maisons, va à la messe tous les matins, demande humblement au Pape d'éteindre les foudres qui l'ont frappé, et boit à la santé de l'escadre Anglaise qui bloque l'île.

La Touche : Le grand homme est mort.

La citoyenne *Fanny* : Les Anglais disent comme nos cloches? *Nous le tenons, c'est pour long-temps.*

Nota.—Le reste de la séance manque.

NOTE

A présenter au Congrès.

Croit-on que les choses puissent rester sur le pied où elles sont depuis six mois ? Ah! pour mon compte, je ne puis le croire. Il ne faut que raisonner un peu, et je ne suis pas tout-à-fait neuf en logique : je dis qu'il est impossible que l'Europe n'ouvre pas enfin les yeux sur ce qui se passe et sur son propre ouvrage ; qu'elle ne voie pas que le nouvel ordre de choses me fait perdre net, d'abord une somme de 6,500 liv. de rente, que j'avais sur la cassette du roi Joseph de toutes les Espagnes, pour différents services que je lui avais rendus dans ses différentes parties de plaisir à Morfontaine et ailleurs. Il me semble que l'Europe devrait prendre cela en considération, ou l'Europe n'est pas juste : je lui en demande pardon... Mais pour entrer dans des dé-

tails politiques un peu plus profonds, il me semble qu'il n'est pas de l'intérêt bien entendu de la Russie que je perde ma place dans un bureau secret, laquelle me rendait 12,000 fr. avec un assez bon tour de bâton. La Prusse n'est-elle pas intéressée à ce que je tienne toujours une bonne maison dans le faubourg St.-Honoré, que je donne des soirées, des dîners charmants, et que je ne sois pas obligé de renvoyer la moitié de mes gens, et de vendre mes chevaux par économie ? Ou je raisonne bien mal, ou l'Allemagne a un intérêt évident à ce que je conserve la considération que j'avais d'abord acquise sous la république, et augmentée de beaucoup sous l'empire par mes différents faits et gestes. L'Autriche, la Hongrie, la Bohême, dans la position où elles sont par rapport aux autres puissances, ne doivent-elles pas, au fond, avoir un mécontentement réel de voir qu'on cherche à avilir, à déshonorer mon oncle le constituant, parce qu'il était du côté gauche; mon cousin le conventionnel, parce qu'il était du côté de la montagne ; mon frere du conseil des anciens, parce qu'il se tournait de tous les côtés, et moi-même, parce que je me suis, en différentes occasions, rangé du côté du plus fort....et que j'ai eu quelques côtés faibles ?....

Ou je n'entends absolument rien en politique, ou l'Angleterre, l'Espagne et même le Portugal ne pourront pas voir long-temps de sang-froid que mon fils aîné et mon fils cadet demeurent, pendant dix ans, lieutenants ou sous-lieutenants, au lieu d'être tout de suite colonels, ou généraux de brigade ou de division, comme ils avaient lieu de s'en flatter ainsi que moi. Mes enfants peuvent-ils, en bonne conscience, demeurer les bras croisés, sans tuer quelqu'un ou être tués eux-mêmes, ou plutôt la paix ne casse-t-elle pas le cou à leur fortune militaire, qui ne saurait être indifférente aux puissances dont il s'agit ?...

Mais c'est la Turquie, surtout, qui ne peut avoir aucune sécurité, ce me semble, si je n'en ai pas moi-même, et si je

ne suis pas parfaitement à mon aise dans mon hôtel, avec toute ma petite famille, et dans ma petite maison du faubourg St.-Honoré.... Si le divan ne leve pas au moins deux cent mille hommes pour être réunis à vingt-cinq ou trente hommes que peut lever le souverain de l'île d'Elbe, le tout pour venir à mon secours, je regarde l'empire Turc comme ébranlé jusque dans ses fondements....

Au total, il n'y a guere de milieu : il faut que l'Europe ou moi ayons le dessous quelque jour.....mais, en bonne politique, serait-il bien juste que ce fût moi ? Mes affaires particulieres doivent-elles rester en souffrance au milieu de la paix des nations ? Je le demande à tout homme un peu versé dans les affaires publiques.

MÉMOIRES

Pour servir à l'Histoire des Expéditions en Egypte et en Syrie; *par* J. Miot; *2e Edition, revue, corrigée et augmentée*; *avec cette Epigraphe :* La vérité appartient à l'Histoire.

Sous quelque rapport que l'on considere ces Mémoires, ils sont faits pour intéresser. Historiens, géographes, tacticiens et moralistes y puiseront des sujets d'étude ou de méditation. Les causes et les effets de cette croisade révolutionnaire, qui dura trois ans, qui coûta la vie au général Kléber et à tant d'autres braves, vainqueurs en Italie, y sont expliqués d'une maniere véridique et impartiale. On prétend que le projet romanesque d'aller attaquer les Anglais dans l'Orient se rattachait à des vues méditées autrefois par l'ancien gouvernement : cela est peu probable ; et l'on se souviendra qu'un ministre homme d'esprit (M. de Maurepas) citait à ce sujet ce vers de *Mithridate*,

Jamais on ne vaincra les Romains que dans Rome.

On est bien plus porté à croire que l'effervescence révolutionnaire seconda les vues ambitieuses d'un seul homme, et que si Buonaparté n'eût pas craint le directoire autant que le directoire le craignait, il n'eût pas expatrié avec lui une armée brillante qui fut presque détruite; la flotte de Toulon n'eût pas été entierement prise ou brûlée, et Malte ne serait pas irrévocablement au pouvoir des Anglais. Tels sont pourtant les résultats de l'idée gigantesque de joindre l'Orient à l'Occident par le canal de Suez, et de la chimere de la civilisation de l'Egypte.

L'occupation de l'île de Malte par les troupes Françaises, la prise d'Alexandrie, le combat d'Aboukir, le siége de St.-Jean-d'Acre, la fuite de Buonaparté et l'évacuation définitive de l'Egypte, tels sont les principaux événements que renferme ce livre. La description des différents sites de l'Egypte et de la Syrie, celle des montagnes mouvantes et des arbres pétrifiés, des bazars, des repas, des bains, des mœurs et des usages Egyptiens, procure à l'esprit d'agréables distractions.

Le secret de la tactique de Buonaparté se dévoile tout entier dans ces mémoires. Ce général *à dix mille hommes par semaine*, ainsi que l'appelait Kléber, marquait toutes ses actions au coin de cette ambition qui ne calcule jamais ce qu'elle coûtera à satisfaire. Fort de l'impétuosité Française, et dédaignant toutes les mesures à la *Fabius*, ses plans de campagne n'étaient pas assujettis à l'établissement de lignes de magasins, et au soin de ménager la santé et la vie de ses soldats. "La victoire," disait-il, "est au plus opiniâtre." Mais Saint-Jean-d'Acre fut l'écueil où, après soixante jours de tranchée ouverte et huit assauts, le courage infructueux du soldat et la fougue impatiente du général vinrent également se briser. Le défaut de cette sage prévoyance que demande un siége, et le peu de soins apportés dans la construction des ouvrages furent la principale cause de cet échec, après lequel il fallut abandonner la Syrie.

traverser des déserts mouvants, endurer la faim, la soif et tous les genres de privation pour retourner au point d'où l'on était parti, et combattre encore sous les murs d'Alexandrie. Mais rien n'égale l'horreur qu'excite le massacre des prisonniers Turcs de Jaffa : trois à quatre mille hommes, expirant sans défense, égorgés de sang-froid, dans la crainte d'être obligé de les nourrir !....On n'est pas étonné qu'un ouvrage où ce fait est rapporté, et qui fut accueilli avec avidité en Angleterre, ait excité la colere de celui qui en est le farouche héros. Aussi l'ouvrage eut-il l'honneur d'être prohibé sous le dernier gouvernement.

Ce sont surtout les proclamations de Buonaparté en Egypte qui offrent des aliments aux méditations du moraliste. Dans celle du premier Juillet 1798 on lit: " *N'est-ce pas nous qui avons détruit le pape, qui disait qu'il fallait faire la guerre aux Musulmans?*"....

Dans une autre: " Faites connaître au peuple que de-
" puis que le monde est monde il était écrit qu'après avoir
" détruit les ennemis de l'Islamisme, fait abattre les croix, je
" viendrais du fond de l'Occident remplir la tâche qui m'a
" été imposée....Je pourrais demander compte à chacun de
" vous des sentiments les plus secrets du cœur, car je sais
" tout, même ce que vous n'avez dit à personne ; mais un
" jour viendra que tout le monde verra avec évidence que je
" suis conduit par des ordres supérieurs, et que tous les ef-
" forts humains ne peuvent rien contre moi."

Dans une troisieme, il déclare qu'il lit tous les jours le Coran. A ce ton d'inspiré, à cet accent prophétique, ne croit-on pas reconnaître un tragédien qui se prépare à jouer le rôle de Mahomet ?

Ces Mémoires, écrits avec clarté, et même avec assez d'élégance, par M. J. Miot, qui faisait partie de l'expédition d'Egypte, offrent pourtant quelques imperfections de style : mais, en général, l'agrément et l'instruction qui y sont répandus les recommandent à toutes les classes de lecteurs.

Récit du Massacre des Prisonniers Turcs à Jaffa.
Par M. Miot, *Témoin oculaire.*

C'est ici que je dois faire un récit bien pénible. La franchise, j'oserai dire la candeur qu'on a pu observer dans ces mémoires, me font un devoir de ne pas passer sous silence l'événement que je vais rapporter, et dont j'ai été témoin.

Si j'ai pris, en écrivant cet ouvrage, l'engagement de ne pas juger les actions de l'homme qui sera jugé par la postérité, j'ai pris aussi l'engagement de révéler tout ce qui peut éclairer l'opinion sur son compte. Il est donc juste de rappeler les motifs qu'on fit valoir dans le temps, pour autoriser une détermination aussi cruelle, que celle qui décida du sort des prisonniers de Jaffa. Voici les considérations qui semblent l'avoir provoquée.

L'armée affaiblie déjà par les pertes des siéges d'El-Arich et de Jaffa, l'était encore par des maladies dont les ravages devenaient de jour en jour plus effrayants. Elle avait de grandes difficultés pour vivre, et le soldat recevait rarement sa ration complete. Ces difficultés de subsistance devaient s'augmenter à cause des mauvaises dispositions des habitants à notre égard. Nourrir les prisonniers de Jaffa en les gardant avec nous, était non-seulement accroître nos besoins, mais de plus nous donner une gêne constante dans nos mouvements; les renfermer dans Jaffa, c'était, sans détruire le premier inconvénient, faire naître celui de la possibilité d'une révolte, vu le peu de monde qu'on pouvait laisser pour garder la place; les renvoyer en Egypte, c'était s'obliger à faire un détachement considérable, qui réduirait de beaucoup les troupes de l'expédition; leur laisser la liberté sur parole, c'était, malgré tous les engagements qu'ils pouvaient prendre, les envoyer grossir nos ennemis, et particulierement la garnison de Saint-Jean-d'Acre; car Djezzar n'était point homme à respecter les promesses faites par ses soldats, peu religieux eux-mêmes sur un point d'honneur dont ils ignorent la force. Il ne restait donc qu'un parti qui conciliât tout; il était affreux, et cependant on se crut à ce qu'il paraît obligé de le prendre.

Le 20 Ventose (10 Mars), dans l'après midi, les prison-

niers de Jaffa furent mis en mouvement au milieu d'un vaste bataillon carré formé par des troupes de la division du général Bon. Un bruit sourd du sort qu'on leur préparait me détermina, ainsi que beaucoup d'autres personnes, à monter à cheval et à suivre cette colonne silencieuse de victimes, pour m'assurer si ce qu'on m'avait dit était fondé. Les Turcs marchant pêle-mêle, prévoyaient déjà leur destinée; ils ne versaient point de larmes, ils ne poussaient point de cris; ils étaient résignés. Quelques-uns blessés, ne pouvant suivre aussi promptement, furent tués en route à coups de bayonnette. Quelques autres circulaient dans la foule, et semblaient donner des avis salutaires dans un danger aussi imminent. Peut-être, les plus hardis, pensaient-ils qu'il ne leur était pas impossible d'enfoncer le bataillon qui les enveloppait; peut-être espéraient-ils qu'en se disséminant dans les champs qu'ils traversaient, un certain nombre échapperait à la mort. Toutes les mesures avaient été prises à cet égard, et les Turcs ne firent aucune tentative d'évasion.

Arrivés enfin dans les dunes de sable au sud-ouest de Jaffa, on les arrêta auprès d'une mare d'eau jaunâtre. Alors l'officier qui commandait les troupes, fit diviser la masse par petites portions, et ces pelotons conduits sur plusieurs points différents y furent fusillés. Cette horrible opération demanda beaucoup de temps, malgré le nombre des troupes réservées pour ce funeste sacrifice, et qui, je dois le déclarer, ne se prêtaient qu'avec une extrême répugnance au ministere abominable qu'on exigeait de leurs bras victorieux. Il y avait près de la mare d'eau, un groupe de prisonniers, parmi lesquels étaient quelques vieux chefs au regard noble et assuré, et un jeune homme dont le moral était fortement ébranlé. Dans un âge si tendre, il devait se croire innocent, et ce sentiment le porta à une action qui parut choquer ceux qui l'entouraient. Il se précipita dans les jambes du cheval que montait le chef des troupes Françaises; il embrassa les genoux de cet officier, en implorant la grâce de la vie. Il s'écriait: "De quoi suis-je coupable? quel mal ai-je fait?" Les larmes qu'il versait, ses cris touchants furent inutiles; ils ne purent changer le fatal arrêt prononcé sur son sort. A l'exception de ce jeune homme, tous les autres Turcs firent avec calme leur ablution dans cette eau stagnante dont j'ai parlé, puis, se prenant la main, après l'avoir portée sur le cœur et à la bouche, ainsi que se saluent les Musulmans, ils donnaient et recevaient un éternel adieu. Leurs âmes courageuses paraissaient défier la mort; on voyait dans leur

tranquillité la confiance que leur inspirait, à ces derniers moments, leur religion et l'espérance d'un avenir heureux. Ils semblaient se dire: « Je quitte ce monde pour aller « jouir auprès de Mahomet d'un bonheur durable. » Ainsi, ce bien-être après la vie, que lui promet le Coran, soutenait le Musulman vaincu, mais fier dans son malheur.

Je vis un vieillard respectable dont le ton et les manieres annonçaient un grade supérieur, je le vis faire creuser froidement devant lui, dans le sable mouvant, un trou assez profond pour s'y enterrer vivant : sans doute il ne voulut mourir que par la main des siens. Il s'étendit sur le dos dans cette tombe tutélaire et douloureuse, et ses camarades, en adressant à Dieu des prières suppliantes, le couvrirent bientôt de sable, et trépignerent ensuite sur la terre qui lui servait de linceul, probablement dans l'idée d'avancer le terme de ses souffrances.

Ce spectacle qui fait palpiter mon cœur, et que je peins encore trop faiblement, eût lieu pendant l'exécution des pelotons répartis dans les dunes. Enfin il ne restait plus de tous les prisonniers que ceux placés près de la mare d'eau. Nos soldats avaient épuisé leurs cartouches ; il fallut frapper ceux-ci à la bayonnette et à l'arme blanche. Je ne pus soutenir cette horrible vue ; je m'enfuis pâle et prêt à défaillir. Quelques officiers me rapporterent le soir que ces infortunés, cédant à ce mouvement irrésistible de la nature, qui nous fait éviter le trépas, même quand nous n'avons plus l'espérance de lui échapper, s'élançaient les uns dessus les autres, et recevaient dans les membres les coups dirigés au cœur, et qui devaient sur-le-champ terminer leur triste vie. Il se forma, puisqu'il faut le dire, une pyramide effroyable de morts et de mourants dégouttant le sang, et il fallut retirer les corps déjà expirés pour achever les malheureux qui, à l'abri de ce rempart affreux, épouvantable, n'avaient point encore été frappés. Ce tableau est exact et fidele, et le souvenir fait trembler ma main qui n'en rend point toute l'horreur *.

* Le lieutenant-colonel Robert-Thomas Wilson rapporte ce fait avec d'autres détails, dans son ouvrage de l'expédition de l'armée Britannique en Egypte. Il fait monter le nombre des prisonniers à 3800. Je crois me rappeler qu'il n'était pas aussi considérable.

Buonaparté, premier consul, se plaignit amerement de cet ouvrage qui fut accueilli avec avidité en Angleterre. Il fut le sujet d'un des principaux griefs que notre Gouvernement exprima contre celui de la Grande Bretagne.

Empoisonnement des Blessés et Malades Français par Buonaparté.

(Extrait du même Ouvrage.)

Aussitôt tous les commissaires-des-guerres reçurent l'ordre de faire évacuer sur Tentoura les blessés de leurs divisions, dans lesquelles ils devaient prendre les moyens de transport nécessaires. Mais qu'il était difficile de se les procurer! Je l'ai déjà dit, l'égoïsme est le sentiment qui dominait dans l'armée. Les officiers montraient peu d'empressement à livrer leurs chevaux, et pour remplir les ordres donnés, il fallut enlever de vive force les animaux des cantiniers, les ânes des soldats, qui ne pouvaient faire respecter leurs propriétés, et qui se vengeaient de la violence qu'on exerçait sur eux en proférant mille injures. Au reste, ces dispositions étaient insuffisantes; car il y avait dans nos ambulances, et particulierement au mont Carmel, des blessés et des malades hors d'état de faire la route, autrement qu'en litiere. La plupart étaient attaqués de la peste, et leur transport exigeait au moins huit hommes pour se relayer en chemin. Je sais qu'à l'époque de notre départ, le bruit courut qu'on administra aux malades désespérés des médicaments composés exprès pour accélérer leur triste fin, et leur éviter par une mort adroitement préparée, celle plus cruelle qui les attendait en tombant entre les mains des ennemis; je sais qu'on disait encore, qu'il fallait, pour le salut incertain d'un seul pestiféré, exposer huit, et même douze hommes, aux atteintes presqu'inévitables d'un fléau dont les effets étaient si rapides. J'ai été témoin de toute l'horreur qu'inspira cette fatale résolution que la prévoyance aurait sans doute épargnée; cependant il est de la droiture de mes sentiments, il appartient à la franchise, à la simplicité avec lesquelles j'ai peint jusqu'ici tout ce que j'ai vu, de déclarer que je n'ai d'autres preuves évidentes de l'empoisonnement de nos blessés, que les propos sans nombre que j'ai entendu tenir dans l'armée. Mais s'il faut en croire cette voix publique, trop souvent organe de la vérité tardive, qu'en vain les grands esperent enchaîner, c'est un fait trop avéré que quelques blessés du mont Carmel, et une grande partie des malades à l'hôpital de Jaffa, ont péri par les médicaments qui leur ont été administrés.

Anecdotes du Voyage de Monsieur.

Tout périssait, lorsque Bourbon parut. *(Henriade)*.

Pour bien expliquer les causes de l'enthousiasme général qu'ont excité les princes français dans toutes les parties du royaume qu'ils ont parcourues, il suffit de rappeler quelle tyrannie vient de finir et quel ordre de choses lui a succédé. Vingt-cinq ans de malheurs ont imprimé sur le front de nos princes légitimes une touchante majesté qui les rend encore plus sacrés et plus chers à un peuple aimant et sensible, qui fut si malheureux lui-même loin de leur présence et de leur appui. Quel est le Français qui n'ait comparé le gouvernement tutélaire et paternel des Bourbons aux gouvernements de sang et de terreur, de ruine et de crimes qui ont manqué de faire rayer la France de la liste des nations! La fille de Louis XVI est venue parmi nous comme la colombe après le déluge. Les Bourbons nous ont apparu comme l'arc-en-ciel à la fin des tempêtes, et tous les cœurs se sont ouverts à la joie et à l'espérance. Tandis que les trônes élevés par la tyrannie s'écroulent, et que les trônes qu'elle renversa sont relevés par une puissance qui n'est pas celle des hommes, la paix est rendue à la terre. Les peuples se reposent de leurs longues agitations; nos malheurs sont finis. D'heureuses destinées commencent: et c'est à la sagesse et aux vertus de Louis XVIII, c'est à notre amour, à notre dévoûment pour son auguste famille, que nous devons ces prodiges et ces bienfaits.

De longues relations, une immense correspondance, un grand nombre de discours et de pieces de vers nous parviennent tous les jours, et sont comme les monuments de l'enthousiasme universel et de la joie publique qui éclate partout où se montre le digne frere de notre roi. Chaque ville,

chaque commune voudrait sans doute faire connaître à toute la France les témoignages de bonté qu'elle a reçus du prince en échange et comme récompense de son amour. Mais il est impossible de publier, d'analyser même toutes les pieces qui nous sont adressées; il faudrait répéter, en parlant de toutes les villes où MONSIEUR a passé, que le palais du riche comme l'humble maison du pauvre, étaient décorés de feuillages, de draperies, d'inscriptions et d'emblêmes; que des drapeaux blancs flottaient sur les édifices publics et aux fenêtres de toutes les maisons; que magistrats et citoyens, gardes nationales et gardes d'honneur, femmes et enfants, pressés en foule sur les pas du Prince, ont fait retentir l'air des cris de *vive le Roi! vive Monsieur!* que S. A. R. a répondu avec autant de grâce que de bonté à toutes les harangues qui lui ont été adressées; qu'elle a accepté les banquets et les fêtes que partout on s'est empressé de lui offrir. Il faudrait parler sans cesse de bals, de concerts, de feux d'artifice, de revues de troupes, de députations enchantées de l'accueil et de l'affabilité du Prince; de sa présence dans les hospices qu'elle visite avec autant d'empressement, avec plus d'intérêt que les monuments et les établissements publics. Il faudrait répéter que MONSIEUR accorde partout des grâces, laisse partout des souvenirs ineffaçables, et des gages d'une bienveillance éclairée que partout les malheureux sont secourus, les prisonniers délivrés, les services récompensés. Il serait d'ailleurs impossible de citer tous les traits de bonté qui signalent S. A. R. Mais la reconnaissance aimant à les redire sans cesse, ceux dont quelques individus ont été les objets ou les témoins passent bientôt dans toutes les bouches et se gravent dans tous les cœurs.

Nous nous bornerons donc à faire connaître quelques anecdotes qui caractérisent plus particulièrement l'esprit, les grâces et les vertus du Fils aîné de France, et qui font mieux connaître l'enthousiasme que sa présence excite, tout ce que

le royaume éprouve de joie et peut maintenant espérer de bonheur.

MONSIEUR a exprimé d'une maniere très-heureuse la maniere dont il a été reçu à Lyon et à Avignon: *J'ai été reçu*, dit-il, *à Lyon comme un Roi; à Avignon, comme un Pape.*

Au moment de partir de Mâcon, un concours immense de peuple entourait la voiture du prince. Tous les malheureux voulaient lui parler pour être consolés. Les pétitions étaient nombreuses. MONSIEUR écoutait avec bienveillance et affabilité. Le temps s'écoulait. Enfin, M. de Puységur représente à S. A. que si elle s'arrête si long-temps, elle n'arrivera point; et le Prince répond avec un sourire plein de bonté: *Je ne voyage point pour arriver.*

S. A. R. étant à Marseille, alla visiter une des manufactures de savon; elle y fut accueillie avec les plus vifs transports. Un des ouvriers, encouragé par l'affabilité et l'air de satisfaction qui se peignait dans tous les traits du Prince, osa lui présenter un buste de notre bon Roi, modelé en savon. S. A. R. frappée de la ressemblance et de l'habileté avec laquelle ce buste était exécuté, s'écria: "Quoi! ceci est du savon.—Oui, Monseigneur, répliqua l'ouvrier, et celui-là c'est du bon, il enleve toutes les taches."

Les bouquetieres de Marseille ayant eu l'honneur d'être admises à présenter des fleurs à S. A. R., lui réciterent un compliment où les idées les plus ingénieuses s'alliaient à la franchise et à la naïveté la plus touchante. L'idiome provençal ajoutait à ce tribut du cœur un charme et une grâce qu'il est difficile de rendre dans une traduction. On a cependant essayé de traduire la fin de ce compliment de la maniere suivante:

Des abeilles de Corse une race cruelle
  Voulait flétrir toutes nos fleurs;
  Mais le lis, des fleurs la plus belle,
Elles n'ont pu l'atteindre... il était dans nos cœurs.

Charmé de l'affection des Bressans, le prince dit à M. de Maillé : *Duc, nous n'avons pas quitté la Provence.* Le nom de *Provence* a toujours rappelé des idées nobles et gracieuses : il a été porté par notre auguste Roi. Son illustre et digne frere ne se trompait point ; tandis qu'il prononçait ces mots : *nous n'avons pas quitté la Provence,* une suite nombreuse de dames et de jeunes demoiselles Bressanes, des drapeaux blancs à la main, parcourait la ville de Bourg en chantant des couplets sur le Roi et sur les Bourbons. Les nouveaux troubadours s'arrêterent sous les fenêtres du palais du Prince, et pendant plus de deux heures célébrerent, dans des chants presque improvisés, Dieu, Louis *le Désiré,* d'Artois et la patrie.

Le peuple vivement ému, répondit par les cris chers aux Français. Une de ces dames improvisa sur le départ du Prince une strophe pleine de goût et d'harmonie, et sur-le-champ le refrein en fut redit en chœur par plus de 80 personnes, tant la poésie a de pouvoir lorsqu'elle est ramenée à sa destination primitive ! Quand la beauté unie à l'innocence chante les vertus d'un bon Roi, les bénédictions du ciel ne tardent pas à descendre sur la terre : " Heureux, dit un de nos correspondants, heureux les princes qui se font aimer des hommes, ils deviennent les amis de Dieu."

La ville de Lunel ne compte que 4,500 habitants ; lorsque Monsieur arriva au pont, distant de cette ville d'une demi-lieue, il y trouva plus de vingt mille âmes qui firent éclater leur joie et leur amour. La population entiere des communes environnantes, les maires, les curés, tous les fonctionnaires publics, s'étaient réunis auprès d'un bel arc de triomphe. On offrit au prince les raisins et le vin fameux de cette contrée. M. Valentin, maire, reçut la croix de la Légion-d'honneur ; la décoration du lis fut accordée à la garde nationale, à toutes les autorités, et le liséré vert à la garde à cheval, " Le 12 et le 14 Octobre, nous écrit " M. le maire de Lunel, seront pour nous des époques

« mémorables. Nous avons eu le plaisir de voir et de pos-
« séder un Bourbon. Notre bonheur a été court ; mais il
« n'en laissera pas moins dans nos cœurs les impressions les
« plus durables".

Le 13 de ce mois, Monsieur, étant à Montpellier, a posé, sur la belle place de Peyrou, la premiere pierre pour le rétablissement de la statue équestre de Louis XIV, érigée en 1718 par la province de Languedoc, et détruite en 1792. Les magistrats ont présenté à S. A. R., sur un bassin d'argent, un tablier de satin blanc, brodé en fleurs de lis d'or. Le prince a mis ce tablier, pris la truelle, et l'ayant garni de mortier, en a jeté sur la pierre fondamentale qu'il a frappée ensuite de plusieurs coups de marteau. Cette cérémonie a été faite avec beaucoup de solennité, aux cris de *vive le Roi! vive Monsieur! vivent les Bourbons!* « Je n'avais pas besoin de cette circonstance, a dit le Prince, pour connaître les sentiments des habitants de l'Hérault; mais j'en profite pour les assurer combien le Roi et moi leur savons gré du bon esprit qui les anime".

MM. le baron Trouvé, préfet de l'Aude, et de Carriere, sous-préfet de Carcassonne, s'étant rendus à Montpellier pour inviter le prince à visiter aussi cette contrée, S. A. leur répondit : « Messieurs, je regrette beaucoup que les circonstances ne me permettent pas en ce moment de visiter le département de l'Aube. Ce serait avec une véritable satisfactionque je ferais ce voyage ; mais ce qui est différé aujourd'hui, peut se retrouver dans une autre occassion. Le duc d'Angoulême n'a pas laissé ignorer au Roi le bon accueil qu'il a reçu dans le département de l'Aube, et le bon esprit qu'il a trouvé parmi ses habitants. J'y joindrai moi-même le témoignage de ma satisfaction pour l'empressement que vous venez de me montrer". Le prince admit M. le préfet à sa table, lui adressa diverses questions intéressantes sur l'état du département, et daigna lui accorder la décoration

de la Légion-d'honneur pour MM. de S. Gervais et de Carriere, sous-préfets de Limoux et Carcassonne, et pour M. Daniel, secrétaire-général de la préfecture.

Le 14 Octobre, Monsieur arriva à Dôle. Les rues Montroland et du Collége offraient à l'œil surpris un spectacle tout nouveau. Des colonnes blanches, parsemées de fleurs de lis, entourées de guirlandes de feuillage et surmontées de trophées et de bannieres, séparées par des lis, dérobaient les murs aux regards. L'illumination était brillante ; chaque fenêtre arborait un drapeau, et était changée en un tableau de feu, où se dessinaient des allégories ingénieuses et les chiffres de la famille royale. En partant, le prince a dit à M. le maire: *Je me rappellerai toujours les Dolois.*

On nous écrit du Pont-Saint-Esprit: "Le 15 Octobre, S. A. R. arriva dans cette ville, qu'elle traversa en caléche au milieu des plus vives acclamations. Des rues étroites, mal percées, mal bâties, rien ne nous permettait de rivaliser avec les grandes communes; nous avions dépouillé nos côteaux: de simples buis faisaient notre parure. Mais le Prince reconnût l'accent de notre amour, et y répondit par des témoignages de sensibilité. S. A. accorda la décoration du lis à la garde d'honneur et à la garde urbaine. Le lendemain, Dimanche, elle fut à la messe à six heures, et y donna, comme partout, l'exemple du respect que l'on doit à la religion."

Les dames d'Aubenas ayant envoyé une députation au Pont-Saint-Esprit, pour haranguer Monsieur, le Prince répondit: "Je suis extrêmement touché des sentiments que vous m'exprimez. Je ne manquerai pas de les faire connaître au Roi; et en mon particulier, Mesdames, je suis charmé que vous ayez été choisies pour être les interprêtes de la ville d'Aubenas."

Lorsque Monsieur est passé à Lons-le-Saulnier, M. Fénouillot, président de la cour d'assises du département du Jura, a fait afficher par toute la ville:

" Vin vieux-à vendre.

" Le prix de chaque bouteille est *vive le Roi, vive Monsieur, vivent les Bourbons.*"

Ce digne magistrat a fait distribuer au peuple vingt tonneaux de vin. Le Prince, en quittant Lons-le-Saulnier, a daigné répondre aux cris unanimes qui partaient de tous les cœurs, en criant lui-même: *Vivent les Francs-Comtois!*

MONSIEUR ayant daigné visiter à Montluel la belle manufacture de draps de MM. Aynard, et accepter un déjeûner qu'on y avait préparé, MM. Aynard, pour perpétuer le souvenir de cette honorable visite, ont fondé à perpétuité une grand'messe qui sera célébrée tous les ans, le 22 Octobre, dans l'église Notre-Dame de Montluel.

Le 25 Octobre, S. A. R. est arrivée à Besançon. C'est dans la Franche-Comté que ce Prince devait trouver au milieu des fêtes, les souvenirs les plus chers à son cœur. M. le comte de Scey, préfet du Doubs, lui a dit; Monsieur verra dans la Franche-Comté les premiers Français qui ont arboré le signe de fidélité. S. A. R. se rappellera dans quelles circonstances elle s'y est annoncée; quel sacrifice venait peut-être y faire son héroïsme fraternel. Elle se souviendra des dangers qui l'entouraient, de ses nobles résolutions, et cette pensée s'éveillera dans son cœur; *Ici ma main a relevé les premiers degrés du trône de mon frere.*"

Le désir de voir Monsieur était augmenté par l'espoir qu'avaient eu déjà les Bizontins au mois de Mars, lorsque S. A. était arrivée à Vesoul sans autre escorte que son nom, la justice de ses droits, et quelques Français fideles qui recevaient de lui l'exemple du plus noble dévouement.

Le prince a été complimenté en ces termes par les dames les plus distinguées de la ville. " Nous avons vu naguère un noble chevalier sans autre escorte que ses vertus; nous contemplons aujourd'hui un prince dans toute sa gloire. Alors nous voulions être amazones pour le servir; nous voudrions être aujourd'hui les grâces pour lui plaire."

Une députation de la ville de Neuchâtel en Suisse s'était

jointe à toutes celles du département, et a été distinguée par S. A. R. qui lui a témoigné l'estime particuliere du Roi pour le bon peuple de cette principauté.

La garde nationale a obtenu le liséré vert et amaranthe.

M. Linguay, secrétaire du préfet, a composé une cantate pleine de verve et de sentiment.

Parmi les devises des transparents, on distinguait celles-ci :

« Le lis guérit la piqûre de l'abeille. »
« Courte visite, longs souvenirs. »

Le fameux *Jacquemard* a été descendu de son clocher, où il était resté immobile depuis cinquante ans. On l'a habillé, on lui a mis des manchettes, un beau chapeau ; on l'a placé sur son char : les vignerons l'accompagnaient. Après avoir fait son discours au prince, qui n'a pu empêcher de rire, Jacquemard lui a donné sa cravatte, brodée du temps de Louis XIV.

Les vignerons ont harangué le prince en patois « vous « avez fait une mauvaise récolte de vendanges cette année, » leur a dit avec intérêt S. A. « Eh ! monseigneur, se sont écriés avec transport ces braves gens, ne sommes-nous pas assez riches, puisque nous avons le bonheur de vous posséder ! ce bien-là vaût mieux que tous les autres. »

Monsieur a reçu en audience particuliere le frere de l'infortuné général Pichegru, et a donné à sa mémoire des regrets bien exprimés, parce qu'ils étaient sentis. Le prince a voulu recevoir aussi la vénérable sœur Marthe, si chere aux soldats malades ou prisonniers, dont le nom est prononcé avec respect et attendrissement en France, en Allemagne, en Russie, et qui fuyant l'éclat des noms fameux l'a trouvé, malgré elle, dans son immense charité.

L'empressement du peuple auprès du prince était de l'amour ; et cet amour est devenu du délire, de l'ivresse, lors-

que S. A. R. a paru au spectacle, dans la loge de la mairie. On pleurait à la petite piece comme à une tragédie. On faisait répéter les couplets; l'émotion était extrême. *Encore un jour!* s'est écrié une voix. *Encore un jour!* est devenu soudain le cri général. Touché de ce mouvement unanime, Monsieur s'est avancé et a dit ces paroles à jamais mémorables : " Il m'est impossible de prolonger le plaisir d'être avec vous, mes moments sont comptés; mais nous sommes ensemble ponr toujours, pour toujours mes amis"! *Pour toujours! toujours!* a été le nouveau cri de tous les cœurs, et les militaires l'ont répété avec enthousiasme. Quelques minutes après, la toile s'est levée, et on a vu le mot *toujours* sur un drapeau porté par les acteurs. Le prince est rentré chez lui à minuit; le mot *toujours* brillait en transparent à la porte du palais. La garde d'honneur a demandé et obtenu la permission de porter ce mot sur le ruban du lys; et quand le bon prince a fait ses adieux aux habitants de Besançon; " *Je vous quitte*, a-t-il dit, *à regret ; mais ce n'est pas pour toujours.*"

" Après ce que j'ai vu, nous écrit Mr**. il n'y a plus que le ciel que je veuille voir."

Ajouter quelques traits à ce tableau, ce serait en affaiblir l'effet.

Sur le Mode de Discussion adopté par la Chambre des Députés.

Les séances de la chambre des députés attirent toujours une foule considérable d'auditeurs et de curieux. Le temps qui s'est écoulé depuis que les grands intérêts nationaux avaient cessé d'être soumis à une discussion publique, donne encore à ces séances l'attrait de la nouveauté; et c'est là une espece de mérite que les Français, voire même les Françaises, n'ont jamais dédaigné.

Il faut avouer cependant que la plupart des auditeurs sont loin de trouver dans les débats même les plus importants de cette assemblée, tout l'intérêt qu'ils se promettent d'avance. L'attention la plus intrépide suffit à peine pour suivre sans fatigue les lecteurs qui se succedent à la tribune, et qui développent leurs idées dans des discours préparés avec soin, et divisés d'après les regles les plus rigoureuses de la rhétorique. Cet inconvénient est l'effet naturel du mode de discussion adopté par la chambre.

Lorsqu'un projet de loi est présenté à la discussion, les membres qui veulent y prendre part se font inscrire sur deux listes séparées, dont l'une contient les noms des défenseurs, et l'autre ceux des adversaires de la loi. C'est ordinairement trois ou quatre jours après cette inscription que la lice est ouverte aux orateurs. Il paraît que, pendant cet intervalle, ils se fournissent de citations, combinent leurs raisonnements et préparent leurs discours. Les voilà armés de toutes pieces : ils montent à la tribune.

Vous croyez que le combat va s'engager : point du tout. Les orateurs parlent successivement pour ou contre le projet de loi, mais ils ne se livrent point à ces débats qui soutiennent l'intérêt et font jaillir la lumiere. La discussion

continue, mais elle n'avance pas. La plupart des discours roulent sur le même fond d'idées, lesquelles sont généralement revêtues des mêmes formes ; d'où il résulte une monotonie que tout l'art de l'écrivain ne peut écarter.

Commes les partisans de la loi ont cherché à prévoir les objections qu'on peut leur opposer, s'il arrive que leur sagacité soit en défaut, ils sont exposés à combattre des fantômes et à obtenir des triomphes imaginaires. D'un autre côté, des objections vingt fois repoussées reparaissent dans chaque discours. Ces répétitions fatiguent l'assemblée. On demande bientôt la clôture de la discussion, et l'on attribue injustement à l'impatience et à la légéreté ce qui n'est que l'effet inévitable du pouvoir irrésistible de l'ennui.

Un autre inconvénient des discours préparés, c'est l'abondance stérile des lieux communs dont les écrivains même les plus habiles ont peine à se défendre. Chaque fois qu'un orateur monte à la tribune, on doit s'attendre à une amplification obligée sur *l'importance du sujet*, et sur *l'indulgence* de l'assemblée que le lecteur manque rarement de solliciter ; trop heureux s'il s'abstient de faire l'éloge des orateurs qui l'ont précédé à la tribune. Ces formules de la modestie n'ont rien de repréhensible, mais c'est une contribution directe levée sur la patience des auditeurs.

Le style même de la plupart de ces discours en affaiblit l'impression. Il est trop souvent surchargé de ces figures de rhétorique si usées depuis vingt-cinq ans et qui ne supposent aucun effort d'imagination. Le premier écrivain qui s'avisa de comparer la chose publique à un vaisseau, trouva une image juste et mérita des applaudissements ; mais combien, depuis Horace, n'a-t-on pas abusé de cette métaphore ! Il est bien peu de harangues où il ne soit question *du vaisseau de l'état* et des manœuvres nécessaires pour le faire entrer dans le port. Peut-on parler de la révolution sans se jeter incontinent au milieu des *volcans*, des *tempêtes*, et des

écueils, sur lesquels la raison fait trop souvent naufrage? Nos députés devraient savoir que le genre académique est l'ennemi le plus irréconciliable de l'éloquence et du goût.

Si ces phrases sonores étaient débitées d'abondance et paraissaient l'effet de l'inspiration, on les entendrait, sinon avec plaisir, du moins sans fatigue; mais une lecture froide ajoute encore à leur froideur. L'on ne voit alors que le rhéteur qui arrange sa période, et qui s'arrête sur les mots plus que sur la pensée.

Pourquoi nos députés ne suivraient-ils pas l'exemple des membres du parlement d'Angleterre et du congrès des Etats-Unis? C'est dans ces assemblées qu'on entend de véritables discussions; c'est là que les orateurs se mesurent corps à corps, s'attaquent, se défendent, et que la vérité s'éleve majestueusement au milieu du choc des opinions. C'est là que la parole est une puissance, que l'amour de la patrie inspire de grandes pensées, et que l'intérêt public, soutenu par l'éloquence, triomphe de tous les intérêts personnels.

Ce ne sont ni les vertus patriotiques ni les talents qui manquent aux représentants du peuple Français. Plusieurs d'entre eux ont déjà prouvé qu'ils pouvaient soutenir avec succès une discussion sans dérouler ces liasses formidables de feuilles écrites dont le seul aspect étonne quelquefois l'assemblée et la fait frémir de tous ses membres.

Parmi les députés qui ont fait des essais d'improvisation, il en est peu qui n'aient eu à se féliciter de leurs tentatives. MM. Dumolard, Flaugergues, Bedoch, Blancart-Bailleul, Bouchard, Faget de Baure, et quelques autres ont animé plus d'une discussion par une éloquence vive et naturelle. L'intérêt assoupi se réveillait alors et donnait une nouvelle force aux raisonnements de ces orateurs.

Mais, dira-t-on, il se trouve dans cette assemblée des hommes qui n'ont point le talent de la parole, et qui cepen-

dant peuvent éclairer une discussion par leurs lumieres; faudra-t-il leur interdire la tribune? Voici ce qu'on peut répondre à cette objection. Qui les empêche de communiquer leurs idées ou dans les bureaux ou par la voie de l'impression? D'ailleurs il est rare qu'un homme instruit, habitué à l'analyse et à la réflexion, ne puisse exprimer son avis de maniere à se faire comprendre. Il fera moins de phrases, et tant mieux!

L'éloquence est un don précieux, parce qu'il est rare. On sait qu'une assemblée, quelque bien composée qu'elle soit, compte peu d'orateurs vraiment distingués. Tout ce qu'on a droit d'attendre du plus grand nombre, c'est d'exposer une opinion avec franchise et avec simplicité. L'habitude donne de l'assurance; les inspirations arrivent, et l'intérêt des discussions va toujours croissant.

Ces observations n'ont été dictées que par le désir de voir la chambre des députés rivaliser de gloire et de talent avec la chambre des communes d'Angleterre. Je regarde l'assemblée des représentants de la nation comme un des plus fermes boulevards de la liberté publique; et je voudrais que ses séances eussent tout l'éclat qu'il est possible de leur donner. Je voudrais que cette assemblée devînt une école de patriotisme et d'éloquence où les Français iraient se former dans l'art de la parole et dans les vertus du citoyen.

Nous commençons de nouvelles destinées. Il faut nous rendre dignes de les accomplir. On reproche aux Français, et peut-être avec trop de raison, leur frivolité. Il est temps de prendre la robe virile et d'appliquer aux arts de la paix cette ardeur héroïque, cette inébranlable fermeté qui, dans la guerre, a élevé la France au-dessus de tout parallele avec les autres peuples. Cette patrie du génie et des arts doit aussi briller par l'éloquence politique; elle doit être le premier fruit de l'union qui a été si heureusement formée entre la monarchie et la liberté.

Fin de la Discussion dans la Chambre des Députés de la Question de la Restitution aux Emigrés des Biens non-vendus.

Cette question, après avoir occupé la Chambre pendant plus de quinze jours, vient d'être résolue en faveur des émigrés à une majorité de 168 voix contre 23. Le projet de loi présenté par la commission centrale est beaucoup plus favorable aux émigrés que celui proposé d'abord par M. Ferrand ; et la Chambre s'est encore distinguée en cette occasion en rejetant l'article 16 du projet de la commission qui était conçu de la maniere suivante :

"Les biens seront rendus dans l'état où ils se trouvent actuellement, et il ne pourra, dans aucun temps et sous aucun prétexte, y avoir lieu à aucune indemnité en faveur des anciens propriétaires des biens vendus, ni leur être fait d'autres remises que celles ordonnées par la présente loi."

Ne pouvant donner les discours prononcés pour et contre dans cette occasion, nous donnons le plus éloquent de tous, improvisé par M. Lainé dans la derniere séance.

Discours de M. Lainé, *le* 3 *Novembre.*

M. Lainé descend du fauteuil et paraît à la tribune.

M. Lainé. Messieurs, c'est surtout, entr'autres raisons, comme inutile que je demande le rejet de l'article 16 proposé par la commission.

En effet, Messieurs, cet article n'est autre chose qu'une déclaration qui peut être changée comme le pourrait être la loi elle-même.

Dans notre système législatif, trois branches concourent à la législation, et la volonté de ces trois branches réunies fait toujours changer la loi.

Le but de cette déclaration ne peut être que d'essayer d'enchaîner l'avenir. Cependant cela n'a pas été au pouvoir de la commission. Les dispositions législatives pouvant être changées, cette déclaration tomberait également.

Mais, une déclaration dans une loi, lorsqu'elle n'est pas une disposition, n'est-elle donc pas absolument inutile ; et

l'un des grands vices de la loi n'est-il pas de contenir des dispositions superflues ?

Une déclaration qui n'est autre chose qu'une menace, nuit au caractere, à la stabilité de la loi, et si cette menace contient quelque chose de cruel, on pourrait dire qu'elle porte atteinte à la majesté de la loi même.

Cette déclaration, sous ce rapport, est donc inutile.

Ne l'est-elle pas sous d'autres points de vue ?

Quel a pu être le but de la commission en insérant cet article dans le projet ?

Elle a eu pour motif louable, sans doute, celui d'assurer davantage la tranquillité ; celui d'empêcher d'éclater des discordes civiles.

Son second motif pour atteindre un but aussi honorable, a été sans doute qu'elle a été frappée des inquiétudes que les acquéreurs de domaines nationaux pourraient concevoir (si l'article n'était pas inséré) des espérances repréhensibles ou périlleuses qu'on peut soupçonner aux anciens propriétaires

Mais si cet article n'ajoute rien aux raisons de sécurité donnée aux uns, s'il n'est pas nécessaire pour détruire l'espérance des autres, cet article deviendra également inutile.

Or, Messieurs, cet article peut-il ajouter quoi que ce soit à la sécurité des acquéreurs ?

Rassurés déjà par le temps, par une longue possession, plus encore par la parole royale, qui sans doute n'ayant pas été donnée sans qu'il en coûtât au cœur du monarque, n'en sera que plus sacrée et plus irrévocable, ne sont-ils pas rassurés par la charte constitutionnelle, qui a pour ainsi dire emprunté des termes à la religion, en disant que les propriétés autrefois nationales, seraient désormais inviolables et sacrées ?

Ne sont-ils pas rassurés encore par le préambule de cette loi où la parole royale répete une troisieme fois que la vente des biens nationaux sera irrévocable ? Ne le sont-ils pas encore davantage par les nombreux discours qui ont été tenus dans cette enceinte ?

Quelle qu'ait été la différence des opinions sur la remise des biens qui n'étaient pas vendus, qui pouvaient être cédés, attribués ou engagés, il n'y a pas eu de discordance sur l'irrévocabilité de la propriété des domaines vendus.

Lorsque les acquéreurs verront cette uniformité, cette unanimité de sentiment entre le Roi et les représentants de la nation, ne doivent-ils pas être pleinement rassurés ?

Ils ne le seront pas davantage, j'ose le croire, par un amendement incidemment eté avec quelque embarras à la fin d'un projet de loi.

"Je dis avec quelque embarras, car il n'était pas naturellement amené par ces premieres dispositions, *les biens seront rendus dans l'état où ils se trouvent*, etc.

Il n'y a donc aucune raison d'insérer cet article pour donner de la sécurité aux acquéreurs, pour maintenir la tranquillité publique, pour empêcher la discorde d'éclater.

Le temps seul aurait suffi pour les rassurer; et il est peut-être permis de dire qu'il a consolidé leur propriété, comme il raffermit les terres que les torrents ont ajoutées au sol.

Voyons maintenant s'il était plus utile d'ajouter cet article pour fermer la porte à des espérances qu'on veut présenter comme dangereuses.

Il se peut qu'avant de toucher le sol de la France, les anciens propriétaires n'aient pu croire leurs folles espérances à jamais renversées; mais depuis que la parole du Roi s'est fait entendre, vous avez pour garant de leur soumission leur propre conduite, et, s'il est permis de le dire, leur idolâtrie pour la parole royale. C'est pour eux le décret de la destinée.

Entre leurs espérances et les droits des acquéreurs, s'est élevé, comme vient de le dire un des préopinants, un mur d'airain, auquel viennent se briser des espérances que quelques-uns ont trouvées coupables, que d'autres regardent comme dangereuses.

La déclaration est donc inutile pour fermer la porte à l'espérance.

Mais si cette déclaration pouvait devenir la source de quelque injustice, combien ne seriez vous pas affligés de l'avoir inutilement insérée dans une loi?

Il me semble que cette déclaration pourrait, dans l'avenir, donner lieu à d'injustes rigueurs.

Vous avez décidé que les effets mobiliers ne seraient pas rendus, et l'on doit respecter votre décision.

Mais c'est sans doute à cause de l'état actuel des finances, c'est peut-être aussi pour ne pas dépouiller les établissements publics.

Mais si ces établissements publics pouvaient un jour s'en passer, ne serait-il pas injuste de les retenir? Et ces livres qui ont appartenu à d'anciens émigrés, ces livres qui sont dans vos bibliotheques, faudrait-il aussi ne pas les rendre, lorsqu'ils ne les demanderont que comme une consolation de leur vieillesse?

Vous avez décidé (et l'on doit respecter votre décision) que les biens affectés aux hospices en remplacement de leurs biens aliénés, ou au paiement des sommes dues par l'état, ne seraient pas rendus.

Mais si un jour des âmes pieuses, en perspective même de la remise qu'elles désirent, faisaient des dons à ces établissements créés à-la-fois par l'humanité et la charité, ne seriez-

vous pas heureux de pouvoir faire ces remises, lorsque les auspices auraient eu d'autres biens en remplacement?

Et lorsque surtout ces filles célestes, qui se dévouent au soin des pauvres, rassurées par de nouveaux dons, viendraient demander au Roi ou aux législateurs la remise de ces biens qu'elles souffrent peut-être d'employer au soulagement même de l'humanité, quels seraient donc les hommes appelés à concourir à la rédaction de la loi, qui pourraient se refuser à cette remise dont l'humanité n'aurait plus à souffrir?

Et cependant si vous croyez que cette déclaration doive avoir quelque effet, il est évident que d'avance vous interdisez à vos successeurs la possibilité d'être justes, le droit d'être charitables.

Je ne crois pas que l'assemblée actuelle ait le droit de poser pour l'avenir les bornes de la justice et de la générosité nationales.

A cette séance vous venez de délibérer aussi qu'il ne serait accordé aucune indemnité aux émigrés à qui aucune remise ne serait faite.

Pourquoi la plupart d'entre vous (car je crois lire dans vos cœurs), ont-ils refusé cette modique indemnité qui doit être le dernier soutien du malheureux qui rentre dans sa patrie, et qui jusqu'à ce jour avait été soutenu par l'étranger même? c'est, j'ose le croire, à cause de l'indigence de la patrie.

Eh bien! si notre patrie était un jour dans un état plus prospere; si l'activité du commerce, la réunion des Français, les progrès de l'industrie augmentaient les ressources du trésor, comment se pourrait-il que cette nombreuse classe d'hommes qui ont cru à-la-fois défendre leur patrie et leur prince, ne trouvât pas quelques secours?

A cette tribune quelqu'un a prononcé hier le sinistre augure d'une guerre possible. Si jamais les ennemis nous attaquent, les émigrés, comme leurs enfants, se réuniront avec les nôtres pour défendre le territoire attaqué, et cependant la plupart d'entr'eux, ceux à qui on ne remet rien, ne trouveront rien à défendre que le Roi et les acquéreurs de leurs propres domaines.

Après avoir combattu, après avoir versé leur sang pour leur Roi, pour la patrie et les nouveaux propriétaires de leurs biens, ils ne demanderont rien, sans doute; mais si vous jugez à propos, à cause de leur indigence, de leurs malheurs, d'écarter l'humanité, et alors la reconnaissance, pouvez-vous souffrir dans la loi une déclaration qui vous interdise à vous-mêmes ces sentiments et qui l'interdise à vos successeurs? Non, Messieurs; je ne crois pas que l'assemblée ait épuisé pour le présent, et moins encore pour l'avenir, les trésors de la justice, et j'ose dire les trésors de la miséricorde nationale.

Je vote le rejet de l'article 16 proposé par la commission.

(L'article est rejeté par la question préalable.)

Séance du 4 Novembre.

M. Desaux, secrétaire, donne lecture de la loi sur les émigrés, et dont voici le texte, avec les nombreuses modifications qu'a subies le projet primitif :

Art. 1. Sont maintenus et sortiront leur plein et entier effet, soit envers l'Etat, soit envers les tiers, tous jugements et décisions rendus, tous actes passés, tous droits acquis avant la publication de la charte constitutionelle, et qui seraient fondés sur des lois ou des actes du gouvernement.

2. Tous les biens immeubles séquestrés ou confisqués pour cause d'émigration, ainsi que ceux advenus à l'Etat par suite de partages de successions ou de présuccessions, qui n'ont pas été vendus, et font actuellement partie du domaine de l'Etat, seront rendus en nature à ceux qui en étaient propriétaires, ou à leurs héritiers ou ayant-cause. Les biens qui ont été cédés à la caisse d'amortissement, et dont elle est actuellement en possession, seront rendus lorsqu'il aura été pourvu à leur remplacement.

3. Il n'y aura lieu à aucune remise des fruits perçus. Néanmoins, les sommes provenant des décomptes faits ou à faire, et les termes échus et non payés, ainsi que les termes à échoir du prix des ventes de biens nationaux provenant d'émigrés, seront perçus par la caisse du domaine, qui en fera la remise aux anciens propriétaires desdits biens, leurs héritiers ou ayant-cause.

4. Seront remis, ainsi qu'il est dit article 2, les biens qui, ayant été vendus ou cédés. se trouveraient cependant actuellement réunis au domaine, soit par l'effet de la déchéance définitivement prononcée contre les acquéreurs, soit par toute autre voie qu'*à titre onéreux.*

5. Dans le cas seulement de l'article précédent, les anciens propriétaires, leurs héritiers ou ayant-cause, seront tenus de verser dans la caisse de l'Etat, pour être remis à l'acquéreur déchu, les à-comptes qu'il aurait payés. La liquidation de ces à-comptes sera faite administrativement par le domaine même, suivant les regles accoutumées.

6. Les biens que l'Etat a reçus en échange des biens d'émigrés, et qui se trouveront encore en sa possession, seront rendus, sous la réserve des exceptions énoncées dans la présente loi, aux anciens propriétaires des biens échangés, à leurs héritiers ou ayant-cause.

7. Sont exceptés de la remise les biens affectés à un service public, dont par des lois ou actes d'administration, il a été définitivement disposé en faveur des hospices, maisons de charité, et autres établissements de bienfaisance, en rem-

placement de leurs biens aliénés ou donnés en paiement, des sommes dues par l'Etat. Mais lorsque, par l'effet des mesures législatives, ces établissements auront reçu un accroissement de dotation égal à la valeur des biens qui n'ont été que provisoirement affectés, il y aura lieu à la remise de ces derniers biens en faveur des anciens propriétaires, leurs héritiers ou ayant-cause.

8. Dans le cas où des biens donnés, soit en remplacement, soit en paiement, excéderont la valeur des biens aliénés ou le montant des sommes dues à ces établissements, l'excédant sera remis à qui de droit.

9. Seront remises, aux termes de l'article 2, les rentes purement foncieres, les rentes constituées et les titres de créance dus par des particuliers, et dont la régie serait actuellement en possession.

10. Les actions représentant la valeur des canaux de navigation seront également rendues, savoir, celles qui sont affectées aux dépenses de la Légion-d'Honneur, à l'époque seulement où, par suite des dispositions de l'ordonnance du 19 Juillet dernier, ces actions cesseront d'être employées aux mêmes dépenses ; celles qui sont actuellement dans les mains du gouvernement, aussitôt que la demande en sera faite par ceux qui y auront droit ; et celles dont le gouvernement aura disposé, soit que la délivrance en ait été faite, soit qu'elle ne l'ait pas été, lorsqu'elles rentreront dans ses mains, par l'effet du droit de retour stipulé dans les actes d'aléniation.

11. Pour obtenir les remises ordonnées par la présente loi, les anciens propriétaires, leurs héritiers ou ayant-cause, se retireront devant les préfets des départements où les biens sont situés.

12. Les préfets, après avoir pris l'avis du directeur des domaines, des conservateurs de forêts, et s'être assurés des qualités et droits des réclamants, transmettront les pieces justificatives avec leur avis motivé au secrétaire-d'état des finances.

14. Le secrétaire d'Etat des finances enverra toutes ces demandes à la commission chargée de prononcer sur les remises.

14. Il sera sursis jusqu'au 1er. Janvier 1816 à toutes poursuites de la part des créanciers des émigrés sur les biens remis par la présente loi. Lesdits créanciers pourront néanmoins faire tous les actes conservatoires de leurs créances.

Cent quatre-vingt onze votants ont pris part à la délibération : 168 ayant accepté la loi, 23 l'ayant rejetée, le projet est adopté.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,

Washington le 20 Septembre.

Message du Président à l'Ouverture du Congrès.

Un nombre suffisant de membres étant assemblé, le président a envoyé le message suivant par son secrétaire :

" Concitoyens du Sénat et de la chambre des Représentants.

" Quoiqu'un jour peu éloigné eût été fixé pour votre session de la présente année, j'ai cru devoir vous réunir plus tôt encore; tant afin qu'il fût pourvu à l'insuffisance des fonds existants pour faire face aux besoins de la Trésorerie, que pour qu'il ne survînt aucun délai dans les mesures à prendre d'après le résultat de la négociation avec la Grande-Bretagne qui est sur pied, soit qu'il exigeât des arrangements adaptés au retour de la paix, ou des moyens ultérieurs et plus efficaces pour la poursuite de la guerre.

" Ce résultat n'est pas encore connu : si d'un côté la révocation des ordres en conseil et la pacification générale de l'Europe, qui ont fait cesser les occasions où la presse était exercée sur les vaisseaux américains, font espérer que la paix et l'amitié seront rétablies, nous sommes forcés, d'un autre côté, par le refus que le gouvernement Britannique a fait d'accepter la médiation offerte par l'empereur de Russie, par le retard qu'il a apporté à mettre à effet ses propositions de négociation directe, et surtout par les principes et la maniere d'après lesquels la guerre est ouvertement faite actuellement, d'en induire qu'il est animé d'un esprit d'hostilité rigide, plus violent que jamais, contre les droits et la prospérité de notre pays. Ce surcroît de violence est démontré plus clairement par les deux importantes circonstances que la grande lutte qui existait en Europe, et qui avait pour but l'établissement d'une balance qui pût garantir tous ses états contre l'ambition d'un seul, a été terminée sans qu'il ait été mis aucune borne à la puissance accablante de la Grande-Bretagne sur l'Océan, et qu'elle a laissé dans ses mains des armes dis-

ponibles, avec lesquelles, oubliant les difficultés d'une guerre lointaine contre un peuple libre, et s'abandonnant à l'ivresse du succès, quoiqu'ayant sous ses yeux l'exemple d'une grande victime qui y avait succombé, elle espere accroître encore un pouvoir déjà redoutable par ses abus pour la tranquillité du monde civilisé et commercial. Mais, quels que puissent être les motifs qui ont inspiré à l'ennemi ces vues plus violentes, les conseils publics d'une nation plus en état actuellement de maintenir son indépendance qu'elle ne l'était de l'acquérir, et qui s'y dévoue avec plus d'ardeur d'après l'expérience de ses bienfaits, ne peuvent jamais délibérer que sur les moyens les plus efficaces pour faire avorter les mesures extravagantes dictées par une inexcusable passion, qui seule peut maintenant faire poursuivre la guerre contre nous. Dans les événements de la présente campagne, malgré tout l'accroissement des moyens de l'ennemi et l'usage indigne qu'il en fait, il a peu de raisons de se glorifier, à moins que ce ne soit du succès de sa récente entreprise sur cette métropole et la ville voisine d'Alexandrie, d'où sa retraite a été aussi précipitée que sa tentative avait été audacieuse et fortunée. Dans ses autres incursions sur notre frontiere de l'Atlantique, l'effet de ses progrès, souvent arrêtés et punis par l'ardeur martiale des citoyens des environs, a été plutôt de harrasser des individus et de déshonorer ses propres armes, que d'avancer le but d'une guerre légitime. Et dans les deux cas mentionnés, quoique nous ayions grandement à les déplorer, ses succès passagers, qui n'ont interrompu que pour un moment le cours ordinaire des affaires publiques dans le siége du gouvernement, ne peuvent compenser la perte de réputation dans l'univers, qui suit cette violation des propriétés individuelles et la destruction d'édifices publics protégés comme monuments des arts par les lois d'une guerre civilisée. De notre côté, nous pouvons citer une série d'exploits qui ont donné un nouveau lustre aux armes américaines. Outre les brillants incidents survenus dans les opérations les moins importantes de la campagne, les victoires éclatantes remportées sur la rive Canadienne du Niagara par les forces Américaines sous les ordres du major-général Brown et des brigadiers généraux Scott et Gaines, ont acquis à ces héros et à leurs zélés compagnons d'armes des lauriers qui ne se flétriront jamais, et en offrant une preuve triomphante de la discipline progressive des soldats américains, ont appris à l'ennemi que plus il prolongera ses efforts hostiles, plus sa déconfiture finale sera certaine

et décisive. Sur les frontieres du Sud, la victoire a aussi continué de suivre l'étendard Américain. Les opérations hardies et habiles du major-général Jackson, à la tête de troupes tirées de la milice des états les moins éloignés, ayant dompté les principales tribus des sauvages ennemis, et la paix ayant été faite avec eux après un châtiment récent et exemplaire, nous nous sommes mis en garde contre le mal qu'ils auraient pu nous faire en coopérant aux entreprises que les Anglais méditeraient contre cette partie de notre pays.—Sur notre frontiere du Nord-Ouest, d'importantes tribus d'Indiens ont aussi accédé à des stipulations qui les attachent aux intérêts de nos États-Unis, et les obligent de considérer notre ennemi comme étant aussi le leur.

" Dans sa récente tentative sur Baltimore, défendu par des miliciens et volontaires, avec l'assistance d'un petit corps de troupes réglées et de marins, l'ennemi a été reçu avec une énergie qui a produit sa retraite rapide sur ses vaisseaux, et une attaque faite simultanément par une nombreuse flotte a été repoussée avec succès par le feu soutenu et bien dirigé du fort et des batteries qui lui étaient opposés.

Dans une autre attaque faite récemment par un corps formidable, à Plattsbourg, sur nos troupes, dont une partie seulement étaient des troupes réglées, l'ennemi après y avoir persisté pendant plusieurs heures, a été finalement, forcé de chercher sa sûreté dans une retraite précipitée, nos valeureuses bandes le serrant de près. Sur les lacs, tant disputés durant la guerre, les grands efforts faits pour nous en rendre maîtres, ont été bien récompensés sur le lac Ontario. Notre escadre est maintenant et depuis quelque temps en état de confiner celle de l'ennemi dans son propre port, et de favoriser les opérations de nos troupes de terre sur cette frontiere. Sur le lac Champlain, où pendant quelque temps notre supériorité n'avait pas été contestée, l'escadre anglaise a livré dernierement un combat à l'escadre américaine sous les ordres du cap. M. Donough ; il s'est terminé par la capture de tous les vaisseaux de l'ennemi. Le plus grand éloge de cet officier et de ses intrépides camarades est dans la ressemblance de son triomphe avec l'illustre victoire qui a immortalisé un autre officier et établi dans un moment critique notre supériorité sur un autre lac. Sur l'Océan, la gloire de nos armes a été amplement maintenue ; une seconde frégate est à la vérité tombée au pouvoir de l'ennemi, mais sa perte est dérobée à

la vue par l'éclat éblouissant de l'héroïsme avec lequel elle a été défendue. Le capitaine Porter, qui la commandait, et qui s'était distingué précédemment dans sa carriere par des entreprises hardies et par un génie fertile, a soutenu un sanglant conflit contre deux vaisseaux dont un était plus fort que le sien, et avec d'autres grands désavantages, jusqu'à ce que l'humanité amenât le pavillon que la valeur avait cloué au mat. Cet officier et ses camarades ont rehaussé la gloire du pavillon Américain, et ils ont mérité toutes les marques de reconnaissance que leur patrie est toujours prête à conférer aux défenseurs de ses droits et de sa sûreté.

" Deux vaisseaux de guerre plus faibles ont été pris aussi par l'ennemi, mais en conséquence d'une supériorité de force, ce qui justifie assez la réputation de leurs commandants ; tandis que deux autres, l'un commandé par le capitaine Warrington, l'autre par le capitaine Blakeley, ont pris des vaisseaux de guerre du même rang, avec une bravoure et une bonne conduite qui leur donnent ainsi qu'à leurs commandants de justes droits aux éloges de leur pays.

En dépit des forces navales de l'ennemi accumulées sur nos côtes, nos croiseurs particuliers n'ont pas cessé non plus d'inquiéter son commerce et d'amener de riches prises dans nos ports, concourant ainsi, avec d'autres preuves, à démontrer l'insuffisance et l'illégalité d'un blocus, dont la proclamation a servi de prétexte pour vexer et décourager le commerce des puissances neutres avec les Etats-Unis.

" Afin de faire face au genre de guerre étendu et varié qui a été adopté par l'ennemi, de gros corps de milices ont été employés au service de la défense publique et cela a causé de grandes dépenses. Pour que cette défense puisse être partout plus commode et plus économique, le congrès appercevra la nécessité de prendre des mesures immédiates pour remplir les rangs de l'armée réguliere, et d'augmenter les fonds pour former des corps spéciaux, à pied et à cheval, qui seront engagés pour un terme de service plus long que celui auquel la milice est tenue. Je recommande en même temps de nouveau et avec instance d'apporter des changements au systême de la milice, afin qu'en classant et exerçant au service le plus prompt et le plus actif les portions qui y sont les plus propres, cette ressource pour la sûreté publique ait toute l'énergie et l'efficacité requises.

" Une partie de l'escadre du lac Erie a été employée sur le lac Huron, ce qui nous a procuré l'avantage de dé-

ployer aussi notre supériorité sur ce lac. Un des objets de cette expédition était la réduction de Mackinac, en quoi nous avons échoué et perdu quelques braves gens, parmi lesquels était un officier distingué par ses beaux exploits, néanmoins l'expédition habilement conduite par les commandants de terre et de mer, a eu des effets avantageux.

" Les sommes reçues à la trésorerie durant les neuf mois échus le 13 Juin dernier, ont monté à 32 millions de dollars, dont onze millions provenaient du revenu public et le reste des emprunts. Les déboursés pour les dépenses publiques durant la même époque excedent 34 millions de dollars; et il restait au trésor le 1er Juillet près de cinq millions de dollars.

" Les dépenses durant le reste de la présente année déjà autorisées par le congrès et celles qu'entraîne une extension des opérations de la guerre, rendront nécessaire d'y approprier de grandes sommes. D'après cet aspect des affaires nationales, le congrès sera pressé de s'occuper sans délai de ce qui concerne tant les subsides pécuniaires que la force militaire, proportionnellement à l'étendue et au caractere que la guerre a pris.

" Il ne faut pas se dissimuler que la situation de notre pays exige les plus grands efforts; notre ennemi a de puissants moyens en hommes et en argent, sur terre et sur eau; profitant de circonstances heureuses, il veut avec des forces non divisées, porter un coup mortel à notre prospérité croissante, peut-être à notre existence nationale. Il a avoué son intention de fouler aux pieds les usages de la guerre civilisée, et il en a donné des preuves en pillant et détruisant sans raison les propriétés individuelles.

" Fier de sa domination maritime et aspirant au monopole universel, il attaque avec une animosité particuliere les progrès de notre navigation et de nos manufactures : sa politique barbare n'a pas même épargné des monuments de goût dont notre nation avait enrichi et embelli notre naissante métropole. Nous devons attendre d'un tel adversaire des hostilités dans toutes leurs forces et accompagnées des formes les plus indignes. Le peuple Américain y fera face avec cette indomptable énergie, qui dans la guerre de sa révolution, a renversé ses illicites projets ; ses menaces et ses cruautés, au lieu de porter le découragement, allumeront dans tous les cœurs une indignation qui ne s'éteindra que par la défaite et l'expulsion de ces cruels envahisseurs. En pourvoyant aux moyens nécessaires, le législateur Amé-

ricain ne se méfiera pas du patriotisme éclairé de ses commettants. Ils supporteront avec empressement et orgueil les charges de toute espece que la sûreté et l'honneur de la nation exigent.

" Partout nous les avons vu acquitter leurs impôts, directs et indirects, avec toute la promptitude et l'empressement possibles; nous les avons vu accourir avec enthousiasme où le danger et le devoir les appelaient; et en offrant leur sang, ils donnent le plus sûr gage qu'ils ne refuseront aucun autre tribut.

" Après nous être abstenus de déclarer la guerre jusqu'à ce qu'à d'autres agressions eussent été jointes la capture de près de 1000 vaisseaux Américains, et la presse de milliers de citoyens marins, et jusqu'à ce que le gouvernement de la Grande-Bretagne eût finalement déclaré que ses ordres hostiles concernant notre commerce ne seraient révoqués qu'à des conditions aussi impossibles qu'injustes, tandis qu'il était connu que ces ordres ne cesseraient pas autrement qu'avec la guerre qui durait depuis près de vingt ans, et qui selon toute apparence alors pouvait durer encore aussi long-temps;—après avoir manifesté en toute occasion et de toute maniere convenable, un désir sincere de traiter avec l'ennemi sur des bases justes, notre résolution de défendre notre chere patrie, et d'opposer à l'animosité persévérante de l'ennemi toute notre énergie, sans être moins disposés à la paix et à l'amitié, à des termes honorables, doit entraîner avec elle les vœux du monde impartial, et le plus grand espoir de l'appui d'une Providence toute-puissante et propice.

(Signé) " JAMES MADISON".

DISCOURS

DE S. A. R. LE PRINCE RÉGENT D'ANGLETERRE,

A l'Ouverture du Parlement Britannique, le 8 Novembre.

« Mylords et Messieurs,

« C'est avec un profond chagrin que je me vois encore obligé d'annoncer la continuation de la déplorable indisposition du Roi.

« C'eût été pour moi une grande satisfaction de pouvoir vous informer de la cessation de la guerre entre ce pays-ci et les Etats-Unis d'Amérique.

« Quoique cette guerre ait eu son origine dans l'agression faite sans la moindre provocation de la part du gouvernement des Etats-Unis, et qu'elle fût propre à favoriser les projets de l'ennemi commun de l'Europe contre les droits et l'indépendance des autres nations, je n'ai jamais cessé d'entretenir un sincere désir d'y mettre fin, à des conditions justes et honorables.

« Je suis encore engagé dans des négociations à cet effet; mais leur succès dépendra nécessairement du concours de sentiments conformes aux miens de la part de l'ennemi.

« Les opérations des forces de terre et de mer de S. M. dans la Chesapeake, dans le cours de la présente année, ont été suivies des résultats les plus brillants et les plus heureux.

« La flotille de l'ennemi dans le Patuxent a été détruite. La défaite signalée de ses forces de terre a mis un détachement de l'armée de S. M. en état de s'emparer de la ville de Washington, et l'esprit d'entreprise qui a caractérisé tous les mouvements dans cette partie a fait vivement et

profondément ressentir aux habitants les calamités d'une guerre dans laquelle ils ont été si témérairement entraînés.

« L'expédition dirigée de Halifax sur la côte septentrionale des Etats-Unis s'est terminée d'une maniere non moins satisfaisante. L'heureuse issue de cette opération a été suivie de la soumission immédiate du vaste et important district situé à l'Est de la riviere de Penobscot, aux armes de S. M.

« En rappelant ces événements, je me flatte que vous serez disposés à rendre toute justice à la valeur et à la discipline qui ont distingué les armes de terre et de mer de S. M.; et que vous regretterez avec moi la perte grave que la nation a faite par la mort du brave commandant des troupes de S. M. dans la marche sur Baltimore.

« J'ai profité de la premiere occasion qu'a offerte l'état des affaires de l'Europe, pour détacher une grande force militaire dans le fleuve de St. Laurent; mais il ne lui a pas été possible d'arriver avant que la campagne ne fût avancée.

« Malgré le revers, qui, à ce qu'il paraît, est survenu sur le lac Champlain, j'ai le plus grand espoir, tant d'après le nombre que d'après l'espece des forces Britanniques actuellement employées en Canada, que la supériorité des armes de S. M. dans toute cette partie de l'Amérique du Nord sera efficacement établie.

« L'ouverture du Congrès de Vienne a été retardée par des causes inévitables, jusqu'à une époque plus reculée qu'on ne s'y était attendu.

« Je ferai les plus grands efforts, dans les négociations qui sont actuellement en train, pour favoriser des arrangements qui puissent tendre à consolider cette paix que, conjointement avec les Alliés de S. M., j'ai eu le bonheur de conclure; et à rétablir entre les différents pouvoirs une juste balance, qui offre à l'Europe le plus grand espoir d'une tranquillité permanente.

" Messieurs de la Chambre des Communes,

" J'ai ordonné que les états de dépense pour l'année suivante fussent mis sous vos yeux.

" Je suis charmé de pouvoir vous informer que le revenu et le commerce du Royaume-Uni sont dans l'état le plus florissant.

" Je regrette la nécessité des fortes dépenses auxquelles nous devons nous préparer à faire face dans l'année prochaine; mais les circonstances dans lesquelles la longue et pénible lutte de l'Europe a été poursuivie et terminée, a inévitablement entraîné des arriérés considérables, auxquels vous verrez qu'il est nécessaire de pourvoir; et la continuation de la guerre avec l'Amérique rend encore de grands efforts indispensables.

" Mylords et Messieurs,

" Le caractere particulier de la derniere guerre, ainsi que la longeur extraordinaire de sa durée, doit avoir essentiellement affecté la situation intérieure de tous les pays qui y ont été engagés, ainsi que les relations commerciales qui existaient précédemment entre eux.

" Dans ces circonstances, je suis dans la confiance que vous jugerez à-propos de procéder avec toute la circonspection convenable à l'adoption des réglements qui pourront être nécessaires pour étendre notre commerce et assurer nos avantages actuels; et vous pouvez compter sur mon assistance et ma concurrence cordiale à toute mesure qui sera propre à contribuer à la prospérité et au bien-être des Etats de S. M."

Le Prince Régent a quitté alors la Chambre pour retourner à Carlton-House; et les Communes se sont retirées dans leur Chambre.

Extrait d'une Lettre de Vienne, en date du 18 Octobre 1814.

Je suis, mon cher ami, à 334 lieues de Paris, et cependant je pense souvent à cette capitale. J'ignore encore quand il me sera permis de quitter Vienne que tout le monde vante et où je suis loin de me plaire....Vienne a tous les désagréments des grandes et des petites villes. Les rues étroites, des maisons de cinq et six étages, toutes pressées, resserrées les unes contre les autres; les plus beaux palais dans des carrefours; celui de l'empereur introuvable, parce qu'on ne soupçonne pas que la porte de la ville par laquelle on arrrive en fait partie. Dans ce petit espace (Vienne a tout au plus l'étendue du faubourg Saint-Germain), trois à quatre mille équipages à deux, à quatre et à six chevaux, qui traversent au grand trot une population tellement nombreuse, que chaque rue a, du matin au soir, l'air d'une sortie de spectacle. Voilà Vienne quant à l'extérieur.

Les logements sont hors de prix; une petite chambre avec un cabinet, que j'ai eu le bonheur de me procurer, me coûte 20 fr. par jour. Les restaurateurs sont rares et mauvais... Les fiacres (qui ne sont point taxés) demandent quelquefois jusqu'à 6 fr. par course.... Il est vrai de dire que c'est un moment extraordinaire. Les Viennois en profitent avec une naïveté plaisante; lorsque vous vous récriez, chez un marchand, sur le prix de ce que vous voulez acheter, il vous répond: et le congrès....Ce congrès ne doit commencer que le 1er Novembre. Jusqu'ici on n'a été occupé que de fêtes; toutes celles que la cour donne ont une grandeur, une magnificence au-delà de toute expression.

Avant-hier il y avait concert à la cour. Représentez-vous une salle de l'architecture la plus noble, toute entière en marbre blanc, deux rangs de colonnes, deux galeries, vingt mille bougies éclairant cet immense emplacement, l'orchestre composé de sept cents musiciens, non compris les chœurs de cent cinquante hommes et deux cent vingt femmes, l'auditoire (sans y comprendre la cour) de six mille personnes. Faites-vous actuellement une idée de l'effet de cette musique exécutée dans la plus grande perfection et du coup-d'œil qu'offrait cette salle. Dernierement on a donné un feu d'artifice qui a brûlé pendant une heure un quart, et dont l'échafaudage seul avait coûté 28,000 flor...

Une chose bien vue, et dont on devrait adopter l'usage dans nos spectacles de Paris, ce sont ce qu'on appelle ici les places fermées. L'orchestre est composé de bonnes places numérotées ; ces places (grandes comme de petits fauteuils) se relevent et se ferment à clef. Le matin vous envoyez chercher votre billet qui porte le numéro de la place correspondante, et vous pouvez alors aller au spectacle à telle heure que vous voulez. Votre place reste fermée jusqu'à ce que vous arriviez. J'ai eu le plaisir de voir représenter *Mahomet*, tragédie de Voltaire, traduite par Goëth.

Vienne, le 19 Octobre.

S. M. ayant résolu de célébrer, le 18, par une fête religieuse et militaire l'anniversaire de la bataille mémorable de Leipsig, à laquelle toute la garnison de cette résidence a eu une part si glorieuse, et voulant qu'elle eût également part à la solennité, a ordonné que, le 17, toute la garnison fût relevée dans le service de la ville par les différents corps de la garde bourgeoise.

Hier, vers 11 heures du matin, S. M. l'empereur monta à cheval et se rendit au Prater avec les souverains qui se trouvent ici, les archiducs et les princes, suivis d'un cortége nombreux et brillant, également à cheval. L. M. l'Impératrice-reine, l'impératrice de Russie, la reine de Baviere, les rois de Baviere et de Wurtemberg, les archiduchesses et les grandes-duchesses s'y rendirent en voiture. Tous ces augustes personnages assisterent au Te-Deum qui fut chanté dans le Prater.

Après le Te-Deum, L. M. et L. A. se réunirent à la Maison de Plaisance du Prater, où elles dînerent, les princes souverains au premier étage, et les autres princes au rez-de chaussée. Des tables étaient dressées dans les galeries pour les généraux, et autour de la maison pour les officiers.

Pendant le repas, S. M. l'empereur porta les toasts suivants : " A la santé de mes augustes héros et amis !— Re-
" merciments à ma brave armée et à ses chefs !—Remerci-
" ments aux braves armées alliées !— Au 18 Octobre :
" puisse le souvenir de cette glorieuse journée passer, avec
" une paix durable, à la postérité la plus reculée !"

Après le dîner, L. M. parcoururent le camp de la garnison, où toute la troupe se livrait à la joie que lui procurait cette heureuse journée, et de là retournerent au Palais.

S. M. l'empereur d'Autriche avait déjà, il y a quelque temps, donné le régiment des hussards de Barco à S. A. le prince royal de Wurtemberg, postérieurement, S. M. a donné le régiment d'infanterie de Hiller à S. M. l'empereur Alexandre, et celui des hussards de Stipsitz à S. M. le roi de Prusse. Lorsque les troupes défilerent, hier, devant les monarques, S. M. l'empereur de Russie se mit à la tête du beau régiment de Hiller dont il est devenu propriétaire, et salua l'empereur François.

S. A. I. le grand-duc Constantin a commandé en personne le régiment de cuirassiers dont il est propriétaire.

Le prince de Metternich a donné le soir une fête magnifique dans son jardin au Rennweg. S. A. avait fait construire une salle contigüe aux appartements de son hôtel, et qui pouvait contenir 12 à 1500 personnes. L'hôtel était éclairé de la maniere la plus brillante, et les appartements décorés avec la plus grande élégance. Les monarques et toutes les personnes de distinction, tant indigenes qu'étrangeres, ont assisté à cette fête. Toutes les dames étaient vêtues de blanc, avec des broderies en argent, et des guirlandes et des bouquets de laurier ou d'olivier. Le souper fut servi à 25 tables ; il y avait, en outre, pour les hommes un grand nombre de buffets, où l'on trouvait tout ce que l'on pouvait désirer.

S. M. l'empereur de Russie, voulant également célébrer l'anniversaire de la bataille de Leipsig, donne aujourd'hui, dans l'hôtel du comte de Rasumowski, un dîner qui sera très-brillant.

Au milieu de ces fêtes, par lesquelles on cherche à embellir le séjour des monarques dans cette capitale, les ministres travaillent sans relâche à établir sur des bases solides la prospérité de l'Allemagne et la tranquillité de l'Europe. Les conférences particulieres ont lieu presque journellement et la plus grande harmonie y préside. Déjà, à ce qu'on assure, l'on est entierement d'accord pour ce qui concerne la Baviere. Il est certain que l'électeur d'Hanovre prendra le titre de roi, ce qui déterminera peut-être ensuite le roi d'Angleterre à prendre celui d'empereur; et que l'électeur de Hesse aura le titre de grand-duc. Il n'y a encore rien d'arrêté quant au gouvernement-général de l'Allemagne ; les deux systêmes le plus en faveur sont le rétablissement de la dignité impériale dans la maison d'Autriche, ou l'établissement d'une confédération militaire dont les directeurs seraient nommés tour à tour.

Les grandes questions relativement à la Pologne et à la Saxe sont toujours indécises. On parle avec éloges d'un mémoire que Lord Caslereagh a remis relativement à la Pologne. Quant à la Saxe, il paraît que l'Autriche, la France et la Baviere s'intéressent vivement pour la conserver à son Souverain.

Bruxelles, le 2 Novembre.

Quoiqu'il ne transpire rien des délibérations des ministres réunis à Vienne, et dont la tâche est d'assurer le repos et la tranquillité de l'Europe pour nombre d'années. Il n'y a cependant plus de doute que les grandes puissances ne soient d'accord sur plusieurs points. Nous trouvons une preuve de cette assertion dans une lettre particuliere de Leipzig, en date du 24 Octobre dernier, dans laquelle il est dit. " Notre sort paraît irrévocablement décidé et, ainsi que nous l'avions craint, nous allons passer sous la domination prussienne. Le gouvernement général provisoire saxon qui avait été établi à Dresde a cessé, et va être remplacé par un gouvernement provisoire prussien. Il doit paraître d'un moment à l'autre, une proclamation qui doit nous annoncer cette triste nouvelle. Elle est déjà sous presse."

Cependant les seules pieces relatives aux grandes affaires qui se traitent à Vienne, qui ayent été communiquées jusqu'ici au public, se bornent à la déclaration du 8 Octobre, par laquelle les ministres des grandes puissances annonçaient que l'ouverture du congrès était remise au 1er Novembre ; et à une note présentée à la cour de Vienne par le comte de Munster, ministre de Hanovre, et plénipotentiaire de cet état au Congrès. Cette note, par laquelle cet envoyé annonce que le prince Régent d'Angleterre, au nom de S. M. Britannique, a érigé l'électorat de Hanovre en royaume, et qu'en conséquence il substituera, à dater de ce jour, le titre de roi à celui d'électeur de Hanovre, est de la teneur suivante :

Note du Comte de Munster à la Cour de Vienne, déclarant l'Erection du Hanovre en Royaume.

" Lesoussigné ministre d'état et du cabinet d'Hanovre est chargé par son auguste maître. de porter à la connaissance de la cour impériale d'Autriche, la déclaration suivante sur le titre, que Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Régent de la Grande-Bretagne et de Hanovre croit devoir substituer à celui d'électeur du Saint-Empire Romain."

" Les puissances qui ont pris part à la paix de Paris étant convenues par l'article 6 du dit Traité: " Que les états de l'Allemagne resteraient indépendants et unis par un lien fédératif," le titre de prince électeur du Saint Empire Romain a cessé d'être conforme aux circonstances.

" Plusieurs des principales puissances ont sous ce point de vue interpellé Son Altesse Royale, Monseigneur le Prince Régent, d'abandonner ce titre, et elles ont témoigné, qu'en le remplaçant par celui de Roi, elle faciliterait plusieurs des arrangements, que le bien être futur de l'Allemagne paraissait exiger. C'est uniquement à ces considérations que Son Altesse Royale a cru devoir se rendre.

" La maison de Brunswick-Lunebourg étant une des plus illustres et des plus anciennes de l'Europe; la branche de Hanovre occupant depuis un siecle l'un des plus grands trônes; ses possessions en Allemagne comptant parmi les plus considérables; tous les anciens électeurs de l'empire et la maison de Wurtemberg ayant érigé leurs états en royaumes, et enfin le prince-régent ne pouvant déroger au rang que le Hanovre a occupé avant la subversion de l'empire germanique, Son Altesse Royale s'est décidée, en quittant pour sa maison le titre électoral, de déclarer par la présente note, que le soussigné a ordre de remettre à Son Altesse Monsieur le prince de Metternich, qu'elle érige les provinces, formant le pays de Hanovre en royaume, et qu'elle prendra dorénavant pour son souverain le titre de roi de Hanovre.

" L'amitié intime, qui subsiste entre Son Altesse Royale et la cour impériale d'Autriche, ne lui laisse aucun doute, qu'elle voudra bien accueillir cette déclaration avec des sentiments analogues, et reconnaître le nouveau titre que les circonstances ont engagé le prince-régent d'adopter pour sa maison d'Allemagne.

" Le soussigné saisit avec empressement cette occasion pour réitérer à S. A. M. le prince de Metternich l'assurance de sa très-haute considération.

A Vienne, ce 12 Octobre 1814.

(Signé) Le comte de MUNSTER.

Naples, 14 *Octobre.*

Depuis le dernier décret du roi Joaquim, plusieurs Napolitains, qui avaient servi sous les drapeaux du roi de Sicile, ont trouvé moyen de les abandonner, et sont arrivés dans cette ville. Plusieurs autres qui étaient employés dans les chaloupes canonnieres de Sa Majesté Britannique, ont été congédiés par le commandant anglais, qui écrivit à ce sujet une lettre très-polie au maréchal-de-camp Arcovito, commandant l'armée napolitaine en Calabre. Malgré la derniere proclamation de Ferdinand, qui interdit toute espece de communication, avec la côte opposée, ces marins se sont embarqués à Messine et ont mis pié à terre à Reggio en Calabre.

Notre souverain continue par sa bonne conduite à se rendre populaire et à se faire chérir de toutes les classes. Il prévoit que la politique équivoque du ministere anglais et la haine que les partisans des Bourbons et la ligue des princes de cette maison portent nécessairement à sa dynastie, lui préparent le sort de son beau-frere et sa déchéance. On croit généralement ici que l'attitude guerriere qu'il a déjà prise, n'a pour objet que de lui faire obtenir de la part des Alliés des conditions moins humiliantes. Il a cependant perdu le moment favorable pour cela. L'année derniere, il aurait pu aisément effectuer la délivrance de l'Italie de tous les jougs étrangers, et en faire une nation qui, dans la balance des affaires de l'Europe, aurait constitué ce juste équilibre qu'on attendrait en vain du congrès de Vienne et de la générosité du cabinet de Saint-James. Néanmoins si S. M., même dans le moment actuel, se déterminait à porter son armée en avant sur la rive méridionale du Pô, il la verrait bientôt s'augmenter prodigieusement de braves soldats italiens, qui y voleraient de toutes parts, depuis qu'une politique fausse et despotique a dissous et débandé leurs armées nationales. L'entreprise ne serait pas difficile, si l'Angleterre voulait ne s'y pas opposer, et si la Russie voulait renoncer à ses projets d'agrandissement. Nous avons pourtant raison de croire que tout ceci n'est qu'un rêve de notre part, et que nous avons beaucoup plus tôt à craindre que les armées françaises soutenues secretement par l'or et l'approbation de la Grande-Bretagne, ne passent encore une fois les Alpes, et n'envahissent de nouveau la toujours malheureuse Italie.

Le comité chargé de l'habillement de l'armée napolitaine, que l'on évalue maintenant à environ cent mille hommes, y compris la garde nationale, régulierement exercée et disciplinée, vient de prendre un arrêté, en vertu duquel, afin de prévenir toute imposition ultérieure de la part des fournisseurs et des soumissionnaires, et pour encourager l'industrie nationale, tout manufacturier ou revendeur détaillant des objets relatifs à l'habillement des troupes, est invité à faire ses offres de telle quantité de ces articles, quelque petite que ce soit, payable en especes, aussitôt la livraison. Cette invitation est adressée à tous les manufacturiers du royaume.

Il a été adopté en dernier lieu par le roi une mesure politique excellente, qui est faite pour lui assurer la bonne volonté d'un grand nombre de familles du royaume, étant formée de maniere qu'il sera à l'avenir de leur intérêt de le soutenir sur son trône. En vertu de cette mesure, S. M. a de la maniere la plus explicite et la plus absolue, fait remise, sans aucune indemnité, aux débiteurs respectifs de l'état et à leurs héritiers, à perpétuité, de toutes les sommes qu'ils pouvaient devoir au trésor royal en argent ou en nature. La taxe ou cens qui passe cinq ducats sera rachetable, non sur le pié du dernier 20, comme sous l'ancien gouvernement, mais au denier 6, viagerement.

Funérailles de M. Couchery.

Tous les journaux de Paris ont rendu à la mémoire de feu M. Couchery, à ses excellentes qualités, à son dévoûment au Roi, à ses talents prodigieux, la même justice que lui ont rendu ici tous ceux des journalistes Anglais qui ont eu le bonheur de le connaître et de pouvoir l'apprécier. Ses concitoyens, ses collegues, des Anglais distingués se sont fait un devoir d'assister à ses funérailles. Nous en trouvons le récit suivant dans une feuille française, et nous le copions littéralement.

Extrait de la Gazette de France.

La mort vient d'enlever M. Couchery, chevalier de la Légion-d'Honneur, maître des requêtes, attaché au cabinet du Roi, et nommé tout récemment, par S. M., directeur des journaux. M. Couchery, membre du Conseil des cinq cents en 1796, fut condamné à la déportation avec soixante de ses collegues qui, comme lui, défendaient la religion, le trône et l'humanité. L'exil de M. Couchery ne put refroidir son zele et son dévouement pour une cause qui l'avait fait proscrire. On n'a point oublié les articles dont il enrichissait plusieurs journaux imprimés à Londres, et dans lesquels il défendait avec autant de chaleur que de talent les droits de l'auguste maison de Bourbon. Ceux qui connaissaient M. Couchery s'accordaient tous à louer sa franchise, son désintéressement, son aménité, la parfaite droiture de son cœur et de son esprit. Ses obseques ont été célébrées aujourd'hui à l'église de Saint-Germain l'Auxerrois. Un très-

grand nombre de personnes assistaient à son convoi, et tous les assistants étaient ses amis. On remarquait parmi eux M. Dandré, ex constituant; M. le Cte. de Pradel*, le pere Elysée, MM. Polissard, Cardonel, Noailles, Maine-Biran, membres de la Chambre des députés†. M. Couchery laisse un frere qui, comme lui, a long-temps souffert pour la cause du trône, et, comme lui, a mérité l'estime des amis de la religion et du Roi. Sa Majesté Louis XVIII, voulant donner une preuve de l'estime qu'elle portait à M. Couchery, vient d'accorder une pension à chacune de ses deux filles.

---

*M. le comte de Pradel vient d'être nommé directeur-général de la maison du Roi.

† M. Croker, secrétaire de l'amirauté Anglaise, a aussi lui assisté à cette lugubre cérémonie.

Imprimé pour Schulze et Dean, 13, Poland St., Oxford-S. chez lesquels on peut souscrire, à Londres, ainsi que chez M. PELTIER, 50, Welbeck-Street. Prix, Cinq Guinées par An.



L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCCXIX—*Le* 20 *Novembre*, 1814.

AFFAIRE DE VALANÇAY.

Nous avons aujourd'hui à remplir l'horrible tâche de présenter à nos lecteurs un nouveau forfait du plus grand criminel qui ait jamais souillé la surface de la terre. Lorsque l'on croit avoir épuisé la coupe de la scélératesse de Napoléon et de ses agents, on découvre encore chaque jour, en frémissant d'indignation, quelque trait nouveau de l'atrocité de cette affreuse créature,

Et des crimes peut-être inconnus aux enfers.

Tout le monde se rappelle l'histoire du malheureux baron de Kolli, qui avait formé le plan de sauver le Roi Ferdinand, et la famille royale

d'Espagne de leur prison de Valançay, et de les amener sur la côte de France, où une petite escadre anglaise, commandée par l'amiral Cockburn, attendait.

On lut dans le *Moniteur* une histoire faite à dessein sur ce projet. Nous en donnons aujourd'hui la version véritable dans la relation du baron de Kolli lui-même. Ce malheureux jeune homme qui s'était dévoué pour sauver un Roi parent du sien, fut arrêté, emprisonné, et soumis pendant longues années à toutes les horreurs du donjon de Vincennes d'où il n'a été tiré que par la restauration.

Ses papiers, lettres et instructions, saisis sur lui par la police, furent remis à un agent de Fouché. Le nommé Richard fut envoyé à Valançay pour séduire Ferdinand, et le conduire, sous le prétexte de son évasion .... Où? à Vincennes, où le sort de son cousin le Duc d'Enghien lui était sans doute réservé.

Nous donnons la déclaration de ce Richard, celle de Fouché, les instructions écrites de la main du terrible Demarest, etc.

Espagnols, remerciez la Providence, qui dans cette occasion, inspira à votre souverain assez de présence d'esprit et de perspicacité pour reconnaître et éviter le piége qu'on tendait à sa bonne foi et à son amour pour son peuple.

PIECES RELATIVES A L'AFFAIRE DE VALANÇAY.

Le Baron de Kolli *à M. le Marquis de* Wellesley, *à Londres.*

Monsieur le Marquis,

Mes fers sont rompus ; maintenant je n'ai d'autre soin que de vous informer de l'iniquité politique qui les avait appesantis.

La nuit du 9 au 10 Mars 1810, j'ai débarqué sur la côte de Quiberon, sous Saint-Gildas ; au lever du jour j'ai reconnu les salines et le rivage.

Les 10, 11, 12, 13 et 14 suivants, j'ai fait cent quarante lieues à franc étrier, sur les routes indiquées. La difficulté de réaliser mes fonds, et celle de me pourvoir de la quantité de chevaux réquise, ont rendu inévitable ma direction sur Paris.

La nuit du 14 au 15 suivant, je suis arrivé dans cette capitale.

Le 17 suivant, je l'ai quittée pour habiter une maison du parc de Vincennes, rue de la Pisotte, n°. 9.

Les 18, 19, 20, 21 et 22 suivants, j'ai fait mes dispositions.

Le 23 suivant, dans l'intention de marcher dès le surlendemain sur Valançay, j'ai essayé les chevaux que je destinais au roi Ferdinand VII.

Le lendemain 24 Mars 1810, j'ai été fait prisonnier d'état dans la susdite maison de Vincennes (*voyez* la piece justificative n°. 1), et non à Valançay, comme l'a écrit le sieur de Berthemi, commandant de ce château. (Journal de l'Empire du 27 Avril 1810 ; Lettre du sieur Berthemi, adressée au ministre de la police générale à Paris.) Le même jour, 24 Mars 1810, j'ai été mené au ministere de la police ; on m'y a interrogé.

Le lendemain 25, j'ai été conduit au donjon de Vincennes, et mis au secret le plus rigoureux. (*Voyez* la piece justificative n°. 2.)

Du 26 Mars au 8 Avril suivant, même état de choses, sans le plus petit changement.

Ledit jour 8 Avril 1810, on m'a reconduit au ministere de la police générale à Paris. Là, on m'a dit " de déclarer toutes mes relations, mes moyens de correspondance avec le capitaine Cockburn, commandant les vaisseaux de l'expédition ; le correspondant que je devais avoir à Paris, et que j'allais partir pour Valançay ; que j'y laisserais ignorer mon arrestation, que j'entraînerais le prince à une fausse démarche.......... " Cela, dis-je, ou la perte de l'honneur et même de la vie. Sur ma réponse motivée avec indignation, le même jour, 8 Avril 1810, j'ai été ramené au donjon de Vincennes, d'où je ne suis plus sorti que quatre ans après, pour être transféré enchaîné, au château de Saumur (*Voyez* la piece justificative n°. 2.)

Le 27 Avril 1810, à mon occasion, les journaux de Paris ont publié le rapport ministériel du duc d'Otrante.

Le 30 dudit mois, MM. les comtes de Polignac, alors mes compagnons d'infortune au donjon de Vincennes, m'ont donné à lire lesdits journaux du 27 Avril. (*Voyez* la piece n°. 2.)

Le 5 Mai suivant, j'ai communiqué et remis aux comtes de Polignac ma réfutation au susdit rapport, les invitant à la faire sortir du donjon, et passer à M. Desjardins, curé des Missions étrangeres à Paris. J'ignore si cette piece est parvenue à Votre Seigneurie ; je vous y conjurais de la rendre publique et de n'avoir nul égard à ma vie.

Lorsque cette démarche fût connue de Buonaparté, il fit plonger au donjon M. Desjardins,

et de là dans diverses prisons d'état, où ce généreux et vénérable missionnaire a passé trois ans et demi. Cet acte de cruauté eut lieu sous le minitere de M. de Rovigo, sous ce même ministere où, le 7 Février 1811, j'ai été assailli dans mon cachot par six familiers décidés à me profaner d'une fouille ou à me mutiler. Jusqu'alors aux vengeances muettes, je n'avais opposé que le calme ; cette fois le besoin de me soustraire à elles exaltant mes esprits, je me perçai de cinq coups : Mourez ! mourez ! s'écriait le chef de ces forcenés, on vous enterrera.

Le soir même de cette catastrophe, je trouvai moyen de vous faire recommander mes enfants, et de vous assurer de toute ma quiétude.

A peine convalescent, on me mit dans un secret beaucoup plus sûr et plus mal sain. Le défaut d'air pur, d'activité et d'allégement moral m'aurait fait succomber, sans un faible espoir de m'affranchir. Enfin, après six mois d'un travail difficile et unique, j'escalade le donjon au moyen d'une corde de linge. Le jour paraît ; j'entends entrer des ouvriers : saisissant ce moment, je passe heureusement les portes intérieures : sous des haillons, une auge de maçon sur la tête, je me présente au pont-levis du donjon : le portier m'examine, hésite, me questionne, se dispose à ouvrir, lorsque de véritables maçons surviennent, et par leurs regards curieux font échouer mon entreprise.

Dans l'hypothese du succès, j'aurais adressé ma protestation à toutes les légations alors à Paris ; je serais allé sous les fenêtres de Buonaparté lui demander les caresses de mes enfants. Le cruel ! pendant au-delà de quatre ans il m'a laissé ignorer leur état et leur sort quelles que fussent mes souffrances. Affaissé par elles, je ne vivais plus que de pain et d'eau ; je refu-

sais le linge, les vêtements, et tout ce qu'offrait l'hypocrisie. Sourd à ma seule demande, celui qui représentait ce maître inhumain, celui qui pendant deux ans a spéculé sur la misere des prisonniers d'état, me faisait répondre par une bouche accoutumée à distiller la séduction : " Tirez des fonds sur le Gouvernement britannique, le ministre lui-même vous aidera, il en fera gagner à votre correspondant à Paris ; alors vous verrez vos enfants, vous aurez plus d'aisance, plus d'air à respirer. Réfléchissez. Vous vous êtes exposé à vous faire brûler la cervelle, M. le marquis de Wellesley vous a sacrifié, il ne peut plus vous être utile ; le prince espagnol lui-même. ...." Je n'ai pu en entendre davantage ; mais cet homme n'a osé enfreindre l'ordre que je lui ai donné d'éviter pendant trois mois ma présence. Son état l'obligeait à me visiter chaque huit jours......

Le 16 Avril dernier, j'ai été mis en liberté au château de Saumur.

Le 21 je suis arrivé à Paris.

Le 27 j'ai mandé à lord Castlereagh qu'il voulût m'appuyer dans les démarches à faire près le gouvernement du roi de France. Sa Seigneurie m'a fait répondre que, ignorant jusqu'aux moindres circonstances de ma mission, j'eusse à lui expédier mes dépêches pour le gouvernement britannique.

Je vous prie, monsieur le Marquis, de remettre le rapport et les pieces justificatives ci-incluses, à Son Excellence le Ministre d'Etat chargé des relations extérieures de Sa Majesté britannique, afin qu'il les soumette à Son Altesse royale le Prince Régent, et m'autorise à me rendre en Espagne, à l'effet de présenter au roi Ferdinand VII les lettres intimes de son allié le roi George III.

Par mes enquêtes, ces précieuses lettres, dont le ministere de Buonaparté a voulu abuser, sont actuellement en mes mains, ainsi que les lettres et la créance dont vous m'avez honoré. La fraude commise à mon sujet me donnant un droit incontestable à la remise des diamants que ledit ministere de Buonaparté m'a ravis, j'espérais les obtenir en presque totalité. Le roi de France vient de décider qu'attendu que ces diamants m'avaient été donnés par un gouvernement alors en guerre avec la France, j'en serais frustré. Mais Sa Majesté ignorait qu'ils fussent ma propriété particuliere.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

Le Baron de KOLLI.

No. 1er.

Copie de la Déclaration faite le 5 Mai 1814 *par-devant M.* Comminges, *Commissaire de Police de la deuxieme Mairie, deuxieme Arrondissement, Rue d'Argenteuil,* n°. 48, *et déposée à la Préfecture de Police, à la Réquisition de M. le Baron de* Kolli.

Marie-Anne Courtois, demeurant à Paris, rue Saint-Fiacre, n°. 4, déclare :

Que le 17 Mars 1810 elle a loué sa maison de campagne, située dans le parc de Vincennes, rue de la Pissotte, n°. 9, à M. le baron Charles-Léopold de Kolli, lequel l'a constamment habitée jusqu'au 24 du même mois et même année, jour où à neuf heures du matin, il a été fait prisonnier d'état.

Je certifie la présente copie conforme à l'original déposé à la préfecture de police. A Paris, ce 18 Mai 1814.

(Signé,) Marie-Anne COURTOIS.

No. 2.

Copie de la Déclaration faite le 5 Mai 1814, *par-devant M.* Comminges, *Commissaire de Police ds la deuxieme Mairie ; deuxieme Arrondissement, Rue d'Argenteuil,* N°. 48, *et déposée à la Préfecture, à la Réquisition de M. le Baron de* Kolli.

Thomas *Guigny*, habitant de Vincennes, déclare avoir été gardien au donjon de Vincennes, à l'époque du 25 Mars 1810, jour où, à neuf heures du matin, on me donna sous ma garde, et au secret le plus rigoureux, M. le baron de Kolli, chargé d'une mission du gouvernement britannique, près Sa Majesté Catholique le roi Ferdinand VII, alors prisonnier de Buonaparté au château de Valançay.

Déclare, en outre, que le 6 Avril 1810, jour où le rapport ministériel du gouvernement de Buonaparté trompait l'Europe et la Nation française sur l'événement de Valançay, M. le baron de Kolli était dans un cachot dudit donjon de Vincennes, au second étage, et sous ma garde ; qu'il n'en a été tiré que le 8 Avril 1810, et au matin ; qu'il y est rentré le même jour 8 Avril au soir, de retour de Paris, où il avait eu un entretien au ministere de la police générale.

Déclare en outre, que la fourberie, si familiere au gouvernement de Buonaparté, m'étant démontrée par le journal du 26 Avril 1810, je n'ai pu me défendre de la vénération que m'inspirait M. le baron de Kolli, et que dès ce jour, je me suis dévoué au soulagement de ses maux, et à la cause qu'il avait embrassée.

Déclare, en outre, avoir secretement introduit dans le cachot de M. le baron de Kolli,

MM. les comtes de Polignac, ses compagnons d'infortune, alors détenus au même donjon.

Déclare, enfin, que témoin à charge contre le gouvernement de Buonaparté dans cette affaire, et pour cela avoir été jeté dans un cachot de Bicêtre, où j'ai gémi pendant trois ans et demi, et où j'eusse terminé ma vie sans le secours que la divine Providence vient de m'apporter.

Je certifie la présente copie conforme à l'original déposé à la préfecture de police. A Paris, ce 18 Mai 1814.

THOMAS GUIGNY.

No. 8.

Copie de la Déclaration faite le 5 Mai 1814, *par-devant M.* Comminges, *Commissaire de Police de la deuxieme Mairie, deuxieme Arrondissement, Rue d'Argenteuil, no.* 48, *et déposée à la Préfecture de Police, à la Réquisition de M. le Baron de* Kolli.

Jean-Charles-Frédéric Richard, habitant de Paris, rue Neuve-du-Luxembourg, No. 35, déclare avoir été forcé, par le gouvernement de Buonaparté, et en vertu d'un ordre émané et signé le duc d'Otrante, de me rendre au château de Valançay, le 30 Mars 1810, à l'effet de tromper la royale bonne foi de Sa Majesté Catholique, le roi Ferdinand VII, alors prisonnier de Buonaparté, audit château, et d'y feindre le personnage du loyal chevalier M. le baron de Kolli, chargé d'une mission importante par le gouvernement de Sa Majesté Britannique, près la personne auguste de Sa Majesté Catholique, lequel chevalier était alors enfermé au donjon de Vincennes.

J'arrivai au château de Valançay, muni de la

lettre de créance de M. le baron de Kolli, et des lettres royales de Sa Majesté Britannique le roi Georges III, adressées à son allié le roi Ferdinand VII, lettres dont M. le baron de Kolli avait été mis en possession par M. le marquis de Wellesley, principal secrétaire d'état de Sa Majesté Britannique, lesquelles avaient été arrachées à M. le baron de Kolli, le 24 Mars 1810, à l'instant où il fut fait prisonnier d'état à Vincennes.

Mon instruction secrete portait de favoriser l'évasion de Sa Majesté, et de conduire cet illustre prisonnier au donjon de Vincennes.

Voulant justifier de la nécessité de mon intention par la présente déclaration notoire, je dénonce authentiquement cette manœuvre atroce du gouvernement de Buonaparté, et j'avance que si M. Berthemi, officier d'état-major, commandant du château de Valançay, ne m'eût obsédé continuellement de sa présence dans l'entretien que j'ai eu avec son Altesse Royale Don Antonio, j'aurais remis à ce prince l'ordre signé le duc d'Otrante, et émané de l'odieux gouvernement de Buonaparté, ordre dans lequel on me donne le nom supposé d'Albert. De retour à Paris, le ministre de la police générale exigeant de moi que je lui rendisse les lettres dont il avait abusé, et jusqu'à l'ordre qu'il m'avait donné, je satisfis à la premiere de ces demandes, et j'alléguai à la seconde avoir brûlé le susdit ordre.

Aujourd'hui je consigne cette piece convictive à M. le baron de Kolli, le priant de la soumettre aux cours d'Angleterre et d'Espagne, comme un document qui peut intéresser à-la-fois l'histoire et la personne auguste de Sa Majesté Catholique le roi Ferdinand VII.

Je conjure M. le Baron d'agréer la réparation que je fais ici à son honneur, et de croire au

zèle que je ne cesserai de porter à la cause et aux intérêts des rois que le ciel a fait légitimes *.

Je certifie la présente copie conforme à l'original déposé à la préfecture de police, à Paris.

RICHARD.

No. 4.

Copie littérale des Ordres et Instructions donnés au Sieur Richard *dit* Albert, *par M. le Duc d'*Otrante, *à l'effet de se rendre au Château de Valançay, et d'y feindre le Personnâge de M. de* Kolli, *près Sa Majesté Catholique* FERDINAND VII.

INSTRUCTIONS.

Le sieur Albert se rendra à Valançay.

L'objet de sa mission est de remettre au prince Ferdinand une lettre, qui lui est écrite par le roi George III, pour l'engager à se rendre en Espagne.

Pour remplir sa mission, le sieur Albert se présentera comme ayant des objets d'arts à faire voir et à vendre. Il s'adressera à M. le gouverneur, sous le prétexte d'obtenir de lui la permission d'entrer au château.

M. le gouverneur qui est prévenu, le recevra en particulier. Le sieur Albert lui présentera les présentes instructions et lui fera connaître les moyens qu'il se propose d'employer pour remplir sa mission. M. le gouverneur lui donnera les directions qu'il jugera les plus convenables pour arriver à ce but.

Le sieur Albert ayant obtenu la permission d'entrer au château pour son commerce, il

* Le sieur Richard est convenu avoir touché, de la police générale, 12,000 fr. pour jouer ce rôle affreux.

s'adressera à la personne que M. le gouverneur lui aura indiquée, comme pouvant mieux lui faciliter les moyens de voir le prince Espagnol.

Il s'annoncera d'abord comme ayant des objets à vendre; ensuite il lui fera connaître avec mystere et précaution, qu'il est chargé d'une mission importante; qu'il a une lettre qu'il ne peut remettre qu'au prince Ferdinand. S'il est nécessaire, le sieur Albert pourra faire voir la lettre que le marquis de Wellesley avait remise au baron de K.... pour son introduction.

On ne peut douter que, par ce moyen, le sieur Albert ne parvienne à être admis auprès du prince Ferdinand, et qu'il ne puisse lui remettre la dépêche dont il est porteur. Après cette remise, il devra exposer les moyens qu'il a pour lui faciliter sa fuite, et le conduire avec sûreté à la côte de Normandie, où des vaisseaux l'attendent, etc.

Il faut insister pour que le prince parte seul ou au plus avec un seul homme de suite: dans les deux cas, M. le gouverneur donnera deux ou trois hommes sûrs, qui seront censés être les agents d'Albert ou gagnés par lui.

Quant à la maniere de quitter Valançay, il faudra s'engager à tâcher de se soustraire à la surveillance exercée sur lui: s'il ne veut pas le tenter, on lui proposera de l'enlever au moyen d'ordres faux sur lesquels M. le gouverneur le remettra à la personne chargée de leur exécution. Il est bien entendu que le sieur Albert ne devra proposer ce moyen et l'employer, que dans le cas où le prince ne voudrait ou ne pourrait pas tenter le premier.

Le sieur Albert conduira la personne droit à Vincennes; en lui persuadant qu'on marche par un léger détour à la côte de Normandie.

Dans le cas où le prince se refuserait à fuir

pour se rendre sur la côte, l'on tâchera au moins d'obtenir de lui une réponse à la lettre qui lui est remise.

Le sieur Albert au surplus suivra les directions que M. le gouverneur est prié de lui donner ; à cet effet il se ménagera les moyens de communiquer avec M. Berthemi, sans que, dans le château, on puisse en concevoir de soupçon *.

A Paris, le 30 Mars 1810.

(Signé) le Duc d'Otrante.

Pour copie conforme à l'original resté en mes mains,

(Signé) le Baron de Kolli.

No. 5.

Lettre de M. de Kolli *adressée à M. le Duc d'*Otrante.

Paris, le 17 Mai 1814.

Monsier le Duc,

J'ai l'honneur de vous adresser les questions ci-après, et de vous inviter d'attester et certifier votre réponse.

1. Si Votre Excellence avoue ou désavoue ce qui a été imprimé sur mon compte, et la mission dont j'ai été chargé par le Gouvernement Britannique, près S. M. Catholique le roi Ferdinand VII.

2. Si le rapport du ministre de la police, signé Fouché, en date du 26 Avril 1810, et adressé au ci-devant empereur, est fidele ou infidele.

3. Quel est le malheureux que le gouvernement de Buonaparté a muni du titre justificatif de ma mission, et des lettres de Sa Majesté Bri-

* L'odieux de ces instructions retombe directement sur le sieur Desmarest, alors chef de la premiere division de la police générale ; il les a écrites de sa propre main.

tannique le roi Georges III, adressées à Sa Majesté Catholique le roi Ferdinand VII ; et si Votre Excellence reconnaît qu'il a été envoyé à Valançay sous mon nom, à l'effet de tromper le monarque captif, et à l'aide du sieur Berthemi, officier d'état-major, commandant audit Valançay.

4. Quel accident a mis empêchement à ma mission.

5. En quel lieu et à quelle date j'ai été fait prisonnier d'état.

Et 6. Où sont mes effets et diamans, et si vous les avez bien reconnus à moi et comme propriété particuliere.

Votre déclaration, Monsieur le Duc, devant être jointe à celles que j'ai requises, et leur donner un degré de nullité ou de force, sera remise aux cours de France, d'Angleterre et d'Espagne.

J'ai l'honneur d'être avec respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le Baron de Kolli.

No. 6.

*Copie de l'Attestation du Duc d'*Otrante.

Le duc d'Otrante atteste que le baron de Kolli, qui a été chargé d'une mission du Gouvernement Anglais près Sa Majesté Catholique le roi Ferdinand VII, a fait, pour la remplir, tout ce que l'honneur, la fidélité et le zele lui commandaient ; que son arrestation, en date du 24 Mars 1810, dans une maison du parc de Vincennes, l'a empêché de se rendre à Valançay ; que le nommé Richard y a été envoyé sous son nom ; que tous ses effets et diamans ont été déposés au ministere de la police, comme propriété particuliere du baron de Kolli.

Le duc d'Otrante certifie, de plus, que ce-

qui a été imprimé sur le compte du baron de Kolli, est une fable imaginée et substituée à dessein au rapport véritable qui a été fait, et dans lequel le duc d'Otrante demandait, 1°. Que cette affaire ne fût pas publiée ; 2°. Que le baron de Kolli fût renvoyé au marquis de Wellesley, à qui le Duc désirait donner un témoignage d'égards et de confiance.

Paris, le 20 Mai 1814.

(Signé) Le Duc d'OTRANTE.

Pour copie conforme à l'original resté en mes mains,

Le Baron de KOLLI.

A Sa Majesté Catholique le Roi Ferdinand VII.

SIRE,

Dieu voulait sauver son roi avec éclat et affranchir son peuple.

Le baron de Kolli, en s'armant pour briser vos fers, a eu la présomption de devancer une époque fixée et écrite au livre des rois.

Le Gouvernement Britannique n'avait pas jugé ce Chevalier trop indigne de porter à Votre Majesté ces lettres royales, où votre fidele allié vous réitérant les assurances d'une amitié inaltérable, met à la disposition de Votre Majesté ses flottes et ses trésors.

L'honneur d'expirer près de vous, SIRE, devait être la récompense de votre Chevalier. La Providence lui en réservait une moins glorieuse, mais peut-être plus digne de lui : il tomba au pouvoir de l'ennemi.

Le titre justificatif de sa mission près de Votre Majesté, et lesdites lettres royales lui furent ravis.

On essaya de l'embarrasser dans une poli-

tique tortueuse. Les menaces et les promesses n'ont fait que l'affermir au sein d'une adversité que l'humble courage apprend à supporter.

Un vil suppôt instruit à la fraude, a osé se faire annoncer à Valançay. Ses démarches l'ont dévoilé à temps.

VOTRE MAJESTÉ, en couvrant d'opprobre l'auteur d'une si noire imposture, a donné au baron de Kolli la marque d'estime qui le dédommage.

SIRE, il a l'honneur de remettre à Son Excellence M. le chevalier Pizarro, ministre de VOTRE MAJESTÉ près la cour de France, les documents de cette iniquité politique.

Il vous demande, SIRE, la permission de se rendre près de VOTRE MAJESTÉ pour lui présenter les lettres de sa Majesté Britannique le roi Georges III, lesquelles viennent d'être restituées par le Gouvernement Français.

Sa Majesté Très-Chrétienne a bien voulu accueillir votre Chevalier, et recevoir sa requête et les pieces à l'appui.

Il prie Dieu de vous conserver à vos peuples, et de maintenir la gloire et la prospérité de vos armes.

Fait à Paris, le 26 Juin 1814.

N. B.—Il n'a été tiré que le nombre d'exemplaires suffisant aux familles royales et impériales d'Europe.

PREMIERES ANNÉES
De Napoléon Buonaparté.

Quand le marquis de Vaux s'empara de la Corse, il ne soupçonnait pas que sa conquête serait cause de la mort de six millions d'Européens, et que l'enfant d'un bourgeois de cette île, élevé par bienfaisance dans une école militaire de son souverain, serait couronné empereur et voudrait détrôner tous les rois.

Charles Buonaparté, pere de Napoléon, avait fait son cours de droit à Rome, où il fut reçu avocat. Quand il revint à Ajaccio, il épousa Mlle. Lætitia Ramolini, qui était belle et impérieuse. On l'a représenté comme un honnête homme; mais il feignit de ne pas voir les galanteries de sa femme, auxquelles il dut des places et des honneurs. Lætitia fût aimée du fameux Paoli: on le croit pere de Napoléon. Pendant le cours de ses faiblesses, qui durerent autant que sa beauté, Lætitia donna à son mari huit enfants que nous avons vus rois et princes, reines et princesses. Le pere *quem nuptiæ demonstrant* fut enfin nommé assesseur au tribunal d'Ajaccio.

Napoléon prétendit dans la suite qu'un de ses aïeux ayant quitté Florence pendant la guerre des Guelfes et des Gibelins, vint se réfugier en Corse. M. de Châteaubriand a écrit le premier que Buonaparté était fils d'un huissier. J'ai consulté plusieurs Corses sur ce fait; un seul m'a dit qu'il avait reçu, il y a cinquante ans, deux *exploits* signés Buonaparté, grand-pere du grand empereur. Devenu général en chef de l'armée d'Italie, Buonaparté fit remonter son origine à six cents ans; devenu consul, il prétendit descendre des Comnenes, empereurs de Constantinople; devenu souverain, il voulut se donner

pour aïeux les plus anciens rois de la Scandinavie. On lut un jour dans le *Journal de l'Empire* que *le petit roi de Suede* serait bien étonné d'apprendre que les ancêtres de Napoléon avaient régné avant ceux de Gustave III sur le trône dont ses sujets venaient de le priver. Buonaparté apprit bientôt qu'on se moquait de cette généalogie; il la fit désavouer dans le même journal, où on écrivit que sa noblesse *datait du* 18 *Brumaire*: c'était l'époque du consulat. Cependant, il fit donner à l'imposteur qu'il feignit de désavouer, cinquante mille francs et une charge d'un produit net de vingt-quatre mille francs tous les ans.

Buonaparté naquit à Ajaccio le 5 Février 1768. La Corse ne fut réunie à la France qu'au mois de Juin 1769. Buonaparté, consul, imagina de placer sa naissance au 15 Août suivant. Par ce faux, il se trouvait né Français.

Le comte de Marbœuf le fit entrer, en 1777, à l'école de Brienne. Il attesta, avec deux chevaliers de St.-Louis, que le jeune éleve était né d'une famille qui *vivait noblement*. La plupart des colons et des Corses ne produisaient point d'autres titres pour entrer comme officiers dans les régiments.

Voici une note que Buonaparté fit courir manuscrite, comme extraite d'un régistre de l'école militaire de Brienne:

" M. de Buonaparté (Napoléon), né *le 15*
" *Août* 1769; de bonne conduite, santé excel-
" lente, caractere soumis, doux, honnête et re-
" connaissant, s'est toujours distingué par son
" application aux mathématiques; il sait *très-*
" *passablement* son histoire et sa géographie. Ce
" sera un excellent marin."

Ce régistre fut acheté, il y a dix ans, disait-on, dans une vente publique de livres, par M. D.... de St.-M...., secrétaire des commandements de la ci-devant reine Hortense. La note

courut tout Paris au moment où Buonaparté, qualifié d'excellent *marin*, rassemblait à Boulogne une immense flotille avec laquelle il voulait envahir l'Angleterre. Tout annonce que le régistre est supposé ; mais il existe. Le P. Patraud, ancien professeur de Brienné, pourrait attester son authenticité ou sa supposition.

Buonaparté se présenta, en 1781, au concours pour l'arme de l'artillerie. Sur trente-six concurrents, il n'obtint que *la douzieme place*. M. de l'Eguille mit sur le régistre des éleves: " Corse de nation et de caractere ; il ira loin si " les circonstances le favorisent." Le bon professeur ne croyait pas faire une prédiction si funeste à la France.

Buonaparté n'avait que vingt ans, lorsque le roi convoqua l'assemblée des notables ; il se montrait déjà avide de changements dans l'état. Un jour il osa louer les premiers excès de la révolution devant six officiers de son grade. Ces officiers allaient le jetter dans les fossés du Champ-de-Mars, quand on accourut assez vite pour l'arracher de leurs mains. Bientôt son opinion parut changer. En 1790, il demanda pour émigrer quinze louis à M. D.., lieutenant-colonel du régiment de la Fere. Le refus de cet officier fit rester Buonaparté en France. Sa destination, s'il eût reçu la somme qu'il demandait, eût été aussi différente que le furent les événements qu'il dirigea. Buonaparté pauvre, et d'une noblesse contestée, seconda alors, par ses maximes, débitées dans les clubs, les progrès d'une révolution qui devait renverser toutes les barrieres opposées au crime et à l'ambition. Les officiers voulurent le chasser du régiment comme un démagogue dangereux ; mais il trouva des partisans qui le défendirent.

Bientôt après, Paoli attira Buonaparté à Ajaccio ; tous deux y favoriserent l'esprit d'in-

surrection ; mais le vieux général ne tarda pas à voir qu'il ne s'agissait plus de cette liberté pour laquelle il avait exposé sa vie en 1789, en défendant sa patrie. L'égalité absolue que les jacobins voulaient établir, lui parut impraticable et funeste. Il avait pleuré les malheurs de Louis XVI, alors prisonnier de ses propres sujets; il vantait la constitution Anglaise : les démagogues de la Corse l'accuserent de vouloir établir cette constitution dans leur île, pour la livrer ensuite à l'Angleterre. On rappela, dans la convention dite nationale, qu'en 1769 il s'était assis sur un petit trône que les magistrats d'Ajaccio avaient fait élever à l'Hôtel-de-Ville. Sommé de se rendre à la barre, Paoli eut la prudence de désobéir. Il fut mis hors la loi avec M. Pozzo di Borgo, procureur du département, que nous avons vu naguere premier aide-de-camp de l'empereur de Russie, et son ambassadeur à Paris.

Buonaparté, mêlé aux jacobins qu'il flattait, resta dans Ajaccio. Il s'était fait nommer lieutenant-colonel de la garde nationale. Il partit sur l'escadre qui devait attaquer Cagliari. Suivi d'un petit corps de troupes, il s'empara du fort St.-Étienne, et peu s'en fallut qu'il ne fût pris par les montagnards de Sardaigne, qui pendaient aux arbres de leurs forêts tous les Français qui tombaient entre leurs mains.

Cependant, l'île de Corse se souleva toute entiere contre la convention. Buonaparté, de retour dans cette île, fut banni par un décret demandé par Paoli lui-même. On n'osa point l'exécuter tant qu'il conserva la faveur populaire, mais il venait de la perdre par un crime horrible. Le second jour de la fête de Pâques, à la tête des garçons bouchers d'Ajaccio, il avait commandé une décharge de mousqueterie sur des vieillards, des enfants et des femmes qui sortaient d'une église, alléguant pour prétexte que c'étaient

des fanatiques, ennemis de la liberté. Sa mere, ses freres et ses sœurs, proscrits comme lui, vinrent débarquer à Marseille. Ils y vécurent des secours que la convention donnait aux réfugiés. Le général Collin prenait sur ses rations pour subvenir à leurs besoins. Mme. Lætitia attendait la nuit pour envoyer sa petite *Carletta*, devenue depuis la princesse Caroline, acheter une chandelle que souvent on ne payait pas. L'aînée, qui fut princesse de Lucques, n'était pas jolie; mais la cadette était belle.... On accusa Mme. Lætitia d'avoir fait de honteuses spéculations. Le bruit s'en répandit de Marseille à Paris, quand Buonaparté eut une cour. Quoiqu'il en soit, Mme. Lætitia s'étant montrée en 1797 dans une loge du théâtre de Marseille avec deux de ses filles, un commissaire de police vint la sommer de sortir, en lui rappelant qu'elle avait précédemment reçu l'ordre de quitter la ville pour mauvaise conduite. Buonaparté poursuivait alors le cours de ses victoires dans le Milanais. Sa mere fit destituer par le directoire l'officier de police qui lui avait fait un affront si public.

En 1793, Buonaparté logea à Marseille, comme capitaine, chez un riche négociant qui le crut honnête et studieux, vit sa misere et la soulagea. Consul, il était importuné du souvenir des bienfaiteurs de sa jeunesse. Il exila ou fit enfermer les personnes qui eurent l'imprudence de parler devant ses espions de son ancien dénuement et de celui de sa famille. Un jacobin de Marseille étant allé le voir aux Tuileries, l'appela, par habitude, *mon cher collegue*; Buonaparté le fit sortir de Paris *dans les vingt-quatre heures*.

Il voulut, en 1793, attirer l'attention des provençaux comme écrivain. C'était le temps où une brochure, *forte en principes*, faisait nom-

mer aux assemblées nationales ou à une ambassade: il publia *le souper de Beaucaire.* Il y louait Marat et Robespierre, et vouait aux dieux infernaux les *fédéralistes*, comme ennemis de la république et du genre humain. Il voulait qu'on détruisît le *négociantisme*, qu'il trouvait funeste à la liberté; que la France fût *simplement un état agricole et guerrier.* Les négociants et les banquiers, suivant lui, *étaient des gens sans patrie.* Depuis, à propos d'un refus d'argent que lui fit la Banque de France, on lui a entendu dire ce qu'il avait imprimé vingt ans auparavant. Buonaparté quitta Marseille sans payer son imprimeur. Tout semblait oublié depuis dix ans, lorsqu'on lui présenta dans son palais un mémoire de 200 francs pour frais d'impression, avec un exemplaire du *souper du Beaucaire* pour constater la dette. Il s'informa avec inquiétude, si c'était le seul qui restât, et offrit de donner 500 fr. de chaque exemplaire d'une édition pour laquelle il n'avait pu payer, en 1793, deux cents francs.

Il y avait à Orange une *commission populaire* qui condamnait à mort cinquante personnes par jour. Buonaparté assistait à toutes les exécutions au pied de l'échafaud, élevant son bonnet rouge sur la pointe de son épée, avec les cris de *liberté*, de *république*, à chaque coup que le bourreau venait de frapper. Il composa et fit imprimer un *dialogue* por célébrer ces assassinats. Il se fait demander par son interlocuteur pourquoi la guillotine, au lieu d'être au bas de la montogne, n'est pas placée sur le sommet, où elle serait mieux vue de cinq ou six mille spectateurs. Buonaporté répond que c'est afin que toutes les têtes, en tombant, rendent hommage à la *sainte montagne* de la convention, dont la montagne d'Orange est l'emblême. Les députés de la Corse lurent avec horreur cet écrit, monument

de la sanguinaire perversité d'un jeune homme de 24 ans.

Plusieurs généraux de l'armée d'Italie accuserent Buonaparté, en 1793, de les avoir dénoncés pour les supplanter.

N'étant encore que général de brigade, il blâmait à Nice la guerre défensive, et voulait envahir le Piémont, où il eût trouvé l'argent que la république ne pouvait lui envoyer.

Lors de la chute de Robespierre, qu'il appelait *le plus grand des hommes*, Buonaparté, enflammé de fureur, voulut faire marcher l'armée sur Paris, insurger le Midi, déclarer le monstre *martyr de la liberté*, et mettre hors de la loi ceux qui l'avaient envoyé à l'échafaud : il n'entraîna personne. Il traita les proconsuls conventionnels de lâches et d'imbécilles, et leur dit que la république était perdue. Si alors Buonaparté eût eu autant de pouvoir que de fanatisme, il se serait perdu sans retour ; il ne voyait pas combien toute la France était animée contre le tyran et ses complices.

La convention avait ordonné à ses comités de faire imprimer les papiers trouvés chez Robespierre. Ceux qui avaient secondé ses fureurs furent compromis, bannis ou livrés aux tribunaux. Robespierre avait gardé des projets et des plans de Buonaparté qui l'excitait à faire *des coups d'état*, à livrer aux bourreaux la moitié des députés, à faire brûler les faubourgs de Marseille, et à exterminer tous les habitants des villes rebelles. On devait imprimer ces plans et ces projets atroces dans le fameux *rapport* de M. Courtois*, mais Fréron obtint qu'on les supprimât. Le représentant Beffroi, frere de celui qui s'intitulait *le Cousin Jacques*, fit arrêter Buonaparté à Nice. On examina ses

* Il en fut distribué cinquante mille exemplaires.

papiers; mais il avait brûlé les réponses de Robespierre.

Sorti de prison, Buonaparté se rendit à Paris, où le représentant Aubry le fit destituer comme *terroriste*.

Buonaparté, qui apportait des assignats de l'armée, se logea d'abord dans le bel hôtel garni de M. Grégoire, rue Montmartre. Mais la baisse du papier monnaie devenant de mois en mois plus rapide, il s'éleva d'étage en étage jusqu'au cinquieme. Il connut les besoins de la vie ; son habit décélait le mauvais état de ses finances.

Pendant cet hiver rigoureux où Pichegru conquit la Hollande, et s'empara de la flotte du Texel avec sa cavalerie, je vis tous les jours Buonaparté au cabinet littéraire de Girardin dans une rotonde du Palais-Royal. La femme du libraire, qui le traitait familierement, lui offrait quelquefois un bouillon, en lui disant: *En voulez-vous, Corsier?* Son frere Louis, qui fut depuis roi de Hollande, était si pauvre, qu'il fréquenta pendant plus d'un an ce cabinet de lecture, sans pouvoir payer l'abonnement qui n'était que de 6 fr. par mois. Quelques années après, Buonaparté récompensa le sieur Girardin en souverain. Il lui donna soixante mille francs pour imprimer la *Table du Moniteur*. Cette libéralité fut une étourderie. La facilité des renvois aux événements et aux discours, qui auparavant étaient confondus et comme ensevelis dans ce vaste recueil, fait de cette *Table* une espece d'acte d'accusation contre Buonaparté, ses flatteurs, et ceux qui s'égarerent, ou se rendirent coupables au nom de la liberté. Le *Moniteur* était comme un vaste tombeau des crimes et des folies de la révolution. Buonaparté l'ouvrit Bientôt, effrayé de l'ouvrage qu'il avait commandé, il en arrêta l'impression, qui finit à l'an 10 de la république.

S. M. LA FEUE REINE DE SICILE.

Aux Rédacteurs d'un Journal Français.

Messieurs,

J'ai lu ces jours derniers avec bien du plaisir dans le *Moniteur*, et dans la plupart des feuilles publiques, un éloge de la feue Reine de Naples; il n'avait que le défaut d'être trop court; mais je vous avoûrai que j'ai été étonné, je dirai plus, j'ai été choqué de lire dans un journal étranger l'article suivant:

" La reine de Sicile est décédée à Vienne le 8 de ce mois; on ne croit pas que la Sicile, ni aucune autre puissance, puisse avoir aucun motif de déplorer cette perte."

Qu'un journaliste s'exprimât de la sorte dans les beaux jours du républicanisme, on le conçoit; mais on ne comprend guere comment, six mois après la restauration, on ose se permettre une phrase aussi inconvenante, aussi peu respectueuse contre la tante de notre princesse chérie. Je vais répondre à ce politique mal informé, qui juge si promptement et si mal, et quand j'aurais développé les heureuses et rares qualités qui distinguaient la Reine Caroline, je demanderai au détracteur: Est-elle digne de nos regrets?

La Reine avait reçu de la nature un esprit pénétrant; elle voyait loin, vite et bien. Dès 1789, elle avait jugé la révolution française; elle avait calculé ses effets dangereux, et pressenti son influence épidémique. Une chose qu'on ne saurait trop répéter, parce que c'est le plus bel éloge de son talent de gouverner, c'est qu'elle n'a jamais varié dans ses principes politiques; elle s'est souvenue qu'elle était l'épouse

d'un Bourbon ; elle a toujours engagé l'Autriche et l'Espagne à combattre cet esprit d'indépendance populaire, *de la chute des rois funeste avant-coureur.* " Prenez-garde, écrivait-elle à son neveu l'empereur Joseph, que *la révolution française ne devienne européenne.* Cette idée n'a pas cessé d'être sa pensée dominante ; et tandis que d'autres princes aveuglés ou séduits permettaient qu'on entretînt leurs sujets des bienfaits de la liberté, sans songer que l'égalité pour le peuple est une arme dans la main d'un frénétique. Caroline, bien autrement pénétrée de ses devoirs et du danger que couraient les trônes, écartait avec une prudence salutaire, ces semences malheureuses qui produisent la discorde et les crimes ; ces journaux imposteurs, bréviaires des régicides ; enfin ces livres remplis de fausses maximes qui corrompent la morale des peuples, et que je ne puis pas même comparer à la boîte de Pandore, parce qu'ils contiennent bien tous les maux, mais ne renferment pas l'espérance. Tout le temps qu'elle a régné, la Reine Caroline a déclaré une guerre franche, ouverte et noble à tous les révolutionnaires. Peu de princes ont eu ce prudent courage ; c'était penser en sage, et agir en souveraine.

La suite naturelle de son éloignement pour les innovations politiques, était un attachement sincere aux Français restés fideles à leur Roi. Ses traits de justice et de bonté dans ce genre sont innombrables ; je n'en citerai que quelques-uns, que je puis attester, le premier comme acteur, et les autres comme témoin.

J'étais à Naples en 1793 ; tous les Français reçoivent l'ordre de quitter la ville, et n'ayant point l'honneur d'être connu de S. M., je me disposais à partir comme les autres, lorsque je vois entrer dans ma chambre un heiduque qui

m'apporte une lettre écrite de sa main royale. S. M. me mandait que si elle avait jugé à propos d'éloigner les personnes qui avaient des principes républicains, elle avait grand plaisir à excepter de cet ordre un sujet fidèle: elle daignait m'assurer que je trouverais toujours dans ses états, protection et sûreté, et elle ajoutait: " Les communications avec la France étant difficiles en ce moment, vous ne pouvez probablement pas recevoir de vos parents les fonds qui vous sont nécessaires; présentez-vous chez M. Lalo, mon banquier, il est chargé de pourvoir à tout."—Je n'avais jamais eu l'honneur d'être présenté à la Reine; je croyais en être parfaitement inconnu; et elle avait lu dans mon cœur, récompensé mon dévouement, deviné mes besoins! Peut-on pousser plus loin la bonté, la grâce et la délicatesse?

Monsieur le marquis de Bombelles, dont le nom rappelle tous les talents unis à toutes les vertus, se trouvait à Venise en 1790. Seul de tous les ambassadeurs, il refuse le fameux serment civique; cette action était d'autant plus belle, qu'elle le faisait tomber dans une indigence honorable, mais bien douloureuse pour le chef d'une nombreuse famille: la reine de Naples passe à Venise, apprend ce trait du plus noble dévouement, et assure à M. de Bombelles une pension de douze mille francs, qu'elle lui a payée aussi long-temps que ses moyens le lui ont permis: voilà de ces actions qui n'ont besoin ni de commentaire, ni de réflexions; on les raconte, l'éloge est fait.

La reine avait accueilli à Naples un très-grand nombre d'émigrés français dont elle était la protectrice; j'ai déjà fait connaître la bonté de son cœur, et pour donner une idée de la grâce de son esprit, je citerai un petit billet qu'elle

écrivait le premier Janvier 1804, à M. de Régis:
" Je souhaite au commencement de cette année,
" à vous et à votre femme, beaucoup de bon-
" heur, et à moi celui d'y contribuer."

Si elle était aussi noble et aussi généreuse pour ses enfants adoptifs, que l'on juge de sa bonté pour ses propres sujets. Il n'est pas possible de rendre assez de justice à la générosité de son cœur, à son extrême sensibilité, à l'obligeance recherchée dont elle accompagnait ses dons et même ses aumônes. Les Siciliens n'oublieront jamais une scene du plus grand intérêt, et qui s'est renouvelée plusieurs fois à Palerme. La reine se rendait à une fête; tout à coup elle rencontre un prêtre qui portait le St.-Viatique.. Un pâle flambeau dans la main d'un pauvre, indiquait l'état du mourant... Elle fait arrêter sa voiture, elle en descend.. La fille des Césars traverse dans le recueillement les rues les plus étroites, monte cinq étages par l'escalier le plus sale, et arrive avec la derniere consolation du chrétien près du malheureux agonisant: elle lui donne des espérances pour sa vie céleste et les assurances d'un sort plus heureux, s'il se releve du lit de mort: elle fait pénétrer les consolations dans l'âme de la famille affligée, et ses douces paroles sont encore plus pour elle que l'or qu'elle lui laisse en la quittant.

Je vous le demande maintenant, monsieur, des qualités aussi remarquables ne sont-elles pas dignes de tous nos regrets? Eh bien, comme si elle n'en eût pas réuni assez, pour attirer tous les hommages, la reine en possédait une plus rare peut-être que toutes les autres, l'oubli des injures; elle ne s'est vengée des êtres vils qui ont osé la calomnier, qu'en leur faisant du bien; jamais elle n'a abandonné un ami, même coupable envers elle; jamais elle n'a puni un ennemi;

Les traits distinctifs de son caractere étaient la bonté, la noblesse et la grandeur ; aucune de ses actions n'a fait tort à son cœur, et sa vie peut s'analiser en quelques lignes : mere tendre et incomparable, amie parfaite, ses défauts même tenaient à ses vertus ; elle fut parfois enthousiaste à force d'être sensible ; et si sa générosité fit quelques mauvais choix, c'est que son obligeance était trop empressée. Elle jugea, en femme habile, les principes qui menaçaient les trônes ; elle récompensa en souveraine les hommes qui les défendaient ; et pour terminer ce portrait par un coup de pinceau qui la représente tout entiere, elle fut digne d'être la fille de Marie-Thérese, et digne aussi d'être la sœur de Marie-Antoinette.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LA VESTALE ET PSYCHÉ, PAR ORDRE.

Ces mots *par ordre*, sont toujours d'un heureux augure : ils promettent au public la présence de quelqu'un de nos princes ; et l'espoir de contempler un petit-fils de Henri IV est un attrait irrésistible qui appelle en foule les spectateurs avides de voir les héritiers de ce sang adoré ; mais hier (9 Novembre) une annonce extraordinaire avait éveillé bien autrement l'intérêt, et centuplé les espérances. L'affiche portait qu'il ne serait point délivré de billets d'amphithéâtre : c'était annoncer que cette partie de la salle avait une destination particuliere, et le cœur l'avait devinée. Le roi et toute sa famille devaient, je ne dirai point honorer, mais embellir, mais consacrer cette représentation de leur auguste présence. A l'instant, on ne s'est occupé que des moyens d'as-

sister à cette fête; toutes les loges disponibles étaient louées avant midi; et le soir, dès cinq heures, une population immense s'était portée à l'Opéra, et dans les rues adjacentes. Ceux qui ne se flattaient point d'être admis dans l'intérieur de la salle, voulaient du moins avoir la consolation de voir passer le roi, et de lui prodiguer, dans ce trop court trajet, les témoignages de leur amour.

A sept heures et demie, des acclamations du dehors ont annoncé au public l'arrivée de S. M. Aussitôt tous les spectateurs y ont répondu par des cris unanimes de *Vive le roi!* C'est au milieu de ce double concert de respect et d'enthousiasme, que le roi est venu prendre place dans une loge vaste et magnifique préparée pour lui à l'amphithéâtre. Sa vue a redoublé l'allégresse générale; toute la salle s'est levée; on montait sur les banquettes pour voir plus à son aise ce visage où respirent la bonté, la majesté de la vertu plus encore que celle de la puissance, et l'expression du calme et du bonheur, image et récompense bien méritée de celui qu'il nous a rendu. Monsieur était à sa droite, Madame la plus près du roi du côté de son cœur; aux deux extrémités de la loge étaient les deux princes, fils de Monsieur.

C'est une heureuse idée d'avoir préparé la loge du roi dans le centre même de la salle; et elle est si simple et si naturelle, que l'on a de la peine à concevoir que ce ne soit pas un usage antique. Dans sa loge ordinaire, le roi est, sans contredit, le plus mal placé de tous les spectateurs. Il ne voit le théâtre que de profil, et sa vue plonge dans les coulisses, ce qui détruit toute l'illusion. Placé en face, il jouit mieux de l'ensemble, et le public jouit aussi plus avantageusement de sa présence. Il serait à désirer que l'on établît pour toujours cette réforme utile.

Le roi et les princes sont restés quelque temps il

debout, et ont salué le public à plusieurs reprises avec une affabilité toute paternelle, dont nous sentons d'autant mieux le prix aujourd'hui, que depuis long-temps nous n'avions pas été gâtés sur cet article. Enfin, après plus d'un demi-quart d'heure de démonstrations affectueuses de ces épanchements d'amour que j'ose dire réciproques, l'orchestre a exécuté l'air : *Vive Henry IV !* Les transports ont recommencé avec la même vivacité ; toute la salle et S. M. elle-même se sont levées de nouveau, et ce n'est encore qu'après un long intervalle que le spectacle a pu commencer.

Tout s'est passé comme dans les représentations de la Cour ; les acteurs de l'opéra et des ballets ont rivalisé de zele ; mais le public a senti que dans une occasion aussi solennelle, les témoignages de sa satisfaction ne pouvaient pas être partagés ; et dans des morceaux parfaitement exécutés, ce sentiment délicat des convenances, qui fut toujours le trait le plus distinctif des mœurs Françaises, a imposé aux applaudissements les mieux mérités un silence respectueux.

A chacun des entr'actes, le public se tournait vers la loge de S. M., et lui payait encore un nouveau tribut de reconnaissance et d'amour. Elle est restée jusqu'à la fin du spectacle, qui, grâce à ces heureux incidents, s'est prolongé jusqu'à près de minuit, et elle a été saluée à son départ des mêmes acclamations qui avaient accompagné son arrivée. Malgré l'heure avancée, une foule immense attendait sa sortie ; et aux bénédictions qu'elle a reçues, aux vœux qu'elle a entendu exprimer sur sa route, elle n'a pas dû s'apercevoir qu'elle eût quitté l'Opéra.

Il est des choses que l'on ne peut contrefaire, et dont la fausseté se trahit au premier coup-d'œil: l'accent de la vérité, celui du cœur, celui de la satisfaction publique. Nous pouvons nous rap-

peler les fêtes de la tyrannie, et les millions prodigués pour leur donner en pompe et en éclat tout ce qui peut se payer avec de l'or. Attirés par une vaine curiosité, nous parcourions ces illuminations somptueuses, ces décorations de théâtre, cesprocessions militaires, la plus noble et la seule partie intéressante de ces tristes solennités ; mais nous avions la douleur et l'inquiétude dans l'âme. Le passé nous rappelait des pertes ou personnelles ou domestiques ; le présent et l'avenir ne nous offraient aucune sécurité ; une perspective effrayante de guerres dont nos victoires même reculaient le terme; des impôts aussi effrayants par leur énormité que par leur emploi : des détentions, des exils et des supplices arbitraires ; les plaintes les plus modérées punies comme les cris de la révolte ; la religion avilie dans son vénérable chef; persécutée dans ses ministres les plus fideles ; l'espionnage organisé dans l'intérieur des familles ; un luxe grossier et sans goût insultant à la misere générale : voilà ce que nous voyions, ou ce que nous avions à craindre. Et quelle place pouvait rester dans nos cœurs à la joie et au bonheur ? Aussi le silence et la stupeur du peuple répondaient seuls au faste par lequel on prétendait l'éblouir. Le tyran paraissait, et quelques cris solitaires trahissaient le ministere honteux de ceux qui osaient les pousser: ses satellites, ses courtisans en pâlissaient d'effroi ; et le monstre rentrait dans son palais en poussant des hurlements de rage, et en menaçant, comme Néron, d'anéantir la ville ingrate qui méconnaissait les bienfaits du monopole, de la conscription, et de la guerre éternelle.

Aujourd'hui, tout est changé : la paix a succédé à la guerre ; une liberté sage et modérée au plus ignominieux esclavage ; la sagesse préside aux conseils du prince et aux délibérations pu-

bliques. Un roi vertueux et éclairé s'occupe de cicatriser des maux qui ne furent pas son ouvrage, et dont son éloignement seul a été la cause. Le crédit public s'est relevé, le commerce se dégage de ses entraves, la religion reprend son lustre, les lois désastreuses sont abolies, les lois immorales sont au moment de l'être; la France, forte du courage de ses véritables enfants, a quitté sa position menaçante, et commande le respect au lieu de la terreur; les jeunes gens s'élevent pour servir la patrie, mais non pour être dévorés par elle; une émulation généreuse, dirigée vers le bien, parce que le mal n'est plus possible, excite et encourage tous les talents. Voilà notre position actuelle: songeons, pour l'apprécier dignement, à ce que nous étions il y a six mois.

Et c'est là ce qui explique ces transports d'amour qui éclatent si naturellement à la présence du roi, ces acclamations qui ne nous sont commandées que par le sentiment de notre bonheur: le cri de *Vive le roi!* est aujourd'hui pour tous les Français le cri de la conscience; il s'échappe en quelque sorte involontairement, comme le cri du remords sort malgré lui d'un cœur coupable.

Je faisais cette réflexion à la représentation d'hier: s'il existait dans la salle, me disais-je, un seul homme qui fût étranger aux affections que je voyais exprimer avec tant d'effusion et d'énergie, il lui serait impossible de résister à la touchante influence d'un accord si touchant et si naturel; et qu'elles qu'aient été ses opinions, ses erreurs ou ses crimes, en cet instant il redeviendrait Français.

Les loges étaient remplies des personnages les plus distingués de la Cour et de la capitale. Dans une loge à droite et un peu au-dessus de celle du roi était Mgr. le duc d'Orléans avec

quelques dames de sa maison en grand deuil. Lord Wellington n'avait pas voulu manquer cette occasion de faire sa cour à S. M. Un nombre considérable d'officiers-généraux, d'officiers des gardes, placés au balcon ou aux premieres, présentaient un coup-d'œil imposant et magnifique; et des dames de la plus haute distinction ajoutaient par leurs grâces personnelles, par l'élégance ou la richesse de leur parure, à la beauté et à l'intérêt de cette brillante réunion.

Le spectacle, ce soir-là, était moins sur le théâtre que dans la salle. Les émotions que peuvent donner les arts sont bien faibles à côté de celles de la nature. Cependant, pour ne rien omettre de ce qui a rapport à cette heureuse soirée, je dirai quelques mots de la représentation.

Le spectacle était bien choisi. La Vestale est, sans contredit, le meilleur opéra qui ait été donné depuis la mort de Sacchini. La piece est intéressante, et la musique admirable. Lays, Derivis, Nourrit ont très-bien chanté leurs rôles; Mme. Albert seule, qui a quelque avantage sur Mme. Branchu, pour représenter une jeune et innocente Vestale, m'a semblé lui être très-inférieure pour le goût du chant et l'expression dramatique. Le ballet de Psyché est le chef-d'œuvre de Gardel, et il a été très-bien exécuté. Mlle. Gosselin ne le cede à personne pour la grâce, la souplesse et la légéreté des pas. La figure de Montjoie le rend très-propre à représenter l'Amour; Albert semble toujours prêt à s'envoler comme Zéphyr. Mlles. Clotilde, Fanny, Bias, Saulnier, Delisle ont paru se surpasser. Il est à regretter que les décorations de ce beau ballet soient éteintes et même dégradées. Il en coûterait peu pour les rafraîchir, et le ballet mérite que l'on fasse pour lui cette légere dépense.

Lettres d'un Avocat d'Avignon.

Vous n'ignorez-pas, sans doute, Monsieur, que j'ai été reçu avocat en 1789, à l'université d'Avignon ; c'était une université excellente, où, pour vingt écus, ou trois louis, on devenait en vingt-quatre heures bachelier, licencié, maître en-droit et définitivement avocat : mais on devenait bien autre chose vraiment! Dès le moment que j'eus reçu tous mes grades et que j'eus compté mon argent à mon professeur, je me sentis tout-à-coup propre à tout, et capable d'exercer toutes sortes d'emplois. On ne tarda pas en effet à me juger tel, et en moins de trois ou quatre ans, j'occupai une douzaine de places de toute espece, dont je me suis toujours tiré le plus adroitement et le plus finement du monde, sans qu'on se soit aperçu que je n'avais jamais pris la peine de rien étudier, si ce n'est mes theses de bachelier, que je savais très-bien par cœur ; mais où j'étais devenu vraiment très-fort pour mes trois louis, c'était dans le gouvernement de l'Europe ; je veux dire en politique. Je puis assurer que je suis de tous les avocats, de tous les licenciés Français celui qui a donné les meilleures consultations aux princes, celui qui a fait les meilleures écritures en faveur d'abord des monarchies tempérées, ensuite des républiques, des pentarchies, des consulats à vie, et enfin des empires universels : on ne déplaçait pas un souverain, on ne formait pas un royaume, on n'opérait pas le moindre bouleversement sans me consulter. J'étais connu d'ailleurs par le talent que j'avais de plaider toujours en faveur du plus fort. Enfin, depuis que j'étais gradué, j'avais passé, pour ainsi dire, par tous les grades de la société ; il ne me manquait plus que d'être roi, et j'étais en

train de le devenir, quand les choses ont pris une tournure qui à précipité les avocats d'Avignon du haut en bas, et les a, en quelque maniere, cloués au barreau, d'où on ne sait quand ils pourront s'échapper de nouveau pour aller s'asseoir sur quelques trônes..

Hélas! Messieurs, j'avais d'autant plus lieu de croire que je pouvais régner un jour, que j'étais lié particulierement avec plusieurs rois qui étaient destinés d'abord à être avocats comme moi. J'avais été dans le cas de rendre quelques services à S. M. catholique Joseph, roi des Espagnes et des Indes, dans le temps qu'elle travaillait chez un procureur, en qualité de clerc de palais: je lui avais prêté 18 francs pour retirer quelques effets qu'elle avait mis en gage. Elle me les doit encore, par parenthese; mais c'est une misere, et maintenant que nous sommes redevenus camarades, ce n'est pas la peine de lui en parler. J'avais eu aussi des relations très-intimes avec S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, médiateur de la Suisse, etc., dans le temps qu'elle était en chambre garnie à Marseille, et qu'elle dînait avec moi, à l'hôtel garni du Pérou, à 36 sous par tête. Quelquefois elle n'avait pas ces 36 sous, et je les avançais pour elle ; c'est encore une *misere*. Je ne parle pas de mes liaisons avec un monarque auquel j'ai donné souvent *pour boire*, et qui avait la complaisance de brider mon cheval et de tenir mon étrier à l'auberge de la Bastide, où on logeait à pied et à cheval, et où l'on donnait à boire et à manger très-proprement.

Hélas! toutes mes illusions sont détruites; mon regne est fini, je le sens bien. Au lieu d'avoir des sujets, il faudra que je me borne à avoir des clients; au lieu de régner, il faudra que je me remette à plaider.... Croyez que cela est bien dur pour un avocat d'Avignon.

DEUXIEME LETTRE.

Voltaire raconte quelque part qu'un vieux ligueur ne parlait jamais de l'assassin de Henri IV qu'en disant: *Feu Monsieur de Ravaillac.* Cela fait bien voir qu'il faut être honnête et poli envers tout le monde. Je vois des gens qui parlent fort lestement encore de Robespierre, de Billaud de Varennes, de Couthon, de Saint-Just, de Collot-d'Herbois, de Barras, de Tallien, de Fouquier-Tainville, de Carrier, etc. Il me semble qu'on pourrait bien dire, sans s'écorcher la bouche, *feu Messieurs de Robespierre, de Couthon, de St.-Just,* etc. Je sais bien qu'on peut reprocher quelque chose à ces Messieurs; je veux bien croire qu'ils ont été égarés, et qu'ils ont poussé la chose jusqu'à faire égorger quelques milliers d'individus et le meilleur des rois;.. mais ce n'est pas une raison pour être malhonnête envers des citoyens qui sont braves gens d'ailleurs; et auxquels on n'a rien à reprocher d'un autre côté. Hélas! Messieurs, n'avons-nous pas tous nos petits défauts, et qui pis est, nos petits ridicules? Au surplus, ne sommes-nous pas tous freres, comme l'a dit plusieurs fois feu M. de Robespierre lui-même, et son ami M. Carnot? Il y a une civilité Française ou il n'y en a point; s'il y en a une, il faut s'en servir et ne rien dire de désobligeant et qui puisse blesser les convenances... Il y a des choses d'usage auxquelles on ne peut manquer sans passer pour homme de mauvaise compagnie: ainsi, quand je rencontre un septembriseur, par exemple, je ne manque jamais de lui demander des nouvelles de sa santé, et quand je lui écris, je suis toujours son serviteur, avec une parfaite estime et une considération distinguée...

Je vous dirai, Messieurs, à ce propos, qu'étant seul, il y a quelques années, à ma campagne, je vis entrer, à la tombée de la nuit, quatre personnes assez bien vêtues qui se jeterent sur moi à l'improviste, avec une fort grande vivacité, en me demandant ma bourse. Je leur dis, après les premieres politesses d'usage, que ma bourse était si peu de chose, que j'osais à peine la leur présenter; que cependant elle était à leur service, si elle pouvait leur être agréable. Comme ils me témoignerent qu'elle pouvait leur être agréable, je leur donnai de très-bonne grâce 50 francs que j'avais sur moi. Nous vous sommes fort obligés, me dit l'un d'eux; mais vous devez avoir une bourse plus considérable, et nous vous supplions de vouloir bien nous indiquer où elle est: autrement, nous vous demanderons la permission de vous chauffer les pieds. Ici il y eut entre nous assaut de politesse, à la suite duquel je finis par donner à ces Messieurs le reste de mon argent, dont ils me remercierent avec une véritable effusion de cœur, en me recommandant de garder un profond secret sur cette aventure. Je le leur promis et leur ai tenu parole en homme d'honneur. Ces chauffeurs me parurent estimables, au fond, sous plusieurs rapports. Je les reconduisis poliment jusqu'à ma porte... On m'a dit qu'ils étaient maintenant retirés à la campagne, où ils coulent des jours innocents et paisibles, au milieu des occupations champêtres les plus touchantes: leurs moutons n'ont pas plus de douceur et de bonté. Le moyen de ne pas finir par accorder à ces bons patriarches toute l'estime, tous les égards qu'ils méritent depuis quelque temps !...

Relation circonstancié de la Campagne de Russie.

Par M. Eugene Labaume.

(Nouvel extrait.)

M. Eugene Labaume n'a point cherché à faire du sac et de l'incendie de Moscou un tableau régulier dans son ordonnance, et riche des secours de l'imagination. Qu'avait-il besoin d'art pour peindre cette épouvantable catastrophe? On sent qu'il a écrit de premier mouvement, d'une main tremblante, le cœur saisi, la tête troublée, et dans tout le désordre des pensées que devait produire dans son esprit le tableau qu'il avait sous les yeux.

Toute la population de Moscou n'avait pas quitté la ville. Il y était resté quelques femmes, des jeunes filles, des vieillards, des blessés et des enfants; les uns entassés dans les églises et les hôpitaux, les autres cachés dans le fond des caves; à mesure que l'incendie gagnait leurs retraites, on voyait ces malheureux reparaître au jour, et se traîner dans les rues, pâles, égarés, silencieux, et dans un état à inspirer quelque pitié aux cœurs les plus farouches. Mais ici toute pitié était éteinte: des soldats ivres de sang et de vin parcouraient les rues sous une pluie de feu, massacrant, dépouillant et commettant tous les excès.

Cependant Buonaparté, retranché dans le Kremlin, voyait l'incendie de ses fenêtres, et pouvait entendre les cris des malheureux atteints par le fer ou par le feu. On assure que, dans son premier transport, il s'écria: *Voilà un beau spectacle; cela est très-beau!* Mais, par réflexion, et songeant à lui-même, il dit un peu plus bas:

Où prendrai-je mes quartiers-d'hiver ? Ce fut dans ce moment qu'on lui amena un Russe, qu'on lui dit être un des chefs des incendiaires, et voici le dialogue qui s'établit entre eux:

Qui es-tu ?—Que t'importe ?—Me connais-tu ?—Oui, je te connais pour le chef des brigands qui sont venus ravager mon pays.—Qu'on le fusille...Non, arrêtez... —Eh bien ! qu'attends-tu ? Tu peux me faire mourir, mais tu ne me feras pas fléchir.—Tu parais un brave ; veux-tu t'attacher à moi.—J'aimerais mieux être attaché à un cadavre... Dieu est pour moi—Dieu permet quelquefois de grands crimes, mais il les punit tôt ou tard.—Va porter tes homélies dans l'autre monde.

Effrayé de l'audace de cet homme, et plus effrayé des progrès de l'incendie, qu'un vent violent portait de son côté, Buonaparté abandonna le Kremlin, et alla s'établir au château de Péterskoë, à une demi-lieue de la ville.

Ce fut de là qu'il ouvrit des négociations avec le général Kutusoff...Ce fut là qu'il acheva de se perdre dans ses illusions, et que, contre toutes les regles du bon sens et de la politique, il attendit les premiers froids, l'issue de ses négociations, et l'accomplissement de ses destins.

Cependant l'armée, riche des dépouilles de Moscou, était privée des choses les plus nécessaires à la vie; les soldats manquaient de pain et les chevaux de fourage: tout était ravagé et brûlé autour d'eux, et à 30 lieues de rayon... Le présent était insupportable et l'avenir effrayant.

Le 18 Octobre, la cavalerie du roi de Naples fut attaquée auprès de Taroutsug, et complettement battue. L'empereur apprend cette nouvelle au moment où il passait une revue. Il devient furieux; il crie à la trahison, à l'infamie;

il dissout la parade et donne sur-le-champ l'ordre de départ pour le soir ; . . . et, dès le soir, l'armée alla camper à une lieue de Moscou, après cinq semaines de séjour dans les environs de cette ville.

Le lendemain, dit l'auteur, une épouvantable détonation nous apprit que le Kremlin n'existait plus. La destruction de cette antique demeure des Czars, et des beaux édifices qui l'entouraient, fut consommée par la jeune garde impériale, qui, en quittant les ruines de Moscou, eut ordre d'achever de détruire tout ce que la flamme avait épargné.

C'était un crime inutile de plus, ajouté à tant d'autres dont ce malheureux pays venait d'être le théâtre à jamais déplorable. . . Il n'était nullement nécessaire à notre sûreté, et il augmentait le ressentiment des peuples contre nous.

Toute la population en état de porter les armes se mit à notre poursuite, et c'est ici que commence l'affreux tableau de nos malheurs.

Buonaparté, abandonnant son artillerie et ses bagages, marchait plus vite que la grande armée Russe : mais il était suivi et harcelé sans cesse par les cosaques de Platow, et par une avant-garde de 35,000 hommes sous les ordres du général Miloradowitz.

Notre armée manquait de tout, et bientôt les effets de la famine furent terribles. Dès-lors il n'y eut plus d'ordre, plus de discipline, plus de moyens de retenir sous les drapeaux des hommes qui n'avaient pour toute nourriture que du cheval, et pour toute boisson que de la neige fondue. La terre était en deuil. En se retirant, devant et derrière nous, les Russes brûlaient tout, villes et hameaux. On ne marchait que sur des cendres et sur des squelettes à demi consumés.

Le froid, dont l'intensité augmentait tous

les jours, rendait les nuits mortelles : hommes et chevaux tombaient et ne se relevaient plus. Le jour, il fallait écarter les Russes et les Cosaques à coups de baïonette, car nous avions déjà perdu notre artillerie.

Le corps que commandait le prince Eugene périt presque tout entier au passage du Wop.

Avant d'arriver à Smolensk, l'armée avait déjà perdu 80,000 hommes tués, prisonniers, morts de faim ou gelés, 500 pieces de canon, tous les bagages et tous les charriots sur lesquels on avait amoncelé le butin fait à Moscou.

Alors, il ne restait plus que 30,000 hommes sous les armes, parmi lesquels il n'y en avait pas plus de 8000 de bien portants. Quant à la cavalerie, elle était anéantie.

Ce fut à Smolensk que Buonaparté apprit le mouvement d'insurrection que le brave Mallet avait tenté à Paris, et la défaite que le général Baraguay-d'Hilliers venait d'essuyer à Kalouga. Effrayé de toutes ces disgrâces et accablé des reproches qu'on lui adressait de tous côtés, il prit le parti d'abandonner l'armée à son malheureux sort, et de se sauver comme un lâche déserteur. En passant à côté du roi de Naples, il lui dit d'un air goguenard : *A vous maintenant, roi de Naples !*

Le 17 Novembre, les débris de l'armée arriverent à Liadoüï ; et, suivant les ordres donnés, en quittant cette petite ville on y mit le feu.

Parmi les maisons qui brûlaient, il y avait trois vastes granges remplies de pauvres soldats malades ou blessés, et qui ne pouvaient remuer. Il était impossible de sortir des deux dernieres granges sans passer par la premiere qui était toute embrasée. Aux cris que poussaient ces malheureux, plusieurs braves chercherent à les sauver. Soins inutiles ! on ne les voyait plus qu'à demi-

enterrés sous des solives ardentes. A travers des tourbillons de fumée, ils supplierent leurs camarades d'abréger leur supplice en leur ôtant la vie: *Par humanité, on crut le devoir faire.* On les entendait crier: *A la tête, à la tête; ne nous manquez pas !!!*

Le 28 Novembre, l'armée arriva sur les bords de la Bérésina. La neige tombait avec violence; la riviere était à moitié gelée, et trois armées Russes pressaient et chassaient devant elles notre arriere-garde: le désordre était à son comble. Quoiqu'il y eût deux ponts, l'un pour les voitures et l'autre pour les fantassins, la foule était si grande et si pressée de passer, que les hommes, réunis en masse, ne pouvaient plus se mouvoir... Alors s'engagea une lutte affreuse entre tous ces malheureux, dont une partie périt en s'égorgeant; l'autre fut étouffée et foulée aux pieds à la tête des ponts. Pendant cette lutte, d'autres malheureux arrivaient, et ne pouvant se faire jour à travers les ponts, se précipitaient dans la riviere, où ils périrent dans les convulsions de la douleur et du désespoir.

Pour augmenter les douleurs d'une si cruelle situation, le froid était excessif; le vent faisait entendre au loin d'affreux sifflements; l'obscurité de la nuit n'était dissipée que par les feux nombreux de l'ennemi qui occupait les collines voisines. Aux pieds de ces hauteurs gémissaient nos soldats dévoués à la mort; et, pour eux, jamais moments ne durent être plus terribles que ceux qui s'écoulerent durant cette effroyable nuit. Tout ce que l'imagination pourrait se figurer de plus douloureux n'en retracerait qu'une imparfaite image...

Enfin, le 13 Décembre au matin, de toute cette brillante armée qui au nombre de 460 mille hommes, avait passé le Niémen six mois aupara-

vant, à peine 15 mille hommes le repassèrent tristement; et de ces 15 mille hommes il y en avait 12 mille qui n'étaient pas allés à Moscou.

"Telle fut la fin terrible de cette puissante armée qui, sous la conduite du plus extravagant des hommes, avait entrepris la plus injuste des expéditions.

"En ouvrant les annales de l'antiquité, on trouvera que, depuis Cambyse jusqu'à nous, jamais réunion d'hommes aussi formidable n'avait éprouvé des revers plus effrayants."

C'est par cette réflexion que M. Eugène Labaume termine sa relation, dont l'extrait qu'on vient de lire ne peut donner qu'une faible idée, parce que nous n'avons pu entrer dans le détail des malheurs qui en font le principal intérêt. Nous avons déjà dit, et nous aimons à le répéter, qu'elle a un grand mérite à nos yeux, celui de la vérité. La vérité a des caractères qu'il est difficile de méconnaître, et on les retrouve dans cet ouvrage, écrit d'un bout à l'autre avec simplicité, franchise et modération; nous voudrions pouvoir ajouter *avec correction*; mais nous le disons à regret, le style n'en est pas soigné: on y trouve de temps en temps des locutions qui ne sont même pas Françaises.

LA SŒUR MARTHE.

« Rien ne rafraîchit tant le sang d'un homme de bien que le « récit d'une bonne action. » MAIRAN.

L'humanité a ses héros comme la gloire a les siens.

On n'admire pas moins Las Casas que le conquérant du Mexique, et on l'aime davantage. S. Vincent-de-Paule, fondant des asiles pour l'enfance abandonnée et pour le malheur, n'est pas moins célèbre que Richelieu domptant la mer et la Rochelle, abaissant la maison d'Autriche et vainqueur implacable de tous ses ennemis. Le nom de Fénélon vivra aussi long-temps que celui du grand Condé.

C'est trop souvent pour les soins de leur ambition, de leur fortune et de leur renommée que travaillent ceux qui, s'élançant avec audace dans la carrière des combats, étonnent et souvent affligent la terre du bruit de leurs exploits sanglants; mais, c'est en s'oubliant eux-mêmes, que des êtres privilégiés, images de la divinité sur la terre, agissent et ne semblent vivre que comme des anges consolateurs des misères humaines.

Depuis qu'en rendant compte des voyages de MONSIEUR, nous avons dit que la sœur Marthe, de Besançon, était devenue *célèbre malgré elle, par son immense charité*, et que son nom était prononcé avec attendrissement, avec vénération, des Calabres aux montagnes de la Bohême, et des colonnes d'Hercule aux bords glacés de la Newa, on nous demande des détails historiques sur cette *fille de la charité*. Voici ce que nous en avons appris; ces détails n'ont pas besoin des ornements du style; peut-être même en affaibliraient-ils l'effet.

Anne BIGET, connue sous le nom de *sœur Marthe*, était, avant la révolution, tourriere dans un couvent. Elle habite Besançon où, depuis plusieurs années, elle n'a d'autre pensée, d'autre bonheur, d'autres soins que ceux de secourir et de consoler les prisonniers, les malades et les indigents. Toutes ses ressources personnelles consistent dans une pension de religieuse réduite aux deux tiers, c'est-à-dire à 133 francs, et dans la petite propriété d'une maison et d'un jardin qu'elle cultive elle-même au profit des pauvres. Elle est aidée dans ce pieux travail par une compagne zélée, nommée *Béatrix*. C'est avec ces faibles moyens qu'elle opere, en quelque sorte, des prodiges de charité. Pas un pouce de terre n'est perdu dans le petit jardin, qui est entierement semé ou planté en gros légumes. Dès qu'il y a un chou d'arraché, sœur Marthe ou sœur Béatrix en repiquent un autre, qui va croître pour l'indigence et le malheur.

La sœur Marthe a fait construire une grande chaudiere dans sa petite maison ; et c'est là que, depuis long-temps, se fait la soupe des pauvres.

Six cents prisonniers espagnols étant arrivés, en 1809, à Besançon, dans le plus triste dénuement, la sœur Marthe en fut à peine instruite qu'elle se trouva au milieu d'eux, dans les prisons, dans les cachots, et bientôt elle ne les quitta plus que pour aller chercher, pour ces infortunés, tous les secours dont ils avaient besoin. Rien ne put résister à son industrieuse charité, à ses sollicitudes, à son zele infatigable ; elle triompha de la dureté des cœurs, de l'égoïsme, de la pénurie générale. Elle allait elle-même, accompagnée d'un soldat, portant la hotte, faire la quête dans les maisons. Ses tournées étaient longues, ses instances animées par l'éloquence du cœur, et ses provisions abondantes. Elle avait

réussi ; elle ne sentait plus la fatigue ; elle était heureuse.

Les jours de marché, la bonne sœur Marthe, alors âgée de 62 ans, courait frapper à la porte des jardiniers, et les conjurait de lui donner leurs légumes les plus communs pour la soupe de ses prisonniers. Elle sollicitait chez les bouchers, chez les charcutiers, et recevait comme un don précieux des graisses, des *basses* viandes et des os de jambon. Le pain nécessaire à la soupe étant beaucoup trop cher à trois sols la livre, puisque les prisonniers ne recevaient que cette paie trop modique, Marthe imagina de se procurer du pain à un sou, en achetant dans toutes les pensions, dans toutes les grandes maisons de la ville, les morceaux de pain que l'on pouvait y ramasser ; elles les emportait dans de grands paniers avec empressement et comme un trésor, mettant ainsi tout en usage, tout en valeur pour appaiser la faim de ses enfants : c'est ainsi qu'elle appelait les prisonniers espagnols.

Ses soins ne se bornaient pas à les nourrir. Elle entretenait la propreté dans leurs prisons, en faisant renouveler souvent la paille qui leur servait de lit. Elle blanchissait leur linge avec Béatrix. La chaudiere de la lessive succédait à celle de la soupe ; et le soir, à la lueur d'une petite lampe, Marthe travaillait, avec sa digne compagne, à *rapetasser*, c'était son expression, les haillons de tous ces malheureux.

Les tendres sollicitudes de Marthe redoublaient lorsque ses prisonniers tombaient malades ; on la voyait fréquemment traverser la ville, allant de la prison à l'hôpital où elle les conduisait, traînant à la fois jusqu'à trois Espagnols au teint pâle et livide, l'un appuyé sur son épaule, l'autre marchant à ses côtés, et le troisieme qu'elle soutenait sous le bras. Pendant seize

mois, elle visita chaque jour un officier qui avait la carie dans les os, et dont les souffrances n'étaient adoucies que par les soins de cette femme angélique. Il mourut; et la sœur Marthe, honorant le malheur qu'elle avait consolé, réunit plusieurs militaires, les compagnes et les amies de sa charité, qui se vêtirent de blanc, et forma un cortége funèbre, avec lequel elle suivit la dépouille mortelle de l'étranger.

La sœur Marthe était souvent chargée de porter au général les demandes des prisonniers. Il l'aperçut un jour à son audience, et lui dit en souriant: "Sœur Marthe, vous allez être bien affligée, vos bons amis les Espagnols vont quitter Besançon." — Oui, général, répondit-elle, en essuyant quelques pleurs; mais les Anglais arrivent, et tous les malheureux sont mes amis." Mot touchant et sublime dans sa simplicité.

Cependant, à la nouvelle de la translation des Espagnols, Marthe fut désolée. Ses démarches, ses sollicitations pour obtenir que ses chers prisonniers restassent à Besançon, furent inutiles. Alors, elle s'occupa de les vêtir et de les mettre à l'abri des rigueurs de l'hiver. Elle fit dans toute la ville une quête qui fut assez abondante pour que la veille du départ les six cents prisonniers reçussent de ses mains des chemises et les pieces de vêtements nécessaires à leurs besoins. C'est dans cette circonstance que brillerent principalement toute l'intelligence et tout le zele de sa charité.

Les prisonniers étaient inconsolables. Ils allaient s'éloigner de celle qui était comme l'ange de leur malheur. Ils envoyerent une députation chez le commandant. Ils demandaient, pour toute grâce, qu'au moins l'un d'eux restât toujours auprès de la sœur Marthe. "Il lui sera "utile, disaient-ils; elle deviendra peut-être

" infirme, elle a soixante-deux ans. Notre ca-
" marade aura soin d'elle ; il allumera son feu,
" fera ses commissions, et la servira comme elle
" nous a servis !...." Cette grâce leur fut
" refusée.

Alors ces infortunés chercherent, et toujours sans moyens, toujours sans succès, à témoigner leur reconnaissance à la sœur Marthe. Ils ne possédaient rien qu'un Christ d'argent de douze pouces de hauteur ; ils y firent graver ces mots en espagnol : *A maman Marthe, notre bienfaitrice*, et allerent l'offrir à leur mere. Elle pleurait et refusait ; les prisonniers n'étaient pas moins attendris qu'elle. Ils insistaient ; ils l'emporterent enfin, en s'écriant : *Non, non, sœur Marthe ne peut refuser l'image du Dieu des Espagnols!*

Telle était, telle est encore aujourd'hui cette fille admirable. Sa simplicité, le calme et la sérénité qui brillent sur son front, attestent qu'elle est étrangere aux passions humaines. Vêtue de bure, elle porte un tablier bleu, et une cornette d'indienne sur la tête. Elle répond gaiement aux reproches que lui font ses voisines de n'être pas plus richement vêtue : *Ne vaut-il pas mieux mettre mes dentelles dans la marmitte ?*

Après la campagne de Prusse, M. le maréchal Oudinot, passant à Besançon, demanda, le jour même de son arrivée, à voir la sœur Marthe. Dès qu'elle parut : " C'est sur le champ de ba-
" taille," dit le maréchal, " que j'ai appris à vous
" connaître. Nos soldats blessés s'écriaient :
" *Où est sœur Marthe? si elle était ici, nous ne*
" *serions pas si malheureux !*"

Un colonel qui traversait, il y a quelques années, la ville de Besançon à la tête de son régiment, ayant aperçu la sœur Marthe, descendit précipitamment de cheval, et courut l'embrasser, donnant ainsi publiquement des

témoignages de sa reconnaissance à cette fille admirable, qui l'avait soigné dans une maladie, lorsqu'il n'était encore que sous-officier.

Dès qu'elle entre dans les salles des hospices, tous les prisonniers, tous les soldats se levent, ôtent respectueusement leurs bonnets, et l'appellent leur mere. On a vu, à Besançon, des troupes arrivant après une campagne célebre, ne vouloir accepter le repas que leur donnait la ville, si la sœur Marthe ne venait le partager. Les soldats allerent la chercher en triomphe; ils la décorerent d'une de leurs médailles, la prierent de bénir le repas, la placerent au milieu d'eux, la servirent et s'abstinrent, par respect pour elle, de tout propos qui eût pu blesser sa pudeur.

La plupart des faits consignés dans cet article sont certifiés dans des actes qui ont été mis sous nos yeux, signés et délivrés dans l'an 1810, par le général Menard, commandant la 6e division militaire; par le commissaire ordonnateur de la même division, par le général Doraison, commandant d'armes à Besançon, et par le préfet du département du Doubs.

On demandait à la sœur Marthe, en 1810, pourquoi elle ne cherchait pas à obtenir de Buonaparté des secours qui seraient plus utiles aux malheureux qu'à elle-même: elle répondit que des amis lui avaient déjà donné ce conseil, et avaient réuni plusieurs attestations données à différentes époques par les autorités civiles et militaires; mais qu'elle ne connaissait personne à Paris qui pût appuyer ses réclamations. Elles furent portées à la connaissance du gouvernement d'alors, qui prodiguait les dons à ses flatteurs, et sœur Marthe n'obtint rien pour les malheureux.

“ Cette femme respectable, dit le général
“ Menard, a dans tous les temps été la ressource,

" la consolation et la garde fidele des militaires " malades. Plus ils étaient mutilés, plus sa gé-" néreuse sollicitude était grande: veilles, " fatigues, emploi de ses moyens pécuniaires, " rien ne lui a coûté ; linge, vêtements, argente-" rie, tout ce qui lui appartenait, en un mot, " tout a été vendu, sacrifié par elle pour le sou-" lagement des soldats blessés qui la vénerent à " juste titre comme leur mere. Elle ne doit " l'honorable misere qui la poursuit qu'à son " humanité." Le commissaire-ordonnateur ajoutait: " La personne de la sœur Marthe est " en espece de vénération aux yeux du public. " On ne sait en quels termes caractériser le be-" soin qu'éprouve cette femme de secourir et " soulager les malheureux. En ajoutant à ses " moyens d'existence, c'est fournir de nouveaux " moyens à son zele, et on est bien certain de " l'emploi et de l'application qu'elle en fera."

Les temps sont bien changés. Le sort de la sœur Marthe et celui des soldats malades vont changer aussi. Cette fille respectable a été présentée au digne frere de notre bon Roi: la veille, elle s'était mêlée dans la foule qui dansait sous les fenêtres du palais, et partageant la joie publique, elle avait dansé elle-même. Elle demandait une grâce au prince: *Je vous l'accorde, sœur Marthe, vous avez trop bien dansé hier.*—*Monseigneur*, dit la bonne sœur, *David dansa devant l'arche.* Elle a obtenu cette fois, sans rien demander, tout ce qui pourra la mettre à même de poursuivre le cours de son active charité.

La sœur Marthe est maintenant à Paris S. A. R. Monsieur a voulu la présenter lui-même au Roi, qui l'a reçue avec la bonté de Henri IV et les sentiments de St.-Louis.

Présentation de la Sœur Marthe *au Roi.*

'C'est Vendredi dernier (11) que la sœur Marthe a été présentée au Roi. Elle était dans la galerie où chaque jour se réunit une foule de spectateurs empressés de voir le Roi lorsqu'il se rend à la messe, et de le saluer du cri de leur amour. MONSIEUR, qui précédait S. M., voit la bonne sœur, court à elle, et lui prenant la main: *Vous voilà, sœur Marthe; en vérité vous êtes plus fraîche que jamais: la bienfaisance vous rajeunit.*—" Comme vous notre amour, Monseigneur." —*Il est vrai que j'ai été si fêté, que je me trouve rajeuni de tout le temps que j'ai passé loin de la France.* Et conduisant la fille de charité vers le Roi: *Ma sœur*, dit le prince, *je vous présente mon frere aîné.* " O Sire! ô mon bon " Roi! s'écrie Marthe attendrie et troublée, il y a vingt ans " que mes prieres demandent ce moment au Ciel: mainte- " nant je mourrai contente."—*Mourez contente, sœur Marthe*, répondit le Roi; *mais auparavant, vivez long-temps heureuse.*

Tous ceux qui étaient présents à cette aimable et touchante scene, ont senti leurs paupieres se mouiller de douces larmes, en voyant honorer une simple et modeste servante des pauvres par celui qui est sur la terre la plus noble image de la divinité.

ACADÉMIE FRANCAISE.

Réception de M. Campenon.

Extrait *d'un Journal Français* du 17 Novombre.

La séance d'aujourd'hui avait attiré une réunion très-nombreuse. Les dames les plus élégantes, les ambassadeurs, les étrangers, les savants, les artistes, les hommes de lettres, enfin tout ce que Paris renferme de distingué dans toutes les classes et dans tous les rangs semblait s'être donné rendez-vous dans le sanctuaire des Muses. L'affluence était si grande, que les académiciens eux-mêmes ne pouvaient pas se placer; chacun restait malgré soi dans une attente que la curiosité rendait plus pénible. Il était trois heures à toutes les montres, et la séance ne commençait pas. Les plaisants disaient déjà que l'horloge du Parnasse retardait beaucoup, lorsqu'enfin on voit paraître M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely, précédé de M. Suard, secrétaire perpétuel, et suivi de M. Etienne, secrétaire temporaire. La séance s'ouvre, M. Campenon se leve et prononce son discours.

Le récipiendaire n'a point traité un sujet; il s'est borné à faire l'éloge de M. l'abbé Delille: " Je viens, a-t-il dit, rendre un hommage pu- " blic à celui que j'ose à peine nommer mon " prédécesseur." Le passage que l'on a le plus applaudi est celui où M. Campenon a parlé des efforts que Buonaparté avait faits pour être loué par le chantre des *Jardins*. " Pourquoi craindre " de répéter ce que toute la France a dit: on " a employé tous les moyens de séduction pour " obtenir quelques vers du Virgile français; tout " a échoué; il est resté fidele à l'inflexibilité de " l'honneur, et rien n'a pu interrompre le cours

" de son silence courageux, silence que les plus
" beaux vers n'auraient jamais pu égaler."

Ce morceau a été couvert d'applaudissements ; la phrase suivante a eu le même succès ; mais je suis loin d'y trouver la même justesse. L'auteur dit, en parlant du poëme de l'*Imagination* : " L'imagination nous fait croire qu'A-
" thenes est notre patrie, qu'Horace est notre
" convive, qu'Henri IV est notre souverain."
Cette derniere ligne prouve que le discours est fait depuis long-temps. Avant le 31 Mars, il fallait qu'un Français eût en effet beaucoup d'imagination pour se croire le sujet d'Henri IV; tout l'éloignait de cette idée : aujourd'hui tout l'en rapproche.

Je dirai, pour résumer mon opinion sur le discours du récipiendaire, qu'il est élégant et pur comme son talent.

M. Regnault de St.-Jean-d'Angely, après avoir dit au récipiendaire ; que l'Académie couronnait, non-seulement ses succès, mais les espérances qu'il donnait," est entré dans de grands détails sur la vie de M. l'abbé Delille. On a vivement applaudi cette phrase remarquable : " Il ne s'est jamais abaissé jusqu'à la
" flatterie du pouvoir, et il s'est élevé jusqu'à
" la flatterie du malheur."* L'éloge du Monarque, placé dans la bouche du poëte de la *Pitié*, a paru ingénieux et délicatement amené ; au reste, ce morceau, quoique très-vivement applaudi, n'est pas celui qui a dû coûter le plus à l'auteur ; c'est un de ces sujets faciles pour tout le monde : l'éloge du Roi ne peut plus embarrasser personne.

Après les deux discours, M. Parseval de Grandmaison a lu le *Testament du Poëte*, vers

---

* Pourrait-on en dire autant de l'orateur ?

inédits de M. l'abbé Delille. M. de Grandmaison fait de très-beaux vers, mais il les lit fort mal, et si mal, que ceux du Virgile français, qui arrachaient des larmes récités par lui-même, ont provoqué le rire universel; c'est en vain que M. Regnault a tâché de rétablir le calme par cette phrase adroite: " Messieurs, ces vers sont les derniers qu'ait faits M. Delille." On a ri plus bas, mais on n'a pas écouté. On avait annoncé d'autres vers de l'auteur d'*Aline*; mais comme le même lecteur devait les faire entendre, le président a levé la séance; et c'est bien certainement la premiere fois qu'on n'a pas regretté des vers de M. de Boufflers.

EXTRAIT D'UN AUTRE JOURNAL.

Si Piron, de maligne mémoire, eût assisté hier à la séance publique de l'Académie, il se serait peut-être encore écrié pressé par la foule: " On a plus de peine à sortir d'ici qu'à y entrer." Bien des personnes, faisant allusion au mot de Piron, disaient à la porte: " Il est plus difficile d'entrer à l'Académie que d'y être reçu."

Ce n'était pas seulement sous le péristyle du palais de l'institut que commençaient les difficultés; pour arriver jusques-là avec quelqu'espoir de succès, il fallait avoir obtenu un billet, et c'était une faveur sollicitée par tant de curieux, qu'on ne brigue pas avec plus d'instances la voix d'un académicien pour une place vacante.

Quel était le motif de ce prodigieux empressement? il est permis de douter que ce fût le mérite supérieur du récipiendaire et le plaisir généreux auquel se mêle l'orgueil national, de voir une récompense glorieuse couronner un grand talent.

Un spectacle plus rare, plus instructif et surtout plus honorable pour les lettres, justifiait

l'avide curiosité de la foule immense, quoique *très-bien composée*, qui assiégeait les portes de l'Académie. On voulait être témoin oculaire d'une solennité dont la circonstance la plus intéressante pourra être transmise en ces termes à la postérité :

" Un homme qui avait reçu de la nature et obtenu de l'étude toutes les précieuses qualités qui constituent l'orateur ; un homme qu'une grande facilité pour le travail, une mémoire prodigieuse, un tact rapide et sûr, avaient enrichi de bonne heure de vastes connaissances littéraires et politiques, fut élevé par son mérite et par des circonstances extraordinaires au faîte des honneurs et des richesses. Alors il ne fut point, comme tant d'autres, dédaigneusement ingrat envers les belles-lettres et les études libérales, premieres causes de sa grandeur ; il anima et protégea les littérateurs et les savants, en cachant toujours le protecteur sous les traits aimables de l'ami. Parmi les titres fastueux sous lesquels il ne voulut jamais déguiser ni son nom ni celui de sa ville natale, il plaça toujours avec distinction le titre moins brillant, mais aussi honorable sans doute de membre de la premiere société savante de France.

" Un tour de roue de la fantasque déesse ne le rejeta pas, mais le replaça doucement dans la classe des simples citoyens.

" Alors les courtisans, les flatteurs, les parasites s'enfuirent au premier souffle du vent de l'adversité ; c'est à l'époque de sa disgrâce que les véritables gens de lettres qui ont toujours eu le noble privilége d'être les amis constants, les consolateurs généreux de leur patron, se serrerent autour de lui. Nul autre n'aurait obtenu l'honneur qui lui appartenait de présider à la premiere solennité littéraire qui fut célébrée ; là, il

put s'enorgueillir du titre d'académicien qu'il n'avait jamais regardé comme au-dessous de lui ; il put couvrir ses nombreuses décorations du modeste uniforme des sénateurs littéraires ; honoré par ses confreres, environné de l'estime et de la reconnaissance des hommes de lettres qui lui payaient la dette de l'amitié, heureux et fier de son partage, et regrettant peut-être de n'y avoir pas toujours borné ses désirs, il acquit la consolante conviction que, si la fortune est ingrate et volage, les muses sont reconnaissantes et fideles.

" M. Campenon, qui offrait une preuve récente et victorieuse de la généreuse et puissante amitié avec laquelle M. le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely avait servi les intérêts et la gloire des poëtes chez lesquels il avait cru reconnaître un vrai mérite, M. Campenon a ouvert la séance par un discours qu'il a commencé, suivant l'usage et très-à-propos cette fois, par l'aveu de son indignité à remplacer le plus grand poëte dont la France ait pu s'honorer depuis long-temps. Après avoir payé un douloureux tribut à la mémoire de l'abbé Delille, l'orateur a voulu acquitter aussi celui de la reconnaissance envers l'académie; mais, s'est-il écrié, " quand je pense à ce que vous avez perdu, je ne puis vous parler de mon bonheur."

Il a passé en revue " cette longue suite de poëmes enchanteurs qui ont fatigué les transports de l'enthousiasme et la rigueur de la critique." Il a peint l'abbé Delille à peine au sortir de l'enfance, digne d'être déjà l'interprête des vers sublimes de Virgile, " et l'écolier qui les expliquait encore, devint tout-à-coup le poëte qui en fit passer les beautés dans notre langue. Voltaire, qui avait annoncé que jamais nous n'aurions une bonne traduction en vers des *Géorgiques*, applau-

dit le premier au succès brillant du jeune poëte qui donnait un si noble démenti à sa prédiction.

"Il est un bel instant dans la vie de l'homme de lettres, c'est quand le succès de son premier ouvrage vient l'avertir que son instinct ne l'a pas trompé, c'est quand les acclamations du public et les cris de l'envie qui s'élèvent à-la-fois lui révelent, il est vrai, les dangers de son art, mais lui enseignent aussi le secret de ses forces.

"Les détracteurs de l'abbé Delille, qui n'avaient voulu que l'offenser, réussirent à l'éclairer; il oublia l'offense pour profiter du service dont l'intention maligne le dispensait au moins de la reconnaissance."

Après avoir parlé des divers assauts que l'envie livra à l'abbé Delille et de ses triomphes sur cette éternelle ennemie du talent, M. Campenon a fait la peinture la plus vraie et par cela même la plus aimable de son caractere; il la termine par ce trait charmant: "Tantôt c'est l'ami qui vous écoute et qui sait écouter; il acheve discretement votre pensée en lui prêtant le charme de la sienne; tantôt c'est un enfant naïf et gai qui vous amuse. Vous voit-il affligé? il oublie son enjouement aussi aisément que sa gloire, et vous recevez un conseil utile de l'homme aimable de qui vous n'espériez qu'une agréable diversion."

Lorsque, rappelant ensuite la noble fermeté qui anoblissait ce caractere si doux et si complaisant, M. Campenon a interrogé ainsi ses auditeurs: "Dites s'il a jamais trahi l'inflexibilité de l'honneur?" des applaudissements unanimes et long-temps prolongés ont été l'honorable réponse de l'assemblée, organe en ce moment de toute la France et de toute l'Europe.

M. Campenon suit M. Delille dans la patrie d'Homere; il n'oublie pas les touchants adieux

des éleves du college de France à leur maître et les exprime en leur nom par cette ode si touchante, glorieux monument de l'amitié qui unissait deux grands poëtes et dans laquelle Horace recommande aux vents et aux dieux le vaisseau précieux qui porte son Virgile.

On ne pouvait parler du voyage de M. Delille dans la Grece sans rendre un juste hommage à la généreuse amitié et aux secours de toute espece que se plut à lui prodiguer M. de Choiseul-Gouffier, que les regards de la reconnaissance chercherent aussitôt dans la sâlle.

Bientôt les yeux de l'abbé Delille, fatigués par l'éclat et la variété des objets qu'il voulait peindre, éprouverent le besoin de se reposer sur un autre horizon; il voulut revoir encore une fois le sol de la France; son imagination était colorée de la splendeur d'une terre étrangere, et il rapporta dans sa patrie le trésor du poëte, le sentiment et le souvenir.

L'orateur loue les beautés et le noble motif du *Poëme de la Pitié* avec autant d'adresse qu'il en excuse les défauts. C'est de tous les ouvrages de l'abbé Delille celui qui a été le plus justement critiqué; mais ceux qui se sont montrés si séveres ignoraient-ils qu'à l'époque où il le composa, le poëte était fugitif, errant, malheureux; " l'exil et l'infortune sont des muses d'une inspiration douloureuse."

Il répondit à la critique en traduisant, ou plutôt en embellissant le *Paradis perdu*, ce poëme dont l'Angleterre est si fiere, elle qui en ignora long-temps le mérite et presque l'existence.

Après avoir représenté l'abbé Delille environné de toute sa gloire, M. Campenon le peint aux prises avec la vieillesse et les infirmités. Aveugle depuis long-temps, il devint paralytique. Que sa résignation fut douce et entiere! " Je

vais," disait-il, avec un accent inexprimable, "je vais dépendre un peu plus de ceux que j'aime."

"Deux ans sont à peine écoulés," dit, en terminant, le nouvel académicien, depuis que, dans cette même enceinte, *le Testament du Poëte*, lu par M. Delille, fit couler des larmes des yeux de tous ceux qui m'entendent; que manquait-il alors à sa gloire et à son bonheur? Ah! le bonheur de Delille ne pouvait être complet tant que la famille des Bourbons était loin de la France; il n'a pas assez vécu pour être témoin de leur fortuné retour; les amis de la patrie se sont aperçus qu'il manquait un spectateur à cette fête. Avec quel enthousiasme il eût célébré ce grand événement! Sa vieillesse, que son talent avait si souvent vaincue, aurait disparu tout-à-fait, et en regrettant que sa vue ne lui permît plus de contempler ces traits augustes dans lesquels se peint la sagesse unie à la bonté, il eût, dans l'ivresse de son bonheur, élevé un monument d'amour et de reconnaissance."

Le discours de M. Campenon, plein d'esprit, d'élégance et de sensibilité, a été souvent interrompu par les plus vifs applaudissements; je me livre entierement aujourd'hui au plaisir de le louer; il sera temps de mêler la critique aux éloges quand ce discours aura été livré à l'impression. Peut-être la sévérité de l'auteur envers lui-même nous épargnera-t-elle la peine d'y faire remarquer plusieurs passages où *la maniere* se fait sentir, quelques images forcées, et deux ou trois traits que le bon goût, le goût *académique* ne saurait approuver.

La place que vous venez occuper, a dit M. le comte Regnault qui répondait au récipiendaire, vous attendait depuis long-temps; depuis long-temps nos vœux impatients vous y appelaient; mais les temps dans lesquels votre élec-

tion eut lieu, n'étaient pas plus opportuns que ceux qui les ont suivis pour une solennité littéraire. J'avais proposé à l'académie de réunir en secret ses richesses éparses, et de recevoir sans éclat vous et ceux qui, avant et après vous, avaient été désignés par ses suffrages. L'académie a jugé que rien ne pouvait la dispenser de payer un tribut public à la mémoire du grand poëte qui avait tant contribué à sa gloire, et je n'ai pu me refuser au devoir qui me désignait pour exprimer les regrets que lui cause une perte que j'aurais voulu pleurer dans le silence et la retraite.

En parcourant avec une rapidité très-convenable au sujet les titres littéraires du nouvel académicien, le président le félicite de la modestie qui l'a engagé à ne faire de sa *Maison des Champs* qu'un ouvrage incomplet. " L'infériorité à laquelle vous avez condamné votre ouvrage," lui dit-il, " prouve que vous n'avez jamais eu la présomption de combattre contre votre maître. La littérature a aussi ses conquérants. Heureux ceux qui, comme vous, n'ont pas à se plaindre du partage qui leur est échu !

" M. Delille vous destinait une place à côté de lui, et c'est la sienne que vous occupez ; mais vous n'êtes pas de ceux-là que l'héritage console de la perte des personnes auxquelles ils le doivent. Je ne ferai pas le tableau de vos travaux et de vos succès poëtiques. Je vais parler de M. Delille ; ceux qui m'entendent saisiront les traits de ressemblance qui existent entre vous et lui, et c'est ainsi que j'indiquerai le secret de votre triomphe.

" Peut-être cependant vos vers ont-ils ramené sous le toit paternel quelqu'enfant égaré ; peut-être quelques parents inflexibles ont-ils enfin écouté la douce voix de l'indulgence, de l'indulgence, cette vertu des sages, et que bénissent ceux même qui croient n'en avoir pas besoin."

Je passe sous silence les détails dans lesquels l'orateur est entré sur les premieres années et sur les divers ouvrages de M. Delille. Lorsqu'il arrive au *Poëme de la Pitié* : " Si M. Delille," dit-il, " eût connu les derniers vœux d'un monarque qui est monté au ciel en pardonnant, et les promesses sacrées d'un monarque qui revient dans son royaume en recommandant l'oubli du passé, il n'eût pas chanté les royales infortunes; mais alors, pour ramener la paix, il fallait peut-être consacrer des souvenirs; aujourd'hui, pour conserver la paix, il faut craindre l'amertume des souvenirs et tout faire pour les effacer. (*Nombreux applaudissements.*)

" Quant à ceux qui ont rigoureusement critiqué le *Poëme de la Pitié*, ne leur envions pas la sévérité de leur goût ; convenons qu'on voit mal à travers les larmes, et, s'il le faut, plaignons-les d'avoir raison.

M. le comte Regnault célebre aussi l'inaltérable dévouement, la noble fidélité du grand poëte pour la famille des Bourbons, qui l'avait honoré d'une bonté protectrice. " Il a su," dit-il, " combien était sacré le lien du patron et du client; il n'oublia pas ses bienfaiteurs, malgré leur éloignement, et quoique leurs bienfaits fussent demeurés stériles dans ses mains, il ne se crut pas dispensé de la reconnaissance.................. Loin de s'abaisser à la flatterie envers le pouvoir, il s'éleva à la flatterie envers le malheur."

Arrivé à l'époque où l'abbé Delille chercha un asile, d'abord en Suisse et plus tard en Angleterre, le président de l'académie fait une allusion aussi heureuse que noble à des bannis plus illustres et plus malheureux encore. " Comme s'il était," dit-il, " dans l'heureuse destinée de la nation Anglaise de recevoir le plus noble prix

de l'hospitalité qu'elle accorde au malheur, notre poëte immortel paya l'asile qu'il recevait en Angleterre en traduisant Milton dans la langue de l'Europe."

M. Delille devait toujours mourir trop tôt, mais c'est surtout pour lui qu'il vécut trop peu; le ciel lui devait de le rendre témoin des événements résolus dans son éternelle sagesse. Avec quelle ivresse il eût vu l'auguste fils de Henri-le-Grand plus heureux encore que son aïeul, rentrer dans sa capitale sur le char de la paix, effaçant le passé et garantissant l'avenir. Il eût élevé le monument qu'un bon Français voulait voir érigé à l'union, à la paix et à l'oubli. Dans ses vers il eût célébré et offert au roi les braves de toutes les époques; il eût chanté ces noms anciens, précieux et chers à la nation, ces noms anciens rajeunis au champ de bataille, ces noms que la mort, aussi puissante que le temps, a consacrés dans les fastes de la gloire, et ces noms nouveaux déjà anciens par le nombre des services et des blessures; enfin, il eût été le chantre de l'immortalité sociale, comme il a été celui de l'immortalité religieuse.

M. le comte Regnault a prononcé son discours du ton le plus ferme et le plus noble, et la vigueur avec laquelle il a franchi tous les écueils qui se trouvaient sur sa route, a forcé à l'admiration et aux applaudissements les personnes mêmes qui n'étaient venues ni pour l'admirer ni pour l'applaudir.

Mme. Delille avait fait à l'académie la galanterie de lui envoyer un morceau inédit de son illustre époux. La lecture en a été confiée à M. Parseval de Grand-Maison, qui, à coup sûr, n'eût pas fait fortune dans le temps où les poëtes chantaient eux-mêmes leurs vers. Une partie du public, par un indécent oubli des bienséances, à

traité le lecteur bénévole avec la sévérité qu'on n'a le droit d'exercer que contre ceux qui sont payés pour débiter les vers des autres. " Messieurs," a dit d'une voix forte le président, " ce sont les derniers vers qu'ait composés M. Delille." Cette réflexion a commandé le silence, et l'on a pu entendre quelques vers. Voici les derniers : " Quand on est sensible," dit le poëte,

" Bien avant dans la mort, on sent encor la vie ;
" Mais le cœur dur et froid, le cœur qui n'aime pas,
" Long-temps avant la mort sent déjà le trépas."

MAISON DU ROI.

Liste civile, Dotation de la Couronne.

L'abondance des matieres nous a empêchés jusqu'à ce jour d'insérer dans ce journal la loi qui a été passée dans les deux Chambres relativement à la liste civile et à la dotation de la couronne. Nous réparons aujourd'hui cet oubli involontaire. Nous sommes certains que plus d'un de nos lecteurs gémiront de voir en 1814, comme en 1791, un descendant de Louis XIV, recevoir de la main de ses sujets un salaire comme fonctionnaire public, et accepter avec sensibilité le Louvre, les Thuileries, Versailles, Fontainebleau, et jusqu'à l'Hôtel du Châtelet, rue de Grenelle, faubourg St.-Germain, et l'Hôtel de Valentinois. Nous fîmes entendre tout haut en 1791 nos gémissements sur la nécessité où fut le malheureux Louis XVI d'accepter ces especes de gages, et ces casernes ou prisons royales d'où il ne put pas toujours sortir ensuite quand il le voulut, et que ses ancêtres n'avaient certes pas fait bâtir pour que leurs petits-fils y fussent consignés. Plus âgés, plus prudents aujourd'hui, nous nous contenterons de dire tout bas : *Sic voluere Parcæ.*

Voici les projets de lois et leurs préambules tels qu'ils ont été communiqués à la Chambre des Députés, par les ministres de S. M.

M. le Comte de Blacas. Messieurs, une sage et mûre délibération vient d'achever la tâche que votre dévouement s'était prescrite. Organe du sentiment national, vous avez, d'accord avec la Chambre des Pairs, demandé au roi un projet de loi sur la liste civile et sur la dotation de la couronne, après avoir voulu prévenir à cet égard tous les désirs de S. M., en prévoyant tous les besoins de son rang auguste et tous les vœux de sa bienfaisance.

Dirigés par des principes inséparables de l'amour qu'il porte à son peuple, le roi, en m'ordonnant de vous exprimer, Messieurs, la profonde sensibilité avec laquelle il reçoit vos offres, veut que j'aie l'honneur de vous remettre une proposition exactement conforme à la pensée qu'ont manifestée les représentants de la nation; afin de leur laisser une entière initiative dans une question où la noble délicatesse du souverain s'est refusée à l'exercer. S. M., dans le projet qu'elle vous communique, vous propose donc bien moins qu'elle n'accepte les moyens de soutenir la dignité du rang suprême. Elle croit ne pouvoir mieux reconnaître la sagesse de vos vues qu'en les adoptant sans réserve, comme un gage solennel de l'union touchante et inaltérable qui subsiste entre elle et vous, de cette union qui lui est si chère, puisqu'elle garantit à ses sujets tous les biens qu'ils ont droit d'attendre d'un regne à la gloire duquel doivent concourir tant de généreux efforts.

Je vais, Messieurs, avoir l'honneur de vous faire connaître le projet de loi que vous adresse S. M.

Louis, par la grâce de Dieu, etc.

La Chambre des Députés de nos départements nous ayant adressé, au sujet de la liste civile et de la dotation de la couronne, une offre à laquelle les pairs de notre royaume se sont empressés de concourir, nous avons été vivement sensibles à cette démarche, et c'est avec la plus entiere confiance que nous agréons la demande qui nous est faite par les deux chambres, de proposer sur cet objet une loi conforme aux vues que leur attachement à notre personne et à la majesté du trône leur ont inspirées.

A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons que le projet de loi dont la teneur suit soit présenté à la Chambre des Députés par le ministre de notre maison.

TITRE 1er.—SECTION 1ere.

Art. 1. Il sera payé annuellement, par le trésor royal, une somme de vingt-cinq millions pour la dépense du roi et de sa maison civile.

2. Cette somme sera versée chaque année entre les mains de la personne que le roi aura commise à cet effet, en douze paiements égaux, qui se feront de mois en mois, sans que lesdits paiement puissent, sous aucun prétexte, être anticipés ou retardés.

3. Le Louvre et les Tuileries sont destinés à l'habitation du roi. Le roi jouira également de tous les bâtiments adjacents employés actuellement à son service.

Les palais, bâtiments, emplacements, terres, prés, corps de fermes, bois et forêts composant le domaine de Versailles, Marly, Saint-Cloud, Meudon, Saint-Germain-en-Laye, Rambouillet, Compiegne, Fontainebleau et autres palais et domaines, tels qu'ils sont désignés dans la loi du 1er Juin 1791, et les sénatus-consultes des 30 Janvier 1810, 1er Mai 1812, et 14 Avril 1813, ainsi que la monnaie des médailles, l'hôtel de Valentinois, rue de Varennes ; l'hôtel du Châtelet, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain ; un hôtel sis place Vendôme, No. 9 ; l'hôtel des Menus, rue Bergere ; le Garde-Meuble, placé dans les bâtiments du couvent de l'Assomption ; le magasin des marbres de Chaillot, ainsi que le château et domaine de Villiers et le clos Toutain, formeront la dotation de la couronne, sous la réserve des droits des anciens propriétaires, dans le cas où quelques-uns des biens ci-dessus désignés seraient susceptibles de restitution.

Il sera fait aux frais de l'Etat une nomenclature exacte, et dressé des plans des palais, châteaux, bois, forêts et autres immeubles affectés à la dotation de la couronne par les lois ci-dessus relatées. Les états et plans susdits seront transmis en double à la Chambre des Pairs et à celle des Députés.

La couronne demeure chargée de meubler, entretenir et réparer les palais, maisons et biens qui lui sont affectés.

4. Les diamants, perles, pierreries, statues, tableaux, pierres gravées et autres monuments des arts, ainsi que les bibliotheques et musées qui se trouvent soit dans les palais du roi, soit dans le garde-meuble, font partie de la dotation de la couronne.

L'inventaire en sera dressé et transmis en double à la Chambre des Pairs et à celle des Députés.

Dans le cas où, par la suite, des statues, tableaux et autres effets précieux seraient acquis aux frais de l'Etat, et placés dans les palais et musées royaux, ces objets deviendront dès lors partie de la dotation de la couronne, et seront ajoutés à l'inventaire dont il vient d'être parlé.

5. Les manufactures royales de Sevres, des Gobelins, de la Savonnerie et de Beauvais continueront d'appartenir à la couronne et d'être entretenus aux frais de la liste civile.

6. Tous les domaines et revenus non compris dans les articles précédents font partie du domaine de l'Etat; sans déroger toutefois à l'ordonnance du 3 Juin concernant la dotation du sénat et des sénatoreries, l'affectation des fonds provenant de cette dotation et leur administration, sauf à pourvoir par une loi aux dispositions ultérieures que pourrait exiger l'exécution de ladite ordonnance.

7. Conformément à l'article 23 de la charte constitutionnelle, la présente liste civile est fixée pour tout le regne du roi.

8. Il sera payé par le trésor royal, pour la présente année 1814, une somme de quinze millions cinq cent dix mille francs pour la dépense du roi et de sa maison civile.

Le ſpaiement en ſera fait conformément à ce qui est prescrit par l'article 2.

SECTION II.—*De la Conservation des Biens qui forment la Dotation de la Couronne.*

9. Les biens qui forment la dotation de la couronne sont inaliénables, imprescriptibles, sauf ceux qui, provenant de confiscations, auraient été remis aux domaines de l'Etat, et dont la restitution serait ordonnée par une loi.

10. Ces biens ne peuvent être engagés ni grevés d'hypotheques ou d'autres charges.

11. L'échange des immeubles affectés à la dotation de la couronne ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi.

12. Les biens qui forment la dotation de la couronne ne supportent pas les contributions publiques.

13. Les biens de la couronne ne sont jamais grevés des dettes du roi décédé, non plus que des pensions qu'il pourrait avoir accordées.

SECTION III.—*De l'Administration des Biens qui forment la Dotation de la Couronne.*

14. Les biens de la couronne sont régis par le ministre de la maison du roi, ou sous ses ordres, par un intendant. Le

ministre ou l'intendant par lui commis, exerce les actions judiciaires du roi, et c'est contre lui que toutes les actions, à la charge du roi, sont dirigées, et les jugements prononcés. Néanmoins conformément au code de procédure civile, les assignations lui sont données en la personne des procureurs du roi et procureurs-généraux, lesquels seront tenus de plaider et défendre les causes du roi, soit dans les tribunaux, soit dans les cours.

15. Les domaines productifs affectés à la dotation de la couronne peuvent être affermés, sans que néanmoins la durée des baux puisse excéder le temps déterminé par les articles 595, 1429, 1430 et 1718 du Code Civil, à moins qu'un bail emphytéotique n'ait été autorisé par une loi.

16. Les bois et forêts faisant partie de la dotation de la couronne, sont exploités conformément aux lois et réglements concernant l'administration forestiere.

17. Les pensions de retraite accordées pour service dans la maison civile du roi, ne subsisteront après son décès qu'autant qu'elles auront été établies sur un fonds formé à cet effet, par une retenue sur le traitement des employés, auquel cas ce fond sera placé sous l'administration et la responsabilité du ministre de la maison du roi, et ne pourra recevoir d'autre affectation.

TITRE II.—*Des Domaines privés du Roi.*

18. Le roi peut acquérir des domaines privés par toutes les voies que reconnaît le Code Civil et suivant les formes qu'il établit.

19. Ces domaines supportent toutes les charges de la propriété, toutes les contributions et charges publiques, dans les mêmes proportions que les biens des particuliers.

20. Les biens particuliers du prince qui parvient au trône, sont de plein droit et à l'instant même réunis au domaine de l'Etat; et l'effet de cette réunion est perpétuelle et irrévocable.

21. Les domaines privés, possédés ou acquis par le roi à titre singulier, et non en vertu du droit de la couronne, sont et demeurent pendant sa vie à sa libre disposition; mais s'il vient à décéder sans en avoir disposé, ils sont réunis de plein droit au domaine de l'Etat.

22. Dans la disposition que le roi peut faire de ses domaines privés, il n'est lié par aucune des prohibitions du code civil.

TITRE III.—*Dispositions relatives à la Dotation des Princes de la Famille Royale.*

23. Il sera payé annuellement par le trésor royal une somme de huit millions pour les princes et princesses de la famille royale, pour leur tenir lieu d'apanage. Le paiement de ladite somme de huit millions sera fait conformément à ce qui est prescrit par l'article 2. Le roi en fera la répartition.

La présente fixation ne pourra éprouver de changement qu'autant qu'il en surviendrait dans le nombre des membres de la famille royale, auquel cas il y sera pourvu par une loi.

24. Il sera payé par le trésor royal, pour la présente année, une somme de quatre millions pour la dotation de la famille royale. Le paiement et la répartition en seront faits conformément à ce qui est prescrit par les articles 2 et 23.

Donné au Tuileries le 24e jour du mois d'Octobre, de l'an de grâce 1814, et de notre regne le 20e.

Signé LOUIS.

Jugement et Punition des Imprimeurs, Editeurs et Distributeurs d'un Libelle contre S. M. Louis XVIII, intitulé: Extraits des Moniteurs des 20 et 30 Germinal, An 6.

Paris, 13 *Novembre*.

Le sieur *Anguis*, se disant homme de lettres, employé dans les bureaux de la préfecture de la Seine, était prévenu d'avoir compilé un manuscrit intitulé *Extrait du Moniteur*, dans l'intention de dénigrer la personne sacrée de S. M. Ce manuscrit avait été remis au sieur *Ferra*, qui l'avait fait imprimer à Mortagne par les nommés Froullé et Marc Roguin. Ce Froullé y avait ajouté un passage d'une brochure exécrable publiée sous Buonaparté, et par ses ordres.

Le ballot contenant les feuilles imprimées étant arrivé à Paris, chez Ferra, celui-ci chercha de suite à distribuer les exemplaires, et il plaça enfin les huit cents qui restaient chez le sieur Rousseau, libraire.

Des exemplaires de ce libelle odieux furent saisis chez Roux, Chaumerot et Dentu, qui indiquerent d'où ils leur venaient.

La cour royale évoqua cette affaire; mais l'information ne produisit qu'une prévention de calomnie pour laquelle tous les individus ci-dessus indiqués furent renvoyés devant le tribunal de police correctionnelle.

L'instruction et les plaidoyers ont occupé trois séances. Tous les avocats se sont réunis à convenir que l'*Extrait du Moniteur* est un libelle diffamatoire, horrible, et le plus odieux que la méchancoeté humaine ait pu inventer. Ils ont en même temps regretté que nos lois fussent insuffisantes pour punir ce crime comme il mériterait de l'être; mais l'un des défenseurs a voulu prouver que le monarque est trop élevé pour pouvoir être calomnié; qu'une *injure* adressée à sa personne sacrée ne pourrait constituer qu'un crime de leze-majesté, et que ce genre de crime (injure faite au roi), n'étant point prévu dans notre code pénal, il ne pouvait être infligé aucune peine aux accusés. Il a raisonné long-temps, avec beaucoup d'adresse, pour établir qu'il fallait appliquer les lois criminelles sans commentaire, surtout sans créer, par induction, un délit qui n'était pas textuellement prévu.

Le tribunal de police correctionnelle a ouvert le livre de la loi: il a vu que la calomnie y est définie dans l'article 367, sans que cet article porte aucune exception. Il a reconnu dans le libelle dénoncé la plus atroce calomnie; et conformément aux dispositions des articles 367 et 371, il a condamné les nommés Anguis, Ferra, Froullé et Marc Roguin à cinq ans d'emprisonnement, à cinq mille francs d'amende, aux dépens, et à rester, pendant dix ans, privés des droits indiqués dans l'article 42 du code pénal.

Rousseau était prévenu d'être le complice des quatre condamnés; mais le tribunal n'a vu contre lui qu'une contravention semblable à celle qui était reprochée à Chaumerot, Roux et Dentu; et en ordonnant qu'il serait de suite mis en liberté, il l'a condamné comme ceux-ci, à 10 francs d'amende, et aux dépens en ce qui les concerne.

Nouvelles du Congrès de Vienne.

Vienne, 3 Novembre.

La vérification des pouvoirs a commencé aujourd'hui, et retardera encore de quelque temps l'ouverture du *congrès public*, car le congrès réel et secret existe déjà par les conférences des principaux ministres, et par les communications amicales des souverains. Le congrès public n'aura probablement qu'à signer et promulguer les résolutions prises dans les conférences secretes. Le prince de Talleyrand, quoique souvent retenu chez lui par indisposition, n'en est peut-être que plus actif. On assure que, profitant habilement du conflit de tant d'intérêts qui se croisent, ce célebre diplomate a fait suspendre beaucoup de résolutions déjà prises, et qui auraient contrarié l'équilibre Européen. Lord Castlereagh paraît aussi occupé à modérer les prétentions de quelques grandes puissances. On commence à sentir les difficultés presqu'insurmontables qui s'opposent à la réunion de l'Allemagne entiere dans une seule fédération. On parle beaucoup de la proposition de partager l'Allemagne en trois protectorats, dont le premier tomberait en partage à la Baviere, le second à la Prusse, et le troisieme à l'Autriche. Le protectorat Bavarois s'étendrait sur Wurtemberg, Bade et tous les pays du Haut-Rhin; celui de Prusse embrasserait le nouveau royaume de Hanovre, les états des dynasties de Saxe et de Westphalie, ainsi que les pays du Bas-Rhin; l'Autriche, enfin, aurait le directoire suprême, ou l'initiative sur les deux premiers. Quant à ce qui concerne la Belgique et la Suisse, on inviterait ces deux états à se réunir au corps d'états Allemands, sous le protectorat suprême de l'Autriche. Ce nouveau projet trouve beauconp d'approbateurs dans les personnes les plus instruites; on est seulement curieux de savoir comment on concilierait cette suprématie permanente de l'Autriche avec l'indépendance de la Prusse, et avec les intérêts de cette monarchie. Peut-être finira-t-on par diviser l'Allemagne en deux fédérations tout-à-fait indépendantes, l'une sous la Prusse, l'autre sous la Baviere.

Dresde, le 5 Novembre.

Outre la circulaire adressée à toutes les autorités civiles, le prince Repnin a envoyé à chaque membre principal des états-généraux une notification particuliere sur la réunion de la Saxe à la monarchie prussienne. Dans cette note il n'est pas seulement parlé d'une occupation provi-

soire, mais on y dit positivement "que la Saxe, comme
"un royaume indépendant, est unie à la Prusse, du con-
"sentement de l'Empereur de Russie et du Roi d'Angle-
"terre."

L'omission de l'Empereur d'Autriche dans cette phrase est probablement accidentelle; car son consentement était annoncé dans la circulaire publique. Cependant cette circonstance a fait naître divers bruits parmi les Saxons, toujours attachés à leur ancienne dynastie. On est allé jusqu'à dire que l'Autriche demande le comté de Glatz et une partie de la Haute-Silésie, pour couvrir mieux ses frontieres qui, par suite de la réunion de la Saxe, toucheront à la Prusse sur une ligne très-étendue.

D'un autre côté, le roi Frédéric Auguste qui, le 30 Octobre, ignorait encore la décision des puissances alliées, paraît inébranlable dans la résolution qu'il a prise de ne jamais donner aucune renonciation à ses droits, quoique puisse faire le duc de Saxe-Weymar. Cette circonstance est embarrassante pour le nouveau souverain; car si l'ancien roi ne veut pas délier ses sujets du serment qu'ils ont prêté, comment pourrait-on les obliger à en prêter un autre au nouveau gouvernement? Convoquera-t-on les états-généraux pour déclarer le trône vacant? Ce serait d'un exemple dangereux. Les Saxons méditent à présent sur les délibérations de la diete de Norvége, dans lesquelles on a du moins observé rigoureusement toutes les formes du droit public.

(Gaz. de Nur.)

Vienne (Autriche), *5 et 6 Novembre.*

..... Nous sommes toujours dans l'ignorance sur le véritable état des choses. On assure que M. le prince de Talleyrand a remis une nouvelle note; mais on n'en connaît pas plus le contenu que de celles qui l'ont précédée. Plusieurs personnes pensent que les opinions sur quelques points très-importants, par exemple, sur le sort de la Pologne, sur celui du royaume de Naples, sur la constitution future de l'Allemagne, sont en ce moment à peu près aussi divergentes qu'elles l'étaient au commencement de Septembre. D'un autre côté, l'intimité toujours croissante entre les souverains, et l'ordre donné de remettre la Saxe aux troupes prussiennes, doivent faire espérer que tous ces grands intérêts ne tarderont pas à être réglés. Aussi les alarmistes (et ils abondent ici), effrayés d'une nouvelle si positive, font courir le bruit que la Notification du prince Repnin

aux autorités saxonnes était déjà publiée, lorsque l'ordre est arrivé d'en suspendre la publication.

L'audience que l'Empereur d'Autriche a donné, le 22 Octobre, aux États *médialisés*, a déjà eu pour eux des suites qui ne peuvent qu'augmenter leurs espérances: les représentants de ces Etats ont été autorisés à faire vérifier leurs pouvoirs.

Vienne, le 6 *Novembre.*

Hier, il y a eu dans l'église des Augustins un service solennel, qui a lieu tous les ans à pareille époque pour le repos de l'âme des braves guerriers morts au service de la patrie. Au milieu de l'église s'élevait un catafalque chargé d'armes. La cour, une grande partie des souverains qui se trouvent ici, l'impératrice de Russie, les grandes-duchesses y ont assisté. Tout l'état-major de la capitale et des détachements des différents corps y étaient avec des crêpes.

Les diverses cours allemandes qui ont leurs ministres à Vienne, et dont les souverains se trouvent presque tous dans cette capitale, ont déjà reconnu la dignité royale dans la maison d'Hanovre.

Il paraît que la cession de l'Ost-Frise au nouveau royaume d'Hanovre n'est qu'une suite d'arrangements avec la Prusse, qui voulait par-là obtenir la Saxe. L'Autriche aura le comté de Glatz et une partie de la Haute Silésie; autrement la Bohême se trouverait enveloppée.

Il est moins question que jamais du rétablissement de principautés ecclésiastiques, de quelque espece que ce soit. Il n'est pas vraisemblable que l'ordre Teutonique recouvre la jouissance des priviléges et des prérogatives dont il jouissait il y a vingt ans. L'ordre de Malte jouit en ce moment de plus de faveur.

On assure actuellement, avec une espece de certitude, que la nomination formelle de l'empereur d'Allemagne aura lieu le 29 Novembre. Les monarques qui sont à Vienne assisteront à cette grande cérémonie, et retourneront dans leurs Etats au commencement de Décembre.

Le grand-duc Constantin fit sortir, il y a quelque jours, son régiment de cuirassiers pour le passer en revue. Ayant appris que cela ne se faisait qu'après en avoir prévenu le commandant de la ville, il lui envoya sur-le-champ son épée, déclarant qu'il se mettait aux arrêts pour n'avoir pas

suivi l'ordonnance. Au bout d'un quart-d'heure, le commandant renvoya l'épée au prince, en lui témoignant que son prompt repentir avait réparé une faute dans laquelle il était présumable qu'il ne retomberait plus.

Manheim, *le* 12 *Novembre*.

La *Chronique du Congrès* donne les nouvelles suivantes:

" Vienne, 3 Novembre.

" Depuis hier tout le public est dans la plus grande impatience. Ceux-là seulement sont un peu plus tranquilles, qui ont su entrevoir ce qui se passait derriere le rideau politique. Voici aujourd'hui l'état des choses:

" L'Autriche exercera une espece de protection sur la confédération allemande, mais on ne se servira pas du nom de *protecteur*. Pour la paix et la guerre, en général pour toutes les grandes affaires qui concernent la confédération, il y aura appel.

" Les Etats isolés d'Allemagne, particulierement les moyens et les petits, tiendront, par la constitution fondamentale de leurs pays, à la confédération, et seront responsables devant elle des atteintes qu'ils porteraient à la constitution.

" La Lusace, qui tombe en partage à l'Autriche, sera échangée avec la Prusse, et celle-ci recevra en compensation, pour s'arrondir, la partie de la Pologne qui s'attache à la Silésie (Thorn, Posen, etc.) Il ne peut plus y avoir de doute pour le pays entre Meuse et Moselle de ce côté du Rhin; il reste à la Prusse.

" L'Autriche aura en Saxe Kœnigstein, Zittau, etc. La Baviere lui a déjà cédé le pays de Salzbourg et l'Innwiertel.

" La Baviere aura le pays de Mergentheim, sur lequel l'Autriche a conservé de justes prétentions, et l'ancien Palatinat du Rhin. Au surplus, quand chacun sera en possession, on cherchera, par des échanges et des traités, à former les arrondissements les plus convenables.

" On assure que le prince Eugene sera fort bien traité. Jérôme Buonaparté, qui a pris le nom et le titre de comte, occupe, dit-on, un logement dans un des faubourgs de cette capitale."

Vienne, le 6 Novembre.

" Les gens à demi-initiés disent qu'on balance aujourd'hui sur le sort du Roi de Saxe : il est question de l'envoyer à Munster, ou dans une des provinces du Pape, envahies aujourd'hui par le Roi de Naples.

" La nouvelle du jour est que le roi de Dannemarc sera déclaré roi de Hanovre, et le duc d'York nommé vice-roi du Dannemarc pour l'Angleterre.

" L'affaire des postes, qui est si fort en souffrance, a été vivement discutée. Quelques personnes prétendent que la même poste conduira bientôt de Vienne à Coblentz."

Négociation avec les Etats-Unis d'Amérique.

Le navire parlementaire le *Fingal*, parti de New-York, le 23 Octobre, est arrivé à Torbay le 17 de ce mois, après une traversée de 27 jours, et après y avoir mis à terre ses lettres et ses passagers, il a continué sa route pour le Hâvre de Grâce, où il porte les dépêches du gouvernement américain aux commissaires des Etats-Unis qui négociaient à Gand avec les trois commissaires Anglais Lord Gambier, M. Goulburne et M. Adams.

Ce bâtiment a apporté les pieces de cette négociation que le président du congrès a jugé à propos de publier, tandis que la négociation était encore pendante, ce qui fait nécessairement inférer qu'il a envoyé par ce parlementaire l'ordre aux commissaires Américains de rompre la négociation et de se retirer sur-le-champ.

Ces pieces sont d'une longueur insupportable et la lecture en est fastidieuse au plus haut degré ; nous nous contenterons d'en faire l'analyse.

Elles embrassent un espace de 17 mois, de-

puis Avril 1813, jusqu'à la fin d'Août 1814. Il faut se rappeler que pendant les trois-quarts de ce temps Buonaparté occupait encore le trône de France.

Dans les instructions des commissaires Américains, datées du 15 Avril 1813, le ministre des États-Unis dit que les causes de la guerre sont:

La presse des matelots à la mer et les blocus illégaux, tels qu'ils sont stipulés dans les ordres en conseil; la guerre devant cesser dès que ces droits seraient respectés.

C'était là les points qui devaient définitivement être réglés. Il en est question dans toutes les dépêches du gouvernement jusqu'au mois de Mars 1814. Dans une, datée du mois de Janvier de cette année, M. Munroe dit en termes exprès: " Quant à la presse à la mer, et au droit qu'ont les Etats-Unis d'en être exempts, je n'ai rien de nouveau à ajouter. Les sentiments du président n'ont point changé. Cet usage déshonorant doit cesser; il faut que notre pavillon protége l'équipage, sans quoi les Etats-Unis ne peuvent pas se regarder comme une nation indépendante."

Tels sont les principes sur lesquels portent les instructions de M. Madison aux Plénipotentiaires Américains. Il avait toujours compté sur l'amitié de Buonaparté, comme sur une ressource assurée, car Buonaparté avait dit: "J'ai toujours aimé les Américains." On ne comptait pas moins sur la Russie, car " depuis 1780, la Russie a été le pivot sur lequel ont tourné essentiellement toutes les questions des droits des neutres."

Cette demande de l'abandon total du droit de presser les matelots à la mer est mise en avant dans les premieres instructions, et l'on ordonne

d'insister à cet égard, jusques dans celles données au mois de Mars 1814. Il n'est pas de dépêche dans laquelle on n'en fasse de plus en plus remarquer l'importance.

Tout-à-coup, M. Madison change de ton, revient par degrés sur ses pas et bat en retraite, jusqu'aux mois de Juin et d'Août, qu'il consent enfin à abandonner totalement la question, et à renoncer à tous les points qui avaient servi, jusques-là, de prétexte à la guerre. Ainsi, tandis que Buonaparté était sur le trône, la presse à la mer était la cause premiere et principale de la guerre, et en justifiait la continuation. Mais Buonaparté n'est pas plus tôt renversé du trône, que M. Madison trouve que ce n'est pas un objet qui vaille la peine d'être disputé, et il consent à l'écarter de la négociation. Les commissaires américains sont autorisés alors à conclure un traité sans rien stipuler sur le droit de presse à la mer. Mais il leur est ordonné de faire une protestation et de déclarer que cette omission ne doit pas être considérée comme une reconnaissance du principe. Admirable invention pour sauver la réputation du Président! Aussi adroite que l'expédient de certaine femme qui, pour sauver son honneur, insista comme une condition *sine quâ non* qu'il lui serait permis de faire semblant de dormir!

Il est clair comme le jour que, dans le commencement de la négociation, M. Madison pensa que son alliance avec Buonaparté, et le poids de la guerre dans laquelle nous étions engagés en Europe, lui offraient des moyens de nous demander et l'espérance d'obtenir de nous des conditions extravagantes et humiliantes. Il nous donna par là lui-même l'exemple de ce que nous avions à faire, et nous donna le droit de nous prévaloir vis-à-vis de lui des avantages que le changement survenu dans les affaires de l'Europe nous donnait.

Dans le fait, nos propositions ont été la contre-partie des siennes.

Nous avons ouvert les négociations à Gand, le 8 Août, et nous avons demandé, ainsi qu'on peut le voir dans les pieces imprimées de la négociation, que la ligne des frontieres fût ré-examinée et corrigée; l'occupation des lacs; l'occupation militaire de leurs rives, en en laissant la navigation commerciale libre aux Américains; la cession de la partie du district ou état de Maine dans la province de Massachusét, afin d'assurer une communication directe entre Quebec et Halifax; a possession des îles dans la baye de Passamaquoddy; que les Indiens fussent compris dans le traité, et que les Américains fussent exclus des pêcheries de Terre-Neuve.

Telles ont été nos demandes, et toute l'Angleterre, à l'exception du parti de l'Opposition, pensera avec nous, dit l'éditeur du Courier, que nous avions le droit de les faire. Mais déjà l'opposition semble disposée et prête à jeter les hauts cris contre, et à les taxer d'extravagance et de présomption. Profiter de notre pouvoir et de nos succès pour obtenir de meilleures conditions, est, selon ces Messieurs, défaut de magnanimité; c'est un acte illibéral et intéressé. Certes, il est fort illibéral de presser si fort ce pauvre gouvernement américain. Il ne voulait que détruire notre supériorité navale et commerciale. Il ne s'était allié avec Buonaparté que lorsqu'il avait cru voir que nous étions si fort pressés par lui que nous étions à peine en état de lui résister. Mais ces chers petits agneaux, ces douces et innocentes créatures, elles se sont désistées au moment où elles ont vu qu'elles ne pouvaient pas accomplir leur objet. N'aurait-il donc pas été bien généreux à nous de les épargner?

Telle est la générosité de l'Opposition; gé-

nérosité qui ne manque jamais de s'appliquer à l'ennemi. Heureusement le pays pense différemment; il appelle folie et crime toute générosité envers un ennemi de cette trempe. L'Amérique a voulu et a tenté d'effectuer notre ruine; elle a profité de l'occasion qu'elle a cru la plus favorable pour en venir à bout. Elle désire encore aujourd'hui notre ruine, et elle tentera encore de l'opérer si jamais l'occasion lui paraît convenable. Elle nous porte une haine et une envie mortelle. Est-ce donc à une nation pareille que nous devons accorder des conditions magnanimes et libérales? Elle désire nous déposséder du Canada. N'avons-nous pas conséquemment le droit de lui demander de nouvelles sûretés pour ce pays?

On a traité dans le congrès nos conditions de conditions insultantes, inadmissibles et humiliantes. Certes elles doivent être appelées humiliantes par la faction de la guerre qui a commencé les hostilités, et qui a mis en avant des prétentions aussi arrogantes. Qu'on les compare avec les conditions que l'Amérique voulait nous imposer avec l'aide de Buonaparté—c'étaient l'abandon du droit de fouille—la doctrine que le pavillon couvrait la marchandise—et la reconnaissance que nos compatriotes peuvent renoncer à leur allégéance et combattre impunément contre leur propre pays. Quel eût été l'effet de ces conditions? La dégradation et la ruine du pays. Que désirions-nous de notre côté de la part d'un ennemi qui avait avoué que c'étaient là ses objets? nous n'avons pas demandé son humiliation, mais notre sûreté. Nous avons demandé que ce que nous possédions en Amérique, nous l'occupassions avec sûreté. Nous avons demandé que nos alliés fussent compris dans tout traité de paix que nous ferions, et nous avons déclaré que nous ne voulions pas accorder aux Américains la liberté de

pêcher dans les limites de la souveraineté britannique, sans un équivalent.

M. Madison en transmettant au congrès les pieces relatives à la négociation de Gand, fait une assertion qui, par les pieces elles-mêmes est prouvée parfaitement fausse. Il dit : " Je mets sous les yeux du congrès des communications que je viens de recevoir des plénipotentiaires des États-Unis, chargés de négocier la paix, avec la Grande-Bretagne, où l'on voit les conditions auxquelles *seules* ce gouvernement veut mettre fin à la guerre." La *seule* condition, que nous avons proposée comme un *sine quâ non*, a été que les Indiens fussent compris dans la négociation.

Toutes ces pieces ont été renvoyées par les deux chambres du congrès, à des comités On assure que leurs rapports ont été lus en comité secret, mais que les résolutions proposées par les comités avaient passé.

En conséquence de ces résolutions, M. Madison a dépêché à bord du Fingal un messager ordonnant aux commissaires à Gand, à ce que nous apprenons, de rompre toutes les conférences et de retourner sans délai en Amérique.

Les négociations avec les Etats-Unis d'Amérique peuvent donc être regardées comme terminées, et nous n'avons plus qu'à continuer vigoureusement la guerre. Cela nous sert de transition naturelle pour examiner les nouvelles navales et militaires qui se trouvent dans les papiers que nous a apportés le Fingal, et pour jeter un coup-d'œil sur la situation intérieure de l'Amérique.

Il paraît que notre armée, après sa retraite de Platsbourg, est entrée en quartiers-d'hiver ; le général Drummond s'est retiré du fort Erie, et a pris poste à Queens-town et au fort Niagara.

Notre flotte sur le Lac Ontario a porté, à ce qu'il paraît, des renforts au général. Le général

ral américain Brown est parti du Fort Erié, et le général Izard l'a joint à Lewis Town. Nous sommes maintenant maîtres absolus sur le Lac Ontario. L'amiral américain Chauncey est entré dans le Hâvre de Sackett, et l'on se préparait à attaquer ce hâvre par terre et par mer.*

Des détachements de nos troupes ont débarqué en divers endroits sur les bords de la Potowmack. On s'attendait à une attaque sur New York et New-Bedford. Il y avait une escadre devant Annapolis.

Nos opérations contre la Mobile ont échoué. La corvette l'*Hermès* ayant échoué, il y a été mis le feu et elle a sauté. Nous y avons éprouvé aussi quelque autre perte.

La situation intérieure de l'Amérique semble être infiniment critique. Dans l'état de Massachusset, il a été publié un avis pour inviter les Etats de la Nouvelle Angleterre à envoyer douze députés à Hertford dans le Connecticut, à l'effet de nommer un Congrès pour effectuer la séparation des Etats du Nord de la Confédération. D'autres Etats ont adopté des résolutions très-fortes contre le gouvernement américain, et nous remarquons que dans le Congrès même les membres qui avaient déclaré nos propositions de paix inadmissibles, n'en ont pas moins été très-prononcés dans les expressions de leur mécontentement contre le gouvernement. M. Hanson a dit : "Malheureusement le caractere des hommes qui sont à la tête de nos affaires, n'est ni honorable ni éclairé, et ils ne possedent pas la confiance de la nation." M. Oakley assure que "si l'on veut que la guerre ait une heureuse

* Des rapports très-dignes de foi qui arrivent à l'instant, annoncent la prise de Sackett, et celle de la flotte entiere du commodore américain.

issue il ne faut pas qu'elle soit conduite par une administration qui n'est pas autre chose qu'un parti."

Dans les entrefaites, les difficultés du gouvernement américain ne font qu'augmenter. On propose de doubler presque toutes les taxes, mais sans commerce étranger, comment pourra-t-on les payer? Les douanes, cette grande source du revenu des Etats-Unis, ne sont mises en ligne de compte que pour un million sterling.

(*Extrait du Courier.*)

Extraits des dernieres Lettres de la Martinique du 19 Octobre.

Le vaisseau le *Lys* de 74 canons, la frégate l'*Erigone* et la corvette le *Vésuve* étaient partis le 1er Septembre de Brest avec environ 800 hommes à bord, pour venir prendre possession de la Martinique et de la Guadeloupe. La corvette s'aperçut d'une voie d'eau aux Açores, et fut obligée de relâcher à la Corogne, sous la surveillance de la frégate qui, malgré ce détournement, est arrivée ici dans les premiers jours du mois. Le vaisseau l'a suivie de quelques jours. Ils annoncent que la grande division avec l'amiral Vaugiraud les suivait de 15 à 20 jours. (Elle n'est partie qu'au commencement de Novembre.) Malgré l'ordre de remettre la colonie apporté par le vaisseau, le gouvernement anglais de l'île s'y est refusé, prétendant qu'il n'avait point reçu d'avis ni d'ordre direct par un pavillon britannique. On croit généralement que ce délai est occasionné par le désir d'introduire ici avant l'évacuation les navires annoncées avec le convoi attendu depuis si long-temps.

On nous a envoyé ici la même administration à-peu-près que celle du préfet Laussat. Déjà on nous fait pressentir qu'il faudra que la colonie pourvoie à toute sa dépense, à l'exception de la station qui sera aux frais du roi. Ce serait nous exterminer, car quoique le gouvernement Anglais payât sa marine, ses troupes, &c., nous étions imposés à 10 pour cent sur les loyers de nos maisons et magasins, et à 22 liv. 10 sols par quintal de sucre terré. Il y a marchandise mêlée dans l'envoi qu'on nous a fait. Cela prouve bien que notre pauvre roi n'est pas le maître de faire pour ses royalistes ce

que la bonté de son cœur et surtout la reconnaissance lui dictent. Le *Lys* est parti pour la Guadeloupe : l'*Erigone* nous est restée, les troupes toujours à bord. Les navires marchands français commencent à nous arriver, mais point encore de Bordelais ni de Nantais. On leur permet de décharger, mais point de charger.

Lettre d'un Habitant de la Guadeloupe au Rédacteur de la Gazette de la Basse-Terre.

Basse-Terre, le 25 Octobre, 1814.

Monsieur le Rédacteur,

Si un Hollandais, placé sous la zone glaciale, avait eu à rendre compte de l'événement mémorable que vous avez publié dans votre feuille du 20 de ce mois, il ne l'eût pas fait d'une maniere plus froide, et plus indifférente que vous Français et créole vous vous en êtes acquitté.

A l'apparition du *Lys* que nous attendions avec tant d'impatience, le nom de ce vaisseau, ce pavillon, emblême des vertus sans tache de notre auguste monarque, comme il l'a été pendant quatorze siecles de cet honneur national qui servit toujours, de modele aux autres peuples et qui s'est constamment retrouvé au milieu des égarements les plus frénétiques de notre révolution : cette heureuse réunion, dis-je, du *Lys* et du pavillon blanc échauffa tous les cœurs, exalta toutes les têtes de la maniere la plus honorable pour les Français qui habitent la Basse-Terre, quoique tous ne se soyent pas ressemblés dans la maniere de manifester leurs sentiments. La ville fut spontanément illuminée ; et ce ne fut pas aux *Petards*, comme certains bavards l'ont dit, non sans méchantes intentions, qu'on dut l'unanimité de cette brillante démonstration de notre joie ; mais bien à une impulsion sentimentale qui se communiqua de proche en proche. Les nombreux musiciens de la ville réunis par leur guide ordinaire (M. l'Herminier) firent retentir l'air de tous les chants chers aux Français, et nul ne regrette, je crois, le sommeil dont on fut privé quelques heures.

Les Anglais, eux-mêmes, dont le gouvernement nous a protégés dans un temps de calamité, auquel il sut faire succéder la prospérité et le bonheur, loin de trouver dans la démonstration de notre joie l'oubli de ce que nous lui devions, ont mêlé des signes de satisfaction à nos démonstrations d'allégresse. Il est si naturel d'aimer son roi légitime et

patrie, et les Anglais en ont depuis si long-temps l'heureuse habitude!

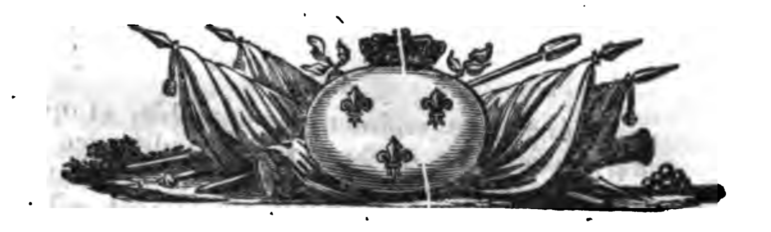
Les jours qui ont suivi l'arrivée du *Lys*, ont été passés en communications franches et amicales; et ceux-là se sont seuls montrés indignes du titre de Français qui ont voulu calomnier le patriotisme de ceux qu'ils sont hors d'état de juger; parce qu'il faut être le pair de son semblable pour le juger, et que la passion ne juge pas. C'est elle qui veut perpétuer des partis dans une île où, moins que partout ailleurs, on doit les connaître; c'est elle qui fait méconnaître la voix du souverain bien aimé qui ne cesse de recommander l'oubli du passé.

Le *Lys* portait les deux commissaires du roi, chargés de recevoir la colonie des mains de ce prince magnanime, digne ami de notre souverain. Ces deux commissaires, Messieurs le général baron Boyer, honorablement connu depuis long-temps dans nos contrées, et de Vaucresson dont un ministre signalé dans le monde par ses talents et ses vertus, a su découvrir le mérite pour lui confier une mission d'aussi haute importance; ces deux commissaires, disons-nous, ont été accueillis par Son Excellence le Gouverneur comme ils avaient droit de s'y attendre; mais malheureusement le manque absolu de moyens de transports n'a pas permis que le débarquement des troupes et la prise de possession eussent lieu immédiatement.

Toutefois, M. de St.-Olympe, chef de l'administration, sous les ordres du représentant de Sa Majesté Britannique, a saisi avec empressement la nouvelle occasion qui se présentait à lui de servir son roi et son pays en procurant aux troupes avec l'activité qui lui est propre, tout ce dont elles pouvaient avoir besoin; et nous garantissons que ce zele ne se démentira pas jusqu'à ce que ces braves soldats ayent pris leurs postes dans la colonie et que les commissaires du roi en ayent pris le gouvernement et l'administration.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Imprimé pour SCHULZE et DEAN, 13, Poland St., Oxford-S' chez lesquels on peut souscrire, à Londres, ainsi que chez M. PELTIER, 50, Welbeck-Street. Prix, Cinq Guinées par An.



L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCCXX—*Le* 30 *Novembre*, 1814.

INSTITUT DE FRANCE.

Séance Publique de la Classe de la Langue et de la Littérature Françaises, pour la Réception de M. Campenon.

[Troisieme Extrait.]

Nous avions perdu M. Delille depuis plus de dix-huit mois ; et son fauteuil académique restait encore vacant, quoique l'académicien destiné à le remplir fût depuis long-temps désigné. Il serait assez convenable, ce me semble, qu'un intervalle même plus considérable séparât l'instant où un grand poëte, un illustre écrivain est enlevé aux lettres, de celui où il est remplacé dans le sanctuaire des lettres ; que ces longs délais attestassent les longs regrets de ses confreres, et la grande difficulté qu'ils éprouvent pour ré-

parer une perte vraiment irréparable, et qu'ils marquassent en quelque sorte la distance que dans les temps et les choix les plus heureux, il doit y avoir entre l'homme si justement célebre qu'ils pleurent, et le successeur qu'ils lui donnent. Mais ce ne sont point ces motifs religieux envers la mémoire de M. Delille qui ont retardé la réception de M. Campenon. Les malheurs inouïs de la France, qu'un tyran insensé voulait entraîner dans sa ruine; son bonheur inespéré, qui est né du sein même ou du comble de ses maux, lui ont ôté tour-à-tour, et cette paix si favorable au commerce des Muses, et ce calme des esprits si nécessaire pour en apprécier les douceurs. Leur voix pendant long-temps n'a pu se faire entendre ni parmi les cris de guerre, le fracas des armes et au milieu des passions excitées par les revers les plus cruels, et des craintes plus funestes encore, ni parmi les chants d'allégresse, et au milieu des transports et des acclamations qui ont éclaté au retour de la famille auguste de nos rois et d'un monarque adoré, gage assuré de la paix et du bonheur. On a donné dans ces derniers temps un dernier motif du retard qu'éprouvait la réception de M. Campenon; on a prétendu qu'on espérait, qu'on attendait, qu'on négociait même un changement de personnage dans la petite scene littéraire à laquelle donne lieu une réception académique. Je n'en dirai pas davantage: tout Paris m'entendra, on me devinera même en province, et surtout à Saint-Jean-d'Angely.

Cependant la curiosité publique s'était accrue par toutes ces circonstances, tous ces délais, tous ces bruits vrais ou faux, fondés ou non: l'affluence était prodigieuse. Partout où la curiosité exerce son empire et attire des spectateurs, on peut être sûr que les femmes ne manqueront pas:

il y avait beaucoup de femmes à l'Institut. M. Delille, aimé de tout le monde, l'était peut-être plus particulierement par les femmes : elles goûtaient infiniment les grâces de son esprit, le charme de ses vers et les chants variés de sa muse légere, brillante, coquette ; elles avaient vivement senti et la noblesse de son caractere, et l'honneur de sa conduite et de ses sentiments. Ses beaux talents, ses rares qualités de l'âme et du génie lui avaient concilié tous les suffrages, non-seulement de ses compatriotes, mais des étrangers : on en voyait un grand nombre dans la salle, beaucoup d'Anglais surtout, et beaucoup d'Anglaises. L'Angleterre fut long-temps pour M. Delille une seconde patrie ; il était presque aussi connu, presqu'aussi aimé à Londres qu'à Paris. Ce grand et aimable poëte eût donc suffi pour expliquer ce concours immense qui assiégeait les portes de l'Institut long-temps avant qu'on les ouvrît, qui s'est précipité dans la salle dès qu'elles ont été ouvertes, et l'a tellement remplis, que les académiciens ont eu beaucoup de peine à y trouver des places quand ils sont arrivés. Cependant, ce n'était point M. Delille qui était la premiere cause de cette affluence extraordinaire ; M. Campenon, poëte agréable, homme doux et poli, et d'un commerce plein d'aménité, doit avoir beaucoup d'amis que le jour de son triomphe avait, sans doute, rassemblés. Cependant, ce n'est point encore à M. Campenon qu'il faut attribuer cet empressement général et cette foule qui remplissait la salle, et celle qui, ne pouvant y trouver place, s'est tristement retirée avec ses vœux déçus et sa curiosité trompée : c'est à M. le président qu'il faut en attribuer toute la gloire. M. le comte Regnault a la réputation d'un homme disert, d'un orateur qui a de la faconde, et qui, soit par le prestige de son organe,

soit par la redondance de ses périodes, l'accumulation de certaines expressions retentissantes et de certaines images plus brillantes que justes, fait quelquefois l'illusion d'un homme de talent, et séduit par les apparences d'une sorte d'éloquence : et cependant, il faut encore le dire, ce n'est ni cette faconde, ni cet organe, ni ces illusions, ni ces apparences qui avaient attiré ce grand nombre de spectateurs.

Cette foule pressée attendait avec impatience, lorsqu'enfin M. le président a paru, a ouvert la séance, et M. Campenon a prononcé un discours qui a été écouté avec beaucoup d'attention et a eu beaucoup de succès. Son exorde, lieu commun et obligé de modestie, a été heureusement très-court, et contenait quelques traits assez ingénieux. L'éloge de M. Delille, qui a immédiatement succédé et a rempli tout le reste du discours, a commencé et s'est continué un peu trop long-temps sous la forme un peu seche d'une biographie, et cette biographie était d'autant moins intéressante, qu'elle reproduisait des détails extrêmement connus et peu rajeunis par l'orateur sur les premiers travaux, les premiers succès, les premiers chefs-d'œuvre de M. Delille. Bientôt M. Campenon a quitté cette forme trop historique, trop méthodique ; il a peint avec des couleurs agréables et dans des tableaux gracieux, et l'homme et le poëte, et les dons et les fruits du génie, et les nobles qualités du bon Français, et les grâces de l'homme de la société le plus aimable et le plus spirituel ; l'analyse rapide des principaux ouvrages du poëte le plus fécond dont s'honore la poésie Française, a été faite avec beaucoup de goût, et sur une matiere déja fort usée, a présenté quelques traits neufs et piquants. Mais M. Campenon nous a encore plus intéressés en nous parlant des qualités, des agréments, du

caractere de l'homme qu'on ne pouvait s'empêcher d'aimer, qu'en nous entretenant du talent flexible et varié du poëte qu'on ne peut s'empêcher d'admirer. Admis dans la société intime de M. Delille, M. Campenon a montré, par la maniere dont il a su le peindre, combien il était digne de cette faveur. Quelques traits de ce tableau plein de vérité et de charme, ont arraché de vifs applaudissements: tel est celui-ci, dont ceux qui ont eu le bonheur de connaître M. Delille reconnaîtront avec plaisir et la justesse et la grâce: "Tantôt "c'est un ami qui vous écoute et qui sait écouter; "il acheve discretement votre pensée en lui prê- "tant le charme de la sienne: tantôt c'est un "enfant naïf et gai qui vous amuse. Vous voit-il "affligé, il oublie son enjoûment aussi aisément "que sa gloire, et vous recevez un conseil utile "de celui dont vous n'espériez qu'une agréable "diversion." Tel est encore le mot qui appartient à M. Delille, mais que M. Campenon a heureusement rappelé. Lorsque, comme Homere et Milton, le traducteur de Milton et de Virgile eut perdu entierement la vue en pensant aux soins de ceux qui l'entouraient, et particulierement de celle qu'il appela son Antigone, il dit avec la plus touchante sensibilité: *Eh bien! je dépendrai un peu plus de ceux que j'aime.*

"Mais cet homme si facile pour tout le "monde," s'est écrié l'orateur, "a toujours gardé "l'inflexibilité de l'honneur." Transition heureuse, qui a été couverte d'applaudissements, et par laquelle M. Campenon a passé au tableau des grandes vertus sociales dont M. Delille fut l'exemple et le modele; la fidélité à son roi, l'amour, le respect et le dévouement pour les princes de la maison de Bourbon. Le souvenir toujours présent des plus anciens bienfaits, les délicatesses de la reconnaissance, le courage de résister aux

menaces, aux dangers, aux séductions, et de s'exposer à tout plutôt que de souiller par un vil et coupable encens des accents si touchants et des hommages si purs: " En vain," dit M. Campenon, " le pouvoir le plus redoutable employa " tous les moyens d'intimider et de séduire pour " obtenir quelques vers du chantre de *la Pitié*; " le chantre de *la Pitié* est mort sans avoir in-" terrompu un silence courageux, plus digne " d'éloge que les plus beaux vers." Il fit plus sous la verge de la tyrannie et en présence du tyran. Sa voix redisait encore *les infortunes royales, et trouvait des accents dignes de sa douleur*. Par un sentiment bien naturel, que tout le monde a partagé, et que j'exprimai moi-même dans ce Journal, dès les premiers jours de notre bonheur; M. Campenon a vivement regretté que M. Delille n'ait pas vu cette époque fortunée: " Au " milieu même des transports," dit-il, " que fai-" sait naître un si beau jour, (le jour de l'entrée " du Roi,) les amis de la patrie et des muses se " sont aperçus qu'il manquait un témoin de la " félicité publique; témoin qui, plus que per-" sonne, avait droit de le sentir et de l'exprimer. " Avec quelle ardeur il se fût porté au-devant " de son Roi ! Il eût regretté, sans doute, que le " voile qui couvrait ses yeux lui dérobât la vue " de ce visage auguste, où la sagesse et la bonté " se confondent." Les plus vifs applaudissements ont couvert la voix de l'orateur; et les marques d'une approbation spontanée et unanime l'ont fréquemment interrompu dans toute cette partie de son discours.

Les applaudissements ont cessé lorsque M. le comte Régnault a pris la parole; on s'est tu, et on l'a écouté avec beaucoup d'attention. Sa voix, ordinairement pleine et sonore, était d'abord aigre et sèche: les compliments qu'il a

adressés à M. Campenon, ont commencé par être assez secs aussi, et même peu adroits: il a loué le récipiendaire de ce qu'un de ses poëmes (*la Maison des Champs*) était incomplet et imparfait. " Cette imperfection," dit-il, " *à laquelle vous-" même l'avez condamné, est une espece de monu-" ment de votre respectueuse déférence.*" Je pense que la déférence d'un poëte ne va jamais jusque là. S'égarant ensuite dans je ne sais quelle dissertation sur la bonté et la sensibilité, M. le président revient à M. Campenon par une transition assez peu naturelle, dont voici le sens: " J'ai " paru faire une digression étrangere à mon su-" jet, mais je ne m'en suis point écarté; la bonté " et la sensibilité sont en effet deux vertus qui " animent presque toutes les pages de votre " poëme (*l'Enfant prodigue*)." M. le comte Régnault dit ensuite à M. Campenon que probablement son poëme a ramené plus d'un enfant prodigue sous le toit paternel, et tari la source des larmes de plus d'une mere. J'avoue que je doute beaucoup de ce triomphe du poëme, et je crois que le poëte lui-même n'y prétend pas. L'orateur est plus heureux dans le tour assez ingénieux de l'éloge qu'il fait du caractere de M. Campenon. Lorsque j'aurai parlé, lui dit-il à-peu-près, de ce qui fait admirer M. Delille, je parlerai de ce qui le fit aimer, et la plupart des traits dont je le peindrai s'appliqueront pareillement à vous. Je ne rapporte que le sens de la pensée; l'orateur l'a chargée de plus d'ornements et surtout de plus de mots. Elle a été applaudie; elle a pourtant cet inconvénient, qu'elle dit assez nettement au récipiendaire que la premiere partie de l'éloge, celle qui a pour objet l'admiration qu'excita M. Delille, ne s'applique nullement à lui.

Les applaudissements, qui d'abord étaient bien rares, qui ne partaient que des derniers

gradins situés à l'est et à l'ouest de la salle, et laissaient dans l'immobilité et le silence, et les autres points cardinaux, et tout le centre, se sont un peu étendus, ont gagné insensiblement du terrain, et sont devenus plus fréquents et plus universels lorsque M. le président a parlé de M. Delille, soit que ce succès doive être attribué tout entier à l'influence de ce nom chéri, soit qu'une partie en soit due au talent de l'orateur, dont quelques intentions n'ont pas été sans adresse, ni quelques pensées sans éclat. Son discours a toujours néanmoins manqué d'ordre, de plan et de liaison. L'orateur s'est quelquefois, comme Simonide, rejeté sur Castor et Pollux, comme si son sujet avait été pauvre et stérile. Il a rattaché, je ne sais pourquoi, d'autres éloges à ceux déjà assez riches qu'il avait à faire. Je ne mets pas au nombre de ces éloges postiches celui qu'il a fait de M. le comte de Choiseul-Gouffier, constamment lié d'une étroite amitié avec M. Delille, son compagnon plutôt que son Mécene dans un voyage où ils étaient également guidés par l'amour des lettres et de l'antiquité, et dont la célébrité et la gloire ont acquis une sorte de confraternité avec celle du poëte qui l'a si bien chanté dans un des plus beaux chants d'un de ses plus beaux poëmes.

Le public avait cru; et je suis persuadé que M. le comte Régnault ne s'était pas dissimulé à lui-même qu'il avait trois écueils à franchir dans son discours : celui de louer M. Delille de sa fidélité aux Bourbons ; celui de lui faire un titre de gloire de n'avoir pas voulu prostituer et vendre son talent au tyran et à la tyrannie; enfin, celui de plier lui-même à un éloge franc et sincere des Bourbons, son langage si souvent consacré à d'autres éloges. Eh bien, ces difficultés, qui paraissent si grandes, n'étaient vraiment rien ; et

généralement M. le comte Régnault a franchi ces écueils, sans paraître s'en apercevoir, ni le public non plus. Dans quelques endroits de son discours, il n'a pas mis cependant toute la bonne grâce et toute la franchise désirables : par exemple, lorsqu'il a loué M. Delille de ses sentiments pour son roi et pour les princes de la maison de Bourbon, il a semblé voir dans cette fidélité, non les devoirs d'un bon Français et d'un sujet plein de dévouement, mais la *délicatesse* d'une âme reconnaissante *qui respecte le lien sacré que forment les bienfaits entre le client et le patron, et qui veut être fidele à ses protecteurs exilés.* Je suis persuadé que M. Delille reconnaissait d'autres *liens* ; que ce n'était pas par les *bienfaits* seuls qu'il était attaché. Cette doctrine excuserait ceux qui, n'ayant pas été l'objet d'une bienfaisance particuliere et immédiate, et n'éprouvant que le bienfait général du gouvernement des Bourbons, ont méconnu, abjuré, insulté cette domination paternelle. "Loin de s'abaisser," dit encore l'orateur, " à la flatterie du *pouvoir*, " M. Delille osait s'élever *à la flatterie du malheur*." Le mot *pouvoir* n'est pas l'expression juste. C'était *tyrannie* ou *usurpation* qu'il fallait dire. La *flatterie du malheur* est bien plus qu'une expression impropre. Les éloges donnés par M. Delille aux Bourbons, aux Condés, à tous les princes de cette race auguste, étaient mérités, et n'étaient point, par conséquent, une *flatterie.* Ils seraient même exagérés, qu'on ne pourrait pas les appeler ainsi. La flatterie suppose toujours un intérêt qui corrompt et avilit la louange. On ne peut donc jamais donner ce nom à un éloge non-seulement désintéressé, mais noble, mais courageux, et qui compromet celui qui le donne, sans qu'il puisse en attendre aucune récompense. Il faudrait du moins à l'Académie

connoître la signification des mots et les employer dans leur véritable sens. J'ai été fâché aussi de voir M. le comte Régnault distinguer si souvent *le prince* de *la patrie*, parler de ceux qui avaient été fideles à l'un, et puis de ceux qui avaient été fideles à l'autre; le mieux est de confondre ces deux idées grandes et sociales.

M. le comte Régnault a souvent parlé de *l'oubli du passé*; il est revenu sur cette recommandation comme sur une idée qui lui était chere; il l'a invoquée par sa propre bouche et par celle de M. Delille. Je suis persuadé, en effet, que cet homme aimable et doux, qui ne se ressouvenait que du bien et des bienfaits, aurait mieux que personne prêché cette indulgente doctrine; et, en la mettant dans sa bouche, je prouve l'estime que j'en fais moi-même: mais comme à chaque instant on nous parle de cet oubli, qu'on me permette une réflexion générale que je suis loin de vouloir appliquer à personne, et dans ce moment-ci moins à M. Régnault qu'à tout autre, mais dont il est seulement le prétexte, et le très-heureux prétexte. Il n'y a de grâce à invoquer l'oubli que quand on n'en a nul besoin. Laissons à ceux qui sont dans cette heureuse position le soin de prêcher cette douce doctrine; ils n'y manqueront sûrement pas; seulement ils désireraient que ceux à qui elle est si favorable, loin de la proclamer si hautement, de l'exiger si impérieusement, n'oubliassent pas tout eux-mêmes si facilement, qu'ils se ressouvinssent quelquefois pour être un peu plus humbles. Je dirais, en effet, à quelques-uns de ceux qui invoquent tant cet *oubli*; *Qui oublie trop et trop vite, n'est ni assez instruit ni assez corrigé*. C'est une sentence que j'ai trouvée dans je ne sais quel livre; mais elle est digne de quelque philosophe ancien, et je ne serais pas étonné de l'avoir lue dans Diogene-Laërce.

THÉATRE FRANÇAIS.

Britannicus et les Héritiers, par Ordre.

Il me serait impossible, sans me répéter, de donner à mes lecteurs une juste idée de cette représentation. En rendant compte de celle de *la Vestale*, j'ai été à la fois historien et prophete. Même empressement du public, même concours, mêmes témoignages de respect et d'amour, et de la part du Roi, même expression de tendresse et de sensibilité. Il n'y avait de différence que relativement à l'enceinte, malheureusement beaucoup plus petite que celle de l'Opéra.

La loge de S. M. était également disposée au fond de la salle, très-peu élevée au-dessus du parterre, et sans aucun intervalle qui l'en séparât. Ainsi, par suite de cette noble et juste confiance qui n'appartientqu'aux bons rois, le prince se trouvait volontairement confondu avec la portion des spectateurs qui dans nos théâtres représente le public. Ce public continuait en quelque sorte l'auguste famille du monarque ; point de gardes, point de barrieres entre son peuple et lui ; ce n'était plus en figure, c'était en réalité un pere entouré d'innombrables enfants, dont les princes paraissaient seulement les aînés. Les premieres places ce soir-là étaient au parterre.

Le spectacle formait un contraste bien remarquable avec l'intérieur de la salle. Néron et Louis-le-Désiré se trouvaient en présence : on avait à la fois sous les yeux tout ce que la tyrannie a de plus exécrable, et tout ce que la bonté royale a de plus aimable et de plus touchant ; là un monstre qui empoisonne son frere : ici un modele d'amitié fraternelle : sur la scène un

jeune furieux qui porte le germe de tous les vices et qui s'élance vers tous les crimes ; et vis-à-vis, l'exemple de toutes les vertus mûries par l'expérience, et rendues plus vénérables par de longues infortunes. D'un côté on entendait les malédictions d'une mere annonçant à son fils l'infamie éternelle réservée à son nom, de l'autre les acclamations d'un peuple enivré de joie, présage infaillible des hommes qui accompagneront le souvenir d'un monarque chéri dans la postérité la plus reculée.

D'une opposition aussi frappante, il a été facile de passer à des rapprochements d'un autre genre : la vertu douce et modeste de Junie, le courage inflexible de Britannicus, présentaient des allusions naturelles qui ont été saisies avec la même justesse et le même empressement.

Mais de toutes les allusions, aucune n'a été plus unanimement saisie, n'a fait une plus vive impression sur les spectateurs que celle qu'ont offerte les vers suivants. Je les copie en entier, quoique tout le monde les sache par cœur :

Partout en ce moment on me bénit, on m'aime ;
On ne voit point le peuple à mon nom s'alarmer ;
Le ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point nommer ;
Leur sombre inimitié ne fuit point mon visage :
Je vois voler partout les cœurs sur mon passage.

Il est impossible de se faire une idée du mouvement qui s'est manifesté au moment où ils ont été entendus. Toute la salle s'est levée spontanément, et s'est tournée vers le Roi : chacun semblait envier à l'acteur le bonheur de les avoir récités ; chacun en particulier voulait les adresser à S. M. Le Roi s'est levé, et touché jusqu'aux larmes, a porté à plusieurs reprises la main sur son cœur. Ces démonstrations d'amour ont porté l'enthousiasme jusqu'au délire : tous

les yeux étaient humides ; et les cris, pour cette fois, étaient étouffés par les sanglots. On a ordonné à l'acteur de répéter le passage ; et plùsieurs minutes se sont écoulées avant qu'il ait pu continuer ; l'attendrissement était tel que le public a eu besoin de se remettre pour donner son attention au reste de la tragédie.

Je n'ai pas besoin de dire que la présence du Roi et celle de sa famille avaient inspiré aux acteurs le désir de se surpasser eux-mêmes ; mais comme elle a contenu les applaudissements, il est, ce me semble, de mon devoir de les dédommager aujourd'hui du silence respectueux qui les a privés de leur salaire accoutumé ; je vais donc acquitter la dette de la justice, et je tâcherai de n'être que l'interprête des observations que j'ai recueillies autour de moi.

Le rôle de Néron est un de ceux qui sont le plus favorables au genre du talent de Talma, et au systême de déclamation qu'il a adopté. Il s'y rencontre plusieurs de ces mots brusques et détachés où Talma excelle beaucoup dans les tirades qui exigent une diction variée, harmonieuse et soutenue. Je ne dirai pas cependant avec Mme. de Staël, qu'après l'avoir vu jouer le rôle de Néron, on entend mieux Tacite. Je ne dirai pas non plus " qu'il y a dans la voix de cet " homme je ne sais quelle magie qui, dès les pre- " miers accents, réveille toute la sympathie du " cœur," attendu que je ne parle jamais de ce que je n'ai pas le bonheur de comprendre : mais je dirai que l'on a une idée assez juste du caractere que Racine a prêté, d'après l'histoire, au fils d'Agrippine, et qu'à l'amour et à la dignité près dans sa scene avec Britannicus, Talma saisit avec une grande intelligence toutes les nuances de ce rôle difficile et profond.

Je désirerais que cet acteur s'interdît cer-

taines familiarités qu'il trouve peut-être historiques et naturelles, mais que réprouve la sévérité du cothurne, et qui ravale à la trivialité du drame la majesté de la tragédie. Dans la grande scene par exemple, avec Agripinne, il veut peindre l'ennui, la fatigue que lui fait ressentir la longue énumération des bienfaits de sa mere. Je ne vois pas clairement qu'il soit nécessaire pour cela de badiner avec son manteau, et d'avoir l'air d'en prendre la mesure. Talma a assez de jeu dans la physionomie pour exprimer par les traits de son visage l'impatience dont il est agité, et la pantomime puérile qu'il y ajoute déroge à la noblesse, sans que l'expression de la vérité y gagne rien.

Talma étudie beaucoup ses rôles, il les approfondit, il les analyse peut-être trop. Il en résulte que ses calculs l'induisent quelquefois en erreur : les arts de sentiment ne doivent pas être une affaire de mathématiques. J'en ai déjà fait la remarque dans Œdipe, et en voici une nouvelle preuve dans Britannicus : lorsque Néron, trompant sa mere sur ses intentions parricides, lui déclare qu'il se réconcilie avec Britannicus, Talma n'aura pas manqué de se dire : " Néron ment et le mensonge n'a jamais l'accent de la vérité ; il faut donc que le public s'aperçoive que la réconciliation n'est qu'un piége, et que je n'embrasse mon rival que pour l'étouffer. " Il est arrêté à ce raisonnement et en conséquence il prononce ce vers :

Avec Britannicus je me réconcilie.

de maniere à laisser entrevoir l'arriere-pensée qu'il conserve. C'est, à mon sens, une maniere absolument erronée et fautive. Son but en ce moment est de tromper sa mere, et une femme telle qu'Agrippine ne peut pas être dupe, si le

ton de la voix dément le sentiment qu'il exprime. Elle l'est au point que, dans le cinquieme acte, elle s'applaudit avec Junie de la conversion sincere qu'elle a opérée sur son fils :

> Je réponds d'une paix jurée entre mes mains ;
> Néron m'en a donné des gages trop certains.

Or, si Agrippine est trompé, le public doit l'être ; et Talma devrait sentir que le triomphe de l'hypocrisie est de disparaître entierement, et qu'elle assure ses succès plutôt en exagérant qu'en atténuant l'accent de la franchise.

Au reste, j'aime à le répéter : Talma a été très-beau et très-vrai dans son entrée, dans ses menaces à Junie, et surtout dans son apostrophe à Burrhus, à la fin du troisieme acte. Quant à sa maniere générale, elle plaît ; en l'adoptant il la fait adopter au public, et il n'est ni d'âge ni d'humeur à en changer. Aussi mes observations porteront habituellement moins sur l'ensemble de son système, que sur quelques détails où je croirai qu'elles pourront lui être de quelque utilité.

Quand je me plains que l'on fasse jouer la tragédie à Michelot, dont l'organe et tout l'extérieur sont si peu en harmonie avec la dignité tragique, on me répond par deux raisons, dont l'une est très-bonne, et dont l'autre est insuffisante. Il n'y en a pas d'autres, me dit-on, et j'avoue qu'à cela je n'ai rien à répondre ; mais on ajoute qu'il a de l'intelligence, ce que je veux bien accorder, sans accorder pour cela la conséquence. Si par intelligence, on entend la faculté de comprendre le sens des paroles que l'on prononce, c'est une faculté qui est commune à tous les hommes qui ont quelque esprit et quelques études : mais cette faculté n'a rien de commun avec le talent du comédien. Voltaire ne manquait pas d'intel-

ligence, et il jouait pitoyablement la tragédie. La Harpe et Geoffroy entendaient assez bien Racine ; cependant La Harpe était un déclamateur des plus fatigants et Geoffroy aurait fait pouffer de rire s'il se fût avisé de monter sur un théâtre. L'art de la déclamation est un art tout particulier, et la premiere qualité d'un homme qui parle en public, est d'avoir les qualités extérieures sans lesquelles on ne peut espérer d'être écouté favorablement : elles sont nécessaires à l'orateur sacré ou profane, malgré la gravité et l'utilité de leur ministere ; combien ne le sont-elles pas davantage à celui qui ne paraît que pour le plaisir de ceux qui viennent l'entendre? Il s'agit de bien comprendre ses rôles. Le comédien a besoin non pas d'avoir pour lui, mais de communiquer aux autres, des sensations. Un héros à voix grêle, à figure décharnée, ne sera jamais ni un Hippolyte, ni un Némours, ni un Pyrrhus, ni un Nérestan, ni un Gaston ; mais en attendant qu'il y en ait un autre, il faut bien, bon gré, mal gré, se contenter de Michelot.

Mlle. Raucourt et St.-Prix ont été très-nobles dans les deux rôles d'Agrippine et de Burrhus. Mlle. Bourgoin a chanté sur son ton ordinaire celui de Junie.

La petite piece des Héritiers a beaucoup diverti la famille royale. Mlle. Mars qui n'a point de rivale, Armand qui, lorsqu'il veut parler, est fort agréable, Baptiste cadet et Michot si vrais et si comiques, Thénard, Vigny, ont concouru à l'ensemble de la représentation, qui s'est terminée, comme elle avait commencé, par les cris unanimes de *Vive le Roi.*

LA SAXE, LA POLOGNE ET LE ROYAUME DE NAPLES.

Dans le nombre des problêmes politiques qui occupent aujourd'hui l'attention des spéculateurs, en attendant que l'on connaisse les décisions solennelles qui vont être prises à Vienne, le sort futur des royaumes de Naples, de Saxe et de l'ancienne Pologne, est le principal objet des conversations et des discussions privées, l'aliment inépuisable des journalistes et des rédacteurs de pamphlets politiques.

Comme les éclairs paraissent toujours avant que la détonation se fasse entendre, nous avons déjà vu briller les tristes lueurs qui indiquent que le souverain de la Saxe est définitivement détrôné, et que le roi de Naples, Joachim Murat, beau-frere de Buonaparté, conservera son royaume et sa couronne, malgré les protestations de la maison de Bourbon dont ce trône était nagueres un des plus brillants apanages.

Etrange vicissitude des choses humaines, que celle qui fait tomber ainsi presque dans l'oubli deux branches des plus illustres et des plus anciennes maisons souveraines de l'Europe, et qui éleve à la pourpre royale un soldat de fortune né dans les derniers rangs de la société, et qui, après avoir été un des principaux soutiens de la révolution, de l'usurpation, du despotisme, des massacres, des conquêtes du tyran et des dangers des souverains, finit par s'asseoir aujourd'hui avec eux ; qui, né sujet des Bourbons, détrône un Bourbon, et par un tour de conversion habile et opportun, s'éleve par une trahison envers son pro-

tecteur, son parent et son maître, tandis qu'un petit fils de Vitikinde, le plus honnête des hommes et le plus religieux des princes, tombe et périt victime de sa bonne foi et de sa rigide, quoique imprudente, observance des traités !

Et pourtant, lorsque la morale sévere réprouve ces révolutions si déplorables, il est difficile de soutenir que la politique ne les commandait pas.

Pour bien juger de ces événements solennels, il faut se reporter à l'époque du 1er Mars dernier, à ce moment de crise où l'on était dans l'incertitude, au quartier-général des Alliés, si l'on continuerait de pénétrer en France ; et qu'on mettait chaque jour en discussion lequel valait le mieux de passer la Marne ou de repasser le Rhin. Le mouvement généreux de Bordeaux n'avait pas encore éclaté, et le protocole de Chatillon qui est resté inconnu, n'a pas dévoilé jusqu'à ce jour aux nations les risques qu'elles couraient encore le 17 Mars. Buonaparté, ce jour-là, pouvait encore être le maître du monde ; et Murat, qui l'avait trahi au mois de Janvier, aurait pu être fusillé avant le 30 Juin. Très-certainement il rendit un grand service à la coalition en se séparant alors de Buonaparté, et en empêchant le vice-roi Eugene de passer, avec la belle armée qu'il commandait, sur les derrieres des armées coalisées, et d'arriver peut-être à Vienne avant que celles-ci ne parvinssent aux portes de Paris.

De tels services méritaient sans doute une récompense digne de la coalition, et le trône de Naples en a été le prix. En vain on a reclamé les droits du souverain légitime, en vain on a invoqué d'anciens traités, des proclamations antérieures, la sainteté des principes de la légitimité, la promesse faite du rétablissement de l'ancien ordre de l'Europe : tout a été écarté dans cette

occasion pour adhérer à des pactes formels ou verbaux d'une date plus récente, et peut-être aussi pour garantir le Nord de l'Italie, et prévenir de grands bouleversements ; considérations qui de nos jours ne sont pas moins puissantes que des traités.

Les deux rois Ferdinand et Joachim n'ont pas manqué en cette occasion d'avocats et de défenseurs énergiques. Il a paru de bonne heure pour le premier un pamphlet intitulé : *des Bourbons de Naples,* auquel Murat a fait faire sur-le-champ deux réponses pleines de faits et de raisonnements assez spécieux et auxquels il ne serait pas aisé de répliquer. Mais encore une fois, le meilleur argument de cette controverse politique est l'armée de 90 mille hommes prête à marcher des frontieres de Naples aux frontieres du Milanais, et à faire éclater sur sa route le feu qui couve sous la cendre d'une extrémité de l'Italie à l'autre, et qui pourrait encore faire des 18 millions d'habitants de cette antique patrie des Césars les conquérants du Danube et de la Seine ! ! !

Il serait certes plus tranquillisant pour l'Europe de voir un prince aussi placide que Ferdinand régner au pié du Vésuve, que ce bouillant Murat, aide-de-camp de Buonaparté au 13 Vendémiaire, faisant fusiller le duc d'Enghien, arrêtant Pichegru et Moreau, massacrant le 2 Mai 1808 les Espagnols dans Madrid, et enfonçant encore à Leipzig le 16 Octobre de l'année derniere l'armée autrichienne,* dont heureusement

---

* Telle fut l'impression de ces charges de la cavalerie de Murat le 16, que le 18 à neuf heures du matin, le général-en-chef des armées alliées proposa, a-t-on assuré au rédacteur de ce journal, *de couvrir la Bohême,* sur quoi l'Empereur Alexandre fit cette belle réponse : " Quand on

le Prince de Suede et Blucher réparaient le désastre sur un autre point. Mais puisque les événements en ont décidé autrement, puisque l'Autriche voit en Murat un allié si sincere qu'elle vient de ratifier tous ses engagements antérieurs avec lui ; puisque le St.-Pere a tout récemment reconnu l'indépendance absolue du royaume de Naples ; puisque l'Angleterre croit, par un mouvement digne de sa haute renommée, voir dans un engagement verbal et indirect un lien obligatoire ; puisque a perdu de vue qu'il naquit sujet du roi très-chrétien,—le simple cavalier des dragons de Noailles va donc régner un moment sur les sujets de Charles III et de Ferdinand IV! Puisse-t-il du moins faire oublier dans cet intervalle les affreuses journées qui l'ont porté sur ce trône.

Le hasard a fait tomber dans nos mains les deux écrits publiés par ordre de Joachim 1er sur sa position vis-à-vis les divers souverains de l'Europe, en réponse aux arguments du rédacteur du pamphlet *sur les Bourbons de Naples*. Comme ces ouvrages sont remplis de faits importants, et que nous savons qu'on les désire et qu'on les cherche de tous côtés, nous leur donnons une place dans ce Numéro.

Nous les faisons suivre de la proclamation du prince Repnin aux Saxons, en remettant le gouvernement de leur pays aux autorités administratives et militaires appointées par le roi de Prusse.

" marche en avant je ne suis que volontaire à mon armée ; " quand on parle de retrograder, je redeviens empereur. " Faites ce qui vous plaira, je donne l'ordre d'avancer." On pense bien qu'alors il ne fut plus question de couvrir la Bohême. Et voilà comme un mot a suffi pour changer la face du monde ! !

Substance d'une Lettre officielle écrite par Lord CASTLEREAGH *à Lord* WILLIAM BENTINCK, *datée de Dijon le* 3 *Avril* 1814, *et qui fut communiquée par Lord* WILLIAM BENTINCK *au Ministre de Naples, le Duc de* CAMPOCHIARA.

(Cette lettre fut écrite afin de remontrer contre l'injustice qui avait été commise par le viceroi de Sicile, en faisant publier par les troupes Anglo-Sicilennes à Livourne, une proclamation dans laquelle on annonçait l'intention de réconquérir le royaume de Naples.)

" Le ministre (lord Castlereagh) exprime à " lord Bentinck l'étonnement et la désapproba- " tion du gouvernement anglais, relativement " à une semblable proclamation de la part du " prince François de Sicile, et il charge lord " Bentinck de l'informer des mesures qu'il pourra " avoir prises pour désavouer, au nom du gou- " vernement britannique, cette proclamation. Il " lui dit que le roi de Sicile étant un souverain " indépendant, il dépend de lui-même de renon- " cer ou de ne pas renoncer au royaume de Sicile. " Mais il doit songer à n'employer que ses seuls " moyens, lorsqu'il lui plaît de s'opposer aux " intérêts de son allié. Que quoique l'Angleterre " n'ait pas, jusqu'à ce moment, conclu un traité " solennel avec le roi Joachim, c'est uniquement " par délicatesse et par attention pour le roi " Ferdinand qu'elle ne l'a pas fait ; mais que " l'Angleterre a avec le roi Joachim des engage- " ments de nature à lui faire désirer de négocier " en même temps un traité avec le roi de Naples, " et l'établissement d'une indemnité pour le roi " Ferdinand. Mais si le roi de Sicile juge plus " à propos d'entraver les vues et les déterminations " du gouvernement Anglais, lequel a jugé

“ plus avantageux à la cause commune de l'Eu-
“ rope d'adhérer au traité de l'Autriche avec le
“ roi de Naples, dans ce cas le roi de Sicile peut
“ agir pour son propre compte ; et l'Angleterre,
“ ayant offert une indemnité, se trouvera dégagée
“ de toute autre obligation envers lui, et aura
“ le droit de conclure immédiatement un traité
“ avec le roi de Naples, et alors elle se verra obli-
“ gée de protéger les intérêts du roi Joachim
“ contre toutes les attaques du roi de Sicile.”

Lord Castlereagh conclut sa lettre en ordonnant à lord William Bentinck de faire part sans délai au gouvernement de Sicile de ces sentiments du Prince-Régent d'Angleterre et du gouvernement anglais. *(Morning Chronicle.)*

Extrait du Journal des Débats. *Article daté de Vienne.*

“ Des négociations difficiles sont, dit-on, entamées relativement au royaume de Naples, mais il paraît qu'on est encore loin de s'entendre sur ce point important. On croit généralement que la cour de France désire replacer la couronne de Naples sur la tête de Ferdinand IV. L'Angleterre semble au contraire attacher de l'importance à ce que Joachim reste sur ce trône, et l'Autriche vouloir jouer le rôle de médiatrice. Notre cour, qui veut attendre l'issue des délibérations du congrès sur cet objet, a trouvé très-heureusement dans le congrès même une raison pour différer, jusqu'après le départ des souverains, de prendre le deuil de la feue reine de Sicile, le deuil étant incompatible avec les fêtes qu'elle destinait à ses illustres hôtes. Ce retard met la cour de Vienne d'autant plus à son aise, qu'elle pourra alors annoncer officiellement si elle prend le deuil pour la reine de *Sicile*, ainsi que l'a fait la cour de Londres, ou bien pour la reine de *Naples* et de

Sicile, à l'instar de la cour de France. En attendant, lorsque la *Gazette de la Cour* donne des nouvelles qui concernent le nouveau souverain de Naples, elle observe la plus grande réserve. D'un autre côté, le commandant autrichien en Italie, le comte de Bellegarde a, à la vérité, pris des mesures pour la répression de la désertion, qui, depuis quelque temps, s'est accrue d'une maniere alarmante parmi les troupes composant l'armée du ci-devant royaume d'Italie, désertion qui a contribué à grossir prodigieusement les rangs de l'armée du roi Joachim, et lui a fourni un grand nombre de bons officiers et de soldats aguerris, qui préferent servir sous des drapeaux qui les exposent moins à quitter leur patrie. Mais jusqu'ici, ces mesures se sont bornées à engager les autorités civiles, à s'opposer à la désertion de tout leur pouvoir. Dans le fait, notre cour se trouve dans une position difficile à l'égard du roi Joachim. D'un côté, elle tient de trop près par les liens du sang à l'ancienne maison de Naples et de Sicile, pour ne pas prêter l'oreille à ses justes réclamations ; et de l'autre, elle a contracté des engagements, a conclu un traité avec le roi Joachim, fait la guerre en Italie de concert avec lui contre Buonaparté, et par conséquent se trouve engagée avec lui. Que faire dans ces circonstances ? On paraît décidé à ne prendre conseil que des événements."

Extrait du Times.

On accuse notre politique, par rapport aux cours de Sicile et de Naples, de paraître contradictoire. On dit que nous sommes tenus, par traité avec le Roi existant de ce dernier pays (Naples), ou au moins avec ceux qui ont contracté une pareille obligation, de le soutenir dans son rang ; tandis que nous ne sommes pas moins tenus par honneur d'aider notre ancien Allié à recouvrer ses états. Nous avons souvent publié notre opinion sur Murat personnellement : cependant, peut-on attendre de nous, quand les affaires de l'Europe auront été réglées par le Congrès de Vienne, que nous ajoutions une nouvelle guerre à celle dont nous continuons encore d'être chargés, afin de rétablir Ferdinand IV sur le trône de Naples ? Certes ce serait une singuliere époque dans les annales de la Grande-Bretagne, que celle où elle serait en guerre au même moment avec des pays aussi éloignés et ayant aussi peu de relations entr'eux que l'Amérique et l'Italie. Nous sommes en conséquence plus jaloux de voir notre politique passée trouvée conséquente et honorable, que de tâcher maintenant de la rendre telle, par une démarche aussi désespérée que celle à laquelle le parti de l'opposition voudrait forcer les ministres. Il ne suffit pas pour remplir ce but, de demander les pieces relatives à des transactions récentes. Il est très-certain que nous n'avons aucune obligation naturelle de rétablir l'ancien roi de Naples, si nous ne nous sommes pas liés par un traité. Que tous les actes diplomatiques entre notre Cour et celle de Sicile soient donc examinés dans cette vue. Lord William Bentinck a dirigé les intérêts militaires et civils des deux couronnes pendant quelques années. Ses dernieres instructions ont-elles différé, en esprit et en teneur, des premieres ? Nous croyons qu'il reçut ses premieres instructions du Marquis de Wellesley. Est-il probable que leur contenu fût de nature en dernier résultat soit à nous imposer une obligation onéreuse et préjudiciable, ou à nous mettre dans la nécessité d'abandonner nos anciennes obligations et de manquer à la foi donnée ? Nous avons une trop haute opinion de la capacité politique de cet illustre personnage pour supposer que ce soit possible ou même probable. Notre conduite envers le roi Ferdinand ne doit donc pas être examinée piece à piece ou en détail : ceux qui veulent en juger d'une maniere conséquente doivent l'examiner dans son ensemble.

OBSERVATIONS

Sur un Ecrit intitulé: Des Bourbons de Naples, et Réflexions d'un Napolitain.

L'écrit que nous nous proposons d'examiner est un des plus singuliers qu'aient produit les circonstances ; et les circonstances elles-mêmes ajoutent à la surprise que cet écrit doit exciter. Que sous Buonaparté, les instruments serviles de sa tyrannie composassent des rapports, des bulletins, des pamphlets officiels ou non-officiels, pour dénaturer le sens des traités, pour recommander leur violation, pour colorer le parjure, la déloyauté et l'ingratitude, tout le monde s'y attendait et devait s'y attendre. Mais il est à peine croyable que l'on ait recours à de pareilles armes, que l'on professe de pareils principes, sous l'empire d'un roi juste, sage et généreux ; sous la domination d'un prince, qui, par amour pour son peuple, et par une connaissance profonde de l'état de l'Europe, et de la nécessité de ménager les intérêts actifs et puissants créés par vingt-cinq années de révolutions, a fait le sacrifice le plus magnanime de ses propres souvenirs, et soumis ses propres affections aux lois d'une prudence éclairée, et d'une moralité supérieure. Quoi, c'est sous Louis XVIII, monarque auquel l'histoire, en admirant ses lumieres, décernera plus particulierement le titre de roi honnête homme, qu'on prêche une croisade contre un prince, qui, s'il doit son trône à la révolution et à Buonaparté, n'en a pas moins coopéré à terminer cette révolution et à délivrer l'Europe, de concert avec les puissances alliées, de l'aveu de ces puissances, et par suite d'un traité formel avec l'une des plus éminentes ; traité ratifié de fait par toutes les autres, puisqu'elles ont profité de cette importante coopération : et cette croisade est motivée sur des maximes qui sont le bouleversement de tout droit des gens et de toute morale publique et privée, en même-temps que dans les conjectures présentes, elles tendent à remettre en question ce qui assure le repos et des individus, et des peuples et des souverains. Car, nous le prouverons évidemment, si ces maximes étaient admises, non-seulement elles anéantiraient toute ga-

rantie pour ceux qui, de quelque maniere, ont pris part, depuis vingt-cinq ans, aux révolutions des divers pays de l'Europe ; et cette classe est assez nombreuse, pour que les agitations qui résulteraient de ses inquiétudes ne fussent pas sans danger : mais, de plus, ces maximes invalideraient les titres sur lesquels sont fondées les possessions actuelles de la plupart des souverains, qui se sont agrandis pendant la révolution. Le comte de Wurtemberg et l'électeur de Baviere sont rois en Baviere et en Wurtemberg, au même titre que Joachim Ier. l'est à Naples. L'empereur d'Autriche n'a pas d'autres droits sur Venise : Marie-Louise n'en a pas d'autres sur Parme : le roi de Sardaigne ne pourra pas en alléguer d'autres sur Gênes : le roi de Prusse ne possédera pas Mayence et Luxembourg, le prince d'Orange les Pays-Bas, l'empereur Alexandre la Pologne, d'après d'autres bases. Que leurs dynasties soient plus anciennes, cela ne change rien à leurs rapports avec des peuples qui ne leur en sont pas moins étrangers, comme les Napolitains l'étaient autrefois au prince qui les gouverne. Vouloir priver celui-ci du trône, parce qu'il doit ce trône à la révolution, c'est ébranler tous les arrangements qui ont été pris en Europe depuis vingt-cinq ans, et frapper de nullité, ou du moins d'incertitude, tout ce que le congrès va régler : et ce n'est pas un danger de simple spéculation. Cet ébranlement, ces incertitudes ne sont pas une chose indifférente dans un moment où toutes les craintes sont éveillées, en même-temps que tous les courages sont aguerris, où les hasards et les périls sont devenus l'habitude commune d'une masse immense d'hommes de tous les pays, et où les gouvernants, quels qu'ils soient, ont l'intérêt le plus impérieux à ne rien remettre en question, à calmer les esprits, à écarter toutes les idées qui les reporteraient à la source du droit et au titre de la possession, enfin à ne présenter aux mécontents, ni prétexte, ni chef, ni étendard qui les réunisse.

Nous croyons donc rendre service à l'Europe, et aux rois mêmes auxquels ces destinées sont remises, en réfutant l'écrit dirigé contre le prince qui regne à Naples. Nous montrerons que sa conservation sur le trône est un moyen immédiat de paix, de tranquillité, d'affermissement pour tout ce qui est, et pour tout ce qui sera : tandis que la tentative de le priver de ses Etats, en le réduisant à embrasser toutes les manieres de se défendre, pourrait rallumer un vaste incendie, et dans tous les cas, quelqu'en fût le résultat éloigné, forcerait les puissances à un état de guerre con-

traire aux vœux de leurs peuples, au rétablissement de leurs finances, et au calme, si important pour la prospérité de leurs sujets, et nous oserons le dire, pour la sûreté même de leurs trônes.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans son exposé de la conduite des anciens souverains de Naples, jusqu'à l'époque où le sort des armes les priva de leur royaume continental. La personne des rois est sacrée, et les particuliers doivent s'abstenir de toute accusation contre eux. Si l'on veut juger de leurs droits par chaque détail de leur conduite, il n'y a plus de Monarchie. Mais ce principe s'étend à tous ceux qui, de l'aveu des puissances européennes, et par suite des traités formels, sont maintenant assis sur le trône. Si l'on n'admet pas ce principe, il n'y aura jamais de terme aux protestations. Les uns compareront aux Bourbons de France les descendants de Clovis qui vivent encore, les autres le Roi de Rome ; et si Ferdinand IV ne voulait pas reconnaître les droits des traités, fondés sur la conquête, le nom de Conradin rappellerait bientôt que le trône de la maison d'Anjou alliée, aux Bourbons, fut établi sur l'échafaud d'un prince, prisonnier sans défense, et héritier légitime du sceptre qu'on lui ravissait avec la vie.

Nous n'examinerons donc pas l'apologie alléguée par l'auteur, en faveur du roi de Sicile. Cependant son récit même indique une conduite au moins vacillante. Ferdinand signa, dit-il, en 1798, une paix que désavouait son cœur. Ce raisonnement n'est-il pas de nature à ôter toute confiance pour tous les traités ? Quand les habitants de Naples se défendirent trois jours dans les rues, Ferdinand conclut un armistice. Quand le cardinal Ruffo leva l'étendard contre les Français, Ferdinand fit la paix avec eux, et consentit à garder des troupes françaises contre ses propres sujets. Quand la guerre se ralluma entre la France et l'Autriche, en 1805, Ferdinand conclut, le 21 Septembre, un traité de neutralité : il l'enfreignit, à la vérité, deux mois après. Encore une fois, nous ne voulons pas prononcer sur cette suite d'actions; mais il nous sera permis de comparer à cette conduite celle de Louis XVIII. Y a-t-il, durant les vingt années d'infortunes que la Providence a souffert qu'il éprouvât pour faire éclater son caractere si calme et si magnanime, un seul acte pareil de faiblesse, une seule tergiversation, une seule velléité de traiter avec l'oppresseur de l'Europe ? Ferdinand a reconnu la puissance de Buonaparté, et s'est par-là ôté le plus puissant moyen de protestation. Louis XVIII

a conservé tous ses droits, parce qu'il a toujours refusé de transiger.

Aussi, comme il était courageux, il a pu toujours être de bonne foi, et sa conduite a pu réunir, au mérite de la noblesse, le mérite de la loyauté ; et si nous voulions pousser plus loin la comparaison, que n'aurions-nous pas à dire ? Pendant le court rétablissement de la puissance de Ferdinand sur ses anciens sujets, quelles vengeances n'ont pas été exercées ? Quelles traces de sang marquerent chacun des pas de son gouvernement, durant cette courte apparition ! Que de victimes l'Italie entiere ne pleure-t-elle pas encore aujourd'hui ? Et quelles victimes ! les hommes les plus estimés, les plus irréprochables, les plus célebres dans les lettres, dans l'administration, dans les sciences et dans les arts ! Où est la victime, au contraire, que Louis XVIII a frappée ? où sont les larmes qu'il a fait verser ? Cruellement outragé, blessé dans ses affections les plus cheres, il s'est montré comme le génie tutélaire de la France, et pareil à la Providence, il ne s'est fait connaître que par ses bienfaits.

Mais écartons ces souvenirs. Nous en avons dit assez pour prouver que les raisons morales, alléguées par l'auteur en faveur de l'ancienne dynastie, ne sont rien moins que victorieuses. De la soumission apparente, des efforts secrets, des ruses impuissantes, des contradictions qui ne servaient qu'à compromettre son peuple, des vengeances cruelles, exercées à la hâte, comme par un pressentiment que le pouvoir de se venger serait court, ce ne sont pas là des titres tels, que l'Europe doive exposer de nouveau sa sûreté pour les faire valoir, contre une suite de traités formels, sacrés, réitérés depuis neuf ans par toutes les puissances : traités qui seuls, sans qu'il soit besoin de juger la conduite de Ferdinand IV et de sa famille, suffisent pour anéantir ses prétentions ; car si on regarde ses prétentions comme légitimes, il faut regarder comme illégitime tout ce que les souverains de l'Europe ont fait depuis neuf ans.

Cette proposition est-elle soutenable ? Osera-t-on, dans le congrès, dire à toutes les puissances réunies, qu'elles ont trahi leurs devoirs, manqué à leur dignité ? Comment ce langage serait-il reçu par ce roi de Prusse, noble esclave de sa parole, et par cet empereur d'Autriche, dont la fille ne peut cesser d'être la belle-sœur de Joachim Ier, et par ce magnanime Alexandre, qui serait le plus éclairé des particuliers, si le ciel ne l'avait placé au premier rang parmi les monarques ? Toutes les injures prodiguées à Joachim Ier.,

retombent sur ceux qui ont traité avec lui, qui l'ont reconnu, qui lui ont accordé des honneurs, et qui en ont reçu de lui en échange. Qu'on ne dise pas qu'il en est de même de Buonaparté. Celui-ci a attaqué toutes les puissances : il a mérité qu'elles se réunissent pour le renverser. Le roi de Naples les a secondées dans cette honorable entreprise, et sa co-opération a donné une double validité aux traités conclus antérieurement.

Il est à remarquer que précisément aujourd'hui, il y a, dans les circonstances politiques de l'Europe, un fait qui affaiblit singulierement l'apologie qu'on veut faire valoir pour Ferdinand IV. Le roi de Saxe perd ses états. Or, sa conduite n'est en rien différente de celle de Ferdinand. Dans des circonstances analogues, il a tergiversé dans ses négociations, il a abandonné son peuple, il a été faible, et sa faiblesse a paru voisine de la fausseté. Si la conduite de Ferdinand est irréprochable, celle du roi de Saxe l'est également; et les puissances qui partageraient les états de ce dernier, en travaillant au rétablissement de l'autre, s'accuseraient elles-mêmes d'une contradiction qui donnerait à toutes leurs mesures un air révoltant d'injustice, et qui laisserait dans l'âme des peuples, des impressions funestes et ineffaçables. En punissant le roi de Saxe, les puissances alliées ont prononcé contre Ferdinand, avec cette différence que celui-ci conserve un autre royaume, tandis que le roi de Saxe n'en conserve point.

Mais, dit-on, la coopération de Joachim Ier à la guerre contre Buonaparté a été tardive et même équivoque ? L'auteur raconte affirmativement des négociations encore couvertes d'un voile. Sans examiner ses assertions détaillées, qu'il n'appuie d'aucune preuve, nous dirons que l'adhésion du roi de Naples à la coalition, a porté le coup décisif à Buonaparté en Italie, où ses armes n'avaient essuyé aucun échec. Alors, seulement, le vice-roi a été forcé d'abandonner l'offensive et de se retirer. Toutes les pieces officielles du temps, les plaintes ameres de ce prince contre le roi de Naples le démontrerent, et ce qui en est une démonstration plus évidente, c'est le traité de la cour de Vienne, ce traité d'alliance et de garantie du 11 Janvier 1814. Certes, il est démontré à tout homme impartial que si, au lieu de seconder les alliés, le roi de Naples se fût proclamé défenseur de l'Italie, même en rompant ses liens avec Buonaparté, il jetait dans les affaires de l'Europe un élément nouveau, qui aurait pu déconcerter tous les projets de la coalition libératrice ; et

nous ajouterons en passant, qu'aujourd'hui même bien que les circonstances soient changées, si Joachim Ier. se croyait trompé, cette ressource lui resterait, peut-être avec des chances moins favorables, mais toujours préférable à celle d'être la victime passive d'une perfidie qu'il n'a pu ni soupçonner ni prévoir.

Ce traité avec l'Autriche embarrasse beaucoup l'auteur que nous réfutons. Pour en écarter les conséquences, il est obligé de se contredire sans cesse. D'un côté, il ne peut s'empêcher d'accuser l'Autriche, en montrant ce traité comme faisant l'étonnement et le scandale de l'Europe. De l'autre, il veut diminuer les services rendus par le roi de Naples, en disant que le revers irrémédiable de Leipsick, rendait auparavant les affaires de France désespérées ; et bientôt après il avoue que bien que les troupes des alliés eussent déjà pénétré en France, le succès de cette invasion n'était pas assuré. Il rapporte, sans en produire aucune preuve, et en avouant lui-même que c'est un bruit vague, que même après ce traité, le roi de Naples voulut négocier avec Buonaparté : et il profite de cette supposition pour se répandre en invectives, oubliant que ces invectives retombent avec bien plus de force sur toutes les puissances alliées qui, jusqu'au 15 Mars 1814, ont traité avec Buonaparté, et pour ainsi dire, remis en doute la délivrance de l'Europe, par le congrès de Châtillon. Toute cette partie du libelle est indigne d'être refutée ; mais il en résulte trois faits positifs :

1°. Que l'Autriche a conclu un traité avec le roi actuel de Naples, par lequel traité elle lui garantit, à lui, à ses héritiers et successeurs, tous les états qu'il possede ;

2°. Qu'en vertu de ce traité, l'Angleterre a conclu aussitôt un armistice ;

3°. Que le roi de Naples, toujours en vertu de ce traité, a délivré du joug de la France la Toscane et l'état romain, et qu'il a évacué la plus grande partie des pays occupés par ses armes.

Il y a donc eu un traité formel. Il y a renoncé aux autres moyens de défendre son trône. Il y a conquis des provinces pour les alliés et il les leur a remises. Si, aujourd'hui l'on déclare ce traité nul, il faut déchirer tous les codes, anéantir toutes les relations des puissances civilisées entre elles, fouler aux pieds le droit des gens, nous remettre dans un état de guerre sans terme, état qui, peut-être, dans la disposition actuelle de l'Italie, ne serait pas trop défavorable à un homme d'une valeur éprouvée, d'un talent

militaire incontesté, dont le nom rappelant de grandes victoires, redonnerait aux mécontents l'espoir de l'indépendance, et aux Italiens celui de se constituer en corps de nation ; mais qui menacerait en même temps tous les souverains, en jetant dans l'Europe, à peine assoupie, tous les germes de révolution, de discorde et d'anarchie qu'on doit travailler à calmer.

Lorsqu'on parcourt les raisonnements allégués contre le traité conclu entre la cour de Vienne et celle de Naples, on a peine à en croire ses yeux. Ce traité, dit-on, n'a plus d'objet, c'est-à-dire, que son objet a été atteint. Mais depuis quand peut-on partir du fait qu'on a recueilli les avantages d'une convention, pour s'affranchir, vis-à-vis de celui à qui l'on doit ces avantages, des engagements que cette convention imposait en sa faveur? Une pareille doctrine de déloyauté et d'ingratitude ne doit-elle pas remplir d'indignation les puissances mêmes qu'on invite de la sorte, avec tant d'impudence, à se souiller d'une perfidie aussi déclarée?

L'Autriche, continue-t-on, n'a pas pu garantir une possession illégitime! Cet axiôme est un acte d'accusation contre l'Autriche, autant et plus que contre le roi Joachim Ier. Mais qu'entend-on par une possession illégitime? est-ce celle que des traités garantissent, indépendamment du consentement des anciens propriétaires des pays ainsi transportés? Alors la moitié des possessions de chacune des puissances qui interviennent au congrès, ne sont que des occupations illégitimes contre lesquelles il faut revenir. Les trente princes et villes impériales dont le Wurtemberg, la Baviere et l'Autriche ont supprimé la souveraineté, ont autant de droits à réclamer que les anciens rois de Naples. Il en est de même de Mayence, de Treves, de Cologne, de Venise, de Gênes, de la Pologne entiere.

En adoptant ce principe, la maison d'Angleterre, qui n'a jamais obtenu la renonciation authentique des Stuarts, se déclarerait usurpatrice depuis 1688 jusqu'à l'extinction de cette famille, c'est-à-dire, durant plus d'un siecle. Enfin, que dirait-on si cette doctrine, publiquement professée, encourageait le roi de Saxe à protester purement et simplement contre le partage de ses états? (et il n'aurait rien à perdre en le faisant.) Qui ne sent que les puissances alliées auraient elles-mêmes donné une validité incontestable à sa protestation, et jeté par-là dans les esprits de ses anciens sujets un ferment de scrupule et d'incertitude dont on ne peut calculer les suites?

L'Autriche, poursuit-on, ne pouvait traiter avec Joachim Ier, parce qu'aucun des alliés n'avait le droit de traiter avec l'ennemi commun, dont Murat faisait partie. Mais l'Autriche a traité avec lui pour diriger ses forces contre l'ennemi commun. L'Angleterre a reconnu ce traité, puisqu'elle a fait un armistice en conséquence. Le roi de Naples, en se déclarant contre Buonaparté, a cessé de faire partie de l'ennemi commun, il est devenu l'un des alliés.

On ajoute : le traité n'est que conditionnel. L'engagement pris par l'Autriche de porter ses alliés à y donner adhésion n'ayant pu être rempli, l'alliance et la garantie tombent également.* En supposant le fait, qui est démenti par l'armistice et la cessation des hostilités de la part de tous les

* En vertu du traité d'alliance signé entre Naples et l'Autriche, cette derniere puissance a promis d'employer sa médiation près les souverains alliés, afin d'obtenir leur adhésion aux stipulations contenues dans ce même traité.

Loyale dans ses engagements, et sage dans sa conduite, l'Autriche a consulté, avant de signer le traité, les intentions de ses alliés ; pour savoir s'ils étaient disposés à remplir successivement la condition à laquelle elle allait s'engager envers le roi de Naples. Toutes les puissances alliées, après avoir pris connaissance du traité, y donnerent leur approbation. L'Angleterre demanda et obtint des changements et des modifications, en conséquence desquelles elle consentit à un armistice, qui ne pouvait être considéré que comme une preuve de son entiere adhésion. La Russie s'empressa d'envoyer, dès que le traité fut stipulé entre Naples et l'Autriche, un plénipotentiaire au quartier-général du roi de Naples, pour négocier un traité séparé, et fondé sur les mêmes bases que celui de l'Autriche.

La fin de la campagne prévint celle de la négociation entamée entre les plénipotentiaires russes et napolitains ; M. le général comte de Balacheff, chargé de cette mission par l'empereur Alexandre, était au quartier-général de Plaisance, lorsque l'armistice fut signé entre les armées alliées et françaises, et il avait été témoin des efforts que le roi avait faits pour coopérer au succès de la campagne d'Italie.

Ces renseignements prouvent que, quoique la Russie, l'Angleterre et la Prusse, n'aient pas eu le temps de stipuler des traités particuliers avec la cour de Naples, elles n'en

alliés, c'est un singulier raisonnement que celui qui conclut de ce qu'une partie contractante n'a pas pu remplir un article de ses engagements, qu'elle est dégagée du reste. Il ne faudrait alors, dans tous les traités, que se ménager par l'entremise d'un tiers, l'inexécution d'une partie du traité pour s'affranchir du tout, quand on en aurait recueilli le bénéfice. Le roi de Naples a rempli le traité. Si l'Autriche trouvait des obstacles à exécuter ses engagements dans une des conventions, elle n'en serait que plus obligée, suivant le droit des gens, à rester fidele au reste.

Nous passons aux rapports des autres cours de l'Europe avec Ferdinand IV et sa famille.

On allegue un traité fait avec lui par la cour de Vienne en 1798. Mais l'auteur, qui plaide sa cause, convient lui-même qu'aux traités de Lunéville et de Presbourg, l'Autriche ne stipula rien en sa faveur. Ainsi, dès cette époque, le traité de 1798 était regardé comme nul. A plus forte raison l'est-il aujourd'hui, qu'il a été annullé et remplacé par un traité directement contraire de garantie et d'alliance entre l'Autriche et le roi de Naples.

L'auteur reconnaît cette vérité, en disant que le traité de 1798 peut être considéré comme éteint en droit, mais qu'il est renouvelé au tribunal de l'honneur. Quel honneur que celui qui reposerait sur la violation d'un pacte formel, signé dans des circonstances critiques, et qu'on ne violerait que parce que le danger serait passé !

L'auteur parle de la voix du sang. Mais n'a-t-on pas trouvé juste, nécessaire et généreux, le 31 Mars 1814, que l'Autriche étouffât la voix du sang, qui, ce me semble, parlait d'une maniere un peu plus positive ? Cependant il n'y avait pas de traité entre l'Autriche et Louis XVIII. L'Autriche n'était obligée à rien. Aujourd'hui des engagements

---

ont pas moins approuvé et reconnu celui signé entre l'empereur d'Autriche et le roi de Naples.

La loyauté, la justice, l'honneur exigent que les souverains magnanimes qui ont recherché et apprécié l'alliance du roi de Naples, dans un moment difficile et dangereux, préviennent le soupçon, trop facile à former, qu'ils chercheraient à tourner leurs armes, et le succès même de l'alliance contre un prince allié, par la seule raison que le danger est passé.

sacrés sont pris envers Joachim Ier., et l'on allegue la voix du sang, lorsqu'il s'agit d'une tante et d'un beau-frere ; cette voix du sang, qu'on a regardé comme insignifiante et nulle quand il s'agissait du pere et de la fille !

La Russie, dit-on, avait conclu avec Ferdinand un traité d'alliance et de garantie en 1798, et réuni ses troupes à celles de ce prince en 1805. Mais depuis ce temps, la Russie a reconnu les nouveaux souverains de Naples. Si les traités postérieurs n'annullent pas les traités antérieurs, il ne doit plus être question de traités dans la diplomatie.

L'auteur est obligé de convenir que la Prusse n'a jamais eu de rapport avec les anciens souverains de Naples ; mais qu'elle en a eu avec le nouveau roi. Elle a profité, comme la coalition entiere, de sa coopération : ainsi il résulte seulement de ce que dit l'auteur, que la Prusse, en restant fidele aux engagements pris par l'Autriche et sanctionnés par la coalition (la preuve en est, la cessation des hostilités), n'aura pas même à regretter la rupture d'aucun engagement antérieur.

Il n'y a pas jusqu'à la France qui, de l'aveu même de l'auteur, ne soit indirectement liée envers Joachim Ier. ; car, dans la paix, conclue le 30 Mai 1814 entre la France et l'Autriche, le roi de Naples y est compris comme allié de la cour de Vienne. C'est en vain qu'on objecte que ce mot d'*allié* n'embrasse que ceux de la coalition, et non les alliés de chacun des coalisés. Cette subtilité est vide de sens. Lisez le traité : vous y verrez que la France fait la paix, non pas avec l'Autriche et les alliés de la coalition, mais avec l'Autriche et ses alliés, c'est-à-dire tous les alliés de l'Autriche. Le sophisme et l'intérêt seuls peuvent obscurcir des expressions d'une clarté aussi évidente.

L'on emploie contre Joachim Ier. un argument que certes on serait fâché de voir rétorquer contre tout autre prince.

Le vœu de la majeure partie des Napolitains est contre lui, dit-on : nous prouverons tout-à-l'heure que le fait est faux. Mais arrêtons-nous d'abord à une considération générale d'une grande importance. Est-ce aujourd'hui, dans un congrès destiné à pacifier l'Europe, à étouffer les idées, les habitudes et les doctrines révolutionnaires, et au moment où l'on va, il faut le dire, disposer de vingt peuples sans les consulter ; est-ce dans une pareille crise qu'on se jettera dans la recherche problématique des vœux et des inclinations prétendues des sujets de chaque principauté ? Qu'on

y prenne garde : je ne vois plus que difficultés et embarras pour tous les souverains : les Polonais redemanderont à être Polonais indépendants. Une grande partie de la Belgique regrette ses liens avec la France, et ne veut pas être hollandaise. Les Gênois ne veulent pas appartenir à Sa Majesté Sarde. Les Poméraniens détestent le Danemarck. Les Italiens n'aspirent qu'à être Italiens, et à se faire un gouvernement indigène. Les Saxons ne consentiront pas tous, si on les consulte, à être Prussiens. Veut-on réveiller toutes les passions, donner une autorisation à tous les chefs de parti ? Les souverains veulent-ils signer leur adhésion à la souveraineté du peuple exprimée par les premiers qui s'en déclareront les organes ? Les gouvernements d'aujourd'hui doivent suivre une toute autre ligne, donner par de sages arrangements de territoire une assiette fixe à l'Europe, ensuite gouverner équitablement leurs peuples, respecter leurs droits intérieurs, mais ne pas remettre en question quels souverains ils préféreraient.

Au reste, comme nous l'avons dit, ce n'est que parce que ces considérations importent à la stabilité générale, que nous les opposons à l'auteur ; car nous aurions pu nous borner à nier le fait : il est démontré faux par les événements mêmes. Lors de la croisade contre Buonaparté, à peine les alliés paraissaient-ils dans un pays, que les peuples se joignaient à eux. En Hollande, en Allemagne, dans le Milanais, le rétablissement des anciennes dynasties a tantôt précédé l'entrée des ennemis du gouvernement d'alors, tantôt coïncidé avec cette entrée. A Naples, aucun symptôme pareil ne s'est manifesté. Le mouvement du reste de l'Italie ne s'est point communiqué aux Napolitains. Des souvenirs trop terribles les effraient. Leur mémoire voit encore les mâts de cette flotte servant de gibet aux meilleurs citoyens. Joachim Ier sans doute, entraîné comme tous les princes dans le système du ci-devant empereur, a été forcé d'imposer à ses sujets de cruels sacrifices ; mais il n'a pas plus fait que les rois de Wurtemberg, de Baviere, de Prusse, que tous les Princes de l'Allemagne ; et dès qu'il a pu s'en affranchir, il est revenu à ses dispositions naturelles, et a fait aimer son gouvernement.*

---

* On peut remarquer que dans ce mémoire nous nous sommes abstenus de tout ce qui aurait ressemblé à un pa-

Après avoir essayé d'invalider le respect dû aux traités; après avoir prêché le manque de bonne foi, après avoir dénaturé les faits, et invoqué contre Joachim Ier, toutes les doctrines contradictoires et même celles du jacobinisme, l'auteur développe les moyens qu'on doit employer, selon lui, pour l'expulsion de ce prince. Sans doute, si les souverains déchiraient leurs pactes et faussaient leurs promesses; si l'Autriche participait à cette perfidie, dont on ne peut, sans une mortelle injure, soupçonner aucun des souverains de nos jours, la cause Joachim Ier serait douteuse, bien qu'elle ne fût pas désespérée: nous le prouverons en finissant. Observons d'abord que l'auteur est malgré lui tellement convaincu secretement de l'indignité de ce qu'il propose, qu'il fait à la Russie, à la Prusse et à l'Autriche l'honneur de les excepter de toute participation à cette injustice. Il convient que l'Autriche en particulier peut, par suite du traité du 11 Janvier dernier, refuser

---

négyrique, bien qu'assurément il y eut lieu à l'éloge, sous plus d'un rapport; mais la louange a, depuis quelque temps, été trop profanée. Nous avons voulu rappeler des principes, exposer les véritables intérêts de l'Europe, indépendamment du bien que nous aurions pu dire du prince dont nous défendons la cause, parce qu'elle est celle de la paix et de la tranquillité européenne. On a tant parlé de l'enthousiasme des peuples pour leurs souverains, et cet enthousiasme s'est porté si rapidement d'un souverain à un autre, du premier au second, du second au premier, puis de tous deux à un troisieme et à un quatrieme, que le seul mot provoque la défiance. Nous nous sommes donc bornés à dire ici ce qui est incontestable, puisque c'est le simple fait. Les Napolitains ont prouvé leur attachement à leur nouveau maître d'une maniere évidente, puisque tandis que toutes les autres nations, grandes et petites, ont concouru au renversement des nouvelles dynasties, il n'y a pas eu à Naples la plus légere tentative de ce genre. Si nous avions voulu ajouter, à l'évidence des faits, des conjectures fondées sur les plus hautes probabilités, sur des probabilités équivalentes à des certitudes, nous aurions affirmé que cette même disposition, qui a retenu les Napolitains dans la fidélité à Joachim Ier, est un garant que le roi de Naples trouverait dans ses sujets des défenseurs zélés, si une perfidie inutile, révoltante et inexcusable menaçait son trône.

d'agir activement. Dans le langage de l'auteur, avouer qu'elle le peut, c'est dire qu'elle le doit. Mais alors, dans quelle position la place-t-il? A peine affermie dans ses possessions d'Italie, peut-elle rester spectatrice d'une guerre à-la-fois civile et étrangere, s'allumant à côté de ses nouveaux états? N'a-t-elle pas à craindre et le désespoir d'un prince dont le courage n'est pas contesté, et l'assentiment des Italiens à tout étendard levé en leur nom et pour leur indépendance? Et si la France et l'Espagne, que l'auteur invoque seules, comme puissances aggressives, réussissent dans leur entreprise, quelle sera, vis-à-vis de ces puissances, la situation de l'Autriche? Elle aura doublé leurs embarras par son traité; elle n'aura rien fait pour elles vu son inaction. Déjà on lui reproche, tout le monde le sait, une coopération équivoque au renversement de son gendre. Laissera-t-elle à des puissances imbues de cette disposition peu favorable, les chances d'une guerre en Italie, et celle non moins importante des profits de la victoire? Nous ne nous appesantissons point ici sur ce sujet, parce qu'il est trop clair, et que n'écrivant que pour la paix de l'Europe, nous nous refusons tout ce qui pourrait être un germe de discorde entre les souverains. Nous en avons dit assez pour prouver que l'Autriche ne peut y réfléchir trop sérieusement. Il est évident qu'elle aura toujours dans Joachim Ier un voisin dévoué, un allié reconnaissant et fidele. Qu'aura-t-elle dans l'autre hypothese?

Nous avons dit que même en supposant contre le roi de Naples une croisade européenne, aussi puissante que déloyale, sa cause, fortement compromise, ne serait pourtant pas désespérée; et déjà nous l'avons fait voir. Ses troupes, en petit nombre, si on les compare aux armées de toutes les puissances réunies, sont toutefois braves, aguerries et disciplinées. La crainte des vengeances des anciens souverains plaide éloquemment pour lui; la soif de devenir une nation dévore le reste de l'Italie. Qui sait jusqu'à quel point la marche rétrograde, un peu précipitée, suivie, dans certains pays de l'Europe, lui donnerait dans plus d'une contrée des adhérents secrets? Veut-on risquer le renouvellement de toutes les commotions? Ce serait un grand malheur, et nous l'écartons de tous nos vœux. Mais c'est pour cela que nous conjurons les puissances alliées de ne pas le provoquer, de rester fideles à leurs traités, à la justice, à la loyauté, leur plus noble appanage, à un prince,

enfin, qui, dans un moment décisif, a fait pencher en leur faveur la balance, et les a servis de son sang.

On a voulu représenter la cause de Ferdinand IV comme celle de tous les rois. Nous osons dire que la cause de l'immense majorité des rois actuels est liée à celle de Joachim Ier. Si c'est une usurpation que de posséder des états par suite des événements révolutionnaires, il y a usurpation dans toutes les acquisitions de territoire faites par les autres souverains depuis vingt-cinq ans. Ils déchirent leurs titres à leurs nouveaux états, en déchirant celui de Joachim Ier au trône de Naples.

Derniere considération. Joachim Ier est sur le trône; l'Italie est en paix; Ferdinand IV regne en Sicile: plus heureux que d'autres princes pour lesquels on ne réclame pas, il a conservé un royaume. Laisser les choses dans le *statu quo*, c'est prolonger et consolider la paix. Attaquer Joachim, c'est renouveler la guerre; cette guerre peut prendre un caractere qu'on ne saurait prévoir. Les intérêts froissés par la révolution, et ceux que la révolution a créés, sont en présence. Une étincelle peut rallumer leur opposition naturelle, qu'il faut au contraire amortir. Joachim Ier tient par son rang aux intérêts des souverains; il tient à ceux de la révolution par sa situation particuliere. Si on l'attaque, on le force à devenir le chef de ces intérêts nouveaux et terribles; si on l'attaque, l'Italie est en feu, et ce même feu couve sous une cendre assez minée dans le reste de l'Europe. Les révolutionnaires de France avaient moins de moyens dans l'origine, et leurs armes ont parcouru, et leurs principes bouleversé le monde. Aucun état n'est réellement tranquille; aucune question n'est oubliée; tout est engourdi, mais tout existe. La justice veut que les traités soient observés; la prudence s'accorde avec la justice. Rallumer la guerre, c'est donner le signal de toutes les explosions. Or, la tentation de détrôner Joachim Ier remet l'Europe au milieu de cette crise.

La sagesse et la loyauté des puissances réunies au congrès de Vienne, sauront nous en préserver.

RÉFLEXIONS D'UN NAPOLITAIN.

Le hasard a fait tomber dans nos mains un mémoire ayant pour titre: *Observations sur un écrit intitulé:* DES BOURBONS DE NAPLES. Cet ouvrage, imprimé, sans doute, depuis peu de temps, paraît n'avoir été communiqué qu'à un petit nombre de personnes et ne circule point; cependant il est d'un grand intérêt et nous semble digne de fixer l'attention de tous les souverains, de leurs ministres, de tous les hommes éclairés qui prennent quelque part aux affaires politiques de l'Europe ou qui en observent la marche.

L'auteur n'a pas jugé à propos de se nommer; mais, en lisant son mémoire, il est impossible de ne pas reconnaître un penseur profond, un publiciste éclairé, un philosophe indépendant et sage, dont les principes également éloignés de toute exagération révolutionnaire et de toute lâche concession en faveur de l'injustice ou du despotisme, se maintiennent avec vigueur, comme avec dignité, dans ce juste milieu où se trouve tracée la route de toute vertu, de toute loyauté politique, de tout sage gouvernement; la route de l'honneur et de la bonne foi, la seule sur laquelle il y ait pour les individus, pour les souverains et pour les nations, sûreté, prospérité, félicité.

La défense des droits du roi Joachim Ier semble n'avoir été, dans l'intention de l'écrivain, qu'un beau texte et une occasion favorable pour montrer avec éclat quel doit être l'empire et quelle est l'utilité de ces immortels principes.

Tantôt il fait voir comment Louis XVIII, en y demeurant toujours fidele, a mérité de voir finir ses malheurs, et de s'asseoir, avec gloire, sur le trône de ses peres. Tantôt il s'indigne de ce que l'on ose proposer aux plus grands potentats de l'Europe de s'en écarter, après les avoir suivis avec une constance qui les rendit sacrés aux yeux des peuples dans leurs revers, et qui les rend aujourd'hui si grands dans leurs succès. Tantôt, enfin, il nous prouve que Ferdinand IV, ancien souverain de Naples, a perdu, par la violation de ces mêmes principes, tous ses droits à un sceptre qu'il abandonna deux fois, et s'est interdit lui-même toute espérance de gouverner de nouveau une nation sur laquelle il se vengea si cruellement de n'avoir pas su la défendre.

Si les intérêts du roi Joachim eussent été le principal

objet de l'écrit dont nous parlons, ou si les matériaux n'eussent pas manqué à l'auteur, il se serait attaché, sans doute, davantage, à démontrer quels sont les engagements formels et quels sont les engagements d'honneur contractés envers ce prince, par toutes les puissances, et nous pensons qu'il aurait trouvé de la satisfaction à parler avec plus d'étendue des liens de confiance, de reconnaissance et d'amour qui unissent une généreuse nation à son généreux souverain: sous une plume si habile, ces grandes considérations fortement développées, auraient fait sentir plus vivement encore combien doit être respecté un trône noblement acquis, noblement occupé, et qui serait noblement défendu s'il pouvait être attaqué.

Ce que l'auteur des considérations n'a pas fait, nous allons essayer de le faire.

Nous exposerons, d'abord, ce qui est venu à notre connaissance des relations politiques du roi Joachim Ier avec les souverains, membres de la coalition dont il a fait partie. Nous parlerons, ensuite, de l'état intérieur du royaume de Naples, et des sentiments de la nation napolitaine pour son roi.

Ce que nous allons dire, prouvera, nous osons le croire, avec évidence, que jamais les droits d'un souverain ne furent fondés ni sur des engagements plus solennels et plus sacrés dela part des puissances, ni sur le vœu plus unanime et sur les sentiments mieux éprouvés de son peuple.

Relations politiques du Roi Joachim I*er avec les divers Souverains de l'Europe.*

Elevé, en 1808, au trône de Naples qu'il reçut en échange du grand duché de Berg, le roi Joachim fut reconnu par toutes les puissances du continent de l'Europe, et entretint long-temps avec tous les souverains des relations amicales. L'Autriche, la Russie, la Baviere, la Hollande, envoyerent auprès de lui des ministres, ainsi que la France et l'Espagne. Les guerres dans lesquelles il fut entraîné, comme auxiliaire, par le gouvernement français, interrompirent cette bonne intelligence, mais ne changerent rien à sa position comme souverain. Les rois, en se combattant, n'entendent pas se contester leurs titres respectifs et ne cessent pas de les considérer réciproquement comme sacrés. Lorsque, par le résultat de la guerre, un monarque est détrôné, c'est une catastrophe qui ne peut être justifiée que par les circonstances les plus extraordinaires, par la

mauvaise foi, par la trahison, par l'abus de la puissance, par l'obstination dans une lutte désespérée ; par l'incompatibilité de l'existence d'un tel prince à la tête d'une nation avec la sécurité des autres états. Tous les souverains sont intéressés à prévenir de pareilles catastrophes, qui étonnent les peuples et alterent dans leur esprit le respect pour les droits des trônes. Aussi, ne sont-elles jamais, d'abord, le but de la guerre ; elles ne le deviennent qu'autant que la guerre a reçu des événements ou des passions de l'un des belligérants ce caractere implacacable qui ne permet plus aucun retour. Dans tous les autres cas, la cessation des hostilités ramene les souverains aux relations qui existaient entre eux avant la guerre. Un usage constant, fondé sur le droit public de l'Europe, aurait replacé le roi Joachim, par le seul fait de la cessation des hostilités, dans la situation où il était envers les puissances continentales avant de combattre contre elles, comme auxiliaire de la France, si des arrangements dont nous parlerons bientôt, ne l'eussent pas rendu leur allié.

L'Angleterre, qui ne l'avait pas reconnu, aurait seule conservé le droit de lui contester son titre. Les autres coalisés n'auraient pas eu le moindre prétexte de mettre en question son existence politique ; ils n'auraient pas pu le faire sans se manquer à eux-mêmes, sans blesser la majesté souveraine, sans donner le scandale d'un exemple inconnu parmi les nations, et périlleux pour tous les princes.

Mais nous allons démontrer successivement que toutes les puissances coalisées, même l'Angleterre, nous aurions dû dire, et surtout l'Angleterre, se sont constituées avec le roi Joachim dans un état d'alliance qui les obligerait à le défendre contre Ferdinand de Sicile, si Ferdinand pouvait être à craindre pour lui, comme elles auraient été obligées de le défendre contre Napoléon, s'il eût conservé sa puissance.

Relations du Roi Joachim *avec l'Autriche.*

Les engagements du roi Joachim avec l'Autriche et de l'Autriche avec le roi Joachim, sont clairs, positifs incontestables. Établis par un traité solennel, ils ne peuvent donner lieu à aucune incertitude. Alliance et garantie des possessions respectives en Italie ; obligation de la part du Roi, de fournir, en cas de guerre, un contingent de

trente mille hommes ; obligation de la part de l'Autriche, de fournir, dans le même cas, un contingent de soixante mille hommes, promesse de procurer l'accession des coalisés, etc. etc.

Les stipulations de ce traité ont été exécutées par le roi.

Trente mille hommes et plus marcherent contre l'ennemi commun, qui fut forcé, par les armes Napolitaines, d'évacuer tout le pays et toutes les forteresses qu'il occupait en deçà de la ligne du Pô et du Tanaro. Le viceroi fut contraint d'abandonner l'Adige et de se retirer derriere le Mincio. Le général Autrichien, lui-même, reconnut que cet avantage était dû aux manœuvres du Roi de Naples.

Bientôt après S. M., à la tête de son armée, fortifiée seulement d'une division composée de troupes Autrichiennes et Anglaises, s'empara de Modene, de Reggio, de Guastalla, de Parme, et allait forcer Plaisance, ce qui eût obligé le viceroi à évacuer l'Italie entiere, lorsqu'un armistice conclu entre ce prince et le maréchal Bellegarde, vint mettre fin aux hostilités.

Quand la guerre fut terminée, le roi remit les pays qu'il avait conquis, à l'Autriche, au duc de Modene, au grand duc de Toscane, au Pape, ne conservant que les Marches, où il cantonna une partie de ses troupes, sur la demande des ministres et des généraux Autrichiens et Anglais.

L'Autriche n'a pas montré et ne montrera pas moins de fidélité dans ses promesses, que le roi Joachim. Depuis la couclusion du traité, cette puissance n'a cessé d'agir comme bonne alliée, comme amie affectionnée de la cour de Naples. Le roi n'aura jamais à regretter de s'être livré avec une confiance sans limites à l'héréditaire loyauté des princes de la maison d'Autriche, à la loyauté personnelle qui distingue si éminemment l'empereur François.

Les objections présentées contre le traité d'alliance du 11 Janvier 1814, dans le faible et triste écrit intitulé : *Des Bourbons de Naples,* ne méritaient pas l'honneur d'une réfutation ; elles ont été, cependant, réfutées par l'auteur des Observations, avec une vigueur de raison et de talent dignes de combattre et de vaincre une opposition mieux conçue. L'absurdité, l'indécence, l'immoralité de ces objections a été démontrée avec une évidence accablante.

Nous n'ajouterons qu'une remarque : l'un des principaux arguments employés par le défenseur des Bourbons de Naples, c'est qu'aucun des alliés ne pouvait traiter séparé-

ment avec l'ennemi commun. Mais quel était l'ennemi commun? c'était Napoléon: le seul Napoléon; car le roi Joachim n'était pas directement en guerre contre la coalition. Il n'avait jamais combattu que comme auxiliaire de la France, ainsi que les rois de Bavière et de Wurtemberg, le grand duc de Bade et tous les princes de la confédération de Rhin, avec lesquels l'Autriche traita successivement comme avec le roi de Naples, et, à-peu-près, dans les mêmes termes.

Les quatre grandes puissances avaient toujours été d'accord *que les traités* conclus entre elles *ne sauraient préjudicier aux engagements que les hautes parties contractantes pouvaient avoir pris envers d'autres états, ni les empêcher d'en former avec d'autres états, dans le but d'atteindre au même résultat bienfaisant.* (Le succès de la guerre contre Napoléon.) Et quelle combinaison pouvait concourir plus efficacement à ce résultat, que celle qui détacha de Napoléon le seul allié qui lui restait; un allié qui, évidemment, tenait alors dans ses mains les destins de l'Italie?

La stipulation que nous venons de citer, forme l'article 14 d'un traité conclu à Chaumont le 1er Mars 1814, entre l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse. Le traité du 11 Janvier, entre l'Autriche et Naples, bien connu à cette époque, n'est-il pas manifestement compris dans la garantie que cet article renferme?

Aussi les cabinets n'ont-ils jamais élevé le moindre doute sur la validité du traité dont nous parlons, et on sait que, dans les conférences de Châtillon, les plénipotentiaires Français ayant présenté diverses propositions concernant l'Italie, il fut répondu par les ministres des quatre puissances: "qu'il ne devait pas être question de l'Italie, où la "coalition avait résolu de rétablir les anciens souverains; "excepté à Naples, où elle avait reconnu le roi Joachim, "par un traité que l'Autriche avait conclu."

Cette déclaration, signée au protocole par les quatre ministres, prouve que l'Autriche s'était occupée, avec autant d'efficacité que de bonne foi, à procurer l'accession formelle de ses alliés à son traité avec Naples.

Les relations du roi Joachim et de l'empereur d'Autriche, sont donc celles de deux alliés sinceres qui ont accompli franchement les conditions de leur alliance, qui se sont rendus de mutuels services, et que lient également leurs sentiments, leurs intérêts et l'honneur. Proposer au plus puissant de ces souverains de se déclarer contre l'autre, ou

même de s'en détacher après avoir recueilli les avantages de son alliance, ce serait lui proposer une perfidie également indigne et de la noblesse de son caractere, et de la majesté de sa couronne. Quel ministre oserait offenser un si grand souverain par une telle proposition ? elle ne pouvait appartenir qu'à un écrivain mercenaire, incapable de concevoir le sujet qu'il a osé traiter, et plus incapable encore de s'élever à la hauteur des sentiments qui, pour la gloire des trônes, et pour le bonheur des peuples, doivent animer le cœur des rois.

Relations du Roi Joachim *avec l'Angleterre.*

L'Angleterre est, de toutes les puissances coalisées, celle que les engagements les plus sacrés lient à la cause du roi Joachim, précisément parce qu'il y a eu entre les deux puissances moins de stipulations formelles; les résolutions les plus importantes ayant été prises entr'elles, sous la sauvegarde seule de la bonne foi et de l'honneur.

C'est, en effet, sur la parole des ministres Anglais, que le roi Joachim se détacha de l'alliance de la France pour s'unir à la coalition ; c'est sur leur parole qu'il commença et qu'il poursuivit la guerre; c'est sur leur parole qu'il s'est dessaisi de ses conquêtes : on pourrait presque dire qu'il les rendit, un moment, les arbitres de sa puissance; les dépositaires de sa couronne. L'histoire de la politique n'offre, sans doute, aucun exemple d'un si noble hommage rendu au caractere d'une grande nation, et d'un si honorable témoignage de confiance dans la probité de ses ministres.

Dès son avénement au trône, le roi de Naples avait reconnu combien une alliance avec l'Angleterre convenait aux intérêts de son royaume; et lorsqu'il lui fut proposé d'entrer dans la coalition, il déclara dans les termes les plus formels à l'Autriche, que jamais il ne se déterminerait à porter ses armes hors de son royaume; que jamais il ne pourrait prendre une part active à la guerre contre la France, s'il n'avait un traité de paix et d'alliance avec l'Angleterre.

Les vues du roi se trouverent, sur ce point, parfaitement conformes à celles de l'Autriche et de la coalition entiere. Un traité entre l'Angleterre et Naples permettait de disposer contre l'ennemi commun, non-seulement de toutes les forces du roi Joachim, mais encore de toutes celles que les Anglais avaient en Sicile. Aussi, lorsque l'Autriche envoya un plénipotentiaire à Naples, fit-elle déclarer que

l'Angleterre accéderait au traité d'alliance qu'elle proposait, et que lord Aberdeen était muni, à cet effet, des pleins pouvoirs nécessaires. Cette déclaration fut confirmée par l'exhibition d'une lettre du ministre Anglais, par laquelle il était enjoint à lord Bentinck de conclure, avec le royaume de Naples, une convention qui mît fin à toute hostilité entre les deux états. Cette convention eut lieu : ce ne fut pas un simple armistice, ce fut l'établissement de l'état de paix le plus parfait. Toutes les relations commerciales furent autorisées, et toute faveur leur fut garantie. Il fut déclaré que tous les ports seraient ouverts au pavillon des deux nations, ce qui emportait la reconnaissance positive du pavillon Napolitain ; enfin, la convention fut si bien considérée, par les parties contractantes, comme devant avoir l'effet d'un traité d'alliance, quoique elle n'en eût pas la forme, qu'elles s'occuperent, sur-le-champ, de combiner un plan de campagne, dans lequel devaient agir simultanément les troupes Autrichiennes, Anglaises et Napolitaines.

Le roi ouvrit la campagne ; déjà il était à Bologne où il devait recevoir la ratification de son traité avec l'Autriche, lorsque, par un courier arrivé de Bâle, il apprit que l'on proposait des modifications à ce traité.

Sa surprise fut d'abord extrême et devait l'être, attendu que le traité avait été stipulé dans des termes préalablement approuvés par le gouvernement Autrichien ; mais bientôt il reconnut, dans la proposition qui lui était faite, une preuve nouvelle de l'intérêt attaché par le cabinet Autrichien à rendre l'accession de l'Angleterre plus certaine et plus solennelle.

En effet, ce n'était pas le ministere d'Autriche qui avait conçu l'idée des modifications proposées : c'était le ministere d'Angleterre, et il fut assuré au roi, que si elles étaient admises, le traité pourrait être regardé comme commun avec la Grande-Bretagne. Ces modifications n'altéraient en rien la substance des stipulations précédemment signées. Ce qu'elles présentaient de plus important concernait la compensation qui pourrait être due au roi de Sicile pour la perte du royaume de Naples. Les propositions faites à ce sujet plurent au cœur du roi ; elles furent pour lui une preuve nouvelle de la noble loyauté du gouvernement Britannique ; il les accepta : il en fit remercier lord Castlereagh, et lui fit dire que sur la parole d'un ministre Anglais, il allait agir avec autant de confiance que s'il avait en main le traité le plus authentique.

Malgré cette assurance, il paraît que l'Angleterre ne crut pas devoir laisser le roi sans une garantie formelle. On dit, et nous avons lieu de croire très-certain, que lord Bentinck s'étant rendu au quartier-général du roi à Bologne, vers la fin de Mars ou au commencement d'Avril, déclara que le gouvernement Anglais adhérait complétement au traité conclu entre S. M. l'empereur d'Autriche et S. M. le roi de Naples, et qu'il consentait à tous les avantages stipulés en faveur du roi, sous la même condition faite par l'Autriche, d'une active et immédiate coopération de l'armée Napolitaine. On ajoute même, que cette déclaration, qui s'accordait parfaitement avec ce qui avait été dit verbalement par lord Castlereagh, fut confirmée par la communication de plusieurs dépêches de ce ministre, qui avaient pour objet l'accomplissement des promesses faites au roi.

Cependant les événements de la guerre se pressaient; le roi combattit, des troupes Anglaises combattirent valeureusement sous ses ordres avec les troupes Napolitaines: n'est-ce pas là le sceau le plus éclatant d'une solennelle alliance? Peut-il exister une alliance plus sacrée que celle qui résulte des dangers bravés, du sang versé, de la gloire acquise, pour une cause commune, sur les mêmes champs de bataille?

Après de telles paroles, après de tels écrits, après de tels faits, la moindre incertitude sur les dispositions de l'Angleterre à l'égard du roi Joachim serait une injure au caractere Anglais. Plus le roi s'est livré avec abandon, à la confiance que ce caractere lui inspirait, plus il doit compter sur l'appui d'une nation et d'un gouvernement qui savent apprécier tout ce qui est grand, loyal et généreux.

L'Angleterre a recueilli beaucoup de précieux avantages de son état d'alliance avec le roi de Naples. Indépendamment de ceux qui lui sont communs avec les puissances coalisées, c'est cet état d'alliance qui lui a permis de retirer ses troupes de la Sicile, de les porter sur le théâtre de la guerre en Italie, de les employer à conquérir l'état de Gênes, et de les envoyer, ensuite, combattre en Amérique.

Nous ne parlerons pas des avantages que cette alliance promet encore à la Grande-Bretagne. Nous ne voulons pas placer des calculs d'intérêt à côté des lois de l'honneur; c'est l'honneur qui commande au ministere d'Angleterre d'accomplir toutes ses promesses, et de remplir toutes les espérances qui ont été données au roi. L'honneur ne parle pas en vain à des cœurs vraiment Anglais!

Relation du Roi Joachim *avec la Russie.*

Lorsque l'Autriche fit proposer au roi d'accéder à la coalition, les souverains des quatre grands états coalisés et leurs ministres, suivaient ensemble les mouvements des armées et se trouvaient constamment réunis aux mêmes quartiers-généraux. L'Autriche déclara qu'elle avait consulté ses alliés et promit leur adhésion au traité; l'auguste empereur de Russie aurait-il désavoué, désavouerait-il une telle déclaration, une telle promesse de l'auguste empereur d'Autriche? Non, sans doute; il les a, au contraire, confirmées, et il a exécuté ce qui avait été promis autant que les circonstances ont pu le permettre. Non-seulement il manifesta la plus grande satisfaction de voir le roi faire partie de la confédération Européenne; non-seulement il approuva le traité conclu par l'Autriche, mais il voulut en conclure lui-même un pareil avec S. M. Napolitaine. Un de ses principaux ministres, le comte de Balascheff, fut envoyé au quartier-général du roi Joachim, et lui présenta une lettre de l'empereur Alexandre qui, en s'exprimant dans les termes les plus obligeants sur le rétablissement des anciennes relations d'amitié, accréditait le comte de Balascheff pour conclure un traité d'alliance sur les mêmes bases que celui de l'Autriche. Ce ministre accueilli par le roi, avec la plus haute distinction, suivit le quartier-général de S. M. jusques à la fin de la campagne. On le vit, avec le ministre d'Autriche, aux conférences qui eurent lieu dans les premiers jours d'Avril, à Revere, où le roi concerta, avec les généraux Autrichiens et Anglais, les opérations militaires qu'on devait exécuter.

En attendant la négociation fut commencée, et s'il faut en croire les bruits qui circulerent alors, on était d'accord sur tous les points; tous les articles d'un traité d'alliance étaient rédigés, et ce traité allait être signé à Parme, après le passage du Taro, lorsque l'on apprit les événements qui terminaient la guerre. Un alliance contre Napoléon n'avait plus d'objet. L'acte ne fut pas consommé; mais le ministre Russe n'en resta pas moins accrédité auprès du roi Joachim; il se rendit à Naples, où il fit un assez long séjour, et ne quitta cette capitale qu'en laissant le général baron Thuyll chargé de suivre les affaires qui lui avaient été confiées. L'empereur Alexandre, par une disposition formelle, a confirmé cette mission du général Thuyll, qui réside actuellement auprès de la cour Napolitaine.

Ces relations, nous osons le demander, permettraient-elles que l'on mît en question devant l'empereur de Russie, les droits du roi de Naples à la conservation de sa couronne? Quelles circonstances ont pu altérer ces droits depuis qu'un si grand monarque les reconnaissait par des actes si solennels? Un souverain qui a porté sur le trône, avec toutes les héroïques vertus qui forment les rois, toute la philosophie et toutes les vertus douces qui honorent l'état privé, pourrait-il jamais dire: « Il est un prince qui jouit d'une « grande gloire militaire et qui gouverne ses états avec sa-« gesse: sa puissance est limitée; mais il fut un moment où « les destinées de l'Europe étant incertaines, son nom et « son armée pouvaient concourir à les fixer; alors je re-« nouai avec lui mon ancienne amitié; alors je fis négocier « avec lui un traité d'alliance. Aujourd'hui mes projets « sont accomplis; lui-même a combattu pour en assurer le « le succès; je me déclare son ennemi."........ Non, non, jamais un tel langage ne sortira de la bouche du magnanime Alexandre; jamais il ne sera permis de supposer que de tels sentiments puissent entrer dans son cœur: il voulut être l'allié du roi de Naples quand il s'agissait de combattre; il voudra l'être encore après les victoires qui ont assuré son triomphe. La prospérité ne détourne pas les grands caractères de leurs vertueuses directions, elle les rend plus généreux et plus vertueux encore.

Relations du Roi Joachim *avec la Prusse.*

Une grande partie de ce que nous avons dit relativement à la Russie doit s'appliquer à la Prusse.

Le roi de Prusse, comme l'empereur Alexandre, avait connu et approuvé les propositions d'alliance faites par l'Autriche au roi de Naples. Lorsque ce traité eut été conclu et ratifié, les ministres napolitains accrédités près de l'empereur d'Autriche eurent l'honneur d'être présentés à S. M. Prussienne, qui les accueillit avec distinction et avec bonté, comme ministres d'une puissance alliée.

Et pouvait-il en être autrement si, comme on l'assure, une des stipulations qui formerent la quadruple alliance entre l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse, portait que tous les traités que l'Autriche pourrait conclure, avec des princes qui accéderaient à la coalition, seraient, de droit, communs aux quatre puissances? Une pareille con-

vention rendait toute adhésion formelle inutile. Aussi avons-nous vu que l'empereur de Russie proposa moins une adhésion qu'un traité personnel et direct avec le roi.

Quoi qu'il en soit, l'Europe entiere a été témoin d'un fait éclatant qui ne pouvait laisser aucun doute sur l'adhésion de tous les souverains coalisés, au traité conclu par l'Autriche. A peine ce traité fut connu, que tous s'empresserent de donner des ordres pour que les soldats napolitains faits prisonniers en combattant avec les armées françaises, fussent renvoyés, sur-le-champ, dans leur patrie ; et non-seulement ils voulurent que ces braves militaires fussent libres, mais encore ils leur firent laisser ou rendre leurs armes qui devaient, désormais, être employées contre l'ennemi commun.

L'empereur de Russie et le roi de Prusse donnerent particulierement au roi des témoignages d'amitié par les bons traitements qu'ils firent éprouver à ses soldats.

Vers cette époque, la place de Dantzic venait de se rendre ; 2000 Napolitains formaient partie de la garnison, ils furent dirigés vers l'Italie, et ces troupes traversant militairement l'Allemagne, occupée par les armées de tant de puissances, furent traitées, partout, comme des troupes alliées ; reçurent partout les honneurs dus à leur courage et à leur belle conduite.

N'est-il pas manifeste qu'à l'époque où la Prusse agissait ainsi, elle se montrait, comme la Russie et comme toutes les autres puissances, l'alliée du roi de Naples ? Des relations heureuses de bonne intelligence ne peuvent pas cesser d'exister entre deux souverains qui n'ont aucun intérêt à débattre, et qui doivent être unis par des liens particuliers de considération, d'estime, d'affection, formés dans des circonstances solennelles dont le souvenir ne peut s'effacer.

Relations du Roi Joachim *avec le Roi de Baviere, le Roi de Wurtemberg, et les autres Souverains d'Allemagne.*

La cause du roi de Baviere, du roi de Wurtemberg, et de tous les princes qui firent partie de la confédération du Rhin, est absolument la même que celle du roi de Naples : ainsi que lui, ils furent long-temps alliés de Napoléon ; ainsi que lui ils prirent part comme auxiliaires à toutes les guerres

que Napoléon entreprit pendant la durée de leur alliance; ainsi que lui, enfin, ils se détacherent de la France et traiterent avec la coalition par l'intermédiaire de l'Autriche, quand ils reconnurent que l'obstination de Napoléon menaçait l'Europe d'une guerre sans terme.

Si le traité du roi de Naples n'était pas respecté, ils ne devraient plus avoir aucune confiance dans ceux qu'ils ont eux-mêmes stipulés; si ses droits étaient contestés, ils devraient s'allarmer sur leurs propres titres et sur leur propre existence.

Les relations d'amitié entre le roi Joachim et les souverains Allemands, les relations diplomatiques entre les deux cours de Naples et de Baviere, n'ont jamais été interrompues; un ministre napolitain a toujours résidé et réside encore à Munich; un ministre Bavarois a toujours résidé et réside encore à Naples.

Loin de trouver des ennemis parmi les souverains d'Allemagne, le roi de Naples doit les avoir tous pour amis; tous ont des intérêts communs avec lui.

Relations du Roi Joachim *avec les Maisons de Bourbon de France et d'Espagne.*

Après avoir parlé de tous les souverains qui ont combattu dans la guerre de la coalition, examinons quelle est, à l'égard du roi de Naples, la situation et quels sont les intérêts des deux maisons de Bourbon qui ont profité des succès de cette guerre, sans que leur position particuliere leur eût permis d'y prendre une part active.

Ces deux maisons augustes regnent, et ce sont les efforts de tous les souverains de l'Europe coalisés qui leur ont rendu leurs couronnes. Le premier usage de leur puissance aurait-il pour objet de briser celle de l'un des princes qui ont fait partie de cette immortelle coalition!..... c'est là ce qu'on a osé proposer dans l'écrit intitulé *des Bourbons de Naples!.....*

L'auteur, forcé de reconnaître que les souverains dont le roi Joachim avait embrassé l'alliance, ne pourraient, avec honneur, se déclarer contre lui, semble leur demander de laisser agir la France et l'Espagne, que, suivant son opinion, les mêmes liens d'honneur n'enchaînent pas......Mais qui ne sera révolté de cette ignoble pensée? Quoi...! Tout ce qui a concouru à relever les trônes des Bourbons ne serait pas

sacré pour eux ! Après avoir recueilli le bienfait, ils s'établiraient arbitrairement les juges des bienfaiteurs, et tourneraient, sans provocation, contre l'un d'entre eux, les armes qu'ils en ont reçues !......Ah! loin de nous l'idée d'une semblable ingratitude !.....notre respect pour deux grands souverains et pour deux grandes nations nous défend de penser qu'un tel sentiment puisse appartenir, jamais, au cœur d'un roi de France, au cœur d'un roi d'Espagne.

Ecoutons un langage plus noble, un langage vraiment digne du fils de St. Louis et de Henri IV.

Le 4 Juin, il disait à la chambre des députés : " J'ai " fait avec l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse, " une paix dans laquelle sont compris leurs alliés, c'est-à- " dire tous les princes de la chrétienté. La guerre était " universelle ; la réconciliation l'est pareillement."

Louis XVIII, quand il parlait ainsi, ignorait-il que Joachim Ier. régnait à Naples, ou dissimulait-il au fond de son cœur l'intention de lui déclarer bientôt la guerre ? Non, il n'ignorait rien ; il ne dissimulait rien, il suivait les sages impulsions de son âme loyale et généreuse ; il promettait sa reconnaissance et la paix à tous les princes de l'Europe qui, tous, avaient vaincu pour lui.

Long-temps avant le 4 Juin, le prince de Metternich, ministre des affaires étrangeres d'Autriche, avait notifié au prince de Bénévent le traité par lequel le roi de Naples était entré dans la coalition.

On ne peut pas supposer au roi d'Espagne des sentiments moins dignes de la majesté souveraine que ceux exprimés par le chef illustre de la famille des Bourbons, et nous verrons bientôt que de tels sentiments ont guidé sa conduite.

L'auteur des observations a fait voir comment la politique de l'Europe, et particulierement celle de l'Autriche, s'opposerait à toute entreprise qui devrait rétablir l'influence de la maison de Bourbon en Italie. On ne peut rien ajouter à ce qu'il a dit sur ce point décisif. Nous allons rechercher s'il serait dans les intérêts des Bourbons de France et d'Espagne d'attaquer le roi de Naples, et s'ils pourraient motiver sur quelque prétexte une semblable agression.

Après les agitations qu'ont éprouvé la France et l'Espagne, les premiers besoins de ces deux royaumes sont la paix, la tranquillité intérieure, une bonne et libérale administration, le retour du commerce, la diminution des charges publiques.

Des projets de guerre qui éloigneraient tant de biens si évidemment nécessaires, feraient voir plus d'ambition que de prudence dans les cabinets de Paris et de Madrid : ils étonneraient l'Europe, ils réveilleraient les craintes jalouses qu'inspirerent, autrefois, les entreprises des Bourbons, et leur puissance peut-être serait livrée à de formidables attaques avant d'avoir été rétablie sur des bases solides.

Eh! quels seraient les sentimens des peuples en voyant recommencer des guerres qui leur ont été si funestes ; en voyant prodiguer et leur sang et leurs ressources dans des expéditions lointaines et sans objet pour eux, lorsque tant d'objets précieux appellent, dans l'intérieur, la sollicitude de leurs souverains ?

Calmer la fermentation des esprits ; réparer les malheurs et les injustices des derniers temps ; rétablir les finances, ranimer l'industrie, pacifier les colonies, les faire refleurir..... tant de grands objets ne suffisent-ils pas à l'activité des gouvernements de France et d'Espagne ?

Ces gouvernements ne devraient-ils pas craindre, en rallumant la guerre, de rendre à des partis encore en haleine, une force redoutable ?

En France, surtout, Louis XVIII pourrait-il oublier quelle part eut le roi Joachim à la gloire immortelle dont se couvrirent les armées françaises pendant vingt ans de combats, et ferait-il marcher contre lui, sans aucun sentiment pénible, tant de braves soldats qui, si souvent, marcherent sous ses ordres, à la victoire ?

Ce que nous venons d'exprimer, la sagesse des rois de France et d'Espagne l'a reconnu. Aussi, jamais ces souverains n'ont-ils montré contre le roi Joachim, des intentions hostiles que rien ne pourrait justifier.

Après avoir déclaré qu'il avait fait la paix avec tous les princes de la chrétienté, quel motif aurait Louis XVIII pour se déclarer en état de guerre contre le roi Joachim ? Quelles circonstances, depuis le 4 Juin, ont produit des sujets de guerre entre la France et Naples ? aucune, sans doute : aussi, quoique les formalités des communications diplomatiques n'ayent pas été encore complétement établies, toutes les relations entre les deux états ont été constamment celles de la bonne intelligence. Le commerce est ouvert et libre entre les deux royaumes ; le pavillon napolitain flotte dans les ports de France, et le pavillon français flotte dans les ports de Naples. Tous les prisonniers napolitains que Napoléon avait retenus, Louis XVIII les a renvoyés ; un

consul napolitain est à Marseille, et se loue de l'accueil qu'il y reçoit de toutes les autorités. Tout est donc dans un état parfait de paix entre les deux couronnes, et cette paix rien ne doit la troubler.

Il n'en est pas autrement avec la cour de Madrid. Les Bourbons d'Espagne ayant reconnu formellement la séparation du royaume de Naples de celui de Sicile, on ne peut pas supposer qu'ils voulussent entreprendre une guerre en faveur de Ferdinand de Sicile, et ils n'ont montré au roi Joachim que des dispositions pacifiques.

Tous les Napolitains prisonniers en Espagne ont été rendus libres. Un consul Espagnol réside à Naples : plusieurs bâtiments Espagnols expédiés pour nos ports y sont entrés et ont reçu l'accueil que doit attendre le commerce d'un peuple ami. Un corsaire d'Espagne ayant arrêté un bâtiment Napolitain, ce bâtiment fut déclaré par le conseil Espagnol mauvaise prise, et la décision eut pour motif, que le roi Joachim était en paix avec toutes les puissances de l'Europe.

Le roi d'Espagne a donc imité Louis XVIII à l'égard du roi de Naples ; et certes, la conduite du monarque Français, inspirée par la philosophie, la modération et la bonté, mérite, en tout, de servir d'exemple.

Concluons qu'il n'existe et qu'il ne peut exister dans les cours de France et d'Espagne, aucun intérêt ni aucune intention qui ne s'accorde avec les intentions et les intérêts du roi de Naples, dont tous les vœux ont pour objet la paix de l'Europe et le bonheur de ses sujets.

Relations du Roi Joachim *avec le Pape.*

C'est sous les auspices du roi de Naples que le Pape est rentré dans ses états, délivrés par les armes Napolitaines. Aussi long-temps que ces pays sont restés sous l'administration royale, ils n'ont eu à supporter aucune de ces contributions extraordinaires, aucune de ces réquisitions que la guerre autorise et qui, trop souvent, dégénerent en odieuses vexations. Le roi, au contraire, du moment qu'il fut maître des états Romains, diminua les impôts établis, consacra des sommes considérables à des objets d'utilité publique, fit cesser toute persécution contre les prêtres, remit en vigueur diverses institutions pieuses, et, par toutes ces mesures, prépara, autant que les circonstances le permettaient, le retour du souverain pontife, dans la capitale du monde chrétien.

Lorsque le St.-Pere, en revenant de son douloureux exil, arriva sur la ligne occupée par l'armée du roi, S. M. lui fit rendre toutes sortes d'honneurs et lui fit faire les offres les plus obligeantes.

Sa Sainteté, en passant à Bologne, rendit au roi une visite solennelle pour lui témoigner toute sa gratitude.

Quand elle voulut se rendre à Rome, le roi lui remit les deux départements de Rome et du Trasimene, qui formaient la totalité de l'état ecclésiastique à l'époque où le Pape avait été forcé de s'éloigner de sa capitale. S. M. eut même la délicate attention de mettre sous l'autorité du saint-pere le duché d'Urbin et les pays situés sur la gauche du Mitauro, étrangers à ces deux départements, afin qu'il eût la satisfaction de se rendre de Césane, où il se trouvait, jusques à Rome, sur des territoires soumis à sa souveraineté.

Le Pape aurait souhaité que le roi lui eût remis, en même temps, les Marches, comme il voulait qu'Avignon lui fût restitué par le roi de France, et les légations par l'empereur d'Autriche; mais la demande de Sa Sainteté concernant les Marches se trouvait contraire à des dispositions convenues entre le roi et les alliés. Le Pape en demeura convaincu et se contenta de ce qui lui était rendu.

Depuis cette époque, le St.-Pere a toujours conservé, sans doute, et a manifesté souvent le désir d'être remis en possession des Marches; mais, c'est au congrès, seulement, que peuvent être pris des arrangements qui concilient les intérêts du St. Siége et les stipulations des traités.

Une difficulté qu'il n'était pas au pouvoir du roi de résoudre, n'a point nui à la bonne intelligence que tant de motifs avaient dû établir, et doivent maintenir entre la cour de Rome et la cour de Naples.

Un consul Napolitain et un agent diplomatique résident à Rome, et tous leurs rapports avec les autorités pontificales sont infiniment satisfaisants. Le roi qui, depuis longtemps, a vu de près et a su apprécier les vertus personnelles du St.-Pere, est pénétré pour lui de la plus profonde vénération. Le Pape a donné souvent au roi des témoignages particuliers de sa bienveillance.

Les intérêts de ces deux souverains se touchent et sont dans une apparente opposition sur un seul point. Cette opposition n'est l'ouvrage ni de la volonté du Pape, ni de la volonté du roi. C'est un traité, ce sont des conventions politiques et militaires qui l'ont établie. Lorsque le congrès aura concilié et fixé les droits des deux princes, il ne pourra

plus rester entre eux que les relations de bon voisinage et les sentiments personnels dont ils font profession l'un pour l'autre.

Le Pape ne peut jamais être que l'ami d'un roi qui l'a rétabli dans ses états.

De l'Etat intérieur du Royaume de Naples, et des Sentiments de la Nation Napolitaine pour le Roi Joachim.

L'exposé que nous avons présenté des relations du roi de Naples avec les diverses puissances de l'Europe, prouve qu'aucune d'entre elles n'a ni intérêt ni motif de se déclarer contre lui, et que, presque toutes, au contraire, sont liées à sa cause par des traités positifs ou par des engagements d'honneur dont on ne peut pas supposer, sans leur faire une offense, qu'elles veuillent s'affranchir.

Voyons, maintenant, si c'est avec quelque fondement que le défenseur des Bourbons de Sicile invoque contre lui le vœu de la nation Napolitaine.

Le roi Joachim est le premier souverain qui ait apprécié justement cette nation brave, ingénieuse, ardente, habile à tous les genres de succès.

L'ancien gouvernement semble n'avoir été qu'effrayé de l'énergie d'un tel caractere, et avoir employé tous ses soins à la comprimer ou à la diriger vers des objets étrangers aux grands intérêts de l'état: aussi, quand il eut besoin de faire quelques efforts, ne trouva-t-il que de faibles ressources dans un pays qui pouvait en offrir de si puissantes.

Les Napolitains avaient cependant fait voir, sous Charles III, ce que pouvait attendre d'eux un souverain digne de les gouverner.

Le roi Joachim a montré aux Napolitains de l'affection et de l'estime: ils lui ont répondu par leur amour et par leur dévouement.

A peine monté sur le trône, il eut de fréquentes occasions de faire connaître à quel point lui était cher tout ce qui intéressait les droits ou l'honneur de la nation que la Providence avait soumise à son sceptre.

On le vit lutter avec fermeté contre le gouvernement Français, alors tout puissant, et qu'il avait tant de raisons de ménager, chaque fois qu'il fut question de défendre ou un privilége national, ou la dignité de sa couronne: on sut que,

dans une circonstance solennelle, il avait dit: *Je veux régner avec indépendance, ou je veux cesser de régner.* Dès-lors les Napolitains sentirent qu'ils avaient un roi réellement Napolitain et qui les appelait à des destinées nouvelles.

A sa voix, un peuple qui semblait avoir peu d'inclination pour l'état militaire, s'arma presque tout entier. L'armée réguliere a été portée successivement jusqu'à 90,000 hommes, et 60,000 légionnaires de la garde civique ont défendu depuis 1809, presque sans aucun secours de la troupe de ligne, les côtes du royaume, en même-temps qu'ils ont maintenu, partout, la tranquillité de l'intérieur, que cherchaient sans cesse à troubler des hordes de brigands envoyées de la Sicile.

L'Europe a été témoin de la conduite des troupes Napolitaines. Dès les premieres campagnes elles se montrerent rivales des plus vieilles troupes de l'Europe, et les talents comme la bravoure des officiers se firent particulierement distinguer.

Cependant, l'armée n'occupait pas le roi tout entier: ses soins organiserent l'administration de l'intérieur; des routes furent tracées; de sages établissements furent fondés; des travaux utiles et même des travaux d'embellissement pour sa capitale furent entrepris.

Tous ces objets, sans doute, entraînaient des dépenses qui mettaient le roi dans la nécessité d'exiger des tributs considérables; cependant les charges imposées à la nation furent toujours fort inférieures à celles que supportaient tous les autres pays de l'Europe, sans exception; elles furent toujours acquittées sans murmure, parce que chacun en voyait l'utile emploi.

La clémence et la générosité du roi, son affabilité, sa popularité ont, surtout, enchanté et captivé le cœur des Napolitains.

Depuis qu'il regne, il n'a jamais voulu croire aux complots, aux conspirations contre sa personne; et il est sans exemple qu'il ait laissé verser une seule goutte de sang pour de prétendus crimes d'état.

Autant son âme se refuse à punir, autant elle aime à récompenser.

Ceux même qui sollicitent sa libéralité sans y avoir acquis des droits par des services, la sollicitent rarement sans succès.

Accessible à tous ses sujets, on le voit souvent au mi-

lieu d'eux, comme un pere au milieu de ses enfants, distribuer des grâces et recueillir des bénédictions.

Voilà par quels moyens le roi Joachim a su allumer, dans le cœur des Napolitains, ces sentiments actifs et durables qui font la gloire comme le bonheur et la sauve-garde des rois, et qui rendent les peuples capables du dévouement le plus héroïque.

Nous pourrions ajouter que ces sentiments se sont fortifiés, peut-être, par un rapprochement bien facile à faire.

On a comparé la loyauté de la nouvelle administration, et sa fidélité dans ses engagements, avec la violation des dépôts publics, qui, sous l'ancien gouvernement, enleva cent millions confiés par les particuliers, aux banques de Naples ; on a comparé la valeur et le génie militaire de Joachim avec la double fuite de Ferdinand, lorsque les armées ennemies touchaient à peine ses frontieres : on a comparé sa douceur et sa clémence avec les vengeances atroces qui mirent en deuil, à une époque trop célebre, le royaume et l'Italie entiere.... mais évitons de réveiller ces cruels souvenirs...... Pour prouver quels sont les sentiments du peuple Napolitain pour le roi, et du roi pour le peuple, il suffit de dire qu'on a vu ce prince parcourir successivement le plus grand nombre de ses provinces, à des époques différentes et parmi des évenements divers. Presque toujours sans gardes, dans chaque ville, dans chaque village, il traversait souvent à pied, une foule immense, écoutant tous les malheureux, accueillant toutes les réclamations, et ne se trouvant jamais importuné, quand il s'agissait d'accorder un bienfait ou un acte de justice.

Et c'est ce prince contre lequel on invoque ses propres sujets!...... Eh bien! Qu'on nous réponde : ce prince quand il était ainsi sans défense, au milieu de son peuple, a-t-il trouvé un seul ennemi? N'a-t-on pas entendu partout, autour de lui, les expressions de l'attachement et de la reconnaissance?

Nous craindrions d'être accusés de flatterie pour avoir exposé les faits que nous venons de raconter, si nous ne pouvions invoquer d'un bout de l'Europe à l'autre, le témoignage de tous les voyageurs qui ont visité le royaume de Naples, et qui ont pu être témoins de ces faits ou en entendre le récit. Nous n'avons pas à redouter qu'un seul d'entre eux puisse nous démentir.

Qu'on cesse donc de calomnier une nation qui chérit son souverain, et qui saurait lui donner, au besoin, un de ces

éclatants exemples de fidélité et de dévouement qui immortalisent les peuples.

Les souverains de l'Europe ne peuvent pas ignorer ces dispositions des Napolitains. Leurs ministres, leurs agents consulaires, les voyageurs, la renommée ont pu leur en rendre compte ; ils aimeront à trouver les sentiments et les vœux d'une nation recommandable, d'accord avec leurs propres sentiments et avec leurs engagements envers le roi de Naples.

Heureuse, alors, la nation Napolitaine ! Son roi n'a plus besoin de gloire militaire. Aussitôt qu'il verra la paix de son royaume assurée, il ne jugera plus nécessaire d'entretenir l'armée nombreuse que la prudence lui commande aujourd'hui d'avoir sur pied. Alors, il pourra se livrer à toutes ses dispositions généreuses et bienfaisantes, perfectionner l'administration, créer des institutions libérales, alléger encore le poids des impôts que déjà il a beaucoup diminués depuis que la guerre a cessé ; faire fleurir l'agriculture, le commerce et les arts : répandre, en un mot, sur le beau pays qu'il gouverne, toute la prospérité, tout le bonheur dont la nature a voulu le doter, et dont les malheurs des siecles lui ont ravi, depuis si long-temps, le brillant héritage.

La Saxe.

La remise solennelle du royaume de Saxe aux autorités prussiennes, c'est-à-dire à S. Exc. le ministre d'état baron de Reck et à M. le général-major baron de Gaudy, provisoirement l'un gouverneur civil, et l'autre gouverneur militaire de la Saxe, par le prince de Repnin, s'est effectuée le 8 au matin, dans les salles du gouvernement actuel ou du ci-devant palais de Bruhl, où toutes les autorités saxonnes civiles et militaires, étaient rassemblées. C'est devant une réunion de plus de deux cents personnes des premieres classes attachées à l'Etat, que le prince de Repnin a prononcé en français son discours d'adieu.

Discours prononcé par S. Exc. M. le Prince de Repnin, *à sa derniere Audience à Dresde, le* 8 *Novembre* 1814.

Un acte passé entre la Russie et la Prusse, auquel l'Autriche et l'Angleterre ont accédé, remet l'administration future de la Saxe entre les mains de Sa Majesté le roi de Prusse.

C'est donc la derniere fois, Messieurs, que je paraîs au milieu de vous, comme celui qui fut chargé par Alexandre de veiller à votre bien-être, de diriger vos efforts pour la cause sainte de la liberté de l'Europe.

Tout ce que j'ai pu faire de bien en remplissant cette tâche honorable, je vous le dois, braves Saxons.

J'ai trouvé 5300 hommes de troupes ; mais votre enthousiasme, votre cœur vraiment germain, vous firent voler aux armes au premier appel, et 43,000 hommes dans le court espace de trois mois, ou s'étaient joints déjà aux phalanges victorieuses d'Alexandre et de Frédéric Guillaume, ou étaient en pleine marche.

Il n'existait plus de caisse publique, mais c'est grâce au patriotisme désintéressé des commerçants, qui plusieurs fois vinrent avec confiance au secours du gouvernement ; que j'ai pu commencer et soutenir l'administration d'un pays dévasté par la guerre, et garantir le crédit public et les propriétés d'une atteinte désastreuse, en soutenant non-seulement les billets de caisse, mais en en rétablissant le cours

presqu'à leur valeur nominale, tandis qu'ils étaient tombés déjà de près de la moitié.

C'est grâce au zele et aux soins infatigables des administrateurs des provinces, que, dans le court espace de six semaines, des magasins nombreux assurerent la subsistance de 420,000 hommes retournant dans leur patrie, et éviterent les réquisitions partielles si désastreuses pour le pays, si nuisibles pour la discipline militaire.

C'est à vous estimables habitants des campagnes, que j'adresserai aussi mes remercîments ; c'est votre industrie active et l'infatigable persévérance de vos travaux, qui ont déjà effacé la plupart des traces effroyables de la guerre ; c'est par vous que les champs sont derechef cultivés, que les villages renaissent de leurscendres.

Je ne puis pas être froid à de pareils souvenirs ; ma reconnaissance pour vous durera autant que mon existence, et je bénirai Dieu et mon Souverain de m'avoir mis pendant cette mémorable année à la tête d'une nation comme la vôtre.

Cependant des nuages obscurcirent quelquefois nos relations mutuelles. C'est avec la franchise que je me fais gloire de posséder, que je vais vous en parler.

Des hommes vraiment patriotes m'entourerent dès le commencement de mon administration. Forts de leur conscience et de leur conviction, ils travaillerent à plusieurs réformes ; nous bravâmes ensemble quelques opinions, quelques intérêts particuliers ; eux, comme Saxons, ont un mérite de plus, l'avenir de votre patrie n'étant pas décidé alors.

C'est dans le calme de l'avenir que vous prononcerez sur moi et mes estimables collégues ; j'en appelle à votre loyauté.

Dans un temps où la Saxe, exténuée par une longue suite de calamités et par des sacrifices qu'elle avait déjà faits pour la cause commune, devait encore joindre ses efforts à ceux des autres peuples germains, pour subvenir aux dépenses extraordinaires que la guerre avait amenées, soigner les hôpitaux nombreux, et fournir des armes et les objets nécessaires à l'entretien des troupes, il ne restait que deux moyens, ou d'exiger d'une classe de vos concitoyens, des commerçants et des manufacturiers, une contribution de guerre ou de partager cette charge sur toutes les propriétés. C'est l'origine de la *Central-Steuer*.

Jugez si ce dernier mode ne devait pas être adopté.

Quatre millions et demi d'effets publics et les diamants de la couronne avaient été portés hors de la Saxe, c'étaient autant de moyens de circulation et d'hypothéques soustraits au gouvernement.

Mes représentations furent infructueuses, la cessation de quelques pensions, la diminution d'autres en fut le résultat pénible à mon cœur, mais que mon devoir et les besoins de l'Etat exigeaient.

Enfin, Messieurs, j'arrive au sujet qui le plus a affecté vos âmes ; c'est l'incertitude sur le sort de votre patrie et l'intérêt que vous portez à un souverain qui pendant un demi-siecle a présidé à vos destinées : il était digne de vous d'oublier les maux des derniers temps, pour ne vous rappeler que les quarante-cinq années d'un regne calme et tranquille pendant lesquelles d'anciennes plaies furent cicatrisées.

Le malheur d'un particulier intéresse tout cœur sensible, mais celui d'un souverain a quelque chose de religieux, qui entraîne, qui inspire l'enthousiasme ; ce ne sera donc pas moi qui blâmerai les sentiments que vous avez manifestés, et si vous m'avez vu employer des moyens répressifs contre quelques démarches dans lesquelles vous avez été entraînés, ne l'attribuez qu'à la conviction certaine où je suis, qu'une pleine confiance et une soumission illimitée aux desseins des hautes puissances alliées pouvaient uniquement assurer votre bonheur futur et préserver la Saxe de la calamité d'être morcelée.

Un avenir heureux se développe devant vous. *La Saxe restera Saxe ; ses frontieres resteront intactes.* Une constitution libérale en assurera l'existence politique et le bonheur individuel ; et sous la protection puissante et paternelle de Frédéric-Guillaume et de ses descendants, elle ne sera plus, comme autrefois, exposée chaque demi-siecle aux ravages de la guerre.

C'est avec cette persuasion consolante que je remets le gouvernement de votre pays dans les mains des gouverneurs-généraux nommés par sa majesté le roi de Prusse.

Frédéric-Guillaume, ce roi juste, généreux, grand dans l'adversité, magnanime dans le bonheur, va s'occuper de vos destinées : sa main puissante vous protégera, il a droit à votre amour, et à une soumission sincere et sans bornes.

Vous ne serez jamais indifférents à mon auguste souverain ; en vous remettant dans les mains de son ami, il est certain d'assurer votre félicité.

Dès cet instant je ne suis plus lié à vous par des relations de service ; mais celles de l'amitié dureront autant que mon existence.

Ma gloire, mon bonheur sera d'avoir mérité votre estime et de retrouver toujours des amis au milieu de vous !

Saxons ! rappelez-vous quelquefois de celui qui pendant une année, s'est identifié avec vous.

Le discours du prince Repnin est maintenant imprimé en allemand, et affiché au coin des rues. Il a fallu en même temps une proclamation de la part du gouverneur russe qui se retire, et une autre de la part des nouveaux gouverneurs. Le 9, les autorités civiles et militaires se sont encore rassemblées dans le palais des princes, où M. le conseiller intime prussien Kinger a présenté à M. le baron de Reck les personnes qui ne l'avaient pas encore été. Ce ministre leur a adressé un discours ; ensuite il y a eu un dîner de plus de cent couverts, où étaient invitées toutes les administrations saxonnes. Plusieurs toasts ont été portés au bruit du canon, tous relatifs à la Saxe, à ses nouveaux rapports, à des assurances amicales. Le général d'Obschutz, commandant de Berlin, a porté un toast aux braves habitants de Dresde.

D'après ce que nous apprenons, un corps saxon s'est dirigé sur Erfurt ; d'autres corps partis de Berlin se dirigent sur d'autres points. La garnison russe, forte à-peu-près de 2000 hommes, consistant en chasseurs et quelques cosaques, a eu ordre d'évacuer la Saxe, en prenant la route de Berlin. Les Prussiens laisseront de légeres garnisons à Freyberg, Meissen, Leipsick, Bautzen et dans d'autres petites villes. On sait que depuis long-temps ils occupent Vittenberg et Torgau. Trois bataillons, formant 1600 hommes, composeront la garnison de Dresde ; ils auraient logé sur-le-champ dans les casernes, si elles n'avaient pas eu besoin de réparations ; mais on va les mettre en état. On veut épargner, autant que possible, l'habitant qui a eu tant à souffrir de la guerre et des événements. Ce qui reste des troupes de ligne Saxonnes sera cantonné à Meissenbourg et les environs. On ne sait encore rien de positif sur les changements que le gouvernement-général prussien pourra faire dans les sections d'administration ; il est cependant vraisemblable qu'il y en aura trois, à la tête desquelles se trouveront MM. les conseillers-d'état de Bulow et de Friesen et M. le général

d'Obschutz en qualité de commandant de la ville. Les sections de finances et de justice éprouveront certainement des changements.

Voici la proclamation adressée par le prince Repnin aux Saxons:

" L'administration suprême du royaume de Saxe ayant été mise entre les mains de S. M. le roi de Prusse, en vertu d'une convention entre la Russie et la Prusse, et à laquelle l'Autriche et l'Angleterre ont accédé, et la remise solennelle du gouvernement-général ayant été faite aujourd'hui par moi à LL. EEx. M. le ministre-d'état baron de Reck et M. le général-major baron de Gaudy, toutes les autorités saxonnes et les habitants sont prévenus de s'adresser à ce nouveau gouvernement général, et d'avoir pour lui la même confiance et le même esprit d'ordre et de subordination qui les ont distingués pendant mon administration.

" S. M. l'empereur, mon auguste maître, ne cessera jamais de prendre un intérêt particulier à la Saxe, et en remettant l'administration à un prince qui, pour la noblesse, la vertu et la magnanimité, peut servir de modele, il croit avoir fondé et assuré la prospérité et le bonheur d'un pays qui a éprouvé tant de secousses, et qui a un si grand besoin de repos. Saxons, ce n'est pas sans émotion que je me sépare de vous. Soyez assurés de mon estime et de mon attachement, et laissez-moi, en vous quittant, la consolation que mon souvenir continuera de vivre parmi vous.

Dresde, le 8 Novembre, 1814.

Le gouverneur-général prince DE REPNIN.

Extrait d'un Journal Anglais du 28 Novembre.

Il nous est arrivé hier au soir plusieurs malles de Hambourg, de France et de Hollande. On continue de répandre le bruit que le roi Ferdinand est dans l'intention de suivre lui-même au Congrès de Vienne la réclamation de ses titres à la Couronne de Naples. En vérité il pourrait bien s'épargner les inconvénients du voyage, car très-assurément il s'en reviendra *re infectâ.*

Il a été publié le 14 du courant à Hanovre une proclamation au nom du Prince Régent, annonçant l'érection de cet état en royaume et les raisons pour cela. Cette piece est rédigée d'un ton fort noble, et fortifie ce que nous avons déjà dit dans un de nos derniers aperçus au sujet de l'influence que notre gouvernement exerce dans ce moment sur les affaires de l'Europe. Cette piece officielle est intéressante sous un autre point de vue, en ce qu'elle nous fait connaître les résultats des négociations de Vienne, par rapport à la Constitution future de l'Allemagne. Il sera substitué à l'ancien ordre de choses une confédération de tous les états indépendants d'Allemagne, laquelle aura deux objets : de protéger l'empire contre des ennemis extérieurs, et de prévenir les abus du pouvoir arbitraire dans l'intérieur. Nous sommes fiers de voir le nom du Prince Régent attaché à une piece de ce genre qui pourvoit aux droits des sujets. Que diront là-dessus nos *éternels* orateurs de l'opposition ? Comme cette circonstance fait tomber complétement leurs bruyantes et superficielles accusations !

Il se trouve dans les gazettes d'Hambourg un article de Gand, dont la date est trop éloignée pour qu'on puisse y porter la moindre attention. Cet article répete le bruit sans fondement qui a

déjà couru depuis long-temps d'une pacification prochaine avec les Etats-Unis.

Les papiers de Paris jusqu'à Vendredi dernier sont arrivés en ville. La Cour de Madrid vient encore d'augmenter et la mesure de son ingratitude et la liste de ses victimes, en condamnant 24 individus aux galeres, à l'exil, ou à de fortes amendes pécuniaires. Parmi les officiers, se trouve le général O Donoghue, ci-devant ministre de la guerre, et qui a acquis quelque distinction dans la guerre pour l'indépendance de l'Espagne. Il est condamné à une détention de quatre ans dans le château de Majorque, à payer les frais du procès, déclaré de plus incapable de jamais servir la couronne d'Espagne, et si à l'expiration de sa détention, il donne de nouveaux sujets de mécontentements, *les mesures qu'on a résolues seront mises à exécution*. Naturellement, il n'y a que la mort qui puisse être sousentendue dans cette menace. C'est la derniere ressource d'une tyrannie capricieuse et sans principes ; mais les tyrans ignorent que l'exécution d'une pareille sentence affranchit leurs victimes, les met hors de leurs atteintes, et les traduit devant le tribunal de l'éternelle justice, au pié duquel les rois eux-mêmes sont amenables, et devant lequel toutes les superstitions niaises et les pratiques d'une religion monachale ne peuvent servir ni à excuser ni à pallier les actes d'un despote. Nous pouvons déjà juger d'avance, par le traitement du brave O'Donoghue, de la sévérité inflexible avec laquelle les principaux membres des Cortes seront punis. Il n'y aura que la mort ou leur emprisonnement perpétuel qui pourra satisfaire la vengeance de leur ingrat gouvernement. Heureuse Angleterre ! oh, combien les affections de tes patriotiques enfants se resserrent plus étroitement, lorsqu'ils voient ainsi les meilleurs et les plus braves des

hommes traités avec ignominie sous une domination étrangere ! Ton gouvernement peut avoir beaucoup de fautes ; tes hommes publics peuvent n'être pas exempts de reproches ; mais jamais, non jamais tu ne seras condamnée à voir tes enfants traînés à la potence, ou plongés dans des cachots pour avoir travaillé avec ardeur à te rendre d'importants services publics. Comme le cœur se resserre à l'aspect de ce qui se passe en Espagne ! Quelles réflexions mortifiantes ne fait pas naître le tableau de la civilisation rétrogradant, et celui du malheur de 10 millions de créatures humaines soumises ainsi au caprice d'un gouvernement imbécille ! Il faut que nous nous arrachions à ce triste et décourageant sujet. Nos réflexions ne peuvent faire aucun bien. Notre sympathie ne peut pas parvenir jusqu'aux victimes ; et notre inexprimable mépris n'arrêtera pas le bras toujours levé des oppresseurs. Cependant le jour de la rétribution n'arrivera-t-il donc pas ? Le Ciel sera-t-il, comme les hommes, toujours sourd aux cris de l'innocence persécutée ? Le gouvernement espagnol se livrera-t-il toujours impunément à ces caprices furibonds ? Mais avant que le jour de la justice se leve, combien des hommes les plus méritants et les plus illustres de la nation espagnole, ne pourront-ils pas avoir été, dans l'intervalle, enterrés vifs dans les tombeaux de l'inquisition, ou envoyés hors de ce bas monde, l'âme agonisant d'inquiétude sur le sort de leurs familles désespérées !*

---

* Pendant que nous traduisions ce qui précede, nous avons trouvé dans un autre journal anglais du 29 l'article qui suit :

" La communication suivante touchant le sort de quelques-uns des patriotes Espagnols, victimes de la rigueur de leur propre gouvernement, nous est parvenue hier.

" Les dernieres nouvelles de Vienne sont du 13 ; les Journalistes français ne communiquent aucun nouveau fait relativement aux négociations, et leurs spéculations à cet égard portent l'empreinte d'une humeur excessive, et d'un orgueil profondément humilié. Quoique tous les arrangements se fassent contre la politique ambitieuse et usurpatrice de la France, cependant ses écrivains sont assez inconséquents pour oser représenter M. le prince de Talleyrand comme jouissant d'une considération très-haute et, pour ainsi dire, exclusive. Quoique Messieurs les journalistes français n'aient pas daigné expliquer cette contradiction évidente, nous sommes obligés de démentir cette partie de leur assertion, qui dit que leur ambassadeur possede beaucoup d'influence et jouit d'un grand respect. Person-

---

Paris, 20 *Novembre.*—Nous avons reçu d'Espagne les détails des sentences barbares prononcées contre les amis de la Constitution, par le tribunal de Madrid, composé du capitaine-général Anteago, du comte de Pinar, Lasanea, Mosquera et Galiano. Ceux qui sont soumis aux peines les plus légeres sont privés de leurs emplois, mis à l'amende, bannis de Madrid et des autres résidences royales, et sont traités comme les plus vils crimtnels.

Le membre de la Junte, Ansoria de Madrid, est banni. Cabrera est rayé de la liste des Académiciens et condamné à une amende de 4000 piastres. Il faut leur ajouter Tapia, ci-devant éditeur du *Semanario Patriotico*, puis de la gazette de la Régence ; Barra, éditeur de l'*Ami des Lois*, ouvrage fort estimé ; Savinon, traducteur de la tragédie de *Rome sauvée* ; Dominick, magistrat de Madrid, condamné pour sept ans à la détention au château de las Galeras, et pour huit ans Gallardo, frere du célebre Gallardo, qui a cherché un asyle à Londres, et à la sentence duquel il a été ajouté la clause suivante : " avec faculté d'augmenter la punition après la conclusion de la procédure actuellement pendante contre son frere le bibliothécaire des Cortes, qui s'est soustrait par la fuite à la justice.

nellement il en mérite peu ; politiquement, encore moins. L'usage horrible que la France a fait de son pouvoir pendant 25 ans, la rend un juste objet de jalousie, et d'une jalousie profondément enracinée. Malgré la modération connue de la famille régnante, comme son armée n'a point changé, comme les sentiments de sa population n'ont éprouvé aucune modification, et comme elle est encore animée de cette même ambition dévorante qui l'a poussée à envahir les droits des états environnants par le fer et par le feu, par le parjure, par des traités illusoires, et des manifestes inflammatoires, il est à propos qu'elle soit surveillée de près, et qu'on l'empêche de renouveller les mêmes excès. Il est même avantageux aux Bourbons que cet esprit turbulent soit réprimé, car une nouvelle guerre produirait infailliblement une nouvelle révolution. Les meneurs en France ont si souvent changé leurs chefs et leurs formes de gouvernement, qu'ils n'éprouveraient pas de grands remords à opérer encore un autre changement. Les négociations de Vienne, quoique calculées de maniere à réprimer les passions malignes de la nation française, sont bien loin d'être hostiles aux droits du roi de France. La politique qu'on attribue à son plénipotentiaire, n'est pas favorable à la sûreté de la dynastie légitime ; et lorsqu'on remarque que le souverain ne réprime pas son ministre, on a une preuve présomptive de la faiblesse de la famille restaurée, et de nouvelles raisons pour renforcer les barrieres qu'on pose aujourd'hui contre cette nation turbulente.

On annonce de fortes mesures de police militaire dans un ordre du jour, signé par le comte Maison, gouverneur général de la 1ere division militaire dont Paris fait la principale partie. Ce réglement sévere montre une inquiétude considé-

rable de la part du gouvernement ; et cette circonstance jointe à d'autres causes, fait voir l'urgence absolue des arrangements politiques auxquels on travaille sur le continent.

Le sort de la Saxe paraît fixé irrévocablement. Les administrateurs prussiens civils et militaires, sont entrés en exercice de leurs fonctions. Des détachements considérables de troupes prussiennes sont entrés dans le pays, et les militaires saxons ont eu ordre, afin de prévenir toute dispute, de se porter vers Mersebourg et d'autres villes sur la Saale, riviere devenue célebre par les événements de la derniere guerre.

Les autres points de la négociation se conduisent, dit-on, en même temps avec une grande activité ! On croit qu'il n'y aura pas de changement en Italie, et que Joachim conservera sa couronne. La validité de son titre est nécessaire à la sûreté de l'Italie. Si un Bourbon occupait le trône de Naples, la probabilité est que la France reprendrait avant cinq ans révolus, l'ascendant absolu qu'elle possédait sur l'Italie. On dit que lord Castlereagh s'oppose vigoureusement à ce que Joachim soit détrôné. Cette conduite est digne des sentiments libéraux et des lumieres de ce ministre, et sa seigneurie acquiert par-là de nouveaux droits à la reconnaissance de son pays et à la confiance de son souverain.

(Public Ledger.)

Extrait d'un autre Journal Anglais du 29.

Si les bills qui sont aujourd'hui devant le Parlement sont passés le Jeudi prochain (1er Décembre) le Parlement s'ajournera ce jour-là au 9 Février. Nous nous réjouissons de cette circonstance, principalement par la raison qu'elle mettra fin à un système qui est fait pour causer le

plus grand mal à ce pays-ci. Nous sommes maintenant engagés, par le canal de notre ministre à Vienne, dans une négociation de la plus grande délicatesse et de la plus haute importance. Après la longue tempête révolutionnaire, il faut rétablir la société européenne, et il faut que les diverses puissances du Continent soient organisées de maniere à prévenir le retour, des malheurs et des calamités auxquelles il a été exposé pendant près d'un quart de siecle. Replacer les divers états dans la situation où ils étaient avant la révolution, est une chose impratiquable, et si même elle était possible, elle n'offrirait pas le remede désiré ; car il ne faut jamais perdre de vue que ce fut cette même situation qui favorisa laFrance, et que ce fut de là qu'elle partit pour mettre à exécution ses projets ambitieux. Les autres puissances n'étaient pas assez fortes pour lui résister, et conséquemment les rétablir dans leur ancien état ne serait que les exposer aux mêmes dangers et aux mêmes maux. C'est ce que personne ne peut ignorer. L'affaire, le devoir des négociateurs de Vienne est de chercher le remede à cette situation. Il peut convenir à la politique hypocrite d'un parti de protester contre tel et tel arrangement, de s'épuiser en lamentations et en doléances sur le tort fait aux droits de quelque famille ou de quelque nation en particulier, de faire les affaires de la France en protestant contre les mesures que la France envisage d'un œil de désapprobation, parce que le parti sait que leur objet et leur effet seront de réprimer et de faire avorter ses projets ambitieux. Il peut convenir de pleurer sur le sort de la Saxe ou de la Pologne à ceux qui n'ont jamais exprimé un seul sentiment généreux, un seul vœu véritable et prononcé pour l'affranchissement des territoires envahis et opprimés par Buonaparté ; je dis plus, qui firent tout

ce qui était en leur pouvoir pour prévenir cette émancipation, en exaltant les talents de l'oppresseur et en faisant entendre qu'il était inutile de lui résister. Mais nous leur demandons de quelle maniere il sera possible de prévenir le danger de nouvelles incursions et de nouveaux envahissements, si ce n'est en donnant plus de force aux puissances rangées aujourd'hui contre la France? La grande question est d'empêcher l'Europe de retomber sous un joug pareil à celui dont elle ne fait que d'être délivrée, malgré les efforts uniformes, la politique, et nous avons presque dit les désirs du parti. Il faut enlever les droits de quelques puissances, afin que les droits de toutes ne soient pas détruits. Il faut couper un membre pour sauver le reste du corps. C'est là le grand point, le point véritable. Mais le parti ne voit pas autre chose que le membre coupé; il gémit avec hypocrisie sur sa séparation du corps; mais il ne veut pas voir que le corps a été sauvé par la perte du membre. C'est sous ce point de vue qu'il faut considérer l'union de la Saxe, avec la Prusse. Il est d'une nécessité indispensable que la Prusse soit fortifiée, et elle ne peut acquérir de nouvelles forces que par l'accession de nouveaux territoires.

Dans la Séance de la Chambre des Communes d'hier au soir, il fut fait par MM. Whitbread, Tierney et Ponsonby diverses questions sur la Saxe, la Pologne et d'autres pays. M. Vansittart, le chancelier de l'échiquier, dit, que l'occupation de la Saxe par la Prusse ne pouvait être que provisoire, que le ministre britannique n'avait point pris part à cette transaction; et que relativement à la Pologne, on ne verrait pas qu'un ministre britannique avait été l'auteur de la subjugation de ce pays. Nous regrettons que le ministre ait fait cette assertion, parce que l'objet du parti semble être d'arracher des expres-

sions qu'on puisse interpréter ensuite comme condamnant la politique de nos alliés. Cela tendrait naturellement à créer de la froideur entre notre ministre et les autres négociateurs et à affaiblir notre influence. Nous aurions été fort aises d'entendre M. Vansittart prendre un parti décidé sur la question de la Saxe, et s'il était prudent de faire quelque révélation à ce sujet, défendre dans les termes les plus fortes la nécessité que la politique prescrivait de réunir la Saxe à la Prusse, comme un des moyens principaux de renforcer les mains de la Prusse contre les desseins et les tentatives de la France. Après l'expérience que nous avons faite, maintenir le rétablissement du *status quo* pour les petits états de l'Allemagne, c'est dire qu'il faut laisser de nouveau une porte ouverte à la France, afin qu'elle puisse encore mettre à exécution ses projets contre l'Allemagne. Les petits états furent les instruments dont elle se servit en partie pour combattre et subjuguer les plus grands. *(Courier.)*

Extraits des derniers Journaux François.

Mercredi, (23,) un événement bien malheureux a été causé, rue des Saussayes, par l'insouciance d'un boucher qui avait négligé de faire placer des lampions sur un monceau de gravois déposés devant sa porte. Le cocher de Mad. la comtesse de Blacas, épouse du ministre de la maison du roi, n'ayant pas aperçu, dans l'obscurité, cet amas de décombres, s'y engagea, et la voiture fut violemment renversée. La jeune comtesse, quoiqu'enceinte, n'a éprouvé aucun accident, non plus que Madame sa mere. Monsieur son pere, qui l'accompagnait aussi, a eu une épaule démise, et la tête couverte de blessures occasionnées par les glaces de la voiture, qui ont été brisées. M. le comte de Blacas était en ce moment avec le Roi au théâtre.

On assure que M. de Damas remplacera, à Lyon, M. le maréchal Augereau, lequel remplacera, à Strasbourg, M. le maréchal Kellermann.

Porto-Ferrajo (île d'Elbe), 4 *Novembre.*

(Extrait d'une Lettre particuliere.)

Depuis la fin du mois de Septembre, on a suspendu la plupart des constructions ordonnées pour aggrandir le château de Buonaparté. Ce n'est pas la seule circonstance qui fait croire que le séjour de ce fameux personnage ne sera plus de longue durée dans cette île. Plusieurs caisses venues de France, et contenant des objets de prix, n'ont pas même été ouvertes. L'échange des couriers entre Vienne et Porto-Ferrajo est très-actif. On nous a écrit de Milan, et de Livourne, que le divorce avec Marie-Louise en est l'objet; et quand on réfléchit aux importantes suites qu'une semblable mesure pourrait avoir sur l'avenir politique, il est permis de croire qu'elle a dû fixer l'attention des souverains alliés; mais est-elle résolue et préparée? C'est une autre question. .... Soixante lanciers Polonais, envoyés d'ici à Parme pour servir auprès de l'archiduchesse, sont revenus, parce que, dit-on, le gouvernement Parmesan n'en voulait pas. Napoléon montre extérieurement l'humeur la plus enjouée, un oubli entier du passé, la tranquillité la plus parfaite sur l'avenir; mais vous savez jusqu'à quel point il sait dissimuler. Le cérémonial est observé, dans le petit château de Porto-Ferrajo, comme au palais des Tuileries. Personne ne comprend rien à la présence continuelle des vaisseaux de guerre Anglais qui croisent devant l'île: ils laissent passer et repasser nos bâtiments d'état, qui se rendent tantôt à Livourne et tantôt à Gênes. Le pavillon de l'île d'Elbe est un des mieux respectés par les puissances barbaresques, alliés naturels de Buonaparté. Beaucoup de bâtiments étrangers s'en servent. Tout est ici hors de prix; et quoiqu'il circule beaucoup de numéraire, on ne voit pas de petite monnaie."

Rome, 12 *Novembre.*

Une congrégation d'état a été présidée hier par S. S.; elle était composée de LL. EEm. MMgrs. les cardinaux della Somaglia, Doria, Litta et Morozzi. Le sécretaire-d'état camerlingue de S. S. a donné lecture d'un mémoire qui sera adressé aux puissances, dans lequel on prouve que S. S., en reconnaissant la république Cisalpine et le royaume d'Italie, n'a point, par le fait de cet acte, renoncé aux provinces qui avaient été usurpées sur le patrimoine de Saint-

Pierre. Il paraît qu'au congrès on a fait valoir d'une maniere peu favorable aux réclamations du Saint-Siége ce qui s'est passé à l'epoque de l'envahissement des états pontificaux. Toute cession du Saint-Pere fut dès-lors un acte forcé, et ne peut préjudicier au droit du Saint-Siége.

Les lettres de Vienne ne nous laissent guere prévoir qu'il sera fait droit aux réclamations du Saint-Siége. Notre cour a remis des notes aux ministres et envoyés des puissances auprès d'elle. Tous ces ministres montrent les plus grands égards pour S. S., mais nos affaires ne vont ni plus vîte, ni mieux.

Les charges que le gouvernement a à supporter sont telles que l'on n'a pu encore mettre les pensions religieuses au courant.

Le roi Charles IV a été complimenté par S. S. le jour de sa fête.

Nous attendons le retour d'un prélat envoyé près de S. M. l'empereur Alexandre.

Les affaires des églises d'Allemagne ne donnent aucune satisfaction à S. S. Il s'éleve chaque jour des questions et des prétentions interminables.

On parle d'ouvrir un emprunt. S. S. persiste à refuser les offres de ses fideles sujets.

Vienne, 15 *Novembre.*

Il y a eu bal la nuit derniere dans les appartements de la cour.

La *Gazette de la Cour* annonce que le carousel et le bal masqué qui devaient avoir lieu le 16 au Manége, sont remis au 17.

On continue de procéder à la vérification des pouvoirs des ministres qui siégeront au congrès. Le sort a désigné ceux des grandes puissances chargés, en qualité de commissaires, de cette opération ; ce sont les ministres d'Angleterre, de Russie et de Prusse.

Le prince de Metternich est président de la commission des affaires d'Allemagne. Les seances de cette commission se tiennent très-regulierement. Il est arrêté que, dans toutes les affaires qui concernent l'étranger, l'Autriche, la Prusse, la Baviere, le Wurtemberg et le Hanovre auront seules voix décisives. La diete, proprement dite, ne s'occupera que des affaires de l'intérieur, et l'on sent déjà quelle prépondérance auront dans les discussions les représentants des grandes puissances.

L'Autriche, voulant répondre aux efforts des autres puissances, continue d'entretenir en activité toutes ses forces militaires, ce qui lui occasionne de grandes dépenses. D'après un ordre du conseil de la guerre, toute la landwehr va être habillée à neuf. La plus grande partie des régiments de cavalerie sont au complet.

Le départ précipité du grand-duc Constantin donne lieu à différentes conjectures. Personne ne veut croire au bruit répandu par la cour de Russie, que ce prince ne va que licencier et accompagner quelques régiments Russes qui sont encore en Allemagne.

A juger d'après certains indices, les Anglais ne paraissent pas disposés à laisser la couronne du royaume de Naples sur la tête d'un membre de la famille de Napoléon. Il semble que le roi Joachim a commencé par traiter avec l'Autriche d'une maniere qui pouvait lui être favorable; mais qu'ensuite on a eu connaissance de certaines dépêches envoyées à Londres, qui ne plaident pas du tout en sa faveur.

Des Frontieres de l'Autriche, 16. *Novembre.*

La Prusse est dans une activité continuelle pour obtenir des augmentations de territoire sur tous les points de l'Allemagne; chaque jour elle forme de nouvelles prétentions et cherche à faire valoir de nouveaux droits. Si toutes ses demandes étaient admises, cette puissance deviendrait, par sa force territoriale, l'arbitre suprême de tous les états Germaniques. Mais depuis le commencement de ce mois, les autres puissances ont senti, indépendamment du peu de fondement de ses prétentions, que la domination Prussienne ne pourrait s'étendre d'une maniere si démesurée sans porter atteinte au système d'équilibre durable qu'on veut établir en Europe.

M. le prince Talleyrand, dont les grands talents, les vues profondes et libérales ont acquis une influence qui fait concevoir les plus heureuses espérances, est l'âme de l'opposition, salutaire autant qu'imposante, qui s'est manifestée contre le plan d'aggrandissement adopté par la Prusse, et notamment contre l'usurpation de la Saxe. Ce ministre est fortement appuyé par l'Autriche, l'Espagne, la Baviere, le Wurtemberg, et même par l'Angleterre et le Hanovre, qui paraissent desirer aussi que le royaume de Saxe reste indépendant. On parle beaucoup à Vienne de plusieurs déclarations sur cet objet, et l'on assure qu'elles ne tarderont pas à être publiées. En attendant, on fait courir le bruit, que si

l'indépendance de la Saxe est reconnue, on aurait l'intention d'en donner la couronne au prince Antoine, oncle par alliance de l'empereur d'Autriche, et frere du roi actuel.

Une autre opposition a également éclaté relativement à la Pologne; les prétentions de la Russie excitent tous les jours les plus vifs débats dans les conférences particulieres des plénipotentiaires réunis à Vienne. On assure que plusieurs puissances sont très-disposées à coopérer au rétablissement du royaume de Pologne; on va jusqu'à citer à ce sujet l'Autriche, et, sous plusieurs rapports, l'Angleterre. Mais ces puissances demandent avec énergie que l'indépendance de ce royaume ne soit pas un vain nom, mais une réalité bien reconnue Pour atteindre à ce but, elles proposent d'élire un roi de race Polonaise, et choisi dans une des premieres familles de la nation.

Ces considérations sont fondées sur la plus sage politique; elles ont porté la conviction dans tous les bons esprits, et l'on se flatte que l'empereur Alexandre lui-même, dont le sens est si juste et les idées si libérales, finira par y céder.

Diverses opinions existent sur le prompt départ du grand-duc Constantin de Vienne pour Varsovie, ou peut-être pour Saint-Pétersbourg. La légation Russe à Vienne assure que son départ a été occasionné par la nécessité où il s'est trouvé de se rendre en Pologne pour indiquer aux diverses colonnes Russes qui retournent maintenant dans leur patrie, les routes qu'elles doivent tenir. Cette version ne trouve que peu de croyance; car on se dit généralement que, pour fixer la marche d'une armée Russe qui retourne dans sa patrie, on n'a pas besoin de faire voyager le prince Constantin. Une autre opinion est que ce prince a eu quelques différends avec un souverain, et que pour l'éviter il a pris le parti de quitter Vienne. Enfin, une troisieme opinion, qui trouve beaucoup de partisans, est que le grand-duc Constantin, ayant mis une importance marquante à obtenir le trône de la Pologne, a été si mécontent de la forte opposition qu'il a trouvée au congrès, qu'il a pris le parti de quitter Vienne.

Imprimé pour SCHULZE et DEAN, 13, Poland St., Oxford-S. chez lesquels on peut souscrire, à Londres, ainsi que chez M. PELTIER, 50, Welbeck-Street. Prix, Cinq Guinées par An.



L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCCXXI—*Le* 10 *Décembre*, 1814.

LITTÉRATURE.

COMMENTAIRE SUR LE THÉATRE DE VOLTAIRE *par M. de* la Harpe ; *imprimé d'après le Manuscrit autographe de ce célebre Critique, et appropiré aux différentes Editions de ce Théâtre ; recueilli et publié par* ***. un vol. in 8vo.

Je ne doute point de l'authenticité de ce *Commentaire.* J'avoue pourtant qu'il faut un peu de foi pour y croire ; l'éditeur ne me paraît pas s'être expliqué assez clairement. Pourquoi ne nous dit-il pas comment cet ouvrage lui est parvenu ? Pourqui n'offre-t-il pas, dans son *avertissement*, de mettre le manuscit sous les yeux des incrédules ? Pourquoi n'est-il pas en état de résoudre aucune des objections qu'il se fait à lui-même, et qu'on n'aurait pas manqué de lui faire ? Voltaire avait connaissance de cet ouvrage ; il a

mis son paraphe au bas de chaque remarque, et l'éditeur ne peut nous dire ni dans quel temps, ni comment, ni par qui ces observations critiques de la Harpe ont été communiquées à Voltaire, ni dans quelle vue l'auteur critiqué a paraphé toutes les notes de son censeur ; il redouble même nos incertitudes par son étonnement : " On peut s'étonner, s'écrie-t-il, que Voltaire, qui ne lisait guere de livres sans en charger les marges de ses remarques, se soit abstenu d'en faire aucune sur celles de La Harpe, quoique plusieurs de celles-ci fussent susceptibles d'être discutées d'une maniere curieuse et instructive, par un écrivain qui avait pour le moins autant de connaissance de sa langue que le commentateur." Enfin, il observe que Voltaire n'a fait aucun usage du *Commentaire* de la Harpe, lorsque, dans les derniers temps de sa vie, il a revu son Théâtre pour la nouvelle édition de ses Œuvres que préparait le libraire Panckoucke, et qui fut publiée depuis par Beaumarchais : voilà sûrement bien des raisons de douter, fournies par l'éditeur lui-même, qui ne cherche point à les dissimuler : mais toutes les obscurités du doute viennent se changer en lumiere devant un fait clair et positif. L'éditeur, que je ne nommerai pas, puisqu'il ne s'est point nommé, est un honnête homme, incapable d'aucun genre de fraude ; il nous atteste que La Harpe a écrit ce *Commentaire*, en marge d'un exemplaire des Œuvres de Voltaire, de l'édition in-8vo. de Geneve, publiée par les Cramer, en 1756. Il affirme que cette piece intéressante a été recueillie à Ferney ; et je suis certain qu'il est dans la disposition de montrer la double écriture de Voltaire et de La Harpe, à quiconque voudra la vérifier. Il présentera l'exemplaire en disant : *Noli esse incredulus*, et le Pyrrhonien le plus décidé s'en retournera en s'écriant : " Je ne sais comment expliquer plusieurs circonstan-

ees de ce fait ; mais je n'ai plus aucun doute : le fait est incontestable !" Pour moi, qui n'ai point vu le manuscrit, mais qui ai lu l'ouvrage, et qui connais la probité de l'éditeur, je crois sans avoir vu.

La littérature a ses mysteres, et la conduite des gens de lettres n'est pas toujours de la netteté la plus parfaite. Ce Commentaire ne tombe pas tout-à-fait des nues ; la chronique scandaleuse en avait déjà parlé à l'occasion d'une critique de *Zulime*, que La Harpe avait insérée dans le *Mercure*, presqu'immédiatement après la mort de Voltaire, et qui lui attira deux lettres assez vives du marquis de Villevieille, dans le *Journal de Paris* ; voici ce que dit cette chronique scandaleuse, intitulée : *Correspondance littérair secrete*, sous la date du 1er Septembre 1778. " Il y a quelques années que le fameux critique, M. de La Harpe, s'avisa de faire des *Comméntaires* sur les œuvres de M. de Voltaire, et particulierement sur son Théâtre. Il vendit ce manuscrit à un libraire ; mais la précaution que le critique prit vous fera juger que le grand poëte était traité assez séverement ; il exigea du libraire, par écrit, que cet ouvrage ne paraîtrait qu'après la mort de M. de Voltaire. Le libraire eut besoin d'argent, et revendit le manuscrit en question à un de ses confreres, sous la même condition de ne le faire imprimer que lorsqu'on n'aurait plus rien à craindre ni à espérer de celui qu'on flagornait publiquement, et qu'on déchirait en secret ; aujourd'hui que la mort a frappé l'homme immortel, le libre possesseur du manuscrit a voulu en faire usage ; mais le fameux critique ayant vu que quelques petits traits lancés imprudemment contre son *pere*, son ami et son bienfaiteur, avaient indigné les honnêtes gens et enfanté les deux lettres délicieuses que vous avez lues, et se don-

tant bien que cet autre tour achèverait de le perdre, a voulu r'avoir son manuscrit : mais le libraire ne veut pas s'en dessaisir qu'il ne soit remboursé de la somme qu'il en a donnée. M. de La Harpe voudrait que par égard pour ses grands talents on le lui rendît pour rien, or, les marchands ne font point de ces sortes de marchés : ainsi je ne sais ce qui en arrivera." L'éditeur ne cite point ce passage de la *Correspondance secrete* dans son *avertissement*, où il aurait été convenablement placé : il l'a mis à la suite de l'examen de Zulime, avec les deux lettres du marquis de Villevieille, qu'il a recueillies plus malicieusement, ce me semble, qu'il n'appartient à un éditeur : mais il remarque très-bien que cette relation anecdotique ne s'accorde pas de tout point avec la sienne, puisqu'il faudrait conclure de ce que dit *la Correspondance*, que Voltaire ne connaissait pas le Commentaire de La Harpe. L'éditeur suppose donc, et ce sont ses propres paroles, que le second libraire, ne pouvant obtenir de M. de La Harpe le remboursement de ce que lui avait coûté le manuscrit, aurait essayé d'en tirer un meilleur parti en l'offrant à M. de Voltaire, et que celui-ci, curieux de voir comment son disciple le traitait, aurait accepté l'offre, et indemnisé le libraire ; mais pourquoi présumer que le second libraire redemandait à M. de La Harpe le prix du manuscrit, du vivant de Voltaire, puisque, suivant la convention, le *Commentaire* ne devait paraître qu'après la mort de l'auteur critiqué ? Ne serait-il pas plus simple d'admettre que le second libraire s'arrangea avec La Harpe ? Quant aux *paraphes*, l'éditeur les explique, dans ce système, en imaginant que Voltaire, ayant jugé que l'ouvrage, à tout prendre, ne pouvait nuire à sa réputation, et prévoyant qu'il serait un jour publié, avait pris cette précaution pour

prévenir les changements. Toutes ces suppositions ont sans doute quelque chose de louche, mais il résulte toujours de se qui se trouve dans la *Correspondance secrete*, qu'il était question d'un Commentaire de La Harpe sur les tragédies de Voltaire, long-temps avant la publication de celui qu'on nous donne aujourd'hui; et ce rapprochement peut concourir à rendre moins merveilleuse l'apparition soudaine de l'ouvrage que nous annonçons.

Il me semble d'ailleurs que, sûr de son fait, et dédaignant peut-être d'aborder toutes les difficultés, l'éditeur n'a pas profité de tous ses avantages: la *Correspondance secrete* dit, à la date de 1778, que le Commentaire dont elle parle existait depuis quelques années; or, celui qu'on vient de publier s'arrête à la tragédie des *Scythes*, représentée pour la premiere fois en 1767; on pourrait donc supposer, d'après cette date, que l'ouvrage du commentateur fut terminé vers 1768 ou 1769: ce qui se rapporte assez bien avec l'indication donnée par la *Correspondance*. Je suis étonné que l'éditeur n'ait pas fait cette observation; mais, au lieu de continuer à m'unir avec lui pour repousser les objections, je veux lui en faire une à laquelle sans doute il s'empressera de répondre, et qui, sans ébranler ma foi, me paraît pourtant assez forte; elle sort naturellement du nouveau moyen de défense que je viens d'offrir à l'éditeur. En effet, comment arrive-t-il que, dans un *Commentaire* écrit sur une édition de 1756, il soit parlé d'une piece qui n'a paru qu'en 1767? Et la tragédie des *Scythes* n'est pas la seule qui présente cette objection. *Tancrede*, joué en 1760; *Olympie*, qui est de 1763; *le Triumvirat*, qui n'a paru qu'en 1764, contrarient également la date de l'édition, sur laquelle on suppose que la Harpe a travaillé. On conçoit

même à peine comment *l'Orphelin de la Chine*, qui fut donné en 1755, peut se trouver dans cette édition. Je suis persuadé que l'éditeur nous expliquera cela d'une maniere péremptoire ; car, très-certainement, ce *Commentaire* est de La Harpe ; et mon objection est de nature à être réfutée par le même, c'est-à-dire, par l'existence du manuscrit. Les obscurités peuvent embarrasser l'éditeur ; mais ce qui entraînerait l'impossibilité du fait ne saurait former pour lui une véritable difficulté.

J'ai beaucoup insisté sur la question de l'authenticité, parce que ce point m'a paru très-important. Je ne répéterai pas ici ce que j'ai déjà dit dans une annonce préliminaire, que le style même de l'ouvrage, que le ton des remarques, que la tournure, le genre et la justesse des critiques ne permettent pas de méconnaître l'auteur. Il est temps d'en venir au *Commentaire* même, et peut-être quelques lecteurs trouveront-ils que je les ai trop fait attendre.

Ce *Commentaire* assez semblable à celui de Voltaire sur Corneille, a surtout pour objet le style, et s'étend sur vingt tragédies, depuis *Œdipe* jusqu'aux *Guèbres*, et sur deux comédies, *Nanine et l'Enfant prodigue* : il comprend donc tout ce que le *Théâtre de Voltaire* renferme de plus brillant ; il se distingue absolument, et par la forme, et par le fond de la partie du *Cours de Littérature*, dans laquelle M. de La Harpe a parlé des productions dramatiques du plus grand poëte du dixhuitieme siecle. Dans le *Cours de Littérature*, le critique développe, avec une admiration presque continuelle, et qui paraît un peu trop soutenue, les ressorts nouveaux que le génie de Voltaire a mis en œuvre sur la Scene Française, enrichie déjà des chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine. Il analyse les pieces, en suit les plans,

en montre l'artifice, en fait valoir les beautés. Dans ce *Commentaire* il néglige à peu près l'ensemble, s'arrête aux détails, et note particulierement ce que la diction peut avoir de répréhensible, sans oublier de faire remarquer les traits éclatants dont elle est semée : cet examen manquait au *Cours de Littérature*, et en devient le complément pour ce qui regarde le *Théâtre de Voltaire ;* et le *Cours de Littérature*, à son tour, vient au secours du *Commentaire*, pour ce qui concerne les pieces postérieures aux *Scythes*, quelques comédies, les grands opéras et les opéras comiques. L'éditeur a extrait du grand ouvrage de La Harpe et transporté dans celui qu'il publie les morceaux de critique propres à compléter ce dernier : ce n'était guere la peine ; mais les éditeurs tiennent toujours, plus ou moins, à l'épaisseur du volume : ce sont des observations critiques sur la diction d'*Œdipe*, de *Zaïre*, de *Mérope*, d'*Alzire*, de *Mahomet*, de *Sémiramis*, de *Rome sauvée*, de *l'Orphelin de la Chine*, de *Tancrede*, qui peuvent être à la fois véritablement instructives et intéressantes. L'éclat du style de Voltaire dérobe aux yeux éblouis beaucoup de taches et beaucoup de fautes que doit remarquer la critique ; le commentateur de Corneille n'est pas lui-même à l'abri de quelques uns des reproches qu'il a faits à son auteur. On rencontre dans ses vers dramatiques plus d'un exemple de ces figures vicieuses, de métaphores mal suivies contre lesquelles il s'éleve avec une sévérité toute particuliere, quand les ouvrages du pere de la tragédie française présentent à sa censure des défauts de ce genre ; les négligences de toute espece abondent dans son élocution facile et séduisante ; ses plus beaux morceaux, ses tirades les plus magnifiques, ses plus admirables détails, ont toujours l'air d'être les premiers jets d'une imagina-

tion très-heureuse et d'une plume supérieure : la derniere main, le *fini*, qui n'est à la vérité qu'une partie de la perfection, y manque absolument ; nul écrivain ne prêtait plus à un *Commentaire*, et n'en était plus digne. Des remarques judicieuses sur les fautes d'un si rare génie éclairent le goût, comme ses beautés inspirent et forment le talent ; je suis loin de ne trouver rien à desirer dans ce *Commentaire* de M. de La Harpe : il s'en faut, à mon avis, qu'il soit complet : ce n'est qu'une ébauche, mais c'est l'ébauche d'un critique du premier ordre. Tel qu'il est, il accompagnera, je crois, à l'avenir, toutes les éditions des tragédies de Voltaire ; mais je ne sais si toutes les parties du volume donné par l'éditeur obtiendront cette gloire : elle ne semble pas réservée à une dissertation passablement écrite, mais très-longue, très-peu méthodique et très-inutile, ou l'éditeur s'efforce de prouver que M. de La Harpe a eu tort de critiquer les *opéras* de Voltaire dans son *Cours de Littérature*. Il est vrai que M*** blâme surtout quelques expressions un peu fortes du censeur ; mais pourquoi lui-même a-t-il grossi son volume de ces critiques ? Etait-ce pour le plaisir de le grossir encore de sa *dissertation ?* En général, il ne se montre pas du tout favorable à M. de La Harpe, contre l'usage des éditeurs, toujours grands panégyristes des auteurs dont ils publient les ouvrages ; mais, quels que soient ses sentiments à l'égard de ce célebre littérateur, il faut lui savoir beaucoup de gré de sa précieuse découverte.

MON RÊVE,

Ou le Bagne d'Anvers et la Bonne Compagnie.

"Le monde est le théâtre sur lequel les hommes jouent la
" comédie; les hasards composent la piece; la fortune distribue
" les rôles; les riches remplissent les loges; le parterre est pour
" les misérables; la folie occupe l'orchestre, le temps tire le rideau..
" les insensés battent des mains pour applaudir, et les sages sifflent
" la piece."

(Thomas).

Je venais de voir une de nos dernieres pieces nouvelles; je rapportais du spectacle une envie de dormir qui m'avait pris dès le commencement de l'ouvrage, et avait résisté au bruit des sifflets et à la fureur des applaudissements; pressé de me coucher, je parcourus rapidement les diverses lettres qui m'avaient été adressées dans la journée, et que mon vieux Philippe venait de me remettre; l'une était d'un grenadier de ma légion, qui m'informait du bonheur qu'il avait eu d'attraper la croix-d'honneur; l'autre était d'un de mes parents, qui m'annonçait qu'il venait solliciter à Paris une sous-préfecture, ou un secrétariat d'ambassade, ou tout au moins un emploi de commis dans un ministere: il comptait beaucoup sur ma protection pour obtenir l'une de ces trois places. La derniere contenait une invitation de déjeûner pour le lendemain; j'eus soin de la mettre de côté, et je recommandai à Philippe de me réveiller à huit heures précises.

J'étais à peine dans mon lit que le sommeil s'empara de moi; un songe assez bizarre me transporta fort loin de la capitale. En un moment je traversai un espace immense, et je me trouvai au milieu de cette ville naguere si vivement attaquée

si vaillamment défendue, et dont les habitants gardent encore le souvenir du courage de nos soldats et de la prudence de leur chef...Heureux ! si le chef mieux inspiré, se fût toujours borné à la gloire de défendre des villes.

J'étais donc à Anvers, et j'y arrivais pour la premiere fois ; mais lorsqu'on voyage en dormant on n'est jamais embarrassé. Je me promenais seul sur le port ; je regardais en soupirant le vide des chantiers, lorsque je me rappelai que j'étais porteur de plusieurs recommandations pour les principales autorités de la ville : au nombre de ces lettres, il y en avait une pour le directeur du Bagne ; je ne sais pourquoi ce fut la premiere dont il me vint dans l'idée de faire usage.

Je me présentai chez lui sur-le-champ : il m'accueillit avec beaucoup de grâce. Je l'examinai à loisir pendant qu'il lisait ma lettre ; c'était un homme d'environ cinquante ans, ayant les manieres douces, les dehors polis et les expressions affectueuses ; le voisinage ne l'avait pas gâté. Quoiqu'il fût logé au Bagne, la piece dans laquelle il m'avait reçu était meublée avec une recherche qui aurait fait honneur à une petite maîtresse ; je lui en témoignai mon étonnement ; il eut honte de me répondre qu'il n'était pas chez lui, et qu'il me recevait dans l'appartement d'un de ses prisonniers. Ma surprise augmentant, il se hâta d'ajouter que la chaîne n'était pas si mal composée que je pourrais bien le croire ; qu'il y avait, à la vérité, des hommes dont on ne pouvait sans rougir faire sa société, mais que dans le nombre il y avait des gens comme il faut. . .Et il me cita fort à propos ce dicton populaire que les habitants de certain pays ont soin d'apprendre de très-bonne heure, et de répéter à ceux que leur accent effarouche : *il y a des honnêtes gens partout.* J'avouai fort ingénûment

que ce n'était pas là où j'aurais été les chercher. " Vous auriez tort, me répondit-il ; il y a des erreurs qui portent avec elles leur excuse, et qui n'impriment qu'une tache légere sur la vie d'un homme. J'ai, dans cette maison, quelques personnes dans ce cas-là ; elles m'ont été recommandées par leurs familles, qui, dans le monde, jouissent de la plus haute considération : au fait ce sont de braves gens qu'une maladresse a mis dans les mains de la justice, et qui expient leur tort avec une résignation vraiment touchante. Ils ont chacun leur appartement séparé, qu'ils me paient très-cher, et se réunissent tous les soirs chez l'un d'eux : on cause, on joue, on chante, on fait de la musique. Je leur aurais bien permis de danser, mais je crains le bruit. Précisément, voilà l'heure à laquelle ils se rendent au salon : pour peu que vous soyez curieux de les connaître, je vais vous présenter. Vous arrivez de Paris ; ils seront enchantés de vous recevoir, vous leur donnerez des nouvelles de la capitale." Le directeur n'avait pas fini de parler, que je me trouvai dans le salon de ces messieurs ; tout y respirait le faste et l'élégance ; l'ameublement en était encore plus riche que celui de la piece que nous venions de quitter.

Assis autour d'une table de jeu, ces messieurs se leverent dès qu'ils m'aperçurent, et me saluerent avec une aisance qui m'intimida ; l'un d'eux s'apercevant de mon embarras, eut la bonté de venir à mon secours ; il entama la conversation, se plaignit vivement du silence de ses amis, dont quelques-uns n'avaient pas osé lui écrire depuis son séjour à Anvers. Ah ! Monsieur, me dit-il, que les préjugés font de mal à la société ! Ils rompent les liens de famille, détruisent les plus douces affections, et renversent toutes les lois de la nature...Après cette sortie,

il me demanda des nouvelles des connaissances qu'il avait laissées dans la capitale. Je dois lui rendre justice, cet homme-là était très répandu dans le grand monde ; il avait eu des relations avec les plus riches maisons, avec les meilleurs banquiers de Paris ; il m'avoua qu'une trop grande précipitation avait causé son malheur. Pressé de jouir, il avait déposé son bilan avant d'avoir arrangé ses écritures ; ses créanciers, à qui il ne faisait perdre que 80 pour cent, eurent l'indignité de demander la communication de ses registres et de le traiter de fripon ; la justice s'en mêla, il fut arrêté : sa famille fit proposer cent mille francs au syndic chargé de diriger l'affaire pour l'arranger. Par hasard le syndic était intègre, il refusa ; la maladresse fut déclarée banqueroute frauduleuse, le jugement survint, et notre homme fut condamné. Je le plaignis sincèrement ; mais il m'assura qu'on s'accoutumait à tout : d'ailleurs il avait pris ses précautions d'avance ; et la certitude de sortir de là avec 50,000 fr. de rente, lui faisait facilement supporter sa situation. . .La philosophie est de mise partout.

On demanda un rentrant à la bouillotte ; mon interlocuteur me quitta. Je profitai de son absence pour me rapprocher du directeur, et le prier de me dire au moins la profession des personnes avec lesquelles j'avais l'honneur de me trouver.

Celui que vous voyez devant vous, me dit-il, dont la laideur a fait dire qu'un homme était coupable d'avoir une figure comme la sienne, est un ancien Auvergnat qui avait trouvé le secret de grossir un patrimoine de 10,000 fr. au point de lui faire produire 1,200,000 fr. de rente ; il s'était tiré fort adroitement de plusieurs procès où il n'avait hasardé que son honneur ; il devint

moins heureux lorsqu'il fut question de sa fortune; elle avait excité l'envie de ses voisins, elle éveilla les soupçons de ses commettants et les regards inquisiteurs des tribunaux; l'adresse de son avocat, que vous voyez auprès de lui, les sacrifices de sa femme, qui vit retirée au milieu de Paris, n'ont pu le sauver. On me l'a envoyé et j'en suis fort content; c'est un homme très-laborieux! Dans ce moment il étudie la langue française, et j'ai l'espoir que d'ici à sa sortie il parviendra à la parler correctement. Vous voyez qu'il aura bien employé son temps.

A sa droite est un receveur général qui a fait la mauvaise plaisanterie de se voler deux millions et de courir après; on le rencontra, mais tout seul, sur la route de la Hollande, et par complaisance il retourna sur ses pas; il est ici depuis quinze jours: c'est un homme du meilleur ton, fort aimable, plein d'esprit et de talent; il est surtout d'une gaieté! .... Tenez, le voyez-vous sourire, parce qu'en jetant un coup-d'œil à la dérobée, il a découvert le brelan de son voisin.. J'aime beaucoup à l'avoir pour *partner*.

Cet homme âgé, qui placé près du receveur, joue avec réserve et gagne avec prudence, est un juge qui, pendant dix ans, a résisté à un millier de petites séductions, et dont l'austérité est venue échouer contre un porte-feuille de cent mille écus. Devinant, pour ainsi dire, le sort qui l'attendait, il avait, avant son accident, trouvé le moyen de placer sa petite fortune de rencontre sur la tête de sa femme qui en fait le meilleur usage; elle ne vient pas le voir par excès de sensibilité, mais elle lui écrit deux fois par an. Quant à lui, c'est un jurisconsulte profond, un légiste fort instruit; il traduit *Sénèque*, et donne des consultations qu'il fait payer un peu cher;

personne au monde ne connaît les lois comme cet homme-là! aussi se trouve-t-il très-bien jugé.

Ce gros garçon, si frais, si rond, si jovial, qui fait toujours son *vatout*, et perd si gaîment son argent, est un ancien fournisseur, dont les comptes avaient été trouvés en regle par trois commissions, et qui n'a pu échapper à une quatrieme. Le *malheur* avait placé dans celle-ci un administrateur qui n'a jamais voulu reconnaître sa signature, laquelle était cependant fort bien faite. Il n'est rien tel que l'exemple! cet entêtement gagna beaucoup de chefs de bureau; personne ne voulut reconnaître son nom; et ce pauvre diable, qui heureusement avait dénaturé ses biens, s'est vu forcé de venir ici manger ses revenus.

Celui qui chante auprès de la fenêtre gémit sous le poids d'une accusation ridicule. On a voulu le forcer à retrouver un dépôt qu'un de ses amis lui a, dit-il, confié; et parce que plusieurs personnes se sont donné le mot pour faire des dispositions pareilles; parce que ce brave homme, dont on ne connaissait pas les moyens d'existence s'est avisé un beau matin de prendre un équipage, d'acheter des châteaux, d'avoir une maison montée....., on l'a arraché à la société dont il faisait les délices; on l'a enlevé aux femmes, qu'il comblait de bienfaits, aux muses dont il s'était déclaré le protecteur, pour le transférer ici, où sans doute il est comme chez lui, mais où il n'a été suivi ni par les belles, ni par les muses, ni par ses amis.

Ce grand homme, qui parle avec emphase de ses voyages en Angleterre, est le fils, d'un médecin. Son pere est mort de chagrin en voyant son fils couvert d'or, descendre au rang

des espions. J'en étais-là, lorsque Philippe entra dans ma chambre et me réveilla : huit heures étaient sonnées ; je me hâtai de m'habiller, et quoique la toilette d'un garçon ne soit pas bien longue à faire, il était dix heures et demie lorsque j'arrivai chez M. de M...... Qu'on juge de ma surprise en retrouvant chez lui les personnages que je venais de quitter ! c'était, à peu de choses près, le même âge, les mêmes traits, le même costume, le même langage.... J'en étais tout honteux. L'un déclamait contre la lenteur qu'on apportait à vérifier sa comptabilité ; l'autre parlait d'un procès qu'on lui intentait, et demandait des conseils à son avocat, qui, lui-même, était accablé de procès. Un juge annonçait qu'il venait de changer de maniere de voir dans une affaire soumise à son tribunal ; un négociant demandait à acheter de mauvais papiers pour remplir sa caisse ; enfin, un receveur disait qu'il ne pouvait verser ses fonds que le lendemain, et un homme fort riche se plaignait des calomnies qu'on débitait contre lui.. Je déjeûnai à la hâte et je sortis en me disant : le *Dante* a placé dans son enfer ces gens qui n'y étaient pas encore ; aurais-je donc vu dans le bagne d'Anvers des gens qui y manquent ?

RÉFLEXIONS POLITIQUES

Sur quelques Ecrits du Jour, et sur les Intérêts de tous les Français.

PAR M. DE CHATEAUBRIAND.

Un Vol. in-8vo.

Le but de l'auteur est de prouver que la tranquillité, le bonheur de la France, reposent sur les institutions que nous devons au plus sage des Rois; que tous les Français, quelles qu'aient été, quelles que soient encore leurs opinions, trouvent également leurs avantages dans ces institutions, où est heureusement combiné tout ce qu'il nous est encore possible de garder de l'ancienne monarchie, avec tout ce que le changement des hommes, des temps et des mœurs nous oblige à recevoir. Une lecture rapide ne nous permet pas de donner aujourd'hui un compte détaillé de cet ouvrage; nous dirons seulement qu'il ne peut manquer d'avoir une grande influence sur l'esprit public. Jamais l'amour du roi et de la patrie n'a parlé un langage plus noble, et en même temps plus modéré. L'auteur ne dissimule et n'affaiblit aucune des objections que les différentes opinions peuvent lui faire. Il y répond avec une simplicité, une force de raisonnement, un bon sens qui entraînent la conviction: admirable flexibilité de talent, qui a pu écrire de la même plume Atala, René, les Martyrs et les Réflexions Politiques! Ce n'est pas qu'on ne retrouve dans ce dernier écrit les beautés qui semblent appartenir plus particulierement à l'auteur. On les remarquera dans l'éloge du roi, de l'armée, du clergé, des émigrés, de l'ancienne constitution de la France, etc.

Les Réflexions Politiques commencent par l'examen et la réfutation d'une fameuse apologie du meurtre de Louis XVI. Nous citerons aujourd'hui quelques fragments de ce morceau, qui nous semble excellent sous tous les rapports :

" Un juge établi sur un tribunal d'après les anciennes constitutions du pays, et non par le fait d'une révolution violente, a condamné un homme à mort. Cet homme a été justement condamné : il était coupable des plus grands crimes. Mais cet homme avait un frere ; ce frere n'a pas pû et n'a pas dû se dépouiller des sentimens de la nature : ainsi, entre le juge du coupable et le frere de ce coupable, il ne pourra jamais s'établir aucune relation. Le cri du sang a pour toujours séparé ces deux hommes.

" Un juge établi sur un tribunal d'après les anciennes constitutions du pays, et non par le fait d'une révolution violente, a condamné un homme à mort. Cet homme n'était pas coupable du crime dont on l'accusait ; mais soit prévarication, soit erreur, le juge a condamné l'innocence. Si cet homme a un frere, ce frere, bien moins encore que dans le premier cas, ne peut jamais communiquer avec le juge.

" Enfin, un homme a condamné un homme à mort : l'homme condamné était innocent ; l'homme qui l'a condamné n'était point son juge naturel ; l'innocent condamné était un roi ; le prétendu juge était son sujet. Toutes les lois des nations, toutes les regles de la justice ont été violées pour commettre le meurtre. Le tribunal, au lieu d'exiger les deux-tiers des voix pour prononcer la sentence, a rendu son arrêt à la majorité de quelques voix. Afin d'obtenir cette majorité, on a même été obligé de compter le vote des juges qui avaient prononcé la mort condition-

nellement. Le monarque, conduit à l'échafaud, avait un frere. Le juge qui a condamné l'innocent, le sujet qui a immolé son roi pourra-t-il se présenter aux yeux du frere de ce roi ? S'il ne peut se présenter devant lui, osera-t-il pourtant lui écrire ? S'il lui écrit, sera-ce pour se déclarer criminel, pour lui offrir sa vie en expiation ? Si ce n'est pour dévouer sa tête, c'est du moins pour révéler quelque secret important à la sûreté de l'Etat ? Non : il écrit à ce frere du roi pour se plaindre d'être justement traité ; il pousse la plainte jusqu'à la menace ; il écrit à ce frere devenu roi, et dont, par conséquent, il est devenu le sujet, pour lui faire l'apologie du régicide, pour lui prouver par la parole de Dieu et par l'autorité des hommes, qu'il est permis de tuer son roi. Joignant ainsi la théorie à la pratique, il se présente à Louis XVIII comme un homme qui a bien mérité de lui ; il vient lui montrer le corps sanglant de Louis XVI.

Et, sa tête à la main, demander son salaire !

" Est-ce du fond d'un cachot, dans l'exaspération du malheur, que cette apologie du régicide est écrite ? L'auteur est en pleine liberté ; il jouit des droits des autres citoyens ; on voit à la tête de son ouvrage l'énumération de ses places et les titres de ses honneurs ; places et honneurs dont quelques-uns lui ont été conférés depuis la restauration. Le roi, sans doute, transporté de douleur et d'indignation, a prononcé quelqu'arrêt terrible ? Le roi a donné sa parole de tout oublier.

" Mais le monde, comme le roi, n'a pas donné sa parole : il pourra rompre le silence. Par quelle imprudence, des hommes qui devraient surtout se faire oublier, sont-ils les premiers à se mettre en avant, à écrire, à dresser des actes d'accusation, à semer la discorde, à attirer sur

eux l'attention publique ? Qui pensait à eux ? Qui les accusait ? Qui leur parlait de la mort du roi ? Qui les priait de se justifier ? Que ne jouissaient-ils en paix de leurs honneurs ? Ils s'étaient vantés, dans d'autres écrits, d'avoir condamné Louis XVI à mort : hé bien ! personne ne voulait leur ravir cette gloire. Ils disent qu'ils sont *proscrits* : est-il tombé un cheveu de leur tête ? Ont-ils perdu quelque chose de leurs biens, de leur liberté ? Pourquoi, fideles au souvenir de nos temps de malheurs, continuent-ils à accuser leurs victimes ? Y a-t-il beaucoup de courage et de danger à braver aujourd'hui un Bourbon ? Faut-il porter dans son sein un cœur de bronze, pour affronter leur bonté paternelle ? Est-il bien glorieux de rompre le silence que l'on gardait sous Buonaparté, pour venir dire de fieres vérités à un monarque qui, assis après vingt-cinq ans de douleurs, sur le trône sanglant de son frere, ne répand autour de lui qu'une miséricorde presque céleste ? Qu'arrive-t-il ? c'est que le public est enfin obligé d'entrer dans les questions qu'il eût mieux valu ne pas agiter.

" Le colonel Harrisson, un des juges de Charles Ier, fut, après la restauration de Charles II, traduit devant un tribunal pour être jugé à son tour. Parmi les diverses raisons qu'il apporta pour sa défense, il fit valoir le silence que le peuple anglais avait gardé jusqu'alors sur la mort de Charles Ier. Un des juges lui répondit : " J'ai oui conter l'histoire d'un enfant
" devenu muet de terreur, en voyant assassiner
" son pere. L'enfant, qui avait perdu l'usage de
" la voix, garda profondément gravés dans sa
" mémoire les traits du meurtrier : quinze ans
" après, le reconnaissant au milieu d'une foule,
" il retrouva tout à coup la parole, et s'écria :

“ *Voilà celui qui a tué mon pere !* Harrison, le “ peuple anglais a cessé d'être muet ; il nous “ crie, en te regardant : *Voilà celui qui a tué* “ *notre pere !**

“ . . . .Les auteurs de la mort de Charles Ier étaient, pour la plupart, des fanatiques de bonne foi, des chrétiens zélés qui, abusant du texte sacré, tuèrent leur souverain *en conscience ;* mais parmi nous, ceux qui font valoir l'autorité de l'écriture dans une pareille cause, ne pourraient-ils pas être soupçonnés de joindre la dérision au parricide, de vouloir, par des citations tronquées, mal expliquées, troubler le simple croyant, tandis que pour eux-mêmes ces citations ne seraient que ridicules ? Employer aussi l'incrédulité à immoler la loi ; justifier le meurtre de Louis XVI par la parole de Dieu, sans croire soi-même à cette parole ; égorger le roi au nom de la Religion pour le peuple, au nom des lumieres pour les esprits éclairés ; allumer l'autel du sacrifice au double flambeau du fanatisme et de la philosophie, ce serait, il faut en convenir, une combinaison nouvelle.

“ Si les régicides anglais étaient, comme nous venons de le dire, des fanatiques de bonne roi, ils avaient encore un autre avantage. Ces hommes, couverts du sang de leur roi, étaient purs du sang de leurs concitoyens. Ils n'avaient pas signé la proscription d'une multitude d'hommes, de femmes, d'enfants et de vieillards ; ils n'avaient pas apposé leurs noms, *de confiance*, au bas des listes de condamnés, après des noms très-peu faits pour inspirer cette confiance. Pour-

* The Judic. Arraign. Trial of twenty-nine Regicides, *page* 56.

tant ces hommes qui n'avaient pas fait tout cela, étaient en horreur: on les fuyait comme s'ils avaient eu la peste, on les tuait comme des bêtes fauves. Qu'il était à craindre que cette effrayant exemple n'entraînât les Français! Et cependant, que disons-nous à certains hommes? Rien. Ils vivent à nos côtés, nous les rencontrons, nous leur parlons, nous allons chez eux, nous nous asseyons à leur table, nous leur prenons la main sans frémir. Ils jouissent de leur fortune, de leur rang, de leurs honneurs. Comme le roi, nous ne leur eussions jamais parlé de ce qu'ils ont fait, s'ils n'avaient été les premiers à nous le rappeler, à se transformer en accusateurs. Et ils osent crier à l'esprit de vengeance! Craignons plutôt que la postérité ne porte de nous un tout autre jugement, qu'elle ne prenne cette admirable facilité de tout pardonner pour une indifférence coupable, pour une légéreté criminelle; qu'elle ne regarde comme une méprisable insouciance du vice et de la vertu, ce qui n'est qu'une impossibilité absolue de récriminer et de haïr.

" Les Anglais qui firent leur révolution étaient des républicains sinceres: conséquents à leurs principes, les premiers d'entre eux ne voulurent point servir Cromwell: Harrison, Ludlow, Vane, Lambert, s'opposerent ouvertement à sa tyrannie, et furent persécutés par lui. Ils avaient, pour la plupart, toutes les vertus morales et religieuses: par leur conviction, ils honorerent presque leur crime. Ils ne s'enrichirent point de la dépouille des proscrits. Dans les actes de leur jugement, lorsque le président du tribunal fait aux témoins cette question d'usage: " L'accusé a-t-il des biens et des châteaux?" la réponse est toujours: " Nous ne lui en connaissons point:" Harrison écrit en

mourant à sa femme qu'il ne lui laisse que sa Bible.*

"Tout homme qui suit sans varier une opinion, est excusable, du moins à ses propres yeux ; un républicain de bonne foi, qui ne cede ni au temps ni à la fortune, qui, toujours ennemi des rois, a en horreur les tyrans, mérite d'être estimé quand d'ailleurs on ne peut lui reprocher aucun crime.

"Mais si des fortunes immenses ont été faites ; si, après avoir égorgé l'agneau, on a caressé le tigre ; si Brutus a reçu des pensions de César, il fera mieux de garder le silence : l'accent de la fierté et de la menace ne lui convient plus.

"On ne pouvait rien contre la force ?"— Vous avez pu quelque chose contre la vertu !

.... Que veulent donc, au fond, les auteurs de ces déplorables apologies ? La république ? Ils sont guéris de cette chimere. Une monarchie limitée ? Ils l'ont ; et ils conviennent eux-mêmes que toutes les garanties de la liberté sont dans la Charte. Si nous sondons la blessure, nous trouverons une conscience malade qui ne peut se tranquilliser, une vanité en souffrance qui s'irrite de n'être pas seule appelée aux conseils du roi, et qui voudrait jouir auprès de lui non-seulement de l'égalité, mais encore de la préférence ; enfin, un désespoir secret né de l'obstacle insurmontable qui s'éleve entre Louis XVIII et les juges de Louis XVI. Ne serait-il pas bien plus honorable pour ces hommes de se rendre justice, d'avouer ingénûment leurs torts, de convenir qu'ils ne peuvent pas être une société pour le roi, de reconnaître ses bontés au lieu de se sentir humiliés de son silence, de la paix qu'il leur accorde, et du bonheur qu'il verse sur eux pour toute vengeance ?

* Trial of the Reg.

“ Il est assez probable toutefois qu'ils ne se mettent si fort en avant qu'ils se font illusion sur leur position : il faut les détromper.

“ Ce n'est pas sans raison qu'ils nous répetent que la France entiere est coupable avec eux de la mort du roi. “ Si on nous touche, disent-ils, on touchera bientôt à ceux qui nous suivent : nous sommes la premiere phalange ; une fois rompue, le reste sera enfoncé de toutes parts.” Ils esperent ainsi enrôler beaucoup de monde sous leur drapeau, et se rendre redoutables par cette espece de coalition.

“ D'abord, on ne veut point les atteindre, on ne les menace point. Pourquoi sont-ils si suscéptibles ? Pourquoi prendre les pleurs que l'on répand sur la mémoire de Louis XVI, pour des actes d'accusation ? Faut-il, pour ménager leur délicatesse, s'interdire tous regrets ? La douleur est-elle une vengeance, le repentir une réaction ? En admettant même que ces personnes eussent de justes sujets de crainte, elles sont completement dans l'erreur, lorsqu'elles s'imaginent que tous les Français font cause commune avec elles. La mort du roi et de la famille royale est le véritable crime de la révolution. Presque tous les autres actes de cette révolution sont des erreurs collectives, souvent expiées par des vertus et rachetées par des services, des torts communs qui ne peuvent être imputés à des particuliers, des malheurs qui sont le résultat des passions, le produit du temps, l'inévitable effet de la nécessité, et qu'on ne peut ni ne doit reprocher à personne.

“ Mais les auteurs de la mort du roi ont une cause parfaitement isolée : sous ce rapport, ils n'inspirent aucun intérêt.

“ Ce n'est point ici une vaine supposition : la formation de la Chambre des Pairs a amené

nécessairement quelques exclusions: le peuple s'en est-il affligé? La Chambre des Députés comptait parmi ses officiers inférieurs quelques personnes assez malheureuses pour avoir participé à la mort de Louis XVI: elle les a invités à se retirer; la nation n'a vu dans cette conduite que l'interprétation de ses propres sentiments. Tous les exemples nobles et utiles devaient être donnés par les dignes représentants du peuple français: un d'entr'eux a fait lui-même le courageux aveu de sa faute, en s'exilant du milieu de ses collegues. Se juger ainsi, c'est ôter à jamais aux autres le droit de juger; c'est sortir de la classe des coupables pour entrer dans celle des infortunés.

" Ceux qui ont prononcé l'arrêt de Louis XVI, doivent donc perdre la pensée de rattacher tous les Français à leur cause. Il faut encore qu'ils ne mettent pas trop leur confiance en leur propre nombre. En effet, ne convient-il pas de retrancher de ce nombre tous ceux qui ont voté la mort avec l'appel au peuple, ou avec une condition tendante à éloigner l'exécution? On doit supposer que ceux-là avaient la pensée de sauver leur maître: dans un pareil temps, vingt-quatre heures étaient tout; on pouvait croire que des votes qui présentaient un espoir de salut, sans heurter de front la fureur révolutionnaire, étaient plus propres à sauver le roi qu'un *non* absolu. C'est une erreur, une faiblesse; mais qui n'a point d'erreurs, de faiblesse? Transportons-nous à ces moments affreux; voyons les bourreaux, les assassins qui remplissaient les tribunes, qui entouraient la Convention, qui montraient du doigt, qui désignaient au poignard quiconque refusait de concourir à l'assassinat de Louis XVI. Les lieux publics, les places, les carrefours rétentissaient de hurlements et de menaces. On avait déjà sous les yeux l'exemple des massacres de

Septembre; et l'on savait à quels excès pouvait se porter une populace effrénée.

" Il est certain encore qu'on avait fait des préparatifs pour égorger la famille royale, une partie des députés, plusieurs milliers de proscrits, dans le cas où le roi n'eût pas été condamné. Troublé par tant de périls, un homme croit trouver un moyen de concilier tous les intérêts; il s'imagine que par un vote évasif il sauvera la famille royale, suspendra la mort du roi, et préviendra un massacre général: il saisit avidement cette fatale idée; il prononce un vote conditionnel. Mais ses collegues ne s'y trompent pas. Ils devinent son intention et rejettent avec fureur l'appel au peuple, les conditions dilatoires, et comptent le vote pour la mort. Cet homme est-il coupable? Oui, selon le droit; non, d'après l'intention. Il ne s'agit pas ici de principes rigoureux: car, dans ce cas, ceux mêmes qui auraient voté pour la vie du roi, n'en seraient pas moins criminels de lese-majesté, comme le remarquerent les juges anglais dans le procès des régicides. Mais nos malheurs ont été si grands, qu'ils sout sortis de toute comparaison et de toute regle. Il est aisé de dire, aux jours du bonheur et de la sécurité: " J'aurais agi ainsi; " je me serais conduit comme cela." C'est aux jours du combat que l'on connaît ses forces. Nous ne devons point juger à la rigueur ce qui a été dit ou fait sous la pointe du poignard; dans ce cas, une bonne intention présumée fait l'innocence; le reste est du temps et de l'infirmité humaine.

" Il faut encore faire une clause à part de ceux qui, appelés depuis la mort du roi aux grandes places de l'Etat, ont tâché d'expier leurs premieres erreurs en sauvant des victimes, en résistant avec courage aux ordres sanglants de la

tyrannie, et qui, depuis la restauration, ont montré, par leur obéissance et leur désir d'être utiles à la monarchie, combien ils étaient sensibles à la miséricorde du Roi.

" Voilà donc le faible bataillon de ceux qui se croient si forts, diminué de tout ce qui ne doit pas entrer dans leurs rangs. Ils se trompent encore davantage, lorsqu'ils s'écrient qu'ils sont la sauve-garde de quiconque a participé à nos troubles. Il serait, au contraire, bien plus vrai de dire que si quelque chose eût pu alarmer les esprits, c'eût été le pardon accordé aux juges du roi.

" Ce pardon a quelque chose de *surhumain*, et les hommes seraient presque tentés de n'y pas croire : l'excès de la vertu fait soupçonner la vertu. On serait disposé à dire : " Le roi ne peut traiter ainsi les meurtriers de son frere ; et puisqu'il pardonne à tous c'est que, dans le fond de sa pensée, il ne pardonne à personne." Ainsi le respect pour la vie, la liberté, la fortune, les honneurs de ceux qui ont voté la mort du roi, au lieu de tranquilliser la foule, eussent pu servir à l'inquiéter.

" Mais le roi ne veut proscrire personne. Il est fort, très-fort ; aucune puissance humaine ne pourrait aujourd'hui ébranler son trône. S'il voulait frapper, il n'aurait besoin d'attendre ni d'autres temps, ni d'autres circonstances ; il n'a aucune raison de dissimuler. Il ne punit pas, parce que, comme son frere de douloureuse et sainte mémoire, la miséricorde est son partage : et que, comme Louis XVI encore, il ne voudrait pas, pour sauver sa vie, verser une seule goutte du sang français. Il a de plus donné sa parole: Aucun Français, à son exemple, ne désire ni vengeances, ni réactions. Que demande-t-on à ceux qui ont été assez malheureux pour condam-

ner à mort le fils de Saint Louis et de Henri IV? Qu'ils jouissent en paix de ce qu'ils ont acquis; qu'ils élevent tranquillement leurs familles. Il n'est pas cependant si dur, lorsqu'on approche de la vieillesse, qu'on a passé l'âge de l'ambition, qu'on a connu les choses et les hommes, qu'on a vécu au milieu du sang, des troubles et des tempêtes, il n'est pas si dur d'avoir un moment pour se reconnaître avant d'aller où Louis XVI est allé. Louis XVI a fait le voyage, non pas dans la plénitude de ses jours, non pas lentement, non pas environné de ses amis, non pas avec tous les secours et toutes les consolations, mais jeune encore, mais pressé, mais seul, mais nu, et cependant il l'a fait en paix.

" Ceux qui l'ont contraint de partir si vite, veulent-ils prouver au monde qu'ils sont dignes de la clémence dont ils sont l'objet? Qu'ils n'essaient plus d'agiter les esprits, de semer de vaines craintes. Tout bon Français doit aujourd'hui renfermer dans son cœur ses propres mécontentements, en eût-il de raisonnables. Quiconque publie un ouvrage dans le but d'aigrir les esprits, de fomenter des divisions, est coupable. La France a besoin de repos: il faut verser de l'huile dans nos plaies, et non les ranimer et les élargir. On n'est point injuste envers les hommes dont nous parlons: plusieurs ont des talents, des qualités morales, un caractere ferme, une grande capacité dans les affaires, et l'expérience des hommes. Enfin si quelque chose les blesse dans la restauration de la monarchie, qu'ils songent à ce qu'ils ont fait; et qu'ils soient assez sinceres pour avouer que les miseres dont ils se choquent sont bien peu de chose au prix des erreurs où ils sont eux-mêmes tombés.

Chapitre Sixieme.

Des Emigrés en général.

" Nous trouvons, dans les pamphlets du jour beaucoup d'aigreur contre cette classe de Français malheureux ; et toujours le triste sujet de la mort du roi revient au milieu de ces plaintes: " *Ce sont les émigrés qui ont tué le Roi ; ce sont les émigrés qui nous rapportent des fers ; ce sont eux qui accusent de tous les crimes les hommes amis de la liberté : il faut avoir été Vendéen, Chouan, Cosaque, Anglais, pour être bien accueilli à la Cour ; et pourtant, qu'a fait la noblesse, qu'a fait le clergé pour le Roi ?* etc."

" On dit qu'un homme est la cause de la mort de son ami, lorsque cet homme, jugeant mal d'un événement, a choisi, pour sauver son ami, un moyen qui ne l'a pas sauvé ; mais s'est-on jamais imaginé de prendre à la lettre cette expression hyperbolique ? A-t-on jamais comparé le meurtrier réel d'un homme avec l'ami de cet homme ? Pour soutenir une cause qu'il eût mieux valu ne pas rappeler, comment un esprit éclairé n'a-t-il pu trouver que ce misérable sophisme ?

" L'émigration était-elle une mesure salutaire ou funeste ? On peut avoir sur ce point différentes opinions. Il faudrait d'abord savoir si cette mesure n'était point forcée, si des hommes insultés, brûlés dans leurs châteaux, poursuivis par les piques, traînés à l'échafaud, ne se sont point vus contraints d'abandonner leur patrie ; si, trouvant dans les champs de leur exil des princes proscrits comme eux, ils n'ont pas dû leur offrir leurs bras ? Ceux qui leur font un crime aujourd'hui d'être sortis de France, ne savent-ils pas, par leur propre expérience, qu'il y a des

cas où l'on est obligé de *fuir*, *de s'échapper la nuit par-dessus des murs*, et *d'aller confier sa vie à une terre étrangere!* Peuvent-ils *nier* les persécutions? Les listes n'existent-elles pas? Ne sont-elles pas signées? Une *seule* de ces listes ne se monte-t-elle pas à quinze ou dix-huit mille personnes, hommes, femmes, enfants et vieillards?

"Ferons-nous valoir une autre raison de la nécessité de l'émigration? Ce n'est pas une loi écrite, mais c'est le droit coutumier des Français: l'honneur. Partout où on le place, cet honneur, à tort ou à raison, *il oblige*. Quand on veut raisonner juste, il faut se mettre à la place de celui pour qui on raisonne. Une fois reconnu qu'un gentilhomme devait aller se battre sur le Rhin, pouvait-il n'y pas aller? Mais par qui reconnu? Par le corps, par l'ordre de ce gentilhomme. L'Ordre se trompait. Soit: il se trompait comme ce vieux roi de Bohême qui, tout aveugle qu'il était, voulut faire le coup de lance à Crécy, et y trouva la mort. Qui l'obligeait à se battre ce vieux roi aveugle? L'honneur: toute l'armée entendra ceci.

"*Qu'a fait la noblesse pour le Roi?* Elle a versé son sang pour lui à Haguenau, à Weissembourg, à Quiberon; elle supporte aujourd'hui la perte de ses biens. L'armée de Condé qui, sous trois héros, combattait à Bernstein en criant *vive le Roi!* ne le tuait pas à Paris*.

"*Mais en restant en France, les émigrés auraient sauvé le Roi.* Les royalistes anglais, qui ne sortirent point de leur pays, arracherent-ils à la mort leur malheureux maître? Est-ce aussi Cla-

---

* M. le duc de Bourbon fut blessé d'un coup de sabre dans cette brillante affaire, et un boulet de canon pensa emporter à la fois les trois héros.

rendon et Falkland qui ont immolé Charles, comme Lally-Tolendal et Sombreuil ont égorgé Louis ?

" *Qu'a fait le clergé pour le Roi !* Interrogez l'église des Carmes, les pontons de Rochefort, les déserts de Sinamari, les forêts de la Bretagne et de la Vendée; toutes ces grottes, tous ces rochers où l'on célébrait les saints mysteres en mémoire du Roi martyr ; demandez-le à ces apôtres qui, déguisés sous l'habit du laïque, attendaient, dans la foule, le char des proscriptions pour bénir en passant vos victimes ; demandez-le à toute l'Europe, qui a vu le clergé français suivre dans ses tribulations le fils aîné de l'église, derniere pompe attachée à ce trône errant, que la religion accompagnait encore, lorsque le monde l'avait abandonné. Que font-ils aujourd'hui ces prêtres qui vous importunent ? Ils ne donnent plus le pain de la charité, ils le reçoivent. Les successeurs de ceux qui ont défriché les Gaules, qui nous ont enseigné les lettres et les arts, ne font point valoir les services passés ; ceux qui formaient le premier ordre de l'Etat, sont peut-être les seuls qui ne réclament point quelque droit politique. Magnanime exemple donné par les disciples de celui dont le *royaume n'était pas de ce monde!* Tant d'illustres évêques, doctes confesseurs de la foi, ont quitté la crosse d'or pour reprendre le bâton des Apôtres. Ils ne réclament de leur riche patrimoine que les trésors de l'Evangile, les pauvres, les infirmes, les orphelins, et tous ces malheureux que vous avez faits.

" Ah ! qu'il vaudrait mieux éviter ces récriminations, effacer ces souvenirs, détruire jusqu'à ces noms d'émigrés, de royalistes, de fanatiques, de révolutionnaires, de républicains, de philosophes, qui doivent aujourd'hui se perdre

dans le sein de la grande famille ! Les émigrés ont eu peut-être leurs torts, leurs faiblesses, leurs erreurs ; mais dire à des infortunés qui ont tout sacrifié pour le Roi, que ce sont eux qui ont tué le Roi, cela est aussi trop insensé et trop cruel ! Et qui est-ce qui leur dit cela, grand Dieu !

" *Les émigrés nous apportent des fers !* On regarde, et l'on voit d'un côté un Roi qui nous apporte une Charte telle que nous l'avions en vain cherché, et où se trouvent les bases de cette liberté qui servit de prétexte à nos fureurs ; un Roi qui pardonne tout, et dont le retour n'a coûté à la France ni une goutte de sang, ni une larme ; on voit quelques Français qui rentrent à moitié nus dans leur patrie, sans secours, sans protections, sans amis ; qui ne retrouvent ni leurs toits, ni leurs familles ; qui passent sans se plaindre devant leur champ paternel labouré par une charrue étrangere, et qui mangent à la porte de leurs anciennes demeures le pain de la charité. On est obligé de faire pour eux des quêtes publiques : l'homme de Dieu* qui les suit comme par l'instinct du malheur, est revenu avec eux des terres lointaines ; il est revenu établir parmi nous, pour leurs enfants, les écoles qu'alimentait la piété des Anglais. Il ne manquerait plus, pour couronner l'œuvre, que d'établir ces écoles dans un coin de l'antique manoir de l'émigré, de lui préparer à lui-même une retraite dans ces hôpitaux fondés par ses ancêtres, et où son bien sert aujourd'hui à donner aux pauvres un lit qu'il n'a plus. Ce n'est pas nous qui faisons cette peinture, ce sont des membres de la chambre des députés, qui n'ont point vu dans ces infortunés des triomphateurs, mais des victimes.

---

* M. l'abbé Caron.

" Et ces Vendéens, et ces Chouans *à qui tout est réservé*, vous importunent de leur faveur, de leur éclat ? Leur pauvreté honorable, leur habit aussi ancien que leur fidélité, leur air étranger dans les palais, ont été pourtant l'objet de vos railleries, lorsque ces loyaux serviteurs sont accourus du fond de la France à la grande, à la merveilleuse nouvelle du retour inespéré de leur Roi. Jetons les yeux autour de nous, et tâchons, si nous le pouvons, d'être justes. Par qui la presque totalité des grandes et des petites places est-elle occupée? Est-ce par des Chouans, des Vendéens, des *Cosaques*, des émigrés, ou par des hommes qui servaient l'autre ordre de choses ? On n'envie point, on ne reproche point les places à ces derniers : ils sont sans doute dignes de les remplir ; mais pourquoi dire précisément le contraire de ce qui est ? Il n'était pas si frappé de la prospérité des émigrés, ce maréchal de France qui a sollicité quelques secours pour de pauvres chevaliers de Saint-Louis : " Car, disait-il noblement, ou il faut leur ôter leur décoration, " ou leur donner le moyen de la porter." Sous l'uniforme français, il ne peut y avoir que des sentiments généreux.

" Le véritable langage à tenir sur les émigrés, pour être équitable, c'est de dire que la vente de leurs biens est une des plus grandes injustices que la révolution ait produite; que l'exemple d'un tel déplacement de propriétés au milieu de la civilisation de l'Europe, est le plus dangereux qui ait jamais été donné aux hommes ; qu'il n'y aura peut-être point de parfaite réconciliation entre les Français, jusqu'à ce qu'on ait trouvé le moyen, par de sages tempéraments, des indemnités, des transactions volontaires, de diminuer ce que la première injustice a de criant et d'odieux. On ne s'habituera jamais à voir l'en-

mendier à la porte de l'héritage de ses peres. Voilà ce qu'il y a de vrai d'un côté. Il est vrai, de l'autre, que le roi ni les chambres n'ont pu violemment réparer une injustice par une injustice ; car enfin on a acheté sous la garantie des lois ; les propriétés vendues ont déjà changé de main ; il est survenu des enfants, des partages. En touchant à ces ventes, on désolerait de nouvelles familles, on causerait de nouveaux bouleversements. Il faut donc employer, pour guérir cette plaie, les remedes doux qui viennent du temps ; il faut qu'un esprit de paix préside aux mesures que l'on pourra prendre. Le désintéressement et l'honneur sont les deux vertus des Français : avec un tel fond, on peut tout espérer. On dit que le projet du roi est de donner chaque année une somme sur la liste civile, pour secourir les anciens propriétaires et favoriser les arrangements mutuels : le roi est la gloire et le salut de la France.

Singuliere Méprise sur l'Emigration.

« En examinant de plus près l'opinion des écrivains opposants, on s'aperçoit qu'ils sont tombés dans une singuliere méprise ; soit qu'ils l'aient fait à dessein, soit qu'ils aient erré de bonne foi. Ne sembleroit-il pas, à les entendre, que l'émigration entiere vient de rentrer avec le Roi ? Ignore-t-on que presque tous les émigrés sont revenus en France il y a déjà 14 ou 15 ans ; que les enfants de ces émigrés, soit volontairement, soit de force ; les uns atteints par la conscription, les autres enlevés pour les écoles militaires ; ceux-ci pressés par le défaut absolu de fortune, ceux-là obligés de servir pour éviter à leur famille de nouvelles persécutions ; que les enfants de ces émigrés, disons-nous, ont pris des places sous

Buonaparté? Il a loué lui-même leur courage, leur désintéressement et leur fidélité à leur parole, quand une fois ils l'ont donnée; beaucoup d'entr'eux ont reçu des blessures sous ses drapeaux; les chefs des chouans, des vendéens ont défendu leur patrie contre les ennemis. On comptait dans nos armées les premiers gentilshommes de nos provinces, et les descendants de nos familles les plus illustres. Représentants de l'ancienne gloire de la France, ils assistaient pour ainsi dire à sa gloire nouvelle. Dans cette noble fraternité d'armes, ils oubliaient nos discordes civiles; et, en servant leur patrie, ils apprenaient à servir un jour leur Roi. Ces hommes qui auraient pu regretter le rang et la fortune de leurs aïeux; ces rejetons des connétables et des maréchaux de France qui portaient le sac du soldat, nous menaceraient-ils de la *résurrection de tous les préjugés*? Ils ont du moins appris que, dans le métier des armes, tout soldat est noble, et que le grénadier à ses titres de gentilhomme écrits sur le papier de sa cartouche.

" C'est donc en vain que la malveillance cherche à créer des distinctions et des partis: il n'y en peut pas avoir. Si Louis XVIII ne voulait remplir les places que d'*hommes tout-à-fait étrangers à la révolution*, qui serait, par à ses yeux? Mais le Roi, et ses preuves sont faites, est aussi impartial qu'il est éclairé; il ne sépare point *ceux qui ont servi le Roi de ceux qui ont servi la Patrie*. Ne dénaturons point les faits pour soulager notre humeur; ne prêtons point au prince des sentiments qui ne sont pas les siens, et ne cherchons point à créer des partis en prétendant en trouver là où il n'en existe pas.

Des derniers Emigrés.

" Ainsi, tout le raisonnement des pamphlets contre les émigrés, sophistique par la forme, n'est

point solide par le fond ; il porte sur une base fausse ; car la grande ; la véritable émigration est depuis long-temps rentrée en France. Elle a pris des intérêts communs avec le reste des Français par des alliances, des places, des liens de reconnaissance et des habitudes de société. Tout se réduit donc à cette petite troupe de proscrits que Louis XVIII ramene à sa suite. Voudriez-vous que, dans son exil, le Roi n'eût pas conservé un ami ? C'est ce qui arrive assez souvent aux princes malheureux. Vous êtes donc effrayés de quelques vieillards qui viennent, tout chargés d'ans et dépouillés par tant de sacrifices, se réchauffer un moment au soleil de la patrie ? Nous avons déjà parlé de leur détresse, faudrait-il pour mieux vous tranquilliser, qu'il fussent encore réjetés par leur Roi : " Compagnons, leur dirait " le Monarque, me voilà revenu dans mon pa-" lais ; j'ai retrouvé mon peuple, mon bonheur, " la gloire de mes aïeux ; vous, vous avez tout " perdu pour moi ; vos biens sont vendus, les " cendres de vos peres dispersées ; adieu, je ne " vous connais plus ?" Et où iront-ils ces compagnons du malheur du Roi, ceux qui ont dormi dans l'exil, la tête appuyée sur les fleurs de lis presqu'effacées par le sang et les larmes ; ceux qui se consolaient, en entourant de leurs respects et de leurs communes miseres le Roi de l'adversité ? Ne permettez-vous point que Louis XVIII leur prête un coin de son manteau ? Voulez-vous qu'il prenne un air sévere quand il les voit ; qu'il ne leur adresse jamais une de ces paroles qui paient en France tous les services ? Vous le voulez indulgent, miséricordieux, et vous exigez qu'il soit ingrat ! Admirons nos Rois d'avoir été aimés dans le malheur, et d'aimer dans la prospérité !

Fragment d'un Chapitre intitulé: S'il est vrai qu'on soit plus inquiet aujourd'hui qu'on ne l'était au Moment de la Restauration.

....Le frere de Louis XVI, la famille de Louis XVI, la charte qui garantit nos libertés, ce sont-là des puissances que rien ne peut ébranler. Immobile sur son trône, le Roi a calmé les flots autour de lui : il n'a cédé à aucune influence, à aucune impulsion, à aucun parti. Sa patience confond, sa bonté subjugue et enchaîne; sa paix se communique à tous. Il a connu les propos que l'on a pu tenir, les petites humeurs que l'on a témoignées, les folles démarches que l'on a pu faire : tout cela s'est évanoui devant son inaltérable sérénité. Lorsqu'autrefois, en Allemagne, il fut frappé d'une balle à la tête, il se contenta de dire : " Une ligne plus bas, " et le roi de France s'appelait Charles X :" et il n'en parla plus. Lorsqu'il reçut l'ordre de quitter Mittau, au milieu de l'hiver, il ne fit pas entendre une plainte. Cette magnanimité sans ostentation qui lui est particuliere, ce sang-froid que rien ne peut troubler, le suivent aujourd'hui au milieu de ses prospérités. On lui adresse une apologie de la mort de son frere ; il la lit, fait quelques observations, et la renvoie à son auteur. Et pourtant il est Roi ! Et pourtant il pleure tous les jours en secret la mort de ce frere ! En entrant pour la premiere fois aux Tuileries le jour de son arrivée à Paris, il se jeta à genoux : " O mon frere, s'écria-t-il, que n'avez-" vous vu cette journée ! vous en étiez plus " digne que moi." Quand on s'approche de lui il a toujours l'air de vous dire : " Où pourriez-" vous trouver un meilleur pere ? laissez-moi " panser vos blessures ; j'oublie les miennes " pour ne songer qu'aux vôtres. Est-ce à mon

" âge, après mes malheurs, que je puis aimer
" le trône pour moi-même ? Je suis là pour
" vous ; et je veux vous rendre aussi heureux que
" vous avez été infortunés."

" Quiconque jette les yeux autour de soi, au-dedans et au-dehors, et ne comble pas de bénédictions le prince que le ciel nous a rendu, n'est pas digne d'être gouverné par un tel prince.

Passage d'une Proclamation du Roi.

" Voici un autre grief ; " Le Roi a dit dans
" une de ses proclamations que tout le monde
" conserverait ses places, et cependant quelques
" personnes les ont perdues.

" Le reproche est étrange ! Le Roi a-t-il pu prendre l'engagement de ne déplacer *absolument* qui ce fût ? Quoi, par le seul fait de la présence du Roi, toutes les places de l'État seraient devenues *places à vie*, le moindre commis à la barriere se serait trouvé dans le cas du chancelier ! Le moyen alors de gouverner ? Louis XVIII, comme Hugues-Capet, aurait confirmé ou établi en arrivant, le système des fiefs ; il y aurait eu autant de petits et de grands souverains, qu'il y a de grands et de petites places en France ? Il ne restait plus qu'à les rendre héréditaires. Le Roi n'aurait pu renvoyer un juge prévaricateur, un receveur infidele, un homme repoussé par l'opinion publique : il aurait fallu, dans tous ces cas, nommer un administrateur en attendant la démission ou la mort du titulaire.

" Que veut donc dire cette phrase : 'Tout le monde conservera ses places ?' Elle veut dire, selon le sens commun, que tout homme contre lequel il n'y aura pas de raisons invincibles, soit du côté de la capacité, soit sous le

rapport moral, restera dans le poste où le Roi l'aura trouvé, ou bien qu'il sera appelé à d'autres fonctions ; elle veut dire qu'on ne sacrifiera pas un parti à un autre, que le nom de royaliste et de républicain ne sera ni un droit d'admission, ni une cause d'exclusion ; et, qu'enfin, les seuls et véritables titres aux places seront la probité et l'intelligence. Dans ce cas, le Roi n'a-t-il pas suivi exactement ce qu'il avait promis ? Nous avons déjà fait remarquer que la presque totalité des emplois est entre les mains des personnes qui ont servi l'ordre de choses détruit par la restauration."

"De la plainte générale, passant à la plainte particuliere, on cite les membres du Sénat, qui n'ont pas été admis dans la chambre des Pairs. Il ne fallait pas toucher à une pareille question ; il ne fallait pas rappeler au public que tel homme qui a fait tomber la tête de Louis XVI, reçoit une pension de 36,000 fr. de la main de Louis XVIII. Loin de se plaindre il fallait se taire ; il fallait sentir que de pareils exemples produisent un tout autre effet que d'attirer l'intérêt sur ceux dont on se fait les défenseurs. Tant de malheureux proscrits pour la cause royale, tant d'honnêtes républicains qui n'ont par-devers eux aucun crime, pourraient tomber dans le découragement. Les uns sont réduits par leur loyauté à la plus profonde misere ; les autres sont restés dans leur premiere indigence, pour n'avoir pas voulu profiter de nos malheurs : ils se livreraient à des réflexions étranges, à la vue de ces juges du Roi, qui possedent des châteaux, des traitements, des cordons, des places même, et des honneurs. N'insistons pas sur cette idée ; nous trouverions peut-être que les honnêtes gens n'ont jamais été mis à une plus rude épreuve ; et nous jetterions sur le bien et

sur le mal, sur les bonnes et sur les mauvaises actions, des doutes capables d'ébranler la vertu même.

" Dans la vérité, on ne fait pas sérieusement aux ministres du roi le reproche que nous examinons; car on insinue qu'ils ont conservé dans la Chambre des Pairs des membres du Sénat que (selon les auteurs des pamphlets) on aurait dû renvoyer. D'où il résulte qu'on est conduit dans ces plaintes plus par un esprit de parti, que par un sentiment de justice; et qu'on est bien moins fâché que tel homme soit exclu de la Chambre des Pairs, que fâché que tel autre homme y soit admis.

Des Alliés et des Armées Françaises.

" A travers les déclamations, on voit percer une inimitié secrete contre les puissances alliées qui nous ont aidé à rompre nos chaînes.

" Si les alliés sont entrés en France, à qui la faute en est-elle? Est-ce au roi, ou à l'homme de l'île d'Elbe? Y sont-ils entrés pour Louis XVIII? Ils désiraient, sans doute, que les Français, revenus de leurs erreurs, rappelassent leur souverain légitime; ils le désiraient comme le moyen le plus prompt et le plus sûr de faire cesser les maux de l'Europe; ils le désiraient pour la cause de la justice, de l'humanité et des rois; ils le désiraient encore à raison de l'amitié particuliere qu'ils portaient à Louis XVIII, et de l'estime qu'ils faisaient de ses vertus: mais ce vœu de leur cœur était à peine pour eux une faible espérance. Ayant, après tout, d'autres intérêts que les nôtres, ils se devaient à leurs peuples de préférence à nos malheurs; ils ne pouvaient songer à prolonger sans fin les calamités de la guerre; ils auraient, quoiqu'à regret, traité avec Buonaparté, s'il avait voulu mettre la

moindre justice dans ses prétentions. Combien de fois ne s'est-il pas vanté, pendant le congrès de Châtillon, d'avoir la paix dans sa poche? Une fois même on la crut signée, et, en effet, elle était près de l'être. Les Bourbons n'étaient pour rien dans ces mouvements, ou du moins ils n'y étaient que pour des vœux subordonnés aux chances de la guerre, aux événements et aux combinaisons politiques. Ils n'avaient ni soldats, ni argent, ni crédit. On n'avouait pas même leur présence sur le continent; et à Paris c'était un problême de savoir si quelques-uns d'entr'eux étaient ou n'étaient pas sortis d'Angleterre.

" Les malheurs de la guerre ne peuvent donc être imputés à nos princes: la chose est si évidente qu'on n'a pas encore osé les leur reprocher. Très-certainement (et nous le sentons peut-être plus vivement qu'un autre) c'est une chose peu agréable pour un peuple de voir les étrangers dans le cœur de son pays; mais l'événement arrivé, par la faute d'un homme qui lui-même était étranger à la France, pourrait-on ne pas reconnaître ce que la conduite des ennemis a eu de noble et de généreux? Ils ont donné à Paris un exemple unique dans l'histoire, et qui, peut-être, ne se renouvellera plus. Y avait-il rien de plus insensé, de plus absurde, de plus déloyal que cette dernière guerre déclarée par Buonaparte à Alexandre? Il sera éternellement beau, éternellement grand, d'être sorti des cendres de Moscou, pour venir conserver les monuments de Paris. Et l'Autriche qui avait tant fait de sacrifices, et la Prusse si cruellement ravagée, n'avaient-elles point de vengeances à exercer? Et pourtant, les souverains alliés, admirant notre courage, oubliant leurs injures, poussant la délicatesse jusqu'à ne pas vouloir entrer dans le palais de nos rois, n'ont paru attentifs qu'à notre

bonheur. Refuserions-nous à l'un des premiers hommes de ce siècle, à Lord Wellington, les éloges moins dus encore à ses talents qu'à son caractere? Mais la part une fois faite, ces justes louanges une fois données à des monarques, à des hommes, à des peuples qui les méritent, nous rentrons dans tous nos droits. Ces louanges ne sont point prises sur celles qui appartiennent à nos armes. En quoi sommes-nous humiliés? On est venu à Paris? Eh bien! ne sommes-nous pas entrés dans presque toutes les capitales de l'Europe? Si on cessait d'être juste envers notre gloire, ce serait à nous de nous en souvenir. Les Romains disaient: l'*amour* de la patrie; nous, nous disons: l'*honneur* de la patrie. L'honneur est tout pour nous. Malheur à qui oserait nous frapper dans cet honneur où un Français place toute sa vie!

Mais, grâce à Dieu, personne ne nous dispute ce qui nous appartient légitimement. Qui donc méconnaît l'héroïsme de notre armée? Sont-ce ces émigrés qui ont été accusés chez l'étranger, de s'énorgueillir des victoires mêmes qui leur fermaient le chemin de leur patrie? Qui ne connaît l'admiration du Roi et de nos princes pour nos soldats? L'armée française est tout l'honneur de la France: si ses succès n'avaient pas fait oublier nos crimes, dans quelle dégradation ne serions-nous pas tombés aujourd'hui! Elle nous dérobait au mépris des nations, en nous couvrant de ses lauriers; à chaque cri d'indignation échappé à l'Europe, elle répondait par un cri de triomphe. Nos camps étoient un temple pour la gloire, un asile contre la persécution.: là se réfugiaient tous les Français qui cherchaient à se soustraire aux violences des proconsuls. Nos soldats n'ont partagé aucune de nos fureurs. En Angleterre, le parlement voulait sauver Charles Ier,

et l'armée le fit mourir ; en France, la convention conduisit Louis XVI à l'échafaud, et l'armée ne prit aucune part à ce crime : elle l'aurait sans doute prévenu*, si elle n'eût été alors occupée à repousser les ennemis. Lorsqu'on lui ordonna de ne faire aucun quartier aux Anglais et aux émigrés, elle refusa d'obéir. Persécutée comme le reste de la France par des ingrats qui lui devaient tout, elle était souvent sans solde, sans vivres et sans vêtements ; elle se vit suivre par des commissaires qui traînaient avec eux des instruments de mort, comme si le boulet ennemi n'emportait pas encore assez de nos intrépides soldats ? On envoyait nos généraux au supplice ; on faisait tomber la tête du pere de Moreau, tandis que ce grand capitaine reculait les frontieres de la France. C'est Pichegru, ce sont d'autres chefs fameux qui conçurent les premiers l'idée de rendre le bonheur à notre pays, en rappelant notre Roi. Honneur donc à cette armée si brave, si sensible, si touchée de la gloire ; qui toujours fidele à ses drapeaux, oubliant les folies du Barbare, retrouva assez de force, après la retraite de Moscou, pour gagner la bataille de Lutzen ; qui, poussée et non accablée par le poids de l'Europe, se retira en rugissant dans le cœur de la France, défendit pied à pied le sol de la patrie, et se préparait encore à de nouveaux combats, lorsque, placée entre un chef qui ne voulait pas mourir et un Roi qui venait fermer ses blessures, elle s'élança toute sanglante dans les bras du fils d'Henri IV !

Non, les événements glorieux ne sont ni oubliés ni défigurés, comme on voudrait le faire

---

* Voyez le discours de M. de la Fayette, dans l'ouvrage de M. Hue.

croire; on n'a point perdu, quoi qu'on en dise, la *partie d'honneur*; cette partie-là ne sera jamais perdue par des Français! Eh! n'est-elle pas mille fois gagnée, puisqu'elle nous a valu notre roi, et qu'elle nous a fait sortir d'esclavage! C'est un si grand bien d'être délivré du despotisme, qu'on ne saurait trop l'acheter. Si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, notre repos devait encore êtretroublé, des Français peuvent retrouver des victoires; mais où retrouve-t-on un peuple lorsqu'une longue servitude l'a flétri? Pour nous, nous le dirons avec franchise, nous aimerions mieux la France resserrée dans les murs de Bourges, mais libre sous un roi légitime, qu'étendue jusqu'à Moscou, mais esclave sous un tyran. Du moins on ne nous verrait pas adorer les fureurs et bénir les mépris d'un d'indigne maître, baiser ses mains dégouttantes du sang de nos fils, offrir des sacrifices à sa statue; et porter son buste orné de pourpre sur la tribune aux harangues. Les Romains étoient un grand peuple, quand ils ne passaient pas la frontiere des Samnites: qu'étaient-ils lorsque, gouvernés par Néron, ils commandaient sur les rives du Rhin et de l'Euphrate?

De la Charte Constitutionnelle.

"Ici finit ce que notre tâche avait de pénible: nous n'avons plus de sujets douloureux à rappeler. Le principal écrivain que nous avons combattu a raison dans les dernieres pages de son ouvrage; il nous dit, "que la charte offre assez de garanties pour nous sauver tous; qu'il faut nous créer une opinion publique, nous attacher à notre patrie." Belles paroles auxquelles nous souscrivons de grand cœur. Et qui pourrait se plaindre de cette charte? Elle réunit toutes les opinions, réalise toutes les espérances, satisfait tous les besoins.

Examinons-en l'esprit: nous trouverons, dans cet examen, un nouveau sujet de reconnaissance pour le roi.

" Les Français, indépendamment des divisions politiques naturelles et nécessaires à une monarchie, se partagent aujourd'hui en deux grandes classes: ceux qui ne sont pas obligés de travailler pour vivre, et ceux que leur fortune met dans un état de dépendance: occupés de leur existence physique, les seconds n'ont besoin que de bonnes lois; mais les premieres, avec le besoin des lois, ont encore celui de la considération. Ce besoin est dans tous les cœurs; il n'y a point de puissance humaine qui parvînt aujourd'hui à le détruire, ou qui le choquât impunément. C'est une conséquence nécessaire de l'égalité qui s'est établie dans l'éducation et dans les fortunes. Tout homme qui lit, passe (et trop souvent pour son malheur) de l'empire des coutumes à l'empire de sa raison. Mais enfin ce sentiment est noble en lui-même; le heurter serait dangereux.

" De plus, il faut se souvenir que depuis soixante ans, les Français se sont accoutumés à penser librement sur tous les sujets: depuis vingt ans, ils ont mis en pratique toutes les théories qu'ils s'étaient plus à former. Des essais sanglants sont venus les détromper. Cependant les idées d'une indépendance légale et légitime ont survécu: elles existent partout, dans le soldat sous la tente, chez l'ouvrier dans sa boutique. Si vous voulez contrarier ces idées, les resserrer dans un cadre où elles ne peuvent plus entrer, elles feront explosion, et en éclatant, causeront des bouleversements nouveaux. Il est donc nécessaire de chercher à les employer dans un ordre de choses où elles aient assez d'espace pour se placer et pour agir, et où cependant elles rencontrent des digues assez fortes pour résister à leur débordement.

« C'est ce que le roi a merveilleusement senti ; c'est à quoi il a pourvu par la Charte. Toutes les bases d'une liberté raisonnable y sont posées ; et les principes républicains s'y trouvent si bien combinés, qu'ils y servent à la force et à la grandeur de la monarchie.

« D'une autre part, vous ne pouvez pas arracher les souvenirs, ôter aux hommes les regrets de ce passé que l'on aime et que l'on admire d'autant plus qu'il est plus loin de nous. Si vous prétendez forcer les sentiments des vieux royalistes à se soumettre aux raisonnements du jour, vous produirez une autre espece de réaction. Il faut donc trouver un ordre de choses où la politique de nos peres puisse conserver ce qu'elle a de vénérable, sans contrarier le mouvement des siecles. Eh bien ! la Charte présente encore cette heureuse institution : là se trouvent consacrés tous les principes de la monarchie. Elle convient donc également cette Charte à tous les Français : les partisans du gouvernement moderne parlent au nom des lumieres qui leur semblent éclairer aujourd'hui l'esprit humain ; les défenseurs des institutions antiques invoquent l'autorité de l'expérience : ceux-ci plaident la cause du passé ; ceux-là l'intérêt de l'avenir. Les républicains disent : « Nous ne voulons pas « retourner à la féodalité, aux superstitions du « moyen âge. » Les royalistes s'écrient : « Nous « ne voulons pas, de constitution en constitu- « tion, nous égarer dans de vains systêmes, « abandonner ces idées morales et religieuses « qui ont fait la gloire et le bonheur de nos « aïeux. » Aucun de ces excès n'est à craindre dans l'espece de monarchie rétablie par le roi. Dans cette monarchie viennent se confondre les deux opinions : l'une ou l'autre comprimée produirait de nouveaux désastres : les idées nou-

velles donneront aux anciennes idées cette dignité qui naît de la raison, et les idées anciennes prêteront aux nouvelles idées cette majesté qui vient du temps.

“ La Charte n'est donc point une plante exotique, un accident fortuit du moment : c'est le résultat de nos mœurs présentes ; c'est un traité de paix signé entre les deux partis qui ont divisé les Français ; traité où chacun des deux abandonne quelque chose de ses prétentions pour concourir à la gloire de la patrie.

Après avoir traité différents sujets du plus haut intérêt, M. de Châteaubriand repond aux objections de tous genres faites dans des sens opposés contre la Charte. Il s'adresse d'abord à ceux qui semblent craindre la faiblesse de nos chambres :

“ Les mysteres de l'opinion et du caractere des peuples échappent à toutes les théories, et ne peuvent être soumis à aucun calcul. Observez ce qui se passe aujourd'hui dans la Chambre des Députés : elle est laissée entierement à elle-même ; l'influence que les ministres y exercent, se réduit à quelques politesses qui ne changent pas le sort d'un seul député. Eh bien ! qu'arrive-t-il ? La majorité suit tranquillement sa conscience, louant, blâmant ce qu'elle trouve de bon ou de mauvais. Une chose se fait particulierement remarquer : toutes les fois qu'il s'agit d'affaires d'argent, les Chambres n'ont pas hésité ; le noble désintéressement de la nation s'est montré dans toute sa franchise : ainsi la liste civile, les dettes du Roi n'ont pas rencontré d'opposition. On aurait pu croire que la loi sur les émigrés allait échauffer les partis : au grand étonnement de tous, la Chambre a été plus favorable que la loi. Les Français se croyaient déshonorés quand on les force à s'occuper de leurs intérêts. Admi-

rable générosité qui tient au génie d'une nation particulierement monarchique et guerriere. Admirable nation si facile à conduire au bien ! Oh, que ceux qui l'ont égarée ont été coupables !

" Mais a-t-on traité d'autres sujets? les Chambres se sont divisées selon les principes et les idées de chacun : l'opposition ne s'est plus formée de tels et tels individus ; elle a grossi, diminué, grossi encore, sans égard à aucun parti : on aurait cru qu'il n'y avait pas de ministres, tant on avait oublié que c'était eux qui avaient proposé la loi, pour ne s'occuper que de la loi même. Nous ne connaissons rien de plus propre à honorer le caractere national que la conduite actuelle de nos deux Chambres : on voit qu'elles ne cherchent que le bien de l'état : généreuses sur tout ce qui touche à l'honneur, attentives à nos droits politiques, elles ont voté l'argent sans opposition, et défendu la liberté de la presse avec chaleur. C'est qu'en effet cette derniere question pouvait diviser et embarrasser les meilleurs esprits. Quand on voit, d'un côté, Geneve mettre des entraves à la liberté de la presse, et, de l'autre, une partie de l'Allemagne et la Belgique proclamer cette liberté, on peut croire qu'il n'était pas si aisé de décider péremptoirement.

" Nous avons montré, par les faits mêmes, combien il est difficile chez une nation brillante et animée, de maîtriser les esprits. Les Français ont toujours été libres au pied du trône : nous avions placé dans nos opinions, l'indépendance que d'autres peuples ont mise dans leurs lois. Cette habitude de liberté dans la pensée fait que nous nous soumettons rarement sans condition aux idées d'autrui : le député qui aurait le plus promis à un ministre de voter dans le sens de ce ministre, au moment de la délibération pourrait

bien lui échapper. Avec le caractere français, l'opposition est plus à craindre que l'influence ministérielle....

" Nous avouerons d'abord que l'on a si étrangement abusé de ces mots, *progrès des lumieres*, *constitution*, *liberté*, *egalité*, qu'il faut du courage, aujourd'hui, pour s'en servir dans un sens raisonnable. Les plus énormes crimes, les doctrines les plus funestes ont été commis, se sont répandues au nom des lumieres. Le ridicule et l'horreur sont venus s'attacher à ces phrases philosophiques, prodiguées sans mesure par des libellistes et des assassins. On a égorgé les blancs pour prouver la nécessité d'affranchir les noirs; la raison a servi à détrôner Dieu; et le perfectionnement de l'espece humaine nous a fait descendre au-dessous de la brute.

" Mais, d'un autre côté, n'avons-nous pas reçu une autre leçon? Pour nous sauver des systêmes d'une philosophie mal-entendue, nous nous sommes précipités dans les idées opposées. Qu'en est-il advenu; qui voudrait, qui oserait, aujourd'hui, vanter le pouvoir arbitraire? Lee excès d'un peuple soulevé au nom de la liberté sont épouvantables? mais ils durent peu, et il en reste quelque chose d'énergique et de généreux. Que reste-t-il des fureurs de la tyrannie, de cet ordre dans le mal, de cette sécurité dans la honte, de cet air de contentement dans la douleur, et de prospérité dans la misere? La double leçon de l'anarchie et du despotisme nous enseigne donc que c'est dans un sage milieu que nous devons chercher la gloire et le bonheur de la France. Prenons-y garde, d'ailleurs: si, exaspérés par le souvenir de nos maux, nous les attribuons tous aux lumieres, on nous dira que les dévastations du Nouveau-Monde, les massacres de l'Irlande et ceux de la Saint-Barthélemy ont été causés par

la religion : que si Louis XVI a été traîné à l'échafaud par des philosophes, Charles Ier. y a été conduit par des fanatiques. Cette maniere de raisonner de part et d'autre ne vaut donc rien: ce qui est bon est resté bon, indépendamment du mauvais usage que les hommes en ont pu faire....

" Quand les objections contre le nouvel ordre de choses seraient aussi fortes qu'elles nous semblent peu solides, voici qui répond à tout : on ne peut pas faire que ce qui est ne soit pas, et que ce qui n'est pas existe. Le roi nous a donné une Charte : notre devoir est donc de la soutenir et de la respecter. Il y a d'ailleurs aujourd'hui une opinion générale qui domine toutes les opinions particulieres : c'est l'opinion *Européenne* ; opinion qui oblige un peuple de suivre les autres peuples. Quand de toutes parts tout s'avance vers un but commun, il faut, bon gré, mal gré, se laisser aller au cours du temps.

" Avant la découverte de l'imprimerie, lorsque l'Europe était sans chemins, sans postes, presque sans communications ; lorsqu'il était difficile et dangereux d'aller de Paris à Orléans, parce que le seigneur de Montlhéry, un Montmorency, faisait la guerre au roi de France, ce qui se passait dans un pays pouvait rester long-temps ignoré dans un autre. Mais aujourd'hui qu'une nouvelle arrive en quinze jours de Pétersbourg à Paris ; que l'on reçoit en quelques minutes aux Tuileries une dépêche de Strasbourg et même de Milan ; que toutes les nations se connaissent, se sont mêlées, savent mutuellement leur langue, leur histoire ; que l'imprimerie est devenue une tribune toujours ouverte, où chacun peut monter et faire entendre sa voix, il n'est aucun moyen de s'isoler et d'échapper à la marche Européenne.

" Les hommes ont mis en commun un certain nombre de connaissances que vous ne pouvez

plus leur retirer. Le roi l'a jugé ainsi, parce qu'il est profondément éclairé, et il nous a donné la Charte. . . .

« . . . Il faut, dans la vie, partir du point où l'on est arrivé. Un fait est un fait. Que le gouvernement détruit fût excellent ou mauvais, il est détruit ; que l'on ait reculé, il est certain que les hommes ne sont plus dans la place où ils se trouvaient il y a cent ans, bien moins encore ou ils étaient il y a trois siecles. Il faut les prendre tels qu'ils sont, et ne pas toujours les voir tels qu'ils ne sont pas, et tels qu'ils ne peuvent plus être : un enfant n'est pas un homme fait, un homme fait n'est pas un vieillard.

« Quand nous voudrions tous que les choses fussent arrangées autrement qu'elles le sont, elles ne pourraient l'être. Déplorons à jamais la chute de l'ancien gouvernement, de cet admirable système dont la durée seule fait l'éloge ; mais enfin notre admiration, nos pleurs, nos regrets ne nous rendront pas Duguesclin, La Hire et Dunois. La vieille monarchie ne vit plus pour nous que dans l'histoire, comme l'oriflamme que l'on voyait encore toute poudreuse dans le trésor de Saint-Denis, sous Henri IV ; le brave Crillon pouvait toucher avec attendrissement et respect ce témoin de notre ancienne valeur : mais il servait sous la cornette blanche triomphante aux plaines d'Ivry, et il ne demandait point qu'on allât prendre au milieu des tombeaux l'étendard des champs de Bouvines.

« Nous avons montré ailleurs que les éléments de l'ancienne monarchie ont été dispersés par les temps et par nos malheurs : l'esprit du siecle a pénétré de toutes parts ; il est entré dans les têtes et jusque dans les cœurs de ceux qui s'en croient le moins entachés.

« Il y a plus ; si ceux qui pensent, sans y

avoir bien réfléchi, qu'il est possible de rétablir l'ancien gouvernement, obtenaient la permission de tenter cet ouvrage, nous les verrions bientôt, perdus dans un chaos inextricable, renoncer à leur entreprise. D'abord, pas un d'entre eux ne voudrait remettre les choses absolument telles qu'elles étaient: autant de provinces, autant d'avis, de prétentions, de systèmes; on voudrait détruire ceci, conserver cela; chacun irait à main armée demander à son voisin compte de sa propriété.

Que le Trône trouve dans la Charte sa Sûreté et sa Splendeur.

" Quant au Roi, serait-il plus le maître en vertu des anciens réglements que par la Charte qu'il nous a donnée? D'un bout de la France à l'autre, une loi passée dans les deux Chambres, met à sa disposition notre vie, nos enfans, notre fortune. Qu'il parle au nom de loi, et nous allons nous immoler pour lui. A-t-il à essuyer ces remontrances sans fin, souvent justes, mais quelquefois inconsidérées, quand il a besoin du plus faible impôt? Rencontre t-il dans toutes les provinces, dans toutes les villes, dans tous les villages, des privilèges, des coutumes, des corps qui lui disputent les droits les plus légitimes, ôtent au gouvernement l'unité d'action et la rapidité de la marche? Derriere les deux Chambres, rien ne peut l'atteindre; uni aux deux Chambres, sa force est inébranlable. Les orages sont pour ses ministres; la paix, le respect et l'amour sont pour lui. S'il est entraîné vers la gloire militaire, qu'il demande, il aura des soldats. S'il chérit les arts et les talents, un gouvernement représentatif est surtout propre à les faire éclore. S'il se plaît aux idées politiques, s'il cherche à perfectionner les institutions de la

patrie, oh ! comme tout va seconder ce penchant vraiment royal! Et pourquoi les Bourbons seraient-ils ennemis de tout changement dans le systême politique ? Celui qui vient de finir avait-il toujours existé ? La monarchie a changé de forme de siècle en siecle.

“ La race auguste et immortelle des Rois Capétiens a vu, immobile sur ce trône, passer à ses pieds nos générations, nos révolutions et nos mœurs ; elle a survécu aux coups que nos bras parricides lui ont quelquefois portés, et elle n'en recueille pas moins ses enfants ingrats dans son sein chargé de blessures. Nous devons tout à cette famille sacrée : elle nous a fait ce que nous sommes ; elle existait pour ainsi dire avant nous; elle est presque plus française que la nation elle-même. Sous les deux premieres races tout était Romain et Tudesque, gouvernement, mœurs, coutumes et langage. La troisieme race a affranchi les serfs, institué la représentation nationale par les trois Ordres, les parlements ou cour de justice, composé le Code de nos lois, établi nos armées régulieres, fondé nos colonies, bâti nos forteresses, creusé nos canaux, agrandi et embelli nos cités, élevé nos monuments, et créé jusqu'à la langue qu'ont parlée Duguesclin et Turenne, Ville-Hardouin et Bossuet, Alain-Chartier et Racine. Louis XVIII nous rendra florissants et heureux avec deux Chambres, de même que ses peres nous ont rendus puissants avec les Etats-Généraux. Il trouvera lui-même sa grandeur dans nos nouvelles destinées. La monarchie renaît de ses antiques racines, comme un lis qui a perdu sa tige pendant la saison des tempêtes, mais qui sort au printemps du sein de la terre : *ex omnibus floribus orbis elegisti tibi lilium unum*.*

* E sd.

Conclusion.

.... Toute l'Europe paraît disposée à adopter le système des monarchies modérées : la France qui a donné cette impulsion générale, est maintenant forcée de la suivre. Rallions-nous donc autour de notre gouvernement. Que l'amour pour le Roi et pour le pays natal, que l'attachement à la Charte composent désormais notre esprit public.

" Grâce au Roi, au Roi seul, nous conservons toute entiere la France de Louis XIV, agrandie de la Lorraine et d'une partie de la Savoie. Vauban en a posé les limites mieux qu'elles ne seraient marquées par le fleuves et les montagnes. L'étendue naturelle d'un empire n'est point fixée par des bornes géographiques, quoiqu'on en puisse dire, mais par la conformité des mœurs et des langages : la France finit là où on ne parle plus français. Ces citoyens de Hambourg et de Rome, qui corrompaient notre langue dans le sénat, qui n'avaient et ne pouvaient avoir pour nous qu'une juste haine, auraient amené notre ruine comme peuple, de même que les Gaulois et les autres nations subjuguées détruisirent la patrie de Cicéron en entrant dans le sénat romain. Nous sommes encore ce que nous étions. Un million de soldats sont encore prêts, s'il le faut, à défendre des millions de laboureurs. Notre terre, comme une mere prévoyante, multiplie ses trésors et ses secours bien au-delà du besoin de ses enfants. Quatre cent mille étrangers et nos propres soldats ont ravagé nos provinces et, deux mois après, on a été obligé de faire une loi pour la libre exportation des grains. Que manque-t-il à cet antique royaume de Clovis, dont St.-Grégoire-le-Grand louait déjà la force

et la puissance ? Nous avons du fer, des forêts et des moissons : notre soleil mûrit les vins de tous les climats ; les bords de la Méditerranée nous fournissent l'huile et la soie, et les côtes de l'Océan nourrissent nos troupeaux. Marseille, qui n'est plus, comme du temps de Cicéron, *battue des flots de la Barbarie*, appelle le commerce du monde ancien, tandis que nos ports, sur l'autre mer, reçoivent les richesses du nouveau-monde. A chaque pas se retrouvent dans la France les monuments de trois grands peuples, des Gaulois, des Romains et des Français. Cette France fut surnommée la mere des Rois. Elle envoya ses enfants régner sur presque tous les trônes de l'Europe, et jusqu'au fond de l'Asie. Sa gloire qui ne passera point, croîtra encore dans l'avenir. Transformés par de nouvelles lois, les Français recommencent des destinées nouvelles. Nous avons même un avantage sur les peuples qui nous ont précédé dans la carriere où nous entrons, car ils y ont déjà vieilli, et nous, nous y descendons avec la vigueur de la jeunesse.

“ Accoutumés aux grands événements depuis tant d'années, remplaçons la chaleur des discordes et l'ardeur des conquêtes par le goût des arts et les glorieux travaux du génie. Ne portons plus nos regards au-dehors ; écrions-nous comme Virgile, à l'aspect de notre belle patrie : *Salve, magna parens frugum.... magna virum* ! Et pourquoi ne pas le dire avec franchise ; certes nous avons beaucoup perdu par la révolution, mais aussi n'avons-nous rien gagné ? N'est-ce rien que vingt années de victoires ? N'est-ce rien que tant d'actions héroïques, tant de dévouements généreux ? Il y a encore parmi nous des yeux qui pleurent au récit d'une noble action, des cœurs qui palpitent au nom de la patrie. .....

Si la foule s'est corrompue, comme il arrive

toujours dans les discordes civiles, il est vrai de dire aussi que dans la haute société les mœurs sont plus pures, les vertus domestiques plus communes ; que le caractere français a gagné en force et en gravité. Il est certain que nous sommes moins frivoles, plus naturels, plus simples ; que chacun est plus soi, moins ressemblant à son voisin. Nos jeunes gens, nourris dans les champs ou dans la solitude, ont quelque chose de mâle ou d'original qu'ils n'avaient pas autrefois. La religion, dans ceux qui la pratiquent, n'est plus une affaire d'habitude, mais le résultat d'une conviction forte ; la morale, quand elle a survécu dans les cœurs, n'est plus le fruit d'une instruction domestique, mais l'enseignement d'une raison éclairée. Les plus grands intérêts ont occupé les esprits ; le monde entier a passé devant nous. Autre chose est de défendre sa vie, de voir tomber et s'élever les trônes, ou d'avoir pour unique entretien une intrigue de cour, une promenade au bois de Boulogne, une nouvelle littéraire. Nous ne voulons peut-être pas nous l'avouer, mais au fond ne sentons-nous pas que les Français sont plus hommes qu'ils ne l'étaient il y a trente ou quarante ans ? A quel bon marché on acquérait alors une réputation. Dans les lettres dans la politique, dans le militaire, quels singuliers titres de renommée, et combien ceux qui les possédaient nous paraîtraient aujourd'hui médiocres pour ne rien dire de plus. Sous d'autres rapports, pourquoi se dissimuler que les sciences exactes, que l'agriculture et les manufactures ont fait d'immenses progrès ? Ne méconnaissons pas les changements qui peuvent être à notre avantage ; nous les avons payés assez cher.

Cessons donc de nous calomnier, de dire que nous n'entendons rien à la liberté : nous entendons tout, nous sommes propres à tout,

comprenons tout. En lui témoignant de la considération et de la confiance, cette nation s'élevera à tous les genres de mérite. N'a-t-elle pas montré ce qu'elle peut être dans les moments d'épreuve? Soyons fiers d'être Français, d'être Français libres sous un Monarque sorti de notre sang. Donnons maintenant l'exemple de l'ordre et de la justice, comme nous avons donné celui de la gloire. Estimons les autres nations sans cesser de nous estimer. Les révolutions et les malheurs ont des résultats heureux, lorsqu'ons sait profiter des leçons de l'infortune: les fureur de la ligne ont sauvé la religion: nos dernieres fureurs nous laisseront un état politique digne des sacrifices que nous avons faits. Si on nous eût dit sous la tyrannie: "Que vous reste-t-il de votre révolution?" Nous eussions été forcés de répondre: "*Des crimes et des chaînes!*" Maintenant nous répondrons sous notre Roi: "*Des vertus et la liberté!*

"Que tous les bons esprits se réunissent pour prêcher une doctrine salutaire, pour créer un centre d'opinions d'où partiront tous les mouvements. Les chambres doivent s'attacher étroitement au Roi, afin que le Roi, soit plus libre d'exécuter les projets médités pour le bonheur de son peuple. Loyauté dans les ministres, bonne foi de tous les côtés: voilà notre salut. Respect et vénération pour notre Souverain, liberté de nos institutions, honneur de notre armée, amour de notre patrie; voilà les sentiments que nous devons professer. Hors de là, nous nous perdrons dans des chimeres, dans de vains regrets, dans des humeurs chagrines, des récriminations pénibles; et, après bien des contestations, le siecle nous ramenera de force à ces principes dont nous aurons voulu nous écarter. Nous le voyons par expérience: il y a vingt-six ans que la révolution est commencée; une seule

idée a survécu ; l'idée qui a été la cause et le principe de cette révolution, l'idée d'un ordre politique qui protége les droits du peuple sans blesser ceux des souverains. Croit-on qu'il soit possible d'anéantir aujourd'hui ce que les fureurs révolutionnaires et les violences du despotisme n'ont pu détruire ? La convention nous a guéris pour jamais du penchant à la république ; Buonaparté nous a corrigés de l'amour pour le pouvoir absolu. Ces deux expériences nous apprennent qu'une monarchie limitée, telle que nous la devons au Roi, est le gouvernement qui convient le mieux à notre dignité comme à notre bonheur.

Après avoir lu cet ouvrage, sur lequel nous reviendrons, on s'écrie : Heureux l'écrivain qui peut consacrer un aussi beau talent aux intérêts de son pays ; dont les écrits portent la conviction dans l'esprit et l'espérance dans le cœur ! et lorsque ce même écrivain a su garder un noble et généreux silence tant qu'a duré la tyrannie, il réunit en lui seul tout ce qui attire l'estime et la reconnaissance des hommes.

Réflexions politiques sur quelques Écrits du Jour, et sur les Intérêts de tous les Français; par M. de Châteaubriand.

(*Observations par M.* Dessoult.)

Quoique cet écrit soit déjà dans toutes les mains, j'en parlerai comme si j'avais à le faire connaître.

On ne saurait trop méditer, trop revenir sur les principes excellents, sur les saines idées, sur les sentiments de conciliation et de paix qu'il renferme : l'impression qu'il aura laissée dans les esprits et dans les cœurs mérite d'être approfondie ; elle me paraît si éminemment salutaire, que rien, à mon avis, n'est plus capable d'influer favorablement sur nos destinées à l'instant où elles prennent, apres tant de mouvements, d'agitations et d'incertitudes, un caractere, qui n'est plus équivoque, de durée et de stabilité.

L'époque des passions est en effet passée, cette époque durant laquelle on renverse et l'on n'édifie pas, ou bien l'on n'édifie que pour renverser. Quand le trouble est dans un état, dit le philosophe La Bruyere, on ne sait jamais par où l'ordre y pourra revenir. S'il nous a été rendu par des voies imprévues, le moment du bon sens et de la raison n'en est pas moins incontestablement arrivé : je ne veux pas dire que nous serons désormais un peuple de sages : eh ! puissions-nous seulement être un peuple heureux ! mais il est toujours dans la marche des affaires humaines un point précis où elles se fixent comme d'elles-mêmes, où l'équilibre s'établit, enfin où le présent enchaîne tout l'avenir dans un repos nécessaire.

Nous sommes parvenus à ce point, à ce but secret de notre course, après vingt-cinq ans d'orages, après avoir passé par sept ou huit sortes de gouvernements, après avoir fait l'épreuve de cinq ou six constitutions différentes, après avoir parcouru tant de périodes diverses, après avoir tout essayé et tout usé ; nous le voyons, nous le sentons ; l'évidence est là, si jamais elle se trouve dans les événements et dans les combinaisons politiques. La sécurité est rentrée dans tous les cœurs honnêtes ; tout espoir de changements nouveaux est ôté aux plus turbulents : le vice radical qui, précédemment, tuait la confiance ou l'empêchait de naître, a disparu.

Une base manquait à tout ce qu'on s'efforçait de construire et d'élever : malgré le fracas d'un faux enthousiasme, l'éclat des nouveautés, l'étourdissement des systêmes et des opinions, les cris d'une audace qui se trompait elle-même,

la voix de la conscience nous avertissait que rien n'est solide et durable s'il n'est fondé sur la *légitimité*. Les yeux les plus fascinés laissaient toujours échapper à la dérobée quelques regards involontaires au-delà de cet horizon de prestiges dont nous étions environnés : les esprits les plus prévenus reconnaissent, en dépit d'eux-mêmes, que toutes les institutions de ces temps malheureux étaient précaires. La succession bruyante et rapide de ces mêmes institutions qui se détruisaient mutuellement et qui tombaient les unes sur les autres, devenait la démonstration vivante d'un sentiment pénible et d'une vérité instructive qu'on cherchait vainement à se dissimuler.

Ces tristes et funestes pronostics n'existent plus aujourd'hui : les plus consolants augures éclatent de toutes parts : nous ne pouvons nous interroger nous-mêmes sans entendre retentir au fond de nos âmes une réponse nette et décisive qui confond tous les sophismes, écarte tous les doutes, et bannit toutes les anxiétés.

Que s'est donc proposé M. de Châteaubriand dans cette nouvelle brochure ? Il n'a pas entrepris de nous affermir dans des dispositions qui sont pour ainsi dire indépendantes de nous, parce qu'étant le produit de la force même des choses, elles sont au-dessus et à l'abri de tous les caprices de l'inconstance et de toutes les variations de l'esprit ; mais il a vu que le grand ouvrage de la restauration était venu se placer entre les souvenirs de notre ancienne monarchie et ceux de la révolution. Il a vu que ces souvenirs opposés, sans menacer d'aucun danger réel et véritable le nouvel ordre de choses, présentaient cependant l'apparence de deux écueils contraires : il a voulu les reconnaître, les examiner, les sonder ; et c'est ce qu'il a fait avec toute la supériorité de son talent ordinaire, et avec une bonne foi, une candeur, un sang-froid d'impartialité qui assurent le triomphe de la raison en ajoutant à la puissance du talent.

La conviction qui sort ici de toutes les pages, de toutes les lignes, a sa source naturelle dans un exposé fidele et vrai des choses mêmes et de leurs rapports les plus évidents : ce sont elles, pour ainsi dire, qui parlent.

La persuasion naît d'une éloquence noble, simple et franche, et semble puiser une nouvelle force dans l'idée qu'on s'est formée du caractere, des opinions, de la maniere générale de voir et des principes de l'auteur.

Quand un des hommes qui, dans le grand jour d'une réputation aussi brillante qu'étendue, se sont montrés les

plus fidèles à la cause sacrée de nos Rois, et les plus amis de leur antique et légitime autorité, regarde la *Charte* constitutionnelle comme le fondement le plus sûr aujourd'hui de cette autorité même, il me semble que son avis peut avoir du poids. Lorsque l'écrivain célebre à qui notre littérature doit le *Génie du Christianisme*, et toutes ces productions qui, pleines du respect de nos antiquités, de nos traditions, empruntent de ce respect leur principal charme, s'étudie, sans profaner la mémoire vénérée des siecles, à nous faire sentir tout ce que les plus justes prétentions du passé doivent céder aux intérêts du présent : lorsqu'enfin un gentilhomme français, qui écrit toujours avec l'âme d'un chevalier, et souvent avec la plume d'un sage, comparant entr'eux les temps, oppose les droits de la raison à la séduction des souvenirs qu'il chérit, l'autorité de sa personne commence, je crois, très-heureusement l'ouvrage que doit achever la force de ses arguments ; mais il s'agit encore plus ici, je le sais, des raisonnements et des preuves de l'auteur que de ses titres à la déférence : n'accordons rien, si l'on veut, à la plus légitime prévention, et ne voyons, s'il est possible, dans cet écrit que l'écrit même.

Le titre en marque la division générale que je viens moi-même d'indiquer, et que l'auteur n'a pas cru devoir tracer d'une maniere formelle dans la rédaction de sa brochure. L'ouvrage a deux parties distinctes : dans l'une, M. de Châteaubriand examine, en effet, *quelques écrits du jour*, ou plutôt, et plus exactement, *un écrit du jour ;* dans l'autre il traite des *intérêts de tous les Français*, et fixe le point commun où ces intérêts viennent se réunir et se confondre. Ce plan me paraît embrasser heureusement toutes les questions importantes que peut offrir, dans les circonstances actuelles, la politique intérieure de la France ; il n'est pas, ce me semble, une vue digne d'attention qui ait échappé à l'auteur : l'ouvrage est court ; mais il est complet dans sa totalité.

J'avouerai que les premieres lignes m'effrayerent : j'étais fâché que M. de Châteaubriand revînt sur un sujet déplorable, sur un de ces sujets qui ne peuvent que servir d'aliment aux dispositions haineuses, de texte et de matiere aux invectives, et perpétuer en quelque sorte, au sein du calme et de la paix dont nous goûtons les prémices, les angoisses et l'esprit de la révolution ; je regrettais que sa plume ne se fût pas refusée à reproduire d'horribles images dont il faut maintenant détourner pour jamais les yeux, malgré l'im-

croyable imprudence de quelques hommes qui se sont efforcés d'y ramener les regards contre leur propre intérêt, et qui, sans doute, ont cru qu'on se justifiait d'un crime commis avec barbarie, en le rappelant avec audace : mais, je n'ai pas tardé à m'apercevoir qu'une intention très-pure et très-noble avait dirigé l'auteur, dans ce début de son écrit, ainsi que dans tout le reste. Loin de chercher des coupables, comme une juste, mais indicrete exaspération pourrait y porter naturellement, il s'applique à en diminuer le nombre, comme l'humanité le demande, et même comme la justice et la raison l'exigent. Jamais l'axiome *favores ampliandi* ne fut invoqué ni avec plus de discernement, ni plus à propos ; au jugement de M. de Châteaubriand, tout *vote conditionnel* n'est que l'expression de la faiblesse qui n'ose s'opposer au crime, mais qui l'ajourne pour le prévenir. Je suis intimément persuadé que rien n'est plus vrai, du moins pour la pluralité des *votes* de cette nature ; et si cela est vrai pour la pluralité, cela est vraisemblable pour tous : quiconque a suivi de près, comme moi, la révolution, et n'a pas vu les choses dans un lointain qui brouille et confond tout, ne saurait être d'un autre sentiment. Ainsi l'auteur, en établissant comme un fait ce qui n'est en effet ni une supposition imaginée avec subtilité, ni une fiction inspirée par l'indulgence, isole tout à coup et sépare de cette foule de complices qu'ils se créaient, ces hommes qui voulaient même avoir la France presque toute entiere pour complice. Grâces soient rendues à l'écrivain qui ne parle du crime que pour excuser la faiblesse, pour faire valoir et multiplier les titres de l'innocence.

Le pamphlet auquel répond ici M. de Châteaubriand ne contient pas seulement d'absurdes apologies, il renferme aussi d'indécentes accusations. Chercher et supposer des torts à tout le monde, est ordinairement la ressource de ceux qui ne peuvent se laver des leurs. Suivant l'auteur du pamphlet, cette multitude de Français dévoués, à qui nos princes, à qui le Roi lui-même donnerent le signal de la retraite, a trempé indirectement dans l'attentat capital de la révolution. Le point de l'*émigration* sera sans doute un jour jugé par l'histoire : mais, en admettant qu'elle condamne cette mesure, on peut présumer qu'elle parlera, comme M. de Châteaubriand, de la fidélité, du dévoûment des émigrés, de leurs honorables sacrifices, de leurs nobles motifs. Qui jamais eût pensé que ceux dont les crimes les ont forcés de fuir deviendraient leurs accusateurs, et oseraient leur reprocher de n'avoir pas prévenu ces crimes?

S'ils accusent leur retraite, ils ne calomnient pas moins leur retour : ils les représentent rentrant, à la suite du monarque légitime, avec tous les désirs de la vengeance et de la domination. Mais M. de Châteaubriand, les peint de couleurs plus vraies, et ce n'est pas, dans ses tableaux, la crainte qu'ils inspirent : c'est un sentiment plus doux, celui qu'on ne refuse pas à l'infortune et au dénûment, lors même qu'ils ont un principe moins intéressant et moins glorieux. L'auteur de la brochure fait d'ailleurs observer très-judicieusement que la plus grande partie des *émigrés* est revenue long-temps avant la restauration ; il s'éleve contre la *méprise* et la prévention, qui croient voir la masse entiere des Français, sortis depuis le commencement et à toutes les époques de la révolution, refluer aujourd'hui parmi nous, et former en quelque sorte un peuple nouveau au milieu de l'ancien ; il montre que la plupart de ceux qui avaient quitté la France étant rentrés depuis 12 ou 15 ans, se sont placés dans des rapports plus ou moins directs avec ce qui s'est passé chez nous, n'y sont pas demeurés absolument étrangers, et ne peuvent plus, ne doivent plus être rangés dans la classe proprement dite des *émigrés*. Ce nom n'appartient en ce moment qu'aux hommes qui, plus constants sans être plus fideles, n'ont voulu retrouver une patrie qu'en y retrouvant un gouvernement légitime. L'action du temps adoucit tout ce qui est tranchant : vingt-cinq années de révolution ont successivement amené et développé beaucoup de nuances que doit distinguer la justice, et que marque, avec la plus rare précision, la plume impartiale de M. de Châteaubriand.

L'analyse trouve donc que le résultat définitif que le but principal de cette premiere partie de la brochure est, d'un côté, de diminuer le nombre des hommes qui ont le plus besoin d'invoquer cet oubli, dont la faveur a été aussi généreusement offerte et garantie qu'indignement repoussée et, de l'autre, de resserrer le nombre de ceux qui auraient le plus incontestablement le droit de ne rien oublier, si l'exemple d'un monarque magnanime avait laissé ce droit à personne. Ce résultat n'est pas la conséquence idéale d'un raisonnement métaphysique et purement abstrait ; il n'est pas le fruit chimérique d'une ingénieuse théorie, où les faits seraient dominés et pliés par les intentions, où la pureté des vues croirait pouvoir suppléer à l'exactitude des recherches : il est, pour ainsi dire, tout matériel et tout positif. Les relations véritables établies entre les différentes

portions du peuple français sont plus favorables à la paix et à la concorde qu'elles ne semblent peut-être au premier coup-d'œil ; il ne s'agit que de les bien connaître : M. de Châteaubriand les a bien observées, et nous les a montrées.

Quelques questions accessoires se sont mêlées à ces questions nécessaires et fondamentales : on dirait qu'animé du désir de ne rien laisser échapper, l'auteur s'est un peu trop complu dans la multiplicité des *chapitres* et dans le luxe des divisions ; mais qu'est-ce que l'intérêt de son style et le charme de son éloquence ne font point excuser ? Il a examiné, par exemple, le reproche fait au Roi d'avoir repris les titres de ses ancêtres, les formules de l'ancienne monarchie, et de dater du vrai commencement de son regne : une si ridicule chicane méritait-elle une réfutation ? Non, sans doute ; mais cette réfutation est relevée par un morceau supérieur, où M. de Châteaubriand fait sentir combien il est utile que, *dans toute constitution nouvelle, on aperçoive les traces des anciennes mœurs* : ce n'est pas le seul où l'on reconnaisse, dans cette partie de l'ouvrage, l'âme et l'imagination de l'auteur du *Génie du Christianisme* et *des Martyrs*. Le cœur se sent ému à la lecture du passage attendrissant et sublime dans lequel M. de Châteaubriand peint, de ces couleurs qui lui sont propres, le nouvel ordre de vertus qu'a déployé le clergé français sur la terre de l'exil. Les éloges vrais qu'il consacre à l'armée, à cette armée qui a été détruite, mais qui n'a jamais été vaincue, sont au niveau de tout ce qu'il a écrit de plus éloquent Quelques lignes peut-être, à la page 26, paraîtront d'un goût moins pur lorsqu'il parle de *Louis XVI* qu'on a contraint *de partir si vite*, qui *a fait le voyage, non pas lentement, mais pressé, mais seul, mais nu*, et lorsqu'il dit qu'il n'est pas si dur d'avoir un moment pour se reconnaître avant *d'aller où Louis XVI est allé*. Mais ce sont là de bien faibles taches au milieu de tant d'éclat ; je ne les remarquerais pas si la critique ne devait conserver ses droits partout où le talent garde les siens : il s'unit, dans cet ouvrage, à la raison la plus saine, à la plus ferme logique, à l'impartialité la plus équitable ; il les embellit, il les fortifie ; il y a toujours, dans les hommes d'un véritable génie, un sens éminent qui éclate plus ou moins, suivant les occasions, mais au triomphe duquel tous les autres dons semblent faits pour concourir.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE.

Message du Roi et Projet de Loi relativement aux Dettes personnelles de Sa Majesté.

M. le président annonce que M. le ministre de la maison du roi, présent à la séance, est chargé par S. M. de faire une communication à la chambre.

M. le comte Blacas d'Aulps. Messieurs, conformément à votre désir, je viens par ordre du Roi, vous donner des informations relatives aux dettes de S. M.; mais avant de remplir ce devoir, le Roi m'a prescrit celui de vous faire connaître combien il est sensible à la résolution que vous a dictée, sur cet objet, le devoûment dont vous lui avez déjà donné tant de preuves touchantes.

Organes de la nation, vous avez rempli tout ce qu'un souverain chéri devait attendre d'elle. Vous n'avez pas voulu qu'il eût à gémir sur l'impuissance de satisfaire à des obligations contractées sous la garantie des espérances que son bonheur a désormais réalisées.

Mais ce n'est pas sous ce point de vue seule ment que S. M. considere l'effet de votre généreuse résolution; si son équité est rassurée, sa noble ambition n'est pas moins satisfaite d'une mesure qui va combler, en quelque sorte, l'intervalle du temps qu'il n'a pu rendre utile à ses sujets. Vous le savez, Messieurs, tel est le sentiment que *Louis-le-Desiré* vous a si bien exprimé lui-même, lorsque ce titre, hommage spontané de votre reconnaissance, devint la consécration des droits qu'il n'avait cessé de conserver à votre amour. C'est ainsi, qu'en vous chargeant des dettes de son exil, vous faites encore rétrograder sur le passé les bienfaits du présent et les espérances de l'avenir; c'est ainsi que vous détruisez, autant qu'il est en vous, les résultats de cette séparation funeste qui, si long-temps, laissa inconnus à la France les intérêts de celui qui seul devait un jour la rendre à son antique prospérité.

Les dettes du Roi et des princes de sa famille, en y joignant quelques-unes de celles qui, plus particulièrement personnelles à son auguste frère le Roi Louis XVI, lui sont également sacrées, s'élèvent à environ trente millions. Cette somme vous paraîtra sans doute peu considérable lorsque vous songerez au nombre d'années pendant lesquelles se sont accrus le capital et les intérêts. Mais vous vous rappellerez les secours que les gouvernements étrangers offrirent

à cette illustre maison, qui, depuis long-temps, n'avait plus même à chercher d'autre assistance que celle dont les Rois s'honorent envers les princes malheureux.

En vous faisant remarquer que ce nouveau capital, joint à celui de la dette publique, n'y peut produire qu'une bien faible augmentation, le roi n'en désire pas moins prévenir tout ce qui pourrait accroître en ce moment le fardeau que supporte déjà son peuple. S. M. n'ignoré pas que des charges immenses ne vous ont point encore permis de procurer à ses sujets le soulagement dont elle désire les faire jouir. Dans cette attente pénible, elle veut du moins leur épargner les plus légers sacrifices, et, lorsque vous reconnaîtrez ses dettes comme dettes de l'Etat, elle vous offre d'en payer provisoirement l'intérêt sur sa liste civile, de maniere à ne pas occasionner la moindre altération dans le budget adopté par les deux chambres.

Cette détermination du Roi vous paraîtra dictée par un sentiment d'autant plus désintéressé, qu'il s'unit à celui de tous les devoirs que s'impose l'âme sensible et bienfaisante de S. M. Vous devez en effet, Messieurs, juger par une de vos dernieres délibérations à quel point ses désirs généreux doivent lui laisser encore de sollicitudes. En vous présentant une loi dont le résultat devait rendre à des Français compagnons de son exil, ceux de leurs biens qui n'ont pas été aliénés, le Roi vous a procuré l'occasion de manifester les sentiments qui vous animent à l'égard de vos compatriotes malheureux, et il n'a pu reconnaître sans en être vivement touché, l'élan qui vous entraînait tous au but consolant que vous montrait l'humanité et la justice. Mais S. M. n'en ressent que davantage les obligations qui lui restent à remplir envers ceux que ne peut atteindre l'effet des dispositions dans lesquelles vous avez été contraints de vous renfermer.

Parmi ces Français que leurs affections n'ont jamais rendus étrangers à la patrie, il en est un grand nombre qui le sera au bienfait d'une équitable restitution et dont il vous a été impossible de réparer les pertes ou d'alléger la misere. Ce n'est plus qu'au souverain qu'il appartient de secourir leur honorable indigence. Cependant, ne pouvant prévoir à quel point se multiplieront des demandes appuyées sur de semblables droits, voyant chaque jour se réunir autour de lui cette foule d'infortunés trop long-temps séparés de la grande famille, le Roi ne contemple qu'avec la plus vive inquiétude, et l'étendue des besoins et la limite des bienfaits qu'il lui sera permis de répandre. Ce n'est donc qu'animé de la confiance que lui inspirent vos généreuses

intentions ; c'est en se fiant au concours qu'elles lui promettent à l'avenir, qu'il entreprendra d'acquitter cette autre dette contractée envers le malheur.

Messieurs, votre sagesse et votre justice ne peuvent manquer d'apprécier les motifs qui dirigent le Roi dans la proposition dont il m'a fait l'honneur de me rendre l'organe, et il ne me reste pour achever de vous la faire connaître, qu'à vous lire le projet de loi que j'ai à vous présenter par ordre de S. M.

Projet de Loi.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France, et de Navarre.

La chambre des Pairs de notre royaume et celle des Députés de nos départements, fideles aux sentiments d'amour et de dévoûment qu'elles partagent avec le reste de nos sujets, et qu'elles n'ont cessé de nous manifester, nous ont témoigné le désir que certaines dettes contractées en pays étranger, par nous et les princes de notre maison, fussent adoptées par l'Etat, et acquittées comme faisant partie de la dette publique.

A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons que le présent projet de loi soit porté, par le ministre de notre maison, à la chambre des Députés des départements.

Art. 1er. Les sommes dont le Roi se reconnaît personnellement débiteur envers divers particuliers, sont reconnues comme dette de l'Etat, jusqu'à la concurrence de 30 millions.

2. Une commission nommée par le Roi fera l'examen des titres produits par les créanciers ; sur les décisions qu'elle donnera, revêtues de l'approbation de S. M., il sera fait une inscription au grand-livre de la dette publique perpétuelle, avec le semestre courant du 1er Janvier 1816.

3. La commission déterminera de quel jour doivent courir les intérêts antérieurement au 1er Janvier 1816 et ils seront acquittés par l'intendant du trésor de la couronne, sur les fonds de la liste civile.

4. La loi de finance qui réglera les recettes et les dépenses de l'Etat pour l'année 1816, pourvoira aux intérêts de cette nouvelle inscription, à dater du 1er Janvier de ladite année.

Donné aux Tuileries, le 28e jour du mois de Novembre de l'an de grace 1814, et de notre regne le 20e.

(Signé) LOUIS.

Par le Roi,

ROYAUME D'HAYTI.

MANIFESTE DU ROI HENRY,

Publié au Cap Henry le 2 Octobre.

Souverain d'une nation trop long-temps opprimée, qui a souffert de cruelles persécutions, et qui, par son énergie, sa constance, son courage et sa valeur, est parvenue à conquérir sa liberté et son indépendance;

Notre unique but, notre constante sollicitude, ont toujours été de la faire occuper une place parmi les peuples civilisés, en travaillant sans cesse au bonheur du peuple bon, brave et généreux qui nous a confié ses destinées.

C'est dans les circonstances favorables où les pensées libérales et restauratrices semblent prévaloir sur ces temps désastreux où les peuples gémissaient sous l'oppression, où nous voyons les souverains de l'Europe s'occuper maintenant du bonheur de leurs peuples, que nous croyons devoir faire entendre notre voix, pour justifier, au tribunal des nations, la légitimité de notre indépendance.

Un simple exposé des faits, une simple narration des événements qui nous ont amenés à l'indépendance, suffiront pour démontrer jusqu'a l'évidence, nos droits et la justice de notre cause à l'univers entier.

Nous n'essayerons pas de donner une idée de la situation déplorable où nous étions plongés avant l'époque de notre affranchissement. L'univers sait que depuis plus de cent cinquante ans nous gémissions sous le joug affreux de l'esclavage, condamnés aux mépris et aux supplices: le récit de nos longues infortunes et le tableau des tortures horribles que nous avons éprouvées pendant le *régime colonial*, sont du domaine de notre histoire, qui les transmettra à la postérité.

Nous nous hâtons de sortir de ces temps d'opprobre et d'iniquités, pour arriver à l'époque où la liberté générale fut proclamée par les Agents du gouvernement français et sanctionnée par la France elle-même; pendant plusieurs années de liaisons, de communication, et de correspondance mutuelles et sans interruption, entre les gouvernements des deux pays.

Nous étions dignes du bienfait de la liberté, par notre fidélité et notre attachement à la mere patrie; nous lui

avons prouvé notre reconnaissance, lorsque, réduits à nos propres ressources, privés de toute communication avec la métropole, nous avons résisté à tout; inflexibles aux menaces sourds aux propositions, inaccesibles à la séduction, nous avons bravé la misere, la famine, les privations de tous genres, et enfin triomphé de ses nombreux ennemis, tant de l'intérieur que de l'extérieur.

Alors nous étions loin de prévoir, pour prix de tant de persévérance, de sacrifices et de sang répandu, que douze ans après et de la maniere la plus barbare, la France aurait voulu nous ravir le plus précieux de tous les biens, la *liberté*.

Sous l'administration du gouverneur général Toussaint-Louverture, Hayti renaissait de ses cendres, et tout semblait nous présager un heureux avenir. L'arrivée du général Hédouville vint changer la face des choses et porter un coup mortel à la tranquillité publique; nous n'entrerons point dans les détails de ses intrigues avec le général haytien Rigaud, et comment il parvint à le porter à la révolte contre son chef légitime; nous nous bornerons à dire seulement, qu'avant de quitter l'île, cet agent parvint à tout bouleverser, en secouant parmi nous les brandons de la discorde, et en allumant les torches de la guerre civile; ce ne fut qu'après avoir versé des torrents de sang, qu'on put rétablir la tranquillité.

Toujours occupé à restaurer le pays, le gouverneur Toussaint-Louverture, sous son administration paternelle, avaitrappelé le regne des lois, des bonnes mœurs, de la piété, de l'instruction et de l'industrie. L'agriculture et le commerce fleurissaient; il favorisait les colons blancs, particulierement les planteurs; ses sollicitudes, ses préférences mêmes avaient été poussées à un tel point, qu'on le blâmait hautement d'avoir pour eux plus d'affection que pour les siens. Ce reproche n'était point sans fondement, puisque quelques mois avant l'arrivée des Français il immola son propre neveu, le général Moyse, qui s'était écarté des ordres qu'il avait donnés pour la protection des colons. Cette action du Gouverneur, jointe à la grande confiance qu'il avait dans le gouvernement français, furent les principales causes de la faible résistance qu'éprouverent les Français à Hayti, et sa confiance dans ce gouvernement était tellement établie, qu'il avait renvoyé la majeure partie des troupes de ligne à la culture.

Telle était la situation des choses, pendant que la paix

d'Amiens se négociait. Elle était à peine conclue, qu'un armement formidable jetta sur toute l'étendue de nos côtes, une nombreuse armée, qui vint nous surprendre dans l'instant où nous étions dans la plus parfaite sécurité, et nous plonger dans un abîme de maux.

L'avenir aura peine à comprendre que dans un siecle de lumieres, où la philantropie est généralement répandue parmi les hommes, une entreprise aussi abominable ait eu lieu. C'est du sein d'une nation éclairée qu'est parti un essaim de barbares dans l'intention criminelle de détruire toute une nation civilisée et tranquille, ou de la replonger dans les fers de l'esclavage pour jamais.

Ce n'était pas assez de venir à main armée, il fallait encore, pour mieux assurer le succès de l'expédition, employer des moyens perfides et honteux; il fallait semer parmi nous la désunion et opérer une diversion salutaire à leurs projets destructeurs. Ils n'ont rien négligé pour atteindre leur exécrable but; les Chefs des deux couleurs qui se trouvaient en France, les fils mêmes du gouverneur Louverture furent amenés dans l'expédition; ils étaient trompés, comme nous, par la proclamation du Premier Consul, chef-d'œuvre de perfidie, où il nous disait: *Vous êtes tous égaux et libres devant Dieu et devant la République*, tandis que les instructions du général Leclerc étaient formelles pour l'esclavage. Ce n'était pas assez de prendre les hommes à témoin de son parjure, il fallait encore insulter la Divinité, en l'interpellant par un horrible blasphême.

La majeure partie de la population trompée par des promesses fallacieuses, habituée depuis long-temps à se considérer comme des Français, se livra à eux sans résistance. Le gouverneur s'attendait si peu à avoir aucun ennemi à combattre, qu'il n'avait donné aucun ordre à ses généraux pour résister en cas d'attaque. Lors de l'apparition de l'escadre française, il était dans la partie de l'Est de l'île, en tournée; si quelques généraux firent résistance, ce ne fut que par les menaces et par la maniere hostile dont les sommations leur furent faites de se rendre; ce qui les avait portés à ne consulter que leur devoir, leur honneur, et les circonstances où ils se trouvaient.

Pour donner des preuves de la vérité de ces assertions, nous renvoyons aux pieces originales imprimées et annexées aux présentes, sous les Numéros 1 à 14.

Après quelques mois de résistance, le gouverneur général se rendit aux instances qui lui furent faites par le général

Leclerc et à ses protestations formelles, que la liberté serait maintenue, étant la base de ses instructions, et que la France ne reviendrait jamais sur son plus bel ouvrage ; la paix se négocia sur ce pied avec les Français : le gouverneur Toussaint se démit de son autorité, et se retira paisiblement dans la retraite qu'il avait choisie.

A peine les Français furent-ils parvenus à étendre leur domination sur la totalité de l'île, plus par la ruse et la persuasion, que par la force des armes, qu'ils commencerent à mettre à exécution leur affreux système d'esclavage et de destruction.

Pour mieux y parvenir, on résolut d'arrêter le gouverneur Toussaint-Louverture ; on fabriqua une correspondance (inventée par des rédacteurs mercenaires et machiavéliqués); on lui prêta des desseins qui n'étaient jamais entrés dans son cœur ; on l'enleva sur l'habitation Pongaudin, dans l'instant où il reposait sur la foi des traités. Chargé de chaînes, il fut jeté avec sa famille à bord du vaisseau le Héros, et transporté en France. L'Europe entiere est instruite comment il termina sa carriere infortunée dans les supplices et les horreurs des cachots du Château de Joux en Franche-Comté.

Telle fut la récompense qui lui était réservée pour son attachement et pour les grands et éminents services qu'il avait rendus à la France et aux colons.

Dès ce moment le signal des arrestations fut donné dans toute l'étendue de l'île ; tous ceux qui avaient montré de la force d'âme, de l'érudition ou du caractere à l'époque où nous avons revendiqué les droits de l'homme, furent les premiers arrêtés ; ils n'épargnerent pas même les traîtres qui avaient le mieux favorisé le succès des armées françaises, en éclairant et en guidant leurs avant-gardes, et en désignant et arrêtant eux-mêmes leurs concitoyens. D'abord on essaya d'aller les vendre dans les colonies étrangeres; cette tentative ayant été infructueuse, les Français résolurent de les déporter en France, où les travaux des grands chemins, les galeres, les fers, les cachots les attendaient.

C'est alors que les colons, dont le nombre grossissait progressivement, croyant leur empire déjà assis, cesserent de dissimuler ; ils manifestaient hautement que l'esclavage était rétabli, et ils agissaient en conséquence ; ces hommes impudents réclamaient sans honte, comme leurs sujets, des citoyens, des hommes qui s'étaient rendus recommandables par des services signalés rendus à la patrie, tant dans le civil

que dans le militaire. Des magistrats probes et vertueux, des guerriers couverts de cicatrices, dont le sang avait coulé dans les combats pour la France et la liberté, rentraient sous le joug de l'esclavage. Ces colons, à peine en possession de leurs biens, affichaient ce ton de hauteur et de mépris, que des maîtres insolents ont toujours envers leurs esclaves; à peine leur empire tenait à un fil, que déjà ils choisissaient, ils désignaient quelles seraient les premieres victimes à immoler à leur vengeance.

Alors arriva l'infâme décret de Buonaparté, qui confirmait le rétablissement de l'esclavage. Pour mieux insulter à notre misere, il employa aussi envers nous la même mystification qu'envers les peuples d'Europe; car telle était son habitude. Ce décret nous fut apporté par un traître qui lui était vendu, par Hercule, officier noir; enfin son esclave.

La faction orgueilleuse et liberticide des colons et des vendeurs de chair humaine qui, depuis le commencement de la révolution, a assiégé tous les gouvernements qui se sont succédés en France par des plans, projets, mémoires les plus atroces et les plus extravagants, qui tous tendaient à notre destruction; cette faction, tourmentée par le souvenir du despotisme qu'elle exerçait à Hayti, agitée d'une foule de passions diverses, employait tous les moyens imaginables pour se ressaisir de la proie qui lui était échappée; visant à l'indépendance sous l'assemblée constituante: terroriste sous les jacobins; et enfin Buonapartiste zélée, affublait tour à tour le masque de tous les partis, pour se les rendre favorables.

C'est ainsi qu'elle parvint à entraîner, par ses conseils perfides, Buonaparté à entreprendre l'injuste expédition contre Hayti.

C'est elle qui, après l'avoir induit à cette démarche, lui fournit les moyens pécuniaires par des listes de souscription qui furent ouvertes à cette époque.

C'est cette faction enfin qui a fait couler des flots de sang de nos compatriotes; c'est celle qui a été l'instigatrice des supplices inouïs que nous avons éprouvés; ces supplices affreux ne pouvaient être inventés que par des colons, endurcis et habitués à tous les genres de crimes; c'est aux colons à qui la France est redevable de la perte d'une nombreuse armée, qui a terminé ses destins dans les plaines et les mornes d'Hayti; c'est enfin à eux à qui elle est redevable de cette honteuse entreprise qui a imprimé une tache indélébile au nom français.

Nous sommes persuadés, d'après la cruelle expérience que nous avons de l'esprit qui anime ces colons, ces marchands et trafiquants de chair humaine, et leurs vils suppôts, qu'ils employeront encore leurs moyens accoutumés pour entraîner le cabinet français à une nouvelle entreprise contre nous.

Si jamais cette entreprise avait lieu, ce que nous avons peine à croire, c'est à cette caste, ennemie du genre humain, que nous la devrions ; car nous sommes loin d'imputer aux Européens, qui n'ont pas l'idée du systême colonial, dont nous avons été les victimes, les maux affreux que nous avons éprouvés. Quel intérêt avaient les Français de venir porter la guerre dans le sein d'une nation qui était fiere de leur appartenir? Quel intérêt avaient-ils de venir s'ensevelir dans notre climat destructeur, et de se rendre le jouet et les instruments des colons, pour assouvir la soif de richesses et de vengeances qui les anime?

Cependant, la majeure partie du peuple commençait à reprendre les armes pour conserver sa vie et sa liberté en danger; ce premier mouvement jetta l'alarme parmi les Français, et parut assez sérieux au général Leclerc pour convoquer une assemblée extraordinaire de colons, aux fins d'adopter les mesures les plus propres à ramener un meilleur état de choses ; mais ces colons, bien loin de se relâcher de leur principe atroce en faveur des circonstances impérieuses, répondirent unanimement par ces mots : *Point d'esclavage, point de colonie.*

Membre de ce conseil, en vain nous élevâmes notre voix pour arrêter la consommation de la ruine de nos compatriotes et de notre pays, en vain nous fîmes nos représentations sur l'excès d'injustice qu'il y aurait à replonger dans l'esclavage des hommes libres; en vain nous alléguâmes, connaissant l'esprit de nos compatriotes et leur amour pour la liberté, que c'était le seul moyen de perdre le pays et de le détacher de la France pour jamais—tout fut inutile. Convaincus qu'il n'existait aucun moyen de conciliation, qu'il fallait choisir entre les fers de l'esclavage et périr les armes à la main, nous éclairâmes nos concitoyens qui avaient les yeux fixés sur nous, et nous reprîmes unanimement les armes, dans la résolution de vaincre ou mourir, et d'expulser nos tyrans pour jamais de notre territoire.

Le général Leclerc qui avait déjà annoncé la reddition

l'île, et reçu même de presque toutes les villes maritimes de France (résidence de la plupart des sectateurs de la traite) des lettres de félicitations sur la prétendue conquête de Hayti, et le retour de l'esclavage; honteux d'avoir donné des espérances illusoires, chagrin de ne pouvoir consommer sa détestable entreprise, redoutant les approches d'une guerre terrible, le désespoir consuma ses jours et l'entraîna au tombeau.

Entr'autres crimes qui signalerent l'administration du général Leclerc, celui exercé contre le général haytien Maurepas, excitera l'indignation du cœur le moins accessible à la pitié. Maurepas, d'un commerce doux et facile, probe et considéré de ses concitoyens, qui s'était rendu un des premiers aux Français, et qui leur avait rendu des services signalés, est enlevé inopinément au Port-de-Paix, et conduit à bord du vaisseau amiral, en rade du Cap, où, après avoir été lié au grand mât, on fixa ironiquement deux vieilles épaulettes sur ses épaules, et sur sa tête un vieux chapeau de général, avec des clous tels que ceux qu'on employe à la construction des bâtiments; dans cet état affreux, après avoir assouvi la risée et la joie féroce de ces cannibales, il est précipité, ainsi que son épouse et ses enfants, dans les flots; tel fut le supplice de ce vertueux et infortuné militaire.

Au gouvernement de Leclerc, succéda celui de Rochambeau, ce monstre agent de Buonaparté, digne complice des colons, se souilla de tous les crimes; n'épargna ni le sexe, ni l'enfance, ni la vieillesse; il surpassa en cruauté les plus profonds scélérats des temps antiques et modernes; les gibets élevés de toutes parts, les noyades, les bûchers, les plus horribles supplices furent mis en exécution par ses ordres; au lieu de bateaux à soupapes, il en inventa d'une autre espece, où les victimes des deux sexes, entassées les unes sur les autres, expiraient étouffées par les vapeurs du souffre.

Dans sa rage insensée, il fit venir à grands frais, de Cube en cette île, des meutes antropophages, conduites par un homme du nom de Noailles, d'une illustre famille française (qui le premier, lors de la révolution, trahit ses bienfaiteurs); et la race humaine fut livrée aux chiens pour être dévorée; ces dogues partagerent l'affreuse immoralité de leurs maîtres. Quel était donc notre crime? Qu'avons-nous fait pour éprouver une telle proscription? Quoi, cette origine africaine sera-t-elle donc pour nous un opprobre éternel? La

couleur de notre épiderme sera-t-elle donc toujours le sceau de notre réprobation ?

D'après le relevé exact fait par ordre du gouvernement, pendant l'espace de vingt et un mois que les Français ont résidé dans l'île, plus de *seize mille* de nos compatriotes ont péri dans les tortures que nous venons de décrire. Les barbaries exercées sur les Haytiens par ces conquérants modernes, ont effacé les crimes des *Pizarres*, des *Cortez*, des *Bodavilla* ; ces premiers destructeurs du nouveau monde,

Malgré tous leurs efforts, nous sommes parvenus à expulser ces oppresseurs de notre territoire.

Pour nous garantir à jamais du retour de tant de barbaries et de crimes inouïs, pour nous soustraire à tant de perfidies et d'injustices, nous résolûmes de nous affranchir pour toujours de toute domination étrangere ; en conséquence, le 1er de Janvier 1804, dans une assemblée générale des représentants de la nation, l'indépendance d'Hayti fut solennellement proclamée, et nous prononçâmes le serment de mourir libres et indépendants, et de ne jamais nous soumettre à aucune domination étrangere.

Comme les autres peuples, nos premieres années furent parsemées d'erreurs et de troubles ; comme eux, nous avons éprouvé les vicissitudes qui sont inséparables des révolutions.

Dès notre avénement au trône, notre premiere pensée a été de relever le nom et la dignité du peuple haytien ; convaincu que la bonne foi, la franchise et la probité dans les transactions, le respect des propriétés et du droit des gens pouvaient seuls nous faire atteindre ce but, tant au-dedans qu'au-dehors ; convaincu que ce sont les lois qui font le bonheur des hommes réunis en société, notre premier objet a été de faire un Code de Lois convenables à nos usages, à nos climats et à nos mœurs ; après un travail assidu, avec les lumieres et les secours du Tout-Puissant, nous sommes parvenus à porter la derniere main à cette base de notre édifice social.

Nous avons constamment encouragé et protégé l'agriculture et le commerce, ces canaux de la prospérité publique ; d'abondantes récoltes ont été le fruit du travail et des efforts de nos laborieux cultivateurs ; une quantité considérable de denrées a été exportée de nos ports depuis que nous avons proclamé notre indépendance, et particulierement dans les années 1812, 1813, et 1814, par les nations

étrangeres, qui font un commerce aussi sûr que lucratif avec nous.

Tout en portant notre sollicitude sur tous les moyens capables de faire renaître la prospérité intérieure, toujours attentif à observer les événements qui se passaient en Europe, dans la lutte sanglante qu'elle avait à soutenir, nous n'avons jamais perdu de vue un seul instant notre système militaire de défense.

Dans cette attitude, nous attendions que Buonaparté, cet ennemi du monde, vînt nous attaquer, soit par la force ou par la perfidie, ses moyens ordinaires; nous n'avons point oublié qu'après la paix d'Amiens, son premier objet avait été de faire cette fameuse expédition pour nous exterminer.

Mais le Dieu des armées, qui érige et renverse les trônes à sa volonté, n'a point voulu dans sa justice, que cet oppresseur des peuples accomplisse cet affreux dessein; nous espérons que sa chûte donnera la paix et le repos au monde; nous espérons que le retour des pensées libérales et restauratrices qui animent les puissances européennes, les porteront à reconnaître l'indépendance d'un peuple qui ne demande qu'à jouir de la paix et du commerce, qui est le but et la fin de toutes les nations civilisées.

C'est en vain que l'on chercherait encore par des moyens de force ou de séduction à nous faire rentrer sous une domination étrangere, la maxime absurde de tromper les hommes pour les gouverner n'est plus dangereuse pour nous; instruits par l'expérience, nous sommes arrivés maintenant au besoin de la vérité, de la raison, de la force; tous les prestiges dont on voudrait nous environner pour nous en dissuader, sont évanouis pour toujours.

Nous ne pouvons plus être victimes de notre crédulité et de notre bonne foi; nous ne pouvons oublier que l'on a déjà voulu nous ravir la liberté; le souvenir déchirant des horribles supplices qui ont précipité dans le tombeau nos peres, nos meres, nos femmes, nos enfants ne s'effacera jamais de notre mémoire!

Nous ne pouvons plus être trompés, nous connaissons la perversité de nos ennemis; nous avons sous nos yeux les mémoires et les projets des nommés Malouet, Barré de St.-Venant, des Page et des Brulley, et de tant d'autres colons; la religion politique de ces marchands de chair humaine, de ces conseillers de malheurs, nous est bien connue, l'*esclavage* et la *destruction*; nous n'ignorons pas les trames cri-

minelles et les moyens honteux de ces apôtres du crime et du mensonge ; ils nous ont assez enseigné par leurs écrits, plus que par les tortures mêmes que nous avons endurées, que la seule et solide garantie de nos droits politiques, de notre existence même, tient à la conservation de notre indépendance.

Nous en appelons à tous les souverains du monde, à la brave et loyale nation britannique qui, la premiere, a proclamé dans son auguste sénat l'abolition de l'infâme trafic des noirs, qui a fait plus encore en usant noblement de l'ascendant de la victoire, l'a notifié aux autres états, avec lesquels elle a conclu des traités. Nous en appelons aux philantropes de toutes les nations, à tous les hommes enfin, à l'univers entier, quel peuple après vingt-cinq ans de combats et de sang répandu, ayant conquis la liberté et son indépendance, consentirait à déposer les armes pour devenir encore le jouet et la victime de ses cruels oppresseurs ? Nous le demandons, quel peuple souscrirait à cet excès d'avilissement ?...Aussi le dernier des Haytiens rendra-t-il son dernier soupir, plutôt que de renoncer à l'indépendance.

Nous ne ferons point l'injure à aucune puissance de leur supposer le chimérique espoir d'établir leur pouvoir, à Hayti, les armes à la main.

Celle qui entreprendrait cette tentative, aurait à marcher long-temps sur des ruines et des cadavres, et après avoir déployé tous ses moyens, si elle parvenait à s'en rendre la maîtresse (ce dont nous soutenons le contraire) après avoir enterré la fleur de ses troupes; quel fruit retirerait-elle de tant de trésors perdus, de tant de sang répandu ?

Il ne serait pas présomptueux de croire que Sa Majesté Louis XVIII, suivant l'impulsion de l'esprit philantropique qui a régné dans sa famille, à l'exemple de son infortuné frere, Louis XVI, dans sa conduite politique envers les Etats-Unis d'Amérique, imitera ce monarque en reconnaissant l'indépendance d'Hayti. Ce serait non-seulement un acte de justice, mais un acte réparateur des maux que nous avons soufferts sous le gouvernement français.

C'est en vain que nos détracteurs oseraient encore alléguer qu'il *ne faut pas nous considérer comme un corps de peuple aspirant à l'indépendance, et collectivement occupé des moyens d'y parvenir**.

---

* Malouet, page 56, introduction de ses Mémoires sur Saint-Domingue, tome IV.

Cette assertion absurde, inventée par la mauvaise foi la méchanceté et le sordide intérêt des sectateurs de la traite, mérite le plus profond mépris et l'indignation des hommes de bien de tous les pays; cette assertion est suffisamment démentie depuis onze ans que nous jouissons de l'indépendance et de ses heureux résultats. Il n'est point d'exemple de peuple qui ait fait de plus grand progrès dans la civilisation.

Libres de droit et indépendants de fait, nous ne renoncerons jamais à ces bienfaits; non jamais nous ne consentirons à voir renverser l'édifice que nous avons élevé et cimenté de notre sang, à moins que de nous ensevelir sous ses ruines.

Nous offrons aux puissances commerciales qui lieraient des relations avec nous, notre amitié, la sûreté de leurs propriétés et notre protection royale à leurs paisibles sujets qui aborderont sur nos plages, dans l'intention de ne s'occuper que de leurs affaires commerciales, et qui se conformeront à nos lois et à nos usages.

Roi d'un peuple libre, soldat par état, nous ne redoutons pas la guerre ni l'ennemi que nous aurons à combattre; nous avons déjà fait connaître notre résolution de ne point nous immiscer en aucune maniere dans le régime intérieur de nos voisins; nous voulons jouir chez nous de la paix et de la tranquillité, et user des mêmes prérogatives que tous les peuples ont de se faire des lois qui leur conviennent. Si d'après l'exposition franche de nos sentiments et la justice de notre cause, contre le droit des nations, l'on mettait un pied hostile sur notre territoire, alors notre premier devoir serait de repousser cet acte d'aggression par tous les moyens qui sont en notre pouvoir.

Nous déclarons solennellement que nous ne consentirons jamais dans aucun traité, à aucune condition qui pourrait compromettre l'honneur, la liberté et l'indépendance du peuple haytien; fidele à notre serment, nous nous ensevelirons plutôt sous les ruines de notre patrie, que de souffrir qu'il soit porté atteinte à nos droits politiques.

Donné en notre palais de Sans-Souci, le 18 Septembre, 1814, l'an onze de l'indépendance, et de notre regne le quatrieme.

HENRY.

Par le Roi,

Le secrétaire d'état, ministre des affaires étrangeres,

COMTE DE-LIMONADE.

GAZETTE ROYALE D'HAYTI.

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux,
Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.

Royaume d'Hayti, Du Cap-Henry, le 15 *Août.*

Après vingt-cinq ans d'une révolution qui a ensanglanté l'Europe et porté ses ravages dans les deux mondes, les puissances européennes sont enfin parvenues à conclure une pacification générale.

Nous ignorons encore les conditions du traité de paix signé à Paris, le 30 Mai, entre les puissances alliées et la France. Nous sommes instruits seulement qu'une nouvelle constitution a été adoptée sur les principes et les formes d'un gouvernement représentatif; que l'ancienne dynastie des Bourbons a été rappelée au trône de France, etc. etc.

Quel que soit le résultat de ces événements en Europe, tout étrangers qu'ils nous sont, ils ne laissent pas que d'intéresser les nations qui ont proclamé leur indépendance dans le nouveau monde, et particulierement Hayti, par sa situation politique et commerciale.

Dans une telle circonstance, nous croyons qu'il est de notre devoir de nous acquitter de la tâche que nous nous sommes imposée envers nos concitoyens, en les instruisant de tout ce qui peut les intéresser, et en mettant sous leurs yeux nos réflexions, nos doutes et nos espérances.

Une nouvelle aurore semble s'élever pour le repos du monde; la gloire et la renommée d'un Souverain généreux, grand et magnanime, ont retenti des extrémités glacées du nord à nos climats brûlants et lointains; une Nation également grande et généreuse, un peuple de philantropes dont la valeur et les lumieres ont plus d'une fois fixé les destins du monde, joignent leurs mains bienfaisantes pour opérer la libération et le salut des peuples.

Les Souverains rétablis sur leurs trônes, instruits à l'école de l'adversité, feront-ils moins pour le bonheur des peuples, que les souverains victorieux?

Il est naturel de penser, qu'après une longue et cruelle expérience, de grands malheurs, des désastres et des plus terribles vissicitudes, des torrents de sang de répandus, la

France doit soupirer après les avantages et les douceurs de la paix. Il est à présumer que des principes restaurateurs, des idées libérales ont dû remplacer le système monstrueux et dévastateur des conquêtes qui l'avaient entraînée au bord du précipice, et à deux doigts de sa perte.

Le projet chimérique et ambitieux d'un empire universel, qui tendait à l'asservissement de tous les peuples, s'étant évanouï pour toujours avec son abominable auteur ; convaincus de ces illusions, fatigués par l'adversité, la plupart des hommes qui gouvernaient la France sont revenus sans doute à des sentiments plus justes et plus humains. Le besoin de réparer leurs pertes, et de rétablir la prospérité dans les familles, doit leur faire désirer ardemment la paix, le commerce et la stabilité des choses qui peuvent seuls les faire renaître.

Notre implacable ennemi n'est plus ; l'exécrable Buonaparté qui avait vainement tenté de nous exterminer, vient de succomber sous les efforts réunis des puissances alliées. Aussi heureuse que nous, l'Europe vient de briser son joug tyrannique pour jamais.

Nous nous faisons gloire d'avoir vaincu ses satellites, et de n'avoir jamais voulu entrer en traité avec lui, quelques propositions qu'il nous ait faites ; et nous pouvons aussi nous enorgueillir avec de justes raisons, que nous avons contribué à la libération de l'Europe, par notre persévérance à repousser ses offres perfides ; et par la valeur et l'intrépidité avec lesquelles nous avons combattu et détruit ses armées.

Nous n'avons jamais voulu entrer dans aucun traité avec un monstre qui voulait nous exterminer ou nous réasservir sous le joug odieux que nous avons reprouvé à jamais. Non, jamais nous n'aurions courbé nos têtes sous le joug affreux que nous avons brisé ; jamais nous n'aurions cédé ni acquiescé à aucune condition qui aurait porté atteinte à nos droits politiques ; et nous préférons d'être exterminés jusqu'au dernier s'il fallait renoncer à la liberté, à l'indépendance, que nous avons conquises par 25 ans de combats, de sacrifices, et de sang répandu.

Avec les mêmes prétentions, nous n'avons plus les mêmes raisons pour repousser les offres que le Souverain actuel qui gouverne la France pourrait faire à notre bien-aimé Souverain, n'ayant pas cherché, comme Buonaparté, les moyens de nous détruire et de nous réasservir. Nous sommes même persuadés que si des ouvertures franches, loyales, pacifiques, étaient faites au Souverain qui regne sur

nous aussi glorieusement qu'il est aimé de son peuple, il saisirait l'occasion pour établir, d'une maniere solide et durable, des liaisons de commerce et d'amitié, compatibles avec l'honneur, la liberté, la sûreté et l'indépendance du peuple de son royaume.

Un traité de commerce stipulé par le Roi, avec une des puissances commerciales de l'Europe, ne pourrait qu'être avantageux pour nous et pour la puissance contractante.

Un simple aperçu, la moindre réflexion sur Hayti, démontreraient les avantages de ce traité. Eh! qui pourrait mieux stipuler d'aussi grands intérêts, que celui dont la sagesse, le discernement et l'entier dévoûment pour le bonheur des Haytiens, s'est fait tant de fois remarquer, en donnant tant de preuves dans les moments les plus critiques, que celui dont le caractere, grand et vraiment royal, dont la franchise, la loyauté et la bonne foi dans les transactions, sont les vrais garants des traités?

Si nous désirons les avantages et les douceurs de la paix, nous ne craignons ni les fatigues, ni la guerre et toutes ses horreurs.

Si par une politique fausse et imprudente, par des calculs absurdes, dictées par un intérêt solide et rapace, d'injustes aggresseurs venaient encore souiller notre territoire, en y mettant un pied hostile, *que soudain nos villes disparaissent, et que la Nation soit debout.*

Si nos implacables ennemis, certains colons, persistaient toujours dans leurs projets absurdes et chimériques, s'ils parvenaient encore à entraîner le gouvernement actuel de la France à nous faire une guerre injuste, ruineuse et désastreuse pour elle; si, dis-je, ces colons qui ne cessent de rêver la chimere de l'esclavage, et qui, depuis vingt-cinq ans, harcelent tous les gouvernements qui se sont succédés en France par des mémoires, des projets et des plans extravagants de conquêtes et d'esclavage, qui excitent à la seule lecture, des sentiments de pitié, de mépris et d'horreur que l'on doit avoir pour leurs atroces et misérables auteurs. Qu'ils viennent donc ces marchands de chair humaine, ces lâches et perfides conseillers, pour mettre à exécution leurs grands plans, leurs systêmes favoris d'*Esclavage et de Destruction*? Qu'ils se mettent à la tête des colonnes pour les diriger, ils seront les premiers immolés à notre vengeance, et la terre de la liberté se réjouira en s'abreuvant du sang de ses oppresseurs?

C'est alors que nous ferons une guerre d'extermination

nous ne ferons point *de quartier, point de prisonnier* qu'ils en fassent de même à notre égard ; c'est alors que nous prouverons à l'Univers entier ce dont est capable un Peuple de guerriers armé pour la plus juste des causes, pour la défense de ses foyers, de ses femmes, de ses enfants, de sa liberté, de son indépendance.

Nous n'abandonnerons jamais de si grands intérêts ; c'est par la guerre et les combats que nous les obtiendrons ; les mânes de nos braves compagnons, qui sont morts pour la cause de la liberté et de l'indépendance, auront-ils à nous reprocher que leurs sacrifices et leur sang répandu l'ont été inutilement pour nous et pour la Patrie ? Non, braves Compagnons, que cette idée amere ne trouble pas la tranquillité de vos tombeaux : avant nous, vous avez su mourir pour cette cause sacrée, nous saurons imiter vos nobles et courageux exemples !

Haytiens ! voulez-vous ranimer vos cœurs de cet enthousiasme, de cette énergie qui conduisent à la victoire, rappelez-vous la maniere barbare, vile et perfide dont nous avons été traités ? Notre pays serait-il encore désolé ? Serons-nous insultés et traités comme un troupeau d'animaux, que l'on vend et que l'on égorge à volonté ? Liberté, indépendance, que ces cris soient les sentiments universels qui nous animent ; et si nous ne pouvons procurer à notre Patrie ces biens précieux, qu'elle devienne un vaste désert ; qu'un cimetiere immense où des tas de corps morts, de nos ennemis et de nous, montrent aux siecles à venir, et vôtre gloire et leur châtiment.

Mais il est écrit dans le livre du destin (et l'histoire des Nations nous le démontre) que les peuples qui aiment décidément la liberté et l'indépendance, les ont obtenues en dépit de tous les artifices et de toutes les violences tyranniques.

Pendant onze ans que nous avons joui de ces biens précieux, nous nous sommes constamment occupés à construire des citadelles imprenables, sur les sommets de nos rochers les plus inaccessibles, qui sont hérissés d'une artillerie formidable.

La seule Citadelle Henry, monument éternel de la gloire, du génie et de l'amour de Sa Majesté pour son peuple, est pourvue et approvisionnée d'objets d'armements et d'équippements, de munitions de bouche et de guerre, pour un temps considérable.

Cette fameuse Citadelle, élevée sur le pic des Ferrieres, unique dans le nouveau monde, par l'immensité de ses

ouvrages, n'a point sa pareille en Europe, par son site inattaquable; ce rocher formidable, ce boulevard de l'indépendance, nous vaut, à lui seul, une armée de *cent mille hommes.*

Nos troupes de ligne sont parfaitement organisées et disciplinées; nos braves milices des villes et des campagnes, depuis l'âge de douze ans jusqu'à soixante, sont armées et prêtes à seconder l'armée au premier coup de canon d'alarme, et d'unir leurs efforts pour écraser l'ennemi commun.

Instruits par l'expérience de vingt-cinq ans de combats, nous connaissons nos points de défense, le genre de guerre et l'ennemi que nous aurons à combattre : que la guerre la plus terrible soit un jeu pour nous.

Braves militaires, troupes de ligne, tandis que vous allez vous couvrir d'une gloire immortelle, en défendant nos forteresses et les défilés de nos montagnes, nos peres, nos vieux freres, les braves milices du Royaume, maintiendront cette grande réputation qu'ils ont si justement méritée dans la derniere guerre, en multipliant les embuscades et en inventant de nouveaux stratagêmes. Barricadez, coupez, interceptez tous les chemins, ne vous ménagez seulement que des traces imperceptibles ; ne tirez jamais en vain un coup de fusil de vos embuscades; que l'ennemi doute, en tombant, d'où est parti le coup qui l'aura frappé; que les traîneurs, les détachements, les courriers, les butins de l'ennemi soyent votre partage ; qu'ils tombent dans vos mains comme la colombe dans la griffe du vautour.

Tandis que la population armée fera la guerre, que les femmes, vieillards et enfants plantent des vivres de toutes especes dans les lieux les plus inaccessibles de nos montagnes; dès maintenant même plantez des vivres; que nos terres se couvrent de riz, manioc, tayau, ignames, pois, maïs, etc. etc. cet objet important doit occuper toute notre sollicitude.

Précautionnez-vous d'avance des objets urgents et de nécessité ; n'attendez pas le dernier moment pour le faire : nous devons toujours être prêts, et ne pas nous laisser surprendre par les événements.

Haytiens! O mes Compatriotes, la guerre n'est rien pour nous; conduits et dirigés par le grand homme que la divine Providence nous a donné pour veiller à nos destinées; que nos regards soient sans cesse tournés vers lui; qu'il soit toujours notre unique boussole et notre point de ralliement, nous serons invincibles. O mes amis! qu'il est beau de mourir pour son Roi et son Pays, et de laisser à sa postérité

une réputation sans tache, et le souvenir d'une mort digne et glorieuse.

Ayons toujours les yeux sur notre cher Prince Royal, notre Généralissime qui, jeune encore, nous donne les plus grandes espérances, et s'efforce déjà de suivre les traces de son glorieux Pere

C'est en vain que nos tyrans pourraient concevoir le fol espoir de nous désunir, leur apparition sera le signal de notre réunion.

Qni pourrait aujourd'hui nous tromper sur nos véritables intérêts? Qui pourrait se laisser entraîner par les promesses trompeuses et fallacieuses d'un ennemi que nous connaissons par expérience? Quel est l'imbécille qui irait encore livrer ses jours, pour être brûlé vif, noyé ou pendu six mois après? Non, non, s'il faut que nous ayons la guerre, soyons tous exterminés, ou soyons tous libres et indépendants.

Par HEUREAUX aîné, Haytien.

Les deux pieces qu'on vient de lire sont arrivées en Angleterre par le dernier paquebot des Isles du Vent, et ont paru d'abord dans le papier le *Day*. Nous les avons réimprimées sur un exemplaire original. Le Manifeste est suivi des proclamations du général Leclerc et des autres généraux français, ainsi que de la correspondance de Leclerc avec le général commandant l'arrondissement du Cap, qui était alors Henry Christophe lui-même. Le tout forme un pamphlet de 50 pages in 8vo. en très-petits caracteres.

On ne peut lire ces pièces sans être frappé du ton de vérité, de l'énergie et de la dignité qu'on y remarque depuis le commencement jusqu'à la fin. Lorsque ce manifeste paraissait et que les habitants et les négociants étrangers fixés à Hayti, y lisaient le récit des horreurs commises à St.-Domingue par les agents français en 1802, la même faction parmi les colons résidant en France qui avait alors suscité les horreurs en question, imprimait et recommandait à S. M. Louis XVIII de faire tuer les 400 mille créatures qui ont échappé à la rage de Buonaparté ! ! Christophe du haut de sa citadelle Henry, semblait assister aux conciliabules de ce comité de destruction, dont nous apprenons avec plaisir que déjà plusieurs anciens planteurs et négociants Français se sont retirés avec dégoût.

L'humanité doit bénir la sage lenteur du Roi et l'inflexibilité avec laquelle le monarque philantrophe a repoussé toutes les sollicitations de mesures violentes jusqu'à un plus amplement informé.

Sa Majesté aura senti sans doute qu'ayant accepté la succession de Buonaparté avec ses bénéfices et ses charges, elle ne pouvait pas plus défaire la proclamation du premier consul qui déclarait tous les noirs libres et égaux devant Dieu et devant la République, que les actes qui lui ont fait confirmer la vente des propriétés de ses amis les plus fideles, de ses sujets les plus loyaux, ainsi que les titres des comtes Cochon et Porcher qui ne sont pas plus sacrés que ceux des comtes de Limonade et de Marmelade. Mais ce qui milite encore pour les Haytiens plus fortement que tous les actes des gouvernements révolutionnaires, ce sont les forces immenses qu'ils peuvent déployer pour défendre leur indépendance. Dans la seule partie du Nord, le Roi Henry a une armée parfaitement appointée et disciplinée de 22,000 hommes, et une milice de 33,000 accoutumés aux armes. En supposant le même nombre dans le Sud, on verra qu'il faudrait combattre et tuer 110 mille hommes résolus avant de pouvoir faire un pain de sucre à St. Domingue. Où sont les forces ayant le pouvoir et la volonté d'exécuter une semblable boucherie ? Où sont les fonds nécessaires pour défrayer les frais d'une telle expédition, les vaisseaux pour la transporter les vivres pour l'alimenter, le Roi pour l'ordonner, les chefs pour la commander ? Tout cela n'existe que dans quelques imaginations désordonnées et dans des têtes comme des fourneaux.

Nous nous gardons bien de confondre tous les planteurs dans la même cathégorie. Nous en connaissons qui soupirent et se résignent, et ceux-là ont beaucoup plus de chances que les furibonds, car enfin il faudra bien tôt ou tard que le jour de la réconciliation arrive.

Durum, sed levius, fit patientià
Quidquid corrigere est nefas.

Imprimé pour Schulze et Dean, 13, Poland St., Oxford-S. chez lesquels on peut souscrire, à Londres, ainsi que chez M. PELTIER, 50, Welbeck-Street. Prix, Cinq Guinées par An.



L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCCXXII—*Le* 20 *Décembre*, 1814.

VARIÉTÉS.

Réflexions politiques sur quelques Ecrits du Jour, et sur les Intérêts de tous les Français; par M. de Châteaubriand.

En adressant à M. de Châteaubriand cet hommage dû à ses grands talents, nous nous permettrons de faire quelques observations qui nous sont inspirées par l'amour de la vérité, et nous les soumettons à ses réflexions. Servir son pays, faire connaître à ses concitoyens leurs vrais intérêts, reconcilier tous les esprits, les attacher au gouvernement, tel est le but que doit se proposer un écrivain qui a une grande influence sur l'opinion publique. M. de Châteaubriand, en analysant des écrits politiques dont on s'est déjà trop occupé, a donné une preuve nouvelle de ses sentiments. Cet ouvrage justifie sa réputation: on y retrouve cette éloquence entraînante, ce

style harmonieux, ces pensées brillantes, cette imagination féçonde, qui distinguent cet écrivain. Des principes de sagesse, de justice et d'ordre social, en font connaître l'esprit, mais nous regrettons qu'un cadre trop resserré ne lui ait pas permis de donner plus de développements à ses idées. Il nous aurait peut-être expliqué ce qu'il entend par les *vieux royalistes.* Sont-ce ces hommes qui, fideles à leurs serments, n'ont jamais varié dans leurs opinions et dans leurs principes? Sont-ce ces hommes qui, sourds à l'intérêt et à l'ambition, ont préféré une honorable obscurité à cette célébrité achetée par des sacrifices condamnés par l'honneur et la fidélité? Sont-ce ces hommes qui, jusqu'à l'ouverture de nos États-Genéraux, en 1789, pensaient que la France avait vieilli heureuse sous ces lois qui formaient son antique constitution, et qui, pleins de confiance aujourd'hui dans les lumieres du roi, déposent aux pieds du trône, qu'ils défendront jusqu'à la derniere goutte de leur sang, leur soumission aux changements commandés impérieusement par les circonstances? M. de Châteaubriand, toujours si heureux dans le choix de ses expressions, ne l'a point été dans celles que nous venons de réfuter. Lorsqu'il foudroye les opinions des éternels ennemis du gouvernement, lorsqu'il prêche avec une éloquence persuasive la paix, l'union et la concorde, il réunit tous les suffrages, et dans cet accord unanime les vétérans de la monarchie française apportent cette bonne foi compagne de l'honneur. Leur indignation se mêle à celle de l'écrivain quand il parle dans son ouvrage de ce régicide qui, dans un audacieux mémoire, a voulu justifier ce crime que les dieux du paganisme ne pardonnaient jamais; qui, dans une lettre au roi, a profané les principes sacrés de la religion pour couvrir l'apologie qu'il en a faite. Le nom

du coupable, trop repété, la clémence du roi qui le laisse jouir de son existence politique, assez connue, devraient engager tous les écrivains à n'en plus parler, et nous aurions désiré que M. de Châteaubriand n'eût point tiré de l'oubli la doctrine exécrable de Buchanan et de Mariana, dont l'application en 1793 nous a couverts d'une tache ineffaçable. Il est des tableaux si odieux qu'ils ne doivent être exposés qu'une fois aux regards des peuples. Il convient mieux à notre dignité, en les écartant, de suivre l'auteur de l'ouvrage dont nous rendons compte, lorsqu'il s'éleve énergiquement contre ces infatigables perturbateurs de la tranquillité publique, qui, s'agitant au milieu du mépris qui les accompagne, écrivent, accusent, et secouent les brandons de la discorde. Qu'ils jouissent en paix de leurs honneurs et de leur fortune ! Qu'ils se glorifient de leurs crimes : mais qu'ils ne disent point qu'ils sont persécutés et proscrits ! Ils vivent aussi paisiblement dans leurs habitations que le sujet le plus fidele du roi et le plus honnête homme de son royaume; s'ils avaient commis contre l'usurpateur la dixieme partie des attentats qu'on a le droit de leur reprocher, auraient-ils osé l'interpeller ?

M. de Châteaubriand pense qu'un homme dont l'opinion constante ne cede ni à la fortune, ni au temps, ni aux circonstances, est un homme estimable : nous sommes parfaitement de son avis, si l'opinion qu'il a adoptée n'est point contraire au bonheur de ses concitoyens. Son premier devoir comme membre d'une grande famille, était de l'examiner avec la plus scrupuleuse attention, pour savoir si les résultats ne lui seraient point funestes. Mais croit-il qu'il pouvait exister en France un républicain de bonne foi ? Son jugement, la connaissance qu'il a du cœur hu-

main, ne lui ont pas permis de se méprendre sur les motifs de tous ceux qui ont déployé en France les bannieres de la république : leur opposition au rétablissement de la monarchie a prolongé nos malheurs. Le roi pardonne, oublions le passé, mais à côté de l'acte de clémence gardons-nous de placer l'excuse des torts : la postérité nous en ferait un crime. En vain, dans leurs discours et dans leurs libelles, les régicides s'efforcent de dire que de nombreuses adresses d'adhésion au jugement du roi ont prouvé que la nation avait trempé dans le crime de ceux qui l'ont condamné. Répondons-leur avec M. de Châteaubriand : "Ne flétrissez point tous les Français pour excuser quelques hommes ;" et ajoutons : l'assassinat est à vous, à vous seuls devrait appartenir la honte, si l'opinion des étrangers était juste.

Né Français, jaloux de la gloire, de l'honneur, de la réputation de notre patrie, nous désirerions partager l'opinion du célebre auteur qui nous occupe ; mais le sentiment de conciliation qui l'anime, et que nous respectons, ne peut pas nous déterminer à lui faire le sacrifice de notre façon de penser, qui est celle de la grande majorité de la nation. Il est impossible, pour rendre plus odieux les régicides, de retrancher de leur nombre ceux qui ont voté la mort avec l'appel au peuple ou avec une condition dont l'objet était d'éloigner l'exécution. Sa plume peut envelopper de quelque séduction un raisonnement captieux, mais il ne persuadera jamais qu'un acte criminel est une erreur ou une faiblesse ; les circonstances ont pu atténuer son énormité, mais n'ont pas changé sa nature. Il en est des grands principes comme de la vérité : elle est une dans tous les temps. Cet intérêt que M. de Châteaubriand semble prendre à ceux qui n'ont pas prononcé un oui absolu dans le procès de Louis XVI,

disparaît lorsqu'on examine leur conduite antérieure à cette époque, qui fut le complément de tous les forfaits ; ne les aperçoit-on pas dans les journées séditieuses du 20 Juin et du 10 Août? Leurs virulentes déclamations contre la royauté et les institutions les plus sacrées restent encore déposées dans les journaux du temps. En établissant une juste distinction entre les membres de la convention qui ont prononcé l'arrêt de mort, et ces hommes craintifs et tremblants qui ont voté pour la réclusion ou le bannissement, on ne peut pas disconvenir que la majeure partie des députés avait déclaré Louis XVI coupable d'attentats contre la liberté et de conspiration contre la sûreté de l'état : par cette déclaration ils ont justifié les rébellions des 20 Juin et 10 Août, ils ont amené cette discussion où l'on voyait le glaive régicide suspendu sur la tête de leur roi. La distinction marque quelques nuances qui ne séparent point les coupables. Ce grand crime devait être consommé ; toutes les circonstances se réunissent pour le faire présumer, et M. de Châteaubriand les a développées avec sa sagacité ordinaire; mais n'est-il donc pas permis de penser que si les députés timides avaient eu le courage de résigner leurs fonctions en se déclarant incompétents pour juger le chef de l'état dont ils avaient proclamé l'inviolabilité, cette énergie aurait pu avoir des suites heureuses pour le roi? La terreur paralyse, mais il ne faut qu'un mouvement pour ramener un peuple à ses devoirs, lorsque son inclination le porte à les remplir: cent mille bras se seraient levés pour le sauver, si une seule voix se fût fait entendre contre ses assassins. Il est infiniment pénible de lever le rideau qui dérobe à nos yeux le passé ; vingt-deux ans se seront bientôt écoulés depuis catastrophe, et ce long intervalle, peut-être

cupé par des actions estimables, nous aurait imposé un éternel silence, si un écrit qui fixe l'attention du public ne nous avait pas forcé à le rompre.

En suivant l'auteur des *Réflexions politiques*, notre tâche devient moins difficile à remplir; et si nous sommes encore dans la dure nécessité de relever quelques passages de son livre, c'est en rendant un nouvel hommage à cette supériorité d'un talent universellement admiré. Éloquent défenseur des émigrés, M. de Châteaubriand démontre que leur sortie de France, à la fin de 1791 et au commencement de 1792, était commandée par l'honneur et la nécessité. Il n'est pas un seul individu qui ne sache dans quelle situation se trouvait alors la noblesse française; mais la maniere dont il a dépeint la sublimité et les devoirs de ce sentiment inné dans le cœur des gentilshommes, est neuve pour un grand nombre de ses lecteurs. Il fallait une imagination aussi heureuse que la sienne, pour placer dans le même tableau ce vieux roi de Bohême, privé de la lumiere, et tombant dans les champs de Crecy, en léguant, pour ainsi dire, à son vainqueur, cette devise qui, portée par l'héritier présomptif à la couronne d'Angleterre, (*ich dien*) attestera à jamais son honneur; ces officiers généraux français courbés sous le poids des ans, et qui, pour prix de leurs services, ne demandaient aux freres du Roi que l'honneur d'être enrolés sous leurs drapeaux; ces trois générations de héros, combattant le même jour à la tête de cette légion immortelle signalée par tant de prodiges de valeur, qu'on en suspecterait la véracité si elle n'avait pas été composée de Français; et enfin, ces royalistes de l'Ouest si dignes de notre admiration. C'est dans l'ouvrage même qu'il faut lire les réflexions qui ornent

ce tableau si intéressant; nous sentons que notre plume est au-dessous d'un si beau sujet. Nous ne pouvons pas cependant nous refuser au plaisir de représenter, avec M. de Châteaubriand, ces Vendéens, ces Chouans, dont l'habit est *aussi ancien que leur fidélité*, parcourant les salles du palais du Roi. Elevés dans les camps, intrépides et dévoués comme Jean-Bart, étrangers comme lui aux usages des cours, ils donneraient plus d'une leçon à ceux qui osent les railler.

Pour réfuter toutes les absurdités sur les prétentions des émigrés, l'auteur des *réflexions politiques* rappelle l'époque de leur rentrée en France, et il retrace les circonstances où se sont trouvées successivement ces familles: il fait voir que la conscription ou même ce penchant irrésistible qui entraîne le jeune gentilhomme partout où il faut acquérir de la gloire, avaient peuplé nos armées des descendants des connétables et des maréchaux de France. L'accusation de ces hommes qui tourmentés d'un sentiment penible, ne peuvent pas supporter l'idée de voir les autres heureux, est si vide de sens, que M. de Châteaubriand ne se serait point détourné pour leur répondre, si elle n'avait pas donné lieu à des observations extrêmement justes: et en effet, lorsqu'à la voix de Dieu, cet homme que l'armée ne pouvait pas estimer, tomba du char de la victoire où un génie malfaisant l'avait trop longtemps soutenu, cette jeunesse accourut de tous les corps pour se ranger dans ce bataillon qui, sur les bords de la Bérézina, donna un exemple si mémorable de fidélité. Elle se vengera de ceux qui portent sur elle un regard de jalousie ou d'envie, en leur apprenant comment un Français doit servir son roi et sa patrie.

Notre couleur, dans ce tableau si intéres-

sant, paraîtrait bien faible, si le travail d'un rédacteur de journal devait être comparé à l'ouvrage d'un auteur accrédité. Assurés de l'indulgence du public, nous avons ajouté à ses développements quelques idées qui nous ont paru atteindre un même but. Mais lorsqu'il parle des prêtres, ce beau passage ne souffre point de commentaire : il faut le transcrire et admirer.

" Qu'a fait le clergé pour le Roi ? Voilà la question des mécontents. M. de Châteaubriand leur répond : Interrogez l'église des Carmes, les pontons de Rochefort, les déserts de Sinamari, les forêts de la Bretagne et de la Vendée, toutes ces grottes, tous ces rochers où l'on célébrait les Saints-Mysteres en mémoire du roi martyr ; demandez-le à ces apôtres qui, déguisés sous l'habit du laïc, attendaient dans la foule le char des proscriptions pour bénir, en passant, les victimes ; demandez-le à toute l'Europe qui a vu le clergé français suivre le fils aîné de l'église, derniere pompe attachée au trône errant que la religion accompagnait encore lorsque le monde l'avait abandonné. Que font-ils aujourd'hui ces prêtres qui vous importunent ? Ils ne donnent plus le pain de la charité, ils le reçoivent. Les successeurs de ceux qui ont défriché les Gaules, qui nous ont enseigné les lettres et les arts, ne font point valoir leurs services passés ; ceux qui formaient le premier ordre de l'état sont peut-être les seuls qui ne réclament point quelque droit politique. Magnanime exemple donné par les disciples de celui dont *le royaume n'était pas de ce monde !* Tant d'illustres évêques, doctes confesseurs de la foi, ont quitté la crosse d'or pour reprendre le bâton des apôtres. Ils ne réclament de leur riche patrimoine que les trésors de l'évangile, les pauvres, les infirmes, les orphelins et tous ces malheureux que vous avez faits."

La vérité, parée ici de tous les charmes de l'éloquence, nous rappelle la touche de Massillon, mais nous le disons à regret, nous sommes loin d'apercevoir le sentiment et le talent dans un passage qui précede. Nous allons le mettre sous les yeux de nos lecteurs :

" La mort du roi et de la famille royale est le véritable crime de la révolution. *Presque* tous les autres actes de cette révolution sont des erreurs collectives, souvent expiées par des vertus et rachetées par des services, des torts communs qui ne peuvent être imputés à des particuliers, des malheurs qui sont le résultat des passions, le produit du temps, l'inévitable effet de la nécessité, et qu'on ne peut ni ne doit reprocher à personne."

Ainsi les massacres des Carmes et de l'Abbaye, la journée du 2 Septembre, les noyades de Nantes, les Noyades, les Suffocations Sulphureuses à Saint-Domingue, etc., etc., sont des erreurs ! et des erreurs collectives ! .... Arrêtons-nous ; M. de Châteaubriand a déjà reconnu la sienne. Contentons-nous de lui faire convenir que lorsqu'il écrit d'après son âme et sa conviction, son style est bien différent. Nous le retrouverons dans le chapitre où il parle des émigrés rentrés avec le Roi. Quelle est belle la peinture qu'il nous fait de ce prince venant se placer au milieu de sa grande famille, entouré de ces illustres proscrits, de ces sujets si fideles qui ont prouvé que les princes qui sont faits pour avoir des amis n'en sont point abandonnés dans l'adversité ! Ecoutons-le lorsqu'il met dans la bouche du Roi un discours si touchant adressé à ces serviteurs qui ne l'ont point quitté dans son exil : " Compagnons vieillis avec moi dans la terre étrangere,

me voilà revenu dans mon palais; j'ai retrouvé mon peuple, mon bonheur, la gloire de mes aïeux; vous, vous avez tout perdu pour moi; vos biens sont vendus, les cendres de vos peres dispersées; adieu, je ne vous connais plus." Tel est le langage que les méchants voudraient faire tenir au monarque! ils voudraient le rendre ingrat pour le calomnier, et l'isoler pour le perdre.

C'est une grande jouissance pour nous de suivre M. de Châteaubriand dans une route facile, bien tracée et qu'il a semée de fleurs. Ses réflexions sur la vente des biens des émigrés portent son cachet: laissons-le parler. "Le véritable langage à tenir sur les émigrés pour être équitable, c'est de dire que la vente de leurs biens est une de plus grandes injustices que la révolution ait produites; que l'exemple d'un tel déplacement de propriétés, au milieu de la civilisation de l'Europe, est le plus dangereux qui ait jamais été donné aux hommes, qu'il n'y aura peut-être point de parfaite réconciliation entre les Français jusqu'à ce qu'on ait trouvé le moyen, par de sages tempéraments, des indemnités, des transactions volontaires, de diminuer ce que la premiere injustice a de criant et d'odieux; on ne s'habituera jamais à voir l'enfant mendier à la porte de l'héritage de ses peres." Ce plaidoyer serait sans réplique, si les circonstances permettaient de réparer sans ménagement cette criante injustice; et celui qui la dénonce aussi hautement, dit avec raison que les moyens doivent venir du temps et que la sagesse doit présider aux mesures que l'on pourra prendre. Nous nous réunissons à lui pour en appeler au désintéressement et à l'honneur des Français. Nous avons plus d'une fois annoncé que ces deux vertus sont leur apanage, et nous sommes heureux de nous rencontrer avec l'auteur des *Réflexions politiques*.

DISCOURS DE M. LE COMTE DE SOULANGES,

Chef d'Escadre de la Marine de France, adressé, le 2 Août 1797, à quarante-cinq de ses Camarades qui venaient d'être condamnés à mort par une Commission militaire, à Quibéron; et recueilli par M. Palliot, Sergent dans la Garde nationale.

Il ne s'écoula qu'une heure et un quart entre l'affreuse sentence et son exécution. Ce discours est fait pour intéresser dans tous les temps, et plus particulierement à l'époque, où, sur la proposition et par les soins de Son Excellence le maréchal Soult, il va être consacré aux mânes des victimes immolées à Quibéron un monument religieux et funebre, qui s'élevera comme un noble et touchant témoignage de la vertu des guerriers qui ont péri sur ces plages célebres, et des nobles sentiments des braves qui honorent ainsi le courage et le malheur.

« Chers amis,

« Nous arrivons enfin au terme d'une carriere si longue, si douloureuse, si constamment infortunée : nous y arrivons par le plus horrible moyen. Nous allons périr sur le sol qui nous vit naître, et par l'ordre des tyrans sacriléges qui ont renversé les temples de Dieu, et immolé notre roi.

« Ils nous avaient tout ravi. Nous sommes venus pour arracher la France à leur joug odieux. Le ciel en ordonne autrement: mais sa bonté met à notre vie le même terme qu'à nos espérances. Nous vécûmes pour notre patrie ; c'en est fait, elle n'existe plus, et ses derniers, ses plus fideles enfants ne doivent pas lui survivre.

" Je m'aperçois avec douleur, qu'il en est quelques-uns parmi nous dont j'admire le courage, mais dans lesquels je vois que ce courage n'est pas aussi naturel que les circonstances l'exigent, et à qui il en coûte des efforts pour mourir.

" Chers amis ! je vous connais presque tous ; je sais qu'aucun de vous ne pleure sur son sort, mais plusieurs pleurent sur une mere, une épouse, des enfants, et peut-être sur des engagements moins connus, mais aussi vifs. Ce sont là les amertumes de la mort qu'il faut affronter avec la force de la raison.

" Tout a changé en Europe, tout y doit changer encore. Aucune de vos habitudes, aucun de vos sentiments n'y trouveraient plus d'habitudes ni de sentiments semblables. Pour nous tous, à l'âge où nous sommes parvenus, et avec nos principes, il ne resterait de la vie que des regrets ; il ne resterait à recevoir du monde nouveau qui va éclore que des opprobres ; il ne resterait à voir que des forfaits.

" Le temps du bouleversement général est arrivé. Voici le dernier effort de l'honneur et de la fidélité aux lois ! Puissions-nous être les dernieres victimes !

" Nous avons vainement lutté contre l'époque fatale des révolutions. Le destin des empires est changé ; et lorsque la colere de Dieu livre la terre aux méchants, qu'il les soutient, les éleve, les conduit, et qu'il combat pour eux, n'est-ce pas une derniere marque de sa faveur que de nous ordonner de la quitter ?

" Nous avons combattu pour la religion et pour la royauté. La religion est immortelle, mais bien des années peut-être s'écouleront avant qu'elle releve ses autels. La royauté n'est plus, et tout semble annoncer la chûte rapide de tous les trônes.

" Vous entendez de toutes parts nos ennemis chercher à empoisonner les derniers moments de notre vie, en nous assurant que le prince qui regne en Espagne, qui doit sa couronne à Louis XIV, a signé une alliance avec les hommes qui ont fait périr les petits-enfants du grand roi ; je dois vous annoncer que ce fait est certain. Un de mes amis, qui est à Rennes, me l'écrit du 30 Juillet, et il n'est plus permis d'en douter. Le roi d'Espagne a abandonné le roi de France, son parent, sur la tête duquel ont reposé toutes nos espérances, et sur qui reposent encore nos vœux et nos serments.

" En tout autre temps, pour vous cette nouvelle serait plus affreuse que la mort ; mais notre fin qui s'avance, nous rend cet événement moins pénible, et nous prouve seulement combien la vie est peu regrettable, à quels crimes nous échappons, et quels gouvernements nous laissons à la terre.

" La royauté renaîtra : elle est nécessaire au salut et au repos du monde ; mais Dieu veut laver les trônes de leurs souillures....

" Le courage et l'honneur ont suivi la religion dans sa fuite....

" Le passage de ce temps-ci à d'autres temps sera long et affreux. Nous allons y échapper par la mort. Nous périssons martyrs des devoirs les plus saints, et nos yeux vont se fermer alors que l'Eternel voile lui-même sa face, et livre l'univers en proie à tous les fléaux, à toutes les hontes, à tous les crimes.

" Dans les longs tourments de notre exil, depuis qu'à la voix de nos princes nous quittâmes en 1792 nos toîts domestiques pour aller nous réunir à nos freres, nous avons fait une expérience dont le résultat doit nous être profitable en ces derniers instants de notre existence.

" Que chacun de nous se retrace ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu, ce qu'il a éprouvé. Qu'il voie à quel excès de dégradation tous les ordres de la société sont parvenus ! Qu'il voie s'il est préférable de vivre au milieu du monde où il n'existe plus de contemporains, ou de périr avec la dernière de ses affections, et lorsque le sort des armes vient de briser la derniere de nos illusions.

" Nous parlons une langue que le monde n'entend plus ; nous exprimons des sentiments qui n'existent plus. Devenus étrangers au monde, nous lui deviendrons incommodes, importuns.—Repoussés de notre patrie, repoussés des peuples étrangers, quel asyle nous est ouvert, si ce n'est celui qu'en ce moment on nous creuse à quelques pas d'ici ? Déjà nous ne sommes plus habitants de ce monde. Nous devons rentrer dans le sein de cette terre natale, y mêler nos cendres à celles de nos aïeux, et nos âmes iront s'unir dans le sein de Dieu à celles de nos peres.

" Tel est, compagnons, le sort que dans une heure nous aurons tous également éprouvé; le sentiment de nos maux sera anéanti. Nous mourrons avec ce qui nous rend la vie si amere ; nous mourrons avec les vertus qui nous méritaient un sort plus heureux.

" Je sens aux larmes qui coulent de mes yeux qu'il est pourtant des sacrifices pénibles : nos enfants !—Confions ces objets à la Providence....

" Grand Dieu ! en nous appelant dans ton sein, veille sur ces infortunés qui n'auront de pere que le pere commun des humains ; d'héritage que nos souvenirs ; de patrie que dans le ciel, d'espoir que dans ta miséricorde...."

Les soldats qui gardaient ces nobles victimes de l'honneur et de la fidélité, fondaient en larmes en écoutant ce discours. Ils auraient brisé les

fers de leurs captifs, s'il n'y avait eu une triple garde en cordon à l'extérieur.

Au moment où le Comte de Soulange allait être conduit à la mort avec ses compagnons, M. Palliot lui présenta son discours, qu'il avait recueilli par écrit. Le Comte le lut tout haut et en entier; il le lui rendit ensuite en souriant, l'embrassa et dit: « A l'époque où je suis arrivé, « on est excusable d'avoir peu de mémoire; « pourtant, comme mes sentiments ne peuvent « périr qu'avec moi, ils servent à me rappeler que « vous avez bien retenu tout ce que j'ai dit: je « souhaite que vous en profitiez. »

P. S. On assure que dans les derniers temps de la guerre de la Vendée, le général Charrette fit lire ce discours à son armée.

DE LA PERSÉCUTION DE L'ÉGLISE SOUS BUONAPARTÉ.

Par M. de Place; broch. in-8°.

Il n'y a aucune classe de la société qui n'ait eu à se plaindre des persécutions de Buonaparté: les marchands, dont il s'était déclaré le rival par son monopole; les avocats et les juges, qu'il voulut assujettir à ses caprices et à ses préventions; les cultivateurs, qu'il tourmentait sans cesse, tantôt par les droits-réunis, et tantôt par les conscriptions; les gens de lettres, qu'il réduisit au silence, ou, ce qui était bien plus pénible, à ne parler que de ses exploits.... Tout ont été vexés, persécutés par cet ennemi du genre humain; mais c'était principalement aux ministres de la religion qu'il avait voué plus de haine. Il redoutait leurs lumieres, leur attachement aux anciennes traditions, leur influence sur les esprits; et dans l'impuissance où

il était de les séduire par son langage, ou de les corrompre par ses bienfaits, il résolut de les anéantir, avec la religion, d'où ils tiraient leur force et leur considération.

D'autres tyrans avaient hasardé cette périlleuse épreuve avant lui, et n'avaient pas réussi. Il se crut plus fort qu'eux tous, et il est vrai qu'il s'y prit autrement.

Aux déclamations contre le fanatisme, au mépris ouvert des institutions chrétiennes, à la haine franche contre les prêtres, il substitua les apparences de douceur, de modération et d'égards les plus propres à séduire : il feignit un respect hypocrite pour la religion ; il affecta un langage de politesse et d'estime pour ses ministres, et déguisé sous ce nouveau manteau philosophique, il se mit à l'œuvre.

M. de Place, auteur de l'ouvrage dont nous rendons compte, fait remonter cette hypocrisie au temps où, vainqueur du vieux Wurmser, Buonaparté marcha sur Rome, précédé de proclamations douces et presqu'évangeliques, rassura les peuples alarmés des dangers dont la religion paraissait menacée, protesta de sa vénération pour le sacré collége et pour la personne auguste du chef de l'Eglise ; mais pendant que nous admirions dans les journaux une conduite si magnanime, il faisait arrêter le légat de Bologne, il précipitait dans un sombre cachot le légat de Ferrare, il pillait le trésor de Lorette, il recueillait les riches dépouilles de l'Italie, il vendait pour la somme de trente millions la paix qu'il *daignait* accorder au S. Pere, attaqué sans guerre, opprimé sans opposition, pillé et détrôné sans qu'il en coûtât un cheveu à un seul de ses soldats.

S'il est une époque où l'on ait pu être tenté de croire qu'il voulait de bonne foi favoriser la

religion catholique, c'est sans doute celle où, arrachant les rênes de l'état des mains révolutionnaires qui s'en étaient emparées, il devint maître de la France sous le nom de *premier consul*.

Mais alors même il ne fut occupé que des intérêts de son orgueil. Son unique but fut de se frayer le chemin au trône, et d'enchaîner à ses pieds le vicaire de J. C. avec les autres souverains. . . .

L'éclair de liberté qui brille ordinairement au passage d'une tyrannie à une autre, signala son retour d'Egypte, et les premiers jours de son élévation : on espérait beaucoup, parce qu'on souffrait beaucoup.

Dans ce temps-là, le peuple français redemandait ses temples et leurs ministres, et jamais vœu n'avait été mieux, ni plus long-temps manifesté.

" Buonaparté, dit M. de Place, marcha dans cette circonstance sur les traces de Julien ; il en imita la conduite d'une maniere si sensible, que ses adulateurs ne craignirent pas de le comparer à ce prince et de le féliciter de ce qu'il en montrait la sagesse.

" Il rappela les prêtres de leur exil, il laissa les consciences en paix, il respecta les oratoires domestiques où la piété s'était réfugiée ; il travailla à éteindre le schisme qui séparait les constitutionnels des catholiques, et prépara avec une adresse profonde les mesures par lesquelles il devait asservir les uns et les autres, et les faire concourir à l'exécution de ses desseins.

" Il ne pouvait parvenir à ce but que par un concordat avec le St.-Siége ; ce fut un des premiers objets de ses efforts et de ses soins. . . . "

On se souvient de la joie universelle, mais

aveugle, que le succès de sa négociation répandit en France. Les maux que nous avions soufferts étaient si violents, que cet événement nous parut un insigne bienfait.

M. de Place rend compte ici d'une partie des manœuvres secretes qui furent employées par Buonaparté pour tromper le Saint-Pere, et précipiter l'église vers l'abîme, *dans lequel elle eût été engloutie*, dit-il, *si elle n'était immortelle comme son auteur*.

Le concordat fut signé au prix des plus douloureux sacrifices de la part du St. Pere, qui n'en recueillit aucun fruit, car le traité fut violé au moment même où il fut signé sous le titre de *Lois organiques*, Buonaparté y ajouta une série d'articles qui en dénaturaient entierement l'esprit, et plaçaient la puissance ecclésiastique sous le joug de l'autorité civile.

Le Pape se plaignit. Buonaparté, qui avait besoin de lui pour son couronnement, eut l'air d'écouter ses plaintes, et l'invita, par tous les motifs les plus spécieux, à venir à Paris, tant pour terminer toutes les difficultés qui s'étaient élevées sur le concordat, que pour le couronner. L'espoir d'obtenir que l'on fît droit à des réclamations qui, jusqu'alors, avaient été inutiles, et plus encore la crainte des maux qu'on lui présentait comme les suites nécessaires d'un refus, amenerent en France ce vénérable Pontife.

Il habita parmi nous, et appela solennellement les bénédictions du Ciel sur celui qui dès lors méditait sa perte.... Une fois couronné, Buonaparté ne vit plus dans le Pape qu'un de ses sujets.

L'effroyable promptitude avec laquelle il se hâta d'être ingrat, fait frémir. Nous ne nous arrêterons point à peindre les persécutions secretes par lesquelles il préluda à l'envahissement

de Rome. Nous arrivons de suite à cet événement.

Ce fut après la bataille de Wagram que, par un décret daté de Vienne, l'usurpateur *réunit les états du Pape à l'empire français.*

Ce décret était déjà par lui-même une grande infamie ; mais le nouveau Julien y mit le comble par la profonde dissimulation avec laquelle il chercha à déguiser, aux yeux de l'Europe, l'impiété de sa conduite.

Il voulait qu'on le plaignît d'avoir été réduit, par les torts du Saint Pere, à la cruelle nécessité de lui ravir le patrimoine de l'Eglise.

Il en coûtait, disait-il, *à son cœur, de ne pas laisser Pie VII sur son trône ; il ne le forçait à en descendre que pour ne pas compromettre la sûreté de ses armées, la tranquillité de ses peuples, l'intégrité de son empire.*

« Ainsi donc, ajoute M. de Place, le méchant, quoiqu'au faîte de la puissance, pour jouir de ses crimes, était condamné à se montrer plus hypocrite que le plus obscur scélérat. Il est des forfaits dont il ne pouvait concevoir la pensée sans se croire obligé de leur donner les apparences d'une bonne action. Buonaparté décidé à renverser l'Eglise catholique, ne parla jamais plus haut qu'en cette occasion du bien qu'il voulait lui faire. On eut dit, à l'entendre, que c'était le Pape qui voulait détruire la religion, et que Buonaparté seul voulait la protéger et la soutenir.... »

Mais était-ce bien pour protéger la religion qu'il proposait au souverain Pontife *de faire avec lui une alliance offensive et défensive*, au moment où il mettait le feu aux quatre coins de l'Europe ?

Etait-ce pour le bien de la religion qu'il exigeait qu'à l'avenir, un tiers des cardinaux fût pris parmi des sujets de son choix, afin d'as-

sujétir l'Eglise romaine comme il voulait assujétir l'Eglise gallicane ?

Etait-ce pour le bien de la religion qu'il demandait la création d'un patriarche en France, afin d'en faire le servile instrument de ses projets ultérieurs ?

Etait-ce pour le bien de la religion qu'il voulait introduire dans Rome le Code qui a porté son nom ?

Etait-ce pour le bien de la religion qu'il sollicitait la réduction des évêchés et des cures, et la destruction de tous les ordres religieux ?

Etait-ce pour le bien de la religion qu'il proposait au Pape d'abolir le célibat ecclésiastique ?

Etait-ce enfin pour le bien de la religion, qu'à la suite de toutes ces demandes, il imposait au Saint-Pere l'obligation de se déclarer son sujet, et de le reconnaître empereur d'Occident ?

Voilà ce que demandait cet homme, qui voulait être regardé comme le défenseur de l'Eglise, et qui accusait le souverain Pontife d'en trahir les intérêts sacrés !

Ce qu'il ne put obtenir par des menaces, ses commissaires l'exécuterent par la violence et par la force. Il faut entendre le Saint-Pere lui-même décrire les désordres qui suivirent l'entrée des troupes françaises à Rome.

" Le patrimoine de J.C. envahi et pillé, les monasteres détruits, les vierges du Seigneur chassées de leurs cloîtres, les temples profanés, le frein ôté à la licence, la discipline et les Saints Canons foulés aux pieds; un code opposé aux maximes de l'Evangile publié et mis en activité; le clergé avili, persécuté, incarcéré ; le pouvoir des évêques subordonné à la puissance séculiere, leurs consciences mises aux épreuves les plus vio-

lentes, eux-mêmes chassés de leurs siéges et déportés ; mille autres attentats sacriléges contre la liberté, l'indépendance et la doctrine de l'Eglise, etc." (Bulle du 10 Juin 1809.)

Tel est le tableau fidele de la désolation que présenterent Rome et les états de l'Eglise après leur réunion aux états de Buonaparté.

Il ne manquait à tant d'atrocités que d'arracher le Saint-Pere à son siége, et de l'emmener captif sur une terre étrangere. Ce nouveau crime devait être la suite de tous les autres.

Voici ce qu'ont raconté des témoins oculaires et des historiens dignes de foi.

Le sort de Rome et de l'état ecclésiastique, envahi par ordre du tyran, peut être comparé aux malheurs dont les barbares du Nord affligerent l'Italie dans le sixieme et le septieme siecles.

Rome présenta l'image d'une ville prise d'assaut. Les tributs, les rédemptions, les impôts, les emprunts, la saisie de l'argenterie et des bijoux, convertirent le sac en *pillage organisé.* Tout propriétaire en fuite fut livré aux confiscations, et tout propriétaire résidant, à la terreur. Les dépouilles des églises furent entassées avec celles des citoyens.

Tant d'excès renouvelés, aggravés sans cesse, lasserent enfin la patience des victimes. Le Saint-Pere, voyant d'un côté que plus il souffrait, plus on s'apprêtait à le faire souffrir, craignant de l'autre que sa résignation ne dégénérât en faiblesse, et ne trahît les intérêts sacrés de son ministere, résolut de déployer, de l'avis de son conseil, la seule force dont il pût faire usage ; et s'armant du glaive spirituel, *par l'autorité du Dieu tout puissant*, il frappa d'anathême son lâche persécuteur.

Buonaparté ne s'attendait pas à cet acte de

vigueur ; il affecta de s'en moquer, mais dans sa colere il ordonna d'arracher le Saint-Pere de son palais, et de le conduire prisonnier en France.

Au milieu des ténebres d'une nuit profonde, ceux qui étaient chargés des ordres du tyran pénétrent furtivement et en silence dans les appartements de Pie VII. On l'enleve, on le précipite dans une voiture, on lui laisse à peine le temps de donner une derniere bénédiction à son peuple; on l'entraîne hors de Rome....

Il a déjà parcouru une route de 40 lieues, et n'a pu se reposer un instant. Il est séparé des cardinaux, épuisé de fatigue et de douleur. Ses douces plaintes, *les larmes des postillons* qui le conduisent ; les sanglots d'une multitude de chrétiens à genoux sur son passage ; le Souverain Pontife tombant en défaillance au pied des Alpes, et demandant d'une voix éteinte *si on a l'ordre de le tuer*, tels sont les traits de ce tableau sublime et déchirant. On le traîne ainsi sans pitié de Rome à Florence, de Florence à Grénoble, de Grénoble à Nice, et de Nice à Savone. Ce n'est que dans cette derniere ville, où il devait rester prisonnier pendant plusieurs années, que le vénérable Pontife trouve enfin un repos que son âge, ses infirmités et la lassitude de cet horrible voyage rendaient si nécessaire.

C'est ici qu'on ne peut s'empêcher de comparer la conduite de Buonaparté avec celle des barbares qui pillerent Rome et l'Italie dans le 6e siecle, et de trouver que Buonaparté fut plus barbare qu'eux.

Les Goths d'Alaric se retirerent après six jours de pillage ; ils respecterent les personnes et la religion.

Le Vandale Genseric livra Rome à un pillage de quatorze jours ; on frémit au tableau de ses cruautés. Mais lorsque le Pape Saint Léon vint

à la tête de son clergé pour adoucir la férocité du vainqueur, Genseric n'osa pas attenter à la liberté du Pontife. Il ne l'emprisonna pas dans son palais, il ne déchira pas sa tiare, il ne l'accabla ni d'outrages, ni d'injures ; il ne saccagea ni sa demeure, ni ses propriétés privées : il ne le chassa pas de Rome en le reléguant dans la Ligurie, en montrant le vertueux chef d'une religion professée par 80 millions d'hommes, dans la condition d'un criminel, réduit à recevoir l'aumône du spoliateur de ses palais, de ses musées, de ses bibliotheques et de ses états.

A Savone recommencerent les outrages et les scenes d'hypocrisie ; le Saint-Pere fut gardé à vue jour et nuit, on lui interdit l'usage des plumes et du papier ; il ne pouvait parler qu'en présence d'un commissaire. Il était aussi rigoureusement surveillé et plus cruellement traité qu'un criminel qui a mérité de monter à l'échafaud.

Dans le même temps on lui offrait un palais, un mobilier somptueux, une brillante vaisselle. De nombreux domestiques portaient sa livrée, des officiers étaient nommés pour composer sa maison et pour recevoir ses ordres. On donnait des repas splendides dans les salles voisines de la modeste cellule où il vivait de fruits, de légumes et des aumônes des fideles. Ce mélange atroce de vexations inouïes et d'honneurs dérisoires avait pour objet de tromper l'Europe, et dura plusieurs années.

Dans le même temps encore son persécuteur écrivait, du fond de la Moravie, aux évêques de France : " qu'au milieu des soins de la guerre et du tumulte des camps, il était bien aise de leur donner connaissance de ses sentiments, et de les assurer *qu'il persévérait dans le grand œuvre du*

rétablissement de la religion." (Circulaire aux évêques de France, 13 Juillet 1809.)

Cependant depuis l'excommunication dont il avait été frappé, cet homme si habile à tout feindre ne pouvait plus se contenir. Il affectait en vain de paraître mépriser la sentence de son juge, sa fureur éclatait malgré lui et le suivait partout.

" En adressant de l'armée au clergé français les plus belles promesses, dit M. de Place, il n'avait pu s'empêcher de vomir contre le Vicaire de Jésus-Christ des injures dignes d'un soldat ivre."

Il l'accusait de *vouloir semer le trouble et la discorde dans son empire*, il attribuait sa conduite *à l'ignorance, à la faiblesse, à la méchanceté, à la démence.* Dans cette même lettre il dit aux evêques que *lui seul peut leur donner de la considération*, etc, etc., ... De retour à Paris il déchargea publiquement sa colere sur les cardinaux restés fideles à leur devoir. Au corps législatif, il dit que les *bulles du Pape étaient inspirées par le plus criminel oubli de tous les principes de la religion.* Dans les départements il fit arrêter et traîner dans les prisons tous ceux qui étaient prévenus ou d'avoir communiqué ces bulles, ou seulement de les avoir connues. Et il ne voyait pas que cette tyrannie trahissait son trouble et ses alarmes.

Devenu plus sombre et plus farouche, il n'écoutait plus que ses haines et ses soupçons.

Il crut un moment avoir enchaîné toutes les voix accusatrices ; mais ses paroles et ses actions nous instruisaient de ses projets, sans qu'il s'en doutât. Un de ses orateurs dit que *la source des débats qui furent si dangereux, tant que l'on supposa deux puissances, était désormais tarie.*

Lui-même annonça aux députés de Rome (19 Novembre 1809) *qu'il était empereur de l'Eglise.*

Dans ses lettres, dans ses harangues, il ne disait plus que *mon clergé*, *mes dioceses*, *mes évêques*, comme il disait : *mes états*, *mes sujets*, *mes peuples*. Il supprimait, il érigeait, il réunissait des évêchés....

Il forma une commission composée d'un petit nombre d'évêques, dupes de son hypocrisie. Il leur associa un cardinal, déserteur du Saint-Siége ; feignit de leur soumettre l'examen de sa conduite, et leur arracha, par terreur ou par séduction, une déclaration portant *qu'il avait toujours et scrupuleusement observé le Concordat, et que le Pape seul avait tort.*

M. de Place trace ici l'effrayant tableau des mesures de rigueur que le tyran fit prendre contre les évêques, les curés et les fideles qui refusaient d'approuver cette criminelle usurpation d'un pouvoir qui n'appartenait qu'à l'Eglise......

" L'inquisition, dit-il, était partout. Elle avait des suppôts dans tous les rangs, dans toutes les conditions. Elle épiait, elle observait, elle notait, elle rapportait tout. Une légere plainte, un mot sur les malheurs de l'Église, sur le sort de son chef, suffisait pour compromettre l'imprudent qui l'avait proféré. On chassait des séminaires les jeunes ecclésiastiques qui refusaient de se soumettre. On envoyait les uns dans les armées, on condamnait les autres aux travaux publics, etc....."

Des mesures si violentes faisaient présager qu'une persécution ouverte n'était pas éloignée. Quelques précautions que prît le tyran pour l'éviter, la marche des événements le poussait à cette extrémité.

Mais tout-à-coup, et au moment où l'on s'y attendait le moins, il feignit de vouloir se rapprocher du Pape. Il députa vers lui des prélats chargés de travailler à une réconciliation.

Alors parut cette lettre fameuse dans laquelle affectant le désir hypocrite de remédier à des maux dont il était l'unique cause, Buonaparté appellait à Paris tous les évêques de France et d'Italie.

Les évêques obéissent : ils arrivent : le concile s'ouvre. M. l'abbé de Boulogne, évêque de Troyes, monte en chaire : peint avec une sainte éloquence les malheurs sous le poids desquels la religion gémit ; il retrace aux peres assemblés la route qu'ils ont à suivre ; il appelle sur eux l'esprit de conseil, de force et de sagesse....

Cent dix évêques furent appelés dans la capitale pour être contraints à charger d'anathême le Vicaire de Jésus-Christ, leur chef et leur pere spirituel. Ils n'y parurent que pour renouveler, au pied des autels le serment de leur sacre, et jurer amour, obéissance et fidélité à celui contre lequel le tyran voulait les soulever. Les lévites rassemblés dans le temple furent plus forts qu'une armée rangée en bataille : le concile n'eut pas d'autre session, et le tyran fut vaincu.

Il est impossible de dire quels furent à la fois sa fureur et son embarras....La guerre vint le distraire de ses chagrins domestiques, et l'empêcha de se livrer sur-le-champ aux mesures extravagantes qu'il avait conçues pour se venger du concile, du Pape et de l'Eglise.

L'usurpation publique du pouvoir temporel du Pape était datée de Vienne. C'était de Moscou qu'il comptait dater l'usurpation publique de sa puissance spirituelle : mais l'événement trompa ses vues et déconcerta ses projets. . . .

Il fit venir le Saint-Pere de Savone à Fontainebleau, et alla lui rendre visite. Il le trouva tel qu'il avait toujours été, doux, simple et résigné, mais décidé à ne rien faire contre sa conscience et son devoir. Irrité de sa résistence,

Buonaparté accabla d'*outrages* le vénérable vieillard : c'était mettre le comble à ses iniquités. Il ne devait pas tarder à en recevoir la punition... Peu de temps après, humilié par ses ennemis vainqueurs, il perdit tout jusqu'à son courage, et une main invisible l'enchaîna tout vivant dans le même palais où il avait tenu en captivité le Vicaire de J. C.

Il passa des nuits bien pénibles, livré à l'insomnie des tyrans abattus, dans ce lieu où le sommeil du juste avait été si paisible et si doux. *Il y pleura,* lui qui avait vu d'un œil sec les pleurs des prêtres et des pontifes, les pleurs des peuples et des rois, les pleurs des peres et des meres ! Il y pleura, et il apprit à l'univers que son orgueil écrasé pouvait seul lui arracher des larmes.

" Il a vécu, dit M. de Place en terminant son récit, il a vécu pour voir remonter sur le trône, et cette religion qu'il accabla de tant de plaies, et ces princes dont il égorgea les rejetons. Qu'il vive encore pour voir la France paisible et heureuse sous le gouvernement paternel de Louis XVIII....Qu'il vive enfin pour expier le scandale de ses actions, de ses paroles et de ses exemples."

L'ouvrage de M. de Place est tout à-la-fois un acte d'accusation contre Buonaparté, un monument précieux pour l'histoire, et une grande leçon pour les peuples et les rois.

LES MŒURS FRANÇAISES,

Ou le Pour et le Contre.

Tandis que nous nous amusons à persifler les étrangers sur leurs modes, ils essaient de prendre leur revanche par une critique tres-sérieuse de nos mœurs.

« Vous êtes fort singuliers, vous autres Français, me disait dernierement un habitant du Nord ; vous vous croyez la nation la plus policée de l'Europe, parce que vous en êtes la plus élégante. Vos tailleurs, vos modistes, vos maîtres de danse sont vos législateurs ; et, par une erreur digne de votre frivolité, vous prenez la suprématie du bon goût pour la supériorité du bon sens. Aussi nous regardez-vous comme des especes de barbares, nous qui faisons gauchement la révérence, nous qui portons des chapeaux dont les bords sont visiblement trop courts de quelques lignes. Ces preuves sans réplique de l'imperfection de notre état social vous inspirent pour nous une pitié dédaigneuse que vous avez peine à cacher sous de vaines formes de politesse. Mais savez-vous ce que nous pensons de vous à notre tour ? Cette brillante superficie ne nous éblouit pas ; nous cherchons le fond ; et que trouvons-nous chez votre nation ? Beaucoup d'esprit sans consistence, beaucoup de raison en paroles, l'amour exalté de tout ce qui est nouveau ; le mépris irréfléchi de tout ce qui est connu. Capricieux par calcul et inconstants par système, vous essayez de tout et vous vous dégoûtez de tout. Dans la métaphysique, il n'est point d'abîmes dont votre curiosité n'ait sondé les profondeurs; mais vous y êtes entrés sans flambeau, et vous en êtes sortis de même.

L'étude des gouvernements vous a occupés vingt années ; vous vous êtes donné une peine infinie à détruire le vôtre pour le rétablir à la fin, sans beaucoup de modifications, seulement après bien du sang versé. Non contents de révolutionner la terre, il vous a plu aussi de révolutionner le Ciel. Vous avez mis solennellement en question s'il y avait un Dieu, et si vous possédiez une âme à laquelle ce Dieu parlât. De terribles coups de tonnerre vous ont répondu, et vous vous êtes décidés un beau jour à reconnaître l'Eternel. Pour l'existence de votre âme, vous n'en êtes pas encore bien assurés. En attendant un plus ample informé, vous vous divertissez à juger des comédies et à fronder vos chefs. Las de vos folies, rebutés du mauvais succès de vos expériences politiques, tout en jouissant d'un bien réel, vous rêvez encore un mieux imaginaire. Insensibles aux doux enchantements qui donnent du prix à l'existence, l'amour n'est plus à vos yeux qu'un mouvement machinal et non un sentiment céleste. Vos femmes ne mettent plus la pudeur au nombre de leurs grâces. Où est parmi vous le zele du citoyen ? ou sont les liens de famille et de patrie ? où sont les vertus sacrées qui fondent, entretiennent, perpétuent la force et la prospérité des Etats ? Hommes de bonne foi, c'est à vous que j'en appelle : dites-moi si l'amour des lois, le respect pour les cheveux blancs, le culte des autels, le devoûment au bien public composent l'héritage de votre génération actuelle ; et si les âmes patriotiques de vos ancêtres pourraient reconnaître leurs descendants dans cette foule d'êtres glacés qui n'ont hérité d'eux que leurs noms ? Plus j'enfonce mes regards au fond de votre pays, plus j'y reconnais la dégradation d'une nation corrompue qui, après avoir passé des plus grands excès de la licence aux dernieres bassesses de la servitude,

finit par se reposer dans l'indifférence pour tous les devoirs, et dans le mépris pour toutes les institutions.

"· Si je porte mon attention sur vos arts, j'y découvre la funeste influence de votre matérialisme. A force de tout soumettre à l'analyse, vous avez détruit les plus beaux prodiges de l'imagination. Vous ressemblez à ces eaux qui pétrifient : ôtant à la nature morale sa magnificence et son immensité, vous vous renfermez tristement dans la nature physique, comme dans un tombeau. Vous ne voyez au monde que des molécules, des atomes qui s'accrochent dans le vide ; et vous n'y apercevez pas la main puissante qui imprime à tout le mouvement et répand partout la vie. Entre votre cœur et votre raison est un vaste abîme au fond duquel vous avez placé le néant. Aussi, chez vous, plus de ces productions sublimes où le génie révele un ordre d'idées supérieures, et semble avoir conquis une nouvelle sphere à l'intelligence humaine. Vous publiez des volumes d'ouvrages contenant beaucoup de mots et point de pensées. Vous négligez tant que vous pouvez, dans vos compositions musicales, l'art pour la science, le chant pour le bruit ; et vous ennuyez harmonieusement votre monde par des airs aussi riches de facture, comme vous dites, que pauvres d'invention, à mon avis. Je cherche dans vos tableaux les mouvements de la nature : je n'y retrouve que les poses du théâtre. Au lieu de s'attacher à décrire sur les physionomies le jeu des passions, vos peintres ne s'occupent qu'à rendre le jeu des muscles sur un beau corps : et, quand ils ont mis en présence cinq ou six mannequins bien dessinés, ils se figurent avoir fait des chef-d'œuvres qui les placent au-dessus des Raphaël et des Poussin. En un mot, vous ne connaissez plus que la nature en

relief : et, si vous ne la touchez, pour ainsi dire, avec la main, vous la niez : voilà votre état ; mais vous saluez avec une grâce infinie, et vos habits sont coupés dans le dernier goût ; c'est une justice qu'il faut vous rendre."

Vous nous en rendriez une plus complete, répondis-je tranquillement, si vous faisiez notre portrait au lieu de faire notre caricature. Pour bien juger d'un peuple, comme d'un individu, il faut le bien connaître, et ne ressembleriez-vous pas un peu à cet Anglais qui, voyageant en Suisse où, dans la premiere auberge, une laide fille lui servit des œufs durs, écrivit sur son journal : " *Nota*, qu'en Suisse tous les œufs sont durs et toutes les filles laides." Croyez-moi, quand vous aurez mieux vu ce qui se passe en France, vous conviendrez que nous ne régnons pas seulement par les grâces et par le goût ; que si nous dansons à ravir, nous nous battons à merveille, par exemple ; que si nous nous couvrons de fleurs dans les jours de fêtes, nous nous couvrons de lauriers dans les jours de combats ; et que, parmi nos modes fugitives, il en est une, du moins, à laquelle nous sommes bien fideles ; c'est la victoire.

L'époque la plus funeste pour notre bonheur n'a pas été perdue pour notre gloire : nous cachions des crimes derriere des trophées ; et quand nous avions des bourreaux qui versaient le sang de la patrie, nous comptions avec orgueil des guerriers qui la défendaient au prix de leur vie contre toutes les armes de l'Europe conjurée. Dans ces jours déplorables, à côté d'actes monstrueux, combien n'a-t-on pas vu de traits héroïques ? Si les brigands qui levaient la main sur le vénérable Sombreuil portaient le nom de français, sa fille intrépide dont le corps lui servit de

bouclier, n'était-elle pas aussi une française? S'ils étaient nés parmi nous ceux dont la voix inique osa condamner leur Roi, ce vertueux Malsherbes qui, en présence même de la hache, vint en cheveux blancs, dévouer à Louis XVI, avec les restes de sa vie, les restes de son éloquence, n'avait-il pas eu son berceau dans nos murs où il trouva sa tombe? Même dans ses ruines, la France fut encore admirable, et le sceau de la grandeur s'imprimait également sur ses colonnes renversées et sur celles restées debout. A travers ces débris, pleurant sur le beau plan de réformation qui nous avait séduits, détrompés de nos erreurs sans être éclairés sur nos devoirs, nous appellions au hasard un guide, lorsque nous apparut cet effrayant gladiateur qui prit le monde pour arene et pour adversaire le genre humain. Il arriva à nous par le chemin de la gloire. Du haut d'un char de triomphe, il nous ouvrit ses bras: nous nous y jetâmes étourdîment. Forcé de lâcher prise, il nous a cédés à un monarque généreux duquel nous avons enfin reçu une existence libre sans être dangereuse; et si quelques-uns de nous méconnaissent encore les avantages d'un si grand bienfait, l'immense majorité des citoyens les atteste assez par ses applaudissements et encore plus par sa tranquillité. Citez-moi une nation qui, en si peu de temps, sache passer, pour ainsi dire, du délire à la sagesse, de l'agitation au calme; qui tire plus de profit de ses malheurs, plus d'instruction de ses fautes; qui retourne plus noblement d'un état de violence et de confusion à un état d'ordre et de justice? Il semble que sous les mains du Roi, au mouvement d'une baguette magique, toutes les passions se soient appaisées, tous les intérêts confondus, toutes les préventions dissipées, tous les souvenirs adoucis, toutes les espérances relevées; et que du sein

de ce chaos profond où nous étions plongés, la premiere lumiere ait en un moment chassé l'aveuglement de tous les yeux : ce qui vous prouve que si nous allons vîte et loin dans la carriere du mal, nous revenons encore plus vîte et plus loin dans la route du bien où nous rappelle toujours notre pente naturelle.

Quant à nos vices particuliers, pressez-vous bien de vous en plaindre ; vous n'aurez pas longtemps cette satisfaction. Un peuple qui a des lois a bientôt une morale. Que vouliez-vous qu'on respectât sous un maître qui méprisait tout ? L'exemple des chefs est toujours contagieux pour les nations, et peut-être encore plus pour la nôtre : d'après cela, que ne doit-on pas attendre aujourd'hui d'un état où le souverain est au-dessus de tout et se met volontairement au-dessous des lois, où la cour est composée des plus estimables citoyens, où les vertus sont en honneur, où la probité fleurit, où les distinctions n'entourent pas le vice, où le crime n'a point de statues, où la foi est plus estimée que la perfidie, où la corruption ne descend pas du trône pour se glisser de proche en proche jusques dans les dernieres classes de la nation dont elle va gangrener tous les membres, où le méchant ne marche pas le front levé, ni le juste la tête tristement baissée et couverte de cette pâleur vertueuse qui accuse les mauvais regnes ? Cependant, quoique j'espere beaucoup de notre gouvernement actuel, je ne réponds pas qu'il vous donne entierement satisfaction sur vos grands griefs contre nos amours et nos mariages ; mais on peut vous jurer qu'il n'y a pas plus à redire en France qu'ailleurs sur ces choses-là ; nous avons dans notre pays comme vous dans le vôtre, des amants délicats et des amants qui ne le sont point, des maris fideles et des époux volages, des

femmes qui attendent les hommages et d'autres qui les appellent. C'est ce qu'on a vu dans tous les siecles et chez tous les peuples ; c'est ce qu'on verra perpétuellement, à moins que le monde entier ne se réforme à-la-fois, miracle dont il ne faut guere se flatter, et dont on n'a pas absolument besoin.

Ecoutez : comme je suis un peu las de vous réfuter, et qu'il est possible qu'après vos défaites vous ne vous teniez pas pour battu, faisons un arrangement. Vous voici en France pour quelques années ; vous aurez le temps d'étudier nos mœurs, d'observer nos usages, d'apprécier notre caractere : non pas sur quelques faits isolés, mais sur un ensemble de preuves nécessaires pour servir d'appui à un jugement raisonnable. Promettez-moi de me rendre compte avec franchise du résultat de vos remarques, successivement jour par jour, et si les anecdotes que vous recueillerez à notre préjudice surpassent en nombre celles qui nous feront honneur, j'ai perdu mon procès.

" Vous l'avez déjà perdu, me répond mon interlocuteur sur l'état de vos arts, puisque vous ne m'en dites mot.—Allez au Salon qui s'ouvre ; fréquentez l'Opéra, les Français et Feydeau les bons jours : lisez nos meilleurs ouvrages nouveaux ; voilà ma réponse. — Vous aimez votre pays ; vous êtes un brave homme.—Vous l'aimerez aussi quand vous le connaîtrez.—Et le préjugé national ?—Et le plaisir ?

" Adieu : ne comptez pas sur ma conversion : je suis entêté.—Au revoir. Vous nous décriez ; mais vous restez chez nous."

ISLE DE LA GUADELOUPE.

Description de la Fête donnée par les Habitants de Port Louis et de l'Anse Bertrand pour célébrer la Restauration des Bourbons en France.

La nouvelle du rétablissement de notre auguste et légitime souverain sur le trône de ses ancêtres, a été reçue à la Guadeloupe avec une joie, une satisfaction qu'on ne peut exprimer, et y a excité le plus vif enthousiasme parmi ses habitants, qui ont tant souffert pour la cause de la royauté.

Les habitants de la Guadeloupe *en général* n'ont jamais été partisans de la Révolution. Durant la longue tourmente qui a si violemment agité la France dans toutes ses parties, ils sont restés fideles au souverain, et ont supporté toujours avec impatience le joug odieux des différents gouvernements, sous lesquels ils ont gémi pendant plus de vingt années. On les a vus en 1793, sur la nouvelle qui leur fut vaguement donnée que le vertueux et trop malheureux Louis XVI, s'était ressaisi des rênes du gouvernement, on les a vus s'empresser d'arborer les signes de la monarchie. Cette démarche leur attira la haine des sectaires de la révolution et fut cause de tous leurs malheurs. Ne pouvant plus habiter avec sécurité le sol de la patrie, abreuvée du sang de plusieurs d'entr'eux, ils ont fui, et ont vécu dix ans dans la misere et l'infortune, suites inséparables de l'exil. Rappelés dans leurs foyers par un gouvernement qui leur semblait avoir pour but le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité, ils ont obéi à ce rappel, sans cependant pour cela diminuer

en rien leur attachement pour leur souverain. Ils n'ont fait que le comprimer au fond de leur cœur, cet attachement sans bornes auquel rien n'avait jamais pu donner la moindre atteinte, et aussitôt qu'ils ont été libres de s'y livrer ils lui ont donné tout son essor. En effet, dès que l'on apprit que quelques-uns de nos princes étaient passés en France, sans craindre de se compromettre envers la métropole qui obéissait encore au monstre qui la gouvernait si despotiquement, on en'a vu un grand nombre arborer le drapeau blanc sur leurs habitations. Aussi leur satisfaction est-elle aujourd'hui à son comble ! Elle s'est manifestée et se manifeste tous les jours de la maniere la plus éclatante, C'est à qui célébrera cet événement qui fait le bonheur de tous par des réjouissances publiques ou particulieres. Depuis ce fortuné moment, l'on est ici continuellement en fête. Les habitants réunis des quartiers du Port-Louis et de l'Anse Bertrand viennent d'en donner une fort belle.

Le commandant militaire de l'arrondissement où sont situés ces deux quartiers, M. le colonel Clifton, qui par son mérite et son extrême affabilité a su se concilier l'estime et l'attachement de tous les habitants qui sont sous son commandement ; les officiers de la garnison, MM. les Juges de la Cour d'Appel qui résident dans cette partie de la colonie, les membres du tribunal de premiere instance M. le Préfet Apostolique et son clergé, les officiers de l'administration et de la douane, MM. les Commissaires des quartiers voisins et quelques-uns de leurs principaux habitants y furent invités. Ce fut le 3 d'Août que cette fête eut lieu. L'on ne pouvait choisir un jour plus prospere puisque ce fut la veille que nous reçûmes l'heureuse

nouvelle que la Guadeloupe ne passerait point sous une domination étrangere, ce qui faisait le sujet continuel des craintes de ses habitants, et qu'on apprit que cette belle colonie était rendue à la France; cette France devenue plus immédiatement l'objet de leur amour, depuis qu'il y régnait un Bourbon.

Ce jour de plaisir et de joie s'ouvrit au bruit du canon. La banniere de St. Louis fut arborée sur l'église, unie à celle de l'Angleterre; elle le fut encore sur la maison où devait se donner la fête et aussitôt toutes les maisons furent ornées de pavillons blancs, ce qui formait, pour tout bon Français, le spectacle le plus doux. A dix heures, l'on se rendit à l'église, où il fut célébré en musique une grande messe en actions de grâce, qui fut entendue avec la plus grande dévotion et le recueillement le plus profond. Durant toute la messe, le canon n'a cessé de se faire entendre par des salves redoublées. Ce fut M. le Préfet Apostolique qui officia. A l'issue de la messe il prononça un discours analogue aux événements qui venaient de se passer en France, qui attendrit tout son auditoire, et fit sur lui une telle impression qu'oubliant la sainteté du lieu où l'on était, il fit entendre spontanément le cri de *Vive le Roi*. Le *Te Deum* fut chanté ainsi que le *Domine salvum fac Regem*, avec non moins d'enthousiasme. Cette derniere priere fut répétée plusieurs fois, toujours avec la même ferveur, et toujours avec le même enthousiasme.

A cinq heures l'on se rendit à la salle du festin, cette salle était décorée avec beaucoup d'élégance et de goût. L'on y voyait aux deux bouts les armes de France et d'Angleterre. Il y avait un couvert pour 180 personnes. Il était présidé par le plus ancien chevalier de St. Louis qui avait à sa droite M. le commandant

militaire, à sa gauche M. le Préfet Apostolique ; venaient ensuite MM. les Juges de la Cour d'Appel, ceux du tribunal de premiere instance, ainsi que les autres fonctionnaires publics. L'on avait choisi pour les vice-présidents, les plus anciens nobles des deux quartiers. Le repas fut extrêmement agréable et gai. Il y régna l'ordre le plus parfait.

Au dessert il fut placé devant M. le Commandant militaire un surtout emblématique. On y voyait sur un trône, entre quatre colonnes, le buste de notre bon Henry, n'ayant pu nous procurer celui de notre auguste monarque. Au-dessus flottaient les pavillons de nos illustres et magnanimes alliés, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, soutenant au bout de leurs lances sur la tête de Henry, la couronne de France. Après le dessert, on a bu à la santé du roi, ainsi qu'à celle des potentats qui ont si puissamment coopéré à la restauration de notre monarchie ; celles des généraux Wellington, Blucher et Schwartzenberg ne furent point oubliés. Chaque toast fut salué de vingt-et-un coups de canon ou plutôt ce ne fut qu'une salve continuelle. Après ceux des rois d'Angleterre et de France la musique joua l'air de *God save the King* et celui de *Vive Henri IV*. A cet air si chéri des Français, à cet air qui nous rappelle un regne où la France fut si heureuse, regne heureux qui va renaître pour nous dans celui du monarque que, dans sa miséricorde, la Divine Providence vient de nous rendre, de ce monarque qui sera pour nous un Louis XII, un nouveau Henri IV, de longs applaudissements, des transports de la plus vive allégresse, qui ne pouvait être égalée que par cet amour qu'un chacun ressentait pour son roi, ont retenti de toutes parts dans la salle. Il fut dans ce moment tiré un fort beau feu d'artifice. La vive clarté

qu'il répandait, son jeu dans les airs où l'on voyait suspendu le nom de notre bien-aimé monarque, écrit en lettres de feu, couronné de lys, et posé sur des branches d'olivier, ses bruyantes explosions, le bruit redoublé du canon, le son de la musique, les exclamations de joie exprimées par le mot anglais de *Huzza*, formaient un effet charmant et annonçaient que l'allégresse était générale.

Le dîner fut suivi d'un bal auquel avaient été invitées toutes les dames des deux quartiers ainsi que celles des quartiers voisins; en outre toutes les personnes d'une mise décente y furent admises. La salle parfaitement illuminée était décorée de deux transparents qui faisaient un fort bel effet. L'un représentait les couronnes de France et d'Angleterre réunies par une chaîne d'or sous leurs pavillons, et posées sur un lit de repos: repos que nous promet après tant d'affreuses tempêtes, l'union de ces deux puissances.

Au-dessus des couronnes l'on apercevait un lion, symbole de la force, qui caractérise quel dégré de puissance et de force leur donne cette union, et plus bas ces mots: *En s'unissant, elles feront notre prospérité.*

Les autres ornements analogues au sujet étaient une guirlande de lys et de roses blanches, et une cocarde noire, et au-dessus ces mots en lettres de feu: *Vive la France, Vive l'Angleterre.*

L'allégorie de l'autre transparent était une fontaine, représentant la fontaine du bonheur; bonheur qui nous assure, après tant, et de si longues calamités l'union des puissances allieés, sur un autel placé au-dessus de la fontaine, flottait le pavillon blanc; ce pavillon sans tache, l'honneur et la gloire de la France, au milieu de ceux des puissances coopératrices qui l'ont re-

levé. Plus bas étaient écrits ces mots : *Ils le relevent, ils le soutiendront.*

Au pied de l'autel, deux anges comme supports et génies tutélaires de l'empire des lys, appuyés chacun sur une urne d'or, versaient de l'eau de cette source vive du bonheur, que vomissaient deux lions que l'on distinguait plus bas. En outre la fontaine était ornée des supports des couronnes de toutes les puissances alliées. Au centre était écrit ce quatrain :

D'après le vœu de notre cœur,
Que leur union soit durable !
Voilà la source intarissable
D'où naîtra notre vrai bonheur.

Les autres ornements de ce second transparent étaient une guirlande de lauriers entrelacée de lys et relevée d'une cocarde blanche. Au sommet l'on voyait ces mots écrits aussi en lettres de feu : *Vivent les Bourbons ! Vivent les Alliés !*

A trois heures du matin, l'on servit le souper. La table embellie par la présence des dames, offrait un coup-d'œil encore plus agréable qu'au dîner. Elles proposerent la santé de Madame la duchesse d'Angoulême en formant ce vœu : *Puisse son pressentiment de n'être mere que sur la terre de la patrie, se réaliser bientôt, et par-là mettre le comble au bonheur des Français !*

Ce vœu fut accueilli avec un applaudissement unanime, et l'air de *Vive Henri IV !* joué de nouveau, vint mettre le comble à l'enthousiasme.

Le cri de *Vive Madame Royale ! Vive la Fille bien-aimée du vertueux Louis XVI !* fut répété à l'envi pendant plus de dix minutes, par les convives. Après le souper, l'on recommença

à danser, le bal se prolongea jusques vers les sept heures du matin. A onze heures, l'on se réunit de nouveau pour le déjeûner. Il fut tout aussi agréable et tout aussi gai que le dîner et le souper. On y porta encore la santé des rois de France et d'Angleterre, et celle du Prince Régent. Après ces toasts, M. le Commandant militaire porta celui de l'alliance des familles royales de France et d'Angleterre. Ce toast fût accueilli avec un enthousiasme difficile à décrire. Il y eut une explosion subite des plus vives acclamations. On se leva ensuite de table, et chacun se retira extrêmement satisfait, et enivré de plaisir et de joie.

Les Bourbons.

Accoutumés aujourd'hui à voir la vertu sur le trône, chacun des nouveaux traits sous lesquels elle se manifeste à nos yeux, semble avoir été deviné par nos cœurs, tant il nous inspire de joie sans nous causer d'étonnement ; tant cette honorable sympathie, heureusement renouvellée parmi nous entre le souverain et les sujets, les a mis d'avance dans le secret de ses pensées paternelles ! Un sentiment importun fatiguait tous les cœurs français. Vingt-cinq ans d'exil et de délaissement, une famille entiere de princes proscrits! un peuple d'infortunés ! La Providence nous les a conservés ; mais notre devoir n'est-il pas de nous acquitter envers ceux qu'elle a daigné choisir comme instrument de leur conservation ? Bientôt, dans le sein de l'assemblée des représentants de la nation, une voix s'est élevée, dont les accents nous ont rendu le calme et la sérénité, et une acclamation universelle a fait entendre ce noble vœu du peuple français : " N'attendons pas qu'on nous de-

mande le paiement des dettes de notre Roi et de son auguste famille." Et c'est un peuple accablé pendant vingt-cinq ans de vexations inouïes, qui, sans connaître le montant de ces dettes, sans consulter ses moyens, sans songer à ses souffrances, se hâte d'affranchir son honneur en contractant cet engagement à la face de l'Europe ! Mais avec quelle modération touchante le pere de famille répond au vœu de ses enfants ! Français ! dix milliards de capitaux ont été dilapidés en l'absence de votre Roi ! Des vampires sans cesse renaissants ont dévoré votre sang et vos trésors pendant vingt-cinq ans. Un revenu de douze cents millions ne suffisait pas à celui qui vous opprimait, tandis que celui qui pleurait vos égarements se contentait de la millieme partie de cette énorme somme pour faire subsister toute sa famille et pour aider ses compagnons d'exil.

Quel contraste frappant ! Pendant qu'un audacieux inconnu, s'emparant du sceptre de Saint-Louis et commandant au nom de son glaive à la France et à l'Europe, allait de contrée en contrée semer nos trésors sur des terres qu'il engraissait aussi de notre sang pour n'y recueillir que des moissons de guerre et de calamités, un illustre proscrit conduisait, comme Moïse, la milice du malheur dans le désert, car tout est désert hors de la patrie ; et comme Moïse, levant ses mains vers le ciel, il en faisait descendre une manne nourrissante sur ses compagnons exilés. Pendant que le farouche conquérant précipitait nos armées entre les feux et les frimats dans les champs ou les attendaient la faim, les souffrances et la mort, le monarque dépossédé rassemblait autour de lui tous les membres de sa grande famille qu'il pouvait dérober à l'adversité, les protégeait sans puissance, les secourait sans richesses, et semblait pour eux cette Providence mys-

térieuse qui verse incessamment des bienfaits dont la source reste toujours cachée.

Ici dans cette capitale ornée des maisons de nos princes, on voyait des femmes, étrangeres à ces nobles demeures que profanait leur présence, essayer de voiler par un faste insolent la bassesse de leur origine, comme elles s'efforçaient de couvrir par d'arrogantes manieres la bassesse de leurs inclinations: on les voyait usurper les hommages d'une multitude tremblante devant le glaive impérial, remplir leurs journées de fêtes ruineuses et de scandeleux plaisirs, insulter dans leurs divertissements aux larmes du pauvre demandant inutilement du pain à leur porte fermée pour lui : et, par le déréglement de leur conduite, par le bruit de leurs débats rétentissant du fond de leur palais aux extrémités de l'Europe, achever d'avilir ces diadêmes et cette pourpre dont le hazard les avait revêtues, et dont la justice les a dépouillées. Là, chez l'étranger, sur la terre d'exil, la fille des rois, enveloppée d'habits obscurs, retirée au fond d'un modeste asile, partageant les moments de son orageuse existence entre les soins dus au monarque qui lui rendait un pere et la recherche des infortunés dont les larmes lui révélaient les besoins. Ne connaissant, dans la fleur de sa jeunesse, d'autres fêtes que les saintes réunions de ses parents augustes, d'autres plaisirs que le charme de leurs caresses, d'autres hommages que les bénédictions du pauvre, et pouvant mettre son orgueil (si l'orgueil entrait dans cette âme céleste) à dire, en montrant la foule de ceux qu'elle a soulagés : *Voilà mes richesses! voilà ma grandeur !* D'un côté, que de prodiges de démence et d'insensibilité ! de l'autre, que de miracles d'amour et de désintéressement ! Et ces hommes de rien nous devaient tout, et nous avions tout ravi à ces princes !

Il appartenait à la nation, rendue à elle-même, d'apprécier de si beaux exemples et d'honorer de si grands modeles. Dans les dernieres intentions du Roi, résolu à retrancher sur son revenu pour acquitter les intérêts de sa dette, cette nation trouvera un nouveau motif d'admirer la simplicité et la noblesse de ses sentiments, dignes d'Henri IV, son aïeul ; de même qu'elle applaudira à l'expression de ses sentiments, dont le noble interprête, depuis long-tems connu par des services utiles et multipliés rendus à la maison souveraine, ne fut étranger ni aux nombreux actes de la bienfaisance du monarque, ni à la juste reconnaissance qu'ils ont inspirée.

MORT DE M. CHEVALIER DE PARNY, *Membre de l'Institut.*

Cet illustre académicien, le premier des poëtes érotiques de France, vient de mourir à la suite d'une maladie de langueur, âgé d'environ soixante ans. Il est fâcheux pour sa réputation qu'il ait publié pendant la révolution un poëme odieux et détestable, dont on ne peut même répéter le titre sans dégoût. L'orateur chargé de faire son éloge à ses funérailles, a évité avec soin d'en faire la plus légere mention.

DISCOURS *prononcé aux Obseques de M.* de Parny, *chevalier de Saint-Louis, dans le Cimetiere du Pere Lachaise, par* M. Étienne, *président de la 2eme Classe de l'Institut.*

" Messieurs,—A peine venons-nous de payer le dernier tribut à la mémoire d'un grand poëte, que nous en avons un autre à pleurer. Ah ! faut-il qu'après un long deuil, les Muses françaises

s'enveloppent de nouveau du voile funebre de la douleur ? La tombe de Delille est encore humide de nos larmes, et déja l'impitoyable Mort nous appelle autour d'un autre cercueil. M. de Parny n'est plus ! C'est ainsi que dans l'antiquité Virgile et Tibulle se suivirent de près au tombeau. Etrange destinée! les deux poëtes qui les ont fait revivre parmi nous, Delille et Parny, sont presque en même temps ravis aux lettres et à l'amitié.

" La France perd aujourd'hui, Messieurs, un poëte qui manqua long-temps à sa gloire. Heureux successeur de Properce et de Catulle. il a achevé nos conquêtes littéraires sur l'antiquité. Doué à-la-fois d'une imagination ardente, M. de Parny chercha d'abord la gloire dans la noble profession des armes. Il maniait, comme Gallus, la lyre et l'épée ; mais sa santé trop faible lui commanda bientôt la retraite, et il n'aspira dès-lors qu'à des succès plus paisibles et à des lauriers plus doux. Ses vœux furent comblés ; il se plaça sur le Parnasse français à côté des écrivains du grand siecle. Que de grace, que d'harmonie dans ses vers! quelle pureté de style ! quelle délicatesse de pensées ! On reconnaît toujours dans ses élégies le langage expressif et vrai du sentiment. On voit qu'il puise dans son cœur le feu, la tendresse, la sensibilité qui respirent dans ses écrits.

" Sa vie privée offre un tableau non moins attachant que les ouvrages qui l'ont illustrée. Ami de ses rivaux, soutien de ses jeunes émules, il ignora ces passions funestes qui corrompent les douceurs de l'étude. Il n'y avait de place dans son cœur que pour les tendres affections. Il chanta l'amour, l'amitié, et les derniers sons de sa lyre furent consacrés à la reconnaissance. Mais cet homme, qu'on dirait avoir été élevé par les Grâces, qui ne semblait né que pour marcher

sur des fleurs, est soudain frappé d'un mal qui dévore lentement ses jours. La douleur le trouve impassible, et l'écrivain, jeune encore, dont les vers respirent une si tendre langueur, une mollesse si pleine de charmes, supporte les plus cruelles atteintes sans s'émouvoir ; il voit croître les progrès du mal sans être ébranlé. Il souffre avec la fermeté d'un Stoïcien, et après une longue agonie, il meurt avec le calme d'un sage.

" Oh ! que ne puis-je exprimer, Messieurs, la douleur de tout ce qui lui survit ! Que ne puis-je, ainsi qu'Ovide au bûcher de Tibulle, payer aux mânes de notre ami le tribut mérité de regrets et d'hommages que réclame sa mémoire ! je montrerais près de son lit de douleur sa compagne désolée, serrant sa main défaillante, recueillant les derniers regards d'un époux expirant. Je m'écrirais : ô Parny ! il ne nous reste plus de toi que ta gloire et ton nom ! Déjà tu vis dans un monde plus heureux. Mais est-ce dans le poëte latin que je dois puiser des inspirations ? Ah ! ce sont tes accents mêmes qu'il faut emprunter pour te célébrer dignement ; et c'est ta Muse éplorée qui va rendre aujourd'hui ces vers échappés à ta douleur sur le tombeau d'Eucharis :

Toi que son cœur connut, toi qui fis son bonheur,
Amitié consolante et tendre,
De cet objet chéri viens recueillir la cendre,
Loin d'un monde froid et trompeur.
Choisissons à sa tombe un abri solitaire ;
Entourons de cyprès son urne funéraire.
Que la jeunesse en deuil y porte avec ses pleurs
Des roses à demi fanées ;
Que les Grâces plus loin, tristes et consternées,
S'enveloppent du voile, emblême des douleurs."

M. Tissot, professeur au Collége royal de France, a ensuite acquitté, en peu de mots, prononcés avec une vive émotion, le tribut de l'amitié qui l'unissait à M. de Parny.

Discours de M. le Maréchal Duc de Tarente, prononcé à la Chambre des Pairs de France, dans la Séance du 3 Décembre, sur le Projet de Loi relatif aux Biens non vendus des Emigrés.

Messieurs,

Mon intention, en montant à cette tribune, est de soutenir l'avis de la commission dont j'ai l'honneur d'être membre, et dans laquelle mon suffrage a été compté pour la majorité.

J'ai adopté avec empressement les mesures discutées dans la chambre des députés, et que le roi vous propose en faveur d'une classe de citoyens digne de tout notre intérêt, afin d'envoyer promptement en possession, et de faire jouir sans délai les propriétaires des biens non vendus.

J'ai en même temps témoigné les regrets que je renouvelle ici, que ce projet de loi ne présentât pas, pour le moment, des ressources plus étendues à un si grand nombre d'infortunés ; j'ai aussi exprimé le vœu adopté par la commission, et que M. le comte Pastoret a si éloquemment développé, que le Roi fût supplié de présenter les moyens les plus prompts et les plus sûrs qu'il avisera dans sa haute sagesse, de concilier avec l'état des finances un système général d'indemnité, tel qu'on ne pût former aucuns doutes sur l'empressement des chambres à y concourir, et sur l'assentiment de la nation, qui verra enfin cicatriser toutes les plaies, avec l'intention d'éteindre toutes les haines et les ressentiments.

Dans mon vœu, je n'ai considéré que les malheurs de la patrie, et ceux d'une classe de citoyens digne, je le répete, de tout notre intérêt.

Les premiers sont finis par la charte constitutionnelle ? les autres ne le sont point par le projet de loi qui nous est soumis; car nulle part on n'y retrouve le caractere propre à effacer les souvenirs de ces grands déchirements qui ont ébranlé la société jusque dans ses bases, déplacé les propriétés, disséminé les familles, et altéré, parmi les Français, jusqu'à ce sentiment d'aménité de confiance et d'abandon chevaleresque, apanage héreditaire de la nation.

Non, Messieurs, je ne crains point de le dire, le projet

de loi n'atteint point ci but si désirable ; et, s'il m'est permis de m'exprimer avec la franchise d'un soldat, les discussions provoquées dans la chambre des députés, et proclamées dans toute la France, nous en ont encore éloignés.

Que devait-on faire, au contraire, pour s'en rapprocher? deux opérations bien distinctes.

La premiere, rendre aux familles frappées de séquestre ou de confiscation, en vertu des lois antérieures, tous les biens non vendus, existant en nature dans les mains du gouvernement: cette mesure résulte de la loi. Des discussions déclamatoires n'étaient point nécessaires pour l'obtenir ; la justice parlait toute seule ; il était évident que les causes des confiscations et des séquestres ne subsistant plus, les confiscations et séquestres étaient anéantis du jour que la patrie recevait dans son sein des enfants trop long-temps séparés d'elle.

La séconde opération n'a pas même été indiquée dans le projet de loi, mais elle est attendue de votre sagesse ; l'humanité, la justice, le salut de la France, le vœu de son roi, commandaient de fermer toutes les plaies ; elles ont été couvertes par des discours imprudents!

On irait jusqu'à croire qu'il est dans les intentions secretes de quelques personnes de les envénimer, si l'on ne savait jusqu'à quel point l'esprit de parti peut égarer les cœurs les plus droits.

A l'arrivée des fils de Saint-Louis, la France s'était jonchée de fleurs, et maintenant on signale par des monuments de deuil tous les endroits témoins de nos discordes civiles ; mais, après tant de calamités, quel lieu ne réclamerait pas à son tour le triste honneur de rappeler de douloureux souvenirs ?

C'est ainsi que chaque jour on acquiert le droit de se plaindre des inquiétudes qu'on a fait naître la veille.

Oui, sans doute, plusieurs millions d'acquéreurs de biens nationaux sont inquiets de la direction que quelques individus cherchent à donner à l'opinion publique ; et l'on s'est réjoui de leurs alarmes, comme si elles devaient amener des abandons volontaires.

On s'est bercé du chimérique espoir que des craintes, habilement jetées dans les esprits, obtiendraient de nouveau des déplacements de propriétés contre lesquels eût échoué toute la puissance du gouvernement le plus fort dont l'histoire ait encore fait mention.

Eh quoi ! les spectateurs de sa chute rapide sont-ils

encore assez stupéfaits de cette catastrophe, pour n'avoir point médité sur ses causes? Ignorent-ils que, ni les constitutions, ni les lois, ni les armées, ne défendent les gouvernements contre la masse des intérêts sociaux? Ignorent-ils que lorsque ces intérêts sont dans un péril imminent, les gouvernements sont atteints les premiers?

Rendons grâces au ciel de ce qu'enfin le précipice de l'ambition est comblé par cette sainte légitimité qui défend les marches du trône de l'approche des factions.

Mais les fondements de ce grand édifice, relevé à la hâte au milieu des ruines, ont encore besoin d'être consolidés par le ciment des intérêts et des affections.

Combien en est-il de méconnus ou d'oubliés dans la loi que vous discutez?

Elle rend des biens non vendus, qui, par leur nature, appartenaient en général aux premieres familles de l'état.

Mais ceux qu'un dévoûment, peut-être plus exalté, a arrachés des rangs de l'armée ou de leurs antiques manoirs, sans qu'ils eussent jamais participé à la puissance ni aux faveurs de la cour!

Ceux qui se sont associés sans espoir de retour aux infortunes du monarque, et qui, chaque année, voyaient avec indifférence passer dans des mains étrangeres les débris d'un patrimoine long-temps préservé par la médiocrité!

Depuis plusieurs années, l'exil de ces familles était devenu volontaire; elles pouvaient réclamer l'application des premieres lois rendues en leur faveur; mais il eût fallu qu'elles désertassent la cause du malheur. Les punirait-on de s'y être refusées?

Non, Messieurs, la générosité nationale sera proportionnée à nos désastres; elle sera immense comme eux, et n'aura d'autres bornes que nos facultés. J'en ai la confiance, j'ai besoin de l'avoir; et si, comme je n'en doute point, nous sommes tous pressés par le même sentiment, cette session ne se terminera pas sans avoir scellé le bonheur du monarque et celui de la France.

Serait-il donc vrai, Messieurs, que des motifs si puissants, ceux d'une pacification générale entre tous les Français, seraient un instant balancés dans les esprits par la modique considération d'une indemnité annuelle d'environ 12 millions?

Et ne pensez point, Messieurs, que dans l'emploi de cette somme, je me borne à payer la dette de l'honneur; il en est une autre non moins chere à mon cœur, non moins

précieuse à celui du roi, non moins importante à la tranquillité de la France.

Cette dette sacrée, prix du sang versé dans mille combats, dette oubliée par celui qui, au dernier jour de sa puissance, désirait peut-être que tous les moyens créés par lui pour la soutenir, fussent précipités avec elle!

Est-il besoin de vous dire, Messieurs, que je veux fixer vos regards sur les dotations de l'armée!

J'aurai l'honneur de donner des développements à cette double proposition dans un autre moment, et lorsque vous aurez prononcé sur la loi présente.

Mais je ne crois point m'écarter de la délibération qui vous occupe, en me permettant de vous prévenir que j'ai soumis à des calculs assez exacts, 1. les sommes nécessaires pour acquitter annuellement les intérêts des biens vendus par suite de confiscations ; 2. les sommes nécessaires pour acquitter les dotations de l'armée, qui n'excedent point un revenu de 500 à 2000 francs.

Les militaires qui en sont l'objet montreront avec orgueil, à leurs émules, leurs membres mutilés, et la munificence du monarque, et la reconnaissance de la patrie.

Loin de moi la pensée de concourir à aggraver les charges publiques, pour satisfaire à des dispositions d'une proportion plus élevée.

Il peut m'être permis, sans crainte d'être désavoué, d'être ici l'interprete de mes compagnons d'armes ; tous avec moi réclameront votre justice pour les droits et les besoins des braves ; mais nul ne sollicitera le retour de ces munificences dont l'excès ou l'éloignement ont si souvent menacé la durée.

Ce n'est point à nous qu'appartiendraient les souvenirs de la fortune passée. Nous serons heureux quand le roi, quand les compagnons de ses malheurs, défendus ici par leur respectable chef ;

Quand ceux de nos longs et mémorables travaux n'auront plus de regrets à former, ni de privations à subir ;

Nous serons heureux, autant que nous sommes fideles et dévoués, quand nos anciens, dans l'art de la guerre, s'associeront à la gloire que nous avons conservée à leurs drapeaux ;

Quand nous pourrons les serrer dans nos bras, comme des peres, dont nous avons été les dignes éleves ;

Quand nos provinces tranquilles, nos cités libres de toutes dissensions politiques, ne présenteront plus aux yeux du roi que des Français satisfaits du présent, oubliant le

passé, riches de l'avenir; quand enfin cette terrible dénomination, qui nous a fait tant de mal à l'époque où elle était un titre de proscription, qui peut nous faire tant de mal encore aujourd'hui qu'elle tendrait à devenir un titre d'honneur, sera bannie de notre langue, comme elle a été étrangere à ce discours.

Tels sont, Messieurs, nos vœux les plus ardents; vous les partagez, sans doute, et c'est parce que j'en ai l'assurance, que j'ai osé me livrer à un travail étranger à mes habitudes.

J'aurai l'honneur de vous le soumettre avec un entier abandon dans une autre séance. Vous prononcerez sur l'exactitude des calculs, sur la valeur des moyens que je me permettrai de proposer, pour créer, en faveur du trésor, des ressources applicables aux dépenses.

Et si, après avoir prêté à cette ébauche tout ce que je sollicite de vos lumieres, vous la rendez digne de devenir la matiere d'une proposition au roi, vous serez à jamais environnés de la reconnaissance nationale, pour avoir consacré l'alliance impérissable de la gloire avec les plus nobles infortunes, de la justice avec la générosité, et de la paix publique avec la félicité du monarque! Par ces motifs, je vote l'adoption pure et simple de la loi.

CHARLEMAGNE

OU L'EGLISE DÉLIVRÉE

Poëme épique en 24 Chants,

PAR LUCIEN BUONAPARTE.

Les faits historiques sur lesquels ce poëme est fondé, sont assez importants pour former le sujet d'une narration épique. Charlemagne, en opérant la délivrance de Rome des armes combinées des Lombards et des Grecs iconoclastes, secondés par les Maures et les Cantabres en Espagne, et par les Huns et les Saxons en Allemagne, exécuta une entreprise qui, par ses difficultés, ses dangers et sa gloire, peut être égalée aux plus grandes choses que retracent les annales des temps anciens et modernes. Cette entreprise tai t d'autant plus du domaine de la poésie qu'elle

eut lieu dans un siecle favorable à tous les embellissements de la fiction, à une époque chevaleresque où brillerent les Paladins les plus renommés dont les souvenirs nous soient restés. Elle a de plus l'avantage d'offrir le champ le plus vaste et le plus varié aux descriptions, puisqu'elle renferme une lutte entre diverses nations, sur un théâtre qui comprend la France, les Pyrénées, les Alpes, l'Italie et l'enceinte de la ville éternelle.

Tel est le sujet du poëme de Lucien Buonaparté, à la composition duquel on dit qu'il a consacré dix ans. D'après le soin et l'habileté avec laquelle le plan en a été tracé, les recherches profondes et étendues qu'il a exigées, le travail et le poli du stile, on peut raisonnablement supposer que cet ouvrage doit avoir formé sa principale occupation pendant cet espace de temps. Il est exécuté de la maniere la plus rigoureusement classique, mais cependant avec une liberté et une originalité qui font voir que le génie de l'auteur a été contenu, mais n'a point été enchaîné par les regles de la critique. Rejetant la mesure ordinaire des vers héroïques français, il a substitué aux lourds et monotones Alexandrins, des strophes ou dixains, plus susceptibles d'un rythme varié et harmonieux, et conséquemment plus propres, selon lui, au genre de l'épopée. Rejetant de même les préceptes de Boileau et l'exemple de Voltaire, il a adopté *de la Religion les mysteres terribles* pour base de son merveilleux, de préférence à celui de la mythologie payenne. Il s'est jeté avec plus d'audace encore, sur les traces de Milton et du Dante, dans les régions inconnues de la vie à venir ; et franchissant la nuit du tombeau, sa muse a exploré successivement, le ciel, l'enfer et le purgatoire dans trois parties de son poëme. Les aspects divers sous lesquels il présente ces régions sont à certains égards

absolument neufs et originaux, et quoique présentés d'une maniere rapide et générale, ils sont souvent sublimes et produisent une vive impression. Les scenes dans lesquelles il fait intervenir des êtres surnaturels sont choisies et exécutées d'une maniere qui n'appartient qu'à lui, sans pourtant s'éloigner des préceptes d'Horace; et, à cet égard, soit que l'auteur suive la route tracée par ses prédécesseurs, soit qu'il en dévie, on remarque dans toute la conduite du poëme un caractere d'indépendance et d'intrépidité qui est loin de déplaire.

La narration comprend les passages les plus mémorables de la vie de Charlemagne, resserrés dans un espace de temps qui permet de conserver l'unité d'action autravers d'une série non interrompue d'incidents frappants, dans le cours desquels les divers caracteres sont développés avec autant de force que de discernement. Quoique tout l'intérêt se concentre dans le héros, il s'étend dans une juste proportion à tous les personnages subordonnés. Un des plus actifs et des plus remarquables de ces personnages est la Reine Armélie, fille de Didier, que Charlemagne répudie. Cette princesse, indignée de voir ses supplications dédaignées, renonce au christianisme et embrasse le paganisme avec les formes les plus exécrables, afin de pouvoir assouvir sa vengeance, aussi implacable que la Déesse dans l'Enéïde: *flectere si nequeo superos, Acheronta movebo.*

Le poëme abonde en descriptions brillantes, liées par des transitions vives et grâcieuses, à d'autres descriptions touchantes et pathétiques; il s'empare de l'attention du lecteur et l'occupe fortement depuis le debut jusqu'au dénoûment qui est couronné par le triomphe le plus agréable à l'humanité, celui de la magnanimité sur une ambition égoïste et effrénée. (*Morning Chron.*)

Tel est le compte sommaire que vient de

rendre de ce poëme un journal de tout temps plus enclin à *magnifier* qu'a diminuer les divers genres de renommée de la grande famille Corse. Il aura sans doute été envoyé au bureau du rédacteur par quelque ami de l'auteur ou du libraire.

Le *Morning Post*, journal moins partial, donne de son côté l'aperçu suivant de ce même poëme;

" Cet ouvrage, dit l'auteur, dans sa préface, fut commencé il y a dix ans sur les monts de Tusculum près de Rome, où je m'étais retiré en quittant les affaires publiques, il a été continué à Malte et fini en Angleterre, dans la captivité.

" C'est un fait curieux, que dans ce même espace de dix ans, ait également commencé et fini la carriere de Napoléon Buonaparté comme empereur des Français, tandis que Lucien, le seul de ses freres qui n'eût pas consenti à être l'instrument et la dupe de son ambition, composait un poëme, qui, considéré dans son ensemble, forme d'un bout à l'autre un commentaire frappant de la folie de cette ambition.

Charlemagne, que Napoléon a toujours eu la prétention de prendre pour son modele, est le héros que Lucien a choisi pour le sujet de son panégyrique; mais son caractere, tel qu'il l'a dessiné dans son poëme, ne forme pas un parallele, mais bien un contraste, avec celui du dernier despote de la France. Charlemagne y est représenté comme non moins modéré et désintéressé dans ses vues, qu'ardent et infatigable dans ses entreprises; il oppose un frein continuel à ses passions, et dans deux occasions faites pour mettre à une épreuve particuliere l'ambition et l'orgueil d'un conquérant, il déploie l'abnégation la plus héroïque de lui-même. Il y a dans la vie des deux personnages en question plusieurs questions co-

incidentes, dans lesquelles leur conduite differe tellement qu'elle appelait l'auteur à les faire contraster : mais le poëte paraît avoir pris à tâche d'éviter toute espece d'allusion aux événements récents. Il n'a pas négligé pour cela de peindre des plus fortes couleurs les passions odieuses qui sont inséparables de l'ambition, et de dépouiller de leur fausse gloire les grands perturbateurs de l'humanité dans les siecles anciens. Usant du privilége d'un poëte épique, il emploie des agents célestes et infernaux, et dans le neuvieme chant il trace le tableau des damnés en enfer, et y range le conquérant macédonien dans la classe des meurtriers et des assassins. Sa note sur le passage relatif au fils de Philippe paraît d'une sévérité notable, et tout le monde Saisira l'allusion.

" *Scander verse des pleurs sur sa trop longue vie.* Scander ou Alexandre mort si jeune, et cependant mort beaucoup trop tard pour l'humanité, fut le meurtrier de Parménion à qui il devait une partie de ses succès; du philosophe Callisthenes, et de Clytus qui lui avait sauvé la vie au passage du Granique. Quels furent les résultats des victoires de cet homme tant admiré ? 1°. Après sa mort, l'Asie, pendant plusieurs siecles, fut déchirée par des guerres étrangeres et civiles ; 2°. La Grece, affaiblie par une émigration considérable dans les royaumes d'Egypte, de Syrie, et les autres provinces d'Asie fut hors d'état de se défendre contre les Gaulois qui la ravagerent quarante ans après la mort d'Alexandre et contre les Romains, qui, depuis, l'asservirent. 3°. Les enfants d'Alexandre n'hériterent même pas de la Macédoine : ils furent tués, ainsi que la reine Olympias sa mere, dans les guerres civiles. Ainsi ce conquérant si vanté fut le fléau de ses amis, de l'Asie, de la Grece et de sa propre famille."

Il se trouve dans le poëme plusieurs autres réflexions et allusions d'une tendance semblable. Cet ouvrage intéresse; c'est celui d'un homme de génie, de goût et d'une grande instruction ; et

ce qui vaut mieux encore, il offre une preuve frappante de la sagesse de l'auteur qui, évitant toute participation aux triomphes sanglants et passagers de son frere, a cherché ainsi dans les champs paisibles de la littérature des lauriers plus durables et plus honorables."

Nos lecteurs étrangers ne nous pardonneraient pas si nous négligions de leur offrir quelques exemples du faire poétique d'un des membres de cette famille dont le seul nom sera chez la race future

Aux plus cruels tyrans la plus cruelle injure.

Nous allons donc faire quelques citations des morceaux qui nous ont le plus frappé à une lecture rapide de ce poëme qui nous a paru en général fastidieux, prosaïque et monotone, malgré les prétentions et les explications de l'auteur.

On célebre à Rome une cérémonie funebre en l'honneur de Vilfrid évêque de Spolete, massacré par les Grecs alliés des Lombards. On suspend en ce jour les tapisseries sacrées dans le temple de St.-Pierre. On remarque dans la description de ces toiles merveilleuses,

Où les filles du cloître ont, de leurs mains pieuses,
Tissu de notre foi les prodiges fameux,

le portrait suivant du fléau de Dieu, dont nous avons encore aujourd'hui l'original sous les yeux:

On distingue plus loin l'horreur du genre humain,
Ce farouche vainqueur, le fléau de la terre,
Attila, de Léon menaçant les remparts.
Ses sombres étendards
Portent de tous côtés la mort et le ravage;
Il est né pour détruire; et le courroux du ciel
A livré pour un temps l'univers à sa rage...
Mortels, consolez-vous: il brave l'éternel.

Longin, envoyé de l'Empereur d'Orient au Roi des Lombards, donne à ce prince le conseil suivant. On croit entendre parler le conseiller d'état comte Régnault de St.-Jean d'Angely :

Du faible Vatican foulant aux pieds les lois,
Cesse de respecter ce que tu peux détruire.

Au second chant, Charlemagne donne une fête pour célébrer l'anniversaire de son mariage avec Armélie ; il y reçoit trois jeunes chevaliers étrangers. Le premier est le prince anglais Egbert :

Charlemagne d'Egbert embrasse la défense.
Albion doit aux soins de ce roi généreux,
Le héros qui depuis par des travaux nombreux,
De l'antique heptarchie abattit la licence,
Egbert de Charlemagne imita les exploits.
Comme au temps de ces rois,
Puisse la paix unir les rives de la France
Aux rives d'Albion, fille altiere des mers !
Rappelons par nos vœux cette heureuse alliance
Qui peut seule calmer les maux de l'univers.

Les prêtres du temps de Charlemagne étaient moins courtisans que certains cardinaux et prélats modernes. Point de Maury, point de Fesch, point de lois organiques d'un Concordat sans concorde, pour sanctionner le divorce du roi des Francs. Les deux stances qui suivent sont frappantes de vérité et d'énergie. On sait avec quelle constance le poëte lui-même se refusa de divorcer d'avec la veuve Jauberthou son épouse pour s'unir aux princesses Germaniques qu'on lui jetait à la tête :

Le héros espérait que les prêtres soumis
Suivraient le char pompeux de sa nouvelle épouse ;
Mais la loi des Chrétiens est terrible et jalouse !
Les prêtres prosternés aux pieds des saints parvis

Ne quittent point l'autel: la multitude immense
Remarque leur absence:
Un bruit sourd et confus s'éleve dans les airs;
Du plus grand nombre encore Adelinde est chérie,
On répete son nom, son hymen, ses revers;
Et déjà mille voix condamnent Armélie.

Et quoi! dit on, le Ciel délaisse-t-il la France?
Les liens de l'hymen ne sont-ils plus sacrés?
Du vicaire de Dieu les accents révérés
Ont-ils donc parmi nous perdu toute puissance?
Adelinde, jadis l'objet de nos amours,
Remplissait tous ses jours
Par des bienfaits nombreux, par des vertus Chrétiennes;
Comment son souvenir n'est-il plus avec nous?
Une étrangere a mis notre roi dans ses chaînes:
Craignons d'un Dieu vengeur le trop juste courroux.

Le neuvieme Chant, l'*Enfer*, est rempli de beautés. On pourrait en faire de nombreuses citations; nous nous contenterons de celles qui suivent

Les traîtres, les ingrats, les calomniateurs,
Et le prêtre sans foi qui se vend à l'impie,
Les superbes mortels dont le sombre génie
Corrompait l'univers par des écrits trompeurs,
Les coupables de vol, d'adultere et d'inceste,
Ceux dont l'orgueil funeste
Par d'injustes combats troubla les nations,
Les princes dont le sceptre a fait gémir le monde,
Et tous leurs vils flatteurs, artisans de poisons,
Gémissent pêle-mêle au fond du gouffre immonde.

On y voit successivement passer en revue Caïn, Atrée et Thyeste, Clytemnestre, Romulus et Alexandre. En parlant de ce dernier le poëte dit:

C'est en vain qu'il dompta la moitié de la terre;
C'est vainement qu'il fut le premier des guerriers;
Il est aux sombres bords avec les meurtriers.

Viennent ensuite Octave, Néron, Clotaire, Chilperic, Frédégonde Athalie, Attila, etc.

La folle ambition, dans ses calculs avides,
Fonde ses grands projets sur des sables mouvants ;
Un atome suffit pour perdre les tyrans :
Du sort le moins prévu les mouvements rapides
Viennent leur arracher le fruit de leurs forfaits ;
Ou bien si le succès
Semble les couronner d'une gloire éclatante
Ils triomphent un jour ; mais bientôt à grand pas
L'éternité paraît terrible, menaçante,
Et plonge leur orgueil dans la nuit du trépas.

Lucifer s'applaudit en voyant les innombrables races des maudits ; il s'écrie, et le cœur de Napoléon fait sans doute écho :

. . Combien d'hommes . . . de l'inflexible seuil
Passent à chaque instant les lignes redoutables !
Et je renoncerais au soin de l'univers ?
Sous le poids de mes fers
Je vois encor fléchir des nations entieres ;
Les crimes, les combats, les sombres trahisons,
Fideles instruments de toutes mes coleres,
Me promettent encor d'abondantes moissons.

Je puis nuire aux humains et je reste en repos !
Abjure, malheureux, une frivole crainte.
Si l'église à jamais doit braver ton atteinte,
Sur les hommes au moins fais peser tous les maux.
Ton sort est de braver l'éternelle puissance :
Eh bien ! sans espérance,
Combattons du Très-Haut les terribles décrets ;
Sur ses enfants chéris dirigeons notre rage ;
Semons dans l'univers la guerre et les forfaits,
Et que le Ciel frémisse en voyant mon ouvrage.

Nous croyons que personne ne meconnaîtra le meurtre des prisonniers de Jaffa à la lecture des vers qui suivent, sur le premier Carloman qui s'est réfugié au mont Cassin pour y faire pénitence de ses crimes ;

Il obtint en Turinge une illustre victoire,
Mais il souilla sa gloire
En ordonnant la mort de cinq mille captifs.
Son féroce courroux survécut à la guerre ;
Son âme s'endurcit à tant de cris plaintifs ;
Et des flots d'un sang pur, il abreuva la terre.

Si l'on veut des tableaux plus doux, en voici qui délasseront le lecteur.

Complainte du Poëte.

Quel orage a brisé les cordes de ma lyre ?
Hélas! je ne suis plus sur les monts tusculans :
La paix de ces beaux lieux, favorable à mes chants,
De mes nobles transports nourrissait le délire.
Du verdoyant sommet de ces côteaux fameux,
Rome offrait à mes yeux
De ses vastes remparts, l'enceinte magnifique.
Du soleil radieux épiant le retour,
Je découvrais du Christ la Sainte-Basilique
Etincelante au loin des premiers feux du jour.

Là, si de mon génie éteignant le flambeau,
Le souffle de la guerre et de la calomnie
Obscurcissait par fois l'horizon de ma vie,
J'allais me prosterner aux pieds du Saint-Tombeau :
Du neveu de Martel je contemplais l'image,
Auguste témoignage
Des bienfaits dont jadis il combla les Romains ;
Et souvent aux genoux du successeur de Pierre,
Je trouvais dans le feu de ses regards divins
De l'inspiration la brûlante lumiere

Je n'oublierai jamais ta bonté paternelle,
Favori du Très-Haut, Clermont, Pontife-Roi!
Au nouvel hémisphere entraîné loin de toi,
Je t'y conserverai le cœur le plus fidele.
Confiant à la mer et ma femme et mes fils,
Sur des bords ennemis,
J'espérai vainement un asile éphémere:
Par un triste refus rejeté sur les flots,
Aprés avoir long-temps erré loin de la terre,
Mélite dans son port enferma nos vaisseaux.

De la captivité je sens ici le poids!
Rien ne plait en ces lieux à mon âme abattue;
Rien ne parle à mon cœur; rien ne s'offre à ma vue
Qui puisse ranimer ma languissante voix.
Accourez, mes enfants; viens, épouse chérie,
Doux charme de ma vie,
D'un seul de tes regards viens me rendre la paix;
Il n'est plus de désert où brille ton sourire.
Fuyez, sombres chagrins, souvenirs inquiets;
Sur ce roc africain je ressaisis ma lyre.

Description de Tusculum.

L'antique Tusculum n'avait plus d'habitants.
Enveloppés de ronce et d'épaisse bruyere,
Les temples, les palais, couchés dans la poussiere
S'effaçaient chaque jour sous le pouvoir du temps
Du dictateur Sylla les voûtes entr'ouvertes
Sur les cîmes désertes
Déployaient de leurs flancs la vaste profondeur.
Plus loin, de Lucullus la demeure isolée
En imposait encore aux yeux du voyageur:
Ses immenses débris remplissaient la vallée....

.:.... Deux monuments, du temps victorieux,
Présentent à Ruffin leur abri tutélaire:
C'est du grand Tullius le portique fameux,
Et des Cornéliens le cirque funéraire.

Un respect scrupuleux, un libre et tendre hommage
Du pere des Romains protégerent les murs.
Que d'accents lumineux, que de préceptes sûrs

Retentirent jadis au fond de ce bocage!
Orateur des vertus! orgueil des temps payens!
Oui, le Dieu des Chrétiens
T'instruisit, t'inspira ces lettres immortelles,
De l'ancien Tusculum premier titre d'honneur,
Qui, de tous nos devoirs interprêtes fideles,
Dans la seule vertu nous montrnte le bonheur.

Deux tertres inégaux dominent le vallon
Où s'élevait jadis la demeure du sage.
Des arcs demi-brisés recouverts de feuillage
Un marbre où sont empreints les traits de Cicéron,
Du portique romain voilà ce qui nous reste.
Sans mon exil funeste,
Par de plus dignes soins j'eusse orné ces beaux lieux.
Quand le jour de la paix levé sur la patrie
Des peuples et des rois dessillera les yeux,
Puissé-je enfin revoir ma retraite chérie!

Solitude paisible, heureuse, enchanteresse!
Mont déjà consacré par tant de souvenirs!
Pendant un lustre entier, dans les plus doux loisirs,
Sur ta cime ont passé les jours de ma jeunesse.
Que ne puis-je être encor dans tes vertes forêts,
Ou bien dans tes guérets,
Au milieu des moissons, du pampre et de l'olive!
Que ne puis-je, à la nuit dérobant les grands noms,
Recueillir dans tes flancs d'une main attentive,
Les sages, les héros couchés sous tes sillons!

Toujours du laboureur tu bénis les efforts;
Et si l'on te demande une moisson classique,
La bêche remuant ta poussiere héroïque
Souvent des temps passés découvre les trésors.
Ici de ces faux dieux, fils du cerveau d'Homere,
L'image mensongere
Sort après deux mille ans en précieux lambeaux.
Là, des Cornéliens le cirque magnifique,
Ses pilastres brisés, ses marbres, ses tombeaux:
Et plus loin de Junon la forteresse antique.

On aura peine à croire qu'un membre de l'institut de France ait laissé échapper une faute

de langue aussi grossiere que celle qu'on remarque dans la 40me stance du chant premier, où l'auteur a fait le mot paroi, du genre masculin, " de la tombe sacrée....les parois somptueux." Paroi, qui tire son étimologie du mot latin *paries*, est du genre féminin. La même faute se trouve une seconde fois vers la fin du poëme.

Les mots fort peu groétiques de St.-Pierre, Sainte Vierge, saint sacrement se trouvent dans ces strophes, et l'on est fâché de les y trouver. Le sentiment qu'on éprouve en les lisant rappelle sur-le-champ le célebre précepte de Despréaux : " De la foi des Chrétiens les mysteres terribles," &c.

L'ouvrage est imprimé avec un soin extrême et avec une correction rare en Angleterre ; nous n'y avons observé jusqu'ici que des fautes de ponctuation, et à la page 30eme du 1er volume le mot *cœurs* au lieu de chœurs :

En cercles infinis les mille cœurs célestes, &c.

Quelque peine que l'auteur ait prise pour adoucir et rendre poétique les noms propres de l'époque qu'il peint, il y reste encore les Gaiffre, les Vitikind, les Luitprand, les Agobard, les Eginard, les Huns, les *Ringues*, et même un Hildebrand, qui nous fait souvenir malgré nous de l'anathême lancé encore par notre immortel Boileau contre

le poëte ignorant
Qui sur tant d'héros va choisir Childebrand.

Cependant, malgré ces taches, nous ne doutons pas que ce poëme ne reste, et même, tout fatigant qu'il est à lire, qu'il ne fasse époque dans la littérature française.

Le Saint Pere y est loué avec infiniment

d'art. Son nom de Chiaramonte permettait de lier l'origine de Pie VII aux Clermont et aux Monclar, Paladins compagnons de Roland, et l'auteur s'est adroitement servi de ce moyen pour flatter son saint patron de même que Virgile rattacha la maison du Divus Augustus au jeune Iule, fils d'Enée. Le Pontife Romain n'a pas été insensible à cette petite adulation de l'oncle du Roi de Rome, et le bon hommea créé Lucien prince de Canino. Ce sera, nous l'espérons, le seul titre qui restera désormais, dans cette famille d'escamoteurs politiques. Quel singulier surnom cependant que celui de Canino! Les Saumaises futurs rechercheront si le Saint Pere ne voulut pas leur décocher par-là une pasquinade plus tôt qu'un titre, en perpétuant par ce nom la faim *canine* qui porta les Buonaparté d'un abyme de misere au faîte des grandeurs, de même que la faim met le loup hors du bois; la faim qui fit jadis épouser à Lucien une fille de cabaret, qui jeta Napoléon aux pieds de Barras et dans les bras de Joséphine, qui fit le cardinal Fesch roulier, et qui obligea la mere *Lætitia*, à Marseille, de recommander à ses trois filles de se tirer d'affaires comme elles pourraient; enfin de cette faim canine qui leur avait fait tout avaler, en Europe, jusqu'au moment où, par un *vatout* imprudent, le chef de ce tripot de brelandiers se laissa débarquer, tandis que le plus adroit des cinq faisait Charlemagne.

Notice historique sur le Sieur NICOLAS, *fameux Escamoteur.*

Tous les beaux-arts se tiennent par la main de bonne amitié, comme vous le savez, Monsieur; l'art d'escamoter semble tenir plus étroitement *par la main* aux autres arts. Il a été poussé fort loin dans ce siecle; mais le plus grand escamoteur qui ait jamais paru parmi nous, est, sans contredit le sieur Nicolas, italien de naissance, qui vient de terminer sa carriere en France, et sur lequel je crois devoir vous envoyer une petite Notice, en vertu de l'amitié que je lui avais vouée. Vous avez parlé dernierement d'un artiste distingué, qui a escamoté devant une assemblée brillante toutes sortes de bijoux, et les a fait trouver à volonté sur les monuments de Paris qu'on lui a indiqués; vous avez entendu parler d'un homme qui escamotait sa femme, ses enfants, et qui les faisait disparaître aussi promptement que des muscades; mais tout cela n'est rien: il est très-facile d'escamoter de ces sortes de choses, et le sieur Nicolas, dont la renommée est sûrement déjà venue jusqu'à vos oreilles, ne s'amusait point à ces bagatelles. Je lui ai vu faire des tours qui n'ont pas d'exemples, et auxquels on ne pourrait croire si on ne les avait vus. Imaginez-vous, Messieurs, qu'il a escamoté un jour le royaume de France tout entier, avec la Hollande, la Belgique et dépendances: *rien dans ses doigts, ni dans ses mains.* On ne savait pas ce que tout cela était devenu. Il a escamoté une autre fois la botte-forte, connue sous le nom d'Italie, y compris la ville de Rome qui est immense, et qu'il a fait trouver dans la manche

d'un petit enfant de six mois, ce qui est très-fort. Il a escamoté tous les cercles et tous les bijoux d'Allemagne avec une légereté et une grâce incroyable ; mais où il a montré une dextérité inouïe, c'est dans l'escamotage de toutes les Espagnes, et de toute une famille royale, qu'il a fait trouver, comme par une espece d'enchantement, à deux cents lieues de chez elle sans qu'elle s'en doutât....

Ce n'était point assez pour son grand talent. Il a entrepris un tour au-dessus des forces de tous les escamoteurs du monde, je veux dire l'escamotage de la Russie. Ce tour a manqué à cause de l'immensité de l'objet, et parce que le sieur Nicolas avait un peu trop froid aux mains, ce qui est perfide, comme on sait, pour ces sortes de tours. Il y avait d'ailleurs impossibilité physique : tous les escamoteurs réunis y auraient échoué, et au bout du compte, le sieur Nicolas n'était pas sorcier....

Je ne vous parlerai point d'une foule de petites républiques qu'il a fait disparaître en un clin-d'œil, et qui se fondaient, en quelque sorte, sous ses dix doigts. Il escamotait aussi fort proprement des hommes qu'il rangeait en bataille, et qui disparaissaient par milliers de la maniere la plus étonnante. Il ne dédaignait pas non plus d'escamoter sa femme ; il lui dit un jour : *Partez muscade, et dégagez canelle.* On ne la revit plus. Voici un autre tour de la premiere force, à ce qu'il me semble : il me dit à une de ses dernieres représentations, qu'il aurait, si je le voulais, mon dernier enfant et mon dernier écu. Je lui dis que cela me paraissait bien singulier : au même instant il fit partir mon fils cadet (il avait déjà fait partir mes deux aînés) : ensuite je mis la main dans mon gousset ; mon dernier écu n'y était plus. (Les autres avaient été en-

levés le plus joliment du monde dans une précédente séance).

J'avais dernierement deux chevaux forts jolis, de la taille de cinq pieds six pouces au moins: il me dit que si cela me faisait plaisir, il les ferait disparaître tous deux de mon écurie. Je lui dis que quoique le tour me parût fort ingénieux, j'étais bien aise que mes chevaux restassent chez moi pour le moment, parce que j'en avais besoin. Je n'eus pas plutôt dit ces paroles, que je ne revis plus mes chevaux, ou que du moins je les vis montés sur-le-champ par d'habiles écuyers qui partaient à toutes jambes et comme des éclairs, au grand étonnement de toute la compagnie, et au mien surtout . . . .

Il est vrai de dire que le sieur Nicolas avait autour de lui, pour l'aider dans ses différents tours, des comperes extrêmement adroits. On sent bien que sans eux il n'aurait pu exécuter des choses aussi miraculeuses, car, je le répete, il n'était point sorcier. . . . .

Le dernier tour que je lui ai vu faire est peut-être le plus singulier de tous. Il a demandé à la compagnie: "Où voulez-vous que je sois transporté dans ce moment ?—A l'île d'Elbe," lui a répondu un plaisant. Au même moment il y a été transporté.

Ce grand artiste, qui ne voulait faire que des choses de la premiere force, n'a cependant jamais osé s'escamoter lui-même: ce tour aurait mis le comble à sa gloire et à nos plaisirs. Il s'est entierement retiré de l'escamotage.

On dit qu'il doit aller monter les Ombres Chinoises aux Antilles. C'est un grand malheur pour les amateurs de spectacles et de curiosités, et une grande perte pour le continent.

DÉCLARATION DU ROI DE SAXE.

Dresde, le 11 *Novembre.*

Frédéric-Auguste, par la grâce de Dieu, roi de Saxe, duc de Varsovie, etc.

« Nous venons d'apprendre avec une vive douleur que notre royaume de Saxe va être occupé provisoirement par les troupes de S. M. prussienne.

« Constamment décidé à ne point séparer notre sort de celui de nos peuples, rempli de confiance en la justice et la magnanimité des monarques alliés et intentionné d'accéder à leur alliance aussitôt que nous en aurons les moyens, nous résolûmes, après la bataille de Leipzick, d'y attendre les vainqueurs ; mais les souverains refuserent de nous écouter. On nous obligea de sortir de nos états et de nous rendre à Berlin. S. M. I. de Russie nous fit néanmoins connaître que notre éloignement de la Saxe n'était commandé que par les intérêts militaires, et S. M. nous invita en même temps de lui vouer une confiance entiere. Nous reçûmes aussi de LL. MM. l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse des preuves touchantes d'intérêt et de sensibilité. Il nous était permis en conséquence de nous abandonner à l'espoir qu'aussitôt que les considérations militaires auraient cessé, nous serions réintégré dans nos droits et rendu à nos sujets chéris. Nous étions d'autant plus autorisé à attendre un prompt et heureux changement dans notre situation, que nous avions fait connaître aux souverains coalisés notre désir sincere de coopérer au rétablissement du repos et de la liberté, et que nous avions manifesté de toutes les manieres, dont on nous avait laissé le pouvoir, notre dévoûment véritable pour leur personne et pour la cause qui fut l'objet de leurs efforts.

« La paix conclue avec la France, il nous fut infiniment douloureux d'apprendre que nos instances réitérées pour notre prompte réintégration n'avaient point été accueillies ; que nos justes espérances se trouvaient encore déçues, et que la décision de nos plus chers intérêts et de ceux de nos peuples avait été ajournée au Congrès de Vienne. Loin cependant d'ajouter foi aux bruits répandus sur le sort de nos états depuis l'époque de la paix de Paris, nous mettions une confiance entiere dans la justice des monarques alliés,

quoiqu'il nous soit impossible de pénétrer les motifs des procédés qu'on a observés vis-à-vis de nous.

"La conservation et la consolidation des dynasties légitimes a été le grand but d'une guerre qui vient d'être terminée si heureusement. Les puissances coalisées, pour cet effet, ont proclamé à différentes reprises, de la maniere la plus solennelle, qu'éloignées de tout projet de conquêtes ou d'agrandissement, elles n'avaient en vue que le rétablissement du droit et de la liberté de l'Europe. La Saxe en particulier a reçu l'assurance la plus positive que son intégrité comprend essentiellement la conservation de la dynastie pour laquelle la nation a manifesté publiquement son constant attachement et le vœu unanime d'être réunie à son souverain.

"Nous avons communiqué aux puissances principales de l'Europe un exposé franc et complet des motifs qui avaient dirigé notre marche politique pendant ces derniers temps; et, suivant la confiance inébranlable que nous mettons dans leurs lumieres et leur justice, nous nous persuadons qu'elles ont reconnu non seulement la pureté de nos intentions, mais aussi la nécessité absolue qui résultait de la position particuliere de nos états et l'empire des circonstances qui nous empêcherent de prendre part à la lutte pour l'Allemagne.

"L'inviolabilité de nos droits et de ceux de notre maison sur l'héritage bien et justement acquis de nos ancètres, est reconnue. Notre prompte réintégration doit en être la suite.

"Nous manquerions à des devoirs sacrés envers notre maison royale et envers notre peuple, en restant en silence sur la mesure nouvelle projetée contre nos états, au moment où nous sommes en droit d'en attendre la restitution. L'intention manifestée par la cour royale de Prusse d'occuper provisoirement nos états de Saxe, nous oblige de prémunir contre une démarche pareille nos droits bien fondés, et de protester solennellement contre les conséquences qui pourraient être tirées de cette mesure.

"C'est auprès du congrès de Vienne et en face de toute l'Europe, que nous nous acquittons de ce devoir, en signant de notre main les présentes et en réitérant en même temps publiquement la déclaration communiquée il y a quelque temps aux cours alliées que nous ne consentirons jamais à la cession des états hérités de nos ancêtres, et que nous n'accepterons aucun dédommagement ou équivalent qui nous en serait offert.

"Donne à Frédrichsfeld, le 4 Novembre 1814.

(Signé,) Frédéric Auguste."

Paris, 6 Décembre.

Le journal de Bamberg contient l'article suivant sous la rubrique de Vienne, 9 Novembre :

" Pendant que les gazettes Allemandes annoncent comme décidé le sort de la Saxe, et que ce pays, gouverné par une des plus anciennes maisons souveraines d'Allemagne, doit tantôt appartenir tout entier au roi de Prusse, tantôt la plus grande partie seulement, tandis que le reste, partagé en petites portions, passerait à la branche Ernéstine et à la maison d'Autriche, le fait est qu'il n'a rien paru d'officiel à cet égard; nous pouvons même assurer le contraire à nos lecteurs, et nous croyons que le sort futur de la Saxe est encore soumis à de sérieuses réflexions et discussions diplomatiques, et que, si l'on calcule d'après le nombre des puissances qui s'intéressent au maintien de la Saxe, la balance est plutôt en faveur de celle-ci.

" Il y a des principes généraux de droit public, qui sont reconnus par les hautes puissances du congrès de Vienne; elles ont d'avance renoncé à tout systême de pure convenance ou d'intérêt personnel, et à toute espece d'usurpation. Tout changement dans le systême politique actuel n'a d'autre but que le bien général et le maintien de l'équilibre; tout agrandissement d'une puissance quelconque est le résultat de l'accord unanime des autres puissances. La maison d'Autriche n'abandonnera point, sans les motifs les plus pressants, les droits d'hérédité de la maison de Saxe sur ce pays; les petites puissances ont un intérêt qu'elles ne peuvent méconnaître à soutenir ces droits, et la France veut, n'importe dans quelle vue, s'opposer également à un démembrement de la Saxe; on prétend même savoir positivement que le plénipotentiaire français a remis une note extrêmement forte à ce sujet.

" La Saxe ne peut cesser d'exister que par une sorte de nécessité absolue, et peut-être verrons-nous se confirmer dans peu le bruit généralement répandu ici, que la Saxe est rétablie. Ce n'est que lorsque les rapports de la Pologne et de la Saxe seront déterminés, que l'on pourra statuer avec quelque certitude sur le sort des autres pays conquis de l'Allemagne. On dit que le souverain d'un des plus grands états de l'Europe a déclaré, par un sentiment d'équité qui lui est propre, qu'il se retirerait de la partie de Pologne qu'il oc-

cupe, aussitôt que la Pologne entiere serait réunie et formerait un royaume indépendant, qui serait gouverné comme tel par un roi héréditaire, choisi dansla nation Polonaise. L'avenir, qui déroule les événements, nous fera connaître si ce ouï dire est fondé "—(*Extrait de la Gazette Univ. du* 11 *Nov*. 1814.)

Le *Moniteur* a publié sur cet article les observations suivantes :

" Au milieu de tant de bouleversements et après les injustices qu'un seul homme a voulues, et que tous les états de l'Europe ont tour-à-tour ou souffertes ou tolérées, il est bien difficile que le congrès de Vienne répare les malheurs de vingt années remplies de sang et de larmes, et que, chargé de la mission d'en préserver l'avenir, il acquitte toutes les dettes du passé. Mais, avant de se refuser au devoir de redresser un tort, il doit démontrer aux contemporains et à la postérité la nécessité qui aura commandé un si grand sacrifice ; et si, forcé peut-être de laisser subsister des injustices, le congrès en commettait lui-même, il sapperait par les fondements son propre ouvrage, et il perpétuerait l'anarchie de l'Europe. Aussi la Saxe, qu'on disait menacée de perdre son roi et son existence politique, n'aura-t-elle point à craindre cette injustice, précisément parce qu'elle n'est point encore commise ; et l'eût-elle été, l'opinion générale proclame déjà hautement le danger qu'il y aurait à la consacrer.

" Comment le congrès sanctionnerait-il le droit de disposer de la Saxe conquise, lorsque le souverain légitime et ses successeurs n'y ont point renoncé, et que le peuple Saxon redemande son antique dynastie ? Un roi qui, pendant près de cinquante ans, a fait bénir son administration ; un roi loyal et toujours étranger à l'ambition, heureux d'avoir, dès le commencement de son regne, reparé les maux d'une longue guerre, et malheureux seulement pour avoir voulu éviter les maux de celle qui déjà atteignait sa capitale, mérite-t-il d'être dépouillé du patrimoine de ses peres, lorsque ses sujets, victimes non de son erreur, mais de la fatalité, lui tendent les bras du milieu de leurs ruines ; et d'être traité en criminel sans forme de procès et sans jugement, lorsque tous les autres souverains se sont réunis par une réciprocité de regrets, d'oubli et d'indulgence ?

" Il est un souverain qu'au sein du malheur et de la résignation la Providence a préservé de la contagion générale, qui, rendu à ses droits dès l'aurore de la restauration Européenne, a pu le premier se montrer étranger à l'ambition et aux vengeances, et sorti de litige par un traité qui

servira de base à tous les autres, applique à son gouvernement les maximes de magnanimité et de sagesse qui vont devenir la propriété commune du monde civilisé. Ce souverain seul, peut-être, serait en droit de juger, et il absout le roi de Saxe.

" Dira-t-on que ce jugement lui est commandé par l'intérêt de sa politique? Non, ce n'est pas la politique de la France qui le commande, c'est la politique de l'Europe; et puisqu'on rend aux rois rarement la justice de les croire guidés par des considérations morales, considérons la question sous le rapport de son influence dans le système d'équilibre général que le congrès de Vienne est appelé à établir.

" On veut que la Prusse, réunie à l'Autriche, garantisse l'indépendance de l'Allemagne, qu'elle soit forte contre la France et forte contre la Russie.

" Comment l'Allemagne verrait-elle la garantie de son indépendance dans la Prusse qui, par le seul droit de la force, se serait emparée de deux millions d'Allemands, contre leur vœu et au mépris de tous les sentiments qui les attachent à leur prince? Nous ne discuterons pas ici la question de savoir si, réunis à un grand état, ils seraient mieux protégés, moins imposés, plus libres et plus heureux. Il paraît au moins qu'avec tous ces avantages, les Saxons mettent en balance l'existence nationale et les souvenirs par lesquels ils vivent dans l'histoire. Il est dans le caractere Allemand un attachement à de saintes habitudes dont la plus sainte est d'obéir à des princes particuliers. Que de fortes institutions resserrent la fédération Germanique; que l'identité des mœurs, de la langue, de la littérature crée un esprit national, et l'indépendance de l'Allemagne sera assurée.

" Il est évident que le repos et la sûreté de l'Allemagne dépendront désormais de l'union de l'Autriche et de la Prusse. Sera-ce un gage de cette union de voir ces deux puissances, nagueres rivales encore, se toucher par une longue ligne de frontieres, tandis que la Saxe, intermédiaire, affaiblirait le contact et adoucirait les frottements?

" Que dans le système général d'équilibre de l'Europe, la Prusse soit forte contre la France et contre la Russie, la France y consent; mais cette politique que lui supposent encore ceux qui se plaisent à confondre les temps et les intérêts les plus dissemblables, aimerait sans doute à voir s'opérer une réunion qui, semant la défiance et répandant les germes d'une longue discorde dans l'Allemagne entiere,

pourrait faire naître des occasions très-prochaines peut-être d'en profiter.

" La Prusse sans doute a besoin d'être forte contre la Russie. Mais en ce moment une amitié personnelle lie les deux souverains; et si jamais ces heureux rapports devaient cesser, la Prusse seule, quelque forte qu'elle fût, ne le serait point assez contre la Russie. Quand un successeur du magnanime Alexandre voudrait disposer de la puissance de cet immense empire pour franchir les dernieres rivieres qui coulent vers la Baltique, ce serait alors que, non un état isolé, non l'Allemagne seule aurait à se réunir pour conserver l'équilibre et les libertés de l'Europe, et que l'ouvrage du congrès de Vienne aurait à soutenir l'épreuve de sa solidité. Mais la Prusse, trop faible contre la Russie, trop forte contre l'Allemagne, unie à celle là aujourd'hui par l'amitié, et demain peut-être par l'ambition ou par la crainte, ne présenterait-elle aucun danger à celle-ci, lorsque, par l'incorporation de la Saxe, elle aurait affaibli la garantie de ses intentions et de son respect pour les principes du droit public?

" Ce sont ces principes qu'il importe aujourd'hui de consacrer. La morale des gouvernements seule peut raffermir celle des individus, sans laquelle rien ne peut assurer le repos et la durée des états; et plus, dans cette époque si pleine d'avenir, l'Europe civilisée tend à rapprocher ses différentes sociétés politiques d'un but commun de paix et de prospérité, plus elle observe avec sollicitude la conduite de ceux à qui elle a confié d'aussi grands intérêts. Que les membres du congrès de Vienne, alliés avec la France, soient chargés de la législation la plus solennelle, mais qu'aucun d'eux n'enfreigne d'avance les lois qu'il est appelé à porter!

" Ces réflexions ont été naturellement amenées par l'article de gazette que nous venons d'imprimer, et qui nous a paru d'autant plus intéressant qu'il rassurera nos lecteurs contre d'autres nouvelles concernant la Saxe, auxquelles ils auraient pu être tentés d'attribuer un caractere officiel. Nous pensons aussi que les doléances d'un certain article de la *Gazette de France* ont été prématurées, et que la Saxe et l'Europe n'ont pas encore besoin des consolations qu'elle s'est trop empressée de leur prodiguer."

Lettre d'un Voyageur anglais à son retour d'Italie, sur le roi Joachim Murat, traduite de l'anglais, avec des Notes servant à l'histoire du général Murat, etc., etc.

Les Siciliens et les Napolitains avaient déjà dans l'antiquité la réputation d'être des plaideurs intrépides et de grands discoureurs ; ils l'ont conservée dans les temps modernes : les avocats du roi Ferdinand et ceux du roi Joachim ne la leur feront pas perdre. Les brochures que ces écrivains se lancent de part et d'autre renferment beaucoup plus de déclamations que de raisonnements ; et après les avoir lues, on est tenté de s'écrier avec Dandin :

..... Ma foi, je n'y conçois plus rien ;
De monde, de cahos, j'ai la tête troublée.

Les personnalités sont l'arme favorite de ces Messieurs. La tombe même où la reine Caroline cette sœur infortunée de l'infortunée Marie-Antoinette, a trouvé un asyle contre les coups du sort, ne met point sa mémoire à l'abri de la calomnie : les orateurs de Joachim Murat reproduisent éternellement le tableau des vengeances exercées au nom de cette reine, tableau chargé des couleurs les plus exagérées. Les avocats du roi Ferdinand citent en revanche des faits bien plus graves, qu'ils imputent au général Murat, et qui sont trop connus pour avoir besoin d'être rappelés. La personne du roi Ferdinand n'ayant pas été respectée par les pamphlétaires officiels de Naples, ceux de Palerme se sont à leur tour amusés aux dépens du roi Joachim, en lançant contre lui toutes sortes de traits...., Mais que

font toutes ces anecdotes à la grande question qui s'agite ?

Une autre classe d'arguments, sans être concluants, mérite cependant une attention sérieuse. Les avocats de Joachim Murat prétendent que l'excellent gouvernement de ce prince *intrus*, l'a fait chérir des Napolitains; qu'il a répandu les bienfaits d'une sage administration, d'une législation éclairée, d'une constitution libérale sur une contrée auparavant livrée à tous les maux qui accompagnent le despotisme, la barbarie et l'ignorance ; enfin, qu'il est *l'espoir de la civilisation* pour les Napolitains, et que le retour de la cour de Palerme replongerait cette nation dans l'abîme d'abus et de désordres d'où elle vient de sortir. Cet argument, sur lequel notre présendu Anglais insiste beaucoup dans sa *Lettre*, ne laisse pas d'être très-spécieux. Nous n'oserons jamais nier que l'ancien gouvernement de Naples, sous le ministere de M. d'Acton, ne fut pas, sous beaucoup de rapports, au-dessous des lumieres du siecle. Nous ne méconnaissons pas non plus les nombreux avantages de l'ordre actuellement établi dans ce royaume ; nous savons que les lois simplifiées et fixées, l'administration régularisée, les poids et mesures réduits à un système uniforme, l'agriculture affranchie, le commerce encouragé, l'industrie soutenue, l'égalité des droits maintenue, l'esprit militaire répandu dans le sein d'une armée disciplinée, présentent aujourd'hui un tableau très-différent de ce qu'était Naples sous le ministre d'Acton. Mais ces faits qui, en apparence, semblent appuyer la cause de Joachim, lui paraîtront étrangers dès qu'on les aura soumis à un simple examen chronologique.

D'abord, l'état défavorable de l'administration publique de Naples, reproché au roi Ferdi-

nand et au ministre d'Acton, remonte aux années qui précédent immédiatement la grande révolution française ou plutôt européenne. Les nouvelles idées de perfectionnement n'avaient été ni examinées ni éprouvées ; l'exemple malheureux de Joseph II et l'arrogance des révolutionnaires français devaient retenir, momentanément, même les souverains les plus disposés à provoquer des réformes. D'ailleurs, le Midi de l'Europe avait généralement moins participé au mouvement produit par le désir d'une amélioration politique. Ne soyons donc pas étonnés de voir, en 1789, l'ancien gouvernement de Naples plus occupé de la conservation de l'existence sociale, qu'empressé d'adopter ou d'essayer des innovations exigées par l'esprit du temps.

Si dans la suite plusieurs réformes ont amélioré l'état social et politique de Naples, ce n'est point du tout à Joachim Murat que les Napolitains en sont redevables : ces réformes ont été exécutées sous son prédécesseur, Joseph Buonaparté ; elles sont dues aux conseillers-d'état français chargés de l'organisation du royaume, et surtout aux sages avis de l'archevêque de Tarente, Mgr. Capece di Latro ; qui empêcherent une lutte funeste entre les nouvelles et les anciennes institutions. Plusieurs autres Napolitains, déjà distingués et honorés par le roi Ferdinand, co-opérerent à la réforme législative et administrative. L'organisation même de l'armée est l'ouvrage d'un maréchal français qui profita des bases posées par des officiers suisses et allemands. Murat n'a donc rien créé ; Murat n'est pas administrateur ; c'est son beau-frere Napoléon qui nous l'assure, et Napoléon ne jugeait pas mal la capacité d'autrui, quoiqu'il n'ait pas toujours su juger la sienne. Murat, même comme militaire, n'est pas ce que le prétendu Anglais veut en faire

c'est un brave et joli colonel de dragons; mais Napoléon ne le jugea pas capable de commander une bataille, et il regretta amèrement de lui avoir donné un pouvoir trop étendu dans la campagne de Russie. D'ailleurs, ce n'est pas une grande armée, mais une bonne marine qu'il faudrait à Naples. Or, Murat n'aime pas la marine, et a même, par une sorte de flatterie politique envers l'Angleterre, annoncé qu'il n'imiterait pas l'ancien gouvernement napolitain dont la flotte était, dit-il, hors de proportion avec les besoins de l'état. Ainsi, sous les rapports administratif et militaire, le roi Joachim n'est rien moins que le créateur, le soutien et le garant d'un meilleur ordre de choses pour le royaume de Naples.

Voilà, ce nous semble, des raisonnements calmes et impartiaux que l'auteur des notes sur a *Lettre d'un Anglais* aurait dû opposer aux arguments que les avocats du roi Joachim tirent de l'intérêt politique des Napolitains. Au lieu de cela, l'auteur des notes ne fait que lancer contre ce roi des injures qui, même en les supposant fondées, ne décideraient point la question.

L'argument que nous venons de combattre nous paraît toutefois d'une importance secondaire. Supposons que le général Murat eût fait par lui-même tout le bien qui a été opéré à Naples, nous y verrions pour lui un titre à des égards, à de hautes récompenses, mais non pas un droit qui consacrerait l'usurpation d'une couronne appartenant à un prince légitime.

Voici le véritable point de vue de l'affaire. L'équilibre et le repos de l'Europe peuvent-ils être garantis par une simple distribution géographique des territoires, ou doivent-ils l'être par une force morale, par des sentiments patriotiques, et par des principes de droit et de justice? Il

nous semble que cette derniere garantie est la seule infaillible et inébranlable. Nous demanderons si le droit et la morale permettent que l'on consacre l'usurpation de la couronne de Naples.

Loin de nous la doctrine qui considere les peuples comme des troupeaux dont la possession passe en héritage du fils au pere. La véritable idée de la monarchie héréditaire n'est pas une transmission de pouvoir; mais ce pouvoir que la volonté nationale, ouvertement ou tacitement exprimée, a confié à une famille afin d'éviter les troubles inséparables d'une élection individuelle; ce pouvoir vraiment national et populaire est inaliénable, irrévocable, imprescriptible; il ne saurait être légitimement transféré à des mains étrangeres, tant qu'il reste un seul rejeton de la famille élue et reconnue par la nation. Une élection perpétuelle, un vœu national et éternel appellent les princes légitimes à la suprême magistrature, à l'exclusion de tout autre. C'est donc outrager les droits d'une nation, c'est violer le pacte social, c'est traiter les hommes en esclaves, que de changer par force l'ordre de succession établi, et de faire prévaloir le droit de conquête sur le droit d'hérédité. Un conquérant n'acquiert aucun droit réel tant qu'il n'a pas obtenu de la nation et de la dynastie ancienne un consentement libre et simultané par lequel les deux parties anéantissent en sa faveur le pacte perpétuel et héréditaire qui les lie. Napoléon lui-même a rendu hommage à ce principe, lorsqu'il essaya de négocier avec les Bourbons; et ce principe, qui n'est rien moins que servile ou anti-libéral, ce principe qui rattache à l'hérédité du trône la liberté et l'indépendance des nations; ce principe qui, en condamnant d'avance le but même des conquêtes, renferme en soi le germe

d'une paix perpétuelle, ce principe sacré serait méconnu, rejeté, violé par l'Europe assemblée au congrès de Vienne!

Car, enfin, c'est le droit de conquête qu'invoquent ouvertement les avocats du roi Joachim: le royaume de Naples, disent-ils, a été conquis par Napoléon, qui l'a donné d'abord à Joseph, lequel l'a donné à Joachim, lequel le donnera à moi ou à vous, cher lecteur, si tel est son bon plaisir. Voilà les idées *libérales* qu'on oppose à notre doctrine sur la sainteté du droit héréditaire! Voilà le respect qu'on a pour la *souveraineté nationale!* Voilà comment la fausse philosophie garantit la *liberté* et *l'indépendance* des peuples!

Si les droits et les libertés des nations ne touchent pas les cœurs de quelques politiques, nous leur mettrons sous les yeux une autre conséquence du droit de conquête qui, peut-être, pourra les émouvoir. Si ce prétendu droit peut assurer la possession d'une couronne, il peut sans doute assurer celle de deux, de trois, enfin celle du sceptre du monde. Ainsi, en reconnaissant les droits de Joachim sur Naples, le congrès reconnaîtrait les droits de Napoléon sur l'Europe, et cet usurpateur pourrait s'écrier du haut de son rocher: "Vos armes ont triomphé des miennes, "mais mes principes ont triomphé des vôtres; "votre puissance m'a détrôné, mais votre conduite m'absout et me justifie; je meurs, j'expire, mais je vous lègue mon esprit, mes doctrines: je vous lègue le droit de conquête et la "guerre perpétuelle.... Lorsqu'un jour quelque "conquérant plus patient et plus sage aura subjugué l'Europe, il dira aux rois enchaînés, aux "peuples asservis: Je regne en vertu des principes reconnus par le congrès de Vienne!"

Les généreux souverains qui ont délivré l'Europe, les profonds diplomates qui doivent par

l'œuvre de la sagesse achever l'œuvre de la victoire, frémiront à cette idée désolante; ils repousseront avec horreur un principe si fécond en conséquences funestes; ils sentiront la nécessité d'exclure du système Européen tout germe d'une révolution future; mais quelques-uns d'entr'eux sont embarrassés par les engagements que la force des circonstances leur a fait prendre avec le roi Joachim: tant que ce prince, diront-ils, n'a pas lui-même assez de prudence et de générosité pour nous délier, nous sommes obligés de tenir notre parole. D'autres hommes d'état diront peut-être aussi que l'intérêt particulier de leur cour exige le maintien de la nouvelle dynastie de Naples.

Nous n'approfondirons point cette derniere considération; nous nous abstiendrons de discuter les intérêts particuliers de telle ou telle puissance. L'intérêt général de l'Europe est que l'Italie, si elle reste divisée, le soit de maniere à balancer l'influence respective des grandes puissances; et que, si l'Italie doit être soumise à un seul système politique, ce système soit indépendant. L'Europe aimerait mieux voir le roi Joachim maître ou protecteur de toute l'Italie jusqu'aux Alpes, que de le voir à Naples préfet d'une autre puissance.

Mais à l'égard des engagements pris envers Murat, il se présente une solution fondée sur le droit public, et qui cependant ne paraît pas encore avoir été aperçue. Le congrès est chargé d'assurer par toute sorte d'arrangements la durée de la paix générale de l'Europe. Mais cette paix ne s'étend pas encore à Naples ni à la Sicile. Les deux gouvernements qui existent dans ce pays sont en état de guerre. Si les partisans du roi Joachim prétendent retenir la possession de Naples par la force des armes, les partisans de Ferdinand auraient incontestablement le droit d'em-

ployer à leur tour les mêmes moyens pour s'en rendre maîtres. Il y a plus, tout Napolitain, tout Sicilien aurait le droit de combattre contre un usurpateur; tout Européen même aurait le droit de renouveler sur ce théâtre les exploits des anciens Normands.

Les grandes puissances, alliées les unes de Naples, les autres de la Sicile, ont incontestablement le droit de prévenir cette guerre, puisqu'elles ont celui d'y intervenir. "Nous devions "nous battre entre nous à cause de vous," peuvent-elles dire au roi Joachim; "mais au lieu de "décider votre sort par les armes, nous le décidons par un traité. Comme puissances par"ticulieres, nous sommes prêtes à tenir nos en"gagements; mais comme médiatrices de l'Eu"rope, nous vous annonçons le vœu général au"quel nous ne pouvons vous soustraire."

Ce nouveau point de vue écarte le dernier argument des partisans de la nouvelle dynastie napolitaine, et laisse au congrès de Vienne une entiere liberté dans ses discussions relatives à cette question importante et unique. Nous ne prétendons ni deviner, ni diriger les décisions de cette auguste assemblée; mais au moment où la cause de Joachim et de Ferdinand est plaidée publiquement dans tant de brochures, et toujours dans un intérêt purement personnel, nous avons pensé qu'il était utile d'analyser les arguments pour et contre, indépendamment même de la politique française, et dans le seul intérêt de l'Europe et de l'humanité.

Le 21 *Décembre.*—Pour la premiere fois depuis la paix, nous nous sommes trouvés sans nouvelles de France dans l'intervalle d'une de nos publications à l'autre. Cette lacune de communications a été causée par une tempête de vent de Sud-Ouest qui a soufflé pendant dix jours consécutifs et occasionné beaucoup de naufrages.

Il est néanmoins arrivé hier un courier venant de Vienne, avec des dépêches de Lord Castlereagh, dont le contenu a fait tenir sur-le-champ un conseil auquel tous les ministres ont assisté. Un papier ministériel dit à ce sujet:

"Nous n'avons pas la prétention de connaître l'état des négociations à Vienne, mais le bruit court qu'il a été trouvé très-difficile de concilier les vues de l'Autriche avec celles des autres puissances. Nous craignons que l'Autriche ne veuille avoir la suprématie en Italie aussi bien qu'en Allemagne. Il est sans doute nécessaire pour la sûreté du Continent que l'Autriche soit puissante; mais quant à la sûreté de l'Allemagne, le premier point à considérer, parce que c'est l'Allemagne qui doit tenir la France en échec et la balancer, est qu'il est indispensablement nécessaire que la Prusse soit infiniment renforcée. Et certes c'est une grande faiblesse que d'épuiser sa sensibilité à gémir sur la réunion à la Prusse de la Saxe qui n'est qu'une très petite portion de l'Allemagne, et de ne rien sentir pour les dangers auxquels toute l'Allemagne serait exposée si l'on ne rendait pas la Prusse plus forte, et si on laissait les petits états tels qu'ils sont, c'est-à-dire, des points faibles pour défendre l'Allemagne contre la

France, et des points forts dans les mains de la France pour attaquer l'Allemagne. Il nous suffit d'ailleurs de voir le ton et le langage des journaux français qui sont tous contre l'union de la Saxe à la Prusse, pour être sûrs que la France sent la force de la barriere que cette mesure opposerait à ses projets ambitieux.

" Quant aux négociations de Gand, nous soupçonnons qu'elles ne vont pas aussi bien que les spéculateurs sur la paix le désirent et en font courir le bruit. Aucun arrangement ne nous donnera de satisfaction s'il ne nous offre pas une sécurité complete pour notre frontiere du Canada, et nous ignorons comment on pourra y parvenir si l'on ne nous donne par les deux bords des lacs. On dit que les Commissaires Américains désirent vivement prolonger les discussions, dans l'idée que de nouveaux obstacles s'opposeront à la prompte conclusion des négociations de Vienne. Pour nous, nous ne voyons rien dans l'état intérieur des Etats-Unis, tant s'en faut, qui doive nous faire rabattre de nos demandes. Il nous semble qu'il n'y a jamais eu un gouvernement qui ait été plongé dans de plus grandes difficultés que le gouvernement américain, ou qui ait eu aussi peu de vigueur, de sagesse et de ressources pour les surmonter. Un Président impopulaire, un peuple mécontent, et une partie de l'Union discutant si la marche la plus sage pour lui à tenir ne serait pas la dissolution immédiate du lien fédératif." (*Courier.*)

Sa Majesté Louis XVIII a fait plusieurs changements parmi ses ministres. Elle a nommé le maréchal Soult, duc de Dalmatie, ministre de la guerre, à la place du comte Dupont, homme

de plaisir, courtisan paresseux, qui laissait tout le travail s'arriérer, et qui ne plaisait pas à l'armée. Sous la direction de Soult, le militaire, toujours récalcitrant jusqu'ici, sera soumis et souple comme un gand. On a toujours cité le maréchal comme un des meilleurs administrateurs militaires existants.

M. Dandré, ancien conseiller au Parlement d'Aix, membre de l'Assemblée Constituante, et ci-devant agent du Roi en Suisse, est nommé ministre de la police générale. C'est un homme fin, délié, adroit, et à qui la police convient d'autant mieux qu'il a les formes les plus insinuantes.

M. Beugnot passe de la police au ministere de la marine. Une transition semblable réussit à Louis XVI du temps de M. de Sartine. Louis XVIII a cru devoir imiter l'exemple de son frere : mais M. de Sartines ne buvait pas et l'on dit que M. Beugnot s'en fait la plus haute réputation sur l'article du vin. Peut-être cela a-t-il fait préjuger qu'il brillerait également sur l'eau.

La charge de grand-maître de la garde-robe est retournée dans la maison de la Rochefoucault, qui en était investie de temps immémorial. M. le comté de Blacas qui possédait cette charge en a donné sa démission en faveur de M. le duc d'Estissac, fils de M. le duc de Liancourt, ancien grand écuyer, une des plus grandes charges de la titulaire, et M. le comte de Blacas est, dit-on, nommé grand chambellan, M. le duc de Monbazon est grand-écuyer.

Imprimé pour Schulze et Dean, 13, Poland St., Oxford-St. chez lesquels on peut souscrire, à Londres, ainsi que chez M. PELTIER, 50, Welbeck-Street. Prix, Cinq Guinées par An.



L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCCXXIII—*Le* 30 *Décembre*, 1814.

VARIÉTÉS.

Suite des Observations sur le dernier Ouvrage de M. de Châteaubriand : *Réflexions politiques sur quelques Ecrits du Jour et sur les Intérêts de tous les Français.*

Nous aimons à suivre M. de Châteaubriand, lorsqu'il poursuit dans tous les accès de leur délire, les auteurs des écrits du jour qui censurent le titre du roi, la date de son regne et le préambule formulaire de ses édits: il entre dans une dissertation historique pour prouver que le titre de roi de France, porté par tous les ancêtres de Louis XVIII, lui appartenait de droit; toutes les recherches de l'érudition ne peuvent rien contre des adversaires de mauvaise foi. Il fallait simplement leur dire: lorsque la nation entiere

se réjouit de voir anéantir toutes ces innovations si contraires à ses habitudes et à ses vœux, lorsque son roi, si long-temps attendu et si désiré, se présente à elle avec un titre dont s'honoraient Charles V, Louis XII, François Ier, Henri IV et Louis XIV ; vous à qui l'usurpateur même refusait son estime, vous qui ne devez votre célébrité qu'à vos crimes, vous avez l'impudence de le désapprouver ! Jugez-vous ; taisez-vous, et bénissez la clémence d'un roi qui vous pardonne."

L'animosité qui fait un crime au roi de la date de son regne, est un caractere de perversité plus marqué. N'est-ce pas vouloir légitimer la présence de celui qui s'est assis sur son trône ? De puissantes considérations auxquelles s'attache la tranquillité publique, exigent que le roi laisse subsister les actes de l'usurpation, jusqu'à ce qu'il ait examiné dans sa sagesse, ceux qui conviennent au bonheur de son peuple ; mais son titre date de l'instant où son prédécesseur a cessé d'exister. Tous les Français qui sont restés constamment attachés à l'illustre famille, proscrite ne citaient jamais le chef de cette auguste maison, qu'en l'appelant le roi : " S'il ne commandait pas dans le royaume, il commandait dans leurs cœurs, et le sentiment établissait une religieuse filiation entre l'enfant roi, dont ils déploraient la cruelle destinée et l'objet de tous leurs vœux. Ce titre précieux, conservé par l'amour, est le plus bel hommage qu'il ait reçu pendant son absence. Nous pouvons ajouter que nous avons connu des personnes qui, dans leurs correspondances intimes, mettaient deux dates dans leurs lettres, placées de la même maniere que celles des nations qui n'ont point adopté le calendrier Grégorien. L'œil ombrageux de la police avait cherché à deviner cette énigme, mais c'était le mystere de la fidélité et le secret en

bien gardé. S'il était permis de révéler

avec quel abandon, avec quelle persévérance la famille royale a été chérie par des personnes ignorées ou confondues dans la classe la plus obscure, c'est-là où l'on trouverait l'héroïsme de sentiment. Qu'il est pénible de penser qu'un dévoûment si grand et si désintéressé restera sans récompense; tandis que.... Mais la Providence met tôt ou tard tous les hommes à leur place.

Conséquents dans leurs principes, les auteurs des écrits du jour ne devaient pas voir, avec plaisir, le roi très-chrétien se déclarer roi par la grâce de Dieu. Après avoir cité le témoignage des plus grands hommes de l'antiquité, qui prêchaient le respect aux usages consacrés par la religion, M. de Châteaubriand fait une observation très-judicieuse. " Pourquoi, dit-il, la république française n'a-t-elle pu vivre que quelques moments? C'est (indépendamment des autres causes qui l'ont fait périr), qu'elle avait voulu séparer le présent du passé, bâtir un édifice sans base, déraciner notre religion, renouveler entierement nos lois et changer jusqu'à notre langage. Ce monument flottant en l'air, qui n'avait point d'appui ni dans le ciel ni sur la terre, s'est évanoui au souffle de la tempête." La conclusion de ces réflexions présente une image très-brillante. Mais ne pourrait-on pas répondre plus directement à ces incorrigibles novateurs, en leur disant : Vous auriez voulu que le roi, imitant celui qui a rempli le vide de l'interregne, se fût proclamé lui-même roi par la loi constitutionnelle de l'état ; vous ne craignez donc pas pour lui le sort de l'anti-roi? Le sénat qui, dans sa condescendance avait promulgué cette loi, l'a détruite dans sa sagesse et avec le titre est tombé le monarque. Vous en seriez peut-être contents, mais la France ne pense pas de même. Lorsque Dieu est le dépositaire des serments qui lient les rois et leurs sujets, les titres des souverains ne se

perdent jamais. Les empires sont agités ; un esprit de vertige s'empare de toutes les têtes ; des déplacements injustes, des proscriptions odieuses en sont le résultat ; les peuples sont opprimés ; un clin-d'œil suffit pour rétablir l'ordre, les tyrans disparaissent, le souverain légitime revient ; l'ange conservateur de ses droits les présente au peuple qui se porte en foule dans les temples pour y chanter l'hymne de la reconnaissance. Ceux qui voulaient réformer la formule sacrée auraient, n'en doutons pas, exigé ensuite qu'on supprimât cette invocation, où les fideles demandaient au ciel de répandre ses bénédictions sur les rois de la terre. Toutes les prieres en faveur des souverains les auraient blessés, et de concessions en concessions ils auraient sollicité l'anéantissement de la religion.

L'auteur des Réflexions politiques, en parlant du séjour des alliés en France, de la conduite des souverains et de l'esprit de nos armées, réunit le caractere loyal d'un Français, aussi vrai que juste, aux talents de l'écrivain. Alexandre, François, Frédéric, oubliant les cendres de Moscou, leurs sacrifices énormes et les ravages de leurs états, leurs injures, conservant nos monuments, légitimant nos conquêtes sur les arts, offrent un exemple de magnanimité et de grandeur d'ame qui sera l'objet de l'admiration de la postérité. Auprès des souverains se place le héros du siecle méprisant, au nom de sa nation, des outrages inouïs et traitant les Français comme des amis. M. de Châteaubriand nous éleve au-dessus de tous nos crimes, de toutes nos erreurs et de tous nos malheurs, lorsqu'il dit que la conduite des vainqueurs est un hommage rendu à la valeur de nos armées. L'honneur, ce mot qui est sans cesse sur les levres d'un soldat français, parce que le sentiment est toujours dans son

cœur, lui faisait faire tout ce qui devait illustrer sa patrie et abhorrer tous les actes qui la flétrissaient. L'honneur s'attachait à ses drapeaux, l'honneur le rend fidele à son roi, l'honneur repoussera les insinuations perfides des malveillants et soutiendra sa brillante réputation. L'honneur, dit M. de Châteaubriand, est une partie que les Français ne perdront jamais. Après cette idée heureuse il discute la nouvelle forme de gouvernement donnée à la France, et il déplore cette impatience qui ne nous permet pas d'attendre que l'expérience et le temps aient mis leur sceau à ce grand ouvrage. La perfection n'est pas attachée à l'œuvre même de l'ouvrier le plus habile, et on veut qu'aujourd'hui tout soit parfait. Le ciel a fait assez de miracles ; mais au lieu de jouir de ses bienfaits nous, sommes comme ces enfants gâtés à qui on a tout accordé et qui demandent encore. L'avenir a beaucoup de leçons à nous donner ; cet esprit de sagesse qui veille sur nos intérêts les recueillera pour les adapter à notre bonheur. Dans les premiers jours de notre restauration, l'intérêt, l'esprit de parti, les passions inséparables de l'humanité, n'ont pas été assez comprimés par l'opinion ou même par la conviction du devoir ; il en est résulté une opposition qui a inquiété les plus fideles sujets du roi. Mais ces nuances disparaîtront, et tous les représentants, dans les deux chambres, marcheront du même pas à la voix de l'honneur et de la justice. Veut-on avoir une assurance de ce pressentiment fortuné, on la trouvera dans les séances de la chambre des députés. Une opinion unanime a voté la liste civile, et la proposition pour éteindre les dettes du roi. Le noble désintéressement de la nation s'est montré dans toute sa franchise ; on retrouvera

dans toutes les occasions cette admirable générosité qui tient au génie d'une nation monarchique, guerriere, portée naturellement au bien ; elle le fait sans ostentation.

Dans son chapitre sur la noblesse, l'Auteur des *Réflexions politiques* n'est plus cet écrivain supérieur dont nous avons prôné le grand talent ; ses idées sont obscures, son style ne marche pas avec cette élégante rapidité qui entraîne le lecteur ; il est abstrait et peut-être même un peu inintelligible. Avant d'entrer dans cette discussion délicate, nous devons faire notre profession de foi, et nous espérons qu'elle ne sera point désavouée par la noblesse française. Dépouillée de sa fortune, de ses priviléges, de ses droits honorifiques, elle en avait fait le sacrifice à la tranquillité de la patrie. Avant le retour du roi elle se consolait en songeant aux services que ses peres avaient rendus à ses illustres aïeux: il revient en présentant à la France une nouvelle forme de gouvernement ; elle écoute avec respect, elle se soumet sans murmure et elle offre son épée pour la soutenir. Cet esprit admirable qui ne s'est peut-être jamais trouvé chez aucune nation est le sien. L'honneur lui tient lieu de tout ; elle trouve sa récompense dans sa fidélité. Comment M. de Châteaubriand qui lui rend cette justice, a-t-il pu dire : " que le nouvel ordre de choses est un refuge pour tous les souvenirs et pour toutes les idées qui ne trouvant pas leurs places dans les nouvelles institutions, ne manqueraient pas *de les troubler*?" Cette phrase est heureusement si métaphysique que son obscurité laisse moins apercevoir le soupçon injurieux qu'elle renferme. La noblesse ne se serait jamais attendue qu'un de ses membres les plus distingués lui prêterait la pen-

sée de vouloir troubler les institutions établies par le roi. La confiance, lorsqu'elle est extrême, commande l'obéissance passive. Toutes les considérations sont dans son dévoûment, et si toute autre main que celle du roi touchait à la constitution, elle croirait sa personne en danger et elle se ferait hacher pour défendre son ouvrage.

Le roi aura plus d'un moyen pour dédommager la noblesse, et la bonté de son cœur et de ses intentions, lorsqu'il pourra les combiner avec la sagesse de ses plans; en est un sûr garant; mais on est obligé de convenir qu'elle a perdu la majeure partie de cette grande existence politique dont elle jouissait. La constitution anglaise est bien plus favorable à la noblesse. Le nombre de pairs, combiné avec la population des deux royaumes, se trouve à-peu-près dans la proportion de quatre à un. Il y a dans la chambre haute du Parlement britannique une hiérarchie de titres qui n'existe point en France. Cette hiérarchie donne plus de latitude à l'émulation et plus de facilité au monarque pour nuancer ses récompenses.

M. de Châteaubriand fait tenir aux royalistes un langage assez extraordinaire. Quelques propos inconsidérés, tenus dans les salons, ont donné lieu à cette fiction qui n'est point heureuse; nous y répondrons en disant que les fideles sujets du roi, émigrés ou restés en France, ne s'occupent ni de liberté, ni d'égalité, ni du progrès des lumieres. Ils oublient la révolution et ses crimes, la philosophie et ses erreurs, leurs malheurs particuliers, les injustices publiques: ils s'honorent de leur détresse, et la vue du roi assis sur le trône de ses ancêtres en adoucit la rigueur. Arrivés à ce terme si redouté des méchants et des parjures, et que l'honnête

homme envisage de sang-froid, au lieu d'héritage brillant, ils légueront à leurs enfants leurs vertus, leur amour pour leur roi, et leur épée. Ils dispensent tous ceux qui ont la bonté de s'intéresser à leur sort, de leur faire parler une langue qui leur est étrangere. ' S'ils avaient l'honneur d'être appelés dans les conseils du roi, ils y diraient leur opinion avec cette franchise austere qui n'est arrêtée par aucune considération. Confondus dans la foule de ses sujets, ils n'examinent point si la France avait, dans des temps reculés, le gouvernement qu'elle a aujourd'hui ; s'il convient mieux aux Anglais qu'à nous, si la balance des trois pouvoirs était regardée par tous les grands hommes de l'antiquité comme le chef-d'œuvre de la politique ; si nos auteurs célebres ont eu tort ou raison d'exalter les avantages du gouvernement représentatif ; si on en retrouve l'origine dans les cortès en Espagne, les états-généraux en France, les anciens parlements en Angleterre; s'il est un bienfait de la civilisation ; si, après les batailles de Crécy, de Poitiers et d'Agincourt, dont les champs furent arrosés du sang des gentilshommes français, la noblesse devint inutile ; si l'éloge qu'en a fait Gibbon, dans son ouvrage sur la décadence de l'Empire Romain, est bien mérité ; ils obéissent au roi. Ils sont comme ces prélats et ces chevaliers qui, dans une discussion élevée entre les jurisdictions seigneuriales et ecclésiastiques, plaidaient en présence de Philippe de Valois la cause de la religion et de la noblesse ; ils jurerent sur leurs croix et sur leurs épées de s'en rapporter à l'intégrité du monarque, fils aîné de l'église et le premier gentilhomme de son royaume. Telle est et telle sera

toujours l'opinion des royalistes. Leurs enfants, héritiers de leurs sentiments, servent dans la maison du roi et dans tous les corps qui composent l'armée. Le souverain les emploiera avec le même avantage contre ses ennemis et ceux de l'Etat. En déplorant, avec M. de Châteaubriand, la chute de l'ancien gouvernement, de cet admirable système dont la durée seule fait son éloge, ils suivront les conseils qu'il leur donne : ils seront citoyens comme Scipion et chevaliers comme Bayard. Cette noble réflexion, empruntée à l'auteur, peint d'une maniere si délicate leur inclination, que nous ne devons rien y ajouter. Les belles pensées ne veulent point de commentaires.

Notre tâche est remplie : la vérité et la justice ont confondu l'éloge et la critique. Le ton qui regne dans nos observations, la maniere dont elles lui sont adressées, l'hommage que nous nous sommes empressés de rendre à ses lumieres, lui prouveront la pureté de nos intentions. Si nous n'avions pas été encouragés par elles, nous aurions été arrêtés par l'insuffisance de leurs moyens dans une lutte aussi inégale. En méditant sur la différence de notre maniere de voir et celle de M. de Châteaubriand, nous avons observé que les idées qui composent son vaste plan de conciliation contiennent quelques erreurs échappées dans l'ensemble, et qui ne sont aperçues que par les personnes sur qui elles portent. Nous ferons une derniere citation qui justifiera ce que nous venons de dire. Il voudrait, pour éviter des récriminations, effacer des souvenirs, détruire jusqu'à ces noms d'émigrés, de royalistes, de fanatiques, de révolutionnaires, de philosophes, qui doivent aujourd'hui se perdre dans le sein de la grande

famille. Il veut confondre les hommes les plus vertueux et les plus honnêtes avec les plus grands coupables. Nous avons exprimé les sentiments des émigrés et des royalistes ; ils ne veulent point d'amalgame. Les émigrés rentrés avec le Roi, et qui, plus heureux que les autres, pouvaient lui parler tous les jours de leur dévoûment ; ceux qui les ont précédés en France, qui y ont soutenu avec un zele courageux ses intérêts et ses droits ; les royalistes qui se sont joints à eux pour faire prononcer la nation dans la mémorable journée où les alliés sont entrés dans Paris, tous veulent garder leur phisionomie particuliere et le souvenir de leur fidélité. Si c'est le seul bien qui leur reste, pourquoi vouloir le leur ôter ? La postérité, plus juste, rendra cet hommage à leurs descendants, qui jouiront dans l'opinion du prix de leurs sacrifices.

Au Rédacteur du Journal Royal.

A Ancins, près Montreuil l'Argillé,
département de l'Orne.

Monsieur,

Votre journal m'est parvenu dans l'humble réduit de la Normandie où je me suis rélégué depuis ma rentrée en France. Un voisin de mes amis m'a procuré aussi l'occasion de lire le dernier ouvrage de M. de Châteaubriand dont tout le monde parle, et qui paraît avoir quelque succès. Mais pourquoi cet ouvrage, destiné à faire époque dans la France régénérée, offre-t-il des passages condamnables, susceptibles d'une censure aussi juste qu'amere, à côté de pages admirables et de tableaux intéressants ? Le compte que vous en avez rendu a un peu calmé

les mouvements de ma bile et je vous en sais gré. Les divers articles que vous avez publiés successivement, annoncent une plume très-exercée, le sentiment des convenances, et plus que tout cela, Monsieur, des principes d'honneur que partagent avec vous, j'ose vous le garantir, tous ceux des Français qui ont suivi la fortune de nos princes, et qui ont toujours mis au rang de leurs premiers devoirs le serment qui les liait à leur cause sacrée. Je suis l'un de ces émigrés fier d'avoir appartenu à cette brave armée de Condé qui, comme le dit cet écrivain,

" Sont rentrés demi-nus dans leur patrie, sans secours, sans protections, sans amis, qui ne retrouvent ni leurs toits, ni leurs familles, qui passent, *sans se plaindre*, devant leur champ paternel labouré par une charrue étrangere etc., etc., etc.

Mais je conserve dans toute leur pureté, les nobles sentiments qui m'ont été transmis par mes ancêtres : *Dieu et le Roi*, voilà ma devise chérie, et ma pauvreté est un titre dont je m'honore, quand elle est le résultat d'une aussi belle cause.

Ces réflexions rapides étaient nécessaires pour en venir au motif de la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire, et que je vous prie d'insérer dans votre plus prochain numéro.

J'attaque une des erreurs de M. de Châteaubriand, qui a échappé à votre examen. Elle me paraît très-grave dans ses conséquences, puisqu'elle pourrait compromettre l'honneur de la presque totalité des Français.

Voici ce qu'il dit à la page 14 de sa brochure, en parlant de ceux qui ont tué le Roi :

" Ils vivent à nos côtés, nous les rencontrons, nous allons au-devant d'eux, nous nous asséyons à leur table, nous leur prenons la main sans frémir."

Les émigrés, qui n'ont jamais quitté le drapeau blanc, qui ont su affronter tous les dangers, qui toujours ont préféré une mort glorieuse à l'ignominie; tous les militaires français, qui combattaient courageusement pour la patrie, qui avaient pour enseigne, honneur, vaillance, n'étaient pas de ceux qui se pressaient sur les marches d'un trône occupé par un usurpateur, et qui par des succès monstrueux, était devenu le fléau de l'humanité. On ne confondra jamais les braves de la France avec ces hommes qui rampaient dans les antichambres du Corse, gonflés de leurs titres nouveaux et de leur fortune scandaleuse : ceux-là peuvent s'asseoir à la table des régicides, leur prendre la main sans frémir. Les défenseurs de la cause sacrée du Roi et de la patrie ne peuvent ainsi transiger avec l'honneur : la vertu n'a jamais composé avec le crime. Voilà ma déclaration, c'est celle de tous les vrais Français.

M. de Châteaubriand a déjà prévu les conséquences du système qu'il a adopté, lorsqu'il dit un peu plus bas :

" Craignons que la postérité ne porte de nous un tout autre jugement ; qu'elle ne prenne cette admirable facilité de tout pardonner, pour une indifférence coupable, pour une légéreté criminelle ; qu'elle ne regarde comme une misérable insouciance ce qui n'est qu'une impossibilité de récriminer et de haïr, etc., etc."

" Non, sans doute, la génération actuelle ne récriminera pas : à l'exemple de Louis XVIII, elle donne une grande preuve de sa modération ; la postérité jugera qu'elle était digne du souverain que le ciel vient enfin de lui rendre, et que, si elle veut bien être généreuse envers les auteurs de tous ses maux, ils sont sévérement condamnés, par elle, au tribunal de la conscience et à ce-

lui de l'opinion. Voilà le châtiment qu'elle leur inflige.

Vous avez relevé avec grand avantage, Monsieur, les expressions que se permet cet écrivain, lorsqu'il parle des crimes de la révolution : ce sont, dit-il, des erreurs collectives. Quoi ! les massacres des 2 et 3 Septembre, les noyades de Nantes, etc., etc., etc., les échafauds dressés dans presque toutes les villes de la France, après l'assassinat de notre infortuné monarque et de sa famille ; la mort de ce Prince auguste, dernier rejeton d'une famille de héros, sont des torts communs qu'on ne peut imputer à des particuliers ! c'est le produit du temps, l'inévitable effet de la nécessité, qu'on ne peut ni ne doit imputer à personne ! Quoi ! ce comité de salut public, d'exécrable mémoire, ces députés en mission qui parcouraient les villes et les campagnes en dévastateurs, qui, sans pitié, faisaient périr des milliers de familles au moment même où leurs enfants défendaient courageusement nos frontieres ; ce Tallien qui, au mépris d'une capitulation, faisait fusiller à Quiberon et les officiers les plus distingués de notre ancienne marine et des militaires dont les noms se retrouvent dans toutes les pages de notre histoire ; ces crimes odieux sont l'inévitable effet de la nécessité, le produit du temps ! Ah ! Monsieur, quels sentiments pénibles font éprouver de pareils sophismes ! La plume tombe des mains, on s'interroge avec chagrin, on se demande avec inquiétude : Sont-ce les philosophes du 18me siecle qui parlent ainsi ? Depuis long-temps ils travaillaient à renverser l'autel et le trône. Sont-ce les apologistes de la liberté et de l'égalité qui, dans l'opinion toute nouvelle d'un de leurs freres et amis, rendent tous les Français également coupables des malheurs sur lesquels nous versons encore des larmes de

sang ? Non, c'est un homme qui, dans nos jours de deuil, s'était efforcé de nous présenter, à l'exemple de Massillon, une morale consolante et pure, ou qui, en nous retraçant les persécutions et le courage héroïque des confesseurs de la foi, nous a souvent rappelé l'éloquence sublime de Bossuet. L'auteur du Génie du Christianisme, entraîné par une imagination trop vive, voudrait-il nous ramener aux principes du fatalisme ?

Je le déclare franchement, Monsieur, ou M. de Châteaubriand rétractera ces lignes à jamais condamnables, ou il doit encourir le blâme général, quelles qu'aient été les considérations qui l'ont porté à tenir ce dangereux langage.

Telle est l'opinion d'un soldat qui croit fermement en Dieu, qui aime la religion de ses peres, qui a toujours été fidele à son Roi, et qui ne souffrira jamais d'être compris dans les erreurs collectives, dans les crimes qui sont le produit du temps et l'inévitable effet de la nécessité.

L. D'Espiney-St.-Luc,
Chasseur-noble à l'armée de Condé,
2me compagnie.

Itinéraire *de* Buonaparté, *depuis son Départ de Doulevent, le* 28 *Mars, jusqu'à son Embarquement à Fréjus, le* 29 *Avril; avec quelques Détails sur ses derniers Moments à Fontainebleau, et sur sa nouvelle Existence à Porto-Ferrajo.*

L'auteur de la *Régence à Blois*, brochure qui est à sa cinquieme édition, vient de publier l'*Itinéraire de Buonaparté*. Il a choisi pour épigraphe ces paroles que le grand homme adressa, le 1er Janvier, aux membres du corps légis-

latif: " Dans trois mois nous aurons la paix, ou l'ennemi sera chassé de notre territoire, ou je serai mort." Pour ne pas s'embarrasser dans le choix de ces trois alternatives, on les avait acceptées toutes très-volontiers.

Nous allons donner à nos lecteurs l'analyse de l'*Itinéraire de Buonaparté*. Il y a, dans les révolutions des empires, un intérêt puissant aux yeux des contemporains, et qui n'est pas perdu pour la postérité. La chûte de Buonaparté sera encore un sujet d'entretien pour les siecles à venir.

La campagne de 1814, commencée à St.-Dizier le 27 Janvier, fut terminée au même lieu, le 26 Mars, par un combat livré au corps d'observation que commandait le général Wintzingerode. La guerre s'était faite avec des succès divers; mais l'armée était épuisée par des combats continuels, " et plus encore par la faim, la misere, les marches et les contre-marches où l'entraînait un chef qui, ayant arraché les dernieres faveurs de la fortune, ne paraissait plus maître ni de ses mouvements, ni de lui-même."

Tandis que le maréchal Oudinot poursuivait le général Wintzingerode dans la direction de Bar-sur-Ornain, Buonaparté, qui, depuis quatre jours, cherchait inutilement la trace de l'armée du prince de Schwartzenberg, prit la route de Doulevent. Cependant cette armée avait passé l'Aube le 23, et après avoir fait sa jonction avec celle de Blucher, elle marchait sur Paris, et entrait à Meaux le 28. Buonaparté reçut cette affligeante nouvelle à Doulevent; il porta son quartier-général à Troyes le 29; il partit le 30 à neuf heures du matin, arriva le soir à Fontainebleau, et apprit le lendemain, à la *Cour de France*, entre Essone et Villejuif, la capitulation de Paris. Il resta comme un homme frappé de la fou-

dre. Revenu à lui, il dit : " J'aurais mieux aimé qu'on m'eût percé le cœur d'un poignard. Ah! les lâches! ajouta-t-il, parlant des Parisiens, ils me le paieront. " Et il se reprocha deux grandes fautes, l'une, de n'avoir pas brûlé Berlin ; l'autre, de n'avoir pas brûlé Vienne. Il pensait sans doute que l'incendie de ces deux capitales eût entraîné celui de Paris, et il regardait ce crime comme son unique et derniere ressource.

Le magasin de poudre de Grenelle contenait 40 milliers de poudre en grains, 5 millions de cartouches d'infanterie, 25 mille gargousses à boulet, 3 mille obus chargés, et une grande quantité d'artifices. On se rappelle les terribles effets que produisit, en 1794, l'explosion de ce magasin, qui ne renfermait alors que 8 milliers de poudre. Buonaparté donna l'ordre de le faire sauter, lorsque, cent fois plus considérable, il devait anéantir Paris de fond en comble. C'était la derniere catastrophe dont le tyran voulait épouvanter le monde. L'ordre fut apporté par un colonel à M. de Lescourt, directeur du magasin. Ce brave major d'artillerie mérite des éloges, non pour avoir refusé d'exécuter un tel ordre, (M. de Lescourt était homme et Français !) mais pour le sang-froid et la sagesse qu'il mit dans sa conduite. L'empereur Alexandre voulut l'en féliciter luimême, et lui donna la décoration de l'Ordre de St.-André de seconde classe.

Buonaparté arriva à Fontainebleau le 31 au matin. Le 1er Avril, il publia un bulletin où on lisait : " L'occupation de la capitale par l'ennemi est un malheur qui afflige profondément le cœur de S. M., mais dont *il ne faut pas concevoir d'alarmes.*" C'était depuis long-temps une opinion répandue que Paris devait être détruit, et que s'il ne l'était par l'ennemi, il le serait par Buonaparté. Buonaparté résolut de venir livrer

bataille sous ses murs. Il réunissait son armée à Essone, il venait de haranguer la vieille garde, lorsque, le 3 Avril, il reçut la nouvelle de sa déchéance prononcée la veille. Frappé de ce coup imprévu, il différa son départ. Le 4, le maréchal Marmont donna son adhésion aux actes du gouvernement provisoire, et conclut une capitulation avec le prince de Schwartzenberg. Buonaparté exhala sa fureur dans un ordre du jour dirigé contre le duc de Raguse et contre le sénat: mais, loin de partager cette fureur impuissante, les autres maréchaux écouterent aussi la voix de la patrie. A une revue du 4 Avril, le maréchal Ney prononça le mot d'*abdication*; Buonaparté feignit de ne pas l'entendre. Mais quand la revue fut terminée, le même maréchal le suivit dans son cabinet, et lui demanda s'il était instruit des événements de Paris. Buonaparté feignit de les ignorer. "Sire, il faut "abdiquer, c'est le vœu de la France.—Est-ce "l'avis des généraux?—Oui, Sire.—Est-ce le "vœu de l'armée?—Oui, Sire." Le maréchal Lefebvre entre en ce moment: "Vous êtes perdu, "dit-il, vous n'avez voulu écouter aucun de vos "serviteurs: le sénat a prononcé votre dé- "chéance."—"Sire, dit le maréchal duc de "Tarente, je vous ai été fidele jusqu'au dernier "moment." Buonaparté pleura et signa l'acte d'abdication en faveur de son fils. Il écrivit à l'empereur Alexandre, et lui rappela qu'il avait été son ami. Mais Alexandre avait déclaré qu'il ne traiterait ni avec Buonaparté, ni avec aucun membre de sa famille, et qu'il accueillait le vœu de la nation française pour le rétablissement des Bourbons.

En attendant l'issue de la négociation auprès des souverains alliés, Buonaparté se montra à la parade. "Sa figure était pâle et entierement

décomposée, des mouvements convulsifs agitaient ses levres. Il ne put parler. Quelques cris de *vive l'empereur* sortirent des rangs, mais ils étaient aussi lugubres que dans une cérémonie funebre." Après quelques minutes, Buonaparté se hâta de rentrer. Il rédigea et fit contresigner par le duc de Bassano, un plan qui consistait à partir avec vingt mille hommes pour aller rejoindre le prince Eugene en Italie. Il fit ensuite appeler le duc de Reggio ; " Les troupes le suivront-elles ? Non, " Sire ; vous avez abdiqué.—Mais j'ai abdiqué " à certaines conditions.—Les soldats ne connais- " sent pas ces nuances ; ils croient que vous ne " pouvez plus les commander.—Tout est donc dit de ce côté ; attendons les nouvelles de Paris."

Les négociateurs qu'il y avait envoyés arriverent le 5 Avril, à onze heures du soir. M. le maréchal Ney entra le premier. " Avez-vous réussi ? " —En partie, Sire, mais non pour la régence : les révolutions ne rétrogradent jamais ; celle-ci a pris son cours ; il est trop tard ; le sénat reconnaîtra demain les Bourbons.—Où pourrai-je vivre avec ma famille ?—Où voudra V. M. ; par exemple à l'île d'Elbe, avec six millions de revenu.—Six millions ! c'est beaucoup, " puisque je ne suis plus qu'un soldat. Je vois " bien qu'il faut se résigner ;" et il se tut. Dans le soir du même jour, à onze heures et demie, M. le maréchal Ney écrivit au prince de Bénévent, président du gouvernement provisoire ; " .... L'empereur, convaincu de la posi- " tion critique où il a placé la France, et de " l'impossibilité où il se trouve de la sauver lui- " même, a paru se résigner et consentir à l'abdi- " cation entiere et sans aucune restriction, etc." Mais malgré sa résignation apparente, Buonaparté différait de signer l'acte d'abdication. Le 6, il demanda du temps jusqu'au 7. Le 7 il reçut

de Marie-Louise une lettre qui fit briller à ses yeux un rayon d'espérance. Il réclama l'appui de l'empereur son beau-pere, se soumettant à tout ce qu'il voudrait. Mais l'empereur d'Autriche répondit que ces paroles de soumission étaient trop tardives. Enfin, n'ayant plus aucun prétexte de retarder son abdication, Buonaparté en signa l'acte le 11 Avril, et le meme jour aussi fut signé son traité avec les puissances alliées.

-Pendant les dix jours qui précéderent encore son départ de Fontainebleau, Buonaparté forma diverses réclamations. Il ne s'agissait plus de demander impérieusement des villes, des provinces, des royaumes : Buonaparté, déchu, se bornait à réclamer des meubles, des livres, et les provisions de vin du caveau de St.-Cloud. On a cru " que ces demandes, chaque jour renouvelées, étaient des prétextes dont il usait pour retarder son départ, espérant toujours quelque mouvement en sa faveur."

Mécontent de sa destinée, des hommes et des événements, il osa même accuser l'armée à laquelle il avait dû son élévation, sa puissance et sa gloire. " L'armée, " dit-il, s'est " déshonorée, je ne veux plus d'elle ; elle " n'est pas digne que je la commande.— " Sire, répondit avec une noble fermeté le géné- " ral Dulauloy, cette armée a combattu pour " vous jusqu'au dernier soupir, et quand elle " perd tout, ah ! du moins laissez lui l'honneur. " —Je ne parle pas de l'artillerie de la garde, re- " prit Buonaparté,—Ce n'est pas non plus d'elle, " continua le général, ce n'est pas même de la " garde, c'est de l'armée toute entiere et de cha- " cun des corps que je veux parler. Tant de " généraux ici présents vous le demandent avec " moi : officiers et soldats, tous et partout, n'ont- " ils pas rivalisé de dévoûment pour vous ? Tous " ne sont-ils pas tombés pour votre cause avec

" la même obéissance ?" Buonaparte ne répliqua rien.

Il attendit plusieurs jours Marie-Louise ; il envoya plusieurs fois à sa rencontre. Trompé dans son attente, voyant toutes ses espérances évanouies, il se décida enfin à quitter le palais de Fontainebleau, et à se mettre en route pour l'île d'Elbe. Mais, avant de partir, il voulut haranguer les troupes de la vieille garde qui étaint restées auprès de lui. " Les puissances alliées ont armé, dit-il, toute l'Europe contre moi; une partie de l'armée a trahi ses devoirs, et la France a cédé à des intérêts particuliers.... Soyez fideles au nouveau souverain que la France s'est choisi ; n'abandonnez point cette France trop long-temps malheureuse (et par qui ! ! !).... J'aurais pu mourir, rien ne m'était plus facile ; mais non, je suivrai toujours *le chemin de l'honneur* : j'écrirai ce que nous avons fait." Il embrassa le général Petit ; il embrassa un aigle, et dit adieu aux braves qui l'entouraient. Mais quel intérêt pouvait leur inspirer " un *homme qui, après avoir sacrifié des millions de victimes à sa cruelle ambition, n'avait pas su mourir en soldat* (selon l'expression d'un de nos maréchaux) : qui, dans l'espace de vingt ans, avait renouvelé vingt fois cette *vieille garde*, naguere abandonnée toute entiere dans les déserts de la Russie, et à laquelle il adressait ses adieux, comme s'il n'en avait pas perdu un seul homme !" Buonaparté partit de Fontainebleau le 20 Avril, à 11 heures du matin, avec 60 chevaux de poste et 15 voitures ; quatre officiers de sa maison l'accompagnaient avec quatre commissaires des puissances alliées : M. le comte de Schouwalow pour la Russie ; le général Koller, pour l'Autriche ; le colonel Campbell, pour l'Angleterre ; et le comte de Valdbourg-Truchsels, pour la Prusse. En montant en voi-

ture, Buonaparté versa quelques larmes. Il n'avait jamais pleuré sur les malheurs de la France, qui étaient son ouvrage. En traitant avec les alliés, il venait de s'occuper exclusivement de lui seul et de sa famille. Il avait abandonné l'armée ; mais l'armée avait pour elle une gloire sans tache, l'estime du monde, et elle allait trouver dans un roi si long-temps *désiré* un juste appréciateur de ses services, un bienfaiteur et un pere.

Buonaparté ne fut suivi ni de Constant, son premier valet-de-chambre, qui se trouvait malade, ni de son mameluck, qui, depuis seize ans, ne l'avait jamais abandonné. On rapporte qu'à la nouvelle de la déchéance, Roustan entra chez son maître, armé d'un damas, et lui dit : " Sire, " me voici pour l'exécution de vos derniers or- " dres. Si ce que j'entends dire est vrai, vous " n'avez qu'un parti à prendre." Et en même temps il lui montrait le damas. Buonaparté le remercia de son zele, et trouva que Roustan le poussait trop loin. " Sire, répliqua le mameluck, " c'est le courage qui vous manque ;" et il sortit indigné, disant qu'il s'était trop long-temps dévoué pour un lâche.

Buonaparté arriva à Montargis à 5 heures du soir. La garde à pied, qui se trouvait dans ces cantons, était sous les armes. Elle réspecta le malheur, garda le silence, et ne donna aucun signe d'approbation ni d'improbation. Rendu au château de Briare, Buonaparté fit appeler le maire et lui dit : " J'ai été trompé par tous ceux " qui m'entouraient. Je ne me faisais point " une idée de la centieme partie des malheurs " de la France, et en les apprenant, je m'étonne " beaucoup d'avoir tenu si long-temps."

Le 21, il arriva à Nevers ; des détachements de la garde l'y avaient précédé. La ville

était pleine d'autres troupes, et il y avait 200 pieces d'artillerie. Buonaparté demande le préfet, le maire et le chef de la gendarmerie: "La population de votre ville, dit-il au maire, "me paraît fort diminuée; quelle en est la cause?" La maire répond: *la conscription*. Dans ce moment on entend du bruit au-dehors, et même quelques cris de *vive l'empereur*. Buonaparté demande ce que c'est. "Ce n'est rien, répond "l'officier de gendarmerie, ce n'est que de la "canaille—Quel est l'esprit de la ville? de- "mande Buonaparté.—On y est ami des lois, "répond le maire.—Vous êtes de fiers hommes, "reprit l'ex-empereur."

Le 22, il arriva à Moulins vers les onze heures du matin. Sa voiture se trouva bientôt entourée par des gens du peuple qui avaient la cocarde blanche. *Saluez l'empereur*, dirent plusieurs cuirassiers de l'escorte; et quelques cris se firent entendre. "Voyez, reprit une voix, ces "gens ont la cocarde blanche, et ils crient *vive* "*l'empereur!*—Vous n'êtes pas contents, répli- "querent les spectateurs; eh bien! *vive le Roi* "*Louis XVIII!*"

Le cardinal Fesch et Madame Lætitia Buonaparté, sa sœur, que les événements avaient réunis au couvent de Pradines, envoyerent leur aumônier à Roanne, pour y complimenter l'ex-empereur. Ce messager fut écouté avec indifférence: "Je les croyais déjà passés, dit Buonaparté; prennent-ils la route de Gênes, ou celle du Mont-Cénis?" Il fit venir le maire, et lui dit: "Si je n'avais été trahi que quatorze fois par jour, je serais encore sur le trône;" et quand tout passait pour lui dans ce monde, il regardait les passants dans la rue: son air était distrait, et il prenait du tabac à chaque instant.

Il partit de Roanne le 23 Avril, soupa seul à la

poste de Latour, près de Lyon, parla avec humeur des quatre commissaires qui restaient trop long-temps à table, sortit et s'avança seul sur la route. Il était neuf heures du soir. M. Tillon, curé de Dardilly-Latour, l'avait suivi ; quand il l'eut atteint, Buonaparté lui dit : " Votre paroisse a-t-elle souffert ?—Oui, Sire, elle a été écrasée de réquisitions.—Ce sont les suites inévitables de la guerre. M. le curé, ajouta t-il en regardant le ciel, autrefois je connaissais le nom des étoiles, je les ai tous oubliés. Savez-vous quelle est celle ci ?—Je ne l'ai jamais su, Sire." Et la conversation finit là.

Le même jour, 23 Avril, Buonaparté passa à Lyon à dix heures du soir. Les chevaux de poste l'attendaient dans le faubourg de la Guillotiere. Il fit acheter toutes les brochures qui avaient paru depuis le 1er Avril ; cette collection fut payée onze cents francs, y compris la Bible de Sacy, en 32 vol, et un Traité de Botanique. L'étude de la religion et celle de la nature devaient avoir pour lui l'attrait de la nouveauté. Dioclétien cultivait des laitues en regrettant l'empire ; Buonaparté voulait se distraire avec un *herbier* de la pénible pensée de sa chûte et de son avenir.

On ne connut son passage à Lyon que le lendemain. Il s'arrêta pour déjeûner au péage de Roussillon, petit bourg situé sur les bords du Rhône. Il se mit à la fenêtre, et harangua la foule rassemblée devant l'auberge. " Je descends, dit-il, du trône sans regret, puisque je ne puis plus faire le bonheur des Français. (Comment l'avait-il fait jusqu'alors !) La félicité de mes peuples a toujours été l'objet de mes vœux les plus ardents. (Qui s'en serait douté !) J'avais conçu de grands projets pour la félicité de la France. (Etait-ce en épuisant sa population et ses finan-

ces, en perdant son armée, sa marine, ses colonies, son commerce, etc.?) Mais la trahison de mes ennemis en a empêché l'effet." Quelques cris de *vive l'Empereur* se firent entendre après cette harangue, dont le ridicule effaçait l'impudence. Buonaparté fit venir le maire, et demanda des nouvelles de l'armée du Midi, commandée par le maréchal Augereau. Il avait été sans communication avec elle depuis le 20 Mars.

Il y avait un que mois le maréchal était à Valence, lorsqu'il fut instruit du prochain passage de l'ex-empereur. Le 24, il eut une entrevue avec lui: "Tu m'as trahi, lui dit Buonaparté en l'abordant; j'ai ta proclamation dans la poche. Sire, c'est vous qui avez trahi la France et l'armée, en les sacrifiant l'une et l'autre à une ambition insensée." Buonaparté traversa Valence en voiture, et arriva le soir du même jour à Montelimar. Il fit venir le sous-préfet, et lui demanda s'il y avait beaucoup de cocardes blanches, et ce qu'on pensait de lui. Il partit à neuf heures du soir. Quelques cris de *vive l'Empereur* furent étouffés par les cris de *vive le Roi!*

Ici la scene va changer; Buonaparté n'aura plus besoin de demander ce qu'on pense de lui. Le 24, à 11 heures du soir, il entre dans la petite ville de Donzere. Les rues étaient illuminées, les habitants célébraient la fête de la Restauration. Dès qu'ils aperçoivent la voiture du tyran fugitif, ils crient: *Vivent les Bourbons! vive Louis XVIII! A bas le tyran! à bas le boucher de nos enfants!* Buonaparté frémissant demande le nom de cette commune et en fit prendre note.

Le 25 Avril, il arriva devant Avignon à six heures du matin. Il fallut que la force le protégeât contre la multitude qui paraissait disposée à se porter aux derniers excès. "Déjà un homme mettait la main sur l'anneau de la por-

tiere. Un valet de Napoléon, assis sur le siége de la voiture, veut tirer son sabre pour défendre son maître: *Malheureux!* lui dit l'officier qui commandait l'escorte, *ne bouge pas*; et en parlant ainsi, il écartait l'homme qui s'attachait à la portiere." Buonaparté cria trois fois à son domestique de rester tranquille; les soldats parvinrent à écarter la foule, à dégager la voiture, et l'officier ordonna au postillon de partir au grand galop. Buonaparté n'eut que le temps de crier *bien obligé*. S'il était passé la veille à Avignon, il eût été impossible de l'arracher à une multitude de paysans, qui, après l'avoir inutilement attendu pendant deux jours, s'étaient dispersés.

Le passage de Buonaparté à Orgon fut encore plus dangereux. Les habitants ayant à leur tête un bourgeois de la ville, nommé *Durel*, et traînant evec eux un mannequin représentant l'ex-empereur, firent arrêter sa voiture, accrocherent le mannequin à un arbre, et donnerent à Buonaparté l'étrange spectacle de se voir pendre et fusiller en effigie. M. l'abbé Fitruggi, secrétaire du cardinal Gabrielli, témoin de cette scene, qui se passait sous les fenêtres du cardinal, l'a décrite en ces termes: " Buonaparté devait déjeûner à Orgon, et il ne le put: tous crient: *Mort au tyran? vive le Roi!* On brûle en sa présence son effigie. On lui en présente d'autres qui ont le sein déchiré de coups, et qui sont teintes de sang. Quelques-uns montent à sa voiture, lui présentent le poing, en criant: *Meurs, tyran!* Quelques femmes armées de pierres crient: *Rends-moi mon fils?* D'autres femmes lui disent: *Tyran? crie vive le Roi*; et il l'a crié pendant que quelqu'un de ses gens l'a refusé. Quelles scenes! quelles horreurs! quel sujet de réflexions! Ce spectacle m'a dé-

plu ; il m'a paru peu conforme à l'honneur, à l'humanité, à la religion. Pour moi, je lui aurais volontiers fait un rempart de mon corps. Il est tombé ; cela doit suffire." C'est avec ces sentiments généreux que s'exprimait une victime de la tyrannie, un ministre de l'Evangile ; mais il fallait que Buonaparté connût enfin, en quittant la France délivrée, les sentiments qu'il y laissait gravés dans tous les cœurs.

Frappé de terreur, il crut prudent de se travestir, et à quelques lieues d'Orgon, il emprunta le costume d'un officier autrichien, quitta sa voiture, monta sur un bidet, courut plusieurs postes à franc-étrier, suivi d'un seul domestique, et arriva sans s'arrêter, à l'auberge de la Calade, à deux lieues d'Aix. "Je suis, dit-il, un officier de l'escorte. Qu'on prépare à dîner pour l'empereur Napoléon et sa suite.—Je serais bien fâchée, répondit l'hôtesse, de préparer à dîner pour un tel monstre. Je voudrais le voir écorcher vif, pour tout le sang qu'il a versé." Tandis que Buonaparté courait la poste, un courrier, nommé Vernet, qui occupait sa place dans la voiture, était accablé d'imprécations. A Lambesc et à St.-Cannat, les pierres furent lancées avec les injures, et les glaces de la voiture étaient brisées quand elle arriva à la Calade. Les commissaires y trouverent Napoléon la tête appuyée sur ses deux mains, et le visage baigné de larmes. "On en veut décidément à ma vie, dit-il. La maîtresse de l'auberge, qui ne m'a pas reconnu, m'a déclaré que l'*empereur* était détesté comme un scélérat, et qu'on ne l'embarquerait que pour le noyer." Il refusa de se mettre à table, ne voulut rien boire ni rien manger, quelques instances qu'on lui fit ; mais il fit tirer de sa voiture du pain et de l'eau qu'il prit avec avidité.

On n'était qu'à deux lieues d'Aix ; on attendit la nuit pour continuer la route. Sur l'invitation des commissaires, le sous-préfet, le maire d'Aix et ses adjoints se mirent à la tête de la garde nationale, de quelques détachements de troupes de ligne et de la gendarmerie. La nuit était obscure, le temps froid ; le *mistral* soufflait avec violence. Plusieurs curieux, munis de lanternes sourdes, les tournant vers Buonaparté au moment où il partit de la Calade, " son visage se trouva successivement éclairé, et arraché, pour ainsi dire, aux ténebres dans lesquelles il cherchait vainement à cacher la peur qui l'agitait." Il était minuit et demi. Le cortége arriva aux portes d'Aix à deux heures du matin. On changea de chevaux, et Buonaparté passa sous les murs de la ville au milieu des cris de *vive le Roi!* A quatre heures du matin le cortége s'arrêta sur la limite du département, à une auberge appelée *la Grande-Fougere*. Buonaparté n'avait pas quitté son costume d'officier autrichien ; il avait une casquette sur la tête : "Vous ne m'auriez pas reconnu sous ce costume, dit-il au sous-préfet d'Aix: Ce sont ces Messieurs (montrant les commissaires) qui me l'ont fait prendre, le jugeant nécessaire à ma sûreté. Depuis Avignon jusqu'ici, j'ai été insulté et j'ai couru bien des dangers. Depuis que je suis en France, je n'ai pas eu un bon bataillon de Provençaux ; ils ne sont bons, que pour crier. Les Gascons sont fanfarons, mais ils sont braves." Il demanda ensuite si l'on payait bien les octrois et les droits-réunis ; s'il y avait beaucoup d'Anglais à Marseille, etc. Il ajouta : " Dites à vos Provençaux que l'empereur est bien mécontent d'eux. Vous me laisserez vos gendarmes ; leurs chevaux doivent être fatigués, mais des chevaux doivent bien faire dix-huit ou vingt lieues dans un

jour. St. Maximin (premiere ville où Buonaparté devait passer) a une population de deux mille âmes, et il faut éviter ces criailleries."

Entre Tourves et Brignoles, les imprécations des paysans, accourus des communes voisines, firent craindre le renouvellement des scenes d'Orgon. La frayeur de Buonaparté ne put être dissipée par la présence d'un détachement de deux cents hommes qui l'attendaient sur la route. Quoique le dîner fût commandé à Brignoles, on traversa cette ville ventre à terre. Douze gendarmes ouvraient la marche au grand galop, et des courriers qui précédaient étaient chargés de répandre le bruit que Buonaparté avait pris sa route par Aups, qu'il était arrivé la veille au Luc, et qu'il n'y avait dans les voitures que les commissaires étrangers.

La princesse Borghese attendait son frere au château de Bouillidou, près du Luc ; elle passa la soirée avec lui. Mille hommes d'infanterie et cinq cents cavaliers autrichiens s'avançaient pour protéger son embarquement à Saint-Tropez. Mais la difficulté des chemins empêchant le convoi de se rendre dans ce port, les troupes et les bâtiments eurent ordre de se diriger vers Fréjus, où Buonaparté arriva le 27 Avril. Le préfet du Var vint l'y trouver : " Est-ce là, s'écria l'ex-empereur, la levée en masse que vous m'aviez annoncée ?" Le maire, qui était présent, lui dit : " Vos plus grands ennemis ont été la conscription et les droits réunis." Buonaparté, rassuré par la tranquillité qui régnait dans la ville, répondit au maire : " Je suis fâché que Fréjus soit en Provence, et de n'avoir encore rien fait pour vous ; mais j'espere que dans quelques mois, je pourrai vous dédommager." Il se promenait avec vivacité dans sa chambre et regardait de temps en temps, à la fenêtre, la marche des frégates

qui se dirigeaient vers la rade. Le lendemain 28, on annonça à neuf heures du matin que Buonaparté avait eu une indigestion de *langoustes*. Cette indigestion, réelle ou feinte, retarda l'embarquement qui ne s'effectua qu'à onze heures du soir, sur la frégate anglaise *l'Undaunted*. Lorsqu'elle mit à la voile, le commissaire russe dit : *Adieu César et sa fortune*.

Le 4 Mai, à trois heures après midi, Buonaparté débarqua à Porto-Ferrajo, au bruit du canon de la frégate et de la forteresse. Il était vêtu d'un habit brodé d'argent, et avait un chapeau rond, orné d'une cocarde. Il reçut les clefs de la ville des mains du commandant, fut harangué par le sous-préfet et marcha sous le dais vers l'église paroissiale. Son visage était sombre ; la peur et la défiance se peignaient dans ses regards inquiets. Un *Te Deum* fut chanté pour son heureux avénement au trône de l'île d'Elbe. Il avait pleuré dans le palais de Fontainebleau en abdiquant l'empire, il pleura dans l'église de Porto-Ferrajo, et regarda le ciel d'où était partie la foudre qui le terrassait, peut-être avec cette fureur qui brillait dans les yeux de Julien *l'apostat*, lorsque mourant, il s'écria : *Galiléen, tu as vaincu*.

Buonaparté venait d'être brûlé en effigie à Marciana, petite commune de son nouveau royaume. Il convoqua tous les curés, et les invita à prêcher la concorde ; il monta ensuite à cheval, malgré le vent et la pluie, et se mit à parcourir ses états. Le même jour, 4 Mai, le général Drouot, nommé gouverneur de l'Isle, fit arborer sur les forts le pavillon blanc, traversé diagonalement d'une bande rouge, semée de trois abeilles fond d'or. Ce pavillon fut aussitôt salué par les batteries de la côte, de la frégate anglaise, et des bâtiments français

qui se trouvaient dans le port. La prise de possession de l'île fut constatée le même jour par un procès-verbal. Une proclamation du général de brigade Delesme portait que *les vicissitudes humaines* avaient conduit l'empereur Napoléon au milieu des habitants de l'île d'Elbe, et qui l'avait choisi ce séjour, *en considération de la douceur de leurs mœurs et de leur climat.* Joseph-Philippe Arrighi, parent de Buonaparté, et vicaire-général de l'île d'Elbe, publia, le 6 Mai, un mandement curieux en l'honneur de *Napoléon-le-Grand.* " L'île d'Elbe, disait-il, déjà célebre par ses productions naturelles, va devenir désormais illustré, par l'hommage qu'elle rend à son nouveau prince, dont la gloire est immortelle.... Elevée à un honneur aussi sublime, elle reçoit *l'oint du Seigneur.* Quelles richesses vont inonder notre pays ! quelles multitudes accourront de tous côtés pour contempler un héros ! *Je serai un bon pere,* vous dit-il : *soyez mes enfants chéris....* Quel gage de notre *félicité future !*

Deux jours après son débarquement, Buonaparté dit au général autrichien : " Si je n'avais pas été trompé par ce b.... de...., j'arrivais à Paris deux heures avant vous. Je soulevais les faubourgs, je vous attaquais, je vous écrasais et vous jetais au-delà de la Vistule." Il choisit pour son palais un pavillon qui n'a qu'un étage de six croisées de face, et domine la mer et la ville. Il nomma conseillers-d'état et chambellans, MM. Lapi, ex-maire de Porto-Ferrajo ; Vantini, ex-juge du tribunal criminel ; Gualante, maire de Rio, et Tradite, maire actuel de Porto-Ferrajo. Le traitement de ces deux places réunies fut fixé à 1200 fr. Buonaparté nomma aussi trois officiers d'ordonnance, et deux courriers du palais (MM. Deschamps et Baillon). Il annonça qu'il recevrait les dames Elboises deux fois par se-

maine : elles se rendirent à cette invitation. L'une était la femme d'un boulanger, l'autre la femme d'un boucher, etc. ; Buonaparté ne tarda pas à s'éclipser, les dames se retirerent mécontentes, et la cour fut bientôt déserte.

Le 25 Mai, la frégate française *la Dryade*, vint chercher la garnison française de l'île. Cinq bâtiments de transport anglais amenerent, dans la nuit du 25 au 26, environ 1000 hommes de la garde impériale, dix-neuf marins et six mamelucs. Buonaparté parut fort satisfait de recevoir, en même temps, ses fourgons. Le 1er Juin, il reçut la visite de la princesse Pauline, qui repartit le lendemain. Le 2 Août, sa mere vint se réunir à lui. Le 15, il y eut un bal donné par la ville, sur l'invitation de Buonaparté, qui n'y parut pas... Il a fait venir 300 maçons, et a voulu qu'on reconnût encore son *génie*, en faisant convertir en salle de spectacle l'église de l'hôpital.

On sait combien cet homme extraordinaire aimait les rapprochements d'époques qu'il voulait faire attribuer à son étoile, en se disant *l'homme du destin*. La Providence, confondant enfin son orgueil a voulu qu'il ait signé son abdication le jour même où l'auguste frere de Louis XVIII arrivait aux portes de Paris, et qu'il soit entré à Porto-Ferrajo le jour même où Louis a fait son entrée dans sa capitale.

Usurpateur du premier trône du monde, et menaçant de dévorer tous les états européens, Buonaparté avait la vue troublée par ses succès et son ambition. Il voit mieux dans l'avenir depuis sa chûte, et lui-même il se juge *sans retour*. Un de ses familiers le flattait dernierement de l'espoir qu'il rentrerait bientôt triomphant dans Paris : Buonaparté lui répondit séchement : *Vous êtes une f....bête*, et il lui tourna le dos.

NOTICE SUR M. DE PARNY.

Depuis long-temps on s'attendait à perdre M. de Parny, quoiqu'il ait cessé de vivre dans un âge qui n'est pas le terme ordinaire de la vie : une maladie chronique l'a conduit lentement au tombeau ; les progrès du mal étaient suivis avec attention, observés avec une inquiétude toujours croissante, par ceux qui ne connaissaient pas la personne de cet écrivain, mais qui savaient apprécier tout son mérite. Les amis des lettres s'interrogeaient mutuellement sur son état ; et, parmi tant d'événements qui laissaient si peu de place à tous les autres genres d'intérêt, la santé d'un poëte devint, en quelque sorte, un intérêt public. Les dangers que couraient les jours de M. de Parny n'étaient pas oubliés au milieu même des périls qui menaçaient la France entiere ; et lorsque toute espérance de la conserver était déjà évidemment perdue, on semblait chercher encore l'espérance. Cependant, que pouvait-on se promettre désormais de son talent ? Sa Muse paraissait n'avoir plus de nouveaux plaisirs à nous préparer : on sentait qu'elle avait rempli toute sa destinée ; il était même possible de craindre que, dans ses indiscretes saillies, il ne lui prît envie de se livrer à quelque nouvel excès. Que voulions-nous donc ? sinon qu'un de nos plus grands poëtes jouît plus long-temps de notre admiration et de sa gloire.

Les alarmes causées par la maladie de M. de Parny s'augmentaient par la perte récente de M. Delille, et les regrets que nous éprouvons en ce moment semblent s'accroître de tous ceux que nous avons éprouvés il y a dix-huit mois. Dans cet espace de temps, les Muses Françaises, toujours en deuil, auront eu à pleurer sur la tombe

de deux poëtes du premier ordre, et d'un prosateur non moins digne de leurs larmes, l'auteur des *Etudes de la Nature* et de *Paul et Virginie*. C'est dans les climats brûlants, si bien décrits par la plume originale et naïve de M. de Saint-Pierre, que naquit, en 1753, l'écrivain qui devait parmi nous exprimer et peindre avec tant d'énergie et de vérité les feux, les félicités et les tourments de cette passion dont les ardeurs sont plus vivement ressenties sous le ciel des tropiques. Sa famille le fit passer en France de très-bonne heure; il étudia au collége de Rennes. On a remarqué qu'il n'avait pas gardé un souvenir très-favorable à l'époque de ses études; et cette observation est fondée sur des vers que l'on cite avec complaisance, comme si l'on approuvait les sentiments et les idées qu'ils renferment. Il appelle en effet dans ces vers les maîtres qui instruisirent son enfance, des *enfileurs de mots;* il leur reproche de lui avoir montré *comme on parle, et jamais comme on pense;* il se félicite qu'ils n'aient *pu gâter en lui la nature.* Je l'avouerai, j'aimerais mieux rencontrer dans le Recueil de M. de Parny quelque expression de reconnaissance envers ceux dont il reçut le bienfait de l'éducation, quels qu'ils aient été, que ces lieux-communs de satire toujours insignifiants par eux-mêmes, que ces diatribes irréfléchies, que ces boutades *cavalieres* où l'indépendance et la légéreté de l'esprit ne brillent qu'au dépens de certaines qualités infiniment plus estimables et plus précieuses. On voudrait que tout fût d'accord dans l'ensemble des sentiments d'un poëte qui doit les principaux titres de sa gloire aux inspirations de sa sensibilité, et que l'âme d'où se répandirent des vers si touchants et si beaux n'eût jamais eu que de bons mouvements. Il est des jeux et des erreurs de l'opinion qui semblent ne devoir jamais pré-

valoir sur les élans naturels d'un cœur bien né.

Les temps où M. de Parny, libre enfin du joug des *enfileurs de mots*, fut jeté parmi la jeunesse française, et suivit la vocation de sa naissance en se plaçant dans les rangs de l'armée, n'étaient ceux ni des bonnes mœurs, ni du bon goût, ni du bon esprit : un jeune militaire, plein de vivacité, ne pouvait guere se préserver de la contagion générale ; les doctrines alors en crédit et en honneur dûrent le modifier d'une maniere d'autant plus forte, que son esprit ardent et impétueux n'était pas ramené par la méditation sur les impressions qu'il avait reçues. Ces traces des principes à la mode parurent s'approfondir en lui par le progrès des ans ; et sans avoir jamais été peut-être pour M. de Parny des regles bien arrêtées, elles devinrent d'insurmontables habitudes. Quand son cœur fut épuisé, il ne trouva plus qu'elles dans son esprit ; elles furent une des dernieres, et une des plus malheureuses ressources de son talent ; on les reconnaît déjà au milieu des premiers traits de cette passion à laquelle il a su nous intéresser, et, pour ainsi dire, nous associer avec tant d'empire et de charme. Arraché à la société de ses compagnons d'armes et de plaisir, et rappelé dans son pays, il y rapporta les maximes qu'il avait recueillies, ou plutôt le ton qu'il avait pris en France ; il les fit servir au succès de son amour naissant ; et le sentiment le plus vrai comme le plus vif emprunta le langage de la séduction, et, si l'on veut même, celui de la corruption philosophique et du libertinage : car tel est le caractere de la premiere partie des *Poésies érotiques* de M. de Parny ; c'est en cela qu'elles appartiennent bien à leur époque, et qu'elles sont l'expression du temps qui les vit naître ; mais elles sont très-

éloignées de s'y rattacher par les rapports du style. L'auteur, environné de tant d'écueils qu'il ne put éviter, sauva du moins son goût du naufrage ; et, parmi les plus pernicieuses influences, son talent et sa diction brillerent de l'éclat le plus pur.

Jamais, dans ses écrits, l'élégance ne nuit au naturel : jamais il n'y cherche l'effet par le sacrifice de la verité ; jamais les subtiles combinaisons de l'esprit n'y viennent altérer la naïveté du sentiment ; la délicatesse n'y dégénere point en maniere et en afféterie ; nulle part, la décadence de l'art ne s'y fait sentir ; et l'on sait à quel degré elle était insensiblement parvenue, quand M. de Parny parut sur la scene littéraire. L'affectation et le goût le plus faux dénaturaient, corrompaient tous les genres, et surtout celui que choisirent les besoins de son âme, et l'instinct de ses passions. Ce fut, sans doute, un bien remarquable phénomene, et un contraste bien frappant, que le spectacle d'un poëte, si pur et si vrai, à côté des Dorat et des Pesay. La langue de la nature venait remplacer celle des *Précieuses ridicules*, vers laquelle on retournait à pas rapides dans la poésie légere et galante, comme on redescendait précipitamment à celle de Ronsard dans la poésie noble et élevée : le jargon et le ramage des amours coquets et musqués auraient dû se taire devant ces accents d'un cœur véritablement passionné, qui rappellait à sa destination primitive le langage des vers, dont se jouaient, et que profanaient les bizarres fantaisies des poëtes du bel air, et des rimeurs du jour. Quelquefois un grand talent suit le cours de son époque, et ne se croyant pas la puissance de ramener son siecle en arriere, s'abandonne à des défauts accrédités qu'il accrédite encore, qu'il autorise, et qu'il illustre par le mélange des plus

hautes qualités. Il *fait école* sans être *classique*. M. de Parny aima mieux être classique, au risque de ne point faire école ; son exemple, il est vrai, ne remédia pas aux vices, dont une littérature malade était si profondément infectée ; mais, cet exemple du moins protesta contre eux ; et le succès de ses ouvrages prouva qu'aucune corruption ne saurait prescrire contre les droits du bon goût, quand il se présentent sous la protection du génie. Il faut l'avouer, le génie est rarement assez sûr de ses moyens, assez pénétré de la conscience de ses forces, pour ne pas craindre de les opposer au torrent, qui, devant ses regards, entraîne et bouleverse tout : aussi cette lutte, quand il l'entreprend, rehausse-t-elle son triomphe, On le voit s'avancer en vainqueur à travers les illusions, les fantômes et les idoles du moment auxquelles il dédaigne de sacrifier ; il ne doit rien à des conventions passageres. Un poëte supérieur qui nous reste encore, est presque le seul des contemporains et des rivaux de gloire de M. de Parny, qui se soit élevé comme lui au-dessus des égarements littéraires d'une époque si féconde en erreurs de toute espece, et qui, dans des ouvrages moins nombreux, mais d'un genre tout différent, soit resté, ainsi que le chantre d'*Eléonore*, plus près et au niveau des modeles.

Les poésies *élégiaques* de M. de Parny, celles où, séparé sans retour de l'objet de ses vœux, il peint les regrets et la mélancolie de l'amour, après en avoir célébré les plaisirs et le bonheur, sont particulierement des chefs-d'œuvre de grâce, de sentiment et de style : elles suffiraient pour lui assurer une place dans les premiers rangs de notre littérature. Boileau a dit, en parlant de l'*élégie*,

> *Que*, pour bien exprimer ses caprices heureux,
> C'est peu d'être poëte, il faut être amoureux.

Une émulation brillante, que les succès de M. de Parny allumerent dans le sein même de l'amitié, justifia bien cet oracle du goût : M. le chevalier de Bertin, frappé de la gloire de son ami, voulut la partager, comme il avait partagé ses distractions et ses divertissements : il composa des élégies, mais il n'avait pas d'*Eléonore;* il étudia, comme M. de Parny, Tibulle et Properce ; mais il chercha vainement dans ces poëtes ce qu'on ne peut jamais trouver qu'en soi-même : la lecture de ces écrivains féconda son talent, sans échauffer son âme : il les traduisit avec grâce ; il en devint un très-heureux imitateur : il ne put devenir leur rival : il s'approcha quelquefois de Properce ; il demeura toujours très-loin de Tibulle : c'est montrer la distance qui le sépare de M. de Parny. Son nom se mêle pourtant toujours à ce dernier nom, et les réputations de ces deux poëtes, sans se réunir dans la même gloire, se confondent dans le même souvenir. Je n'essaierai pas de les comparer entr'eux, quoique M. de Bertin ne soit pas indigne du parallele; si le feu de l'imagination pouvait, dans l'*élégie,* remplacer d'autres flammes : si la richesse et la fertilité des idées y faisaient excuser l'aridité des sentiments ; si l'abondance des expressions et la chaleur des mouvements suppléaient dans ce poëme à cette mesure, à cette justesse, à cette perfection de goût, qui en sont les conditions principales, et à cette précision du cœur, plus sévere encore que celle de l'esprit, la couronne resterait peut-être incertaine, mais il y a long-temps qu'elle est décernée à M. de Parny : lui seul a retrouvé ce ton de la vérité sur lequel

Amour dicta les vers que soupirait Tibulle.

Lui seul a mérité qu'on lui donnât le nom

du plus parfait des élégiaques latins; car c'est toujours l'antiquité qui fournit à la gloire moderne ses plus beaux titres; lui seul a véritablement conquis à notre langue le genre de l'*élégie* amoureuse; et les productions très-distinguées de son ami ne servent, pour ainsi dire, qu'à faire mieux apprécier tout ce que la littérature française doit à la muse de M. de Parny.

Le talent et le goût de cet écrivain ne l'abandonnerent pas avec les inspirations de l'amour; plusieurs agréables compositions succéderent aux poésies érotiques; les teintes aimables et douces que les premiers sujets traités par l'auteur avaient laissées dans son imagination, viennent colorer encore les *Tableaux*, les *Fleurs*, les *Déguisements de Vénus*, et s'y réfléchissent; on reconnaît dans ces jolies compositions la même touche et la même grâce que dans celles qui les avaient précédées. En général, M. de Parny conserva toujours l'élégante pureté de son style, lors même que la direction de son talent parut absolument changée, et qu'après avoir été inspiré par les émotions de son âme, il ne le fut plus que par les idées de son siecle. Ces idées reprirent enfin le dessus dans un esprit que les jouissances ou les souvenirs d'une passion ardente avaient cessé d'occuper et de remplir; les lieux communs de plaisanterie, que l'auteur avait pu goûter dans sa jeunesse, devinrent l'aliment de son âge mûr. Sa gloire en souffrit à tous égards: l'originalité disparut; l'heureux rival de Tibulle ne fut plus qu'un faible copiste de Voltaire; il préluda par *le Paradis perdu*, par les *Galanteries de la Bible*, et par quelques autres parodies du même genre, à ce poëme qui figurera dans l'histoire de la révolution encore plus qu'il ne marquera dans celle de la littérature. Quand on songe aux années

pendant lesquelles il appliqua son talent et ses méditations à cet ouvrage; quand on songe surtout à l'époque où M. de Parny le publia, on gémit d'être obligé d'avouer que le poëte a scandaleusement démenti cette sensibilité, qui ne fut sans doute le premier ressort de son génie que parce qu'elle était le fond de son caractere; on se demande avec douleur par quelle contradiction il serait donc possible que les intérêts et les malheurs de l'humanité ne rencontrassent qu'endurcissement et sécheresse dans un cœur capable des passions les plus intéressantes et des sentiments les plus tendres. Qui pourrait se représenter Tibulle, le sensible, le délicat Tibulle, se jouant au milieu des proscriptions, et insultant aux proscrits sur cette même lyre, encore toute frémissante des doux sons de l'amour et du nom de Délie? Heureusement, sa mémoire est parvenue sans tache à la postérité, et nul de ses ouvrages ne fut une mauvaise action.

L'orateur de l'Académie, par un rapprochement aussi juste qu'ingénieux et touchant, a rappelé sur la tombe de M. de Parny que Virgile et Tibulle furent presqu'en même temps enlevés au monde. On compara sans doute leurs talents en déplorant leur perte; ils n'eurent point à lutter contre leur siecle, qui fut celui du bon goût. Delille accorda quelque chose aux caprices du sien; Parny leur refusa tout. Que n'a-t-il respecté toutes les sortes de convenances comme il a senti celles de la composition? Pendant qu'il chantait *la Guerre des Dieux* devant les autels des Furies, Delille embrassait l'autel de la Miséricorde et chantait *la Pitié*.

CHAMBRE DES PAIRS DE FRANCE.

Développement de la Proposition faite par M. le Maréchal Duc de Tarente *dans la Séance du* 3 *de ce Mois.*—Imprimé par ordre de la Chambre.

Séance du 10 *Décembre* 1814.

Messieurs, ce n'est point sans quelque crainte que je reparais à cette tribune, où vous m'avez comblé de si nobles encouragements.

Alors j'avais le bonheur d'exprimer des sentiments partagés par tous les membres de cette chambre.

Aujourd'hui je dois répondre aux espérances qu'elle a bien voulu concevoir de confiance.

J'ai parlé à vos cœurs : j'étais sûr de votre indulgence ; je parle maintenant à votre raison : je redoute votre sévérité et je la demande tout à-la fois.

Oui, messieurs, *ainsi que je l'ai dit précédemment*, j'ai besoin de toutes vos lumieres pour éclairer une discussion à laquelle sont attachés de si grands résultats.

J'appelle votre critique, j'appelle celle des ministres sur les calculs que je vais avoir l'honneur de vous soumettre, et sur les ressources que je me permettrai seulement d'indiquer.

Je serai forcé de ne parler qu'avec une extrême réserve de cette derniere partie de mon travail, voulant éviter jusqu'au scrupule toute proposition tendante à ajouter aux charges publiques.

Quant aux calculs, ils se divisent en deux classes, ceux relatifs aux dotations; ils sont complets, et ne peuvent être révoqués en doute.

Ceux relatifs aux biens vendus par suite de confiscation ; ils sont tous hypothétiques, et ne pourront être établis avec précision qu'après que le ministere se sera livré, en vertu des ordres du Roi, à un travail pour lequel quelques mois doivent suffire.

Mais, messieurs, il ne vous sera point nécessaire d'attendre cette époque pour adopter la résolution que je vous proposerai.

Si l'impossibilité absolue me prive de vous procurer, dans ce moment, des renseignements suffisants, et me réduit à des hypotheses pour apprécier la somme des biens vendus, et par suite celle des indemnités, il m'est facile de confirmer vos espérances en portant ces hypotheses jusqu'à une exagération démontrée.

Nos malheurs ont été si grands, si multipliés, si prodigieusement divisés dans leurs effets, que l'imagination, ne les saisissant que dans leur ensemble, s'est refusée jusqu'à présent à la pensée de les énumérer.

Je n'entreprendrai point, messieurs, cette tâche pénible. Il est des maux irréparables ; il en est qui ont frappé toutes les classes, depuis les plus augustes jusqu'aux derniers rangs de la société. Rappeler ces désastres, même par les motifs les plus respectables, c'est prolonger le sentiment de nos douleurs.

Vingt-cinq années ne suffisent-elles pas pour y mettre un terme ? Et n'est-il pas à craindre qu'à force d'entretenir la génération présente des excès de celle dont il n'existe plus que quelques restes, on n'expose, nous et nos neveux à devenir encore les victimes de passions tout aussi funestes ?

C'est pour en prévenir le retour que j'ai cru indispensable d'aborder franchement cette grande question des ventes nationales.

Non qu'elle n'ait été décidée *dès le premier jour* par la nature des choses, par les gouvernements qui se sont succédés, par les premieres paroles émanées de la bouche du Roi, par la charte constitutionnelle, par l'inébranlable volonté des représentants de la nation, par une puissance enfin au-dessus de toutes les autres, par celle de la nécessité.

Ainsi que vous le savez, messieurs, il a été conclu directement avec l'autorité 1,055,889 ventes des domaines nationaux.

En donnant à chaque acquéreur originaire une famille composée de trois personnes (proportion bien au-dessous de la vérité), on obtient pour résultat 3,167,667 individus intéressés aux premieres ventes de domaines nationaux.

Et si l'on estime les proportions communes des mutations et des partages, pendant 25 ans, encore au nombre de trois, on obtient pour résultat 9,503,001 intéressés à la stabilité de ces ventes de domaines nationaux, sans faire mention des intéressés indirects par l'effet des créances ou des inscriptions.

Et c'est contre ce colosse, dont l'œil ne peut mesurer la hauteur, que tenteraient de se briser quelques efforts impuissants ?

La sagesse du Roi a prévenu ce danger dans l'intérêt de l'imprudence qui voudrait s'y exposer.

Le Roi a fait tout ce que la patrie pouvait attendre de son cœur et de sa politique ; il a étendu son sceptre sur l'irrévocabilité des ventes nationales ; elles reposent en paix à l'abri des lois; mais, pour la tranquillité de la France, elles ont encore besoin d'être protégées par une autre égide. Appelons à leur secours l'opinion, cette reine du monde, cette souveraine de nos mœurs, qui, depuis les premiers temps de la monarchie, éleve sa banniere à côté de celle de nos princes.

Les ventes nationales doivent être divisées en deux classes, celle des biens appartenant à des corporations, celle des propriétés particulieres.

La volonté de la France, les exemples de l'histoire, ceux donnés par l'Europe moderne, l'assentiment du premier pontife, l'adhésion de sages ecclésiastiques, ont prononcé sur les biens dits de premiere origine.

Quelles que puissent être les observations d'une piété plus ardente qu'éclairée, jamais le siecle qui nous a vu naître ne décernera à des corporations usufruitieres ce tribut d'intérêt et d'affection dont les âmes sensibles se plaisent à offrir les consolations au propriétaire banni du domaine de ses peres.

La France a gémi sur les infortunes des ministres des autels, elle a dévancé pour quelques-uns le jugement de la religion, qui les placera au rang des martyrs. Mais la France entiere, en leur accordant des pleurs, a confirmé par son suffrage la prise de possession des biens du clergé ; et, tout en désirant que nos temples soient un jour entourés de plus de magnificence, il n'est aucun de nous qui hésitât encore aujourd'hui à venir au secours des contribuables par la concession nationale, en faveur du trésor, de biens de cette nature, si les prodigalités des précédents gouvernements nous en laissaient la faculté.

L'opinion publique n'a donc rien à faire à cet égard ; tout est ratifié par elle : il n'en est pas de même pour les biens provenant de confiscation.

Les miracles de la Providence, qui ont relevé l'empire des lis, ont attaché un caractere particulier à une classe nombreuse de citoyens.

Ils reparaissent au milieu de nous, protégés par la vieillesse et le malheur; ce sont des especes de croisés qui ont suivi l'oriflamme en terre étrangere, et nous racontent ces longues vicissitudes, ces orages, ces tempêtes, qui les ont enfin poussés dans le port où ils avaient perdu l'espoir d'aborder.

Qui de nous pourrait se défendre de leur donner la main en signe d'alliance éternelle? Nos cœurs ont été émus. Si les leurs sont restés plus froids, faut-il s'en étonner? Le retour du Roi, dépositaire de l'olivier de la paix, dépassait toutes nos espérances.

Une seule des leurs est réalisée. A la vérité, le premier de leurs vœux est exaucé; les tours de Saint Louis ont revu son auguste héritier.

Mais que de changements opérés dans cette France, si long-temps désirée! Que de destructions consommées! Que de monuments renversés! Que d'autres élevés avec leurs débris! Que de rêves prospères évanouis en un seul jour, après avoir été durant tant de nuits les consolations de l'exil!

Descendons dans nos cœurs, messieurs, pour juger nos semblables. Plaçons-nous, par la pensée, dans la position que je décris; ajoutons aux sentiments qu'elle nous inspirerait cette fierté compagne de l'infortune: et, au lieu de partager des plaintes vulgaires sur l'accueil des freres qui nous sont rendus, reconnaissons des Français, au calme du désintéressement de la plupart d'entre eux et à la noblesse de leur attitude.

Importe-t-il à la tranquillité publique qu'ils la changent, alors il faut changer leurs rapports. Autrement nos campagnes seront semées d'agitations secretes, indéterminées, pour ceux qui les éprouveront, involontaires pour ceux qui en seront la cause. Le retour d'une seule famille exilée sera-t-il dans une contrée l'objet de la curiosité et des entretiens domestiques, il deviendra le jour suivant le motif des affeetions de quelques-uns, le lendemain celui des alarmes de plusieurs autres. Les récits, les propos, les suppositions, voleront de bouche en bouche.

Une fois les intérêts de la propriété ou de l'estime publique mis en jeu, on parlera aux passions, elles entreront en effervescence, soit qu'un vieillard ait jeté un regard douloureux sur son ancien domaine, soit qu'il ait affecté d'en détourner les yeux, Et dans ce tableau, messieurs, vous le voyez, je ne fais ressortir ni les imprudences, ni les provo-

cations. Je ne suppose ni ressentiments, ni craintes dans l'origine ; mais j'établis que les uns et les autres naîtront par un fait qui est hors de l'autorité du Roi comme de la vôtre.

Je soûtiens que ce fait aura, s'il n'a déjà, les conséquences les plus désastreuses pour la tranquillité publique. Or, comme ce fait (l'existence des anciens propriétaires en présence des acquéreurs) ne peut ni ne doit cesser d'être, j'en ai tiré cette conséquence nécessaire, qu'il fallait déplacer la difficulté, au lieu de tenter vainement de la vaincre, changer l'état présent pour un état nouveau ; en un mot, oser faire connaître l'abîme ouvert devant nous, le franchir, et nous lancer, armés de toute la générosité, de toutes les forces de la nation dans un vaste système d'indemnités.

Est-il possible, il est adopté. J'en ai pour garant le cœur du Roi, les nôtres, ceux de tous les Français ; et cette gloire, la seule qui nous reste à conquérir, celle de l'union entre tous les citoyens, signalera la premiere époque d'un regne à qui nous devons déjà l'inappréciable bienfait d'une constitution.

Une opinion, tellement générale qu'elle approche d'une démonstration, porte à quatre milliards la valeur des biens nationaux de toutes les classes.

Une autre opinion, moins universellement adoptée par les administrations, comprend dans cette évaluation les biens de seconde origine pour un dixieme seulement.

Afin d'éviter des objections sur cette derniere hypothese, nous la remplaçons par une double, celle du cinquieme et au-delà : ainsi nous supposons avoué que la masse des propriétés particulieres frappées de confiscations ou de ventes entre pour près du quart dans la quotité totale de quatre milliards ; et nous accordons 900 millions.

Sur cette somme évidemment exagérée, pour établir par approximation celle des indemnités, il faut déduire,

1°. Les sommes acquittées des créanciers de ces biens ; et certes, à la quantité des liquidations qui ont eu lieu, on ne peut évaluer leur quotité à moins du tiers, en d'autres termes 300 millions ;

2°. Trois cents autres millions pour les levées de séquestres qui ont été prononcées depuis vingt-trois ans, et pour celles auxquelles vous venez de donner votre assentiment ; et nous sommes certains, en présentant ces hypotheses, qu'elles sont encore au-dessous de la vérité.

Ces deux soustractions opérées, vous reconnaîtrez, messieurs, avec étonnement peut-être, mais en même temps

avec jouissance, que cette masse de pertes énormes pour ceux qui les ont supportées, est bien loin cependant d'avoir les proportions qu'avait conçues votre imagination. C'est (il faut de dire aujourd'hui, que nous nous occupons à réparer les malheurs passés) que le nombre des confiscations est dans un rapport bien faible avec celui des acquereurs des biens des confisqués.

En effet lorsque l'on observe que depuis 1794 les classes privilégiées sont restées presqu'exclusivement atteintes par les listes d'inscriptions.

On réduit les tristes effets de ces listes à leur juste valeur, incommensurable pour les victimes, insupportable pour les témoins; mais valeur qui serait presque inaperçue dans les calculs d'une grande nation, si son premier besoin en renaissant à l'ordre, n'était le sentiment de la justice et de la générosité.

Nous obéirons, messieurs, à cette double impulsion, *maintenir et réparer*. Tels sont nos devoirs, selon la noble expression de l'un des membres de cette chambre, aussi distingué par l'éclat de son nom que par la loyauté de son caractere. La clôture de la discussion nous a privés d'entendre son discours; heureux d'avoir deviné ses intentions, je demanderai, comme lui, que la patrie se place par une indemnité, entre les anciens propriétaires et les acquéreurs, et que, par sa libéralité sur les uns, elle épuise les souvenirs de tous.

Dans le plan d'indemnité que je conçois, je ne proposerai point que les dédommagements à accorder aux anciens propriétaires soient fixés précisément à la proportion déterminée par les lois antérieures pour les créanciers de l'état: on pourrait supposer qu'il s'agit d'une liquidation fondée sur des droits réprouvés par la charte, si l'on suivait exactement cette proportion.

A la vérité, ce systême n'offrant que l'équivalent du tiers des biens absorbés par les confiscations, 5 millions de rentes suffiraient pour acquitter l'indemnité du capital de 300 millions dont je viens de supposer que les ventes nationales auront privé les anciens propriétaires, mais les conséquences de ce systême feraient supposer aux créanciers la réduction au tiers, parce que l'état s'étant emparé du gage s'étant chargé des créances, les porteurs de ces titres peuvent imposer aux propriétaires indemnisés des conditions différentes de celles qu'avait déterminées la puissance nationale.

C'est elle qui remet sous le regne de la justice, comme c'est elle qui a confisqué sous celui des passions.

Elle pourrait maintenir les confiscations.

Elle pourrait, en les révoquant, déclarer libres de toutes dettes les biens remis, ou les indemnités assignées par sa volonté.

Elle pourrait dire aux porteurs de ces titres : Vos droits sont prescrits ; vous avez négligé d'exercer ceux que vous avait donnés la nation sur elle-même ; les déchéances sont irrévocablement prononcées ; vous n'attaquerez point les effets de mes libéralités, c'est ainsi qu'en a usé dans différents actes un gouvernement absolu.

Je ne peux donc pas dissimuler à la chambre que la valeur des ventes des biens confisqués, remplacée par une rente de deux et demi pour cent, serait une opération plus simple et plus équitable, puisqu'elle conserverait les droits des créanciers non liquidés. Puisse mon vœu s'accomplir! la décision de cette question sera réglée par les principes de l'éternelle justice ; et notre législation, tout en s'écartant peut-être du droit commun pour transiger avec la nécessité, respectera, jusqu'au scrupule, les regles de la morale et de la politique.

Des confiscations ont eu lieu ; effet terrible de la puissance irritée par les obstacles.

Le premier bienfait du Roi, le plus grand peut-être, a été de nous prémunir contre le retour de ce fléau.

Tous les peuples en ont été châtiés ; tous les forts de la terre l'ont employé à leur vengeance : et le monarque dont le siecle est consacré par notre admiration, a eu le malheur d'en frapper un million de Français. Ses erreurs ont été déplorées, mais respectées dans leurs conséquences.

La nation en tumulte, luttant seule contre l'Europe conjurée, a fait, pour ce qu'elle croyait sa sûreté, ce qu'a fait un grand Roi pour rassurer sa conscience.

Nos devoirs nous sont tracés. Je répéterai avec M. le duc de Choiseul, *réparer* et *maintenir* tout ce qu'a fait d'utile, de grand, de terrible, une nation qui n'a point cessé d'être la premiere du monde, soit que le sceptre de ses rois ait été brisé par l'anarchie, soit qu'il ait été remplacé par une épée flamboyante.

Maintenir avec une inexpugnable fermeté cette charte constitutionnelle, ouvrage de la sagesse du Roi, palladium de la monarchie, de nos franchises, de notre tranquillité intérieure de notre force au-dehors.

Je crois avoir prouvé qu'un système général d'indemnité était juste et nécessaire.

Je crois avoir prouvé que les proportions possibles de ces indemnités seraient infiniment au-dessous de celles que leur prêtait en général l'imagination.

Il me reste à prouver par un mot que cette indemnité, fût-elle de douze millions annuels, et au-delà, en y comprenant les dotations de 500 fr. à 2000 fr., ne doit être une charge nouvelle ni pour le trésor ni pour les contribuables.

Je ne me permettrai point de vous entretenir dans ce moment des ressources qu'il serait possible de puiser pour cette destination dans les droits perçus par l'enrégistrement même, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à cette tribune.

Je garderai le même silence sur l'emploi qui pourrait être fait d'une partie des obligations du trésor destinées soit à des créanciers reconnus illégitimes, soit à des indemnités auxquelles la générosité d'un grand nombre de communes les a portées à renoncer.

Je me reporte sur cet article au discours de M. le duc de Plaisance à l'occasion du budget.

Vous apprécierez, messieurs, mes justes motifs de réserve sur ces matieres, ainsi que sur toutes celles qui s'approcheraient de l'impôt; je les livre à la méditation des hommes d'état qui m'écoutent, et m'attacherai à démontrer la seule assertion que j'ai eu l'honneur d'énoncer.

J'invoque à l'appui de ma proposition l'opinion publiée par M. le comte Garnier sur le budget, opinion à laquelle le ministre des finances a donné de si justes éloges. Il évalue à 90 millions les produits de l'enrégistrement, et dans cette évaluation il fait entrer les droits perçus sur les biens nationaux pour un tiers.

Il ajoute que les mutations de ces biens, totalement paralysées par des inquiétudes séditieuses, priveront le trésor de cette branche de revenu.

Donc, en faisant disparaître ces inquiétudes, 30 millions seront rendus au trésor ; donc, en les laissant subsister, au moins une partie notable de ces 30 millions est à jamais perdue pour lui.

Qui ne sait que les droits se perçoivent en raison du prix des immeubles? Non-seulement ils ont cessé d'être dans le commerce, mais ils ont perdu la moitié de leur valeur dans les partages ; ils n'en ont plus aucune pour les transactions hypothécaires.

Si ce déplorable état de choses continuait, les capitaux de la France seraient atteints de la plus effrayante dégradation,

nécessaire conséquence de quelques impatiences de l'intérêt de l'amour-propre, contre la charte immortelle qui nous réunit dans cette enceinte, et pour laquelle nous serions peut-être encore obligés de combattre, si le roi, en la datant de la XIXe année de son regne, n'avait ressaisi tous ses droits, dicté nos devoirs, commandé nos sacrifices, et mis le passé sous sa main de justice.

Je crois, messieurs, vous avoir démontré que, si les anciens propriétaires retrouvent, si non leur fortune, au moins quelqu'aisance, les nouveaux reprennent toute leur sécurité.

La paix, l'union regnent donc entre eux. Tous les Français peuvent être rendus à leur patrie. Nous n'avons plus la douleur de penser que quelques-uns d'entr'eux, notamment le vainqueur de Jemmapes, imposent encore à regret la charge de leurs derniers jours au peuple rival dont notre histoire reconnaissante consacrera l'hospitalité généreuse.

Cependant, messieurs, le bonheur public n'est point achevé. Des larmes coulent encore, des regrets subsistent.

Un chef, habile à profiter de l'humeur belliqueuse répandue dans toute la nation, avait su y joindre l'attrait des récompenses. Il distribuait des dotations, proportionnées aux grades et aux services. Quelques-unes furent formées de biens situés en France. La plupart sont maintenant en pays étranger.*

Les dotations, en général, étaient composées de rentes et de biens-fonds. Les rentes étaient franches d'impôt ; les biens-fonds n'avaient pas cet avantage. C'était le titulaire qui payait les contributions dont ils étaient grévés ; il avait de plus à supporter les réparations et la perte sur le change.

Les titulaires de 4000 francs et au-dessous avaient été distribués en quatre classes, et ces classes formaient autant de sociétés où les revenus étaient en commun, et se partageaient également.

La premiere classe était de 4000 fr., la seconde de 2000 fr., la troisieme de 1000 fr., la quatrieme de 500 fr.

Les dotations les plus faibles sont les plus nécessaires et les plus péniblement acquises. Plaçons-les au premier rang, et prenons l'inverse de l'ordre précédemment établi.

---

* Les détails suivants ont été fournis par l'un des employés les plus estimables de l'administration des dotations.

Celles de 500 francs et celles de 1000 francs formeront alors la premiere et la seconde classe. L'une et l'autre, dotées en rentes, n'avaient et ne doivent avoir aucune déduction à supporter. Réunies, elles forment un nombre total de 3604 titulaires, jouissant ensemble d'un revenu de 1,802,000 fr.

Dans cette somme est comprise celle de 600,000 fr. produite par 1200 actions sur les canaux, de 500 fr. chacune.

La troisième classe, celle des titulaires à 2000 fr., en comprend 1261. Leur revenu total devait être de 2,522,000 fr.; mais c'était un revenu brut produit par des biens-fonds, et que les charges réduisaient d'un cinquieme. Ainsi chaque dotation n'y rendait en effet que 1600 fr.; et la classe entiere ne compte par conséquent que pour 2,017,000 fr.

Une somme de 3,219,000 fr., en faisant soustraction des 600,000 fr. affectés sur les canaux, suffira donc pour remplacer exactement aux trois premieres classes, composées de 4865 titulaires, le revenu dont elles sont privées.

Je n'ai, dans aucun de mes calculs, distrait, comme on pourra le faire avec plus de loisir, ni les dotations qui ont fait retour à la couronne, ni celles qu'avaient obtenues des étrangers: toujours attentif à ne vous présenter, dans ce sens, que des résultats qui ne puissent pas être suspects de réticence, j'ai compté toutes les dotations créées, en laissant à d'autres le soin d'une défalcation qui peut-être dépassera vos espérances.

La France, vous le voyez, messieurs, n'aurait besoin que de trois millions au plus pour acquitter, même intégralement envers ses défenseurs, la portion la plus sacrée d'une telle dette. Est-ce payer trop cher le sang de tant de braves? Est-ce mettre à trop haut prix les restes de leur existence? Vous frémiriez si j'allais peindre la situation déplorable où ces guerriers, mutilés dans mille combats, ont été réduits, du moment où le service des petites dotations a cessé. Occupé d'eux, par état, par devoir, par reconnaissance, par amour, confident né de leur détresse, je pourrais en révéler l'excès.

Dépositaire de leurs vœux, je pourrais dire combien ils sont modestes, combien ils sont réservés. Mais qu'est-il besoin d'émouvoir vos cœurs? Moi-même ne dois-je pas me garder ici des émotions du mien? Ne dois-je pas craindre l'illusion de mes habitudes et de mes liaisons? Oui, messieurs, la cause de l'armée, plaidée devant vous par un de ses chefs, perdrait de sa faveur, si la plus

austere sagesse, la politique la plus mesurée ne réglaient pas sa défense, et si elle prenait ailleurs ses moyens.

Depuis la campagne désastreuse de Moscou, les dotations n'ont rien produit à leurs titulaires. La main qui les avait distribuées parut alors regretter ses bienfaits. Des ventes et des échanges arbitraires ou inconsidérés, des substitutions de valeurs, des formalités sans nombre et sans terme, un fantôme de liquidation, telles furent les combinaisons à l'aide desquelles on priva de leurs revenus des braves pour qui cette ressource eût été si précieuse après les pertes qu'ils venaient d'essuyer.

Le zele généreux, les démarches, les instances des membres de cette chambre, présidents des sociétés, furent repoussés par d'insurmontables obstacles.

Un travail de liquidation doit résulter des mesures que je propose. Heureux les ministres, heureux les administrateurs appelés à y concourir! Nagueres encore on liquidait pour détruire; désormais on liquidera pour réparer. Les liquidations ne compenseront pas toutes les pertes; l'avenir ne réproduira pas exactement le passé. Mais, après vingt années de discorde et de guerre, qui pourrait espérer de redevenir tout ce qu'il fut? Quelles fortunes n'ont pas été déplacées? Qui n'a pas, malgré soi, pris part à des chances où tout était péril? L'exil a-t-il été seul puni? Déjà consolé par le retour, l'exil sera, n'en doutons pas, comblé par une indemnité qu'il n'osait attendre, et l'armée par un bienfait qu'elle croyait perdu avec son auteur.

Je vais avoir maintenant l'honneur de proposer à la chambre, soit un projet d'adresse au Roi, soit un projet de résolution. Je n'ai point osé décider entre ces deux questions qui m'ont paru partager l'opinion de l'assemblée. Elle prononcera dans sa sagesse laquelle des deux propositions elle jugera convenable de renvoyer à l'examen d'une commission.

Proposition de Résolution pour supplier S. M. de présenter un Projet de Loi contenant les Dispositions suivantes :

Art. 1. Avant le 1er Janvier 1816, il sera pourvu par une loi.

1° Au remplacement des biens provenant de confiscations, qui auraient été cédés à la caisse d'amortissement;

2°. A l'accroissement de dotation nécessaire aux hos-

pieces, maisons de charité. et autres etablissements de bienfaisance, pour leur tenir lieu de la valeur de ceux de ces biens qui ne leur ont été affectés que provisoirement.

3°. A celles des dépenses de la légion d'honneur, auxquelles sont maintenant affectées des actions représentant la valeur des canaux de navigation.

Le tout afin que ces actions et ces biens puissent être immédiatement rendus à leurs anciens propriétaires, conformément aux dispositions des articles 2, 8 et 10 de la loi du 5 Décembre 1814.

2. Avant l'ouverture de la session de 1815, il sera fait, dans les bureaux du ministere des finances, un travail tendant à établir d'une part le montant de la valeur des biens vendus, provenant de confiscation ; et de l'autre, celui des créances liquidées sur les anciens proprétaires desdits biens,

Le budget de 1816 comprendra en somme destinée.

1°. A la création de rentes en faveur des anciens propriétaires desdits biens ;

2°. Au remplacement des dotations qui, par les décrets d'affectation, n'excedent pas 2000 fr. annuels.

3°. La budget de 1816 comprendra une somme destinée.

4. La quotité de rentes à créer en faveur des anciens propriétaires sera évaluée, ou sur le tiers du revenu, valeur de 1790, des biens aliénés, et, dans ce cas, les créanciers des propriétaires desdits biens seront réduits au tiers ; ou sur le pied de 2 et demi pour cent de capital desdits biens à la même epoque de 1790 ; et dans ce cas, les créanciers non liquidés conserveront leurs droits, bien entendu que, dans les deux hypotheses, il sera fait, sur la valeur desdits biens, défalcation des créances éteintes par la liquidation.

Projet d'Adresse pour supplier Sa Majesté.

1°. D'ordonner à ses ministres un travail tendant à déterminer la valeur fixe, en capital et en revenu des biens vendus par suite de confiscation ; le montant des créances liquidées sur les anciens propriétaires de ces biens, et le montant des dotations non éteintes qui n'excedent pas 2000 fr. d'après les décrets d'affectation.

2°. De faire régler par ses ministres, d'après les résultats de ce travail, la somme à constituer en rentes sur l'état, soit pour remplacer les dotations, soit pour assigner aux anciens propriétaires des biens vendus par suite de confiscation une indemnité équivalente à 2 et demi pour cent du

capital desdits biens en 1790 (en les laissant passibles des droits de leurs créanciers non liquidés), ou au tiers du revenu à la même époque, en réduisant au même taux leurs créanciers non liquidés;

3°. De faire examiner s'il ne serait pas possible, sans nuire à aucune partie du service, et par le seul effet d'économies ou de plus-values, d'affecter, en tout ou en partie, au service de ces rentes, quelque branche actuelle du revenu public;

4°. De présenter, dans le cours de la prochaine session, les mesures législatives que pourrait exiger l'accomplissement de ces dispositions.

Voyage de S. A. R. MONSIEUR *à Sens, et Cérémonie funebre au Tombeau du Dauphin, Pere du Roi.*

Monsieur, parti de Paris le 20 de ce mois, à huit heures du matin, a trouvé partout sur sa route des hommages et un empressement général. Les sentiments qu'inspire sa présence ont éclaté de la maniere la plus vive et la plus unanime.

M. le baron de Plany, préfet du département de Seine et Marne, est venu au-devant de S. A. R. à la limite de son département, et l'a conduite à Melun, où Monsieur est descendu à l'hôtel de la Préfecture. Monsieur a aussitôt reçu toutes les autorités constituées, qui lui ont présenté leurs respects et exprimé le sentiment d'amour et le profond dévoûment dont elles sont animées pour le Roi, et qu'elles se félicitaient de témoigner en s'adressant à S. A. R. Monsieur a répondu avec les manieres franches et affables qui lui appartiennent, et a pénétré de satisfaction et de reconnaissance tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher.

Après un déjeûner dont Mme de Plany a fait les honneurs, Monsieur est parti escorté par un escadron de la compagnie des gardes-du-corps de M. le maréchal duc de Raguse, qu'à son arrivée le prince avait vue et traitée avec beaucoup d'intérêt.

MONSIEUR est arrivé vers les six heures à Sens, escorté par M. le préfet du département de l'Yonne, également venu à sa rencontre, et par un fort détachement du régiment de lanciers de Mgr. le duc de Berry. Le prince a trouvé la

ville complétement illuminée : quelle qu'ait été sa résistance, on a voulu dételer sa voiture et la traîner jusqu'à la maison de Madame Dyonville, sœur de M. Bourlet, premier valet-de-chambre de MONSIEUR. Cette maison avait été préparée pour recevoir S. A. R.

Après quelques moments de repos, MONSIEUR, accompagné d'un détachement de ses gardes, et de ceux de la garde nationale de Sens et de lanciers, s'est rendu à pied à l'Hôtel-de-Ville, au milieu des acclamations de toute la population pressée sur son passage, et aux cris mille fois répétés de " Vive le Roi ! vive Monsieur !" Un dîner attendait le prince à l'Hôtel-de-Ville; il a bien voulu faire placer à ses côtés M. Gâmot, préfet du département de l'Yonne, et M. le général Bourdin, commandant le département : M. de Boulongne, évêque de Troyes, a aussi eu l'honneur de dîner avec le prince. MONSIEUR s'est ensuite rendu dans un salon voisin, où Madame Gâmot et les principales dames de Sens étaient réunies. Un public nombreux de toutes les classes indistinctement a été admis à défiler devant S. A. R., qui a reçu ses hommages avec une bonté qui a redoublé la satisfaction générale. Monsieur reçut successivement le corps municipal, les membres du tribunal, la garde nationale, les officiers employés et en retraite ; vers les dix heures, il est retourné à pied à son hôtel.

Le lendemain, à dix heures du matin, Monsieur, accompagné du même cortége, et au milieu d'une foule immense qui semblait croître à chaque pas et qui multipliait de toutes les manieres possibles les expressions de son dévoûment au roi et à la famille royale, s'est rendu à la cathédrale : il a été reçu par M. l'évêque de Troyes à la tête de son clergé. M: l'évêque a adressé à S. A. R. un discours conçu en peu de mots, dont l'objet était de rendre hommage au sentiment de piété filiale qui dictait le devoir religieux que Monsieur venait remplir. Monsieur, dans sa réponse prononcée avec une émotion vivement partagée par tous les assistants, a lié l'idée de profond regret dont le pénétrait la perte prématurée des augustes auteurs de ses jours, à celle des espérances et des consolations que donne à la France le regne du monarque qui lui a voué des sentiments de pere. Le prince s'est ensuite avancé sous le dais jusqu'à la porte du chœur, et s'est approché du monument élevé à Mgr le Dauphin et à Mme la Dauphine; monument qui, dans un état complet de restauration, a été rétabli à son ancienne place au milieu du chœur. Ce fut alors avec un sentiment

profond et un religieux attendrissement que l'on vit Monsieur se prosterner au pied du monument, et y rester plusieurs minutes en prieres. Le messe solennelle a été ensuite célébrée par M. l'évêque. Avant de se retirer, Monsieur s'est approché de nouveau du tombeau, et a voulu rendre aux mânes précieux qu'il renferme un dernier et douloureux hommage.

De retour à son hôtel, le prince en est bientôt ressorti pour passer en revue la garde nationale de Sens et les lanciers de Berry qui s'étaient formés dans une plaine voisine de la porte de la ville, et y ont manœuvré sous les yeux de S. A. R. Monsieur a paru voir avec autant d'intérêt que de satisfaction ce corps dont le colonel, M. Galbois, et les officiers lui avaient été présentés à Paris par Mgr le duc de Berry.

MONSIEUR est arrivé à cinq heures à Fontainebleau où il a trouvé encore le même empressement de la part des autorités et des habitants réunis sur son passage. M. le préfet de Seine-et-Marne a eu l'honneur de souper avec lui.

MONSIEUR, après avoir visité tout le château, est parti, le 22 de Fontainebleau pour Paris, ou il est arrivé à quatre heures et demie.

LE CONGRÈS.

Vienne, 13 *Décembre*.

[Extrait d'une lettre particuliere.]

Les journaux allemands ne cessent d'annoncer la clôture du Congrès. Je puis vous certifier qu'il est impossible d'en prévoir le terme, aussi long-temps qu'on ne sera pas d'accord sur la Pologne. La Russie la réclame en vertu du traité conclu à Kalisch entr'elle et la Prusse; mais la France, l'Autriche, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal et la Suede, se refusent à laisser la Pologne entre les mains d'une puissance déjà aussi prépondérante; elles proposent, ou de maintenir l'ancien partage de la Pologne, ou, ce qui serait plus juste, d'en faire un royaume indépendant gouverné par un Roi polonais, et qui formerait une barriere entre la Russie, la Prusse et l'Autriche.

On n'est pas plus d'accord, comme vous avez pu en juger par mes lettres précédentes, sur le sort futur du Roi de Saxe. Dans le principe, l'Angleterre avait montré plus

que de l'indifférence pour les intérêts de ce prince; mais, d'après de nouvelles instructions que lord Castlereagh a reçues de son gouvernement, ce ministre s'est réuni aux ministres des cinq autres puissances. On va jusqu'à assurer que la Prusse elle même serait disposée à rendre à ce souverain la plus grande partie de son royaume, pourvu qu'elle ne perdît rien en Pologne. Au reste, la cause du Roi de Saxe est toujours ici l'objet du plus vif intérêt: et on est généralement persuadé que ce prince sera rétabli.

La troisieme question qui occupe en ce moment le Congrès, est celle qui est relative au royaume de Naples. Les droits du Roi Ferdinand sont si incontestables, et ils doivent être si sacrés pour l'Angleterre, dont ce prince a toujours été le fidele allié, qu'on ne peut croire que ces droits ne l'emportent pas à la fin sur les engagements contractés par quelques puissances avec le Roi Joachim.

L'ouvrage de M. de Châteaubriand n'a pas eu moins de succès dans cette capitale que dans la vôtre, et ce triomphe est d'autant plus glorieux, que les concessions faites par l'auteur à l'esprit du siecle, auraient dû trouver plus de résistance dans un pays où regnent encore avec quelque éclat les souvenirs de l'antique féodalité. Cependant, nobles et princes, tous s'accordent à combler d'éloges l'écrivain éloquent qui prouve si bien que les espérances des partisans d'une sage liberté peuvent se concilier avec tous les droits et même avec toutes les prétentions. Un seul nom ici est répété plus souvent, et avec une admiration qui n'est que la juste récompense de tant de vertus, c'est celui de votre sage monarque, de ce Roi législateur qui, en travaillant au bonheur de son peuple, contribuera si puissamment au bonheur de tous les peuples de l'Europe.

La maladie du prince de Ligne continue à donner de grandes inquiétudes.* L'âge et la maladie même ne lui ont rien fait perdre de son amabilité et de sa gaieté. Il disait, il y a quelques jours: " On a épuisé tous les genres de spectacles pour amuser les souverains: je leur en prépare un nouveau : celui de l'enterrement d'un feld-maréchal.

On dit que l'Impératrice de Russie est enceinte. Cet événement serait très-important pour la Russie. On sait que l'Empereur Alexandre n'a point de fils.

---

* Ce Prince est mort le 16, âgé de 79 ans et 7 mois.

Formation de la Chapelle du Roi.

Noms des Membres qui composent la chapelle du Roi.

Grand Aumônier : M. Alexandre Angelique de Talleyrand-Périgord, archevêque-duc de Rheims.

Premier Aumônier : M .....

Aumônier ordinaire : M. l'abbé de Rochefoucault.

Confesseur : M. l'abbé Rocher.

Aumôniers par quartiers : MM. les abbés de Malvin, de Montazet, de Chabrillant, de Ponteves, de Chambre-Dubréau, de Bouvens, de Conasnou et de Villeneuve.

Chapelain ordinaire : M. l'abbé Fleuriet.

Chapelains par quartiers : MM. les abbés Lefevre de Peline, Godinot des Fontaines, La Noue, de Gimel, Rauzan, Favreau, Brajeuil, Perreau.

Maître des cérémonies : M. l'abbé de Sambucy.

Clerc ordinaire : M. l'abbé Baillas.

Prêtres Clercs par quartiers : MM. les abbés Méliart, Soos, Duval, Mellier, Hubert, Legris, Cledat, Marchant.

Grande Aumônerie. Secrétaire-général : M. l'abbé Feutrier.

Chef des bureaux de comptabilité : M. Villain.

Errata du dernier Numéro.—Page 664, à la fin de la page, une ligne laissée par la faute des compositeurs, intervertit tout le sens de la phrase. Après M. le duc de Liancourt, ancien.

Supprimez la ligne ...grand écuyer, une des plus grandes charges de la... et lisez : ancien titulaire, M. le duc de Montbazon est grand écuyer, et M. le comte de Blacas, grand chambellan.

Au surplus, on pourrait faire un errata de tout ce paragraphe de nominations aux grandes charges de la Couronne. Nous les avons puisées dans un journal, mais le *Moniteur* n'en a point parlé encore. Ainsi on ne doit les considérer jusqu'ici que comme un bruit public.

Affaire du Général Excelmans.

Depuis un mois on s'entretenait sourdement à Paris de la saisie de certaines correspondances suspectes qui avaient été interceptées par la police de Paris sur la personne de Lord Oxford, arrêté à la premiere poste en se rendant à Naples, auprès de son ami le Roi Joachim. Une de ces lettres était du général Excelmans, et l'on prétendait qu'il y mandait à Murat qu'il était *indétrônable*, qu'il y avait à Paris au moins 16,000 braves sur lesquels il pouvait compter, parce qu'ils avaient le même intérêt que S. M. à défendre leur nouvelle existence, et qu'ils seraient prêts à voler à son secours, etc. Cette lettre assez insignifiante avait d'abord été excusée par le ministre Dupont, et son auteur s'en était tiré avec une petite réprimande. Mais le maréchal Soult, devenu ministre, a envisagé la chose différemment, et en a fait le sujet d'une accusation directe qui a offert à Paris le même spectacle que celui que Sir Francis Burdett présenta nagueres à Londres, celui d'un citoyen assiégé par la force publique dans sa maison. Plus adroit que Sir Francis, le général s'est évadé. Les violences commises contre lui et son épouse ont fait le sujet d'une pétition du mari et de la femme aux deux Chambres, qui ont sagement passé à l'ordre du jour, ayant considéré que le premier devoir d'un militaire était l'obéissance à son chef, le ministre de la guerre; et que le général, devant être jugé par une cour martiale, il ne pouvait se soustraire à la justice et aux formes usitées.

Cette affaire a fait quelque éclat dans la capitale: mais les journaux avaient reçu l'ordre de n'en rien dire. Elle n'a eu de publicité au dehors

que par la discussion de la pétition des plaignants à la Chambre des Députés. Nous recevons les papiers du 25 et du 26 trop tard pour pouvoir réimprimer ici cette discussion ; mais comme il a été donné ordre d'imprimer le discours du rapporteur et toutes les pieces annexées à son rapport, nous donnerons dans notre prochain cahier les plus amples détails sur cette affaire, qui touche à une question très-importante et très-délicate, et qui ne saurait être trop tôt déterminée : savoir, jusqu'à quel point il est loyal ou déloyal à un Français, d'avoir des relations avec d'autres français devenus et reconnus Souverains étrangers par suite des événements de la révolution, qui ont bien pu faire des Rois comme ils ont fait des princes, des ducs, des comtes et des barons, et une nouvelle noblesse de gens d'*honneur*, dans laquelle on ne se trouve pas impatronisé *sans tambours ni trompettes*.

En attendant, les deux lettres ci-après donneront une idée suffisante de cette affaire jusqu'au 26 Décembre.

Lettre de Paris du 20 Décembre.

Au commencement de ce mois, le général Dupont, alors ministre de la guerre, envoya chercher le lieutenant général Excelmans, officier de distinction, et inspecteur-général de la cavalerie à Paris. Le général lui dit que parmi les papiers pris sur Lord Oxford, on avait trouvé une lettre que le général avait écrite au roi de Naples ; que le roi avait lu la lettre: qu'il la blâmait: mais que S. M. voulait bien ne la regarder que comme l'expression d'une reconnaissance très-ardente pour d'anciennes faveurs, et qu'il ordonnait au général d'être plus circonspect à l'avenir. Après lui avoir donné cette reprimande, le ministre mit fin à la conférence. Peu après, le maréchal Soult fut fait ministre de la guerre. Un jour ou deux après sa nomination, le maréchal fit venir le général Excelmans, le réprimanda sévèrement sur cette lettre, et lui défendit d'aller à la cour. Quelques jours après, le maréchal écrivit au général pour lui annoncer qu'il était mis en non-activité, et lui ordonner de

se rendre à Bar-sur-Ornain, lieu de son domicile. Le général alla à l'hôtel du ministre, et resta trois heures chez le portier, mais on refusa constamment de le recevoir. Alors il lui écrivit une lettre dans laquelle il l'informait à regret que par respect pour les ordres du roi, il serait parti sur-le-champ, quoique domicilié à Paris, si son épouse n'avait pas été au moment d'accoucher, et que son départ aurait pu mettre sa vie en danger; il lui demandait donc un délai. N'ayant reçu aucune réponse, et le gouverneur de Paris lui ayant intimé les ordres qu'il avait de le faire partir de la capitale par force, le général Excelmans écrivit au maréchal pour l'informer que son domicile était à Paris, et qu' étant placé en non-activité, il avait le droit d'y rester; que le roi était trop juste pour le priver d'un droit qu'il avait donné à tous ses sujets, et qu'il resterait chez lui pour y attendre les ordres de Sa Majesté. Deux jours après, un officier de gendarmes se présenta au général Excelmans avec un ordre du général Grundler pour se saisir de sa personne et le tenir constamment en surveillance. Cependant, l'officier se retira et fut remplacé par un bas officier qui fut lui-même relevé ensuite par un simple gendarme qui ne quitta point sa porte. Dans cette situation, il reçut une autre lettre du ministre, qui lui ordonnait de se rendre à Bar, quoique dans la même lettre il lui rappelât qu'il était en non-activité. La lettre finissait par lui dire qu'il recevrait à Bar des ordres ultérieurs, le ministre oubliant qu'il ne pouvait pas lui donner d'ordres semblables à moins qu'il ne fût à la solde entiere.

Les choses resterent dans cet état pendant cinq jours. Le 20, à 8 heures du matin, il se présenta à la porte de 30 à 40 gendarmes qui tâcherent d'entrer dans la maison. On leur fit résistance et ils se retirerent. A neuf heures, un officier avec six gendarmes pénétra dans la maison, entra dans la chambre du général Excelmans, et après avoir fait sortir tous ceux qui y étaient, il s'y établit, défendant au général l'usage du papier, plumes, et encre. Un soldat et un gendarme furent postés à la porte cochere, et empêcherent d'entrer et de sortir tous ceux qui venaient pour voir le général et sa femme, et même un autre général et sa femme qui logeaient dans le même hôtel. L'entrée fut refusée à l'avocat que le général Excelmans avait appelé, et l'huissier qui avait été mandé pour faire le procès-verbal de ce qui s'était passé, n'eut la permission de sortir qu'à onze heures et demie. Le général Grundler arriva alors avec un ordre du ministre pour

conduire le général Excelmans à Soissons sous bonne escorte. Le général Excelmans demanda à être conduit à l'abbaye, pour y attendre son procès. On le lui refusa. Le général Gruudler le pressa d'obéir, disant que le Roi n'avait rien su que la veille au soir de ce que Soult avait fait ; qu'il désirait vivement mettre fin à cette affaire, et que la prompte soumission du général Excelmans serait bien reçue du Roi. Cette considération engagea le général Excelmans à céder à un certain point au ministre ; il accéda à une proposition qui lui fut faite de se retirer sur sa parole à Baillon, maison de campagne du maréchal Moncey. Cette proposition fut portée à Soult qui ne voulut pas y entendre et envoya un nouvel ordre pour mener le général à Soissons. Ce fut alors que le général Excelmans se crut autorisé à s'échapper, afin de se soustraire aux procédés illégaux du ministre, et il laissa sa femme dans la plus grande angoisse, entre les mains des gendarmes qui porterent la brutalité jusqu'à la faire lever de son lit qu'elle n'avait pas quitté depuis quatre mois, afin de chercher le général qui s'était évadé, ainsi qu'ils ne tarderent pas à le découvrir.

Le général et sa femme ont présenté des pétitions aux deux Chambres en redressement de griefs, et le général expose qu'il est prêt à se rendre dès qu'on lui aura promis d'être jugé.

Extrait d'une Lettre écrite de Paris, le 26 Décembre, à l'Editeur du Morning Chronicle.

Monsieur,

L'affaire du général Excelmans est devenue beaucoup plus sérieuse qu'on ne le croyait d'abord. Il n'est pourtant pas vrai, ainsi qu'on l'avait dit, qu'il ait été envoyé à Vincennes. L'ordre de l'arrêter a été rendu, mais comme il en avait été informé aussitôt par ses amis (qui sont très-nombreux), il se sauva en se jetant de la fenêtre de sa chambre, et en escaladant ensuite le mur du jardin de la maison qu'il occupait. Il était sous la garde de quatre gendarmes et un officier. Les premiers étaient dans son anti-chambre, et le dernier dans sa chambre même. L'officier qui le gardait, lorsqu'il se sauva, a dit qu'il s'était endormi et que le général avait profité de l'occasion pour s'évader. Cette explication de la part de l'officier n'a paru aucunement satisfaisante, et il a été mis aux arrêts.

Le soin que le Moniteur et les petits journaux ont

pris de ne donner que des lambeaux insignifiants des pieces qui ont été lues dans la Chambre des Députés, lorsque cette affaire y a été discutée, nous autorise à en conclure que ces pieces contenaient des matieres également importantes et délicates, mais comme tout doit être imprimé par ordre de la Chambre, ces matieres viendront incessamment à la connaissance du public.

Nous pouvons dire en attendant, que cette affaire qui avait pris naissance sous le ministere du gén. Dupont, avait été ébruitée d'abord par quelques amis du général Excelmans: Mais Soult, le nouveau ministre de la guerre (qui en montrant, plus de zele qu'il ne fallait pour la cause des Bourbons, semble avoir eu dessein de faire oublier les proclamations acerbes qu'il lançait contr'eux pendant qu'il combattait l'armée anglo-espagnole) a remis cette affaire sur le tapis pour perdre Excelmans et intimider nombre d'autres officiers qui relevent déjà la tête. Malheureusement cependant pour les gens qui aiment la tranquillité, il paraît que ces officiers sont bien loin d'être intimidés, car pendant tout le temps que le général Excelmans a été tenu aux arrêts dans sa chambre, il a reçu les visites d'un grand nombre de généraux et d'officiers. La police militaire postée à sa porte pour remarquer les personnes qui allaient lui rendre visite, en a été extrémement alarmée. On dit encore depuis plusieurs jours, que trois colonels sont partis de Paris et se sont rendus dans les départements dans le dessein d'augmenter les troubles qui y existent par la convocation des conscrits. On dit, entr'autres, qu'il est hors de doute qu'à Dijon les conscrits refractaires ont porté l'audace jusqu'à enlever de l'hôtel de ville le portrait du Roi et à le livrer aux flammes. Comme tout le monde se souvient encore de l'enthousiasme que le peuple de Dijon a montré pour les Bourbons lors de leur restauration, cette nouvelle a excité un étonnement général. Mais voilà comme sont les Français !

On dit que dans le nombre des personnes impliqueés dans l'affaire du général Excelmans, est un M. de Flahaut qui tient de très-près au prince de Bénévent, par sa mere qui est aujourd'hui Mad. de S...... C'est un des exploits de la jeunesse de ce Prince qui n'était alors qu'agent du clergé. Le jeune Flahaut était un des aides-de-camp de Buonaparté le plus en faveur, et si son maître n'avait pas succombé, il aurait fait la plus brillante fortune militaire. Nous verrons comment M. de Talleyrand tirera ce cher enfant d'affaire.

Entre autres particularités qui circulent sur cette af-

faire, on dit que la personne qui a rédigé la pétition présentée à la Chambre des Députés par la femme d'Excelmans, est M. Benjamin Constant.

Au milieu de tout cela, ce qui a choqué tout le monde a été de voir un espion et un scélérat comme Laborde, figurer dans cette affaire. Il ne faut pas oublier que ce fut ce monstre (jadis un des satellites les plus odieux de Buonaparté) qui fit échouer la noble et généreuse tentative de l'immortel général Malet. On sait fort bien que l'impression des pieces demandée par la Chambre des Députés, fut occasionnée, par l'indignation qu'éprouverent presque tous les Députés en voyant le gouvernement accorder sa confiance à un misérable comme ce Laborde. En effet, tous les gens d'honneur à Paris disent aujourd'hui que puisque cet homme est l'agent de confiance du gouvernement, on peut s'attendre chaque jour à voir encore reparaître sur la scene Savary, Desmarêts et tous les autres méprisables coquins qui formaient la police de Buonaparté.

On dit que le général Excelmans a transmis au gouvernement, avant de s'échapper, une déclaration où il dit qu'en parlant de 16,000 hommes dans la lettre interceptée, il n'avait d'autre intention que de tâcher de procurer des places sous Joachim pour les 16,000 officiers qui sont à présent sans emploi en France.

Le lieu où le général Excelmans est caché, n'est pas connu. Tous les efforts de la police pour l'arrêter ont jusqu'ici été inutiles. Il y a des personnes qui disent qu'il est allé avec M. de Flahaut joindre Murat à Naples. C'est ce que le temps éclaircira.

Dans les entrefaites, Paris continue d'être tranquille, et comme chacun parle librement pour ou contre, selon qu'il est poussé par ses désirs ou par ses intérêts, on remarque que le parti royaliste, qui n'est certainement pas le plus fort, ne gagne rien à ces discussions.

P. S. Le bruit court en ce moment que les généraux Grenier et Mouton, étaient les complices d'Excelmans ; mais on ajoute en ce moment que ces bruits ne sont propagés que par esprit de parti. Tout ceci doit s'éclaircir sous peu de jours.

Autres Détails sur l'Affaire du Général Excelmans, *tirés du même Papier.*

Je suis fâché que vous n'ayez pas reçu le compte que je vous ai rendu il y a une quinzaine de jours de l'arrestation du général Excelmans. Hier, un papier du matin disait à tort qu'il avait été aide-de-camp de Napoléon. Il commandait une division de la cavalerie de la garde, et il avait toujours eu les plus brillants succès. Il est d'une intrépidité et d'une persévérance rares. Il est fort attaché à Murat dont il a été l'aide-de-camp pendant plusieurs années, quoique les mesures prises contre lui soient séveres, on ne peut pas douter qu'elles soient justes. Lord Oxford avait condescendu à se faire son courier et à porter ses dépêches à Murat dont il a toute la confiance. Une des parties de la lettre dont on l'accuse, portait ces mots: " Personne ici (à Paris) n'ignore les vues hostiles qu'on a contre Votre Majesté; mais soyez assuré que, s'il était fait quelque tentative pour les mettre à exécution, au premier signal de danger, une foule de braves voleraient à votre secours." Aussitôt que le général fut informé de ce qui était arrivé à Lord Oxford, il se rendit chez le directeur-général de la Police, afin de prévenir les effets de cette lettre. Il déclara qu'il n'ignorait pas que l'on pourrait l'interpréter d'une maniere défavorable, mais il priait qu'il lui fut permis d'expliquer l'ambiguité qu'on pourrait y trouver, en déclarant que par *vues hostiles* il entendait parler des Souverains des autres pays. Le reste de l'affaire est déjà connu du public. De quelque maniere qu'elle se termine, il est fort à regretter que le pouvoir de la couronne tombe sur la tête d'un général brave et populaire qui a rendu des services à l'état, tandis qu'un grand nombre de personnages d'un caractere équivoque vont et viennent impunément et allument de tous côtés les flammes de la sédition.

TRAITÉ DE PAIX ENTRE L'ANGLETERRE ET LES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

La Gazette de Londres du Mardi 26 Décembre, annonce cet évènement dans les termes suivants:

Bureau des Affaires Etrangeres, le 26 Décembre.

M. Baker est arrivé cet après-midi à ce bureau, avec un Traité de Paix et Amitié entre Sa Majesté et les Etats-

Unis d'Amérique, signé à Gand le 24 de ce mois, par l'Amiral Lord Gambier, Henry Goulburn, Ecuyer, et William Adams, Ecuyer et Docteur en Droit Canon, Plénipotentiaires de Sa Majesté; et par John Quincey Adams, J. A. Bayard, Henry Clay, Jonathan Russell et Albert Gallatin, Ecuyers, Plénipotentiaires de la part des Etats-Unis.

Les termes du traité n'etant point connus officiellement, nous nous bornons à extraire l'article qui suit d'un journal ministériel.

" Les termes du traité sont très-honorables pour la Grande-Bretagne. Elle obtient tous les résultats qu'elle pouvait attendre d'une pareille guerre. Ses droits maritimes lui restent dans toute leur étendue. Ses alliés Indiens sont protégés efficacement. Elle conserve provisoirement une partie de ses conquêtes. Désormais elle jouira exclusivement de certains droits de pêche et de commerce auxquels les Américains participaient en vertu des traités préc dents.

" D'un autre côté les Etats-Unis n'obtiennent aucun des objets pour lesquels ils ont déclaré plusieurs fois qu'ils poursuivaient la guerre. La situation intérieure de l'Amérique est pire qu'elle n'était avant qu'elle eût commencé les hostilités. Ses finances sont épuisées; son commerce est anéanti; quelques Etats se sont soulevés contre le gouvernement géneral et le menacent d'une séparation. Aucune acquisition de territoire n'indemnisera les Américains de la perte des privilégès commerciaux dont ils jouissaient.

" Il n'est, dans le fait, aucune des prétentions ou réclamations mises en avant par le gouvernement Américain, depuis que cette guerre a éclaté, qui ne soit écartée par le traité, c'est-à-dire, en conséquence des clauses positives qu'il contient, ou vu les objets qui y sont omis.

" Il est à remarquer qu'actuellement que la Grande Bretagne n'a plus d'ennemis à combattre, elle aura la faculté de réunir la plus grande partie de ses forces en Europe; et que toute son attention pourra être dirigée exclusivement vers les grands intérêts qui se discutent aujourd'hui à Vienne."

TABLE

DES

MATIERES

CONTENUES DANS LES VOL. XLIV, XLV, XLVI, ET XLVII.

DE

L'AMBIGU,

Composant la Totalité de l'Année 1814.

VOL. XLIV.—*No CCCLXXXVIII.—Le* 10 *Janvier*, 1814.

No. CCCXC.—Le 30 Janvier.

No. CCCXCI.—Le 10 Février.

Page

No. CCCXCV.—Le 20 Mars.

No. CCCXCVI.—Le 30 Mars.

VOL. XLV.—*No. CCCXCVII.—Le* 10 *Avril*,

Page.

No. CCCXCVIII.—Le 20 Avril.

No. CCCXCIX.—Le 30 Avril.

No. CCCC.—Le 10 Mai.

No. CCCCI.—Le 20 Mai.

No. CCCCII.—Le 30 Mai.

VOL. XLVI.—*No. CCCCVI.—Le* 10 *Juillet.*

No. CCCCVII.—Le 20 *Juillet.*

No. CCCCVIII.—Le 30 Juillet.

No. CCCCIX.—Le 10 Aout.

No. CCCCX. Le 20 Août.

No. CCCCXI.—30 Août.

No. CCCCXII.—Le 10 Septembre.

No. CCCCXIII.—Le 20 Septembre.

Page.

No. CCCCXIV.—Le 30 Septembre.

Vol. XLVII.—*No CCCCXV.—Le* 10 *Octobre.*

No. CCCCXVIII. Le 30 Novembre.

No. CCCCXIX.—Le 20 Novembre.

No. CCCCXX.—Le 30 Novembre.

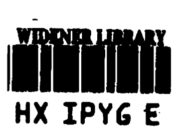
No. CCCCXXI.—Le 10 Décembre.

No. CCCCXXII.—Le 20 Décembre.

No. CCCCXXIII. Le 30 Décembre.

FIN DU QUARANTE-SEPTIEME VOLUME.

Imprimé pour Schulze et Dean, 13, Poland St., Oxford-St. chez lesquels on peut souscrire, à Londres, ainsi que chez M. PELTIER, 50, Welbeck-Street. Prix, Cinq Guinées par An.


WIDENER LIBRARY
HX IPYG E

